NATIXIS
DOCUMENT DE RÉFÉRENCE
2006

Profil 1
Messages 3
Chiffres clés 2006 6
Organigramme financier simplifié au 1er janvier 2007 8
Implantations internationales 9
Les étapes de la création de Natixis 10

1 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES 11
L'action Natixis 12
Tableau de bord de l'actionnaire 14
Création de valeur boursière pour l'actionnaire 15
Relations avec les actionnaires 16

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE 19
Introduction 20
Structure des organes sociaux 21
Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux 50
Les comités spécialisés 53
Activités des organes sociaux 56
Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération des membres des organes sociaux 58
Compétence et honorabilité des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance 64
Contrats liant la société et les membres du conseil et des organes exécutifs 64
Conflits d'intérêts potentiels 64
Composition du comité exécutif 65
Contrôle de la société 66

3 ACTIVITÉS 67
Banque de financement et d'investissement 68
Gestion d'actifs 73
Capital investissement et Gestion privée 76
Services 78
Poste clients 82
CIFG 85
Contribution de la banque de détail 86

4 RESSOURCES 91
Ressources humaines 92
Autres ressources 96

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE 99
Un engagement accru en matière de développement durable 100
Annexes NRE - Informations sociales 109
Annexes NRE - Informations environnementales 119

6 ÉLÉMENTS FINANCIERS 125
Facteurs de risques 126
Rapport de gestion 136
Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2006 189
Évolution récente 190
Éléments financiers 191
Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés 322
Rapport général des commissaires aux comptes 370
Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés 372

7 RAPPORT DU PRÉSIDENT SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ 375
Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil 376
Procédures de contrôle interne 377
Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président 391

8 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES 393
Éléments juridiques 394
Informations complémentaires 399

Table de concordance 418

NATIXIS

Profil

Issu du rapprochement (fin 2006) des activités de Banque de financement d'investissement et de services des groupes **Banque Populaire** et **Caisse d'Epargne**, Natixis est un acteur clé de l'industrie bancaire en Europe. Il dispose d'un portefeuille d'activités diversifié avec des expertises métiers fortes, des bases de clientèle étendues et une large implantation internationale.

Natixis a été créé le 17 novembre 2006 lors de l'Assemblée générale mixte qui a approuvé notamment l'augmentation de capital par apport en nature, au profit de Natexis Banques Populaires, d'un ensemble d'actifs de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (notamment Ixis-CIB et Ixis-AM) et de la Banque Fédérale des Banques Populaires [1], ainsi que la nouvelle dénomination sociale (Natixis se substituant à Natexis Banques Populaires).

Natixis a affiché un produit net bancaire 2006 pro forma de 7,3 milliards d'euros et dégagé un résultat net part du groupe de 2,1 milliards d'euros. Il emploie environ **23 000 personnes** dans une soixantaine de pays.

Les activités de Natixis sont organisées autour de **cinq métiers :**

- la Banque de financement et d'investissement ;
- la Gestion d'actifs ;
- le Capital investissement et la Gestion privée ;
- les Services ;
- le Poste clients.

La Banque de détail contribue également aux performances de Natixis, directement à travers la participation de 20 % [2] que Natixis détient dans le capital des Banques Populaires et Caisses d'Epargne, et indirectement par la vente de produits et services Natixis dans les agences de ces deux réseaux qui représentent ensemble environ 25 % du marché de la banque de proximité en France.

Natixis dispose de **positions fortes** dans tous ses principaux métiers. Partenaire bancaire de la quasi-totalité des plus grandes entreprises en France, il est aussi très actif auprès de la clientèle des institutions financières (banques, assurances, caisses de retraite…). Il a développé progressivement une clientèle internationale de plus en plus importante.

Natixis est un acteur majeur de la gestion d'actifs au niveau mondial (dans les quinze premiers) comme de l'assurance-crédit (troisième mondial avec Coface). Ses activités de Services s'appuient sur des plate-formes industrielles à la fois puissantes et flexibles. Natixis est également le leader en France des opérations de capital investissement pour PME.

Natixis capitalise sur la **croissance** soutenue de ses différents métiers et sur les opportunités issues du rapprochement en cours d'entités très complémentaires à la fois en termes d'expertises techniques et de fonds de commerce. Son offre très complète (financements structurés, marchés de capitaux, produits dérivés, gestion d'actifs, services financiers…) lui permet de satisfaire sa clientèle propre d'entreprises et d'institutionnels et la clientèle de particuliers, professionnels et PME de ses deux maisons-mères le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Ses performances et sa structure financière très solide ont permis à Natixis de bénéficier dès sa création d'un **rating élevé** de la part des trois principales agences de notation financière (AA/Aa2/AA).

(1) Les opérations d'apport ont été décrites dans le document d'information, dit « document E » enregistré auprès de l'AMF sous le numéro E. 06-162 en date du 16 octobre 2006.

(2) La détention par Natixis de certificats coopératif d'investissement (CCI), représentant 20 % du capital de chacune des Banques Populaires et de chacune des Caisses d'Epargne (à l'exception des Caisses d'Epargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle Calédonie), lui permet de consolider par mise en équivalence 20 % des résultats des deux réseaux.

AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

Le présent document a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 17 avril 2007, conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des Marchés Financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais auprès de Natixis,
Immeuble Arc de Seine
30 Avenue Pierre Mendès France
75013 Paris.

Messages

CHARLES MILHAUD,
PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE NATIXIS

La création de Natixis marque une étape importante dans l'évolution du secteur bancaire en France et en Europe. Cette initiative est l'aboutissement d'une vision stratégique partagée par deux établissements coopératifs, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Convaincus de la nécessité, dans un secteur en mutation rapide, d'atteindre une assise de premier plan dans les métiers de la Banque de financement et d'investissement, de la Gestion d'actifs et des Services, nous avons décidé de mettre en commun nos activités dans ces domaines où la taille, les innovations technologiques et financières comme la présence mondiale, constituent des enjeux fondamentaux.

Structure originale permettant à nos deux groupes de combiner harmonieusement le modèle coopératif avec un accès renforcé au marché financier, Natixis s'inscrit dans la continuité des choix stratégiques opérés au cours des dernières années, tout en respectant l'autonomie de chacun.

Avec une capitalisation boursière de l'ordre de 25 milliards d'euros, Natixis compte d'ores et déjà parmi les principales valeurs cotées sur la place de Paris. Sa dimension lui ouvre la possibilité de participer, à partir d'un ancrage français, au mouvement de consolidation qui se dessine maintenant dans le secteur bancaire européen.

Né du rapprochement d'entités déjà engagées dans une dynamique de croissance rentable, fort de ses savoir-faire et de ses positions de leader dans la majorité de ses métiers, Natixis dispose d'un potentiel de création de valeur qui bénéficie à l'ensemble de ses actionnaires.

Avec Natixis, nouvel acteur de dimension européenne, les groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne confirment leur capacité à anticiper les grands défis et concrétisent leur ambition commune de s'affirmer comme des intervenants de premier plan dans la compétition bancaire en France et à l'international, tout en préservant leur histoire et leurs valeurs originelles respectives.

PHILIPPE DUPONT,
PRÉSIDENT DU DIRECTOIRE DE NATIXIS

“ Natixis est un nouvel acteur dans le monde bancaire et financier. Qu’est-ce qui en fait la spécificité ? ”

Natixis est en effet une jeune entreprise puisqu’elle a été constituée juridiquement dans sa configuration actuelle le 17 novembre 2006. Mais c’est en même temps une entreprise dont les diverses composantes sont ancrées de très longue date dans notre tissu économique, ce qui lui donne d’entrée de jeu une puissance et une visibilité très fortes.

Natixis est née de la volonté de deux grands groupes bancaires, le Groupe Caisse d’Epargne et le Groupe Banque Populaire. Partageant une même vision stratégique de l’évolution des métiers de la finance, ces deux groupes ont décidé de regrouper dans une société commune, cotée en Bourse, leurs activités de financement, d’investissement, de Gestion d’actifs et de Services, c’est-à-dire tous les métiers dans lesquels la taille et l’implantation internationale sont des facteurs de succès déterminant.

Natixis dispose d’une base de clientèle et d’un portefeuille d’activités très riches, avec des positions très fortes en France et sur le plan mondial. Nous sommes par exemple, au niveau mondial, dans les quinze premiers gestionnaires d’actifs ; nous sommes aussi le troisième assureur-crédit, le dizième conservateur instutionnel ou le dixième dans les financements structurés aéronautiques, toujours sur le plan mondial. Et nous réalisons d’ores et déjà une part significative de notre activité - 47 % de notre PNB – hors de France.

Le modèle économique de Natixis est à la fois original et puissant. Il s’appuie sur des positions commerciales très fortes, des expertises métiers pointues, une structure financière très solide et un haut degré d’internationalisation. Par nos maisons mères, nous bénéficions de surcroît d’un accès à plus de 20 % du marché de la banque de proximité en France ce qui confère à Natixis un autre et important avantage stratégique.

C’est dans la combinaison harmonieuse de tous ces atouts que réside, je le crois, la spécificité de notre entreprise.

“Quelles sont les ambitions à moyen terme de l’entreprise que vous dirigez ?”

Natixis a rendu publics des objectifs chiffrés à l’occasion de l’importante opération de marché que nous avons réussie en novembre et décembre dernier. Ces objectifs sont étayés par un plan à moyen terme extrêmement détaillé qui constitue notre feuille de route.

Nous qualifions notre plan d’ambitieux et réaliste. C’est d’abord un plan de développement qui s’appuie sur le formidable potentiel de Natixis et qui privilégie la croissance organique. Mais il prend aussi en compte - de manière prudente - un environnement qui ne sera pas nécessairement toujours aussi favorable que dans la période récente.

Au total, Natixis a pour objectif d’accroître son produit net bancaire de 10 % par an en moyenne sur la période 2005-2010 et d’améliorer de quatre points la rentabilité de ses fonds propres*.

Au-delà de ce plan, Natixis porte les ambitions partagées de ses deux grands actionnaires, le Groupe Caisse d’Epargne et le Groupe Banque Populaire qui ont bien l’intention de tirer parti, l’un et l’autre et souvent ensemble, le moment venu, des opportunités qui naîtront de la consolidation de notre industrie.

Cela ouvre aussi, bien entendu, des perspectives renouvelées aux 23 000 collaborateurs de Natixis qui participent d’ores et déjà, ensemble, à l’écriture d’une nouvelle et passionnante page de notre histoire désormais commune.

“Quels avantages particuliers cela procure-t-il à vos clients ?”

Natixis travaille avec la plupart des grandes et moyennes entreprises et un nombre important d’institutionnels sur le marché français. Les collaborateurs des entités que nous avons regroupées au sein de Natixis avaient, tous, une forte culture de la relation et de la satisfaction du client ; c’est ce qui nous donne ce fonds de commerce exceptionnel.

Notre nouvelle organisation commerciale articulée autour d’une fonction « coverage » renforcée est conçue pour valoriser encore davantage cet atout. Dans un monde en changement très rapide, nous apportons à nos clients une aptitude à comprendre en profondeur leurs besoins, à formuler rapidement des solutions en mobilisant l’ensemble des expertises financières et juridiques nécessaires, en mobilisant autant que de besoin aussi notre puissance financière, notre réseau international, et en assurant ensuite une qualité d’exécution aux meilleurs standards. Notre succès commercial tient à cette capacité à concilier puissance financière, flexibilité et rapidité.

Pour les clients particuliers des Groupe Caisse d’Epargne et Groupe Banque Populaire, pour lesquels Natixis agit en tant que fournisseur de produits et services, ce sont la qualité de nos équipes en Gestion d’actifs ainsi que la puissance et la capacité d’investissement de nos plates-formes industrielles qui sont nos atouts principaux.

** Les objectifs financiers de Natixis pour la période 2006-2010 ont été élaborés en prenant en compte un certain nombre d’hypothèses dont les principales sont décrites dans l’Annexe B du document E (paragraphe 5.3.2) enregistré auprès de l’AMF le 16 octobre 2006 sous le numéro E.06-162.*

Chiffres clés 2006

21 138 collaborateurs

ETP AU 31 DÉCEMBRE 2006

Des implantations dans 68 pays

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PNB

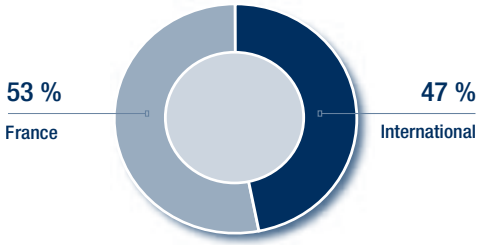

NOTATIONS LONG TERME

situation à fin janvier 2007

AA (Stable)
Standard & Poor's

Aa2 (Stable)
Moody's

AA (Stable)
Fitch Ratings

ACTIFS GÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE
en milliards d'euros

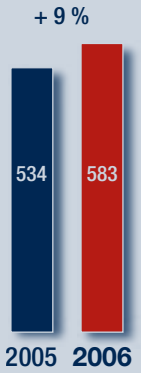

RISQUES PONDÉRÉS AU 31 DÉCEMBRE *
en milliards d'euros

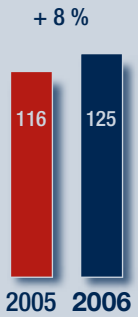

** Avec affiliation Ixis CIB et non affiliation Natixis.*

RÉSULTAT

	2006	2005	Variations
Produit net bancaire	7 322 M€	6 006 M€	+ 22 %
Résultat brut d'exploitation *	2 354 M€	1 921 M€	+ 23 %
Résultat net part du groupe *	2 158 M€	1 727 M€	+ 25 %
ROE	13,9 %	12,0 %	+ 1,9 point

** Hors charges de restructuration et coûts liés à la constitution de Natixis.*

STRUCTURE FINANCIÈRE

	31/12/2006	31/12/2005
Fonds propres Tier one *	11,2 Md€	9,9 Md€
Ratio européen de solvabilité (ratio CAD)	10,6 %	11,5 %
Ratio Tier one *	8,9 %	8,5 %
Total du bilan	458,6 Md€	437,8 Md€

** Après déductions normes CRD/Bâle II.*

PRODUIT NET BANCAIRE DES MÉTIERS

en millons d'euros	2006	2005	Variations
Banque de financement et d'investissement	3 494	2 749	+ 27 %
Gestion d'actifs	1 497	1 222	+ 23 %
Capital investissement et Gestion privée	449	276	+ 63 %
Services	1 151	1 045	+ 10 %
Poste clients	840	785	+ 7 %
CIFG (garantie financière)	79	51	+ 54 %

RÉSULTAT NET DES MÉTIERS
en millions d'euros

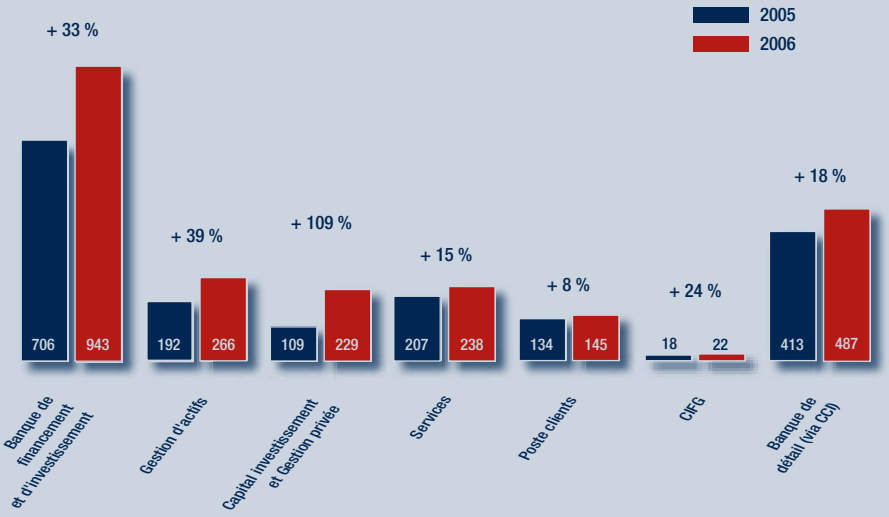

Les éléments financiers présentés au titre des exercices 2005 et 2006 sont des éléments pro forma, en prenant comme hypothèse l'intégration des actifs apportés par la CNCE le 1er janvier 2005.

Organigramme financier simplifié

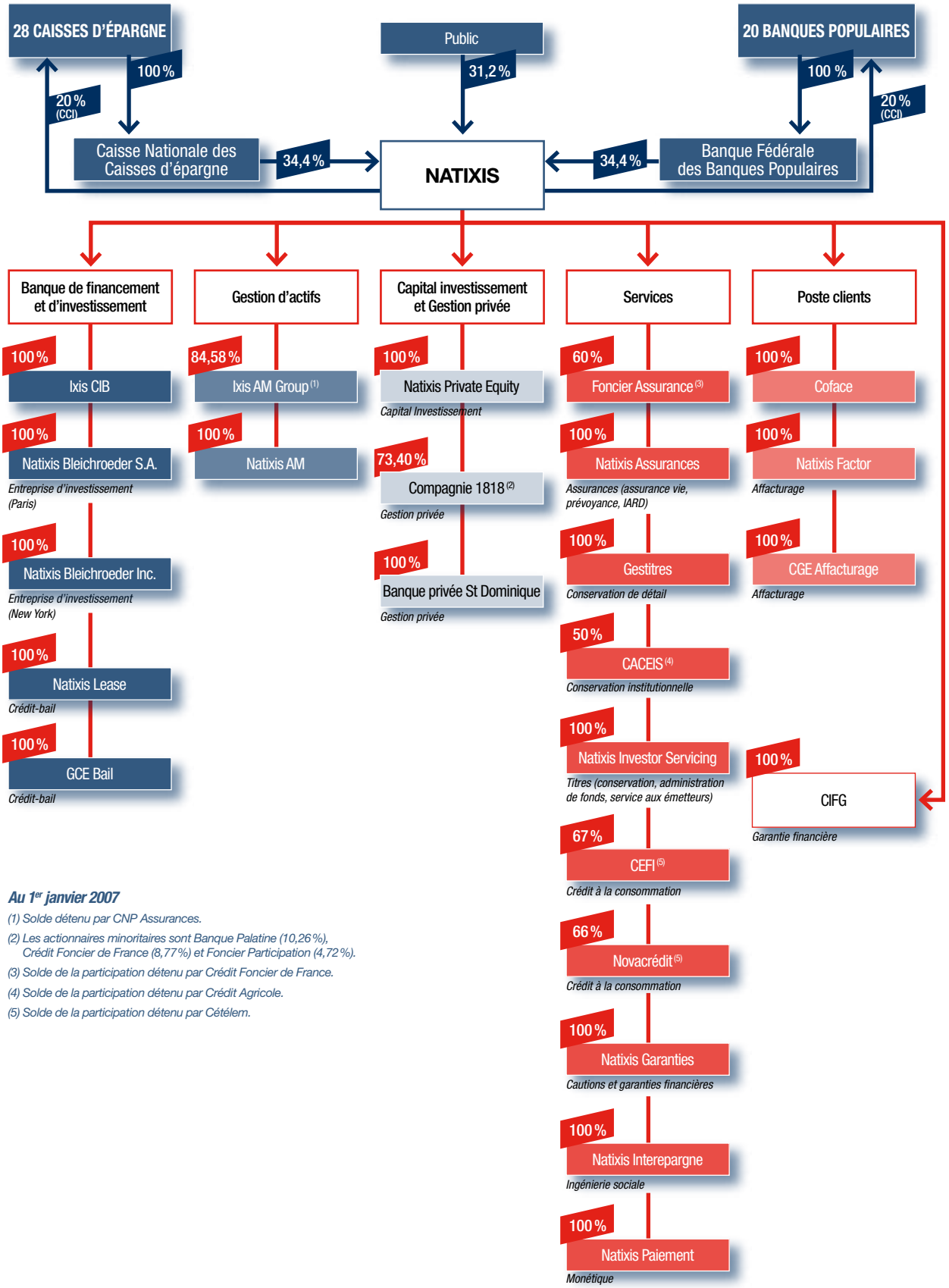

Au 1er janvier 2007

(1) Solde détenu par CNP Assurances.

(2) Les actionnaires minoritaires sont Banque Palatine (10,26 %), Crédit Foncier de France (8,77 %) et Foncier Participation (4,72 %).

(3) Solde de la participation détenu par Crédit Foncier de France.

(4) Solde de la participation détenu par Crédit Agricole.

(5) Solde de la participation détenu par Cétélem.

Implantations internationales

Natixis est présent dans 68 pays

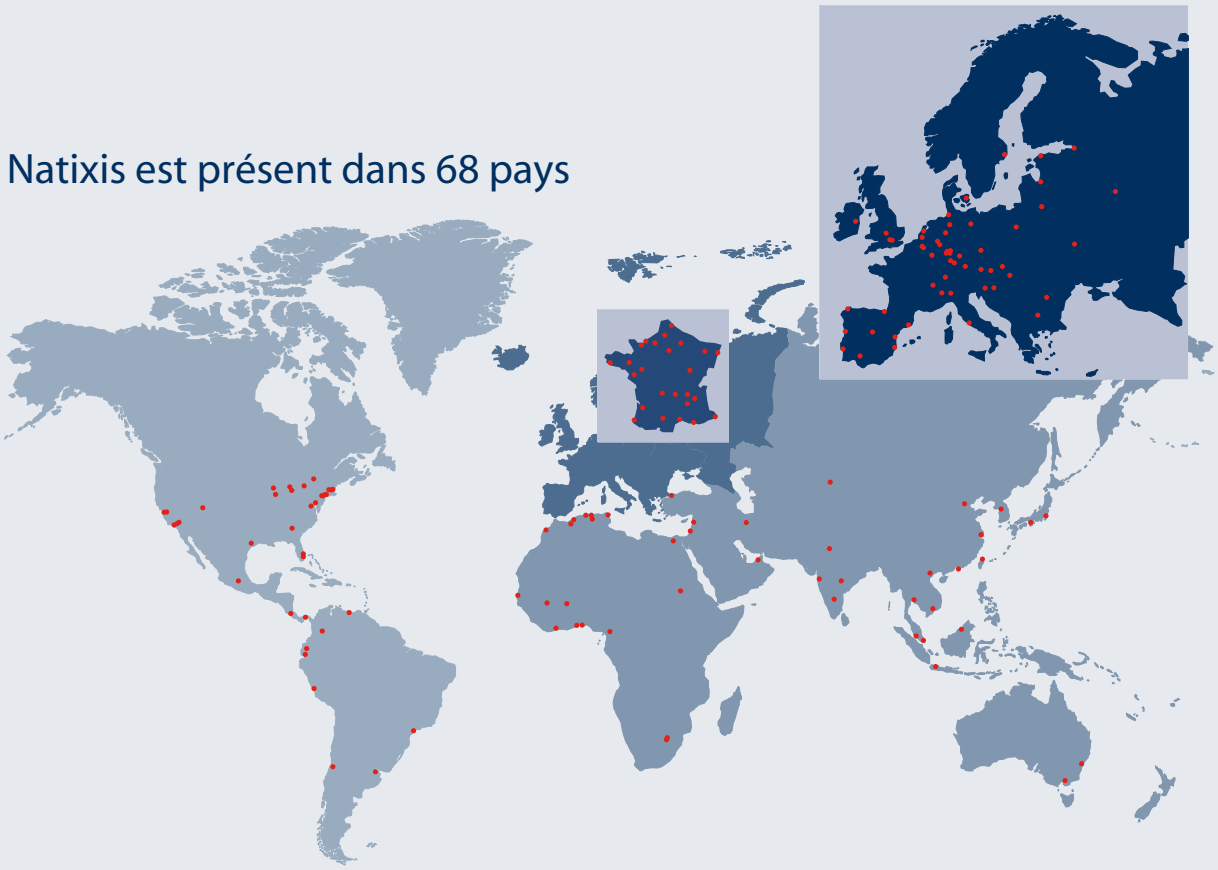

Europe - Alicante - Barcelone - Berlin - Bielefeld - Biella - Birmingham - Bratislava - Breda - Bruxelles - Bucarest - Budapest - Cologne - Dublin - Düsseldorf - Eschborn - Francfort - Frederiksberg - Hambourg - Hanovre - Istanbul - Karlsruhe - Kiev - La Corogne - Lausanne - Linz - Lisbonne - Ljubljana - Londres - Louvain-la-Neuve - Luxembourg - Madrid - Mayence - Milan - Moscou - Munich - Nuremberg - Oslo - Paris - Porto - Prague - Riga - Rome - Saint-Sébastien - Saint-Petersbourg - Séville - Sofia - Stockholm - Stuttgart - Tallinn - Valence - Varsovie - Vienne - Vilnius - Watford - Zagreb - Zürich - Asie-Afrique-Océanie - Abidjan - Alger - Almaty - Bamako - Bangalore - Bangkok - Bejaia - Beijing - Beyrouth - Bnei-Brak - Casablanca - Cotonou - Dakar - Douala - Dubaï - Hanoï - Hô Chi Minh-Ville - Hong Kong - Jakarta - Johannesbourg - Kuala Lumpur - Labuan - Le Caire - Lomé - Melbourne - Mumbai - New Delhi - Oran - Osaka - Ouagadougou - Rouiba - Sandton - Secunderabad - Séoul - Sétif - Shanghai - Singapour - Sydney - Taipei - Téhéran - Tlemcen - Tokyo - Tunis - Amérique - Atlanta - Baltimore - Bloomfield Hills - Bogota - Boston - Boulder - Buenos Aires - Burlington - Caracas - Chicago - Detroit - East Windsor - Fairfield - Fort Lauderdale - Glendale - Greenwich - Guayaquil - Houston - Jersey City - Lima - Los Angeles - Mexico - Miami - Milwaukee - Montréal - New Haven - New York - Oakland - Panama - Pasadena - Pierrefonds - Quito - San Francisco - San José - Santiago - São Paulo - Toronto - Washington DC

Les étapes de la création de Natixis

1er semestre 2006 : Négociations exclusives entre le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne

12 mars 2006 : Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne engagent des négociations exclusives en vue de la constitution de Natixis.

6 juin 2006 : À l'issue de la période de négociations exclusives ouverte le 12 mars 2006, Philippe Dupont, Président du Groupe Banque Populaire, et Charles Milhaud, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, ont signé le protocole d'accord définissant les modalités de création de leur filiale commune, Natixis.

Les conseils d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de Natexis Banques Populaires et le conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne ont approuvé la signature de cet accord lors de leurs réunions respectives des 2 et 6 juin.

2nd semestre 2006 : Constitution de Natixis et opération de marché

17 novembre 2006 : Assemblée générale mixte des actionnaires de Natexis Banques Populaires ayant approuvés l'opération d'apport donnant naissance à Natixis

L'opération d'apport a consisté :

- d'une part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (ci-après la « **CNCE** ») de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque de financement d'investissement et de services ainsi que d'une partie des certificats coopératifs d'investissement émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Epargne et de Prévoyance [3] (les « **Caisses d'Epargne** ») et représentant 20 % de leur capital social (les « **CCI Caisses d'Epargne** »), et qui étaient intégralement détenus par la CNCE ; et,
- d'autre part, en un apport à Natexis Banques Populaires par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (la « **BFBP** ») et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Epargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE. En outre, la CNCE et la SNC Champion ont apporté les participations au capital des sociétés Ixis Corporate & Investment Bank (« **Ixis CIB** ») et Ixis Asset Management Group (« **Ixis AMG** ») qu'elles ont préalablement acquises auprès de SanPaolo IMI (« **SPIMI** »).

À l'issue de ces apports, la CNCE et la BFBP (directement et par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont détenu chacune une participation égale de 45,52 % (44,86 % sur une base totalement diluée) du capital de Natexis Banques Populaires, devenu Natixis.

Concomitamment aux opérations d'apport, chacune des Banques Populaires a émis au profit de Natexis Banques Populaires des certificats coopératifs d'investissement qui représentent 20 % de son capital (ensemble, les « **CCI Banques Populaires** »).

18 novembre 2006 - 5 décembre 2006 : Placement des titres Natixis sous forme d'Offre à Prix Ouvert (OPO) en France pour les particuliers et d'un Placement Global (PG) pour les investisseurs institutionnels en France et hors de France avec :

- le 6 décembre : Fixation du prix définitif de l'OPO et du PG ;
- le 7 décembre : Reprise de la cotation de l'action Natixis ; et
- le 11 décembre : Règlement/Livraison des titres.

À l'issue de cette opération de marché, la CNCE et la BFBP détiennent Natixis à hauteur de 34,44 % chacune.

Se reporter également au paragraphe «renseignements historiques concernant Natixis» du chapitre «Eléménts complémentaires» page 416.

(3) À l'exception des Caisses d'Epargne et de Prévoyance de Martinique et de Nouvelle Calédonie.

1 NATIXIS ET SES ACTIONNAIRES

	Page
L'ACTION NATIXIS	**12**
Préambule	12
Profil boursier au 31 décembre 2006	12
Répartition du capital au 31 décembre 2006	12
Évolution du cours de l'action	13
Capitalisation boursière	13
TABLEAU DE BORD DE L'ACTIONNAIRE	**14**
CRÉATION DE VALEUR BOURSIÈRE POUR L'ACTIONNAIRE	**15**
Hypothèses de calcul	15
Évolution de l'investissement	15
RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES	**16**
Les actions menées en 2006	16
Les actions en cours et à venir pour 2007	17

L'action Natixis

PRÉAMBULE

L'année 2006 se scinde en deux périodes pour l'action Natixis : jusqu'au 17 novembre 2006, l'action était cotée sous le nom « Natexis Banques Populaires » avec un nominal de 16 euros ; depuis le 20 novembre 2006, l'action est cotée sous le nom « Natixis » avec un nominal de 1,60 euro (après division par 10).

Le 17 novembre 2006, les actionnaires de Natexis Banques Populaires réunis en assemblée générale ont approuvé les apports d'actifs de la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance) et de la SNC Champion (filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires) ainsi qu'une augmentation de capital permettant de rémunérer ces apports. Ils ont également approuvé une division par dix du nominal de l'action.

À l'issue de cette assemblée, le capital s'élevait à 1 973 176 336 euros divisé en 1 233 235 210 actions de 1,60 euro de valeur nominale chacune.

Le 28 novembre 2006, le Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) a autorisé l'annulation de 15 552 460 actions d'autocontrôle, ramenant le nombre d'actions Natixis à 1 217 682 750.

PROFIL BOURSIER AU 31 DÉCEMBRE 2006

Capital	1 951 782 928 euros
Nombre d'actions	1 219 864 330
Capitalisation boursière	26 milliards d'euros
Nombre d'actionnaires individuels	environ 1,8 million (fin janvier 2007)
Négociation	Eurolist Paris (compartiment A), éligible au SRD
Code ISIN	FR0000120685
Code Reuters	CNAT.PA
Code Bloomberg France	KN
Indices boursiers	SBF 120 et SBF 250
	Introduction dans l'indice CAC Next 20 le 19 mars 2007

RÉPARTITION DU CAPITAL AU 31 DÉCEMBRE 2006

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires et filiales (dont SNC Champion dissoute le 19/01/07)	34,44 %	34,44 %
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	34,44 %	34,44 %
DZ BANK AG *	1,87 %	1,87 %
San Paolo IMI *	1,68 %	1,68 %
Autre public	27,57 %	27,57 %

* *Titres détenus au porteur.*

ÉVOLUTION DU COURS DE L'ACTION

LE COURS DE CLÔTURE DE L'ACTION NATIXIS AU 28 FÉVRIER 2007 S'ÉLÈVE À 20 €, EN HAUSSE DE 42 % PAR RAPPORT À FIN 2005.

Évolution du titre Natixis
(base 100 au 1er janvier 2006)

NOMBRE D'ACTIONS NÉGOCIÉES EN 2006

1er trimestre	2 234 399
2e trimestre	2 943 194
3e trimestre	1 994 506
4e trimestre	
octobre	1 120 629
novembre	5 987 035*
décembre	189 516 752*

** Après division du nominal par dix le 17 novembre 2006.*

CAPITALISATION BOURSIÈRE

en milliards d'euros

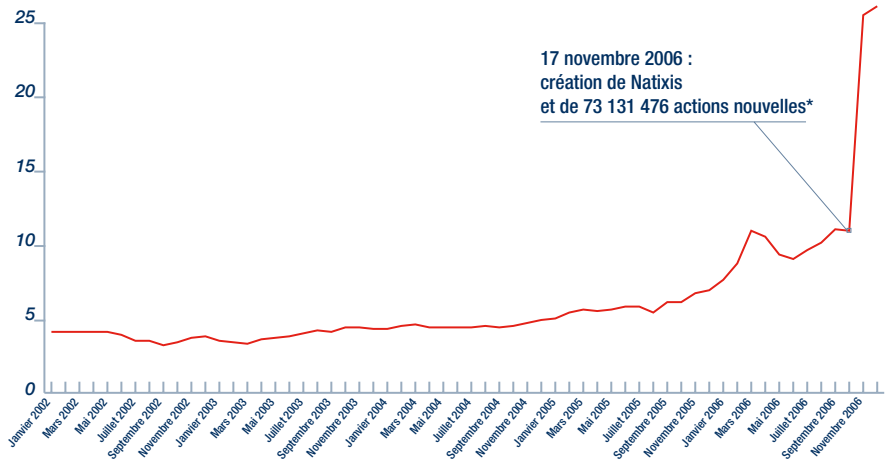

** avant division du nominal par dix le même jour*

Tableau de bord de l'actionnaire

	Natexis Banques Populaires				Natixis
en euros	2002	2003	2004	2005	2006
Bénéfice net par action [a]	2,40	5,60	8,50	14,9	1,73
Actif net par action [b]	84,5	86,5	91,1	113,2	14,3
Dividende net par action	1,5	2,5	3,3	5,0	0,86 [c]
Nombre d'actions	47 442 837	48 045 139	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330
Taux de distribution	62,5 %	45,5 %	38,8 %	40 %	50 % [d]
Cours plus haut	97,50	92,05	109,60	140,80	23,77 [e]
Cours plus bas	70,00	69,10	85,20	100,00	13,81 [e]

(a) Calculé sur le nombre moyen d'actions de l'exercice.
(b) Calculé sur le nombre d'actions en fin de période.
(c) Proposition soumise à l'Assemblée générale du 24 mai 2007.
(d) Calculé sur le résultat net pro forma.
(e) Après division du nominal par 10.

Création de valeur boursière pour l'actionnaire

Natixis propose de mesurer la création de valeur boursière pour un actionnaire individuel sur une durée de sept ans, correspondant à un horizon de placement moyen long terme.

HYPOTHÈSES DE CALCUL

Les calculs suivants sont réalisés sur la base d'un dividende brut ajusté de la division par dix du nominal de l'action, incluant le cas échéant un avoir fiscal au taux de 50 % et réinvesti en actions Natixis. Les calculs sont effectués à la date du 31 décembre 2006.

Les rendements sont bruts, avant toute imposition et commission de courtage.

ÉVOLUTION DE L'INVESTISSEMENT

Le tableau ci-dessous présente l'évolution d'un investissement pour une action Natixis (Natexis Banques Populaires avant le 17 novembre 2006) acquise au cours de clôture de 7,27 euros (ajusté de la division du nominal par dix) le 31 décembre 1999.

Il est supposé que le dividende est réinvesti en actions au cours d'ouverture du 1er jour de Bourse suivant sa mise en distribution.

Exercice fiscal	Dividende brut perçu par action * *(en euros)*	Date de versement	Cours de réinvestissement du dividende * *(en euros)*	Fraction de titre acquise par remploi du dividende brut	Total actions après réinvestissement du dividende brut
1999	0,33	03/07/2000	7,32	0,0451	1,045
2000	0,38	05/06/2001	9,65	0,0389	1,084
2001	0,38	28/05/2002	9,05	0,0414	1,125
2002	0,23	26/05/2003	7,51	0,0300	1,155
2003	0,38	03/06/2004	8,82	0,0425	1,198
2004	0,33	25/05/2005	11,70	0,0282	1,226
2005	0,50	22/05/2006	17,00	0,0294	1,255

* *Ajusté de la division du nominal par 10.*

En se basant sur un cours de 21,28 euros le 31 décembre 2006, la valorisation de l'investissement initial ressort à cette date à 21,28 x 1,26 = 26,81 euros, correspondant à une **progression annuelle moyenne de 19,5 %** et une multiplication par 3,5 de l'investissement initial de 1999.

Relations avec les actionnaires

LES ACTIONS MENÉES EN 2006

En 2006, la direction de la Communication financière (département Relations investisseurs) a traité l'ensemble des relations avec **les investisseurs individuels et institutionnels, les analystes financiers et les agences de notation.**

Tout d'abord, il a assuré **l'élaboration du document de référence 2005** (rapport annuel) de Natexis Banques Populaires et de ses actualisations, ainsi que le dépôt de ces documents auprès de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers). La qualité du rapport annuel 2005 lui a permis de figurer une nouvelle fois parmi les huit sociétés du SBF 120 à avoir été nominées pour le Grand prix du rapport annuel, distinction décernée par le magazine *La Vie Financière,* en partenariat avec le quotidien *Les Echos*.

La communication qui a accompagné la sortie des comptes au 31 décembre 2005 et au 30 juin 2006 s'est appuyée sur un **communiqué de presse et des présentations** destinées à la presse économique et aux analystes financiers. Un avis financier a également été publié dans la presse économique et financière.
Compte tenu de l'actualité particulière de la société en 2006, la direction de la Communication financière a publié de nombreux communiqués de presse spécifiques, depuis la signature en mars du protocole d'accord entre les groupes Caisse d'Epargne et Banque Populaire pour la création de Natixis jusqu'aux résultats de l'opération de placement de titres sur le marché en décembre. Il a également produit plusieurs présentations de la nouvelle entité.

La direction de la Communication financière a également contribué à la réalisation de plusieurs **documents juridiques,** notamment ceux émis dans le cadre de la création de Natixis (« Document E » enregistré auprès de l'AMF le 16 octobre 2006) et de l'opération de placement de titres sur le marché (Note d'opération visée par l'AMF le 17 novembre 2006).

L'ensemble des documents réalisés a été mis en ligne sur le site internet de la société, dans ses versions française et, le cas échéant, anglaise.

Outre les rencontres individuelles régulières avec des **investisseurs institutionnels**, en France et à l'étranger, qui ont été organisées au cours du premier semestre 2006, une réunion particulière avec les analystes « sell-side » s'est tenue le 17 octobre 2006 à Paris afin de présenter Natixis.
À l'occasion du placement d'actions Natixis (Offre à Prix Ouvert (OPO) auprès du public en France et placement global auprès d'institutionnels en France et à l'étranger) qui s'est déroulé entre le 18 novembre et le 5 décembre 2006, de nombreux roadshows on été organisés. En France, des roadshows se sont tenus à Paris et dans cinq villes de province (Lille, Nantes, Nice, Marseille et Lyon) afin de présenter Natixis et les caractéristiques de l'OPO aux clients particuliers des grands réseaux bancaires et en particulier auprès de ceux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires. De nombreuses rencontres ont également eu lieu avec des investisseurs institutionnels en Europe et aux États-Unis.

En ce qui concerne la **communication vers les investisseurs individuels,** le principal outil de communication est resté en 2006 la **« Lettre aux actionnaires »**. Deux numéros, dont un spécial consacré à l'Assemblée générale de mai 2006, ont été envoyés à tous les actionnaires identifiés et mis en ligne sur le site internet. Sa déclinaison en **« Lettre aux actionnaires salariés du Groupe Banque Populaire »** a pour sa part été envoyée à tous les collaborateurs qui avaient souscrit au plan d'actionnariat des salariés lancé en juin 2001.

Par ailleurs, un contact régulier a été établi tout au long de l'année avec les actionnaires individuels grâce au **numéro vert** et à l'adresse relinvest@natixis.fr. Le nombre d'appels traités a été particulièrement important au cours du dernier trimestre 2006. Les actionnaires existant, détenteurs d'actions Natexis Banques Populaires, se sont principalement interrogés sur le devenir des titres qu'ils détenaient en portefeuille et sur le nouveau périmètre de la société ; beaucoup d'entre eux ont exprimé une forte motivation pour acquérir de nouvelles actions. Les actionnaires potentiels ont posé de nombreuses questions sur les activités de Natixis et sur les modalités de l'OPO.
Dans un souci de personnalisation de la relation et de qualité des réponses apportées, les appels et les courriers électroniques ont directement été traités par l'équipe des Relations investisseurs.

Deux assemblées générales se sont tenues en 2006. Le 18 mai 2006, le Grand Auditorium de la Bourse de Paris a accueilli plusieurs centaines d'actionnaires pour **l'assemblée générale** annuelle de Natexis Banques Populaires. Comme chaque année, l'assemblée avait été précédée d'une large consultation envoyée auprès de tous les actionnaires individuels identifiés. Cette opération, dont le taux de réponses a affiché une progression constante ces dernières années, a permis de dégager les thèmes intéressant les actionnaires en 2006 : les performances financières de la société, ses métiers (avec une présentation centrée sur le pôle Services), le parcours boursier de l'action et la politique de dividende, ainsi que l'actualité stratégique de l'année 2006 au travers du projet Natixis.
Le 17 novembre 2006, l'Assemblée générale de Natexis Banques Populaires s'est tenue au Palais des Congrès de Paris. Il s'agissait d'une assemblée d'une importance particulière, avec un caractère très juridique puisque les actionnaires ont dû se prononcer sur cinquante et une résolutions (approbation des opérations d'apport, modification de la dénomination sociale, division du nominal par dix, etc.) à l'issue desquelles Natexis Banques Populaires est devenu Natixis.
Chacune de ces assemblées à été retransmise dès le lendemain sur le site internet, accompagnée du résultat des votes des résolutions.

La rencontre avec les actionnaires individuels lors du **Salon Actionaria**, qui s'est tenu les 17 et 18 novembre 2006 au Palais des Congrès de Paris, s'est inscrite dans un contexte très particulier. En effet, l'Assemblée générale constitutive de Natixis se tenait le premier jour du salon, et le placement d'actions Natixis sur le marché débutait le second jour ; une affluence record a été enregistrée sur le stand. L'enquête qualitative menée par la société TLB auprès des visiteurs des stands des grandes capitalisations a été très positive pour Natixis dont la note est largement supérieure à la moyenne.

La **rubrique « Actionnaires et investisseurs »** du site internet www.natixis.com, qui existe en versions française et anglaise, a été largement alimentée au cours de l'année 2006. Outre la diffusion des assemblées générales pendant plusieurs semaines et la consultation du cours de bourse en temps réel, cette rubrique a proposé le téléchargement de tous les documents publiés en 2006. Enfin, le département Relations investisseurs a contribué pendant plusieurs semaines à l'alimentation d'un site internet spécifique consacré uniquement à la présentation de Natixis, sur lequel ont été mis en ligne tous les documents liés à la naissance de la nouvelle entité (depuis ses aspects juridiques jusqu'aux campagnes publicitaires) ainsi qu'à la mise sur le marché des actions en décembre.

LES ACTIONS EN COURS ET À VENIR POUR 2007

En 2007, les outils de communication à destination des actionnaires individuels sont renforcés.
Il s'agit tout d'abord de la lettre aux actionnaires. La première lettre aux actionnaires de Natixis a été envoyée début avril à l'ensemble des actionnaires individuels identifiés, qu'ils soient au nominatif ou au porteur. Cette lettre reprend les événements marquants de l'actualité de l'entreprise pour 2007, et notamment la création d'un club d'actionnaires.

Le nouveau numéro vert (0800 41 41 41) est désormais mis à la disposition de l'ensemble des actionnaires individuels de Natixis. Ce numéro qui a été mis en service dès le 17 octobre 2006 – en lien avec la préparation du placement des actions auprès du public – reçoit environ soixante-dix appels par jour. En dehors des horaires d'ouverture du service (du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures), un message indiquant le cours de Bourse à la clôture est diffusé.

L'Assemblée générale des actionnaires se tiendra le 24 mai 2007 au Carrousel du Louvre à Paris.

Enfin, le salon Actionaria, qui se tiendra les 16 et 17 novembre 2007 au Palais des Congrès à Paris, sera l'occasion de renforcer la visibilité de Natixis. Plusieurs actions ciblées de communication seront mises en place en lien avec la tenue de ce salon.

En 2007, le premier club d'actionnaires de Natixis sera créé dans le courant de l'année.
Ce club sera ouvert aux actionnaires au nominatif, ainsi qu'à tous les actionnaires qui détiennent cinquante actions au porteur ou plus afin d'instaurer un dialogue plus personnalisé avec ces derniers. L'adhésion à ce club sera gratuite et comportera certains avantages, tels que l'envoi régulier à domicile de la Lettre aux actionnaires de Natixis, l'envoi sur demande de la documentation institutionnelle, et la possibilité d'être invités à des réunions d'actionnaires en région. La possibilité de convier les membres du club d'actionnaires à des événements liés à la politique de mécénat de l'entreprise est à l'étude.

Relations investisseurs

Tél. : 01 58 19 26 34 ou 01 58 19 26 54 - Fax : 01 58 32 15 70

Internet : www.natixis.com

e-mail : relinvest@natixis.fr

Relations actionnaires individuels

Numéro vert : 0 800 41 41 41

Internet : www.natixis.com

e-mail : relinvest@natixis.fr

Services financiers

Tél. : 01 58 32 31 86 Fax : 01 58 32 29 30

e-mail : emetteurs.charenton@natixis.fr

Actionnaires au nominatif pur

Internet : www.emetline.com

e-mail : emetline@natixis.fr

Agenda de la communication financière 2007

15 mars 2007

Publication des résultats 2006

24 mai 2007

Assemblée générale des actionnaires

30 mai 2007

Mise en paiement du dividende

30 août 2007

Publication des résultats 1er semestre 2007

Mi novembre 2007 *

Informations sur le 3e trimestre 2007

* *Date à préciser.*

Participer à l'assemblée générale des actionnaires

La convocation à l'assemblée générale

La brochure de convocation présente l'ordre du jour de l'assemblée générale et les projets de résolutions. Elle est directement envoyée aux actionnaires qui possèdent des actions nominatives depuis au moins un mois. Elle est accompagnée d'un formulaire permettant de demander une carte d'admission, de donner pouvoir, de se faire représenter ou bien de voter par correspondance.

Les actionnaires qui détiennent leurs titres au porteur sont informés de la tenue de l'assemblée générale en lisant l'avis de réunion publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires (BALO – http ://balo.journal-officiel.gouv.fr) et la presse financière au moins 35 jours avant la réunion. Ils peuvent également se renseigner en appelant le numéro vert réservé aux actionnaires individuels ou en consultant le site Internet. Les brochures de convocation et formulaires de vote sont disponibles auprès de leur intermédiaire financier.

Les formalités juridiques préalables

Les détenteurs d'actions nominatives doivent être inscrits en compte nominatif (pur ou administré) au moins trois jours ouvrés avant la date de l'assemblée générale.

Les actionnaires détenant des titres au porteur doivent demander à l'intermédiaire financier qui assure la gestion de leur compte-titres, d'adresser à Natixis une attestation de participation. Natixis doit recevoir cette attestation trois jours au moins avant la date de l'assemblée pour pouvoir délivrer une carte d'admission à l'actionnaire.

Assister à l'assemblée générale

Les actionnaires doivent présenter leur carte d'admission à l'entrée de la réunion. Toutefois, s'ils n'ont pas reçu la carte d'admission à temps, ils peuvent participer au vote en présentant une carte d'identité (qui devra être accompagnée de l'attestation de participation physique délivrée par l'intermédiaire financier teneur du compte titres).

Se faire représenter et exercer son droit de vote à l'assemblée générale

Pour les actionnaires qui n'assistent pas personnellement à l'assemblée générale, trois possibilités sont offertes :

- le vote par pouvoir : il s'agit de donner pouvoir au Président de l'assemblée en retournant le formulaire signé pour qu'il exprime ainsi un vote favorable à toutes les résolutions présentées ou agrées par le conseil d'administration, et un vote défavorable aux autres résolutions.
- le vote par correspondance : l'actionnaire renvoie le formulaire en cochant les cases appropriées afin d'exprimer son vote (favorable, défavorable ou abstention) pour chacune des résolutions soumises à l'assemblée générale.
- le vote par procuration : il consiste à donner une procuration à son conjoint ou à un autre actionnaire de Natixis afin de voter en son nom à ladite assemblée.

2 GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

	Page
INTRODUCTION	**20**
Directoire au 1er janvier 2007	20
Conseil de surveillance au 1er janvier 2007	20
STRUCTURE DES ORGANES SOCIAUX	**21**
Natexis Banques Populaires	21
Natixis	21
RÔLE ET RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DES ORGANES SOCIAUX	**50**
Natexis Banques Populaires	50
Natixis	50
LES COMITÉS SPÉCIALISÉS	**53**
Natexis Banques Populaires	53
Natixis	53
ACTIVITÉS DES ORGANES SOCIAUX	**56**
Natexis Banques Populaires	56
Natixis	57
PRINCIPES ET RÈGLES ARRÊTÉS POUR LA DÉTERMINATION DE LA RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX	**58**
Natexis Banques Populaires	58
Natixis	58
COMPÉTENCE ET HONORABILITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DU CONSEIL DE SURVEILLANCE	**64**
CONTRATS LIANT LA SOCIÉTÉ ET LES MEMBRES DU CONSEIL ET DES ORGANES EXÉCUTIFS	**64**
CONFLITS D'INTÉRÊTS POTENTIELS	**64**
COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF	**65**
CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ	**66**

Introduction

La gouvernance de Natixis, sous sa forme actuelle, résulte des décisions adoptées par l'Assemblée générale de Natexis Banques Populaires du 17 novembre 2006.

Les résolutions approuvées par cette assemblée générale se sont traduites par l'adoption de nouveaux statuts, de la nouvelle dénomination, et d'un changement du mode d'administration et de Direction de la société. Celle-ci est dotée d'un directoire et d'un conseil de surveillance au lieu et place d'un conseil d'administration. Cette modification est conforme aux accords intervenus entre les deux groupes actionnaires de Natixis et consignée dans le pacte d'actionnaires du 17 novembre 2006.

Pour cette raison, les informations sur le gouvernement d'entreprise tel qu'il s'est exercé pendant l'année 2006 prendront en compte et décriront les caractéristiques et le fonctionnement des deux types d'organes sociaux qui se sont succédés en 2006, l'un pendant dix mois et demi, l'autre à compter du 17 novembre.

DIRECTOIRE au 1er janvier 2007

M. DUPONT Philippe	Président	M. LADAM François	Membre du directoire
M. FERRERO Dominique	Directeur général	M. ORSATELLI Anthony	Membre du directoire

CONSEIL DE SURVEILLANCE au 1er janvier 2007

MEMBRES

M. MILHAUD Charles	Président du conseil de surveillance de Natixis, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance
M. TOURRET Jean-Louis	Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse
M. COMOLET Bernard	Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis, Président du directoire de la Caisse d'Epargne Île-de-France Paris
Banque Fédérale des Banques Populaires	Représentant: M. GOUDARD Michel, Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Représentant: M. MERINDOL Nicolas, Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
M. BOLLORÉ Vincent	Président-Directeur général du groupe Bolloré
M. COMAS Jean-François	Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur
M. CORDEL Claude	Président de la Banque Populaire du Sud
M. CREQUIT Jean-Claude	Président du directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur
M. GENTILI Stève	Président de la BRED Banque Populaire
M. HENRY Francis	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne
M. de La PORTE du THEIL Yvan	Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France
M. METTLING Bruno	Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires
M. NAOURI Jean-Charles	Président d'Euris
M. PATAULT Didier	Président du directoire de la Caisse d'Epargne des Pays de La Loire
M. PROGLIO Henri	Président-Directeur général de Veolia Environnement
M. SUEUR Philippe	Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France Nord
M. ZOLADE Robert	Président d'Elior

CENSEURS

M. BRIXNER Ulrich	Président du comité consultatif de la DZ BANK AG
M. IOZZO Alfonso	Président de la Cassa Depositi e Prestiti Spa

SECRÉTAIRE DU CONSEIL

M. BUREL Jean-René

Structure des organes sociaux

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

À compter du 16 janvier 2002, Natexis Banques Populaires, société anonyme à conseil d'administration, avait opté pour la dissociation des fonctions de Président et de Directeur général. La Direction générale avait été confiée à M. François Ladam qui n'était pas administrateur. Cette situation est demeurée inchangée jusqu'au 17 novembre 2006.

Le conseil d'administration et ses membres

Composition

Le conseil d'administration comptait quinze membres en 2006, comme les années précédentes.

Trois d'entre eux (MM. Duquesne, Nalpas et Thibaud) ont quitté le conseil d'administration en mai 2006.

Trois nouveaux membres les ont remplacés : MM. Clochet, Gevin et Jeannin (tous trois exerçant des fonctions de Président ou Directeurs généraux de Banques Populaires), nommés par l'Assemblée générale des actionnaires du 18 mai 2006.

Les administrateurs se répartissaient en trois origines :

- Groupe Banque Populaire ;
- administrateurs indépendants ;
- actionnariat salarié.

Le Groupe Banque Populaire, alors actionnaire largement majoritaire avec près de 76 % des actions, occupait onze sièges au conseil sur quinze, soit 73 %. En dehors du Président, les administrateurs issus du Groupe Banque Populaire étaient, à parts égales, des Présidents de Banques Populaires et des Directeurs généraux de Banques Populaires.

Les trois administrateurs indépendants étaient :

- Monsieur Jean de La Chauvinière, ancien dirigeant de banque et de société de bourse, retraité, ce qui garantit une indépendance totale vis-à-vis de tout groupe financier ;
- Monsieur Vincent Bolloré, Président-Directeur général du groupe qui porte son nom ;
- Monsieur Robert Zolade, dirigeant d'Elior, une firme de premier plan dans le secteur de la prestation de services, à savoir l'un des deux leaders français dans le domaine de la restauration collective, dont il est l'un des fondateurs.

Ces trois administrateurs indépendants répondaient aux critères retenus par le rapport Afep-Medef sur le gouvernement d'entreprise : ils n'avaient aucun lien avec l'un des actionnaires directs ou indirects de la société, n'appartenaient pas au management de l'entreprise et n'exerçaient pas leurs fonctions depuis une durée supérieure à douze ans. En outre, les relations financières que les groupes dirigés par deux d'entre eux n'étaient pas de nature à affecter l'indépendance de leur jugement.

Ces trois personnalités, par leur compétence, ont apporté au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires un éclairage différent et complémentaire de celui des professionnels de la banque, majoritaires parmi les administrateurs. On soulignera également qu'aucun membre du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires ne siégeait dans l'un des conseils d'administration des groupes dirigés par ces personnalités.

L'actionnariat salarié enfin, entre les mains duquel était détenu environ 1,6 % du capital social à mi-année (après échéance du plan d'actionnariat Alizé), était représenté au conseil par un administrateur, nommé par l'assemblée générale dans les conditions prévues par la loi. Il s'agissait d'un cadre de la société exerçant des fonctions au sein des activités de marché.

Tous les membres du conseil, à l'exception de la Banque Fédérale des Banques Populaires, par ailleurs principal actionnaire, étaient des personnes physiques.

NATIXIS

Depuis le 17 novembre 2006, la société a adopté le mode d'administration avec directoire et conseil de surveillance défini aux articles L. 225-57 et suivants du Code de commerce.

Un certain nombre de règles de gouvernance relatives à la composition et aux pouvoirs du conseil de surveillance et du directoire sont déterminées par les dispositions du pacte* signé le 17 novembre 2006 qui vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance.

** cf page 409 pour la description des principales dispositions du pacte.*

Composition du conseil de surveillance

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice)	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société
M. MILHAUD Charles	CA du 17.11.2006	2011	Président du conseil de surveillance	Président du directoire de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
M. TOURRET Jean-Louis	AGM du 17.11.2006	2011	Vice-Président du conseil de surveillance	Président de la BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE & CORSE 245, boulevard Michelet BP 25 13274 MARSEILLE CEDEX 09
M. COMOLET Bernard	AGM du 17.11.2006	2011	Vice-Président du conseil de surveillance	Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE ILE DE FRANCE PARIS 19, rue du Louvre BP 94 75021 PARIS CEDEX 01
BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES représentée par M. Michel GOUDARD	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général délégué de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15
CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE représentée par M. Nicolas MERINDOL	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général de la CAISSE NATIONALE DES CAISSES D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE 50, avenue Pierre Mendès France 75201 PARIS CEDEX 13
M. BOLLORÉ Vincent	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président-Directeur général du Groupe BOLLORÉ Tour Bolloré 31-32, quai de Dion-Bouton 92800 PUTEAUX
M. COMAS Jean-François	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général de la BANQUE POPULAIRE CÔTE D'AZUR 457, promenade des Anglais 06292 NICE CEDEX 3

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice)	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société
M. CORDEL Claude	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de la BANQUE POPULAIRE DU SUD 10, place de la Salamandre CS 98-001 30969 NÎMES CEDEX 9
M. CREQUIT Jean-Claude	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR 455, promenade des Anglais BP 297 06205 NICE CEDEX 3
M. GENTILI Stève	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de BRED BANQUE POPULAIRE 18, quai de la Rapée 75012 PARIS
M. HENRY Francis	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE 6, rue de la Grosse-Écritoire BP 2747 57062 REIMS
M. de La PORTE du THEIL Yvan	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général de la BANQUE POPULAIRE VAL-DE-FRANCE 9, avenue Newton 78183 SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES cedex
M. METTLING Bruno	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Directeur général délégué de la BANQUE FÉDÉRALE DES BANQUES POPULAIRES Le Ponant de Paris 5, rue Leblanc 75511 PARIS CEDEX 15
M. NAOURI Jean-Charles	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président de Euris 83 rue du Faubourg-Saint-Honoré 75008 PARIS
M. PATAULT Didier	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du Directoire de la CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE 8, Rue de Bréa BP 835 44000 NANTES

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat (AG qui statuera sur les comptes de l'exercice)	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société
M. PROGLIO Henri	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président-Directeur général de VEOLIA ENVIRONNEMENT 38, avenue Kléber 75016 PARIS
M. SUEUR Philippe	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président du Conseil d'orientation et de surveillance de la CAISSE D'EPARGNE D'ÎLE-DE-FRANCE NORD 57, rue du Général-de-Gaulle 95880 ENGHEIN-LES-BAINS
M. ZOLADE Robert	AGM du 17.11.2006	2011	Membre du conseil de surveillance	Président d'ELIOR Groupe ELIOR 65, rue de Bercy 75589 Paris cedex 12
M. BRIXNER Ulrich	AGM du 17.11.2006	2011	Censeur	Président du Comité consultatif de la DZ BANK AG AM PLATZ DER REPUBLIK D-60265 FRANKFURT-AM-MAIN
M. IOZZO Alfonso	AGM du 17.11.2006	2011	Censeur	Président de la CASSA DEPOSITI E PRESTITI Spa Piazza San Carlo 156 10121 TURIN, Italie

Le conseil de surveillance de Natixis nommé, pour six ans, par l'Assemblée du 17 novembre 2006 compte dix-huit membres, auxquels s'ajoutent deux censeurs.

Les membres du conseil (hors censeurs) se répartissent en trois origines :

- sept membres issus du Groupe Banque Populaire ;
- sept membres issus du Groupe Caisse d'Epargne.

  Actionnaires de Natixis à hauteur de 34 % chacun, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne disposent d'un nombre égal de sièges au conseil de surveillance. Cette parité de représentation est conforme à l'accord qui lie les deux actionnaires de Natixis.

  La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne sont l'une et l'autre membres du conseil en leur qualité de personne morale principal actionnaire. Les douze autres membres issus de ces deux groupes sont tous des personnes physiques exerçant par ailleurs des fonctions de dirigeant au sein des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ;
- quatre membres indépendants :

  Deux membres indépendants du conseil siégeant précédemment au conseil d'administration de Natexis Banques Populaires, MM. Bolloré et Zolade, siègent au conseil de surveillance de Natixis. Les caractéristiques qui permettaient de qualifier d'indépendants ces deux administrateurs au sein du conseil de Natexis Banques Populaires sont transposables dans le cadre de leurs fonctions de membre du conseil de surveillance de Natixis.

  À leurs côtés, ont été nommés MM. Naouri et Proglio.

  M. Naouri est Président d'Euris, holding d'un des plus importants groupes français de la grande distribution. M. Proglio est Président-Directeur général de Véolia Environnement.

Ces deux membres répondent également aux critères d'indépendance préconisés dans les rapports Afep/Medef. Ils n'appartiennent pas au management de l'entreprise. Les relations bancaires entre Natixis et les groupes qu'ils Président ne sont pas de nature à affecter l'impartialité de leur jugement. On notera toutefois que MM. Naouri et Proglio occupent chacun un siège de censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, un des deux actionnaires de Natixis.

Les deux censeurs, MM. Brixner et Iozzo, respectivement de nationalité allemande et italienne, sont tous deux dirigeants ou anciens dirigeants d'importants groupes bancaires et apportent au conseil l'éclairage de partenaires européens.

Aux termes du pacte qui les unit, il est prévu, d'accord entre les deux actionnaires principaux, que la présidence du conseil de surveillance sera assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance, et la seconde vice-présidence par un représentant de l'autre actionnaire.

Dans le cadre de cette alternance, la présidence du conseil de surveillance est assurée, depuis le 17 novembre 2006, par M. Charles Milhaud, Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Les deux Vice-Présidents sont respectivement MM. Tourret (premier vice-Président) et Comolet (second Vice-Président).

Composition du directoire

Nom et prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans la Société	Fonction principale exercée en dehors de la Société
M. DUPONT Philippe	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Président	Président-Directeur général de la BFBP
M. FERRERO Dominique	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Directeur général	
M. LADAM François	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Membre du Directoire	
M. ORSATELLI Anthony	CS du 17.11.2006	17.11.2012	Membre du Directoire	

Le directoire peut être composé de deux à sept membres nommés pour six exercices par le conseil de surveillance, conformément à la loi, à l'article 9 des statuts de la société et au pacte d'actionnaires qui précise que les membres sont choisis selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Aux termes de ce même pacte, la nomination ou la révocation de tout membre du directoire nécessite l'accord des deux principaux actionnaires et la décision du conseil de surveillance statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 a nommé quatre membres du directoire : MM. Dupont, Ferrero, Ladam et Orsatelli. Il a conféré la présidence du directoire à M. Philippe Dupont (par ailleurs Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires), et le titre de Directeur général à M. Dominique Ferrero.

Un bref curriculum vitae de chacune de ces personnes ainsi que la liste des mandats sociaux qu'elles ont exercés au cours de l'année 2006 et des cinq années précédentes sont donnés ci-après.

Tableaux de synthèse des fonctions et mandats au 31 décembre 2006

M. Vincent BOLLORÉ

Fonctions et mandats en cours

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président-Directeur général de Bolloré

Président-Directeur général de Bolloré Participations

Président du conseil d'administration d'Havas

Président du conseil d'administration de la Financière de l'Odet

Président du conseil d'administration de Bolloré Média

Président du conseil d'administration de Direct Soir

Président du conseil d'administration de la compagnie de Bangor

Président de la SAS Bolloré Production

Directeur général de Sofibol

Directeur général d'Omnium Bolloré

Directeur général de la Financière V

Administrateur de Batscap

Administrateur de Bolloré

Administrateur de Bolloré Participations

Administrateur de la Compagnie des Glénans

Administrateur de la Financière Moncey

Administrateur d'Omnium Bolloré

Administrateur de Sofibol

Administrateur de la Financière V

Membre du conseil de surveillance de Vallourec

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Cie des Tramways de Rouen

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SAFA

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté des Chemins de Fer et Tramways du Var et du Gard

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la Sté Industrielle et Financière de l'Artois

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de la société Bordelaise Africaine

Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur d'IER

Représentant permanent de Bolloré Participations, membre du conseil de surveillance de la Compagnie du Cambodge

Historique des cinq dernières années

SOCIÉTÉS FRANÇAISES

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Président-Directeur général de Bolloré Média

Président du conseil d'administration de Bolloré Investissement

Directeur général de BB Investissement

Administrateur de Bolloré Investissement

Administrateur de SEITA

Administrateur de TOBACCOR

Représentant permanent de la Compagnie du Cambodge, membre du conseil de surveillance de la Société Financière HR

Représentant permanent de Bolloré, administrateur d'Afrique Initiatives

Administrateur de Generali France

M. Vincent BOLLORÉ (suite)

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	**SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES**
Président de Plantations des Terres Rouges (Luxembourg)	Président de Selective East Asiatic
Vice-Président de la société des Caoutchoucs de Grand Bereby – SOGB (Abidjan)	Administrateur de SOCFIN Plantations Sendiriam Berhad (Malaisie)
Vice-Président de Bereby Finances (Abidjan)	Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Côte d'Ivoire
Président et administrateur délégué de Nord Sumatra Investissements (Bruxelles)	Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de l'Immobilière de la Pépinière
Administrateur de BB groupe SA (Luxembourg)	
Administrateur de Centrages	
Administrateur de la CIE Internationale de Cultures (Luxembourg)	
Administrateur de la Financière Privée (Bruxelles)	
Administrateur de Liberian Agricultural Company Lac	
Administrateur de Mediobanca	
Administrateur de Plantations Nord Sumatra Limited	
Administrateur de Plantations des Terres Rouges	
Administrateur de Red Land Roses (Kenya)	
Administrateur de SDV Gabon	
Administrateur de SDV Sénégal	
Administrateur de la société Financière des Caoutchoucs Socfin (Bruxelles)	
Administrateur de SOCFINAF CY Ltd. (Kenya)	
Administrateur de la société Financière Luxembourgeoise – SOCFINAL (Luxembourg)	
Administrateur de SOCFINASIA (Luxembourg)	
Administrateur de SOCFIN Consultant Services – SOCFINCO (Bruxelles)	
Administrateur de PT SOCFIN Indonesia ORD. – SOCFINDO (Indonésie)	
Administrateur de SOCFIN International – SOCFININTER (Bruxelles)	
Administrateur de la société de Gestion pour le Caoutchouc et les Oléagineux – SOGESCOL (Bruxelles)	
Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Cameroun	
Représentant permanent de Bolloré Participations, administrateur de SDV Congo	

M. Christian BREVARD

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Vice-Président délégué de la Banque Populaire d'Alsace	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)**
Président du conseil d'administration de Natexis Bleichroeder S.A	Gérant de Bruker Optique
Administrateur de Natexis Bleichroeder Inc. à New York	Administrateur de Planinter
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	
Représentant permanent de la Banque Populaire d'Alsace, administrateur de Natexis Pramex International	
Président du directoire de Bruker Biospin S.A.	
Gérant de Bruker Daltonique (EURL)	
Membre de l'Académie des Technologies	

M. Ulrich BRIXNER

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	Président du directoire de la DZ BANK AG
Président de la Fondation de la DZ BANK AG	Vice-Président du conseil de surveillance de la Bausparkasse Schwäbisch Hall AG
Président du conseil d'orientation de la DZ BANK AG	Président du conseil d'administration de la DZ BANK Ireland plc.
Membre du conseil d'administration de la Landwirtschaftlichen Rentenbank	Vice Président du conseil de surveillance de R+ V Versicherung AG
Vice-Président du conseil d'administration du Banco Cooperativo Espanol S.A	Président du conseil de surveillance de la VR-Immobilien AG
Membre du conseil de surveillance du Südzucker AG	Membre du conseil d'administration de la KfW Kreditanstalt für Wiederaufbau
Membre du conseil de surveillance de l'EQUENS N.V. – Payment Services for Europe	Président de la CIBP

M. Jean-Pierre CHAVAILLARD

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
	Administrateur représentant l'actionnariat salarié de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)

M. Jean CLOCHET

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)**
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de AAA-Actions-Agro-Alimentaire
Administrateur de la Banque Privée Saint-Dominique	Président de Pays de Savoir Entreprendre
Administrateur de Natixis Private Banking	Vice-Président délégué du conseil d'administration de la Banque Populaire des Alpes
Administrateur et Président-Directeur général de la Brasserie des Cimes	
Président du conseil d'administration de Routin America Inc.	
Administrateur et Président-Directeur général de Routin S.A.	
Administrateur et Président-Directeur général de Routin Nord Europe	
Administrateur de Savoie Entreprendre	
Administrateur du Syndicat national des Sirops	
Gérant de Montania	
Co-gérant de SCI (C3 et Houille Blanche)	
Trésorier du Syndicat Rhône Alpes des Sirops et Liqueurs	

M. Jean-François COMAS

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	**Administrateur de Natexis Banques Populaires**
Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur	Administrateur de Fructilux
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires,	Représentant permanent de la Banque Populaire du Luxembourg, administrateur de Fructilux
Administrateur de Natixis Assurances	Représentant permanent de Natexis Private Banking Luxembourg, administrateur de Fructilux
Administrateur de Natixis Coficiné	
Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, Président de Foncière Victor Hugo	
Représentant permanent de la Banque Populaire Côte d'Azur, Président de la société Méditerranéenne d'Investissement	
Administrateur d'Informatique Banques Populaires	
Représentant de la Banque Populaire Côte d'Azur, gérant de la SCI Domaine de l'Arénas	
Autre fonction exercée :	
Administrateur de l'Association Banque Populaire pour la création d'entreprise	

M. Bernard COMOLET

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration de Saccef
Président du directoire de la Caisse d'Epargne Ile-de-France Paris	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration de Sogeccef
Vice-Président du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration d'Eulia Caution
Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration de Socamab
Président du conseil de surveillance de la Banque BCP SAS	Président-Directeur général de la SICAV Ecureuil Dynamique +
Administrateur de la Banque BCP SA (Luxembourg)	Gérant de la SCI Ecureuil du Nord Seine et Marne
Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration de la SA d'HLM Immobilière 3F	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil d'administration du groupement d'Achat des Caisses d'Epargne Od@cia
Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil de surveillance d'Efidis	Représentant permanent de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance Île-de-France Paris au conseil de surveillance de la SA d'HLM Immobilière 3F
Censeur au conseil de surveillance de CNP Assurances	Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne au conseil d'administration de Le Livret Portefeuille

M. Claude CORDEL

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	**Administrateur de Natexis Banques Populaires**
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Sud	Président du conseil d'administration de la Banque Populaire du Midi
Président du conseil d'administration de Natixis Factor	Président d'Unicem Régional (syndicat de l'industrie de carrières et matériaux)
Administrateur de Coface	Président du conseil de surveillance de Factorem
Administrateur de Natexis Pramex International	Président du conseil d'administration de Natexis Factorem
Président de la Commission Financière Nationale de l'Unicem	Président de la Cellule économique BTP du Languedoc Roussillon
Président de la SAS CPSL	Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Président de la SAS Holding Clobia	
Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires	
Administrateur de la SAS Dupleix	
Administrateur de la SNC Hydromons	

M. Jean-Claude CREQUIT

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Président-Directeur général de Sodero
Membre du conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Président du conseil de surveillance de Sodero Participations
Membre du conseil de surveillance de la Banque Palatine	Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire
Membre du conseil de surveillance de SOCFIM	Président du conseil de Grand Ouest Gestion
Membre du conseil de surveillance du GIE Arpège	Président-Directeur général de Sicav Horizon
Administrateur de Foncier Expertise	Administrateur d'Ecureuil Vie
Administrateur de Siparex Associés	Administrateur d'Ecureuil Vie
Président de la réunion des Associés de la SAS Alliance Entreprendre Développement	Administrateur d'Ecureuil Gestion
	Administrateur de la SAS Alliance Entreprendre
	Administrateur de SEM Nantes Gestion Equipements
	Administrateur de SEMITAN
	Administrateur de SA HLM Nantaise d'Habitation
	Membre du conseil de surveillance de Pays de Loire Développement
	Associé actionnaire de SAS Alliance Entreprendre Développement

M. Jean DUFRESNE de la CHAUVINIÈRE

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Administrateur de Natexis Asset Management	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)**
Administrateur de France Entreprises	Administrateur de Natexis Actions Europe (sicav)
Vice-Président de La Demeure Historique	Administrateur de Sogeparc France
	Administrateur de U.E.B. Monaco
	Administrateur de CIC Obli Moyen Terme

M. Yvan de La PORTE du THEIL

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	**Administrateur de Natexis Banques Populaires**
Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France	Président du conseil de surveillance de la SBE
Président du conseil de surveillance de M.A. Banque – Multi Acces Banque	Président du conseil de surveillance de la SBE
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Administrateur de Natexis Assurances
Administrateur de Coface	Administrateur de Natexis Immo Placement
Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de i-BP (Informatique Banques Populaires)	Administrateur de Natexis Pramex North America Corp.
Autre fonction exercée :	Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la Banque Populaire Développement
Membre du comité éxécutif de la CIBP (Confédération Internationale des Banques Populaires)	Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, administrateur de la BICEC (Banque Internationale du Cameroun pour l'Epargne et le Crédit)
	Représentant permanent de la Banque Populaire Val-de-France, Vice-Président de i-BP (Informatique Banques Populaires)

M. Pierre DESVERGNES

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Président-Directeur général de CASDEN-Banque Populaire	**Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 18/05/2006)**
Président du conseil d'administration de Maine Gestion	Président du conseil d'administration de CASDEN-Banque Populaire
Président du conseil d'administration de Parnasse Finance	Président du conseil d'administration de Fructi-Actions Rendement
Vice-Président du GIE CCOMCEN	Président du conseil d'administration d'Invest Kappa
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de LineBourse
Administrateur de Natexis Asset Management	Vice-Président du conseil de surveillance de LineBourse
Administrateur de Parnasse MAIF SA	Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, administrateur de Fructidor
Administrateur de l'Union Mutualiste Retraite (UMR)	Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, administrateur de Valorg
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, Président de la SAS Finance	Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, membre du conseil de surveillance de + X Altaïr
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, Président de la SAS Parnasse Espace 1	
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, Président de la SAS Parnasse Espace 2	
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, administrateur de Natexis Altaïr	
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, administrateur de Parnasse Services	
Représentant permanent de Parnasse Finance, administrateur de la Parnassienne de Crédit	
Représentant permanent de CASDEN-Banque Populaire, membre du conseil de surveillance de la SCPI Parnasse Immo	
Gérant de la SARL Cours des Roches	
Gérant de la SARL Inter Promo	

M. Philippe DUPONT

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Président du directoire de Natixis	**Président du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires**
Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de Natexis Assurances
Président du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)	Président du conseil de surveillance de ABP – Assurances Banque Populaire

M. Daniel DUQUESNE

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Volksbank International AG - VBI	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 18/05/2006)**
Président de Garibaldi Capital Développement	Directeur général de la Banque Populaire Loire et Lyonnais
Président de SEPEL	Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires (jusqu'au 28/02/06)
	Administrateur de Garibaldi Participations
	Administrateur de Natexis Asset Management
	Représentant permanent de la Banque Populaire Loire et Lyonnais, administrateur d'Informatique Banques Populaires
	Membre du conseil de surveillance de Volksbank CZ
	Président du conseil d'administration de Sicav Rhône + X Court Terme
	Administrateur de FICIAD
	Administrateur de Rhône Loire + X Gestion
	Administrateur de SEPEL
	Administrateur de INSA de Lyon

M. Dominique FERRERO

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du directoire, Directeur général de Natixis	Directeur général de Crédit Agricole Indosuez
Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)	Directeur général et membre du comité exécutif du Crédit Lyonnais
Administrateur de VINCI	Membre du conseil de surveillance d'Atos devenue Atos Origin
Administrateur de AGF	

M. Stève GENTILI

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	**Administrateur de Natexis Banques Populaires**
Président du conseil d'administration de BRED Banque Populaire	Président du conseil d'administration de SPIG
Président du conseil d'administration de BRED Gestion	Président du conseil d'administration de Deroche SA
Président du conseil d'administration de Natexis Pramex International	Président du conseil de surveillance de BPAM
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Administrateur de BRED Gestion
Vice-Président du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – BRED	Membre du conseil de surveillance de la Banque Internationale de Commerce – (BIC BRED)
Administrateur de Bercy Gestion Finances +	Représentant Permanent de BRED Gestion au conseil d'administration de LFI 2
Administrateur de BRED Cofilease	Représentant permanent de BRED Gestion au conseil de Vialink
Administrateur de Coface	
Administrateur de Cofibred – Compagnie Financière de la BRED	
Administrateur de LFI	
Administrateur de Natexis Algérie	
Administrateur de Pramex Italia S.R.L.	
Représentant permanent de BRED Banque Populaire, administrateur de BICEC – Banque Internationale pour le Commerce, l'Epargne et le Crédit	

M. Yves GEVIN

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Directeur général de la Banque Populaire Atlantique	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)**
Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Factor	Vice-Président du conseil d'administration de Natexis Factorem
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Représentant permanent de la Banque Populaire Atlantique, administrateur de Ouest Croissance
Administrateur de Natexis Bleichroeder Inc.	Représentant permanent de la Banque Populaire Anjou-Vendée, administrateur de Fructi-J
Administrateur de Natexis Bleichroeder S.A.	Vice-Président du conseil de surveillance de Factorem
Représentant permanent de la Banque Populaire Atlantique, administrateur d'Informatique Banques Populaires (i-BP)	
Représentant permanent de la Banque Populaire Atlantique, administrateur de Portzamparc S.A.	
Représentant permanent de la Banque Populaire Atlantique, Président de la SAS Ludovic de Besse	
Gérant de la SCI GC2i	

M. Michel GOUDARD

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Représentant permanent de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Membre du conseil de surveillance de Natixis	**Censeur de Natexis Banques Populaires**
Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Vice-Président du conseil de surveillance de + X Altaïr
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Président de SAS Guidéo	Membre du conseil de surveillance de Financière Natexis Banques Populaires
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires, Président de SAS BP Création	Membre du conseil de surveillance de Natexis Capital
Administrateur de Natexis Altaïr	Membre du conseil de surveillance de SBE
Administrateur de Natexis Bleichroeder Inc. (New York)	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de BPL – Banque pour les Paiements on Line
Administrateur de Natexis Bleichroeder S.A. (Paris)	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de LineBourse
Administrateur de Natixis Private Equity	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de Novacrédit
Administrateur de Partecis	Président du conseil d'administration d'Informatique Banques Populaires
Membre du conseil de surveillance de M.A. Banque – Multi Acces Banque	Censeur de ABP - Assurances Banque Populaire
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de BICEC	Représentant Permanent de la Banque Populaire Provençale et Corse, administrateur de Fructi-Actions Rendement
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration d'Informatique Banques Populaires	Membre du conseil de surveillance de Natexis Private Equity
Représentant de la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil d'administration de Natixis Assurances	Membre du conseil de surveillance de Natexis Bleichroeder S.A.
Censeur d'Europay France	Représentant la Banque Fédérale des Banques Populaires au conseil de surveillance de ABP - Assurances Banque Populaire
Membre du comité exécutif de la Confédération Internationale des Banques Populaires	Vice-Président du conseil de surveillance de SBE
Président de l'Association des Banques Populaires pour la Création d'Entreprise	
Membre du conseil de surveillance du Fonds de Garantie des Dépôts	

M. Francis HENRY

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Membre du conseil d'administration d'Entenial
Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne de Champagne-Ardenne	
Administrateur de la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne	
Administrateur du Crédit Foncier de France	

M. Alfonso IOZZO

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Censeur au conseil de surveillance de Natixis	Administrateur délégué de SanPaolo IMI SpA
Président de la Cassa Depositi e Prestiti SpA (Rome)	Président de SanPaolo Banco di Napoli SpA
Membre du conseil de surveillance d'Intesa SanPaolo Spa (Turin)	Président de Banca Opi SpA
Membre du conseil d'Associazione Bancaria Italiana (Rome)	Membre du conseil d'administration de Fédération Bancaire de l'UE
	Membre du conseil d'administration d'Assicurazioni Internazionali di Previdenza SpA
	Membre du conseil d'administration d'Eurizon Financial Group SpA
	Membre du conseil de surveillance de CDC Finance – CDC Ixis

M. Bernard JEANNIN

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Directeur général de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 17/11/2006)**
Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Administrateur de Natexis Assurances
Administrateur de IPMPE	Administrateur de Natexis Lease
Administrateur de Natixis Assurances	Administrateur de Natexis Paiements
Administrateur de Natixis Lease	Représentant permanent de la Banque Populaire du Quercy et de l'Agenais, administrateur de i-BP S.A.
Administrateur de Natixis Paiements	Administrateur de Natexis Private Equity
Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, administrateur de i-BP S.A.	Président du conseil d'administration de Sud-Est Croissance
Membre du conseil d'administration de la Caisse Autonome de Retraite	Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, membre du conseil de surveillance de la Banque pour les Paiements onLine
	Représentant permanent de la Banque Populaire Bourgogne Franche-Comté, censeur de ABP-Assurances Banque Populaire

M. François LADAM

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du directoire de Natixis	**Directeur général de Natexis Banques Populaires**
Représentant permanent de Natixis, administrateur de Coface – Compagnie Française d'Assurance pour le Commerce Extérieur	Président du conseil de surveillance de BPL - Banque pour les Paiements on Line
Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natexis Altaïr	Vice-Président du conseil de surveillance de Natexis Private Equity
Représentant permanent de Natixis, administrateur de Natixis Private Equity	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Arbitrage
Représentant permanent de Natixis Assurances, membre du conseil de surveillance de Assurances BP IARD	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de + X Altaïr
Représentant légal de Natixis, gérant de Natixis Arbitrage	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de ABP – Assurances Banque Populaire
Administrateur de Natixis Assurances	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, membre du conseil de surveillance de Fructiger
Administrateur de Natixis Interépargne	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Altaïr
Censeur de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Assurances
	Représentant permanent de Natexis Banques Populaires, administrateur de Natexis Private Equity
	Représentant légal de Natexis Banques Populaires, gérant de Natexis Arbitrage

M. Nicolas MERINDOL

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, membre du conseil de surveillance de Natixis	Membre du conseil de surveillance de GCE Immobilier
Directeur général, membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Président du conseil de surveillance de Gestrim
Président de GCE Financial Services	Président-Directeur général de Holgest
Président du conseil de surveillance de Crédit Foncier de France	Administrateur de CDC Entreprises Capital Investissement
Président du conseil de surveillance de la Banque Palatine	Membre du conseil de surveillance d'Ecufoncier, commanditaire
Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de CEFI
Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP	Administrateur de la Banque des Antilles Françaises
Président du conseil de surveillance d'Ecureuil Vie	Administrateur de la Banque de la Réunion
Président du conseil de surveillance de La Compagnie 1818 – Banquiers Privés	Président du conseil d'administration d'Ingepar
Président du conseil de surveillance de CEMM	Membre du conseil de Surveillance d'Efidis
Vice-Président du conseil de surveillance de la Financière Oceor	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de gestion d'Alliance Entreprendre
Vice-Président du conseil de surveillance d'Issoria	Représentant permanent de la SAS Ecureuil Participations, associé de Alliance Entreprendre Développement
Vice-Président du conseil de surveillance d'Ixis CIB	Administrateur d'Erilia
Vice-Président du conseil de surveillance d'Ixis Asset Management	Administrateur d'Erixel
Vice-Président du conseil de surveillance d'Ixis Asset Management Group	Vice-Président du comité de surveillance d'Ixis AM Participations 1
Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances	Vice-Président du comité de surveillance d'Ixis AM Participations 2
Membre du conseil de surveillance de GCE Capital	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de GEMO-RSI
Administrateur de Banca Carige	Représentant permanent de la CNCE, membre du conseil de surveillance de Girce Stratégie
Administrateur de Ixis Asset Management US Corporation	Représentant permanent de la CNCE, administrateur de Sedi-RSI
Administrateur de Sopassure	Président du conseil de surveillance de GCE Newtec
	Président de GCE Fidélisation

M. Bruno METTLING

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Directeur général de la Banque Populaire Centre Atlantique
Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Directeur général adjoint de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Président du conseil d'administration de BCI-Banque Commerciale Internationale	Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Administrateur de Natixis Private Banking (ex-Natexis Formation)	

M. Charles MILHAUD

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Président du conseil de surveillance de Natixis	Président du conseil de surveillance du Crédit Foncier de France
Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Vice-Président du conseil de surveillance de GCE Immobilier
Président de la Fédération bancaire française	Membre du conseil de surveillance de CDC Entreprises
Président du conseil de surveillance de la Financière Oceor	Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, administrateur de la Banque des Iles St-Pierre et Miquelon
Président du conseil de surveillance d'Issoria	Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, administrateur de la Banque de Tahiti
Président du conseil d'administration de Cned	Représentant Permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne – Commanditaire d'Ecufoncier
Président du conseil d'administration de la Fondation des Caisses d'Epargne	Membre du conseil de surveillance d' Ixis Asset Management Group
Président d'Erixel	Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne - membre du conseil de surveillance d'Ixis Asset Management
Président de GCE Maroc	Président du conseil de surveillance et Président du comité de rémunération d' Ixis Corporate and Investment Bank
Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Président de GCE Participations	
Administrateur de la Banque des Mascareignes	
Administrateur de CIH (Maroc)	
Administrateur de la Compagnie Générale des Eaux	
Administrateur de Massira Capital Management (Maroc)	
Administrateur de SLE Préfecture	
Administrateur de Sodexho Alliance	
Administrateur de Sopassure	
Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, administrateur de la Banque de Nouvelle-Calédonie	
Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, administrateur de la Banque de la Réunion	
Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances	
Membre du conseil de surveillance de GCE Habitat	
Membre du conseil de surveillance de IDF Télé	
Représentant permanent de GCE Habitat, membre du conseil de surveillance de Sogima	
Gérant de CM Investissements	

M. Richard NALPAS

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Vice-Président du conseil d'administration de Natexis Bleichroeder S.A.	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 18/05/2006)**
Administrateur de Natixis Assurances	Directeur général de la Banque Populaire Occitane
Administrateur de Natexis Bleichroeder Inc. à New York	Directeur général de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de i-BP S.A.	Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de IRDI S.A.	Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de la Maison du Commerçant S.A.	Représentant permanent du Groupe Banque Populaire, administrateur de IRDI S.A.
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de Multi-Croissance S.A.S.	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de la Maison du Commerçant S.A.
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de Natexis Asset Management Immobilier	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de Multi-Croissance S.A.S.
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, administrateur de SOCAMA 31 – société coopérative de caution mutuelle à capital variable	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de SOCAMA 31 – société coopérative de caution mutuelle à capital variable
Représentant permanent de la Banque Populaire Occitane, membre du conseil de surveillance de Latecoere	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de IBP S.A.
	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, membre du conseil de surveillance de Fructiger
	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, membre du conseil de surveillance d'Assurances Banque Populaire
	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de Natexis Immo Placement
	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de IRDI S.A.
	Représentant permanent de la Banque Populaire Toulouse-Pyrénées, administrateur de Natexis Asset Management Immobilier

M. Jean-Charles NAOURI

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Président du conseil d'administration de Sully (devenue groupe Euris)
Président-Directeur général de Casino, Guichard-Perrachon	Président du conseil d'administration de Rallye
Président-Directeur général de Rallye	Président du conseil d'administration de Casino, Guichard-Perrachon
Président du groupe Euris	Directeur général d'Euris
Président du conseil d'administration d'Euris	Directeur général de Finatis
Président du conseil d'administration de Finatis	Vice-Président du directoire de Francarep (devenue Paris-Orléans)
Associé commanditaire de Rothschild & Cie Banque	Membre du conseil de surveillance de Casino, Guichard-Perrachon
Administrateur de HSBC France	Administrateur de Continuation Investments NV
Membre du conseil de surveillance du groupe Marc de Lacharrière	Administrateur du CCF
Membre du conseil de surveillance de Laurus	Associé gérant de Rothschild & Cie Banque
Membre du conseil de surveillance de CBD	Représentant d'Euris, Président de Matignon Diderot
Censeur de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	Représentant d'Euris, Président de Matignon Rousseau
Censeur de Fimalac	Représentant d'Euris, Président de Matignon Voltaire
Gérant de la SCI Penthièvre Seine	Représentant de Matignon Voltaire, Président de Matignon-Condorcet
Gérant de la SCI Penthièvre Neuilly	Représentant de la Financière N, Président de Artois-Loire
Membre du conseil consultatif de la Banque de France	Représentant de la Financière N, Président de Artois-Provence
	Représentant de la Financière N, Président de Artois-Savoie

M. Anthony ORSATELLI

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du directoire de Natixis	Président du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)
Membre du directoire d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)	Membre du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne
Président du conseil de surveillance de CACEIS	Représentant permanent de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, Président du conseil de surveillance de CIFG Holding
Président du conseil de surveillance d'Ixis Asset Management	Administrateur (Member of the Board of Directors) d'Euroclear PCL
Président du conseil de surveillance d'Ixis Asset Management Group	Administrateur (Member of the Board of Directors) d'Euroclear SA/NV
Président du conseil de surveillance d'Ixis Private Capital Management	
Président du conseil d'administration d'Ixis SP S.A.	
Président du conseil d'administration de CDC SP (Luxembourg)	
Président d'Ixis Capital Markets North America	
Président d'Ixis Commercial Paper Corp.	
Président d'Ixis Derivatives Inc.	
Président d'Ixis Financial Products Inc.	
Président d'Ixis Funding Corp.	
Président d'Ixis Municipal Products Inc.	
Président d'Ixis North America	
Président d'Ixis Real Estate Capital Inc.	
Président de Nexgen Financial Holdings Limited	
Président de Nexgen RE Limited	
Représentant permanent de CIFG Holding, membre du conseil de surveillance de CIFG Guaranty	
Représentant permanent de CIFG Guaranty, membre du conseil de surveillance de CIFG Europe	
Administrateur de CIFG Assurance North America Inc.	
Administrateur de CIFG Services Inc.	
Administrateur d'Ixis Asset Management US Corporation	
Administrateur d'Ixis Asset Management US LLC	
Administrateur d'Ixis Securities North America Inc.	
Administrateur de Lazard LTD	
Administrateur de SanPaolo IMI S.p.A.	
Administrateur (Représentant l'État) de GIAT Industries	
Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion	
Membre du conseil de surveillance d'Ecureuil Gestion FCP	

M. Didier PATAULT

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Président du conseil d'administration de l'Association C.O.L.E.
Président du directoire de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de la Loire	Président du conseil d'administration de l'Association SAPAD
Président-Directeur général de Sodero	Président du conseil d'administration de Ecolocale
Président du conseil d'administration de La Mancelle d'Habitation	
Président du conseil d'administration de Samo	
Président du conseil d'administration de Sodero Participations	
Président du conseil de surveillance de Batiroc Pays de la Loire	
Président du conseil de surveillance de Sodero Gestion	
Représentant de Sodero Participations, Président du conseil de surveillance de Grand Ouest Gestion	
Administrateur de l'Université Caisses d'Epargne	
Représentant de la CEPDL, Administrateur de GIRCE Ingénierie	
Représentant de la CEPDL, Administrateur de GIRCE Stratégie	
Représentant de la CEPDL, Administrateur de Nantes Atlantique Place Financière	
Représentant de la CEPDL, Administrateur de Pays de la Loire Développement	
Représentant de la CEPDL, Administrateur de SEMITAN	
Membre du conseil de surveillance d' Ecureuil Vie	
Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank	
Membre du conseil de surveillance d'Ixis Corporate & Investment Bank	

M. Henri PROGLIO

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	Président du directoire de Vivendi Environnement
Président-Directeur général de Veolia Environnement	Administrateur d'EDF International
Président du conseil d'administration de Veolia Propreté	Administrateur de Vinci
Président du conseil d'administration de Veolia Transport	Membre du conseil de surveillance de CEO
Président du conseil d'administration de Veolia Water	Membre du conseil de surveillance de CFSP
Administrateur de EDF	Administrateur de Comgen Australia
Administrateur de Casino, Guichard-Perrachon	Président-Directeur général de Connex
Administrateur de Dalkia International	Administrateur de Connex Asia Holdings (Singapour)
Administrateur de la société des Eaux de Marseille	Administrateur de Connex Leasing (Royaume-Uni)
Administrateur de Sarp Industries	Administrateur de Connex Transport AB (Suède)
Membre du conseil de surveillance d'Elior	Administrateur de Connex Transport UK (Royaume-Uni)
Membre du conseil de surveillance de Lagardère	Administrateur de Coteba Management
Membre du conseil de surveillance de CNP Assurances	Membre du conseil de surveillance de la société des Eaux de Melun
Gérant de Veolia Eau - Compagnie Générale des Eaux	Administrateur d'Esterra
Membre des conseils de surveillance A et B de Dalkia (SAS)	Administrateur de B 1998 SL et FCC (Espagne)
Membre et Président du conseil de surveillance de Dalkia France	Administrateur de GRUCYCSA (Espagne)
Censeur au conseil de surveillance de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne	Administrateur de Montenay International Corp (USA)
Director de Veolia ES Australia	Président-Directeur général de Onyx
Director de Veolia Transport Australia	Administrateur d'Onyx UK Holdings (Royaume-Uni)
Director de Veolia Environmental Services	Administrateur d'OWS (USA)
Director de Siram	Administrateur de SAFISE
Director de Veolia Environmental Services Asia	Administrateur de WASCO (ex USFilter, USA)
Director de Veolia Transport Northern Europe	Administrateur de Sarp
Director de Veolia Environmental Services North America Corp.	Administrateur de Thales

M. Philippe SUEUR

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Membre du conseil de surveillance de Natixis	
Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France Nord	
Président-Directeur général de SEMAVO	
Administrateur de SICAV Association	
Administrateur d'Ecureuil Assurances IARD	

M. Francis THIBAUD

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Directeur général de la Banque Populaire du Sud-Ouest	**Administrateur de Natexis Banques Populaires (jusqu'au 18/05/2006)**
Vice-Président du conseil d'administration de Natixis Paiements	Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Administrateur de SOCAMI Bordeaux Région	Président de GIE Carso
Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest, administrateur d'Informatique Banques Populaires	Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest, administrateur de SOCAMA Sud-Ouest	Administrateur de SOPROLIB Sud-Ouest
Représentant permanent de la Banque Populaire du Sud-Ouest, administrateur de SOPROLIB Sud-Ouest	Administrateur de SOCAMA Sud-Ouest
	Vice-Président du conseil de surveillance de BPL – Banque pour les Paiements on Line

M. Jean-Louis TOURRET

Fonctions et mandats en cours	Historique des cinq dernières années
Vice-Président du conseil de surveillance de Natixis	Administrateur de Natexis Banques Populaires
Président du conseil d'administration de la Banque Populaire Provençale et Corse	Président du conseil de surveillance d'InterEpargne
Président du conseil d'administration de la Banque Privée Saint Dominique	Administrateur de la Banque Fédérale des Banques Populaires
Président du conseil d'administration de Natixis Private Banking	Président du conseil de surveillance de Natexis InterEpargne
Président-Directeur général de Proclair SAS	Président du conseil de surveillance de Natexis Epargne Entreprise
Président -Directeur général de Tourret SAS	Président du conseil d'administration de Natexis Epargne Entreprise
Vice-Président du conseil d'administration de la Banque Fédérale des Banques Populaires	Président du conseil d'administration de Natexis InterEpargne
Administrateur de Lafarge Ciments	Président de Sopres SAS
Gérant de Tourret Electronique	
Gérant de Tourret Entreprises	
Gérant de Proclair Provence	
Gérant de Proclair Rhône-Alpes	
Gérant de Sopres	

M. Robert ZOLADE

Fonctions et mandats en cours

FRANCE

Membre du conseil de surveillance de Natixis

Président de Bagatelle Investissement et Management-BIM (SAS)

Représentant légal de Bercy Présidence, société gérante commanditée de Holding Bercy Investissements-H.B.I. (SCA)

Représentant légal de H.B.I., société présidente de Bercy Participations (SAS)

Représentant légal de Bercy Présidence, gérante commanditée de H.B.I. elle-même présidente de Bercy Participations, société gérante et associée commanditée d'Elior (SCA)

Président de Bercy Présidence (SAS)

Gérant de Bercy Patrimoine (SARL)

Gérant de M.B.O.B. (SCI)

Gérant de L.M.D.B. (SCI)

Président et administrateur d'Avenance (SAS)

Président et administrateur d'Eliance (SAS)

Représentant légal d'Avenance SAS, société présidente de Bercy Services I (SAS)

Représentant légal d'Avenance SAS, société présidente de Bercy Services V (SAS)

Représentant légal d'Elior SCA, société présidente d'Elior Gestion (SAS)

Membre du conseil de surveillance de Pragma Capital (SA)

INTERNATIONAL

Administrateur d'Elior UK Ltd

Vice-Président, administrateur d'Areas (SA)

Administrateur d'Areas IbericoAmericana

Administrateur et chairman d'Avenance UK

Administrateur de Serunion (SA)

Historique des cinq dernières années

FRANCE

Administrateur de Natexis Banques Populaires

Administrateur d'Idia Participations (SA)

Président d'HBI SAS

Président et administrateur de Holding Bercy Management (SAS)

Président de Servinvest 2

Gérant de Servinvest (SARL)

Administrateur d'Eliance Marseille Provence

Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Orly Ouest (SNC)

Représentant légal d'Eliance, associé gérant d'Eliance Aéroports (SNC)

Représentant légal de Holding Bercy Management, Président de Management Restauration Collective (SAS)

INTERNATIONAL

Président et administrateur d'Eliance Iberica (Espagne)

Président et administrateur de Grupo Osesa (Espagne)

Président d'Eurocater PLC (Grande-Bretagne)

Membre du conseil de surveillance d'Elior Nederland BV (Pays-Bas)

Administrateur de Ristochef (SPA) Italie

Synthèse des Curriculum Vitae des mandataires sociaux

Conseil de surveillance

Monsieur Charles Milhaud, 64 ans, est depuis 1999 Président du directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Diplômé en sciences, il a fait toute sa carrière au sein du Groupe Caisse d'Epargne. Charles Milhaud est également Président du conseil de surveillance de Natixis, de la Financière Oceor, Président de la Fondation Caisses d'Epargne pour la solidarité et depuis le 1er septembre 2006, Président de la Fédération bancaire française, pour une durée d'un an.

Monsieur Michel Goudard, 62 ans, a occupé successivement des fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire et est Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis mai 2001.

Monsieur Nicolas Mérindol, 45 ans, Directeur général de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, a exercé successivement des fonctions de direction dans un grand groupe automobile français, puis dans le groupe Caisse des Dépôts et Consignations, puis au sein du Groupe Caisse d'Epargne.

Monsieur Vincent Bolloré, 55 ans, dirige et contrôle le groupe Bolloré, qui emploie plus de 30 000 personnes et occupe une position de premier plan dans les secteurs de l'industrie, des transports et de la logistique, de la distribution d'énergie et des médias.

Monsieur Jean-François Comas, 59 ans, est Directeur général de la Banque Populaire Côte d'Azur depuis 1998, après avoir exercé des fonctions d'inspection et de direction dans les Banques Populaires régionales.

Monsieur Bernard Comolet, 60 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Epargne Île-de-France Paris et avait auparavant exercé différentes fonctions de responsabilité dans le secteur bancaire.

Monsieur Claude Cordel, 66 ans, Président de la Banque Populaire du Sud, est chef d'entreprise dans le secteur des matériaux de construction et membre de plusieurs organisations professionnelles et patronales.

Monsieur Jean-Claude Crequit, 54 ans, est Président du directoire de la Caisse d'Epargne Côte d'Azur. Après avoir exercé des fonctions dans le secteur public et dans le secteur bancaire, il occupe des fonctions de direction au sein des Caisses d'Epargne depuis 1984.

Monsieur Stève Gentili, 57 ans, Président de la BRED Banque Populaire depuis 1998, a été dirigeant jusqu'en 2004 d'une importante société agroalimentaire. Il est Président de l'agence du groupe pour la coopération et le développement (ABPCD) et de Natixis Pramex International.

Monsieur Francis Henry, 61 ans, notaire honoraire, est Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne et de Prévoyance de Champagne-Ardenne depuis 1992.

Monsieur Yvan de La Porte du Theil, 58 ans, Directeur général de la Banque Populaire Val-de-France depuis 2002, a exercé successivement différentes fonctions de direction au sein du Groupe Banque Populaire.

Monsieur Bruno Mettling, 49 ans, est Directeur général délégué de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Inspecteur des Finances jusqu'en 1995, il a exercé différentes fonctions de responsabilité dans des cabinets ministériels avant de rejoindre le Groupe Caisse d'Epargne en 1999 dont il fut membre du directoire, puis le Groupe Banque Populaire en 2004.

Monsieur Jean-Charles Naouri, 58 ans, est Président-Directeur général et fondateur d'EURIS, holding d'un des principaux groupes de distribution. Inspecteur des Finances, il a débuté sa carrière à la Direction du Trésor puis a exercé des fonctions de Directeur de Cabinet auprès du ministre des Affaires sociales et de la Solidarité nationale en 1982 et du ministre de l'Économie, des Finances et du Budget en 1984. Il a également été gérant-associé de Rothschild & Cie Banque de 1987 à 2005.

Monsieur Didier Patault, 46 ans, Président de la Caisse d'Epargne des Pays de Loire, a exercé des fonctions de responsabilité au sein de CDC Gestion jusqu'en 1992, puis au sein de la Caisse d'Epargne des Pays du Hainaut, puis à la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Monsieur Henri Proglio, 58 ans, a occupé différentes fonctions de Direction générale au sein des groupes Générale des Eaux, puis Vivendi, Président-Directeur général de Véolia Environnement, administrateur et membre du conseil de surveillance de plusieurs grands groupes industriels ou financiers français.

Monsieur Philippe Sueur, 61 ans, Président du conseil d'orientation et de surveillance de la Caisse d'Epargne Île-de-France Nord. Professeur agrégé des facultés de droit, M. Sueur occupe par ailleurs diverses fonctions électives en région Ile-de-France.

Monsieur Jean-Louis Tourret, 64 ans, Président de la Banque Populaire Provençale et Corse, est dirigeant de plusieurs entreprises industrielles (secteur de l'électronique) et de service ; il est membre d'organisations professionnelles patronales et élu local à Marseille.

Monsieur Robert Zolade, 67 ans, est Président du groupe de restauration collective Elior, dont il est l'un des deux cofondateurs. Il a auparavant exercé différentes fonctions de direction dans des groupes français de l'hôtellerie et de la restauration.

Monsieur Ulrich Brixner, 66 ans, de nationalité allemande, Docteur en gestion, a exercé diverses fonctions de responsabilité au sein de grandes banques allemandes et a été Président du directoire de DZ BANK AG de 2000 à 2006.

Monsieur Alfonso Iozzo, 65 ans, est Président de Casa Depositi e Prestiti. Il a exercé diverses fonctions de responsabilité puis de Direction générale au sein du groupe SanPaolo. Il a été administrateur de diverses banques européennes.

Directoire

Monsieur Philippe Dupont, 56 ans, est Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires depuis 1999 et Président du directoire de Natixis. Diplômé en gestion et en sciences économiques, M. Dupont a été pendant douze ans dirigeant d'une entreprise de négoce de matières premières, puis Président du conseil d'administration de BP ROP Banque Populaire. M. Dupont est membre du comité exécutif de la Fédération bancaire française.

Monsieur Dominique Ferrero, 60 ans, ancien élève de l'École normale supérieure, a exercé des fonctions de responsabilité à la Banque Française du Commerce Extérieur, dont il est devenu Directeur général en 1994. Il a été Directeur général de Natexis Banques Populaires, puis Directeur général du Crédit Lyonnais, à compter de novembre 1999, puis Senior Adviser de Merrill Lynch, à partir de 2004.

Monsieur François Ladam, 60 ans, HEC, a exercé toute sa carrière au sein du Groupe Banque Populaire, en qualité d'Inspecteur puis de Directeur général de deux Banques Populaires régionales. Il a été Directeur général de Natexis Banques Populaires à compter du 1er novembre 2002.

Monsieur Anthony Orsatelli, 56 ans, ancien élève de l'ENA, a exercé diverses fonctions au ministère de l'Économie et dans des cabinets ministériels puis, à compter de 1987, au sein du groupe BNP et, à compter de 1995, au sein du groupe Caisse des Dépôts puis du Groupe Caisse d'Epargne. Il a été notamment Président du directoire de CDC Marchés, Directeur général de CDC Ixis, Président du directoire de Ixis-CIB, membre du directoire de la CNCE.

Rôle et règles de fonctionnement des organes sociaux

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Rôle et pouvoir du conseil d'administration

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires avait pour mission, conformément à la réglementation, de déterminer les orientations de l'activité de la société et de veiller à leur mise en œuvre. Il se saisissait de toute question intéressant la bonne marche de la société et réglait par ses délibérations les affaires qui la concernaient sous réserve des attributions que la loi réserve aux autres organes sociaux.

Le conseil procédait aux vérifications et aux contrôles qu'il jugeait opportuns.

Dans le cadre de ses attributions, il arrêtait les comptes sociaux et consolidés, et convoquait les assemblées générales d'actionnaires.

En outre, les statuts spécifiaient que le conseil devait se prononcer sur toute prise de participation significative dans le capital d'autres sociétés ou la constitution de nouvelles filiales.

Règlement intérieur du conseil d'administration et charte de l'administrateur

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires disposait depuis 2001 d'un règlement intérieur et d'une charte de l'administrateur.

Le règlement intérieur rappelait les domaines de compétence du conseil, les modalités de son fonctionnement, les principes déontologiques, les modes de règlement des conflits d'intérêts. Il prévoyait explicitement l'existence de trois comités spécialisés. Il contenait diverses prescriptions relatives aux obligations déontologiques auxquelles sont soumis les administrateurs.

Le règlement déterminait également les principes de calcul des jetons de présence versés aux administrateurs : ceux-ci comprenaient une part annuelle fixe (1 525 euros depuis 2001), et une part variable strictement proportionnelle au nombre de séances auxquelles chaque administrateur a participé dans l'année, fixée depuis la même date à 1 220 euros par séance. Le montant de la rémunération allouée à chacun des membres des comités spécialisés du conseil d'administration avait été fixé à 915 euros par séance.

La charte de l'administrateur énonçait les droits et obligations des membres du conseil. Elle fixait les règles relatives aux conditions d'intervention des administrateurs sur les titres de la société et, en particulier, à l'abstention pendant les périodes sensibles précédant la publication des résultats.

Rôle et pouvoir de la Direction générale

Le Directeur général était investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société, sous réserve des attributions que la loi réserve aux autres organes sociaux.

Ni les statuts ni la décision de nomination du Directeur général n'apportaient de limitation à ses pouvoirs, à l'exception de l'autorisation par le conseil des prises de participation significatives comme indiqué ci-dessus.

NATIXIS

Rôle et pouvoir du conseil de surveillance

Conformément à la loi et aux statuts, le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente au moins une fois par trimestre, et en pratique à chaque séance, un rapport retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la société, avec tous les éléments quantitatifs et qualitatifs permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les Directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des statuts et dans les conditions mentionnées dans le pacte d'actionnaires telles que décrites au point 1.2.2.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

Outre les autorisations préalables prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, on soulignera plus particulièrement que les statuts de Natixis et le pacte d'actionnaires requièrent l'autorisation préalable du conseil de surveillance pour un certain nombre d'opérations :

- augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros et augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription ;
- extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis ;
- désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des principales filiales ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (ou constitution de joint-venture) réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros ;
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des principales filiales serait partie ;
- approbation du plan d'affaires de la société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques ainsi que toute modification significative du Plan stratégique ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

Pour compléter les dispositions statutaires, préciser certaines modalités de son fonctionnement et énoncer les droits et devoirs de ses membres, le conseil de surveillance a décidé de se doter d'un règlement intérieur.

Compte tenu de la création de Natixis dans les dernières semaines de l'année 2006, celui-ci n'a été adopté que début 2007 et s'applique désormais.

Parmi les dispositions de ce règlement intérieur, on soulignera plus particulièrement celles qui ont trait :

- **à la définition des critères retenus pour qu'un de ses membres puisse être qualifié « d'indépendant » :**
  Est réputé indépendant l'administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, la Direction ou le groupe, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ou être de nature à le placer en situation de conflit d'intérêts avec la Direction, la société ou le groupe.
  Ainsi, le membre indépendant du conseil de surveillance ne doit pas :
  - être salarié ou mandataire social de la société ou du groupe, salarié ou administrateur d'un actionnaire détenant le contrôle seul ou de concert, de la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce, ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes,
  - être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société détient un mandat d'administrateur,
  - être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité,
  - avoir un lien familial proche avec un dirigeant de la société ou de son groupe, avoir été auditeur de l'entreprise ou d'une société du groupe au cours des cinq années précédentes, avoir été dirigeant de la société ou d'une société du groupe au cours des cinq dernières années, être membre du conseil de surveillance de l'entreprise depuis plus de douze ans, recevoir ou avoir reçu de rémunération supplémentaire importante de la société ou du groupe en dehors de jetons de présence.

  Les membres du conseil de surveillance représentant des actionnaires significatifs, directs ou indirects, de la société, peuvent être considérés comme indépendants lorsque ces actionnaires ne contrôlent pas la société, au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce. Cependant, dès lors qu'un membre du conseil de surveillance représente un actionnaire de la société, détenant directement ou indirectement plus de 10 % du capital ou des droits de vote de la société, il convient que le conseil, sur rapport du comité de rémunération, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.
  La qualification de membre indépendant du conseil de surveillance est débattue par le comité de rémunération qui établit à ce sujet un rapport au conseil ;

- **à la Charte de déontologie des membres du conseil de surveillance :**
  Le règlement précise, à cet égard, que, chaque membre du conseil doit consacrer le temps et l'attention nécessaires à l'exercice de son mandat, et participer avec assiduité aux réunions du conseil et du ou des comités dont il est membre. Chaque membre du conseil de surveillance doit veiller à agir en toutes circonstances dans l'intérêt social de Natixis, s'engager à défendre et à promouvoir les valeurs de Natixis.
  Les membres du conseil de surveillance et des comités, ainsi que toute personne assistant à ses réunions et à celles de ses comités, sont tenus à une obligation générale de confidentialité sur ses délibérations et celles de ses comités, ainsi que sur toutes informations à caractère confidentiel ou présentées comme telles par son Président ou celui du directoire.
  Chaque membre du conseil de surveillance est tenu de déclarer les transactions qu'il effectue sur les titres de la société dans les conditions prévues par l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier. Il informe également la société du nombre de titres qu'il détient, au 31 décembre de chaque année et lors de toute opération financière, pour permettre la diffusion de cette information par la société.

La société peut en outre demander à chaque membre du conseil de fournir toutes les informations, relatives notamment à des opérations sur des titres de sociétés cotées, qui lui sont nécessaires pour satisfaire à ses obligations de déclaration à toutes autorités, notamment boursières, en France et à l'étranger.
Les membres du conseil de surveillance s'abstiennent d'effectuer toute transaction portant sur des titres Natixis au cours de la période débutant quarante-cinq jours avant les dates de publication des résultats trimestriels, semestriels et annuels ou avant la tenue d'une assemblée générale des actionnaires de Natixis et se terminant deux jours de bourse après la date de l'événement concerné.
Les membres du conseil de surveillance doivent s'abstenir d'agir en conflit d'intérêt avec Natixis ou les sociétés qu'elle contrôle, notamment, lorsqu'il existe un projet de transaction auquel un membre du conseil de surveillance ou un censeur est directement ou indirectement intéressé ;

- **à certaines autorisations que le conseil a donné au directoire à travers le règlement intérieur :**
  Ainsi, le conseil de surveillance a décidé, conformément à l'article 113-1 du décret du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales, que :
  - les cessions d'immeubles par nature, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
  - les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement, dans la limite d'un montant n'excédant pas 10 millions d'euros par opération,
  - les cessions de participations dans toute forme de société ou de groupement constitués exclusivement pour la réalisation d'opérations de banque de financement ou d'investissement, quel qu'en soit le montant, pourront être décidées par le directoire agissant sans autorisation préalable du conseil de surveillance.

  Conformément à la réglementation, le directoire pourra à son tour décider de subdéléguer le pouvoir qu'il a reçu en application du présent règlement ;

- **à l'évaluation du conseil de surveillance :**
  Au moins une fois par an, un point de l'ordre du jour sera consacré à l'évaluation du fonctionnement du conseil, dont il est rendu compte dans le rapport annuel de la société ;

- **enfin, à certaines modalités de fonctionnement du conseil précisées par le règlement intérieur :**
  En particulier, il prévoit que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication transmettant au moins la voix des participants et dont les caractéristiques techniques permettent la retransmission continue et simultanée des délibérations.

Rôle et pouvoir du directoire

Le directoire exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance.

Il est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes sociaux et consolidés, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par un Directeur général.

Les comités spécialisés

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Trois comités spécialisés existaient au sein du conseil de Natexis Banques Populaires et avaient pour mission d'assister le conseil dans ses travaux et d'en améliorer ainsi les conditions de fonctionnement :

- un comité de contrôle des comptes (institué en 1996) ;
- un comité d'audit (institué en 2000) ;
- un comité des rémunérations (institué en 1996).

Une charte de fonctionnement avait été rédigée pour les comités d'audit et de contrôle des comptes.

Les comités spécialisés bénéficiaient, dans la mesure de leurs besoins, du concours des responsables de services susceptibles d'éclairer leurs travaux. Les commissaires aux comptes étaient invités à participer aux réunions du comité de contrôle des comptes. Ni le Président ni le Directeur général n'assistaient aux réunions des comités. Les débats des comités faisaient l'objet d'un compte rendu écrit formalisé et leurs Présidents présentaient au conseil d'administration la synthèse de leurs travaux et conclusions.

Le comité de contrôle des comptes

Le comité de contrôle des comptes de Natexis Banques Populaires comprenait quatre membres : MM. Desvergnes, de La Chauvinière (administrateur indépendant), Nalpas et Thibaud jusqu'en mai, et MM. Comas, Desvergnes, de La Chauvinière et de La Porte du Theil après cette date. Il était présidé par M. Nalpas jusqu'en mai 2006, puis par M. Comas par la suite. Il avait pour mission générale, conformément à sa charte de fonctionnement, « d'assister le conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires, d'analyser les projets de comptes, ainsi que les documents financiers diffusés par la société à l'occasion de l'arrêté des comptes et d'en approfondir certains éléments avant qu'ils soient présentés au conseil. Il examinait notamment les principales options de clôture retenues, en s'assurant de la pertinence ainsi que de la permanence des principes et méthodes comptables appliqués ».

Le comité de contrôle des comptes s'est réuni systématiquement avant la présentation des comptes annuels et semestriels. En 2006, le comité s'est réuni deux fois (taux d'assiduité 87 %), avant l'établissement des comptes de l'exercice 2005 et de ceux du premier semestre 2006, en présence des commissaires aux comptes.

Le comité d'audit

Le comité d'audit de Natexis Banques Populaires comptait quatre membres : M. Duquesne, qui le présidait jusqu'en mai 2006, MM. Comas, Cordel, Tourret. À compter du 2 juin 2006, MM. Gevin et Jeannin ont remplacé MM. Cordel et Duquesne, M. Jeannin devenant Président.

Conformément à sa charte de fonctionnement, le comité d'audit assistait le conseil d'administration dans la maîtrise des risques de Natexis Banques Populaires. Sa mission s'étendait à l'analyse des principales zones de risques de la société (à l'exception de ceux relatifs à la véracité des comptes et de l'information financière) et à l'évaluation du système de contrôle interne de Natexis Banques Populaires et de son efficacité.

Au cours de l'exercice écoulé, le comité, qui s'est réuni à quatre reprises (avec un taux d'assiduité de 94 %), a notamment examiné le rapport prévu par le règlement n° 97-02 du CRBF, le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil et sur les procédures de contrôle interne mises en place par la société, prévu par la loi de sécurité financière ; a entendu les conclusions des missions d'audit interne réalisées en 2005 et a pris connaissance du programme d'activité de l'Inspection pour 2006.

Il a examiné la charte de conformité. Il s'est intéressé aux instruments de mesure et du suivi du risque de taux, aux procédures de lutte contre l'anti-blanchiment, aux risques liés aux financements LBO, à ceux liés aux financements de matières premières, aux contreparties du secteur bancaire et financier, à la division des risques, et enfin aux risques informatiques.

Le comité des rémunérations

Le comité des rémunérations comptait quatre membres. Son Président était M. de La Chauvinière (administrateur indépendant) et ses membres étaient M. Gentili, M. Bolloré (administrateur indépendant) et M. de La Porte du Theil.

Il s'est réuni pour proposer au conseil d'administration des critères d'indexation de la partie variable de la rémunération des dirigeants.

NATIXIS

Ainsi qu'il résulte du pacte signé le 17 novembre 2006, les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit et du comité de rémunération, composés chacun de six membres dont deux membres indépendants. La présidence du comité d'audit est assurée de manière conjointe par le vice-Président du conseil de surveillance et par un membre indépendant.

Par dérogation, la première co-présidence du comité d'audit à compter du 17 novembre 2006 est assurée de manière conjointe par un membre proposé par la Caisse Nationale d'Epargne et de Prévoyance et par un membre indépendant. La présidence du comité de rémunération est assurée par un membre indépendant.

Le comité d'audit

En application des dispositions précédentes, le Conseil de surveillance du 17 novembre 2006 a nommé membres du comité d'audit MM. Mérindol et Naouri, co-Présidents, MM. Créquit, Goudard, de La Porte du Theil et Zolade, membres du comité.

Le comité d'audit de Natixis exerce les missions suivantes :

- il assiste le conseil de surveillance dans son rôle de vérification et de contrôle des comptes et du rapport du directoire sur la marche des affaires de la société ; dans ce cadre, il veille à la qualité de l'information délivrée aux actionnaires et plus généralement assure les missions prévues par le règlement CRBF n° 2001-01 du 26 juin 2001 relatif au contrôle interne des établissements de crédit et des entreprises d'investissement modifiant le règlement CRBF n° 97-02 du 21 février 1997, tel que modifié par le règlement n° 2004-02 du 15 janvier 2004 ;
- il examine les comptes annuels et semestriels, sociaux et consolidés, ainsi que les projets de budget, de la société au moins une semaine avant qu'ils ne soient présentés au conseil de surveillance de la société, ainsi que les documents financiers sociaux diffusés à l'occasion de l'arrêté des comptes ;
- il émet un avis sur le choix ou le renouvellement des commissaires aux comptes de la société et examine leur programme d'intervention, les résultats de leurs vérifications et leurs recommandations ainsi que toutes les suites données à ces dernières ;
- il émet un avis sur les procédures mises en place par la société qui permettent de s'assurer du respect de la réglementation ainsi que du suivi et du contrôle des risques ; à cet effet, il reçoit les rapports des comités des risques de la société et des principales filiales, ainsi que le reporting des risques, notamment opérationnels, de marchés ou de contreparties, effectué à la diligence du directoire de la société ;
- il donne un avis sur la nomination et la révocation du Directeur de l'Inspection générale ;
- il veille au suivi des conclusions des missions de l'Inspection générale et de la Commission bancaire ; à cette fin, il peut avoir communication des rapports de l'Inspection générale et de la Commission bancaire concernant la société et ses filiales ;
- il vise le programme annuel de l'audit interne de la société, incluant les interventions sur ses filiales, un tel programme devant lui être présenté au moins une semaine avant son arrêté ;
- il émet un avis sur le compte rendu qui lui est remis chaque année concernant les relations commerciales entre la société ou l'une ou plusieurs de ses filiales, d'une part, et tout ou partie des entités formant le Groupe Caisse d'Epargne ou le Groupe Banque Populaire, d'autre part.

Le comité d'audit dispose auprès du directoire de la société de tous documents et informations utiles à l'accomplissement de ses missions et, en tant que de besoin, sans que cette liste soit limitative :

- les documents financiers, comptables et réglementaires établis périodiquement par la société, en social et en consolidé ;
- les rapports de travaux de synthèse des commissaires aux comptes de la société ;
- tout rapport d'audit concernant la société ;
- les normes et méthodes comptables retenues au sein de la société ;
- les principes et procédures de contrôle interne ;
- les estimations à fin juin, fin septembre et fin décembre de résultats annuels, sociaux et consolidés, de la société ;
- les budgets consolidés et les comptes des principales filiales, ainsi que tout document y afférent remis au conseil de surveillance, ou, le cas échéant, au comité d'audit des principales filiales.

Le comité d'audit peut soumettre au conseil de surveillance toute proposition visant à faire diligenter tout audit, notamment relativement aux comptes de la société et de ses filiales.

Le comité d'audit se réunit au moins une fois par trimestre.

Il est dressé procès-verbal des réunions du comité d'audit. Celui-ci est communiqué aux membres du comité d'audit et aux autres membres du conseil de surveillance de la société.

Le comité des rémunérations

Le conseil de surveillance a nommé M. Bolloré, Président, et MM. Comolet, Henry, Mettling, Proglio et Tourret, membres du comité des rémunérations.

Le comité des rémunérations prépare les décisions du conseil de surveillance de la société sur les sujets suivants :

Les modalités de rémunération

Il est chargé de formuler des propositions au conseil de surveillance concernant :

- le niveau et les modalités de rémunération du Président du conseil de surveillance, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ;
- le niveau et les modalités de rémunération des membres du directoire de la société, y compris les avantages en nature, le régime de retraite et de prévoyance ainsi que les attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions ;

- les règles de répartition des jetons de présence à allouer aux membres du conseil de surveillance et le montant total soumis à la décision de l'assemblée générale de la société.

Il examine et émet son avis sur les assurances contractées par la société en matière de responsabilité des dirigeants.

Les modalités de sélection

- Il émet un avis et, sur demande du conseil de surveillance, formule des propositions et des recommandations au conseil de surveillance sur la nomination du Président du directoire ;
- il émet un avis sur la nomination des autres membres du directoire de la société proposés par le Président, et des Directeurs généraux, Directeurs généraux délégués et membres du directoire ou du conseil d'administration des principales filiales, dans le respect des principes visés aux articles 3 et 6.1.

Le comité des rémunérations dispose auprès du directoire de la société de tous documents utiles à l'accomplissement de ses missions et à sa complète information. Il peut par ailleurs, à la demande du conseil de surveillance, faire diligenter toute étude ou analyse par des experts extérieurs à la société relative aux conditions de rémunération des mandataires sociaux de sociétés comparables du secteur bancaire.

Le Comité des rémunérations a tenu une première séance dès le 17 novembre 2006 pour proposer au Conseil du 13 décembre 2006 les principes et modalités de fixation de la rémunération du Président du conseil de surveillance, des membres du conseil de surveillance et des comités spécialisés, des membres du directoire. Il s'est prononcé également sur le nombre d'options d'actions qui pourrait être attribué aux membres du directoire.

Activités des organes sociaux

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires a tenu huit séances au cours de l'exercice 2006. Le taux d'assiduité des administrateurs ressort à 95 % en moyenne sur l'année pour l'ensemble des membres et des séances.

Les séances faisaient l'objet de la remise préalable aux administrateurs, plusieurs jours avant la réunion, d'un document de plusieurs dizaines de pages présentant une documentation détaillée sur chacun des sujets qui seront examinés en séance.

Un procès-verbal détaillé était établi après chaque séance, reprenant une synthèse des exposés et des interventions des administrateurs, et formalisant les décisions prises.

Conformément à sa mission générale, le conseil d'administration s'est prononcé naturellement sur tous sujets touchant à la stratégie et à l'orientation de l'activité de l'entreprise. Il a arrêté les comptes sociaux et consolidés et pris connaissance du budget annuel. À chaque séance, il a été régulièrement tenu informé de l'évolution de la marche des affaires de la société et il a validé également les communiqués de presse portant sur l'information financière diffusée par la société.

Le rapport de contrôle interne prévu par le règlement CRBF n° 97-02, ainsi que le rapport du Président sur le contrôle interne prévu par la loi de sécurité financière lui ont été soumis et ont fait l'objet d'un débat, comme chaque année.

Le conseil a été également tenu informé de l'avancement du processus Bâle II.

Évaluation des travaux du conseil d'administration

En 2005, le conseil d'administration avait procédé à une évaluation de ses travaux, conformément aux préconisations formulées dans le domaine de la gouvernance d'entreprise.

L'exercice d'évaluation avait été conduit en juillet-août 2005 au moyen d'un questionnaire comportant trente-deux questions adressé à tous les administrateurs et au censeur, à l'exception du Président.

Le processus avait été conduit en interne dans la société, sans consultant extérieur.

Au long de l'année 2006, les dirigeants se sont attachés à mettre en application les remarques et suggestions découlant de la synthèse de cette évaluation.

En revanche, il n'a pas été possible au cours de l'exercice 2006 de renouveler cette évaluation, compte tenu de la priorité accordée dans les débats et les délibérations du conseil aux décisions à prendre concernant la constitution de Natixis.

Travaux du conseil d'administration

Bien évidemment, les débats et les délibérations majeures du conseil en 2006 ont porté sur le projet Natixis.

Le conseil a été tenu informé de ce projet dès le 12 mars ; il a été régulièrement associé aux différentes étapes de son déroulement et il a été amené à se prononcer formellement à plusieurs reprises sur des décisions essentielles.

Il a ainsi approuvé préalablement à sa signature le protocole d'accord signé en juin 2006 entre les diverses parties prenantes au projet. Puis il a approuvé, en septembre 2006, les divers traités d'apport formant l'un des points clés du dispositif, ainsi que les protocoles d'accord relatifs à l'émission de certificats coopératifs d'investissement par les Banques Populaires et ceux relatifs à l'apport de tels certificats émis par les Caisses d'Epargne.

Plusieurs de ces conventions ont été, compte tenu de la structure de l'actionnariat de Natexis Banques Populaires et/ou de l'existence d'administrateurs communs entre les sociétés concernées, soumises au régime des conventions réglementées prévu par l'article L. 225-38 du Code de commerce :

- autorisation de signer le protocole d'accord du 6 juin 2006 ;
- accord de mise en œuvre du protocole d'accord général du 6 juin 2006 ;
- protocole relatif à l'émission de CCI par les Banques Populaires ;
- contrat de cession de Novacrédit.

Le conseil a, enfin, arrêté les termes des cinquante et une résolutions qui devaient être soumises à l'Assemblée générale des actionnaires qu'il a convoquée le 17 novembre 2006. L'ordre du jour de cette assemblée portait, notamment, à la fois sur l'approbation des apports de titres de douze filiales de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne pour une valeur globale de plus de 9,5 milliards d'euros, l'apport de certificats coopératifs d'investissement pour plus de 4,4 milliards d'euros, la décision d'augmenter le capital en vue de rémunérer lesdits apports, l'adoption des nouveaux statuts de la société et de sa nouvelle dénomination sociale, la division par dix du nominal de l'action, la suppression du droit de vote double, la nomination des nouveaux membres du conseil de surveillance, et enfin diverses autorisations d'ordre financier.

L'adoption des résolutions de cette assemblée a, *ipso facto,* mis un terme aux fonctions du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires le 17 novembre 2006.

NATIXIS

Le Conseil de surveillance a tenu trois séances en novembre et décembre 2006.

Lors de sa première séance, qui s'est tenue aussitôt après l'Assemblée du 17 novembre, le conseil a procédé aux nominations du Président et des Vice-Présidents du conseil de surveillance, des membres du directoire, du Président du directoire. Il a constitué les comités spécialisés.

Le conseil de surveillance a ensuite, courant décembre, donné diverses autorisations nécessaires à la bonne fin de l'opération d'offre de titres Natixis sur le marché.

Dès le mois de décembre également, le conseil a entendu le directoire lui exposer le business plan de Natixis pour les prochaines années et les projets de rapprochements entre certaines filiales de Natixis et il en a approuvé la teneur.

Plusieurs de ces conventions ont été, compte tenu de la structure de l'actionnariat de Natixis et/ou de l'existence de membres du conseil communs entre les sociétés concernées, soumises au régime des conventions réglementées prévu par l'article L. 225-86 du Code de commerce :

- autorisation de la conclusion d'un contrat global de garantie et de placement entre la société, la Banque Fédérale des Banques Populaires, la SNC Champion, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance et les établissements financiers garants de l'opération de marché ;
- répartition entre la société et les actionnaires vendeurs des frais relatifs à l'opération de marché ;
- autorisation d'une convention avec Natexis Bleichroeder ;
- autorisation d'un protocole d'accord avec les établissements financiers garants de l'offre à prix ouvert.

Principes et règles arrêtés pour la détermination de la rémunération des membres des organes sociaux

(en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce modifié par la loi du 30 décembre 2006).

NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Le conseil d'administration de Natexis Banques Populaires avait décidé que la rémunération du Président du conseil et celle du Directeur général comprendrait :

- une partie fixe : 263 000 euros pour le Président, et 365 000 euros pour le Directeur général, et
- une partie variable.

Le conseil avait retenu un mode de détermination de la part variable de la rémunération du Président et du Directeur général s'inspirant de quelques principes de base :

- simplicité des critères, en prenant une référence connue de tous et publiée, à savoir le résultat net consolidé annuel après impôts de Natexis Banques Populaires ;
- variabilité effective de la part variable ;
- déclenchement de la variabilité à partir d'un certain seuil de résultat : il n'y a pas de part variable si le résultat net consolidé annuel après impôts de Natexis Banques Populaires est inférieur à 250 millions d'euros ;
- mode de calcul sous forme de fonction linéaire simple.

Ce système s'applique selon les mêmes principes pour le Président et pour le Directeur général, avec un coefficient de variabilité propre à chacune des deux fonctions.

En ce qui concerne la part variable, les paramètres de détermination étaient les suivants :

- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) était inférieur à 250 millions d'euros, la part variable de la rémunération serait égale à zéro ;
- si le résultat net annuel consolidé après impôts de Natexis Banques Populaires (part du groupe) était égal ou supérieur à 250 millions d'euros, la part variable de la rémunération serait égale à 1,5/10 000 (un virgule cinq dix millièmes) de ce résultat pour le Président et 2/10 000 (deux dix millièmes) de ce résultat pour le Directeur général.

Les avantages en nature (à savoir un logement et une voiture de fonction pour le Directeur général, aucun avantage pour le Président) étaient inchangés par rapport à l'exercice précédent et sont évalués à 22 500 euros environ.

NATIXIS

Le Conseil de surveillance a pris le 13 décembre 2006 les décisions suivantes concernant la rémunération des dirigeants :

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Rémunération du Président du conseil de surveillance

La rémunération du Président du conseil de surveillance a été fixée à 285 000 euros par an.

Elle se caractérise par l'absence de rémunération variable, l'absence d'attribution de valeurs mobilières au titre de Président de conseil de surveillance, le versement en sus de la rémunération des jetons de présence attribués à tout membre du conseil de surveillance.

Rémunération des membres du conseil de surveillance

Il est rappelé que l'enveloppe distribuable est de 500 000 euros pour un conseil comprenant dix-huit membres et deux censeurs et deux comités spécialisés de six membres chacun.

Les montants arrêtés sont en ligne avec la pratique du marché.

- Membres du conseil de surveillance et censeurs :
  - part fixe : 10 000 euros par an
  - part variable : 2 000 euros par séance, plafonné à cinq séances

Soit : 20 000 euros maximum au total.

- Membres des comités spécialisés :
  - Comité d'audit :
    Président : 2 500 euros pour chacun des co-Présidents
    Membres du comité d'audit :
    - part fixe : 5 000 euros
    - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à cinq réunions
  - Comité des rémunérations :
    Président : 10 000 euros
    Membres du comité des rémunérations :
    - part fixe : 3 000 euros
    - part variable : 1 000 euros par réunion, plafonnée à deux réunions.

Les Présidents de comité n'ont pas de part variable en application du principe qu'aucune réunion du comité ne se tient en leur absence.

Rémunération des membres du directoire

Les décisions prises s'inspirent de trois principes directeurs :

- clarté, transparence et exemplarité ;
- équité entre les membres du directoire (en veillant en particulier à la cohérence du positionnement des rémunérations par rapport au marché) ;
- niveau des nouvelles rémunérations individuelles en ligne avec les précédentes.

On distinguera d'une part les rémunérations monétaires, d'autre part les rémunérations sous forme d'attribution d'options.

Rémunérations monétaires

Rémunération du Président du directoire

Le niveau de salaire arrêté pour le Président du directoire est de 350 000 euros. Il pourra s'y ajouter un bonus représentant 120 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 630 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Rémunération du Directeur général

Le niveau de salaire arrêté se situe à 80 % de la médiane du marché, soit un salaire annuel de 600 000 euros ; il pourra s'y ajouter un bonus représentant 120 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 1 080 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

Rémunération des autres membres du directoire

M. Anthony Orsatelli

salaire de 450 000 euros ;

auquel pourra s'ajouter un bonus représentant 100 % du salaire si les objectifs sont atteints, pouvant aller jusqu'à un maximum de 675 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

M. François Ladam

salaire de 450 000 euros ;

auquel pourra s'ajouter un bonus représentant 100 % du salaire si les objectifs sont atteints, et pouvant aller jusqu'à un maximum de 675 000 euros si les objectifs sont atteints à 150 % ou plus.

De la sorte, la rémunération des deux membres du directoire (hors Président et Directeur général) est identique.

Pour les membres du directoire, la structure du bonus combinera une quote-part liée à la performance de Natixis (80 %) et une quote-part liée à la performance individuelle (20 %), la base de calcul retenant un ou deux critères quantitatifs de résultat d'exploitation, avec un objectif cible (résultat attendu) et un point maximum (résultat supérieur aux attentes) correspondant au plafond du bonus.

Rémunérations sous forme d'attribution d'options d'actions aux membres du directoire

La proposition du comité des rémunérations, adoptée par le conseil, s'appuie sur l'observation de la pratique actuelle en vigueur dans l'entreprise, réévaluée pour tenir compte de l'évolution du marché et de l'évolution du cours de Natixis.

Elle se traduit par l'attribution de :

- 190 000 options pour le Président et 190 000 options pour le Directeur général (après division du nominal par 10) ;
- 125 000 options pour chacun des autres membres du directoire (après division du nominal par 10).

Avantages en nature

M. Dominique Ferrero, M. Anthony Orsatelli et M. François Ladam bénéficient d'une voiture de fonction respectivement valorisée au titre de 2006 à 2 071 euros, 500 euros *(prorata temporis)* et 4 081 euros. La mise à disposition à l'attention de M. François Ladam d'un logement de fonction a été valorisée à 18 381 euros.

M. Philippe Dupont bénéficie d'avantages en nature (principalement un logement et une voiture de fonction) valorisés pour un montant total de 62 856 euros, pris en charge par la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Régime de retraite des dirigeants et indemnités de cessation de fonction

Indemnités de retraite

Dans le cadre de leurs fonctions précédemment exercées au sein de Natexis Banques Populaires, deux des membres du directoire de Natixis, M. Philippe Dupont et M. François Ladam, bénéficiaient du régime collectif de retraite complémentaire dont relève l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire.

Un régime analogue est appliqué à M. Dominique Ferrero et M. Anthony Orsatelli. À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des derniers revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1er janvier 2005, à 50%.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1er mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12 de la rémunération annuelle par année de service dans le groupe Natixis ou l'un des deux groupes actionnaires, et le cas échéant, 1/12 de la même rémunération

par année d'exercice de la fonction de Directeur général de Banque Populaire. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12 de la rémunération annuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40 de la rémunération annuelle par année de service dans le groupe Natixis ou l'un des deux groupes actionnaires, plafonnée à 40/40 de cette rémunération.

Tableaux de synthèse des rémunérations

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS ET NATEXIS BANQUES POPULAIRES EN 2006

Nom des personnes	Natexis Banques Populaires	Natixis	Jetons Natexis Banques Populaires	Jetons Natixis	Rémunération dirigeant année complète (1)	Rémunération dirigeant période Natixis uniquement (1)	Total
Membres des Conseils							
Banque Fédérale des Banques Populaires	CA	CS	11 285	16 000			27 285
BOLLORÉ	CA	CS	9 760	26 000			35 760
BREVARD	CA		11 285				11 285
BRIXNER		CS		14 000			14 000
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne		CS		16 000			16 000
CHAVAILLARD	CA		11 285				11 285
CLOCHET	CA		6 405				6 405
COMAS	CA	CS	14 030	16 000			30 030
COMOLET		CS		20 000			20 000
CORDEL	CA	CS	14 945	16 000			30 945
CREQUIT		CS		21 000			21 000
DE LA CHAUVINIÈRE	CA		14 030				14 030
DE LA PORTE DU THEIL	CA	CS	13 115	21 000			34 115
DUPONT	**Pdt CA**	**Pdt DIR**	11 285		463 000		474 285
DUQUESNE	CA		7 015				7 015
GENTILI	CA	CS	12 200	16 000			28 200
GEVIN	CA		7 320				7 320
GOUDARD	CA	CS	11 285	5 000			16 285
HENRY		CS		20 000			20 000
IOZZO		CS		10 000			10 000
JEANNIN	CA		8 235				8 235
MERINDOL		CS		12 500			12 500
METTLING		CS		20 000			20 000
MILHAUD		**Pdt CS**		16 000			16 000
NALPAS	CA		7 320				7 320
NAOURI		CS		28 500			28 500
PATAULT		CS		16 000			16 000
PROGLIO		CS		16 000			16 000
SUEUR		CS		16 000			16 000
THIBAUD	CA		7 320				7 320
TOURRET	CA	CS	14 945	20 000			34 945
ZOLADE	CA	CS	6 405	21 000			27 405
Membres de direction générale ou Directoire (hors Président du Directoire cf. ci-dessus)							
FERRERO		DIR				120 047	120 047
LADAM	DG	DIR			737 462		737 462
ORSATELLI		DIR				54 250	54 250

(1) Avantages en nature compris.

La rémunération fixe de M. Dupont, en sa qualité de Président du conseil d'administration de Natexis Banques Populaires s'est élevée à 263 000 euros, identique sur la période 2002 à 2005. La part variable, 30 000 euros en 2002, ressort à 75 000 euros les trois années suivantes. Au titre de l'année 2006, la rémunération totale versée à M. Dupont s'est élevée à 463 000 euros (avantages en nature compris).

La rémunération fixe de M. Ladam, en sa qualité de Directeur général délégué, était de 290 000 euros en 2002 (sans être assortie d'une part variable), puis a été portée à 362 000 euros en 2003 et 2004, puis 365 000 euros en 2005, au titre des fonctions de Directeur général. La part variable de sa rémunération s'est élevée à 100 000 euros de 2003 à 2005 incluse. Au titre de l'année 2006, la rémunération totale versée à M. Ladam s'est élevée à 737 462 euros, (avantages en nature compris).

RÉMUNÉRATIONS PERÇUES PAR LES MEMBRES DES ORGANES SOCIAUX DE NATIXIS (+ NATEXIS BANQUES POPULAIRES) DANS LES SOCIÉTÉS CONTRÔLANT NATIXIS OU CONTRÔLÉES PAR NATIXIS EN 2006

Nom des personnes	Natexis Banques Populaires	Natixis	Jetons de présence versés par BFBP	Jetons versés par des filiales de Natexis Banques Populaires	Total
Membres des Conseils					
Banque Fédérale des Banques Populaires	CA	CS		18 900	18 900
BOLLORÉ	CA	CS	0	0	0
BREVARD	CA		9 876	9 000	18 876
BRIXNER		CS	0	0	0
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne		CS			0
CHAVAILLARD	CA		0	0	0
CLOCHET	CA		12 223	3 600	15 823
COMAS	CA	CS	15 273	3 600	18 873
COMOLET		CS	0	0	0
CORDEL	CA	CS	15 273	12 900	28 173
CREQUIT		CS	0	0	0
DE LA CHAUVINIÈRE	CA		0	2 700	2 700
de La PORTE du THEIL	CA	CS	15 273	8 000	23 273
DUPONT *	**Pdt CA**	**Pdt DIR**	10 699	0	10 699
DUQUESNE	CA		1 646	0	1 646
GENTILI	CA	CS	10 699	11 600	22 299
GEVIN	CA		10 578	6 300	16 878
GOUDARD	CA	CS	0	0	0
HENRY		CS	0	0	0
IOZZO		CS	0	0	0
JEANNIN	CA		11 401	7 200	18 601
MERINDOL		CS	0	0	0
METTLING		CS	0	0	0
MILHAUD		Pdt CS	0	0	0
NALPAS	CA		7 164	5 400	12 564
NAOURI		CS	0	0	0
PATAULT		CS	0	0	0
PROGLIO		CS	0	0	0
SUEUR		CS	0	0	0
THIBAUD	CA		7 164	1 350	8 514
TOURRET	CA	CS	15 273	9 000	24 273
ZOLADE	CA	CS	0	0	0
Membres de direction générale ou directoire (hors Pdt du directoire cf ci-dessus)					0
FERRERO		DIR	0	0	0
LADAM	DG	DIR	0	0	0
ORSATELLI		DIR	0	0	0

* La rémunération totale de Philippe Dupont, au titre de Natixis et de la BFBP, s'est élevée en 2006 à 950 283 euros.

Nom des personnes	Natexis Banques Populaires	Natixis	Jetons de présence versés par CNCE	Jetons versés par une ou plusieurs fiilales de la CNCE apportées à Natixis	Rémunérations individuelles (contrat travail ou rém. de dirigeant) versées par une ou plusieurs filiales de la CNCE apportées à Natixis [1]	Total
Membres des Conseils						
Banque Fédérale des Banques Populaires	CA	CS				0
BOLLORÉ	CA	CS	0	0	0	0
BREVARD	CA		0	0	0	0
BRIXNER		CS	0	0	0	0
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne		CS				0
CHAVAILLARD	CA		0	0	0	0
CLOCHET	CA		0	0	0	0
COMAS	CA	CS	0	0	0	0
COMOLET		CS	39 000	NA	NA	39 000
CORDEL	CA	CS	0	0	0	0
CREQUIT		CS	33 778	NA	NA	33 778
DE LA CHAUVINIÈRE	CA		0	0	0	0
de La PORTE du THEIL	CA	CS	0	0	0	0
DUPONT	**Pdt CA**	**Pdt DIR**	0	0	0	0
DUQUESNE	CA		0	0	0	0
GENTILI	CA	CS	0	0	0	0
GEVIN	CA		0	0	0	0
GOUDARD	CA	CS	0	0	0	0
HENRY		CS	0	0	0	0
IOZZO		CS	0	0	0	0
JEANNIN	CA		0	0	0	0
MERINDOL		CS	0	87 316		87 316
METTLING		CS	0	0	0	0
MILHAUD		**Pdt CS**		62 243		62 243
NALPAS	CA		0	0	0	0
NAOURI		CS	2 222	0	0	2 222
PATAULT		CS				0
PROGLIO		CS	18 667	0	0	18 667
SUEUR		CS	0	0	0	0
THIBAUD	CA		0	0	0	0
TOURRET	CA	CS	0	0	0	0
ZOLADE	CA	CS	0	0	0	0
Membres de direction générale ou directoire (hors Pdt du directoire cf ci-dessus)					0	0
FERRERO		DIR			0	0
LADAM	DG	DIR			0	0
ORSATELLI [2]		DIR			894 740	894 740

(1) Avantages en nature compris.

(2) Rémunération versée par la CNCE en 2006 : 603 235 euros.

Compétence et honorabilité des membres du conseil d'administration et du conseil de surveillance

Conformément à la réglementation, la liste des fonctions exercées par les mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, puis de Natixis, figure dans ce présent document. Le bref résumé de leur curriculum vitae montre que tous disposent d'une expertise incontestable en matière de gestion, notamment de par leurs fonctions de dirigeants de banques ou de très grands groupes de l'industrie ou des services, ou d'anciens dirigeants de banque.

Il est précisé, conformément au règlement d'application de la directive européenne 2003/71 (article 14.1 alinéa 2), qu'aucune des personnes, membres du conseil, de la Direction générale ou du directoire, n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années au moins, n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires, n'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou dans la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

Contrats liant la société et les membres du conseil et des organes exécutifs

Il est précisé, conformément à la réglementation européenne, qu'aucun contrat de service ne lie les membres du conseil, de la Direction générale ou du directoire à la société, qui pourrait prévoir l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat et qui serait de nature à remettre en cause leur indépendance ou à interférer dans leurs décisions.

Néanmoins, Natixis et ses filiales entretiennent des relations commerciales avec ses deux actionnaires ou certaines de leurs filiales.

Conflits d'intérêts potentiels

Les membres du Conseil de surveillance et du directoire de Natixis incluent des salariés des deux groupes d'actionnaires (Groupe Banque Populaire et Groupe Caisse d'Epargne). Il existe, de plus, des relations commerciales entre Natixis et ces deux groupes d'actionnaires. Bien que Natixis considère que cette situation ne constitue pas un conflit d'intérêts, il ne peut être exclu que les intérêts de Natixis et de ses actionnaires divergent à l'avenir.

Comité exécutif (avril 2007)

Philippe Dupont
Président du directoire

Dominique Ferrero
Directeur général

François Ladam
Membre du directoire

Anthony Orsatelli
Membre du directoire

Participent au comité exécutif :

Bertrand Duval
Coverage

Pierre Jacob
Communication et IR

Bernard Migus et Olivier Schatz
Banque de financement et d'investissement

Pierre Servant
Gestion d'actifs

Jean Duhau de Berenx
Capital investissement et Gestion privée

Jean-Yves Forel
Services

Jérôme Cazes
Poste clients

André-Jean Olivier
Finances

Christian Gissler
Risques et contrôles

François Casassa
Secrétariat général et Ressources humaines

Contrôle de la société

Le contrôle de la société est assuré par trois cabinets de commissaires aux comptes titulaires dont les mandats viendront à échéance avec l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2009 pour Deloitte & Associés et Salustro Reydel.

Le Cabinet Mazars et Guérard a été nommé par l'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 pour une durée de six années, soit jusqu'à l'assemblée statuant en 2012 sur les comptes du dernier exercice clos.

Le Cabinet Barbier Frinault et Autres – Ernst & Young a démissionné en date du 15 décembre 2006.

- Deloitte & Associés – 185, avenue Charles-de-Gaulle – 92524 Neuilly-sur-Seine cedex
- Salustro Reydel, membre de KPMG International – 1, cours Valmy – 92923 Paris La Défense cedex
- Mazars et Guérard, Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense cedex

Au titre de leur mission, les cabinets de **commissaires aux comptes titulaires** ont perçu les honoraires suivants :

	Deloitte & Associés				KPMG				Mazars				Ernst & Young			
	Montant HT		%		Montant HT		%		Montant HT		%		montant HT		%	
Audit	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005	2006	2005
- Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	3 759	2 636	49 %	83 %	2 655	1 570	94 %	93 %	601	0	75 %	0 %	845	1 031	71 %	68 %
Émetteur	1 073	477	14 %	15 %	1 059	493	37 %	29 %	80	0	10 %	0 %	568	655	48 %	43 %
Filiales et succursales intégrées globalement	2 686	2 159	35 %	68 %	1 596	1 077	56 %	64 %	521	0	65 %	0 %	277	376	23 %	25 %
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes	3 546[1]	265	46 %	8 %	81	60	3 %	4 %	10	0	1 %	0 %	106	72	9 %	5 %
Émetteur	2 334	181	30 %	6 %	23	0	1 %	0 %	0	0	0 %	0 %	0	72	0 %	5 %
Filiales et succursales intégrées globalement	1 212	84	16 %	3 %	58	60	2 %	4 %	10	0	1 %	0 %	106	0	9 %	0 %
Sous-total	**7 305**	**2 901**	**94 %**	**92 %**	**2 736**	**1 630**	**97 %**	**96 %**	**611**	**0**	**76 %**	**0 %**	**951**	**1 103**	**80 %**	**73 %**
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement																
Juridique, fiscal, social	105	209	1 %	7 %	69	41	2 %	2 %	4	0	0 %	0 %	76	0	6 %	0 %
Autres	339	58	4 %	2 %	28	22	1 %	1 %	188	0	23 %	0 %	166	417	14 %	27 %
Sous-total	**444**	**267**	**6 %**	**8 %**	**97**	**63**	**3 %**	**4 %**	**192**	**0**	**24 %**	**0 %**	**242**	**417**	**20 %**	**27 %**
TOTAL	**7 749**	**3 168**	**100 %**	**100 %**	**2 833**	**1 693**	**100 %**	**100 %**	**803**	**0**	**100 %**	**0 %**	**1 193**	**1 520**	**100 %**	**100 %**

(1) Essentiellement travaux d'audit réalisés dans le cadre de la constitution de Natixis.

Les **commissaires aux comptes suppléants** sont les suivants :

- BEAS, 7-9 Villa Houssay – 92200 Neuilly-sur-Seine ;
- M. François Chevreux – 40, rue Guersant - 75017 Paris ;
- M. Patrick de Cambourg, Immeuble Exaltis – 61, rue Henri-Régnault – 92075 La Défense cedex

3 ACTIVITÉS

	Page
BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT	**68**
Des solutions créatrices de valeur	68
Une relation de proximité avec sa clientèle	68
Des activités largement internationalisées	69
Des positions affirmées dans les financements structurés	70
Une gamme complète de produits sur les marchés de capitaux	70
Une analyse financière reconnue	71
Une forte capacité d'origination sur le marché primaire actions	71
Un acteur majeur en Europe sur les dérivés actions	71
Un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée	71
Une offre sur mesure en produits structurés	72
Un savoir-faire reconnu dans la structuration d'opérations complexes et innovantes	72
GESTION D'ACTIFS	**73**
Un acteur mondial de la gestion d'actifs	73
Une plate-forme de distribution globale	74
Un nouvel acteur de référence en Europe	74
Des positions fortes aux États-Unis et en développement en Asie-Pacifique	75
CAPITAL INVESTISSEMENT ET GESTION PRIVÉE	**76**
Un partage d'expériences et de savoir-faire	76
Natixis Private Equity	76
La Banque Privée Saint Dominique	77
La Compagnie 1818 – Banquiers Privés	77
Natixis Private Banking Luxembourg S.A.	77

	Page
SERVICES	**78**
Une progression supérieure à celle du marché	78
Devenir un acteur de référence du crédit à la consommation en France et en Europe	79
Un leader des cautions et garanties financières	79
Une offre complète d'ingénierie sociale	80
Paiements, une plate-forme puissante	80
Un intervenant majeur sur les titres	81
POSTE CLIENTS	**82**
Une synergie d'expertises	82
Coface	82
Natixis Factor	83
CIFG	**85**
CONTRIBUTION DE LA BANQUE DE DÉTAIL	**86**
Les groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne	86
Les réseaux de banque de détail	86

Banque de financement et d'investissement

DES SOLUTIONS CRÉATRICES DE VALEUR

Natixis propose à ses clients, entreprises, investisseurs institutionnels et banques, une large gamme de produits et solutions. Cette offre comporte notamment les crédits aux entreprises, les financements structurés, les produits de marchés de capitaux (taux, crédit, change, actions, matières premières ; cash et dérivés), les produits de flux et crédit-bail, la titrisation, ainsi que les services de conseil et d'ingénierie financière.

La Banque de financement et d'investissement s'appuie sur l'expertise de l'ensemble des métiers de Natixis pour élaborer et mettre en place des solutions créatrices de valeur ajoutée. Avec plus de cent vingt implantations dans le monde, Natixis développe une relation au plus proche des besoins des clientèles locales.

Classements

Financements immobiliers : n° 2 en France (source : *Dealogic*)

Financements aéronautiques : Top 10 mondial (*Airfinance Journal*)

Primaire obligataire : n° 10 sur le marché de l'euro (source : *Bloomberg*)

Primaire obligataire corporate : n° 2 en France (source : *Bondware*)

Trade Finance : n° 6 sur la zone Afrique et Moyen-Orient (*Dealogic/Trade Finance Magazine*)

Emission de CDO (Collateralised Debt Obligations) : n°7 européen (source : *Thomson Financial*)

RÉPARTITION DU PNB PAR ACTIVITÉ

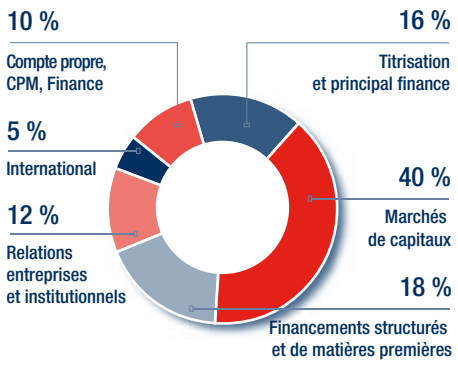

UNE RELATION DE PROXIMITÉ AVEC SA CLIENTÈLE

La direction Relations entreprises et institutionnels supervise les métiers de financements classiques, crédit-bail et gestion des flux, et facilite l'origination et la prescription de l'ensemble des produits et services de Natixis auprès de ses clients.

Quatrième prêteur aux grandes et moyennes entreprises en France (source : rapports annuels 2006 des grandes banques françaises, sections BFI), Natixis entretient des relations étroites avec la quasi-totalité des groupes du CAC 40 et du SBF 120.

Privilégiant la proximité, la Direction s'articule autour de banquiers conseils -Entreprises, Institutionnels et Secteur Public-, et de groupes sectoriels qui lui confèrent une expertise reconnue dans de nombreux secteurs comme le luxe, les médias, la santé, l'agro-alimentaire ou l'équipement automobile. En France, ses seize directions régionales lui donnent notamment un accès direct à la clientèle d'entreprises de taille moyenne.

Deuxième intervenant en crédit-bail immobilier et cinquième en crédit-bail mobilier en France (*source : professionnels du marché*), Natixis, avec sa filiale Natixis Lease, est actif sur tous les compartiments du financement locatif.

En 2006, des opérations de taille significative ont été réalisées avec la clientèle corporate (Michelin, Liebher, P. Fabre, Plastic Omnium).
Par l'intermédiaire de sa filiale Natixis Energéco, Natixis Lease occupe une place de leader dans le financement de parcs éoliens et a participé en 2006 au financement de 25 % de la puissance installée en France.
Natixis Lease poursuit son développement à l'international, notamment grâce à ses activités en Espagne et en Italie.

L'activité flux intervient dans un environnement toujours plus concurrentiel, exacerbé par les perspectives du SEPA (Single Euro Payments Area). Le choix d'une organisation visant à renforcer la proximité clientèle et l'amélioration de qualité de la gamme de produits et services se sont révélés efficaces. La certification ISO 9001 initialement obtenue pour la gestion des flux, les crédits documentaires et les garanties émises, a été élargie en 2006 à la conception des produits et services de cash management, une démarche innovante dans ce métier. Par ailleurs, selon le baromètre Qualité 2006 (étude TNS - Sofres), Natixis conforte sa place de leader dans le traitement des opérations bancaires. L'activité flux a été particulièrement dynamique avec un taux de succès aux appels d'offre proche de 60 %.

DES ACTIVITÉS LARGEMENT INTERNATIONALISÉES

La Direction internationale assure le suivi d'une clientèle corporate et d'institutions financières étrangères, avec une responsabilité directe sur les métiers de financement classique et de correspondent banking. Elle coordonne le déploiement international des autres métiers de la banque et développe une ligne produit spécialisée de financement du commerce international, Global Trade Services (GTS) sur laquelle elle a remporté de nombreux mandats parmi lesquels : Aluar (Argentine), Avea Telecom (Turquie), China Oil (Chine), CFE Mexique, AN Hoa (Vietnam) et Secama III (Vietnam).
Sur les institutions financières, Natixis a été retenu comme arrangeur, MLA (Mandated Lead Arranger), bookrunner et agent de crédit d'un crédit syndiqué de 1 milliard de dollars en faveur d'ICICI Bank, montant le plus élevé jamais syndiqué par une banque indienne. En Turquie, il a participé à vingt et une syndications au profit de banques et de sociétés de leasing, dont trois fois avec un rôle de bookrunner et quinze fois comme MLA . En Russie, l'année a été favorable, avec huit mandats de bookrunner. Aux États-Unis, l'activité s'est développée sur des transactions spécifiques : conduits d'émissions de lignes de crédit collateralisées, ligne de back up de liquidité, fronting, financements sécurisés pour des fonds de capital investissement.

Pour Natixis Pramex International, filiale de conseil en développement international pour les entreprises, la conquête de nouveaux clients s'accompagne d'une fidélisation accrue de la clientèle et d'une montée en gamme des prestations (projets de croissance externe, implantation d'usine, joint-venture etc.). Les implantations en Chine, aux USA, en Espagne et en Allemagne ont particulièrement progressé. Avec l'ouverture de filiales à Casablanca et Bangkok et de bureaux de représentation à Dubaï et Pékin, la filiale compte désormais dix-neuf implantations dans le monde.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PNB

Plus globalement, la Banque de financement et d'investissement réalise plus de la moitié de son activité à l'étranger, essentiellement en Europe et aux États-Unis. L'activité à l'international est portée par les métiers de titrisation, marchés de taux, financements structurés et matières premières, dérivés et courtage actions.
Malgré un environnement toujours marqué par une contraction des marges, le segment corporate a été particulièrement dynamique, notamment à Madrid, Londres et New York. Avec sa filiale Natixis Capital Markets, la banque développe aux États-Unis des solutions de financement, d'investissement et de gestion des risques particulièrement innovantes pour sa clientèle d'investisseurs institutionnels, d'entreprises et de particuliers fortunés.
Natixis entend poursuivre la mise en valeur de ces expertises à l'international et accentuer sa présence en Asie et aux États-Unis.

DES POSITIONS AFFIRMÉES DANS LES FINANCEMENTS STRUCTURÉS

Natixis détient des positions de leader dans de nombreux segments des financements structurés et poursuit sa montée en puissance en tant qu'arrangeur :

- près de trois cents mandats d'arrangement en 2006, soit plus d'un mandat par jour ;
- 3e MLA* en montant sur les crédits syndiqués en France, et 13e sur la zone EMEA (source : *Dealogic Loanware)* ;
- 2e MLA* en montant sur les financements immobiliers en France, et 7e sur la zone EMEA (source : *Dealogic Loanware)* ;
- 4e bookrunner dans les financements de LBO en France en montant (source : *Dealogic Loanware)* ;
- 7e MLA* sur la zone EMEA dans les financements de projets (source : *PFI)* ;
- parmi les dix premiers arrangeurs mondiaux de financements aéronautiques selon Airfinance Journal *(septembre 2006)* ;
- 16 *Deals of the Year* (Aluar, Ghana Cocobod, Rusal, Sonangol Sinopec International, Addax Petroleum, Albaco, Alro/Marco Industries, Maurel & Prom, TMK…) *(source : Global Trade Review, Trade Finance, Trade & Forfaiting Review)* au titre des financements de matières premières.

Le nombre de mandats d'arrangement à l'international a fortement progressé. Ainsi, **les financements d'acquisitions/LBO** réalisent près de la moitié de leur PNB à l'étranger, en s'appuyant sur leurs équipes à Londres, Francfort, Milan, Madrid, New York et Hong Kong. L'équipe confirme sa forte position en France avec notamment un rôle de seul bookrunner dans des opérations phares telles que Loxam, Nutrition et Santé, Courtepaille, Onduline et Pasteur Cerba. **Les financements immobiliers** ont obtenu soixante mandats d'arrangement ou de co-arrangement, dont un nombre croissant à l'international, grâce au renforcement des équipes européennes : par exemple, Deustche Bank (France Printemps - en coopération avec les financements d'acquisitions/LBO), Alstria (foncière allemande), Pirelli (pour un fonds investi en Italie) Gecina/Générale de Santé et Foncière des Régions/Bail Investissement. Pour leur part, **les financements de transport maritime** ont remporté dix-sept mandats hors France, dont celui de MLA-Bookrunner pour le financement d'une plateforme de forage *offshore* indonésienne de 150 millions de dollars affrétée par Total. **Les financements de projets** développent leur expertise internationale avec Reliance Petroleum en Inde, Casema (télécoms) aux Pays-Bas, la Boga (éolien) et Sanlucar Solar (énergie solaire) en Espagne.

Conjuguant le savoir-faire de ses différents métiers, la banque a été retenue comme arrangeur de transactions telles que China Southern, Turkish airlines ou Socatra. L'activité **d'ingénierie financière** a sensiblement contribué à cette offre, grâce à des montages innovants et structurés.

Dans un contexte très concurrentiel, Natixis a remporté soixante-dix mandats de **crédits syndiqués** en 2006 dont quarante-deux rôles de bookrunner. Malgré une contraction des volumes, Natixis a quasiment doublé sa part de marché en France et poursuivi sa stratégie de diversification à l'international (45 % du courant d'affaires) et vers les petites et moyennes entreprises (Pizza Pino, Naturex).

Sur le segment des **matières premières**, Natixis a développé une offre sophistiquée de financements de réserves pétrolières, gazières ou minières, de montages structurés de type « Borrowing Base », de conseil financier en acquisition (dans les domaines du raffinage et du para-pétrolier) et de portage de stocks par sa filiale Contango Trading. Natixis a également diversifié ses pays cibles : Roumanie, Ukraine, Colombie, République Tchèque… et se positionne sur de nouveaux marchés (éthanol). Son offre s'est élargie aux activités de primaire actions et de dérivés matières premières.

Natixis est intervenu en tant que MLA, co-MLA, agent ou participant dans des opérations significatives (Rosneft, Sonangol, CH4, Maurel&Prom, Addax Petroleum…), des financements d'acquisitions stratégiques (CVRD/Inco, Petroplus/Petrotrade) et des financements de fusion (Rual/Rusal/Glencore). L'action commerciale auprès des grands clients corporate et des traders s'est traduite par plus de cinquante nouvelles entrées en relation pour ces derniers.

UNE GAMME COMPLÈTE DE PRODUITS SUR LES MARCHÉS DE CAPITAUX

Sur les marchés de taux, Natixis développe une large gamme de produits sur les principales places financières. La montée en gamme de son offre de produits structurés a largement contribué à la forte croissance de ses revenus, principalement sur les taux, mais également sur le crédit, les matières premières et le change.

L'activité est en forte progression sur les dérivés de taux, notamment les produits vanille dont les volumes ont doublé en 2006, mais aussi sur les produits inflation. Très actif sur les emprunts d'État de la zone euro, Natixis renforce ses positions en France en se classant au 3e rang des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sur le marché primaire et au 1er rang du classement qualitatif de l'Agence France Trésor. La banque a enrichi son offre e-business et dispose aujourd'hui d'une large couverture sur les dérivés de taux et les emprunts d'État. Natixis enregistre de bonnes performances sur **les marchés du crédit** (ABS, Asset Backed Securities) et conserve sa position de leader sur les covered bonds en se classant n° 7 en trading électronique MTS (Mercato dei Titoli di Stato) (*source : MTS*).

** MLA : Mandated Lead Arranger*

Sur le marché primaire obligataire, Natixis enregistre un nombre croissant de mandats et d'opérations structurées (EMTN) en France et à l'international, aussi bien sur les corporate (Pernod Ricard, Veolia Environnement) que sur les institutions financières (La Poste, CNCE, CNP, Caixa Catalunya, Alpha Bank, Piraeus Bank), les agences (Cades, CRH) et les covered bonds (CFF, Caja Madrid, BBVA). Il est 10e sur le marché primaire des émissions en euros (*source : Bloomberg*) et 4e mondial sur les covered bonds. (*source : Thomson Financial*).

UNE ANALYSE FINANCIÈRE RECONNUE

L'intermédiation actions de Natixis s'articule autour de Natexis Bleichroeder SA, Ixis Securities et Ixis Midcaps à Paris, Natexis Bleichroeder Inc et Natixis Securities NA à New York, et Natexis Bleichroeder Ltd à Londres.
Spécialistes du marché français tous produits confondus, ses équipes reconnues d'analystes seniors couvrent également les grandes entreprises européennes et américaines. Ixis Securities est classé 3e meilleur bureau d'analyse financière en France (*source : grand prix de l'analyse financière Extel Focus France 2006*).

Natixis a renforcé son partenariat avec DZ Bank en signant un nouvel accord qui lui donne la distribution exclusive de la recherche action et des services d'analyse de DZ Bank dans les pays de langue anglaise. Son admission comme membre du London Stock Exchange lui permet d'intervenir directement sur les titres cotés sur ce marché et sur l'*Alternative Investment Market.*

UNE FORTE CAPACITÉ D'ORIGINATION SUR LE MARCHÉ PRIMAIRE ACTIONS

Dans le domaine de l'*equity capital markets*, Natixis offre un conseil personnalisé et des produits à forte valeur ajoutée sur le marché primaire comme sur les produits dérivés.
Il dispose d'une notoriété de premier plan auprès des entreprises françaises et a participé aux principales opérations du marché primaire actions français (cession de titres de Natixis, augmentation de capital de la Société Générale, introduction en bourse des Aéroports de Paris). À celles-ci s'ajoutent les opérations de taille moyenne, également en nette progression. Sur le marché américain, Natexis Bleichroeder Inc. a pris part à sept opérations.
Grâce à son partenariat avec Lazard, Natixis renforce sa capacité d'origination sur le marché primaire actions. Lazard-Natixis a enregistré des succès notables, notamment comme chef de file et coordinateur global de trois introductions en bourse distinguées en 2006 : ICADE, Parrot et EDF Energies Nouvelles.
S'appuyant sur son expérience dans le financement des matières premières, Natixis s'est spécialisé sur le suivi des sociétés du secteur, en intervenant notamment comme co-lead manager de l'opération Rosneft, la plus importante introduction en bourse pour une société russe.

UN ACTEUR MAJEUR EN EUROPE SUR LES DÉRIVÉS ACTIONS

Natixis déploie un large éventail d'activités d'arbitrage sur actions, indices, obligations convertibles, options listées et obligations. Il a démarré avec succès son activité de *basket trading* en 2006.
L'activité dérivés actions a renforcé ses positions grâce à un portefeuille d'activités diversifié et une expertise reconnue dans la gestion des risques. Ses équipes ont par ailleurs développé des produits d'options qui associent des sous-jacents hybrides, du trading de portefeuille d'actions et de l'equity finance. L'activité dérivés actions a aussi obtenu l'agrément d'une société de gestion, Aivelys Asset Management, qui a lancé son premier fonds en fin d'année.
Présentes à Paris, New York et Tokyo, les activités d'equity finance (prêts/emprunts d'actions) enregistrent un développement important avec une forte progression du volume des opérations.

UN CONSEIL PERSONNALISÉ ET DES PRODUITS À FORTE VALEUR AJOUTÉE

Dans le domaine du corporate finance, Natixis Corporate Solutions propose à ses clients des montages financiers pour optimiser les solutions en matière de gestion de bilan ou d'immobilier. L'accord de coopération commerciale avec Lazard sur certains dérivés stratégiques a prouvé son efficacité en Europe. L'activité soutenue a permis d'étendre la gamme des instruments sous-jacents, avec en particulier la structuration des premières opérations sur carbone.

Sur le marché des fusions-acquisitions, Natixis Finance a profité du dynamisme du marché, en remportant des mandats de conseil auprès d'entreprises à forte notoriété : conseil auprès d'Alstom pour la cession des chantiers de l'Atlantique à Aker Yards, de Chantelle pour le rachat d'Orcanta, du groupe Dassault pour la cession des actifs de presse quotidienne régionale au groupe L'Est Républicain associé au Crédit Mutuel, du gouvernement du Royaume du Maroc pour la seconde phase de privatisation de la Régie des Tabacs marocains, du fonds AXA PE et de la famille actionnaire dans l'acquisition du contrôle majoritaire de Camaïeu, ou encore du management du groupe Françoise Saget repris en LBO à Yves Rocher.
En outre, Natixis développe une activité de conseil aux corporate dans les secteurs des infrastructures et de l'immobilier : acquisition par la Caisse des Dépôts de 49 % du Viaduc de Millau, intermédiaire lors de la cession par le groupe Albert Frère de 6 % d'Eiffage.

UNE OFFRE SUR MESURE EN PRODUITS STRUCTURÉS

Natixis renforce sa présence dans les produits structurés sur fonds de gestion alternative à destination d'une clientèle internationale. En Europe, il développe cette activité avec les réseaux bancaires. En Asie, il tire parti de son partenariat avec SPARX Asset Management et conforte sa position dans les offres publiques de structures indexées sur hedge funds. En élargissant la gamme des fonds admis comme sous-jacents aux fonds de matières premières, il intervient désormais sur l'ensemble des stratégies de gestion alternative.

Sa filiale de gestion alternative Natixis Alternative Investments a lancé une plate-forme de managed funds, dont les premiers fonds créés au cours du second semestre 2006 offrent une liquidité supérieure aux fonds alternatifs classiques.
Sa filiale Natixis Capital Partners renforce sa position de premier plan dans les opérations de sale & lease back en Europe continentale. Cette structure d'investissement immobilier a acquis, via son fonds Captiva II, sept portefeuilles immobiliers en France, en Belgique et en Allemagne, dont celui de la ville de Hambourg, qui représente trente-neuf immeubles pour un montant total d'acquisition de 815 millions d'euros.

UN SAVOIR-FAIRE RECONNU DANS LA STRUCTURATION D'OPÉRATIONS COMPLEXES ET INNOVANTES

Natixis est un acteur important sur le marché de la titrisation en Europe et aux États-Unis, avec des sous-jacents portant sur des créances de clients entreprises ainsi que sur des actifs financiers aux bilans d'institutions financières.
Il est présent sur tous les segments de marché, avec une grande capacité d'innovation dans les secteurs des ABCP (*Asset Backed Commercial Paper*), CMBS (*Commercial Mortgage Backed Securities*), RMBS (*Residential Mortgage Backed Securities*) et CDO (*Collateralised Debt Obligations*), et couvre toute la palette des métiers de la titrisation : origination, warehousing, structuration, placement et investissement.

Aux États-Unis, Natixis a vendu et titrisé plus de 3,3 milliards de dollars de CMBS à travers sept opérations et 4,1 milliards de dollars d'ABS dans le cadre de huit opérations. Il occupe une position dominante mondiale en tant que souscripteur de CDO et CLO avec une large gamme d'actifs sous-jacents. En 2006, il a structuré et placé 14,6 milliards de dollars de CLO, faisant plus que doubler la production de l'exercice précédent. Il arrive en 3e position des bookrunners de CLO d'arbitrage mondial en termes de volumes d'émission (*source : Asset-Backed Alert*). Il a également réalisé des CDO d'ABS d'un milliard de dollars pour lesquelles il agit en tant que *collateral manager*.

En Europe, Natixis accomplit une très bonne année sur le marché de la titrisation, avec de nombreux mandats espagnols ABS, MBS et CLO. Sur le marché des CDO, il occupe la 7e place de la league table des CDO d'arbitrage (*source : Thomson Financial*). L'année 2006 a été marquée par une grande diversité des actifs traités et par des résultats en forte progression. Natixis a notamment originé et structuré deux prêts pour l'opération de CMBS synthétique Classico qui constitue une première étape pour placer la banque parmi les chef de file des CMBS en Europe.
Sur la clientèle des entreprises, Natixis a structuré une opération avec une entreprise sous LBO. Avec Coface, Natixis a lancé César France, un programme innovant de titrisation à destination des entreprises moyennes. À Milan, moins d'un an après son installation, l'équipe a remporté trois mandats.

Sur la clientèle des institutionnels, le département a poursuivi le développement de son savoir-faire dans la structuration de nouveaux actifs : CLO de LBO avec Vallauris II, CMBS avec Nacréa I, auto loan hispano-portugais avec LTR6 à Madrid, RMBS avec Voba à Milan.

La recherche, une priorité stratégique

Dirigé par Patrick Artus, le service de recherche économique offre aux clients une expertise reconnue et approfondie qui intègre un suivi conjoncturel, des prévisions économiques et financières, une analyse des marchés de taux, de change et d'actions, des évaluations par pays et une stratégie d'investissement. Le champ d'analyse porte sur une quarantaine de pays clés de l'économie mondiale, dont les principaux pays émergents.

En recherche crédit, les équipes de stratégie et d'analyse associent des approches quantitative et fondamentale qui permettent une analyse complète de plus d'une centaine d'émetteurs européens et nord-américains ainsi que des principaux émetteurs privés sur le marché obligataire de la zone euro. Au travers de leurs publications ces équipes proposent aux clients les meilleures opportunités du moment sur les marchés.

En recherche quantitative, l'expertise des équipes d'ingénieurs financiers permet de répondre à la complexité des innovations financières. Basées à Paris et à New York, ces équipes conçoivent des modèles mathématiques et statistiques pour calculer la valeur des produits financiers, en particulier les produits dérivés et les transactions structurées complexes. Elles ont également en charge le calcul des couvertures des risques encourus.

Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs a développé des expertises sur un large éventail de produits regroupant l'ensemble des classes d'actifs : monétaire, obligataire, actions, diversifié, alternatif et immobilier. Cette offre est complétée par une activité de gestion structurée et de multigestion. Son modèle économique se fonde sur une architecture regroupant des gérants multi-spécialistes adossés à une plate-forme de distribution globale, desservant les clientèles retail, institutionnels et corporate.

Avec 583 milliards d'euros d'actifs gérés à fin 2006, l'activité Gestion d'actifs dispose de fortes positions en Europe, et plus particulièrement en France et aux États-Unis. Elle a connu une année exceptionnelle avec une progression de l'encours de 67 milliards d'euros, soit une hausse de 13 % [(4)]. La collecte nette s'élève à plus de 30 milliards d'euros, en progression de 16 % à taux de change constant par rapport à 2005.

UN ACTEUR MONDIAL DE LA GESTION D'ACTIFS

Le pôle Gestion d'actifs – l'un des plus présents à l'international de Natixis – est le 13e acteur mondial, le 5e en Europe et le premier acteur bancaire français en gestion d'actifs [(5)]. Il réunit les entités de gestion d'actifs d'Ixis AM Group et de Natixis Asset Management et ses filiales depuis le 17 novembre 2006 et compte près de 2 600 collaborateurs dont près de 1 500 aux États-Unis.

Structuré en organisation fédérale, le pôle est composé d'une quinzaine de sociétés de gestion spécialisées basées principalement en France, aux États-Unis, mais aussi en Europe et en Asie. Il bénéficie d'une entité de distribution spécialisée sous le contrôle d'un holding – Ixis AM Group – qui assure la cohérence d'ensemble en prenant en charge les fonctions de pilotage et de développement.

Son expertise couvre l'ensemble des classes d'actifs : monétaire, obligataire, actions, diversifié, alternatif et immobilier. Cette offre est complétée par une activité de gestion structurée et de multigestion et s'adresse à l'ensemble des segments de clientèles : institutionnels et entreprises, assurance, groupes bancaires et réseaux, particuliers et gestion de fortune.

2006 a été une année d'activité record grâce à une collecte forte et diversifiée dans un contexte de marché favorable. Les actifs sous gestion s'établissent à 583 milliards d'euros répartis entre l'Europe (394 milliards d'euros), les États-Unis (188 milliards d'euros) et l'Asie Pacifique pour le solde.
Le produit net bancaire en progression de 23 % en 2006, atteint 1,5 milliard d'euros.

ACTIFS SOUS GESTION PAR CATÉGORIE D'ACTIF

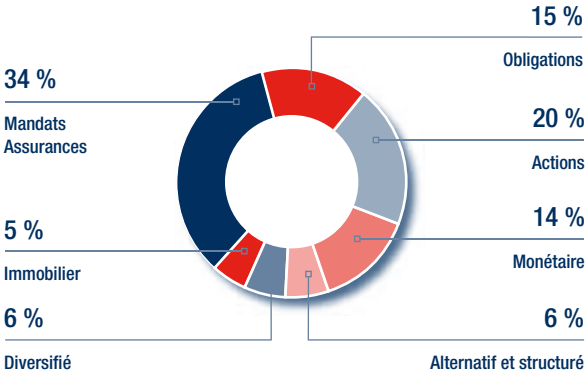

ACTIFS SOUS GESTION PAR CANAL DE DISTRIBUTION

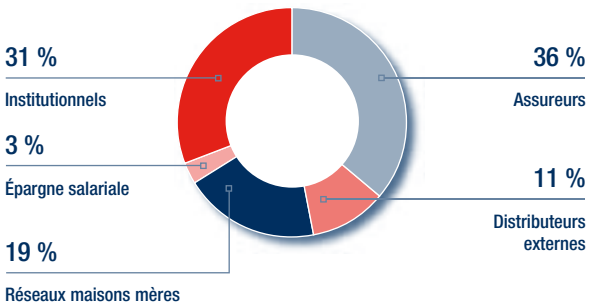

(4) *Données à taux de change constant.*

(5) *Source : Classement IPE de juin 2006 portant sur les encours à fin 2005 du nouveau pôle Asset management de Natixis.*

UNE PLATE-FORME DE DISTRIBUTION GLOBALE

L'existence d'une plate-forme de distribution « Ixis AM Global Associates » est l'un des facteurs différenciant du pôle Gestion d'actifs de Natixis. Elle commercialise l'offre produits de toutes les sociétés de gestion selon des modalités adaptées à chaque pays, en y associant des services complémentaires. Les sociétés de gestion peuvent ainsi se concentrer sur leur cœur de métier, la création de performance, tout en bénéficiant d'une puissance commerciale globale et des autres fonctions support de Global Associates.

La distribution s'effectue soit directement, soit au travers de la plate-forme. Les sociétés de gestion proposent directement leurs produits auprès de clients historiques, notamment les clientèles institutionnelles aux États-Unis et en France, et retail en France via les réseaux Caisse d'Epargne et Banque Populaire.

La plate-forme Global Associates contribue à l'optimisation de la couverture des différentes clientèles aux États-Unis (pour le retail uniquement) et dans le reste du monde (hors la France). Elle couvre, d'ores et déjà, des clients dans une trentaine de pays sur les cinq continents. En 2006, les produits commercialisés par Global Associates au profit de l'ensemble des sociétés de gestion représentaient un encours de 70 milliards d'euros.

Cette organisation de multispécialistes répond aux évolutions du marché de l'asset management à l'échelle internationale. Celles-ci se caractérisent en effet par le développement de l'architecture ouverte (fortement présente aux États-Unis et en développement en Europe), l'émergence de distributeurs globaux ainsi que par la demande croissante de solutions intégrées et « sur mesure » à forte valeur ajoutée (notamment pour les institutionnels, les distributeurs retail et la clientèle de gestion de fortune).

« Une plate-forme de distribution à valeur ajoutée pour la clientèle »

UN NOUVEL ACTEUR DE RÉFÉRENCE EN EUROPE

L'activité de gestion européenne représente, à la fin de l'exercice 2006, 393,9 milliards d'euros d'actifs sous gestion. La collecte nette a atteint 11,7 milliards d'euros en 2006.

Elle se fonde en Europe sur un socle français puissant, complété par des entités de gestion plus petites en Grande-Bretagne, en Italie et au Luxembourg et se développe également grâce à Global Associates dans de nombreux pays européens (Grande-Bretagne, Allemagne, Autriche, Suède, Norvège, Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Portugal, Espagne, Suisse). En 2006, un bureau de représentation a été ouvert à Dubaï, pour accroître les ventes sur la zone du Moyen Orient.

En France, le rapprochement d'Ixis Asset Management et de Natexis Asset Management devrait créer, en 2007, l'un des plus importants centres d'expertises de gestion européenne : Natixis Asset Management.

Les sociétés de gestion européenne disposent d'une offre complète couvrant l'ensemble des classes d'actifs classiques : monétaire, taux, actions et immobilier, et des expertises à forte valeur ajoutée telles que les CDO (Collateralised Debt Obligations), les produits ISR (investissement socialement responsable) ou la multigestion.

L'offre d'Ixis AM France (244 milliards d'euros) et de Natexis Asset Management (109,5 milliards d'euros d'actifs) dont la fusion est prévue en 2007 couvrira la majorité des classes d'actifs : gestion des fonds monétaires, obligations, actions, diversifiés, alternatifs et CDO.

Ixis Private Capital Management (2,8 milliards d'euros) qui devrait fusionner en 2007 avec Natexis Asset Square (4 milliards d'euros d'actifs) est spécialisé dans la multi gestion.

Écureuil Gestion (17 milliards d'euros hors mandat délégué) distribue des OPCVM et des fonds garantis dans le réseau des Caisses d'Epargne. Cette activité a vocation à être étendue aux Banques Populaires.

Ixis AEW Europe (14,7 milliards d'euros) et Natexis Asset Management Immobilier (1,5 milliard d'euros) gèrent des actifs immobiliers.

« Un fort potentiel de développement en Europe »

2006 : une année de distinctions

Investir Magazine a décerné un laurier d'argent dans la catégorie « fonds d'investissements sur cinq ans » au fonds « Ixis AM Emerging Europe » d'Ixis Asset Management et le fonds « Écureuil Harmonie » a reçu le 1er prix (catégorie diversifiée euro – trois ans) aux *grands prix de la Gestion d'actifs de l'Agefi*.

Le Revenu a attribué à Natexis Asset Management le Trophée d'Or de la meilleure performance gamme Sicav et Fonds diversifiés sur trois ans et de la meilleure gamme actions sectorielles sur trois ans (catégorie banques à réseau) ainsi que le Trophée de bronze de la meilleure performance globale sur dix ans.

DES POSITIONS FORTES AUX ÉTATS-UNIS ET EN DÉVELOPPEMENT EN ASIE-PACIFIQUE

Aux États-Unis, les encours sous gestion pour la douzaine de filiales américaines ont atteint, fin 2006, 247 milliards de dollars (187,7 milliards d'euros). La collecte nette, la plus forte jamais réalisée, s'élève à 24 milliards de dollars dont les deux tiers ont été générés via Global Associates. Elle s'est portée majoritairement sur les fonds de Loomis Sayles, Harris Associates et Alternative, et AEW.

Les sociétés de gestion spécialisées qui couvrent une gamme étendue d'expertises ont poursuivi leur développement par le lancement de produits nouveaux, l'acquisition de nouveaux clients, et l'amélioration de la performance de leurs fonds.

Elles assurent directement la distribution pour les clients institutionnels nord américains tout en bénéficiant, pour le retail en particulier, de l'appui de Global Associates qui distribue les produits de gestion et offre des capacités de conseil, de structuration et de services associés modulables en fonction des différents marchés et canaux de distribution. Global Associates travaille avec de grands distributeurs tels que Merrill Lynch, Schwab, UBS…

Global Associates contribue également à la croissance des ventes des produits de sociétés de gestion américaines en Asie-Pacifique, à Singapour, au Japon et en Australie.

> « La plus forte collecte jamais réalisée aux États-Unis »

Ixis AM Group doit finaliser, au cours du premier semestre 2007, l'acquisition de Hansberger dont il ne détenait qu'une participation minoritaire.

Aux États-Unis, plusieurs gérants ont obtenu des récompenses particulièrement prestigieuses :
David Herro (d'Harris Associates) a été nommé par Morningstar, Gérant de l'année pour les actions internationales et Dan Fuss et Kathleen Gaffrey (de Loomis Sayles) arrivent seconds dans la catégorie de Gérant obligataire de l'année. L'étude Barron's a classé Ixis AM Group au premier rang pour la performance de ses fonds sur cinq ans et au second rang pour la performance de ses fonds sur dix ans et un an. De plus, les fonds « Delafield » et « Oakmark international Fund » ont été classés par SmartMoney parmi les cinq meilleurs fonds pour 2006.

Les sociétés de gestion américaines

- Loomis Sayles (73 milliards d'euros d'actifs gérés fin 2006) : large gamme de fonds actions (growth, core, value) et obligations (core à high yield) ;
- Harris Associates (52 milliards d'euros) : gestion actions value américaines et internationales ;
- Reich & Tang Funds (12 milliards d'euros) : gestion monétaire ;
- AEW (11 milliards d'euros) : gestion d'actifs immobiliers ;
- Hansberger (8 milliards d'euros) : gestion actions internationales ;
- Harris Alternatives (7 milliards d'euros) : gestion alternative combinant plusieurs stratégies d'investissement ;
- Vaughan Nelson (5 milliards d'euros) : gestion actions value et fixed income investment grade ;
- Capital Growth Management (détenue à 50 %, 5 milliards d'euros) : gestion actions ;
- Caspian (détenue à 51 %, 4 milliards d'euros) : gestion alternative centrée sur l'arbitrage d'obligations américaines et de pays émergents ;
- Reich & Tang Capital Management (2 milliards d'euros) : actions américaines small et mid caps, obligations internationales core et high yield ;
- Westpeak (2 milliards d'euros) : gestion indicielle ;
- Snyder (2 milliards d'euros) : actions américaines small et mid caps value.

Capital investissement et Gestion privée

UN PARTAGE D'EXPÉRIENCES ET DE SAVOIR-FAIRE

Le pôle Capital investissement et Gestion privée regroupe les métiers de capital investissement et de gestion privée de Natixis.
Le capital investissement est une activité historique de Natixis qui, depuis vingt ans, intervient sur ce marché par le biais de sa filiale Natixis Private Equity (NPE). NPE est aujourd'hui reconnu comme un des principaux acteurs en France dans le capital investissement dédié aux PME, avec un portefeuille de plus de six cents participations et 3,2 milliards d'euros d'actifs gérés en 2006.
La gestion privée recouvre pour sa part trois activités : la gestion de fortune en direction d'une clientèle disposant de plus d'1 million d'euros d'épargne financière, la gestion privée, en faveur d'une clientèle d'avoirs compris entre 150 000 et 1 million d'euros, et la gestion collective.

NATIXIS PRIVATE EQUITY

Un des principaux acteurs en France dans les métiers du capital investissement dédiés aux PME, Natixis Private Equity est un opérateur de référence en Europe (Allemagne, Espagne, Italie) et un acteur à la visibilité croissante sur les marchés à très fort potentiel que sont l'Asie, l'Amérique du Sud et l'Inde. NPE est présent sur tous les métiers du capital investissement – venture, expansion, transmission – avec dix-sept équipes, 163 professionnels et plus de six cents participations.

Avec plus de 3 milliards d'euros consacrés à la croissance des PME, Natixis Private Equity constitue la première et la plus importante source de capitaux propres pour les entreprises valorisées jusqu'à 300 millions d'euros. Il sponsorise, dès leur création, tous les fonds qu'il gère, et en reste le principal souscripteur, grâce au soutien actif de Natixis.

Composant majeur du business model de Natixis Private Equity, l'accompagnement sur fonds propres assure aux professionnels, aux entrepreneurs et aux investisseurs la pérennité de son engagement, quelle que soit l'évolution des cycles économiques ou des marchés de l'investissement.

Parallèlement, la présence des plus grands investisseurs institutionnels dans les fonds de NPE contribue à approfondir la visibilité et les réseaux de Natixis Private Equity au bénéfice des entrepreneurs, en France et à l'international.

Ce modèle économique original, s'adressant exclusivement aux PME, offre à Natixis Private Equity un véritable avantage concurrentiel et des perspectives de développement soutenu.

Les filiales de Natixis Private Equity France et international

Capital expansion
EPF Partners
N.I Partners
Nempartners
Naxicap Partners
NPE Asia

Capital venture
Seventure
Ventech

Capital transmission
Initiative & Finance
Ixen
Finatem
Cape Natixis
Talinks
Providente
MCH Private Equity
Axxon Group
Krokus PE
+ Équipe Inde

Natixis Private Equity offre aux équipes internationales l'opportunité de s'associer à un grand acteur du private equity et de profiter ainsi de son expérience, de son réseau, de ses méthodes et de son support financier. De plus, soucieux d'établir un réel partage d'expériences et de savoir-faire entre l'ensemble des équipes françaises et internationales, Natixis Private Equity a décidé de développer des outils spécifiques de knowledge management et de business development destinés à mutualiser expertises et opportunités.

LA BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE

La Banque Privée Saint Dominique est un établissement spécialisé de gestion de fortune au service exclusif des clients particuliers disposant d'un patrimoine élevé, des chefs d'entreprises et des cadres dirigeants.
L'expérience de ses gérants lui assure une maîtrise des problématiques patrimoniales ainsi qu'une capacité d'analyse approfondie de chaque situation individuelle. Avec l'appui de ses experts patrimoniaux, elle propose des solutions structurantes prenant en compte les dimensions personnelles et professionnelles propres à chacun de ses clients.
Son positionnement, aux côtés des équipes de Natixis, lui confère en outre une bonne connaissance des problématiques liées à l'accompagnement des entreprises et de leurs cadres dirigeants. Dans ce domaine, elle a notamment développé une expertise en ingénierie financière spécifiquement dédiée à l'optimisation et au financement des aspects privés des opérations de haut de bilan (intéressement des managers, rachat d'actionnaires minoritaires, financement de stocks options etc.).
La Banque Privée Saint Dominique dispose par ailleurs d'une offre large en matière de gestion financière, tant au travers de supports gérés par ses propres équipes que de produits structurés ou encore de placements sélectionnés auprès de partenaires externes.
Enfin, elle est en mesure d'offrir à sa clientèle un ensemble de produits et services dans les domaines de l'assurance, de l'optimisation fiscale et de l'art.

LA COMPAGNIE 1818 – BANQUIERS PRIVÉS

Créée en 2005, La Compagnie 1818 - Banquiers Privés -, dédiée au service des grands clients privés (entrepreneurs, cadres dirigeants…), rassemble des spécialistes de la gestion de fortune et des experts de haut niveau en ingénierie juridique et fiscale pour la mise en place de solutions sur mesure en gestion financière, produits structurés, fonds dédiés… Elle développe trois activités :

- la gestion de fortune auprès d'une clientèle propre avec une offre globale et ouverte afin de pouvoir proposer les meilleurs produits et les meilleurs gérants y compris les financements ;
- la gestion patrimoniale privée en support aux enseignes du Groupe Caisse d'Epargne (Caisse d'Epargne, Banque Palatine, Financière Océor, Crédit Foncier) ;
- la gestion patrimoniale d'une clientèle de conseillers en gestion patrimoine indépendants (CGPI) fédérés sous l'enseigne Centre Français du Patrimoine.

Ces trois métiers se sont fortement développés en 2006. La Compagnie 1818 a réalisé une collecte nette de 977 millions d'euros à travers ces différents canaux. Les actifs sous gestion s'établissent à près de 10 milliards d'euros.
Le renforcement de l'offre en multigestion avec le lancement des fonds de fonds Elite 1818 a été un franc succès, et La Compagnie 1818 - Gestion - a réalisé de bonnes performances en OPCVM et en mandats de gestion.

NATIXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A.

Natixis Private Banking Luxembourg S.A. propose des produits de gestion de fortune, gestion d'actifs financiers, de recherche d'investisseurs internationaux et de banque-assurance à une clientèle internationale à fort potentiel.
Positionnée au coeur de l'Europe, bénéficiant de législations locales efficaces, pragmatiques et en constante adaptation, d'une stabilité politique, sociale et économique et d'un cadre fiscal concurrentiel, Natixis Private Banking Luxembourg S.A. bénéficie d'une proximité et d'une tradition bancaire de qualité orientée clients-investisseurs-partenaires.

> « Des services financiers à forte valeur ajoutée »

Pour répondre aux souhaits d'une clientèle toujours plus exigeante, son expertise s'exerce dans tous les domaines des prestations bancaires et financières. La gamme des produits offerts couvre la gestion discrétionnaire sous mandat, différentes formules de gestion exclusives basées notamment sur l'architecture ouverte, les prestations d'ingénierie financière, de structuration patrimoniale et d'optimisation innovantes, les solutions de crédit adaptées, les produits d'assurance vie, les produits collectifs et les produits structurés à capital protégé ou garanti.

Ses experts patrimoniaux et gérants de fortune accompagnent les équipes de Natixis dans la résolution des problématiques patrimoniales internationales des chefs d'entreprises, des entrepreneurs et des cadres dirigeants.

Services

Avec près de 4 200 personnes, le pôle Services réunit six métiers complémentaires et interactifs, tant sur le plan commercial que technique.

Quatre d'entre eux – Assurances, Cautions et garanties financières, Crédit à la consommation, Ingénierie sociale – sont spécialisés dans la conception de produits commercialisés notamment par les réseaux de distribution auprès de leurs clientèles.

Les deux autres métiers – Paiements et Titres – complètent le dispositif de services de traitement des flux de paiements et des opérations d'instruments financiers.

Toutes ces prestations sont déclinées pour répondre aux attentes particulières de chaque typologie de clientèle (particuliers, institutionnels, entreprises et professionnels). Elles sont développées selon un double principe. Les systèmes et les traitements sont industrialisés et mutualisés afin d'offrir aux réseaux de distribution performance et compétitivité. Des systèmes intégrés et ouverts sont privilégiés afin de répondre aux attentes du marché européen.

Le pôle s'attachera, dans les prochaines années, à renforcer sa présence auprès des deux réseaux des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires, tout en recherchant à élargir sa clientèle à l'extérieur des deux groupes ainsi qu'à poursuivre les travaux d'optimisation opérationnelle déjà engagés.

Classements

- 1er gestionnaire d'épargne salariale en France ;
- 1er assureur des cautions en France ;
- 10e acteur mondial pour la conservation institutionnelle (avec CACEIS) ;
- 2e acteur français pour la conservation de détail ;
- 3e opérateur monétique en France ;
- 4e bancassureur français en IARD.

RÉPARTITION DU PNB DES MÉTIERS DU PÔLE SERVICES

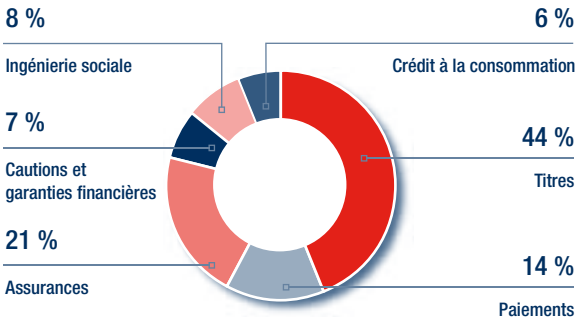

L'ensemble des activités du pôle Services progresse de manière satisfaisante en 2006.

UNE PROGRESSION SUPÉRIEURE À CELLE DU MARCHÉ

En matière d'Assurances, l'offre de Natixis couvre toutes les composantes de l'activité : l'assurance vie et prévoyance pour la clientèle de particuliers, de professionnels et d'entreprises ; l'assurance IARD commercialisée auprès des particuliers et des professionnels.
Avec une collecte brute de 4,1 milliards d'euros en hausse de 35 %, l'assurance vie affiche, cette année encore, un taux de progression supérieur à celui des bancassureurs du G11 (+ 20 %) et à celui du marché français (+ 17 %).
Dans ce contexte favorable, la progression de 72 % de la collecte nette qui s'établit à 2,4 milliards d'euros s'explique notamment par le dynamisme commercial des réseaux de distribution et par le lancement de produits novateurs, tel Fructi-Pulse.

Fructi-Pulse

Le contrat d'assurance vie multisupport Fructi-Pulse permet aux souscripteurs d'accéder aux marchés financiers à partir de 30 € par mois. Le client a le choix entre trois formules – Initiation, Equilibre, Tonique – en fonction de son profil d'investisseur et de la part qu'il souhaite accorder aux unités de compte dans ses placements. Il intègre un mécanisme innovant et gratuit de gestion pilotée qui permet de sécuriser automatiquement les plus-values quand les marchés financiers montent et de profiter au mieux des opportunités à la baisse.

Cette nouvelle offre a rencontré un vif succès auprès des clients du Groupe Banque Populaire avec 70 000 contrats souscrits au 31 décembre 2006 et plus de 800 millions d'euros de collecte.

La bonne tenue des marchés actions contribue de plus à accélérer la collecte en unités de comptes qui augmente de 60 % et représente 22 % de la collecte brute totale. L'assurance prévoyance, soumise à un environnement très concurrentiel, maintient un rythme régulier de développement, avec un chiffre d'affaires en augmentation de près de 9 %. Parmi les produits de la gamme destinée aux particuliers, le nombre de contrats Multirisque des Accidents de la Vie (MAV) a bien augmenté. Les premiers mois de commercialisation de l'offre Autonomis, lancée en cours d'année pour couvrir le risque de dépendance, confirment le potentiel de développement du produit.

Dans le domaine de la couverture des dommages aux biens (automobile et habitation), l'assurance IARD enregistre une production brute de 153 000 contrats en 2006, ce qui porte à 642 400 le nombre de contrats en portefeuille.
Par ailleurs, pour renforcer la performance et la qualité de ses produits, Natixis Assurances a engagé, en 2006, un programme à trois ans de renouvellement complet de ses systèmes d'information.

Natixis met en œuvre une politique soutenue de développement commercial de cette activité qui passe notamment par la poursuite, de façon intensive, de la collecte assurance-vie individuelle auprès de la clientèle des Banques Populaires, notamment en unités de compte.

L'optimisation de l'offre à destination de la clientèle privée et l'accélération du développement de cette activité en s'appuyant sur l'expérience de Foncier Assurances avec les conseillers en gestion de patrimoine indépendants est également un axe important de croissance.

DEVENIR UN ACTEUR DE RÉFÉRENCE DU CRÉDIT À LA CONSOMMATION EN FRANCE ET EN EUROPE

Le métier du Crédit à la consommation se réorganise depuis novembre 2006, avec des nouvelles règles de fonctionnement pour mettre son offre à la disposition des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne.
Natixis Consumer Finance complète et renouvelle l'offre de crédits à la consommation pour les Caisses d'Epargne et développe une offre de crédit renouvelable pour les Banques Populaires.

L'activité de crédit renouvelable enregistre en 2006 une croissance soutenue. Les encours de CEFI progressent de 9 %.
En 2006, le métier a franchi une nouvelle étape dans son développement avec la gestion des prêts personnels au travers d'un nouvel outil innovant et opérationnel : « IZICEFi ». Installé en agences Caisse d'Epargne, il permet de multiplier les opportunités de ventes de prêts personnels dans les meilleures conditions de rentabilité. À fin 2006, les encours de prêts personnels, au travers d'IZICEFi, atteignaient 1,1 milliard d'euros.

En mai 2006, la signature d'un accord avec le groupe Carige, pour constituer une filiale commune en Italie, s'est concrétisée par la création de Créditis, spécialisée dans le crédit consommation. Cette opération illustre la volonté de Natixis de développer une politique de partenariats et de devenir un acteur de référence du crédit à la consommation en France et en Europe, spécialisé dans la distribution par des réseaux bancaires.

UN LEADER DES CAUTIONS ET GARANTIES FINANCIÈRES

Multimétier et multimarché, l'activité Cautions et garanties financières fournit à ses partenaires les contre-garanties bancaires et financières nécessaires à leur activité.
L'offre « caution » de Natixis Garanties compte parmi les plus pertinentes et les plus compétitives du marché. Une plate-forme d'expertises répond de la manière la plus appropriée, aux enjeux du financement des particuliers, des entreprises et des collectivités.
Deuxième acteur français du cautionnement des crédits immobiliers aux particuliers, Natixis Garanties a instruit 117 000 dossiers en 2006. Bien qu'affectée par la réforme de l'hypothèque intervenue mi-2006 et la nouvelle concurrence du prêt hypothécaire, l'activité enregistre une augmentation de 14 % des primes acquises.
Dans le marché de l'immobilier, la garantie d'achèvement des constructeurs de maisons individuelles (Loi de 1990) a couvert 23 000 maisons. Avec une part de marché de 26 %, le métier est le garant co-leader de la profession. Il est, de même, le deuxième garant (Loi Hoguet) du marché des garanties professionnelles pour les agents immobiliers et les administrateurs de biens (3 750 contrats).

TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS

en milliards d'euros

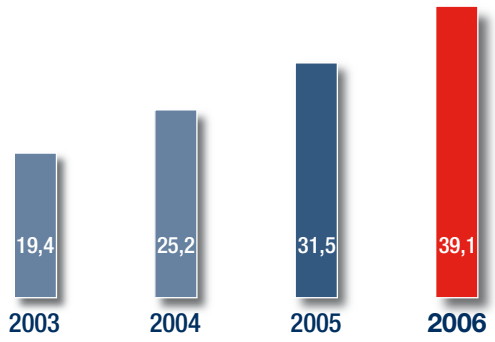

UNE OFFRE COMPLÈTE D'INGÉNIERIE SOCIALE

L'Ingénierie sociale développe une gamme complète de produits pour répondre à la politique salariale et sociale des entreprises et des professionnels : produits d'Epargne salariale (participation, PEE, Perco, actionnariat…), produits de retraite et de prévoyance complémentaires et collectives (articles 83 et 89, indemnités de fin de carrière…), titres de services réglementés (titres restaurant, chèques emploi service, chèques cadeau…).

Leader du marché de l'épargne salariale depuis plusieurs années et premier gestionnaire administratif et financier *(source AFG au 30/06/2006),* Natixis Interépargne a maintenu le rythme de développement de son fonds de commerce, avec une augmentation de 17 % du nombre d'entreprises clientes (plus de 30 000).
À fin 2006, la gestion de 2,8 millions de comptes de salariés (+ 8 %) représente une part de marché de 28 % (*source AFG au 30/06/2006*).
En 2006, Natixis a rationalisé ses gammes de FCPE afin de gagner en productivité et d'améliorer la lisibilité de l'offre commerciale. Avec 17 milliards d'euros de capitaux gérés, Natixis détient près de 22 % du marché (*source AFG au 30/06/2006*) de la gestion financière de l'épargne salariale.
La qualité des services d'information des salariés épargnants constitue également un atout concurrentiel de Natixis InterEpargne. Une enquête de satisfaction, conduite en 2006, confirme l'amélioration significative des indicateurs de satisfaction, de confiance et d'image.

Dans un contexte de vieillissement de la population, de désengagement de l'État et de législation incitative, la distribution de produits de retraite et de prévoyance complémentaires offre un important potentiel de développement.
Natixis distribue notamment des offres spécifiques pour les professionnels et les PME.

Répondant aux dispositions sociales adoptées par les entreprises vis-à-vis de leurs salariés, Natixis Intertitres a complété, en 2006, la gamme du Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancé et du Chèque cadeau (diffusé sous la marque Ca Do Chèque par Titres Cadeaux, joint venture créée en partenariat avec La Banque Postale).
Le nombre de titres émis au cours de l'année a augmenté de 12 %, tous produits confondus.

Dans le domaine de l'ingénierie sociale, l'objectif de Natixis est de poursuivre une dynamique volontariste qui passera tout d'abord par le renforcement de sa position de leader sur ce marché, en lien avec la tenue de compte et la gestion de capitaux mais aussi par le développement d'offres intégrées, notamment sur les titres de services au sein du dispositif ingénierie sociale.

AUGMENTATION DU NOMBRE DE COMPTES D'ÉPARGNE SALARIALE (2000/2006)

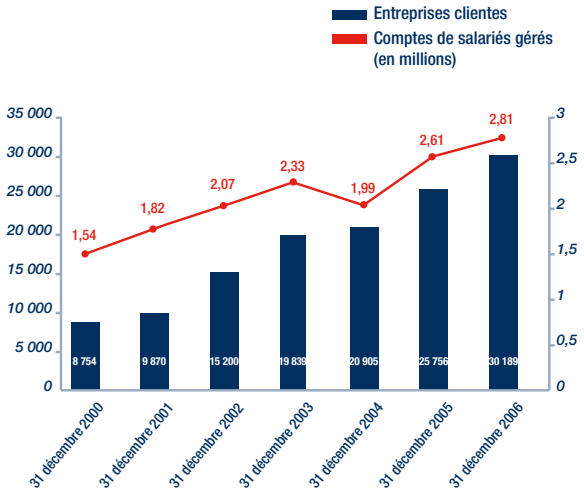

PAIEMENTS, UNE PLATE-FORME PUISSANTE

La ligne métier Paiements conçoit, développe et gère l'ensemble des traitements et prestations annexes, nécessaires à la gestion des flux de paiements.
Les services s'appliquent à l'échange de l'ensemble des opérations dans les systèmes nationaux et internationaux de masse. Ils traitent également l'ensemble des opérations de gros montants.

Natixis Paiements, qui agit notamment en tant qu'opérateur technique du réseau Banque Populaire, traite 14 % des flux de masse échangés dans le SIT (Système Interbancaire de Télécompensation) et des flux de gros montants échangés via la Centrale des Règlements Interbancaires (CRI).
En prévision de la mise en œuvre du SEPA (Single Euro Payments Area) et de l'ouverture de Target 2 en 2007, les travaux préparatoires se sont accélérés. Les différents éléments du système d'information dédié aux flux sont progressivement remplacés afin de traiter les nouveaux moyens de paiement – débit direct et crédit direct paneuropéens – et plus généralement les échanges automatisés de flux en Europe.
Troisième opérateur monétique en France et gestionnaire de 5,9 millions de cartes bancaires, Natixis Paiements a traité 1,4 milliard d'opérations par carte en 2006.
Pour accompagner le développement du marché des particuliers, proche de la maturité, il a lancé la première carte affinitaire française, la carte Football Mastercard, distribuée avec succès dans le réseau des Banques Populaires.
Dans une logique de construction de systèmes intégrés et ouverts, Natixis a créé Partecis, joint venture en partenariat avec BNP Paribas (50/50). Elle vise à mutualiser le développement d'une nouvelle plate-forme industrielle et partagée pour le traitement des flux monétiques.

Grâce à des positions commerciales d'ores et déjà fortes, Natixis a pour objectif de consolider sa position en France avant de constituer à terme un acteur européen majeur dans le secteur des paiements et de la monétique.

UN INTERVENANT MAJEUR SUR LES TITRES

Le métier Titres est devenu un intervenant majeur dans toutes les activités exercées, conservation de détail, conservation institutionnelle et administration de fonds.

Dans le domaine de la conservation de détail, Natixis est le 2e acteur en France (environ 25 % de parts de marché) et le premier prestataire du marché d'externalisation de l'activité.
L'offre à prix ouvert de mise en marché du titre Natixis a montré la capacité de Gestitres et des services financiers de Natixis à traiter un volume exceptionnellement important d'ordres.
Favorisé par un marché boursier de nouveau porteur en 2006, le nombre d'ordres de Bourse exécutés a bien progressé en un an.
Avec une nouvelle plate-forme intégrée, associée à des back-offices unifiés, Natixis disposera des atouts indispensables pour agir en véritable acteur industriel du marché de la conservation de détail, facteur certain de développement accéléré, en France et en Europe.

L'activité de conservation institutionnelle, principalement menée au sein de CACEIS (joint venture créée en 2005 avec le Crédit Agricole), place Natixis au premier rang des acteurs français, avec une progression des encours conservés de 16 %, et au 10e rang de la conservation institutionnelle mondiale *(source : globalcustody.net)*.
Des négociations exclusives ont démarré en mars 2007 avec Hypovereinsbank qui envisage de transférer ses activités de conservation à CACEIS.
Au 31 décembre 2006, CACEIS assurait la conservation de 1 787 milliards d'euros d'actifs. De plus, la banque assure la tenue de compte conservation de la clientèle d'une soixantaine de sociétés de gestion.
Cette activité devrait s'appuyer sur le niveau élevé des encours conservés pour générer des économies d'échelle, tout en développant une offre innovante et un niveau de service dont la qualité est reconnue, permettant ainsi le renforcement de l'activité dans une logique de gains de productivité.

L'activité d'administration de fonds assure le service de valorisation d'environ 6 500 portefeuilles de gestion collective.
La prestation est aujourd'hui réalisée au travers d'implantations dans six pays.
Avec CACEIS et Natixis Investor Servicing, Natixis est au premier rang de l'administration de fonds en France *(source : CSC Peat Marwick)*. CACEIS se place parmi les premiers administrateurs de fonds en Europe.
Le développement d'une offre modulable de services d'administration de fonds, selon le degré d'intégration recherché par les différentes typologies de clientèles s'est également traduit par une augmentation de 15 % du nombre de fonds pour la tenue en position et de 10,5 % du nombre d'opérations de middle office.

Natixis est, enfin, le troisième prestataire français pour les **services aux émetteurs.**
Dans cette activité, Natixis vise à poursuivre l'accueil des activités de valorisation/administration des actifs financiers du groupe tout en développant la clientèle extérieure.

L'enrichissement de sa gamme de services avec des prestations à forte valeur ajoutée (fonds de fonds, valorisation d'instruments complexes, reporting de performance et risque...) est également un enjeu stratégique important.

SLIB conforte sa stratégie à l'international

Natixis, par l'intermédiaire de la filiale SLIB, édite des solutions logicielles, destinées aux brokers, banques et global clearing members, pour la gestion des flux boursiers (trading, post trading et clearing), négociés sur les marchés Euronext.

En 2006, SLIB a conforté sa stratégie internationale en remportant des signatures d'acteurs européens sur les offres de compensation, de portfolio manager, de trading et diffusion de « market data », ainsi que sur une offre complète dérivés et futures en Euronext.liffe.

Poste clients

UNE SYNERGIE D'EXPERTISES

Le pôle réunit les expertises de Coface, Natixis Factor et GCE Affacturage. Il dispose de positions de premier plan en France et dans le monde sur les quatre métiers qui permettent aux entreprises de gérer, protéger et financer leur poste clients : l'information d'entreprise, la gestion de créances, l'assurance-crédit et l'affacturage. Il développe une stratégie multi-réseaux efficace : Coface commercialise ainsi les solutions Poste clients dans ses réseaux propres (soixante pays) et dans ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance, composé de compagnies d'assurance, de banques et de sociétés de services. Natixis Factor déploie ses solutions dans les réseaux des Banques Populaires, de Natixis, des courtiers et GCE Affacturage dans les réseaux des Caisses d'Epargne et de la Banque Palatine.

Classements

- N° 1 du Poste clients en France
- 3e factor français (*source : ASF*), 7e factor mondial (*source FCI juin 2006*)
- N° 3 mondial en assurance-crédit (*source : ICISA juin 2006*)
- N° 6 mondial de la gestion de créances
- N° 7 mondial en information d'entreprise

Les métiers du pôle Poste clients

Le pôle Poste clients exerce quatre métiers permettant aux entreprises qui vendent à d'autres entreprises de gérer, protéger et financer leur Poste clients. L'information d'entreprise permet aux entreprises d'évaluer la situation financière de leurs partenaires et leur capacité à honorer leurs engagements (information de solvabilité) et de détecter des opportunités commerciales avec des clients solvables (information marketing). L'assurance-crédit protège les entreprises contre les risques de défaillance financière de leurs clients. La gestion de créances offre aux entreprises un service de recouvrement afin de récupérer les sommes qui leur sont dues. L'affacturage permet aux entreprises de financer leur poste clients, en transférant leurs créances commerciales à un tiers dénommé « factor » qui se charge d'en opérer le recouvrement.

Une activité en progression

Le Pôle confirme en 2006 sa progression avec un PNB en croissance de 7 % par rapport à 2005.
Les objectifs de développement du pôle à long terme sont ambitieux. Son Plan stratégique vise à faire de Natixis le numéro un mondial du Poste clients en 2015. Outre des objectifs de croissance et de résultat économique, il prévoit le développement de l'offre des quatre métiers dans chacun de ses pays de présence, la refonte de son organisation de production, ainsi que la mise en place d'une infrastructure informatique mondiale. Enfin, le pôle saisira toutes les opportunités d'acquisition qui pourraient se présenter dans ses quatre métiers.

> « Devenir le numéro un mondial du Poste clients en 2015 »

COFACE

Avec une croissance de son chiffre d'affaires de 10 % à 1,34 milliard d'euros, Coface a connu en 2006 sa plus forte croissance intrinsèque depuis dix ans (+ 9,8 % à périmètre constant).

Présente dans soixante pays (contre cinquante-sept l'année précédente) et capable d'offrir un service de proximité dans quatre-vingt-treize pays, Coface a réalisé en 2006 64,5 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France (contre 62,1 % en 2005). Elle propose aux entreprises, partout dans le monde, toutes les solutions Poste clients dans ses propres réseaux et ceux de ses partenaires du réseau CreditAlliance. Outre les quatre métiers du pôle, elle met également à disposition de ses clients l'assurance caution, et, en France, les garanties publiques à l'exportation qu'elle gère pour le compte de l'État (assurance prospection et garanties des exportations, du risque de change et des investissements).

Une diffusion rapide des différents métiers dans les entités étrangères

En 2006, Coface a atteint les premiers objectifs du Plan stratégique en complétant son offre commerciale dans ses pays de présence : deux nouveaux pays pour l'information d'entreprise, dix pour la gestion de créances, quatre pour l'assurance-crédit et quatre pour l'affacturage.

La croissance a été soutenue dans les quatre lignes de métier. Le développement de l'affacturage s'accélère avec un montant de créances affacturées de 16,4 milliards d'euros (+ 69 %). Le Japon, le Chili, l'Espagne et les Pays-Bas se sont ajoutés aux quatre pays où cette offre d'affacturage était déjà disponible (France, Allemagne, Royaume-Uni et Italie). En 2007, ce développement se poursuivra à un rythme élevé, avec l'ouverture d'une vingtaine de pays. Cette stratégie devrait permettre au pôle Poste clients de détenir 10 % du marché mondial de l'affacturage en 2015.

De nouvelles opportunités d'acquisition

Après l'acquisition de ORT en 2004, 2006 a vu la fusion de ORT avec Coface SCRL pour donner naissance à Coface Services, leader de l'information d'entreprises en France et n° 2 de la gestion de créances.

En Italie, Coface a pris une participation de 15 % dans le capital de Cerved Business Information (CBI), le leader de l'information d'entreprise. Elle a également poursuivi son expansion, notamment aux États-Unis, en acquérant Newton & Associates, l'une des principales sociétés de recouvrement de créances. En Russie, Coface a signé un partenariat avec JSC Kapital Insurance, le 5e acteur du marché russe de l'assurance généraliste, pour étendre son offre à l'assurance-crédit. En Algérie, elle a déployé son offre d'assurance-crédit en s'appuyant sur une société de services, Coface Algérie Services (CALS), et sur son partenaire local Cagex (l'assureur-crédit public algérien).

Depuis la création de Natixis, les notes de Coface ont été revues à la hausse et sont désormais les meilleures de son secteur.

> « En 2006, Coface a réalisé 64,5 % de son chiffre d'affaires consolidé hors de France »

La notation mondiale @rating de Coface, système unique de notation d'entreprise assurable et à couverture mondiale, développe quatre notes :

- l'Avis de crédit @rating qui indique l'encours de crédit conseillé sur 50 millions d'entreprises dans le monde (1@ = 20 000 €, 2@ = 50 000 €, 3@ = 100 000 €, etc.) ;
- le Score @rating, disponible sur toutes les entreprises françaises, qui mesure la probabilité de défaillance d'une entreprise à un an ;
- la Notation pays @rating qui suit en permanence 154 pays ;
- la Notation sectorielle @rating qui mesure le niveau moyen de risque de non-paiement présenté par les entreprises d'un secteur.

NATIXIS FACTOR

Natixis Factor a connu un développement rapide en 2006, avec un chiffre d'affaires affacturé de 13,6 milliards d'euros, en hausse de 16 %.

En France, Natixis Factor renforce sa position de troisième factor national (*source : ASF*), en progressant sur l'ensemble des segments de clientèle. Sa stratégie de conquête et de fidélisation s'est poursuivie en 2006, y compris dans les DOM TOM (+ 29 % de créances affacturées) et à l'exportation (+ 53 %).

Une présence accrue auprès des entreprises

Avec une offre qui couvre les quatre lignes du pôle Poste clients (affacturage, information d'entreprise, gestion de créances et assurance-crédit), Natixis Factor a été très actif auprès de la cible entreprises des Banques Populaires régionales et de Natixis.

Dans le même temps, Natixis Factor a renforcé sa présence auprès des grandes entreprises grâce au succès de ses produits d'affacturage confidentiel. Il a complété son offre avec la mise en marché d'une solution de rachat de balance. Il a également été à l'initiative des deux premières syndications françaises de produits d'affacturage.

À compter du 29 décembre 2006, Natexis Factorem a changé de dénomination sociale pour devenir Natixis Factor, filiale à 100 % de Natixis.

Une politique qualité réaffirmée

Dans un environnement caractérisé par une pression concurrentielle accrue, Natixis Factor a choisi de se différencier par la qualité de ses services. L'organisme BVQI a confirmé la certification de services obtenue en 2005. Celle-ci atteste du respect d'engagements précis et chiffrés auprès de la clientèle sur l'ensemble des prestations d'affacturage, l'un d'entre eux consistant notamment à « financer 100 % des remises de factures dès le lendemain de leur réception ». Un nouveau baromètre de satisfaction réalisé en fin d'année 2006 porte à plus de 92 % le taux de satisfaction globale (*source : Artenice*). La note attribuée par les clients a progressé de 0,2 point à 7,4 (sur 10) et le taux de clients très satisfaits augmente de deux points par rapport à 2005.

Le développement de l'affacturage à l'international

L'année 2006 a été marquée par une forte croissance de l'affacturage export (+ 53 % en CA affacturé) grâce à l'offre CREANCExport. En Allemagne, le développement de VR Factorem, en joint venture avec VR Leasing (filiale de DZ Bank), offre désormais un relais de croissance important. Enfin, Natixis Factor est coresponsable (avec Coface Finanz) du Centre d'excellence affacturage du Pôle, qui accompagne le déploiement de l'activité d'affacturage dans le monde.

> « Natixis Factor a choisi de se différencier par la qualité de ses services »

GCE Affacturage a rejoint en 2006 le pôle Poste clients et distribue des produits d'affacturage dans les réseaux du Groupe Caisse d'Epargne. Ses réseaux sont animés par une équipe commerciale qui couvre six grandes régions à partir de Lille, Nantes, Lyon, Toulouse, Paris et bientôt Strasbourg. Les résultats très encourageants enregistrés pour la première année d'activité, avec les petites et moyennes entreprises, laissent présager la poursuite de cette croissance pour 2007. L'objectif de GCE Affacturage est également de devenir un partenaire significatif des TPE et des professionnels, et de proposer l'ensemble des produits de la gamme du Poste clients à tous ses clients.

CIFG

CIFG fournit des garanties financières sous forme d'assurance aux investisseurs financiers qui garantit irrévocablement les paiements de capital et d'intérêts dus par un emprunteur. L'offre consiste à rehausser la notation des émissions qui bénéficient ainsi de la notation triple A du garant, ce qui assure un placement à moindre coût pour l'émetteur et une meilleure liquidité des titres.

CIFG rehausse au niveau AAA des risques sous-jacents qui sont au minimum « investment grade ».

Les émetteurs concernés peuvent être des émetteurs classiques, comme les municipalités, ou bien des émetteurs spéciaux comme certaines sociétés ad hoc, des fonds communs de créances, ou des trusts.

CIFG est présent sur le marché de la garantie financière, en Europe et aux États-Unis, depuis 2002. Il se positionne sur tous les segments de la garantie financière, tant auprès du secteur municipal américain que dans les opérations d'infrastructures, les partenariats public privé et le rehaussement de crédit pour les tranches des véhicules de titrisation. CIFG constitue le premier acteur d'origine européenne avec une organisation intégrée Europe - États-Unis.

Le groupe CIFG est composé d'une holding et de quatre sociétés dont les deux principales sont des assureurs monoline exerçant leur activité en Europe (CIFG Europe, basé à Paris et à Londres avec la capacité d'émettre des garanties dans l'Union Européenne) et aux États-Unis (CIFG Assurance North America, basé à New York, avec des licences de compagnies d'assurance dans la plupart des États américains).

Les banques de financement et d'investissement sont à l'origine des opérations dans lesquelles CIFG intervient en qualité de rehausseur, qu'il s'agisse d'émissions obligataires, de financements structurés ou d'opérations de titrisation.

CIFG bénéficie donc d'un positionnement spécifique au sein de Natixis, garantissant son indépendance (par rapport aux métiers de marchés de capitaux et de financements), et donc sa crédibilité vis-à-vis des apporteurs d'affaires potentiels.

Dans la gamme des métiers de Natixis, CIFG complète les activités du pôle BFI, en intervenant en tant que rehausseur sur des opérations arrangées et structurées par ce pôle, notamment les titrisations et CDO, les financements structurés de projets ou d'infrastructures et le montage de partenariats public privé en France et en Europe.
Par ailleurs CIFG offre des synergies avec certaines activités de Natixis, comme l'assurance crédit, et avec les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne compte tenu de leur implication dans le financement du secteur public territorial et des infrastructures au niveau local.

CIFG a poursuivi sa croissance organique en 2006 avec un PNB qui s'élève à 79 millions d'euros, en hausse de 54 %. Avec 625 opérations réalisées en 2006 contre 367 en 2005, les encours garantis nets atteignent 74,6 milliards de dollars, en hausse de 75 %.

Natixis a pour ambition de développer la position de CIFG comme acteur majeur de la garantie financière, en accompagnant sa filiale dans la croissance de ses investissements et la diversification de son portefeuille.

Contribution de la banque de détail

L'activité de banque de détail se reflète dans Natixis à la fois de manière directe, par la prise en compte de 20 % du résultat des activités de banque de détail au travers des CCI détenus, et de manière indirecte, au niveau des activités — notamment celles du pôle Services – mises à disposition des Caisses d'Epargne et des Banques Populaires ou de leurs clients.

La contribution de la banque de détail au résultat net de Natixis, par le biais des CCI, s'élève en 2006 à 21 %.

LES GROUPES BANQUE POPULAIRE ET CAISSE D'EPARGNE

Natixis bénéficie de son adossement à deux groupes mutualistes puissants, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne, qui lui donnent accès à une large base de clientèles en banque de détail.

En tant qu'organisation bancaire mutualiste, chaque groupe comprend :

- un réseau de banque de détail reprenant un ensemble de banques à statut mutualiste (20 Banques Populaires et 28 Caisses d'Epargne au 31 décembre 2006) qui sont détenues directement ou indirectement par des membres sociétaires porteurs des parts sociales (chaque groupe compte plus de 3 millions de sociétaires) ; Natixis détient au travers des CCI, 20 % du capital de chaque Banque Populaire et de chaque Caisse d'Epargne[1] ;
- un organe central qui coordonne et supervise les activités de son groupe (la BFBP et la CNCE), et dont le capital est détenu par les banques de détail du groupe considéré ;
- plusieurs entités qui proposent des produits spécialisés qui sont distribués soit directement soit par les réseaux de banque de détail, tels que les OPCVM, le crédit à la consommation et à l'habitat, les produits d'assurance, ainsi que des services financiers destinés aux clients corporate et institutionnels, et
- un dispositif de solidarité financière.

Le Groupe Caisse d'Epargne comprend également la Fédération Nationale des Caisses d'Epargne, qui est un organe de coordination et de concertation au sein du Groupe Caisse d'Epargne, en charge en particulier de l'animation du sociétariat.

LES RÉSEAUX DE BANQUE DE DÉTAIL

Les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne constituent un puissant moteur de développement de Natixis.

La forte complémentarité des deux réseaux représente un atout important pour Natixis qui bénéficie, en tant que porteur des CCI, des forces individuelles de chaque réseau et, en tant que fournisseur de produits et services, de leur puissance combinée.

Les deux Groupes disposent d'une clientèle très complémentaire :

- la clientèle des particuliers avec une très large base pour les Caisses d'Epargne et un développement soutenu des Banques Populaires sur cette clientèle ;
- les professionnels auprès desquels le Groupe Banque Populaire occupe une place de N° 2 ;
- les PME avec une position de premier banquier principal pour le Groupe Banque Populaire ;
- le logement social dont la première banque pour son financement est le Groupe Caisse d'Epargne qui est aussi banquier N° 1 des professionnels de l'immobilier.

Leur positionnement complémentaire conjugué avec leur démarche de développement génèrent des relais de croissance naturels pour Natixis dans des métiers tels l'ingénierie sociale, le crédit-bail ou l'affacturage.

Outre l'impact sur Natixis du développement des deux réseaux via les CCI, Natixis trouve son développement dans des liens déjà forts avec les deux Groupes :

- des liens industriels : Natixis fournit des prestations pour les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne comme, par exemple, la conservation, la monétique, la gestion des flux ou la mise à disposition de puissance informatique ;
- des liens fournisseur-distributeur : Natixis est fournisseur de produits et services adressés à l'ensemble de la clientèle (particuliers, professionnels, entreprises et institutionnels) des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne qui distribuent ces produits ;
- des liens commerciaux : les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne sont également des clients directs de Natixis. Elles sont identifiées comme un segment de clientèle à part entière.

(1) À l'exception de la Caisse d'Epargne de Martinique, qui n'a pas émis de CCI.

Le réseau des Banques Populaires

Coopératives régionales et citoyennes, les Banques Populaires jouent un rôle essentiel dans l'ancrage régional du Groupe Banque Populaire. Fidèles à leur vocation première, elles créent au quotidien une relation bancaire de qualité avec leurs clients et participent activement au développement économique de leur territoire.

- 7 millions de clients dont 6,2 millions de particuliers, 750 000 de professionnels et d'entreprises
- 108,7 milliards d'euros d'encours de crédits en 2006 (+ 12,4 %)
- 92 milliards d'euros d'encours d'épargne bilantielle en 2006 (+ 3 %)
- 65 milliards d'euros d'encours d'épargne financière (+ 9 %) dont 29,9 milliards d'assurance-vie (+ 15 %) et 31 milliards d'euros d'OPCVM en 2006

Une extension permanente de la plate-forme de distribution

Les 20 Banques Populaires resserrent la proximité avec leurs clients et renforcent leurs attaches régionales par l'ouverture de nouvelles agences portant le nombre total d'agences à 2 778 fin 2006.

Cette expansion du réseau d'agences s'accompagne d'un développement du parc de DAB GAB dont la fonctionnalité s'élargit, de plus en plus, par le multiservice.

Le déploiement de la capacité de distribution passe aussi par les canaux de banque à distance.

La banque en ligne connaît une forte croissance d'abonnés associée à des connexions de plus en plus fréquentes.

Les centres de contacts présents dans toutes les Banques Populaires, affichent également un trafic en nette augmentation tant en contacts sortants qu'en e-mails traités.

Outre la continuité de la relation clientèle, la banque à distance accroît la disponibilité des conseillers de clientèle pour encore mieux être à l'écoute de leurs clients. Ces conseillers dont le nombre suit un rythme de croissance analogue à l'expansion du réseau d'agences.

Les particuliers : une stratégie orientée vers la conquête

Le marché des particuliers, animé par plus de 7 000 conseillers, constitue un axe majeur de développement confirmé par la progression régulière du nombre de particuliers, la croissance constante des parts de marché aussi bien sur les crédits que sur l'épargne.

Au cours de l'année 2006, la conquête de nouveaux clients a été centrée sur trois segments :

- les jeunes avec une gamme complète de produits et services couvrant les différentes tranches d'âge. Parmi ces produits, un partenariat a été signé en 2006 avec La Mutuelle des Étudiants pour favoriser l'accès au crédit ;
- la clientèle privée avec la mise en place d'une organisation nationale pour structurer et organiser l'exploitation de ce potentiel présent dans le réseau ;
- les fonctionnaires avec lesquels le Groupe entretient d'étroites relations à travers, d'une part, la CASDEN pour les personnels de l'Éducation nationale, de la Recherche et de la culture enseignants et d'autre part les ACEF pour l'épargne et le crédit des fonctionnaires.

L'élargissement de la base de clientèle particuliers a été accompagné d'une adaptation de l'offre avec de nouveaux produits performants comme par exemple l'assurance-vie multisupport, la prévoyance avec un produit de risque dépendance ou la monétique avec une carte affinitaire.

Cet enrichissement de la gamme de produits n'est pas uniquement destiné à la démarche de nouveaux clients. Il répond d'abord aux attentes des clients déjà en relation avec le Groupe dont la fidélisation reste toujours une priorité.

La conquête de nouveaux clients et la fidélisation intense conduisent à une nouvelle croissance des encours d'épargne, de crédit et du taux d'équipement.

Les professionnels et les entreprises : un fort ancrage

Les professionnels

Banque de référence historique des entreprises artisanales et du commerce, le Groupe Banque Populaire est également très actif auprès des professions libérales, des agriculteurs des acteurs de la création – transmission d'entreprises, avec des positions de premier plan dans tous ces différents segments.

Son expertise procède d'une organisation dédiée à la proximité avec des conseillers spécialisés par métier dans chaque agence, des banques spécialisées telles le Crédit Maritime Mutuel, leader auprès des professionnels de la mer, et les sociétés de cautions mutuelles artisanales (Socama).

Les Socama, au nombre de 32, sont composées d'entrepreneurs. Cette structure originale permet de répondre précisément aux attentes de la clientèle grâce à la très bonne connaissance du secteur Il s'ensuit la mise en place de produits innovants qui rencontrent un vif succès comme les prêts d'investissement ou de transmission d'entreprises avec soit l'absence de caution personnelle pour l'investissement ou une caution personnelle limitée pour la transmission.

Les réalisations de l'année 2006 témoignent du dynamisme du Groupe dans ce secteur avec notamment :

- la confirmation de la place de n° 1 de la franchise. Cette évolution du commerce est, depuis longtemps, un axe privilégié de développement ;
- la mise en place d'une offre spéciale apprentis pour les jeunes en période d'apprentissage ;
- la création d'offres conjointes avec trois fédérations nationales représentantes de secteurs clés de l'économie ;
- l'accélération de l'action commerciale auprès des professions libérales.

Les entreprises

Le Groupe Banque Populaire s'impose comme un acteur de référence sur le marché des entreprises. La grande diversité de ses expertises et le professionnalisme de ses équipes lui permettent d'accompagner ses clients, petites, moyennes et grandes entreprises, dans toutes les étapes de leur développement.

Fort de son ancrage d'origine sur le marché des entreprises, le Groupe Banque Populaire met à la disposition de cette clientèle une gamme complète de produits et services bancaires dans des domaines aussi variés que la gestion des flux et des capitaux, les financements structurés et spécialisés, les ingénieries sociale, internationale ou financière. À cette approche globale des besoins, le Groupe associe une relation de proximité, garante de réactivité et de compréhension des attentes propres aux entreprises. Il s'est doté d'une organisation dédiée à cette clientèle, reposant sur les agences Entreprises des Banques Populaires et les directions régionales de Natixis. Véritables pivots de la relation commerciale, les spécialistes des 155 centres d'affaires mobilisent et organisent les différentes ressources du Groupe afin de proposer des solutions sur mesure à chaque client.

L'expertise conjuguée des Banques Populaires régionales et de Natixis, ainsi que le savoir-faire complémentaire de Coface, permettent au Groupe d'intervenir à chaque étape de la vie des entreprises : création, développement en France et à l'international, introduction en Bourse, transmission... Une PME sur deux est en relation avec le Groupe, qui détient ainsi la première place comme banque principale des entreprises (Source : SOFRES – sept. 2005).

En 2006, le Groupe Banque Populaire, avec Natixis Factor, conforte également sa position de leader de l'affacturage.

Leader en gestion de l'épargne salariale, il s'affirme également comme l'interlocuteur privilégié des entreprises dans le domaine, plus large, de l'ingénierie sociale.

Le réseau des Caisses d'Epargne

Socle du Groupe, le réseau des Caisses d'Epargne se situe au troisième rang des réseaux bancaires en France avec 4 294 agences, 6 300 automates et offre toutes les facilités de banque à distance. Près d'un Français sur deux est client de la Caisse d'Epargne, plus de trois millions en sont sociétaires. Fidèles à l'idée de progrès social qui est à l'origine de leur création et ouvertes à tous, les Caisses d'Epargne innovent en permanence pour faciliter la vie de ses clients et les accompagner dans leurs projets.

Banque de détail

Placements, assurances, prévoyance, gestion de patrimoine, crédits, immobilier, moyens de paiement : la Caisse d'Epargne propose tous les services et les conseils attendus d'une banque moderne. Innovante, la Caisse d'Epargne a été la 1re banque française à offrir la rémunération des comptes courants.

Les particuliers

Avec 26 millions de clients, la Caisse d'Epargne est la banque disposant du plus large socle de clientèles.

En 2006, les Caisses d'Epargne ont poursuivi leur programme *Fréquence Client* destiné à améliorer leurs méthodes commerciales et leur réseau de distribution. Les différents canaux de la banque à distance ont également été optimisés (le site Internet est le deuxième site bancaire le plus visité en France).

La banque mobile a poursuivi son déploiement : wap, Imode, SMS. La Caisse d'Epargne a une fois de plus innové dans ce domaine en lançant *movo*, le premier service de transfert d'argent de personne à personne par téléphone mobile en France.

Cœur de métier de la Caisse d'Epargne, la collecte d'épargne a vigoureusement progressé. L'assurance-vie continue sa forte croissance et la Caisse d'Epargne confirme son deuxième rang de bancassureur. La Caisse d'Epargne poursuit également sa montée en puissance sur le marché de la gestion privée avec la complémentarité des expertises des chargés d'affaires spécialisés et des équipes d'ingénierie patrimoniale et de gestion.

En 2006, la rémunération des comptes courants a contribué à la croissance des ventes de forfaits et à la conquête de nouveaux clients. Cette relation a été confortée par le lancement du programme de fidélisation *S'miles,* particulièrement apprécié de ses clients, dont la Caisse d'Epargne est le partenaire bancaire exclusif. La Caisse d'Epargne confirme sa place de leader des émetteurs de cartes *Visa* et son 2e rang des émetteurs de cartes toutes marques confondues.

Première banque des jeunes, la Caisse d'Epargne poursuit ses innovations en développant de nouvelles offres qui leur sont spécialement dédiées. Les jeunes représentent 30 % des nouveaux clients bancarisés.

Une offre complète de services à la personne, *Écureuil Sérénité Services*, mise au point en partenariat avec la MACIF et la MAIF, a été lancée en début d'année. Parallèlement, la Caisse d'Epargne a conclu un partenariat stratégique avec Accor Services pour proposer à ses clients entreprises et collectivités les Chèques Emploi Service Universel (Cesu) préfinancés.

En partenariat avec le Groupe Macif, la Caisse d'Epargne a également lancé fin 2006 trois contrats simples et compétitifs d'assurance complémentaire santé.

Plus d'un Français sur dix fait confiance à la Caisse d'Epargne pour son crédit immobilier, ce qui la place au deuxième rang de banque de l'immobilier. Elle est désormais en mesure de proposer à leurs clients la nouvelle hypothèque rechargeable sur les nouveaux crédits à l'habitat.

L'activité assurance dommages, développée par Écureuil Assurances IARD, a fortement progressé en 2006. Écureuil Assurances IARD se classe au 2e rang des assureurs garantie des accidents de la vie, au 3e de l'assurance automobile, multirisque habitation et protection juridique.

Les professionnels

La Caisse d'Epargne est également un partenaire privilégié pour les commerçants, artisans, professions libérales, tant à titre professionnel qu'à titre privé. La rémunération des comptes courants a dynamisé la bancarisation, la collecte, ainsi que le crédit. Banque du développement régional

Banque de développement régional

Forte de son ancrage territorial, la Caisse d'Epargne est le partenaire de tous les acteurs du développement économique et social des territoires.

En tant que banque du développement régional, elle propose aux collectivités locales, au secteur hospitalier, aux organismes du logement social, aux acteurs de l'économie sociale, aux entreprises de proximité et aux professionnels de l'immobilier une offre complète pour financer leurs projets, simplifier leur gestion, optimiser leurs placements.

Collectivités locales

Les Caisses d'Epargne sont coleaders du financement du secteur public territorial et hospitalier en France. Elles interviennent également en banquier conseil des collectivités et institutionnels locaux : solutions sur-mesure à leurs projets de développement, gestion de leur portefeuille de dette…

Elles ont par ailleurs développé une activité importante sur les partenariats publics privés (PPP) avec une structure et un fonds dédiés à cette activité.

Les Caisses d'Epargne mettent également au service des collectivités et institutionnels locaux des services innovants comme le paiement en ligne sécurisé *ServicePublicPlus*, qui permet aux usagers de régler en ligne des prestations municipales. Elles proposent aussi le Cesu préfinancé, en collaboration avec Accor Services. En 2006, le Groupe a remporté l'appel d'offres de l'État français pour financer par Cesu les frais de garde des jeunes enfants de ses agents.

Logement social

Partenaire historique du mouvement HLM, la Caisse d'Epargne est la première banque privée du secteur : gestion de plus du tiers de la trésorerie et de 50 % de la dette privée des Entreprises Sociales pour l'Habitat (ESH) et des Offices HLM, dont les constructions sont largement financées par la collecte du Livret A.

Les Caisses d'Epargne sont aussi actionnaires et administrateurs de plus de 100 ESH, soit une sur trois.

Elles sont administrateurs de la très grande majorité des Offices publics d'aménagement et de construction. Elles sont le premier actionnaire privé des sociétés d'économie mixte (SEM) immobilières, détenues majoritairement par les collectivités locales.

Économie sociale

La Caisse d'Epargne est un partenaire de référence des acteurs de l'économie sociale et solidaire : plus d'une association sur quatre en est cliente. Plus de 17 % du financement bancaire de ce secteur est assuré par la Caisse d'Epargne, premier prêteur de l'économie sociale.

Les entreprises

La Caisse d'Epargne accompagne les entreprises régionales de la création à la transmission avec une gamme complète de financements et de services et les solutions en fonds propres de ses fonds d'investissements régionaux et nationaux.

90 centres et 250 chargés d'affaires spécialisés se consacrent aux entreprises. Ce dispositif commercial est complété par celui de la Banque Palatine qui intervient en appui des Caisses d'Epargne dans le cadre de conventions de coopération.

4 RESSOURCES

	Page
RESSOURCES HUMAINES	**92**
UNE ANNÉE DE TRANSITION	**92**
Des recrutements d'experts	92
Une politique de mobilité affirmée	92
Un nouvel intranet RH pour tous	92
Une organisation adaptée aux évolutions de la banque	92
Des rémunérations attractives	93
De multiples actions de formation	93
Un dialogue social soutenu	93
Des travaux rapidement engagés sur le nouveau périmètre	93
Un dispositif de communication pour accompagner la fusion	94
2007 : des enjeux majeurs	94
AUTRES RESSOURCES	**96**
Le Schéma Directeur des Systèmes de Synthèse (SDSS)	96
Convergence des systèmes d'information	96

Ressources humaines

UNE ANNÉE DE TRANSITION

Dans le domaine des ressources humaines, l'année 2006 aura été une année de transition. Pour répondre aux enjeux liés à la constitution de la nouvelle entreprise et présenter l'opération à l'ensemble des collaborateurs, la direction des Ressources humaines a déployé un large processus d'information et de consultation sur le périmètre de Natixis. Dans le contexte du rapprochement avec Ixis CIB, la Direction s'est également attachée à identifier les femmes et les hommes clés afin de les placer au bon niveau dans la nouvelle organisation et de fidéliser ainsi les forces vives de l'entreprise.

DES RECRUTEMENTS D'EXPERTS

Parallèlement aux actions liées au rapprochement, Natixis a poursuivi une politique ambitieuse en matière de recrutements. 572 collaborateurs en CDI/CDD ont rejoint la société mère en 2006, contre 482 en 2005. De nouvelles recrues très diplômées (plus des deux tiers sont titulaires d'un diplôme de niveau bac + 4 ou bac + 5) et expérimentées (plus de 30 % ont plus de 35 ans). Ces profils experts ont permis de renforcer les compétences de la banque notamment au niveau des fonctions commerciales et de marchés, mais aussi dans les domaines des risques, des contrôles ou de la conformité.

UNE POLITIQUE DE MOBILITÉ AFFIRMÉE

La banque a par ailleurs poursuivi sa politique de mobilité interne en multipliant l'information sur les postes disponibles au travers des notes internes ou de l'intranet. Au total, 124 collaborateurs issus des filiales ou du Groupe Banque Populaire ont rejoint la société mère en 2006. Par ailleurs, le nombre de personnes ayant, au sein de la société mère, changé de direction, a connu une nette progression, passant de 183 à près de 250 en 2006. La mise en ligne, mi-décembre 2006, du nouvel intranet « Contacts RH » conforte cette dynamique de mobilité et de communication.

UN NOUVEL INTRANET RH POUR TOUS

Ce nouveau site intranet qui, à terme, concernera l'ensemble du périmètre du groupe Natixis, a pour vocation de faciliter le développement d'une culture commune tout en permettant aux filiales de promouvoir leur propre identité. « Contacts RH » donne accès à la bourse de l'emploi, un outil au service de tous les collaborateurs, ainsi qu'aux informations concrètes dont ils ont besoin, qu'il s'agisse de « Qui fait quoi RH », « Questions pratiques » ou « Espace Temps » pour gérer leurs congés en ligne. Des filiales y proposent un contenu spécifique et le site est conçu pour accueillir toutes les entités qui le souhaitent. « Contacts RH » a été développé dans le respect des règles internationales d'accessibilité des outils web, rendant possible sa consultation par tous les collaborateurs et notamment ceux qui pourraient souffrir d'un handicap moteur, visuel ou auditif.

Les collaborateurs de Natixis par domaine d'activité

au 31 décembre 2006, en Équivalent Temps Plein

Banque de financement et d'investissement	6 355
Gestion d'actifs	2 595
Capital investissement et Gestion privée	634
Services	4 165
Poste clients	5 371
Directions fonctionnelles et autres	2 018
TOTAL	**21 138**

Un tiers des collaborateurs travaille à l'étranger.

UNE ORGANISATION ADAPTÉE AUX ÉVOLUTIONS DE LA BANQUE

En 2006, la direction des Ressources humaines a renforcé son organisation par pôles de métiers avec, pour chacun d'entre eux, un responsable coordonnant la gestion des ressources humaines dédiée aux activités spécifiques de chaque pôle. L'équipe de contrôle de gestion sociale et d'analyse des rémunérations a été renforcée en 2006 et, par

ailleurs, une fonction dédiée à l'emploi des jeunes a été créée afin d'accueillir un nombre croissant d'étudiants et de jeunes diplômés au sein de la banque.

Des jeunes de plus en plus nombreux

Le groupe Natixis a accueilli près de 1 600 jeunes en 2006, leur donnant ainsi l'opportunité de consolider leur formation.

Poursuivant en 2006 le développement de ses relations avec les étudiants et jeunes diplômés, Natixis a été présent sur 14 forums écoles (11 en 2005) et a accueilli 544 stagiaires écoles (428 en 2005), 23 Volontaires Internationaux en Entreprise (20 en 2005), 86 jeunes en formation en alternance (76 en 2005), ainsi que 573 auxiliaires d'été (553 en 2005).

DES RÉMUNÉRATIONS ATTRACTIVES

Natixis a poursuivi en 2006 une politique de rémunération attractive. L'accord de participation renouvelé pour un an en 2006 concerne plus de 6 700 collaborateurs de la société mère et de neuf de ses filiales. La formule de répartition de la participation aux bénéfices de l'entreprise instituée en 2004 a été reconduite en 2006. Jusqu'à un montant individuel de 550 euros, cette participation est répartie en fonction de la seule présence du salarié dans l'année. Au-delà de ce montant, elle est distribuée intégralement en fonction du salaire.

En matière d'intéressement, l'accord signé en 2006 pour trois ans s'applique à la société mère et à trois de ses filiales. 60 % des sommes à distribuer sont réparties proportionnellement au salaire et 40 % le sont en fonction de la durée de présence des bénéficiaires dans l'entreprise au cours de l'exercice considéré. Au total, pour les entités du périmètre défini ci-dessus, les montants au titre de la participation et de l'intéressement afférents à l'exercice 2006 et versés en 2007 atteignent respectivement 17,3 et 40,7 millions d'euros.
Dans le cadre de l'Epargne salariale, le Plan d'Epargne entreprise s'est enrichi en 2006 d'une gamme de fonds socialement responsables ou solidaires, démontrant qu'il est ainsi possible de concilier utilité sociale et performance financière.

DE MULTIPLES ACTIONS DE FORMATION

En matière de formation, les orientations adoptées en 2005 ont été reconduites avec, d'une part, des actions transversales (langues étrangères, informatique, formations diplômantes et réglementation) et, d'autre part, des parcours de formation visant à consolider l'expertise technique, à développer la culture managériale et à renforcer le sentiment d'appartenance à une entreprise en permanente évolution.
Par ailleurs, les chargés d'affaires confirmés de la Banque de financement et d'investissement ont bénéficié de séminaires métiers sur la stratégie financière, organisés en partenariat avec HEC. Enfin, 80 % des collaborateurs de Natexis Banques Populaires ont suivi un module de sensibilisation à la conformité dispensé au moyen de la plate-forme de e-learning du Groupe Banque Populaire.

Au total, en 2006, 112 000 heures de formation ont été proposées aux collaborateurs de Natixis société mère, dont 23 % sur les produits et marchés et 20 % sur les langues ; ce nombre s'élève à plus de 281 000 sur le nouveau périmètre de Natixis et ses filiales.

UN DIALOGUE SOCIAL SOUTENU

Au total, plus de cent vingt accords ou avenants ont été signés au sein du groupe Natixis en 2006.
L'année 2006 a été marquée par la création d'une instance de négociation sur le nouveau périmètre de Natixis et ses filiales, afin de donner un cadre juridique aux négociations collectives sur des sujets communs aux sociétés du groupe Natixis, tels que le Comité de groupe, l'emploi ou la mobilité.
L'accord portant création de l'instance de négociation a été conclu pour trois ans avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives au sein du groupe Natixis (CFDT, CFTC, CGT, FO, SNB-CNE/CFE-CGC et UNSA). Il concerne les sociétés dont Natixis détient directement ou indirectement plus de la moitié du capital et dont le siège social est situé sur le territoire français.
Dans le cadre de cet accord, les organisations syndicales ont procédé à la désignation de délégués syndicaux nationaux de groupe issus du groupe Natixis, habilités à signer les accords conclus au sein de cette nouvelle instance.

DES TRAVAUX RAPIDEMENT ENGAGÉS SUR LE NOUVEAU PÉRIMÈTRE

Dès la constitution de Natixis, le 17 novembre 2006, la direction des Ressources humaines a initié des actions sur l'ensemble du nouveau périmètre afin de répondre aux besoins et attentes de plus de 23 000 collaborateurs, dont un tiers à l'international. Des groupes de travail ont été constitués afin d'étudier les répercussions possibles des nouvelles organisations sur les différentes dimensions de la gestion des ressources humaines.
Les travaux menés sur « l'image employeur » ont permis, dès le 23 novembre, la présence de la banque sur le forum de l'École Polytechnique avec un nouveau stand aux couleurs de Natixis et une plaquette de communication présentant les métiers les plus emblématiques de la nouvelle entreprise. Cette plaquette a également été diffusée sur les forums d'écoles d'ingénieurs et de commerce suivants. Elle sera progressivement enrichie de la description d'autres métiers du groupe. Par ailleurs, une

présentation commune à toutes les entités, marquant bien l'appartenance à un même groupe, a été élaborée pour les sites d'emploi. Enfin, des travaux vont être menés sur le site institutionnel pour offrir encore davantage de visibilité sur la diversité des métiers proposés par Natixis et ses filiales.
Parallèlement, Natixis Management, l'institut du management de Natixis, a organisé dès décembre 2006 un séminaire d'intégration pour les cadres récemment recrutés. Baptisé « Objectif Découvertes », ce séminaire a permis à quatre-vingts cadres provenant de tous les horizons de Natixis de découvrir les métiers et la stratégie du groupe et de rencontrer des cadres dirigeants. Environ sept cents cadres recrutés en 2006 sur l'ensemble du périmètre de Natixis (société mère et filiales) seront invités à participer à ce séminaire d'intégration en 2007.

UN DISPOSITIF DE COMMUNICATION POUR ACCOMPAGNER LA FUSION

Des groupes de travail ont également été constitués en matière de communication. Ils ont permis d'élaborer un dispositif d'accompagnement des collaborateurs dans la mise en place de la nouvelle entité. Dès l'annonce du rapprochement, un support de huit pages, « Natixis News », a été distribué aux collaborateurs afin d'expliquer les modalités de l'opération. « La lettre du projet » l'a ensuite relayé pour diffuser par voie électronique à l'ensemble des collaborateurs les informations concernant le rapprochement. Dès la constitution officielle de Natixis, le dispositif de communication a été renforcé. Un journal vidéo, « Zoom sur », s'est progressivement étendu à l'ensemble des entités de Natixis. Une newsletter hebdomadaire, « Natixis Infos » est diffusée par voie électronique et propose des informations concernant l'ensemble du périmètre de Natixis. « La Lettre du Projet » s'est transformée en « La lettre de Natixis » et relaye les actualités liées à la fusion en matière d'organisation, de nominations ou encore de signature d'accords. Par ailleurs, un magazine bimestriel de vingt-quatre pages, « Impulsion », est envoyé à l'ensemble des collaborateurs de Natixis. En sus de la mise en place et de la gestion de ces supports centraux, la direction de la Communication accompagne les différents pôles d'activité de la banque dans la conception et l'élaboration de supports dédiés, baptisés « Infos Métiers ». Tous ces supports d'information, proposés systématiquement en français et en anglais, peuvent être consultés sur « IntraNatixis ». Cette page électronique, créée en novembre, s'ouvre systématiquement dès qu'un collaborateur se connecte sur l'un des intranets de la banque et propose des informations d'actualité sur la vie du nouvel ensemble.

2007 : DES ENJEUX MAJEURS

L'ensemble de ces actions seront poursuivies, voire renforcées en 2007. La direction des Ressources humaines devra répondre à trois enjeux stratégiques majeurs. Le premier vise à réaliser le plus rapidement possible le rapprochement opérationnel des équipes, une démarche qui suppose le renforcement concomitant des capacités à recruter, fidéliser et faciliter les mobilités. Le deuxième enjeu est la mise en place d'un dispositif d'accompagnement du changement afin de favoriser l'appropriation par les équipes elles-mêmes des nouveaux modes d'organisation de Natixis et l'émergence d'une culture commune. Enfin, il s'agira de jeter les bases d'un socle commun en matière de politique salariale tout en tenant compte de la diversité des métiers. Cette ambition passe par des réflexions sur l'intéressement et la participation, voire la mise en place d'un plan d'Epargne retraite collectif groupe.

ÉVOLUTION DES EFFECTIFS DE NATIXIS *

	Au 31/12/2005	Au 31/12/2006	Variation
CDI + CDD	19 719	21 138	+ 1 419
Banque de financement et d'investissement	5 759	6 355	+ 596
Gestion d'actifs	2 473	2 595	+ 122
Capital investissement et Gestion privée	622	634	+ 12
Services	4 101	4 165	+ 64
Poste clients	4 877	5 371	+ 494
Directions fonctionnelles et autres	1 887	2 018	+ 141

* *En équivalent temps plein – fin de période.*
Chiffres pro forma pour 2005 et 2006 (changement de périmètre).

CHARGE D'INTÉRESSEMENT ET DE PARTICIPATION CONSOLIDÉE

(en milliers d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006 *
Participation des salariés	9 100	11 194	15 622	18 791	37 153
Intéressement des salariés	11 641	27 264	38 934	52 519	87 231

* *Nouveau périmètre incluant l'ensemble des filiales du Groupe Caisse d'Epargne apportées le 17 novembre 2006.*

MONTANT DE L'ABONDEMENT VERSÉ AU TITRE DU PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE

Société mère

(en millions d'euros)	2002	2003	2004	2005	2006
	5,8	4,9	5,8	7,0	7,8

Autres ressources

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES SYSTÈMES DE SYNTHÈSE (SDSS)

Le programme SDSS dote Natixis d'une architecture « systèmes de synthèse » moderne, évolutive et garante de la cohérence des différents reportings de synthèse.

En 2005, Natexis Banques Populaires a lancé le Schéma Directeur des Systèmes de Synthèse qui définit une nouvelle architecture des systèmes de comptabilité générale et analytique, de déclarations réglementaires, de contrôle de gestion et de suivi des risques.
Un des principaux enjeux du programme est de satisfaire aux obligations légales et réglementaires par une information « risques » et de « gestion » nativement réconciliée avec la comptabilité. Le programme SDSS permet à Natixis de disposer d'une base d'informations de synthèse de qualité comptable, source des reportings réglementaires, source également des reportings internes de gestion. Au-delà des obligations réglementaires, le programme SDSS va contribuer à améliorer significativement le dispositif de pilotage du nouvel ensemble Natixis (suivi de l'activité et la rentabilité du groupe selon les différents axes d'analyse : métiers, structures, clients, produits…).

2006 a été une année de réalisation pour le programme SDSS

L'année 2006 a permis d'effectuer la plus grande part des travaux de spécifications des projets à déployer sur 2007. Des briques essentielles de SDSS ont été livrées en 2006 :

- publication des normes Contrôle de Gestion ;
- mise en production du Référentiel Activités ;
- évolution du Référentiel Tiers pour intégrer la vision multi-métiers puis accueillir les tiers Ixis le 17 novembre ;
- structuration du plan de comptes cible ;
- mise en production du nouvel outil de comptabilité générale et du socle informationnel (Matisse V1).

2007 sera une année cruciale de transformation et de métamorphose

Janvier 2008 verra le nouvel outil de comptabilité générale et analytique (MATISSE), les nouveaux outils de pilotage et de contrôle de gestion (ARTEMIS), les référentiels cibles produits et structures, devenir les systèmes référents de Natixis.

L'année 2007 est rythmée par la préparation de ce jalon incontournable avec des tests collectifs des nouveaux outils durant l'été puis une répétition en grandeur nature (*parallel run*) au dernier trimestre. 2007 est aussi une année de prise en compte dans la trajectoire SDSS du nouvel ensemble Natixis :

- adaptation de l'architecture d'alimentation des systèmes de synthèse pour prendre en compte une volumétrie de flux presque doublée ;
- reconfiguration du chantier « risque de contrepartie » pour capitaliser sur les outils d'Ixis-CIB ;
- révision du planning de migration des applications pour intégrer les applications métiers identifiées comme « cibles » lors des travaux de convergences des SI métiers.

Enfin 2007 sera une année de métamorphose marquée par le passage dans le parc applicatif des nouveaux outils « systèmes de synthèse » et le démontage progressif des structures de mode projet.

CONVERGENCE DES SYSTÈMES D'INFORMATION

La création de Natixis se traduit notamment par la nécessité de faire converger les systèmes d'information (SI) et ce, dans le souci de capitalisation des SI existants et d'accompagnement des métiers et des fonctions supports.

Afin de mener à bien cette convergence, un chantier systèmes d'information a été lancé. Il s'appuie sur un comité de suivi qui pilote l'avancée des différents chantiers informatiques. Ces derniers se doivent d'assurer la cohérence globales des travaux SI.

Le premier objectif a consisté à mettre en œuvre les actions nécessaires à la création de Natixis le 17 novembre 2006 et à assurer la continuité de service des dispositifs existants. L'accompagnement des métiers et des fonctions supports dans la définition d'une architecture cible est le deuxième objectif. Définir la nouvelle gouvernance du SI et identifier les pistes potentielles d'optimisation sont les autres objectifs.

Les chantiers SI sont structurés autour des quatre étapes clés de la constitution de Natixis :

- lancement : préparation des documents nécessaires au lancement de Natixis ;
- création : démarrage de l'activité sous la nouvelle identité ;
- transition : sécurisation de la continuité des activités ;
- cible : fonctionnement nominal en cible.

Premières réalisations

La phase de création s'est attachée au traitement des obligations réglementaires, notamment pour les fonctions de production comptable, risques et déontologie. Cette phase a fait l'objet d'un chantier SI à part entière. Il avait pour objectif de mettre en œuvre et coordonner toutes les actions relatives aux SI à conduire pour le démarrage le 17 novembre puis pour l'échéance de fin d'année 2006.

Cette phase a permis l'alimentation des outils de risques afin de disposer d'une vision consolidée et s'est traduite par les premières conséquences opérationnelles :

- introduction de la nouvelle marque sur tous types de supports (enseignes, papeterie, signalétique, sites intranet et Internet, messagerie, téléphonie… ;
- ouverture des infrastructures et extension des annuaires dans le cadre du nouveau périmètre ;
- interconnexion des référentiels tiers avec Ixis CIB et préparation des travaux de consolidation des risques ;
- adaptation des infrastructures aux volumétries attendues à l'occasion de l'opération de placement des actions Natixis dans le public ;
- mise en place d'un premier intranet commun.

Phase transitoire et organisation cible

Les objectifs des deux phases suivantes « Transition » et « Cible » sont :

- la sécurisation de la continuité des activités dans le cadre du fonctionnement de NatIxis et de la production des états réglementaires consolidés ;
- la définition et la validation d'une cible pour chaque ligne métier et pour les fonctions de support ;
- la déclinaison de la trajectoire et des principaux jalons d'évolution ;
- le lancement des travaux d'évolution vers la cible ;
- le suivi des synergies.

Ces phases s'articulent autour de chantiers d'alignement des SI métier et de chantiers transversaux.
Certains métiers peu impactés par les opérations de rapprochement (Affacturage, Assurance, Poste clients, Garanties et crédit à la consommation) voient leur SI conservé en l'état.
Les travaux sur la Banque de financement et d'investissement visent à unifier et optimiser les chaînes de traitement, en privilégiant les solutions front to back sur la base de logiciels transverses et la recherche de mutualisation de fonctions transverses.
Les SI des sociétés de gestion françaises convergeront sur un système unifié d'ici mi-2008, en s'appuyant sur les composants applicatifs similaires et les référentiels transversaux déjà existants au sein des deux entités.
Dans le domaine des services, la convergence des SI Titres sera établie à terme sur un SI unique pour chaque segment de clientèle (détail, institutionnel).
Les systèmes d'échange (accès aux plates-formes de compensation) seront unifiés en particulier lors des travaux de rapprochement des SI de la BFI. Les tenues de comptes d'Ixis CIB et des autres filiales concernées seront transférées à Natixis.

Moyens

L'effectif global permanent de l'informatique est d'environ 1 700 personnes, avec un taux moyen de recours à des prestataires externes de l'ordre de 50 % (soit un taux de sous-traitance externe conforme aux taux généralement constatés au sein des grands établissements bancaires français).

5 DÉVELOPPEMENT DURABLE

	Page
UN ENGAGEMENT ACCRU EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE	**100**
Une implication dans les instances nationales et internationales	100
Une intégration progressive dans les investissements et financements	100
Un développement respectueux de l'environnement	103
Un développement favorisant le progrès social	105
L'ouverture sur la société civile	105
ANNEXES NRE - INFORMATIONS SOCIALES	**109**
ANNEXES NRE - INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES	**119**

La problématique du Développement durable s'inscrit aujourd'hui dans l'activité quotidienne de la banque. Fondée sur des actions concrètes, elle vise à impliquer l'ensemble des collaborateurs tant dans leur approche commerciale que dans leur vie quotidienne. Natixis s'implique dans les instances nationales et internationales traitant de développement durable, finance les énergies renouvelables et propose des fonds spécifiques. La banque s'attache également à sensibiliser ses collaborateurs aux questions majeures du développement durable, qu'il s'agisse de réchauffement climatique ou des possibilités d'adopter une démarche d'achats responsables. Enfin, ses opérations de mécénat culturel et son engagement dans la lutte contre le paludisme permettent à Natixis de s'ouvrir sur la société civile, en accompagnant des projets qui dépassent son champs traditionnel d'activité.

Un engagement accru en matière de développement durable

UNE IMPLICATION DANS LES INSTANCES NATIONALES ET INTERNATIONALES

En tant que véhicule coté des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne, signataires du pacte mondial des Nations Unies (Global compact), Natixis s'est engagé dans le respect des principes du Global compact, relatifs à la protection des droits de l'homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption.
Au niveau national, Natixis est par ailleurs membre de l'Observatoire sur la responsabilité sociale des entreprises (ORSE) et de l'IMS-Entreprendre pour la cité.

UNE INTÉGRATION PROGRESSIVE DANS LES INVESTISSEMENTS ET FINANCEMENTS

La banque a poursuivi, en 2006, la prise en compte des exigences et des nouvelles opportunités liées au développement durable, en travaillant sur le principal levier d'action d'un établissement financier : les investissements et les financements.

Une prise en compte des nouvelles contraintes environnementales

Natixis assure une veille active sur le marché émergent du carbone (permis d'émissions négociables, crédits carbone, projets Kyoto, etc.). Depuis l'entrée en vigueur, en 2005, du protocole de Kyoto, la banque a mis au point une gamme de produits et services permettant d'accompagner ses clients soumis aux quotas de CO_2 et désireux de saisir les opportunités de ce nouveau marché.
Natixis est opérationnel en tant qu'intermédiaire sur le marché des quotas de CO_2. Une équipe dédiée est désormais en mesure d'exécuter des achats/ventes de permis d'émission négociables sur la Bourse d'Amsterdam. La Banque propose par ailleurs des solutions de financement aux projets « Kyoto » favorisant le déploiement des technologies de réduction des gaz à effet de serre dans les pays en voie de développement ou les pays industrialisés. Ces projets permettent aux entreprises qui investissent d'obtenir des crédits carbone valorisés sur le marché.

Ixis Environnement et infrastructure (Ixis E&I), filiale de Natixis, est une société de gestion agréée par l'AMF. Spécialisée dans le financement, notamment en fonds propres, de projets dans les domaines de l'environnement et des infrastructures, elle s'inscrit dans la démarche de développement durable engagée par la banque.

Deux fonds sous gestion directe, le FIDEME et le FIDEPPP, et un fonds sous gestion déléguée, l'European Carbon Fund (ECF) représentent plus de 390 millions d'euros dédiés au développement durable, gérés par une vingtaine de spécialistes des secteurs de l'énergie, du climat et des infrastructures.

L'European Carbon Fund (ECF), sicav de droit luxembourgeois lancée par de grands établissements financiers européens et géré par Ixis E&I, a pour vocation de financer la composante « carbone » de projets industriels. Elle répond aux objectifs du Protocole de Kyoto et de la Directive Européenne visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre dans le monde ***(cf. encadré).*** Ainsi, les équipes soutiennent, aux quatre coins du globe, des projets en rachetant les futurs Crédits

d'Emission Certifiés. Ces derniers, émis par l'ONU dans le cadre du Protocole de Kyoto, ont pour vocation d'apporter de la liquidité au marché européen du CO_2.

« L'European Carbon Fund »

À fin 2006, Ixis E&I a contracté, pour le compte de l'ECF près de 17 Mt CO_2 grâce à plus d'une dizaine de transactions d'une valeur de marché d'environ 300 millions d'euros. La diversification géographique a permis la signature de contrats avec des contreparties en Chine, Corée, Inde, Lituanie, Brésil et Argentine. Les technologies soutenues incluent l'énergie éolienne, les centrales électriques à biomasse, la captation du méthane dans les décharges et dans les mines de charbon, la réduction de gaz industriels dans la chimie.

La transaction avec le groupe Rhodia, début 2006, sur la réduction de N_2O dans ses usines coréenne et brésilienne a été la plus importante du marché. En novembre 2006, Ixis E&I a conclu par ailleurs avec la mine chinoise Yang Quan une transaction de 18 Mt CO_2 et arrangé la participation à cette transaction des banques de premier plan.

Une sensibilisation des grandes entreprises

Afin de sensibiliser les entreprises au thème du réchauffement climatique, la banque a participé à la 4e édition du Carbon Disclosure Project. Cette enquête a été envoyée par 225 investisseurs gérant plus de 31 500 milliards de dollars aux plus importantes sociétés cotées au monde en terme de capitalisation boursière. En 2006, les résultats recueillis auprès des entreprises françaises du SBF 120 viennent compléter l'enquête réalisée auprès des entreprises du FT 500. Cette année, 72 % des entreprises du FT 500 consultées ont répondu, et 45 % des entreprises françaises. Ces résultats confirment une prise en compte progressive du changement climatique par les entreprises et une demande d'informations croissante de la part des investisseurs.

Une forte croissance des financements dans le secteur des énergies renouvelables

Natixis confirme sa place de leader dans le domaine des énergies renouvelables, au travers de ses métiers de crédit bail, de financement de projets ou de gestion de fonds d'investissement spécialisés.

Natixis Lease, à travers notamment sa filiale Energeco, a participé en 2006 au financement de 37 fermes éoliennes pour un montant de 121 millions d'euros, d'une capacité globale de 378 mégawatts (MW). Ce qui porte son portefeuille à 250 millions d'euros, pour une capacité de 750 MW.

Par ailleurs, par le biais de son département Financement de projets, l'activité du financement des énergies renouvelables s'est fortement développée avec quatorze opérations financées dans le secteur éolien au cours de l'exercice, soit une capacité globale de 1 730 MW localisée en Europe et aux États-Unis. En complément, Natixis a diversifié son soutien au secteur des énergies renouvelables en finançant deux parcs solaires en Espagne.

Natixis finance la plus grande plateforme solaire d'Europe

Natixis a été retenu en qualité de Mandated Lead Arranger avec la banque espagnole Caja Madrid, pour arranger le financement des projets de construction et de mise en service des centrales solaires thermoélectriques PS10 et PS20, développées par le groupe espagnol Abengoa à proximité de Séville, en Espagne.

L'entrée en exploitation de ces deux centrales, d'une capacité totale de 31,02 MW, devrait éviter le rejet dans l'atmosphère d'environ 54 000 tonnes de CO_2 par an et alimenter en électricité près de 18 000 foyers.

À moyen terme, le dispositif complet, avec six centrales supplémentaires et une capacité totale de 302 MW, constituera la plus grande plateforme solaire d'Europe.

Enfin, au travers du FIDEME (Fonds d'investissement de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), lancé en 2003, la banque finance en quasi fonds propres des projets d'énergies renouvelables et de valorisation des déchets. Ce fonds, géré par Ixis Environnement et infrastructure, associe l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (Ademe) et une quinzaine de banques dont les promoteurs Ixis CIB et Banca OPI. À fin 2006, le FIDEME comptait vingt cinq investissements dans son portefeuille, principalement des obligations convertibles dans des parcs éoliens, des centrales hydrauliques, une unité de recyclage de déchets et une unité de biocarburant. Le FIDEME a contribué à la production de près de 300 mégawatts (MW) d'énergie verte en France.

Une prise en compte des risques environnementaux des « Financement de projets » dans les financements et l'assurance-crédit

Une fiche environnementale, systématiquement remplie par les chargés d'affaires dans les comités de crédit, étudie l'impact environnemental des projets de financement, quel que soit leur montant. Cette grille de notation permet de porter un regard attentif sur le niveau d'impact du projet (de niveau A,

B ou C en fonction du secteur ou du pays), le respect de la réglementation, les conclusions du rapport environnemental et les risques d'opposition au projet.

Par ailleurs, en 2006, une veille sur les projets les plus sensibles en terme d'impact environnemental a été mise en place avec différentes structures de la banque (financements de projets, de matières premières).

S'agissant des garanties gérées pour le compte de l'État, Coface mène depuis 2000 une évaluation environnementale des projets importants. Deux experts traitent ces aspects en relation avec les responsables des dossiers.

Coface s'appuie sur des lignes directrices environnementales qui détaillent, pour chaque secteur concerné, les critères utilisés pour l'analyse des grands projets. Elles identifient les principaux facteurs d'impact sur l'environnement et précisent les exigences de Coface en terme de management environnemental. En 2006, des lignes directrices relatives au secteur de la construction ont complété celles sur les grands barrages, les centrales thermiques et les projets hydrocarbure.

Une gestion d'actifs engagée

Natexis Asset Management et Ixis Asset Management, deux sociétés de gestion filiales de Natixis, sont pionnières dans la gestion de l'Investissement Socialement Responsable (ISR) [7] au sens large :

- Ixis Asset Management a lancé en 1985 le fonds Nord Sud Développement. Ce fonds à caractère solidaire contribue principalement au développement des pays émergents et du micro-crédit ;
- Natexis Asset Management, en partenariat avec Natixis Interépargne, a lancé en 1999 le premier fonds d'épargne salariale géré selon une approche de développement durable, *Fructi Capital Ethique*.

Elles ont complété cette approche en intégrant parallèlement les problématiques de développement durable dans leurs processus de fonctionnement internes. Ce type de politique volontariste a déjà valu à Natexis Asset Management d'être notée « A++ » par l'agence de notation extra financière BMJ-Ratings. Elle a été ainsi la première société de gestion en France à solliciter une notation ISR sur tout son périmètre d'activité, à l'instar des entreprises cotées notées dans le cadre de leurs processus de gestion socialement responsable.

Une année ISR 2006 très dynamique

Au 31 décembre 2006, le pôle Asset Management de Natixis gère plusieurs expertises ISR représentées par trente-sept fonds couvrant l'ensemble des classes d'actifs (actions, obligations, monétaire, diversifiés) selon différents types d'approche (développement durable en « best in class », éthique, thématique et solidaire). Ces produits s'adressent à tout type de clientèles, particuliers, institutionnels, entreprises ou encore bénéficiaires de l'Epargne salariale.
En 2006, huit nouveaux fonds de la gamme obligataire (les fonds Natexis/Fructi ISR Obli Euro) ont intégré un filtre ISR de sélection des États et entreprises dans leur processus de gestion.

Les encours ISR s'établissent à 3,4 milliards d'euros au 31 décembre 2006, ce qui place le pôle Asset Management de Natixis parmi les tous premiers acteurs du marché français de la gestion ISR selon l'indicateur trimestriel de Novethic [8].

Des expertises fortes et reconnues en matière de gestion solidaire

Afin de compléter sa gamme ISR, Ixis Asset Management a lancé en 2006 le FCP diversifié Insertion Emplois Equilibre. Ce fonds résulte d'une réflexion menée par Ixis Asset Management et France Active sur « L'Expertise Solidaire Diversifiée » qui conjugue engagement en faveur de l'emploi, performance et prise de risque modérée.

Le fonds Insertion Emplois Equilibre

Insertion Emplois Equilibre a pour objectif d'offrir un accès au financement solidaire et à l'investissement socialement responsable au sein d'une allocation prudente (65 % produits de Taux /35 % de produits Actions). Il investit directement ou via des OPCVM dans des titres non cotés (entre 5 % et 10 % de l'actif) de structures solidaires dès lors qu'elles créent directement ou indirectement des emplois pour des personnes en situation de grande difficulté.

(7) Investissement Socialement Responsable (ISR) : L'ISR rassemble toutes les démarches qui consistent à intégrer des critères extra financiers liés aux enjeux du développement durable dans les décisions de placements et la gestion de portefeuilles. Il peut ainsi revêtir différentes approches : fonds de développement durable, fonds éthiques, fonds solidaires…

(8) Novethic : Centre de ressources et d'expertise sur le développement durable et l'ISR.

De leur côté, Natexis Asset Management et Natixis Interépargne ont innové en 2006 avec la création du 1er Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) à vocation solidaire – Natexis Solidaire.

Le FCPR Natexis solidaire

Cet outil est exclusivement dédié à la gestion des poches solidaires des Fonds communs de placement d'entreprise (FCPE) solidaires de Natixis. C'est le premier fonds de ce type qui permet à une grande diversité d'acteurs solidaires de bénéficier des ressources issues de l'Epargne salariale. afin de soutenir des projets en faveur notamment de l'habitat solidaire, du commerce équitable, ou encore du développement dans les pays du Sud. Ce fonds a obtenu l'agrément de l'AMF le 1er août 2006, il a été labellisé par Finansol en décembre 2006.

Le comité du Label de Finansol, qui réunit les principaux acteurs des finances solidaires, a délivré son label le 20 décembre 2006 aux fonds Insertion Emplois Équilibre, Nord Sud Développement et Natexis Solidaire du Pôle Asset Management, notamment pour la rigueur de leur processus d'investissement et la qualité de leur gestion à caractère solidaire.

L'intensification de la lutte contre la délinquance financière

Les efforts déployés depuis plusieurs années contre la délinquance financière se sont intensifiés. Intégrée au sein de la direction de la Conformité, l'équipe a vu ses moyens humains et techniques renforcés et la formation contre le blanchiment de capitaux a été poursuivie : à fin 2006, environ 85 % du personnel de la société mère et plus de 80 % du personnel des filiales avaient bénéficié de cette formation.
L'outil d'analyse comportementale, acquis en 2005, a été mis en production sur un premier lot d'activités permettant de détecter les flux financiers suspects au regard de la réglementation anti-blanchiment. Sa mise en oeuvre sur d'autres activités est en cours. Le progiciel de filtrage des flux pour le respect du gel des avoirs des entités soupçonnées de participer au financement du terrorisme, ainsi que le respect des embargos, a été étendu à l'ensemble des opérations Swift.
Enfin, les règles concernant les « due diligences » pour la connaissance du client avant toute entrée en relation et leur suivi ont été renforcés.

UN DÉVELOPPEMENT RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT

À l'échelle de l'ensemble de ses implantations et de ses 23 000 collaborateurs, le fonctionnement de Natixis a des impacts significatifs sur son environnement en terme de consommation de ressources, de gestion de ses déchets ou d'émissions de carbone associées. Depuis 2004, une démarche de management interne de l'environnement a été mise en œuvre afin de les maîtriser.

Une sensibilisation au réchauffement climatique

Dans la continuité de son adhésion au club « Planète Gagnante » de l'Ademe, visant à sensibiliser le grand public aux dérèglements climatiques engendrés par les émissions de gaz à effet de serre, Natixis a largement associé ses collaborateurs à l'opération « Gestes verts ».

Les résultats d'un questionnaire lancé en 2005 répertoriant les suggestions des collaborateurs pour réduire les consommations d'énergies, de papier ou de carburant, ou d'optimiser la gestion des déchets, ont été exploités en 2006 pour retenir les cinq « gestes verts clés », publiés sur le site intranet « gestes verts ».

Les cinq « gestes verts clés »

- J'optimise mes trajets : je privilégie les transports « doux » ou les transports en commun, j'utilise les conférences téléphoniques.
- J'économise l'énergie : j'éteins les lumières en sortant des pièces inoccupées, l'écran de l'ordinateur en fin de journée, j'évite de pousser au maximum la climatisation et le chauffage.
- Je réduis mes consommations de papier : j'utilise le mode recto verso, je n'imprime les mails que si nécessaire.
- Je trie mes déchets : j'utilise les poubelles de tri mises à ma disposition.
- Je participe aux achats « éco-responsables » : je choisis des produits « verts » dans le catalogue de fournitures.

Un appui de la direction de la Logistique

La direction de la Logistique accompagne la gestion des impacts directs de la banque sur l'environnement en assurant un suivi des consommations énergétiques (électricité, production de chaud et froid) afin d'optimiser les coûts d'exploitation tout en maintenant le niveau de confort des occupants. Les éclairages sont paramétrés pour s'éteindre en dehors des horaires habituels de travail. La climatisation et le chauffage sont régulés en fonction des conditions météorologiques et du comportement thermique de chaque bâtiment. La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés mensuels des consommations comparés aux budgets d'allocation d'énergie. L'installation

d'imprimantes partagées multifonction, en mode recto-verso et économie d'encre par défaut, contribue à la réduction des consommations de papier et cartouches d'impression.

En 2006, avec la création de Natixis, le périmètre de suivi des consommations s'est élargi à l'ensemble des entités composant le nouvel ensemble.

Une optimisation de la gestion des déchets

En 2006, la banque a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion des déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place d'une filière de recyclage du papier. Les collaborateurs sont incités à trier leurs déchets en amont avec des corbeilles de tri étiquetées selon la nature du déchet.

À l'occasion du changement de marque, un dispositif spécial a été mis à la disposition des collaborateurs afin de récupérer les imprimés, cartes de visites et enveloppes à en-tête devenus obsolètes afin de les recycler. 23 tonnes de papiers ont ainsi été récupérées afin d'être valorisées, soit l'équivalent de 9 000 ramettes.

Enfin, des bornes de récupération des piles usagées ont été installées sur une dizaine de sites. Les piles collectées sont confiées à un prestataire extérieur chargé de leur traitement et de leur recyclage, conformément à la réglementation.

La réalisation d'un bilan carbone

Natixis a réalisé au second semestre 2006 un Bilan Carbone sur l'ancien périmètre de Natexis Banques Populaires société mère (soit 5 200 collaborateurs et quatorze sites). Il s'agissait, à travers un audit, de déterminer le niveau des émissions de gaz à effet de serre (GES), engendrées directement et surtout indirectement par nos activités.

Ce diagnostic a été réalisé avec l'aide d'un expert reconnu en France sur le thème de l'énergie et du changement climatique et concepteur de la méthodologie du Bilan Carbone avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe).

La mission, pilotée par l'équipe Développement durable, a mobilisé les directions Logistique, Achats, Secrétariat Général, Informatique, Ressources humaines pour la phase de collecte de données : consommations d'énergies, déplacement des collaborateurs, des clients et des fournisseurs, logistique, achats, etc…

Il ressort de ce bilan ***(voir encadré)*** que la banque a un impact significatif lié à son propre fonctionnement : 56 000 tonnes équivalent CO_2, soit 40 000 kilomètres parcourus en voiture par chacun des collaborateurs. Les pistes de réflexions proposées concernent la gestion du parc informatique, les déplacements domicile travail et professionnels ainsi que la sensibilisation des principaux fournisseurs.

Les résultats du bilan carbone

Les postes les plus émetteurs de GES sont l'achat de produits et prestations de services (51 %) et les déplacements de personnes (24 %), dont la moitié est due aux déplacements professionnels en avion. Les consommations énergétiques internes engendrent 7 % des émissions totales, et l'amortissement des bâtiments et équipements informatiques, 17 %.

L'informatique, à travers l'énergie consommée pour sa fabrication, son utilisation, les consommables et les prestations de services associées, compte pour 40 % des émissions.

Une démarche d'achats responsables

Dans le prolongement de la démarche engagée en 2005, la banque continue d'intégrer des critères développement durable dans les différents appels d'offres. Les labels officiels portant sur les caractéristiques environnementales des produits et la certification ISO 14 001 ou Emas des sites de production sont mis en valeur.

L'obligation d'intégrer des critères environnementaux et sociaux dans les appels d'offres a été soulignée dans la Charte des acheteurs, procédure officielle à destination de l'ensemble des collaborateurs de la direction Achat.

Pour les équipements informatiques, la prise en compte des critères développement durable se fait également lors de la qualification technique du matériel : ces critères sont des pré-requis à chaque prêt de matériel pour test.

Pour les prestations de service, un paragraphe intitulé « responsabilité sociale » porte sur les conditions de travail chez les sous-traitants. Les critères développement durable ont également été affinés pour les prestations de service pour lesquelles les enjeux environnementaux et sociaux sont significatifs. Le contrat avec les sociétés de transporteurs comporte ainsi des clauses spécifiques relatives à des problématiques sociales propres au secteur d'activité (heures supplémentaires, travail au noir) ainsi que des clauses sur le niveau d'émissions de gaz polluants des véhicules utilisés pour les prestations de transport.

Suivant la logique d'amélioration continue, les critères environnementaux, qui sont basés sur des labels officiels tels que le label TCO pour les équipements informatiques ou l'écolabel européen pour d'autres types de produit, font l'objet d'une veille régulière afin d'être en phase avec les éventuelles actualisations des référentiels ou évolutions réglementaires.
L'amélioration des critères se fait également en collaboration avec le département « Écoconception et consommation durable » de l'Ademe.

Par ailleurs, la sensibilisation des fournisseurs se traduit par une attention portée au développement de la commercialisation de produits écolabellisés, notamment en termes de fournitures de bureau, avec un élargissement de la gamme de produits portant l'écolabel européen.
L'augmentation graduelle du degré d'exigence vis-à-vis des fournisseurs, suivant les évolutions des référentiels des labels officiels et les évolutions de l'offre des fournisseurs, participe également de la démarche d'amélioration continue et de sensibilisation des fournisseurs.

Des achats « éco-responsables »

- En 2006, la banque a renouvelé le choix de produits ayant moins d'impacts sur l'environnement, parmi lesquels :
- des papiers contenant des fibres recyclées ou des fibres vierges issues de forêts gérées durablement ;
- des enveloppes internes et externes recyclables et labellisées NF environnement ;
- des cartouches d'encre recyclées pour les imprimantes et les fax ;
- des fournitures de bureau référencées « produits verts » : en 2006, 22 % des produits sont des produits verts soit cent trois références au total, contre 15 % en 2005.

UN DÉVELOPPEMENT FAVORISANT LE PROGRÈS SOCIAL

Selon les critères de Vigeo, Natixis figure parmi les établissements leaders dans la gestion des ressources humaines, compte tenu de ses efforts particuliers en matière de formation, d'employabilité ou de dialogue social. ***(voir chapitre « Ressources humaines »)***

Pour autant, deux points ont été identifiés comme méritant une attention particulière. S'agissant de la place des femmes, leur proportion dans la catégorie des cadres évolue progressivement (34,1 % en 2004, 34,9 % en 2005, 36,4 % en 2006) et le pourcentage des promotions concernant les femmes devrait améliorer sensiblement la situation (56,4 % en 2004, 59,1 % en 2005, 57,3 % en 2006).

Le recrutement et l'intégration de personnes handicapées dans l'entreprise deviennent également de réels enjeux de responsabilité sociétale. Afin d'intégrer cette préoccupation dans la politique de recrutement de la banque, la direction des Ressources humaines a créé une fonction dédiée aux questions liées à la diversité, et plus particulièrement au recrutement de personnes handicapées.

En 2006 la banque a réalisé, avec l'aide d'une consultante spécialisée, un état des lieux de la place accordée aux travailleurs handicapés dans l'entreprise. Ce diagnostic a pour objectif de mettre en œuvre une démarche volontaire de recrutement de travailleurs handicapés, et de développer pour certains travaux le recours au secteur protégé. Ce qui devrait conduire la banque à la signature en 2007 d'une convention avec l'Agefiph.

Des sessions de sensibilisation au handicap ont été mises en place avec les collaborateurs des ressources humaines, visant à changer le regard porté sur les personnes handicapées et les intégrer de manière adaptée. Cette sensibilisation devrait se développer en 2007, auprès des collaborateurs des ressources humaines mais également des managers.

Des collaborateurs associés à la démarche

Natixis a choisi d'associer largement ses collaborateurs à la démarche de développement durable, afin de la diffuser progressivement dans toute l'entreprise. Outre une communication régulière dans les supports de communication interne (journaux, intranet) et l'enrichissement du site « gestes verts », les collaborateurs ont bénéficié de sessions de sensibilisation plus spécifiques. Ainsi, une présentation de la politique développement durable de la banque est intégrée à la journée d'accueil des nouveaux collaborateurs, et plusieurs sessions de formation « généraliste » au développement durable ont eu lieu en 2006. Ce module d'une journée est désormais inscrit dans le catalogue de formation proposé à l'ensemble des collaborateurs.

Des conférences plus spécifiques ont également été organisées à destination d'un public ciblé : présentation du marché carbone aux équipes de la banque d'investissement et de financement, sensibilisation au réchauffement climatique et à la raréfaction des énergies fossiles de collaborateurs associés aux travaux sur le bilan carbone.

L'OUVERTURE SUR LA SOCIÉTÉ CIVILE

Un engagement dans la lutte contre le paludisme

Dans le cadre de son mécénat de solidarité, la banque s'est engagée pour la deuxième année consécutive dans la lutte contre le paludisme, afin de contribuer au développement économique et social des pays touchés. En effet, des solutions existent pour combattre cette maladie oubliée responsable de plus de deux millions de morts par an.

Natixis a ainsi apporté son soutien pour la deuxième année consécutive à la journée franco-africaine de lutte contre le paludisme organisée par l'ONG Plan France, campagnes

d'information du grand public. Par ailleurs, la banque finance, avec l'appui de ses filiales, des programmes de sensibilisation ainsi que la distribution de moustiquaires auprès des populations concernées. En 2006 des projets ont été menés au Cameroun et au Burkina Faso, et des contrôles réalisés sur le programme mis en oeuvre depuis un an au Cameroun ont permis de vérifier la pertinence du projet.

Une aide a été également apportée pour financer un programme de recherche biomédicale de l'Institut Pasteur à Madagascar, qui vise à comparer l'efficacité thérapeutique de deux traitements antipaludiques combinés.

À la rencontre de l'art et de la science

Natixis s'engage depuis 2003 auprès d'institutions culturelles pour révéler au grand public les trésors cachés du patrimoine français sous un axe fort liant l'art et la science. Sa politique de mécénat culturel signée « Patrimoines d'Hier, Trésors d'Avenir », affirme sa volonté d'unir compétences historiques et scientifiques afin d'enrichir le patrimoine national, d'éclairer la genèse d'une œuvre et de nourrir le travail et l'inspiration des artistes et des chercheurs de demain.

En 2006, Natixis a poursuivi son action en faveur de la valorisation et de l'étude des Globes terrestre et céleste de Coronelli, chefs-d'œuvre de l'art baroque au XVIIe siècle présentés au public au Grand Palais en septembre 2005, avant leur installation définitive à la Bibliothèque nationale de France (BNF) en octobre 2006. Les prises de vues ultraviolet et infrarouge ainsi que les examens radiographiques réalisés par le Centre de recherche et de restauration des musées de France (C2RMF) ont fourni des informations précieuses sur les Globes afin de préparer les étapes ultérieures de leur restauration.

Parallèlement, Natixis a soutenu un artiste plasticien contemporain, Xavier Lucchesi, le Musée national Picasso et le C2RMF dans leur projet d'une exposition intitulée XRAYS (septembre 2006-janvier 2007), révélant la face cachée des plâtres de Picasso grâce à la technique de la radiographie.
En 2006, la banque a également apporté son soutien au Musée du quai Branly pour la mise en place de son portail documentaire sur Internet et la réalisation de sa mezzanine centrale consacrée au multimédia.

BILAN ET PERSPECTIVES DU PROJET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Projets 2005	Réalisations marquantes en 2005-2006	Perspectives 2007
Développer les financements et placements en faveur de l'environnement	■ Formation au marché carbone des équipes commerciales. ■ Développement de l'expertise : négociation de quotas de CO_2, financement de projet Kyoto, rachats de crédits par le Fonds carbone européen. ■ Intégration d'une annexe environnementale dans les financements de projets. ■ Fort développement des financements d'énergies renouvelables.	■ Poursuivre la sensibilisation des équipes. ■ Structurer l'offre de produits et services permettant d'accompagner nos clients soumis aux nouvelles contraintes environnementales. ■ Mettre en place un suivi du risque environnemental des projets les plus sensibles. ■ Poursuivre les financements d'énergies renouvelables.
Confirmer le positionnement dans l'investissement socialement responsable et l'économie solidaire	■ Forte croissance des encours de gestion ISR : 2e place sur le marché français de l'ISR. ■ Forte croissance des encours solidaires : 1er place sur le marché français de l'Epargne salariale solidaire.	■ Poursuivre la promotion des produits ISR/solidaires et le développement des encours. ■ Contribuer à l'émergence de nouvelles structures d'économie solidaire.
Poursuivre et affiner le travail de prévention de la délinquance financière	■ 85 % du personnel société mère et plus de 80 % du personnel filiale sensibilisés à la lutte contre le blanchiment. ■ Mise en place d'outils pédagogiques sur intranet (e-learning). ■ Mise en production de l'outil d'analyse comportementale sur un premier lot d'activité. ■ Renforcement des *« due diligences »* concernant la connaissance du client.	■ Poursuivre la formation des collaborateurs. ■ Développer la mise en place de l'outil d'analyse des comportements.
Maîtriser les impacts directs sur l'environnement	■ Adhésion au club « Planète gagnante » de l'Ademe. ■ Sensibilisation des collaborateurs aux « gestes verts » : communication sur les cinq « gestes verts clés ». ■ Réalisation d'un bilan carbone. ■ Développement du tri sélectif des déchets.	■ Développer la sensibilisation des collaborateurs aux gestes verts. ■ Etudier la mise en place d'un plan de déplacement d'entreprise dans le cadre du regroupement des collaborateurs. ■ Formaliser une politique environnementale et fixer des objectifs quantifiés de maîtrise de nos consommations.
Intégrer les critères environnementaux dans la sélection de nos fournisseurs et de nos produits	■ Partenariat avec le département Écoconception et consommation durable de l'Ademe. ■ Intégration de critères développement durable dans les appels d'offre. ■ Mise en place de critères développement durable discriminants dans la sélection des fournisseurs et des produits.	■ Renouveler l'intégration de critères développement durable dans les nouveaux appels d'offre. ■ Constituer un référentiel des pratiques d'achats responsables afin de les partager avec les nouvelles entités composant Natixis.

Projets 2005	Réalisations marquantes en 2005-2006	Perspectives 2007
Promouvoir l'attachement à la diversité dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines	■ Création d'une fonction dédiée à la gestion de la diversité, et plus particulièrement au recrutement de personnes handicapées. ■ Diagnostic sur la place des travailleurs handicapés dans l'entreprise. ■ Sensibilisation des collaborateurs des ressources humaines.	■ Mettre en place un plan d'action en vue de l'intégration de travailleurs handicapés. ■ Sensibiliser les collaborateurs impliqués dans le recrutement et la gestion des carrières (RH et managers) aux questions de diversité. ■ Veiller à une meilleure prise en compte de la diversité dans les procédures de recrutement.
Contribuer au développement des pays les plus démunis	■ Engagement dans la lutte contre le paludisme (soutien de la journée anti-paludisme, financement de projets dans les pays touchés, soutien des recherches menées par l'Institut Pasteur). ■ Sensibilisation du personnel (exposition sur le thème du paludisme). ■ Mécénat de compétence.	■ Poursuivre le soutien à la lutte contre le paludisme : sensibilisation du grand public, nouveaux projets, recherche. ■ Elargir à la thématique eau et assainissement en lien avec le paludisme. ■ Impliquer le personnel (mécénat de compétence, participation aux projets).
Faire du développement durable un projet d'apprentissage et d'amélioration qui concerne chacun des collaborateurs	■ Information régulière des collaborateurs sur les supports de communication habituels. ■ Formation dédiée au DD. ■ Sensibilisation en session d'accueil. ■ Organisation de conférences.	■ Développer la sensibilisation et la ormation des collaborateurs issus des nouvelles entités.
Développer le reporting social et environnemental	■ Elargissement du périmètre de suivi aux entités composant Natixis. ■ Intégration de critères de la GRI 3.	■ Optimiser la remontée des indicateurs des nouvelles entités composant Natixis.

Annexes NRE - Informations sociales

Indicateurs :

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi sur les Nouvelles Régulations Économique dite « loi NRE ». La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting Initiative) est indiquée entre parenthèses.

Périmètre :

Les données chiffrées - à l'exception de l'effectif total en ETP qui couvre la France et l'étranger - concernent Natixis société mère et les filiales France (hors CACEIS, Anteis Epargne et Foncier Assurance). L'amélioration en cours du système de reporting permet ainsi de progresser vers la présentation consolidée de l'ensemble société mère et filiales.

La distinction a été faite entre l'ancien périmètre de Natexis Banques Populaires et ses filiales et le nouveau périmètre de Natixis, qui intègre les filiales du Groupe Caisse d'Epargne apportées le 17 novembre 2006.

Des informations complémentaires sont disponibles dans le bilan social 2006.

EFFECTIF TOTAL (*LA 1*)

L'effectif total des collaborateurs s'élève à 21 138 équivalent temps plein (ETP) au 31 décembre 2006. La société mère représente près du quart des effectifs ETP.

Un tiers des collaborateurs travaille à l'étranger.

Effectif en ETP	2003	2004	2005	2006 Nouveau périmètre
Groupe Natixis	11 913	12 534	12 973	21 138

RÉPARTITION DES EFFECTIFS EN FRANCE

(en nombre de personnes)

CDD/CDI	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Effectif CDD	188	181	377
Effectif CDI	9 921	10 298	13 691
TOTAL	**10 109**	**10 479**	**14 068**

Cadre/non-cadre	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Effectif cadre	6 010	6 451	9 215
Effectif non cadre	4 099	4 028	4 853

H/F	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Hommes	4 885	5 042	6 921
Femmes	5 224	5 437	7 147

Au cours de l'année 2006, 194 contrats à durée déterminée ont été transformés en contrats à durée indéterminée.

La proportion de cadres a continué à croître : selon que l'on considère l'ancien ou le nouveau périmètre, elle représente respectivement 61,6 % et 65,5 % de l'effectif en 2006 (plus de 63 % au sein de la société mère, ***cf. tableau suivant).***

RÉPARTITION DES EFFECTIFS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

(en nombre de personnes ou en pourcentage)

CDD/CDI	2003	2004	2005	2006
Effectif CDD	74	53	67	54
Effectif CDI	4 627	4 701	4 681	5 018
TOTAL	**4 701**	**4 754**	**4 748**	**5 072**

Cadre/non-cadre	2003	2004	2005	2006
Effectif cadre	53,5 %	56,6 %	60 %	63,3 %
Effectif non cadre	46,5 %	43,4 %	40 %	36,7 %

H/F	2003	2004	2005	2006
Hommes	2 449	2 495	2 502	2 658
Femmes	2 252	2 259	2 246	2 414

EMBAUCHES

En France :

	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Nombre total d'embauches	984	1 167	1 977
CDI	728	867	1 456
CDD	256	300	521
Proportion de cadres	60 %	60,8 %	65,1 %

Natixis a accompagné son développement en 2006 par une politique dynamique de recrutement, ce qui a conduit en 2006 à un nombre total d'embauches en France de 1 977 personnes – nouveau périmètre –, dont 1 456 en CDI et 521 en CDD.
Les entrées CDI-CDD représentent en 2006 près de 14,1 % des effectifs France.

Il s'agit à 65,1 % de cadres ; la proportion de cadres parmi les recrutements en CDI s'élève à 75,1 %.

Au sein de la société mère, le nombre d'embauches en CDI est en forte croissance sur les cinq dernières années. Les chiffres ci-dessous intègrent les recrutements de collaborateurs venant de filiales (109 en 2006).

	2002	2003	2004	2005	2006
CDI	287	185	261	461	582
CDD	70	79	62	99	99
TOTAL	**357**	**264**	**323**	**560**	**681**

La diversité des profils recrutés répond à la diversité des métiers et des besoins de Natixis avec une nécessaire complémentarité de talents et de cultures au sein des équipes.

Au sein de la société mère, plus des deux tiers des collaborateurs recrutés sont diplômés bac + 4 ou + 5. Des profils confirmés – hommes et femmes – ont été intégrés pour des postes de responsabilité élevée ou d'experts métiers.

Le recrutement de collaborateurs juniors a continué à progresser : 26,6 % des recrutements (24,6 % en 2005).

Les jeunes collaborateurs sont souvent recrutés à la suite d'un stage longue durée ou d'un VIE *(cf. rubrique « Relations entretenues avec les associations d'insertion et avec les établissements d'enseignement »).*

Il n'a pas été noté de difficultés particulières à l'occasion des recrutements. Outre la mise en ligne des postes à pourvoir sur le site ***www.natixis.com,*** les principaux sites emplois sur le web sont couramment utilisés pour la publication des offres.

LICENCIEMENTS

Leur nombre en France s'est élevé à 155 - ancien périmètre - en 2006, dont 98 pour la société mère. Il s'agit essentiellement de licenciements pour motifs personnels.

Licenciements	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Au sein de la société mère	137	98	98
Au sein des filiales	84	57	100
TOTAL	**221**	**155**	**198**

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

Leur nombre en France s'établit en 2006 à 43 775, soit l'équivalent de 27,2 ETP annuel.

12 900 heures ont été effectuées dans la société mère, soit huit ETP.

	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Heures supplémentaires – *en heures*			
Société mère	15 530	12 900	12 900
Filiales	6 174	15 562	30 875
TOTAL	**21 704**	**28 462**	**43 775**
Heures supplémentaires – *en ETP*			
Société mère	9,7	8.	8.
Filiales	3,8	9,7	19,2
ETP TOTAL – SOCIÉTÉ MÈRE ET FILIALES	**13,5**	**17,7**	**27,2**

MAIN D'ŒUVRE EXTÉRIEURE À LA SOCIÉTÉ (*LA 1*)

- Intérimaires : au 31 décembre 2006 l'appel à l'intérim représentait 3,3 % des effectifs France – nouveau périmètre, soit un nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP de 467.

Au sein de la société mère, le nombre moyen mensuel d'intérimaires en ETP s'établit à 156 en 2006, soit 3,1 % de l'effectif France de la société mère au 31 décembre 2006.

Recours à l'intérim	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Au sein de l'effectif France			
Nombre moyen mensuel	278	388	467
(en % des effectifs)	2,8 %	3,7 %	3,3 %
Au sein de la société mère			
Nombre moyen mensuel	143	156	156
(en % des effectifs)	3,0 %	3,1 %	3,1 %

- Prestataires : le nombre moyen mensuel en ETP s'élève à 1 435 en France en 2006 pour l'ancien périmètre et à 1 767 pour le nouveau périmètre. Il a été fait appel à l'extérieur notamment pour des prestations informatiques (assistance MOE et MOA), financières et comptables.
- Autres : plus d'une centaine de fonctionnaires, mis à disposition par l'Administration, travaillent dans le groupe en France, essentiellement chez Ixis CIB et Ixis AEW.

PLANS DE RÉDUCTION DES EFFECTIFS ET DE SAUVEGARDE DE L'EMPLOI

La rubrique est sans objet pour Natixis au sens du droit social.

ORGANISATION ET DURÉE DU TEMPS DE TRAVAIL, ABSENTÉISME

Les divers métiers exercés par Natixis et ses filiales relèvent en France sur le plan social de huit Conventions Collectives différentes dont celles de la Banque et du secteur des Assurances, applicables aux trois quarts des collaborateurs. Des spécificités existent ainsi selon les secteurs considérés, notamment en matière de temps de travail.

Au sein de la société mère, la moyenne hebdomadaire sur une base annuelle est de 35 heures. L'horaire collectif hebdomadaire y est de 38 heures et des jours de RTT complémentaires sont attribués aux collaborateurs. Les cadres au forfait jours exercent leur activité selon un forfait de deux cent neuf jours intégrant la journée de travail supplémentaire prévue par la loi du 30 juin 2004 sur la solidarité et l'autonomie des personnes âgées et handicapées.

Les collaborateurs travaillant selon un horaire collectif ont la possibilité d'exercer leur activité à temps partiel selon une formule à 50, 60, 70, 80 ou 90 %. Les cadres au forfait jours peuvent opter pour des formules de travail à temps réduit de 105, 126, 147, 167 ou 188 jours annuels. Au 31 décembre 2006, 552 personnes travaillent selon ces deux modalités, soit 10,9 % de l'effectif.

Sur l'ensemble de l'effectif France, 9,1 % des collaborateurs travaillent à temps partiel.

Temps partiels	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Au sein de l'effectif France			
En nombre de collaborateurs	1 002	1 017	1 278
En % de l'effectif	9,9 %	9,7 %	9,1 %

Au sein de la société mère, un avenant au compte Epargne-temps a été signé en 2006, permettant d'épargner la totalité des jours de RTT et six jours de congés annuels, tout en maintenant la possibilité de se faire payer cinq jours par an.

Les jours placés dans le compte Epargne-Temps peuvent être pris pour indemniser tout ou partie d'un congé (congé de maternité, congé pour création ou reprise d'entreprise, congé sabbatique, congé parental d'éducation, congé formation, etc.) ou d'un passage à temps partiel, pour aménager la fin de carrière ou rémunérer des formations pour convenance personnelle.

Un nouvel outil de gestion en ligne des congés et absences est devenu opérationnel dans l'intranet pour les collaborateurs et les managers de la société mère. Il est prévu de l'étendre à un certain nombre de filiales.

ÉVOLUTION DES RÉMUNÉRATIONS

Les négociations salariales au sein du Groupe Banque Populaire ont permis en avril 2006 une révision de 1,6 % du salaire brut conventionnel annuel, avec un plancher brut annuel de 420 euros, applicable par Natixis à tous ses collaborateurs relevant de la Convention Collective de la Banque.

Par ailleurs, la banque met en œuvre chaque année au mois de mars une procédure d'analyse des rémunérations individuelles et de leur évolution par rapport aux objectifs donnés aux collaborateurs.

La rémunération annuelle brute moyenne à temps plein de l'effectif permanent CDI (éléments fixes et variables, hors participation, intéressement et abondement au plan d'Epargne d'entreprise) s'établit à 64 470 euros pour le groupe en France (62 894 euros pour la société mère).

INTÉRESSEMENT ET PARTICIPATION

Se reporter au chapitre Ressources humaines

RELATIONS PROFESSIONNELLES ET BILAN DES ACCORDS COLLECTIFS

121 accords ou avenants aux accords ont été signés dans le groupe en France, dont quatorze accords et avenants dans la société mère, concernant différents sujets, tels l'intéressement, la participation ou le compte Epargne-temps.

L'accord groupe de participation des salariés aux résultats de l'entreprise signé en 2005 a été renouvelé en 2006 pour une année, il concerne plus de 6 700 collaborateurs de la société mère et de neuf de ses filiales.

S'engageant dans une démarche socialement responsable, de l'Epargne d'entreprise, la Direction et les organisations syndicales de Natixis ont signé à fin 2005 un avenant relatif au Plan d'Epargne d'entreprise qui a permis en 2006 l'élargissement des fonds communs de placement proposés aux salariés à des fonds d'investissement socialement responsables (ISR).

Les élections professionnelles au sein de la société mère devaient avoir lieu au mois d'octobre 2006. Afin de prendre en compte la situation particulière créée par le rapprochement de certaines activités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne au sein de Natixis, un accord relatif à la prorogation des mandats des instances représentatives du personnel de Natexis Banques Populaires société mère a été signé avec l'ensemble des organisations syndicales, afin de proroger jusqu'au 30 avril 2007 les mandats électifs des comités d'établissement et des délégués du personnel.

La fin de l'année 2006 a été marquée par la mise en place d'une instance de négociation créée sur le nouveau périmètre de Natixis et ses filiales, afin de donner un cadre juridique aux négociations collectives sur les sujets communs aux sociétés du groupe Natixis, comme la création d'un comité de groupe ou l'évolution de l'emploi et la mobilité.

Des procédures d'information-consultation ont été ouvertes à fin 2006 sur les projets de fusion de certaines entités, telles Natexis Asset Management et Ixis Asset Management.

Dès le mois de novembre 2006, un dispositif commun de communication a été mis en place pour assurer l'information de l'ensemble des collaborateurs du nouveau groupe sur les évolutions en cours, via divers supports (lettre électronique, intranet, écrans vidéo).

La refonte de l'intranet RH a permis l'ouverture à fin 2006 d'un site transversal de communication et de services relatifs aux ressources humaines, proposant des espaces différenciés par entité, où tous les collaborateurs peuvent consulter l'ensemble des informations mises en ligne. À terme, cet outil fédérateur devrait concerner l'ensemble du nouveau périmètre.

Un espace sur l'intranet de Natixis est ouvert à chacune des organisations syndicales, afin de faciliter leur expression et la diffusion de leurs informations en interne. Par ailleurs le site intranet du comité central d'entreprise est consultable par les salariés depuis l'extérieur de l'entreprise.

Un charte d'utilisation des ressources informatiques, numériques et technologiques définit les droits et devoirs des salariés vis-à-vis des moyens informatiques mis à leur disposition par l'employeur.

CONDITIONS D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ *(LA 9)*

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de Paris et région parisienne (société mère) comprend seize membres au lieu des neuf membres prévus légalement.

Une sous-commission « Aménagements » a été créée, réunissant les partenaires sociaux et les médecins du travail, pour optimiser les conditions d'installation des collaborateurs dans le cadre du redéploiement des équipes consécutif à la mise en place des nouvelles organisations.

Par ailleurs, un comité de support sanitaire a été créé en 2006, chargé d'étudier le risque sur le plan humain et de formuler des propositions pour aider la Direction à la prise de décision. Ce comité réunit des représentants du CHSCT, des directions Ressources humaines, Communication, Logistique, de la Sécurité des systèmes d'information de la société mère et des principales filiales, ainsi que les médecins du travail.

Des recommandations des médecins du travail ont été diffusées au début de l'été 2006 sur les précautions à prendre en cas de fortes chaleurs.

Comme chaque année, une campagne de vaccination anti-grippale sur le lieu de travail s'est déroulée au mois d'octobre 2006.

En matière de santé au travail, le service autonome de médecine du travail suit régulièrement les collaborateurs de Paris et de la région parisienne. Le principe de la visite annuelle pour toutes les surveillances particulières est maintenu indépendamment des nouvelles dispositions prévoyant un examen médical périodique tous les deux ans.

Un médecin conseil se tient à la disposition des collaborateurs qui le souhaitent (région parisienne) durant deux vacations par semaine.

FORMATION *(LA 10, LA 11)*

Le volume d'heures consacrées à la formation en 2006, soit plus de 281 000 heures (nouveau périmètre), témoigne de l'importance attachée par Natixis et ses filiales au développement des compétences de leurs collaborateurs (11 552 stagiaires en France en 2006).

Pour la société mère, plus de 112 000 heures de formation ont été accomplies par 4 755 stagiaires dont 2 925 cadres et 1 830 techniciens, données en rapport avec la part des cadres et des techniciens dans l'effectif.

Le nombre de stages suivis par les salariés a crû de près de 65 % par rapport à 2005, ce résultat est dû notamment aux formations à la conformité et à la lutte anti-blanchiment.

L'accent a été mis en 2006 dans la société mère comme dans nombre de filiales sur le développement de séminaires destinés aux managers, et ce à différents niveaux (cadres dirigeants comme middle management), avec une importance accrue donnée aux compétences relationnelles managériales.
Les formations en langues étrangères, compte tenu de l'internationalisation des métiers et des implantations du groupe, ont représenté, selon les entités, une forte proportion du nombre d'heures effectuées. Les actions de formation métier représentent également une part importante de l'effort de formation.

FORMATION FRANCE

	2006 ancien périmètre	2006 nouveau périmètre
Nombre d'heures	211 543	281 233
Nombre de stagiaires	8 618	11 552
Domaines de formation en % du volume horaire		
■ informatique	18,5 %	16,8 %
■ langues	22,7 %	22,2 %
■ actions métier	21,6 %	23,2 %
■ management, communication	17 %	16,4 %
■ formations diplômantes	5,6 %	6,7 %
■ risque et réglementation	5,5 %	5,2 %
■ autres formations	9,1 %	9,5 %

FORMATION SOCIÉTÉ MÈRE

	2005	2006
Nombre d'heures	105 018	112 017
Nombre de stagiaires	3 535	4 754
Domaines de formation en % du volume horaire		
■ informatique	24,5 %	18 %
■ langues	20,1 %	19,8 %
■ actions métier	17,1 %	23,2 %
■ management, communication	15,5 %	17,8 %
■ formations diplômantes	9,5 %	5,5 %
■ risque et réglementation	7,1 %	7,8 %
■ autres formations	6,2 %	7,9 %

L'effort de formation en 2006 a représenté 4,72 % de la masse salariale dans la société mère (obligation légale : 1,6 %) et 3,30 % dans le périmètre France.

L'offre de formation fait l'objet de la diffusion d'un recueil chaque année auprès des salariés. Les actions de formation, mises en ligne dans l'intranet RH, sont accessibles à l'ensemble des collaborateurs.

DIVERSITÉ DANS L'ENTREPRISE (*LA 14*)

Égalité professionnelle entre les hommes et les femmes

■ Au 31 décembre 2006, les femmes représentaient 50,8 % de l'effectif France – nouveau périmètre (47,6 % pour la société mère).

	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Au sein de l'effectif France	51,8 %	51,9 %	50,8 %
Au sein de la société mère	47,3 %	47,6 %	47,6 %

■ **Le nombre de femmes recrutées** au sein de la société mère a continué de progresser : sur les 681 collaborateurs embauchés en 2006, 50,4 % sont des femmes, pourcentage équivalent à celui constaté dans le nouveau périmètre France.

Société mère	2004	2005	2006
Proportion de femmes dans les recrutements	41 %	45,2 %	50,4 %

■ **Temps de travail :** les femmes représentent 91,5 % des collaborateurs travaillant à temps partiel (93 % – ancien périmètre).

■ Évolution de la proportion de femmes dans la **catégorie cadre** (société mère) :

	2002	2003	2004	2005	2006
Proportion de femmes dans la catégorie cadre	32,9 %	33,7 %	34,1 %	34,9 %	36,4 %

Sur l'ensemble de l'effectif France, la proportion de femmes dans la catégorie cadre s'établit à 39,7 % au 31 décembre 2006.

■ Évolution de la proportion des femmes dans les **promotions** :

Sur l'ensemble de l'effectif France, 56,7 % des changements de niveau ont concerné les femmes en 2006.

	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Effectif France	59 %	56,3 %	56,7 %

	2002	2003	2004	2005	2006
Société mère	50,7 %	52,2 %	56,4 %	59,1 %	57,3 %

■ **Augmentations individuelles** de traitement accordées à des femmes :

Sur l'ensemble de l'effectif France, 50,7 % des augmentations individuelles de traitement ont concerné les femmes en 2006 (à noter l'équivalence de ce pourcentage à leur représentation dans l'effectif).

	2005	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
Effectif France	51,8 %	51,7 %	50,7 %

■ **Formation :** les femmes ont représenté 48,9 % des stagiaires et du nombre d'heures de formation.

	2005 Société mère	2006 Société mère	2006 Effectifs France
Stagiaires femmes	48,8 %	47,6 %	48,9 %
Heures de formation effectuées par des femmes	50,9 %	50 %	48,9 %

Répartition par classe d'âge

La pyramide des âges des effectifs France (CDI) est relativement équilibrée : 34,9 % des collaborateurs ont moins de 36 ans. À l'autre extrémité de la pyramide, près de 950 collaborateurs ont 56 ans et plus à fin 2006, soit 6,9 % des effectifs. Les départs naturels liés à l'âge devraient entraîner au cours des prochaines années le renouvellement d'une partie significative des effectifs et favoriser la mobilité.

	2006 Ancien périmètre	2006 Nouveau périmètre
■ 35 ans et moins	31 %	34,9 %
■ Plus de 55 ans	8 %	6,9 %
Âge moyen en années	42	41

PYRAMIDE DES ÂGES GROUPE NATIXIS FRANCE
*Effectifs CDI au 31/12/2006**

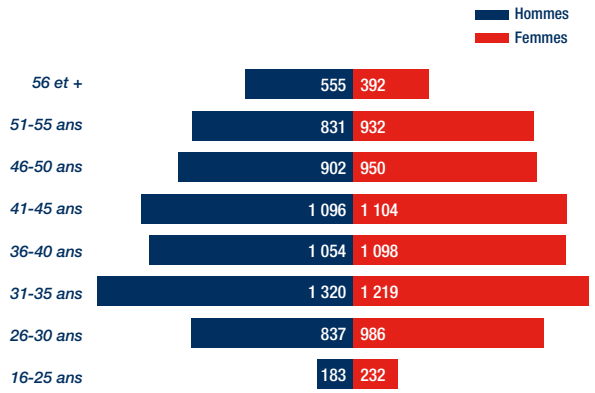

** Hors Cacels, Antels Épargne et Foncier Assurances.*

EMPLOI ET INSERTION DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

La banque et ses filiales en France comptent dans leurs effectifs cent quarante quatre personnes handicapées (cent vingt dans l'ancien périmètre).
La légère baisse du nombre de travailleurs handicapés s'explique essentiellement par la nouvelle législation, qui ne prend plus en compte un certain nombre de travailleurs handicapés ne correspondant plus aux nouvelles définitions, et également au sein de la société mère par les départs en retraite de travailleurs handicapés.

Les quarante-neuf travailleurs handicapés au sein de la société mère sont à 29 % des cadres, à 37 % des femmes.
47 % d'entre eux sont âgés de 51 ans et plus ; ils sont 29 % à travailler à temps partiel.

Attentive à la gestion de la diversité, la société mère a chargé en 2006 l'un de ses collaborateurs de développer un plan d'actions en vue de favoriser l'intégration de travailleurs handicapés.
Un diagnostic a été réalisé, conduisant à la formulation de recommandations, qui visent à développer des partenariats avec les associations dans un but de recrutement, à faire appel au secteur adapté et à favoriser l'accueil de stagiaires et de personnels intérimaires reconnus travailleurs handicapés. Des sessions de sensibilisation au handicap sont également prévues en 2007 en interne, destinées notamment aux acteurs RH.

Un certain nombre de filiales développent une démarche analogue, permettant notamment d'accueillir des personnes handicapées dans le cadre de stages ou de recrutements.

Par ailleurs, afin de faciliter l'accès à l'information en interne aux travailleurs souffrant d'un handicap moteur, visuel ou auditif, la refonte en 2006 de l'intranet ressources humaines a été menée dans le respect des règles internationales d'accessibilité des outils web.

ŒUVRES SOCIALES (*LA 3*)

La Mutuelle de Natixis et la Direction ont décidé d'appliquer les dispositions législatives en matière de santé en proposant des contrats responsables aux salariés, ce qui permet, notamment, de maintenir la déductibilité fiscale des cotisations salariales.

À noter l'utilisation pour la première fois en 2006 du vote électronique à l'occasion de l'Assemblée générale de la Mutuelle du mois de juin, procédure qui a permis de tripler le nombre des votants et ainsi d'atteindre le quorum dès le 1er tour.

Afin de faciliter les déplacements du personnel d'un site à l'autre et la tenue de réunions, un système centralisé et uniformisé de paiement a été généralisé, il permet ainsi à tous les salariés du groupe d'accéder aux différents restaurants d'entreprise.

La mise à disposition par Natixis d'équipements sportifs modernes, notamment l'installation d'une salle de musculation sur le site Liberté 2, a entraîné une augmentation de 20 % du nombre global d'adhérents à l'Association sportive de Natixis.

L'amicale d'entraide du personnel a vocation à apporter assistance aux collaborateurs qui se trouvent confrontés à un accident de la vie ou à de graves difficultés personnelles. Les cotisations annuelles versées à cette association sur la base du volontariat sont abondées par l'entreprise.

Nombre de collaborateurs se sont mobilisés en 2006 autour de l'opération de solidarité du Téléthon. Les dons versés à cette occasion sont abondés à concurrence du double de leur montant par la Direction.

MANIÈRE DONT LA SOCIÉTÉ PREND EN COMPTE L'IMPACT TERRITORIAL DE SES ACTIVITÉS EN MATIÈRE D'EMPLOI ET DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

Natixis accompagne le développement régional en finançant les activités de ses clients avec lesquels il construit une relation de partenariat dans la durée ***(cf. partie « Activités de Natixis »).***

RELATIONS ENTRETENUES AVEC LES ASSOCIATIONS D'INSERTION ET LES ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

Natixis entretient et développe des relations avec certains établissements de l'enseignement supérieur, sélectionnés en fonction des métiers de l'entreprise (Grandes Ecoles de Commerce et d'Ingénieurs, 3e cycle Universitaire). À ce titre, 1 295 stagiaires école ont été accueillis en 2006 dans de nombreux domaines d'activité de la banque et de ses filiales en France (nouveau périmètre).

Quatre-vingt-sept missions de Volontariat International en Entreprise (VIE) ont été proposées par la société mère et ses filiales, dont Coface, Ixis Asset Management, Ixis Corporate & Investment Bank et Natixis Pramex International (notamment en Amérique du Nord et en Asie). Ces missions de douze à vingt-quatre mois permettent aux jeunes diplômés d'avoir une première expérience à l'étranger, étape pour une embauche ultérieure soit localement, soit en France.

L'entreprise a noué des liens privilégiés avec un certain nombre de Centres de formation et d'apprentissage (CFA), ce qui a permis d'intégrer des jeunes de formation bac + 2 à bac + 5 par l'intermédiaire de contrats de professionnalisation.
Au total, 204 jeunes ont été accueillis en France au titre de l'alternance dans le nouveau périmètre.

Le versement de la taxe d'apprentissage, qui est effectué (société mère) pour 30 % directement auprès des CFA, pour 22 % auprès du Fonds National et pour 48 % auprès des établissements scolaires, universités et grandes écoles, permet de consolider les relations avec les organismes partenaires et de financer également des projets pédagogiques et sociaux destinés notamment à accompagner des jeunes en situation de difficulté scolaire ou sociale.

PLACE DE LA SOUS-TRAITANCE ET RESPECT DES DISPOSITIONS DES CONVENTIONS FONDAMENTALES DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

L'entreprise veille à ce que les fournisseurs avec lesquels des contrats de sous-traitance sont signés appliquent les dispositions légales relatives à la gestion de leur personnel. La direction des Achats a intégré une mention portant sur les conditions de travail chez les sous-traitants dans tous les appels d'offres concernant les contrats de prestation de service.

Par ailleurs, il n'y a pas d'externalisation des traitements de la banque dans les pays en développement.

MANIÈRE DONT LES FILIALES ÉTRANGÈRES DE L'ENTREPRISE PRENNENT EN COMPTE L'IMPACT DE LEURS ACTIVITÉS SUR LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LES POPULATIONS LOCALES

Natixis contribue au développement local à l'étranger par le biais de ses implantations. Plus de 7 000 personnes travaillent dans les bureaux, succursales et filiales à l'étranger ; il s'agit pour la quasi totalité de collaborateurs recrutés localement. Le nombre d'expatriés est réduit, seuls cent seize collaborateurs du nouveau périmètre France exercent leur activité à l'étranger en qualité d'expatriés.

Annexes NRE - Informations environnementales

Indicateurs :

Les indicateurs pris en compte sont les indicateurs définis dans le décret du 20 février 2002 relatif à la loi sur les Nouvelles Régulations Économiques dite « loi NRE ». La correspondance avec les indicateurs définis dans le référentiel GRI 3 (Global reporting initiative) est indiquée entre parenthèses.

Périmètre :

Dans le cadre de la création de Natixis, les informations environnementales ont été collectées pour 2006 sur le périmètre consolidé de Natixis et des deux principales filiales ayant rejoint le nouvel ensemble, Ixis AM et Ixis CIB. Afin de faciliter la comparaison des consommations d'une année sur l'autre, les chiffres sont également fournis à périmètre comparable entre 2005 et 2006.

Les chiffres indiquées portent donc sur deux périmètres distincts :

- **A = Nouveau périmètre** comprenant ex-Natexis Banques Populaires et ses filiales dont Coface + Ixis AM et Ixis CIB, en France métropolitaine (soit environ quatre-vingts implantations représentant 350 000 m² de surface et 18 000 postes de travail) ;
- **B = Périmètre comparable** 2005-2006 (ex-Natexis Banques Populaires et ses filiales dont Coface en France métropolitaine, mais hors Ixis AM et hors Ixis CIB).

CONSOMMATION DE MATIÈRES PREMIÈRES (*EN 1, EN 2*)

La consommation de matières premières concerne principalement la consommation de papier de Natixis qui s'élève fortement en 2006 compte tenu de la croissance des effectifs et de l'activité de l'entreprise. Rapportées au poste de travail, à périmètre comparable entre 2005 et 2006, les consommations restent importantes mais elles sont maîtrisées.

Les consommations totales papier regroupent les consommations de papiers blanc, couleur, éditique, enveloppes, imprimés internes et externes, etc.

	B 2005	B 2006	A 2006
Consommation totale de papier – *en tonne*	**585**	**620**	**1 150**
Part de papier labellisé (enveloppes recyclables et labellisées NF environnement)		88	88
Consommation par poste de travail – *en tonne*	**0,064**	**0,065**	**0,074**
Consommation par poste de travail – *en nombre de ramettes*	**26**	**26**	**29**

CONSOMMATIONS DE RESSOURCES EN EAU (*EN 8*)

La consommation de ressources en eau, intégrant en 2006 les nouvelles filiales Ixis CIB et Ixis AM, s'élève à 150 632 m³. Rapporté au poste de travail, la tendance est à la hausse entre 2005 et 2006 même si cette consommation reste globalement faible.

	B 2005	B 2006	A 2006
Consommation totale d'eau potable – *en m³*	**92 810**	**97 991**	**150 632**
Consommation – *en m³ par poste de travail*	**7,88**	**8,32**	**9,05**
Consommation – *en m³ par m² de surface locative utile*	**0,34**	**0,36**	**0,42**

CONSOMMATIONS D'ÉNERGIE (*EN 3, EN 4*)

La consommation d'énergies (électricité, productions chaud et froid), dont le relevé a été consolidé en 2006 avec l'intégration des consommations d'Ixis AM et Ixis CIB, s'élève à plus de 130 000 MWh. Elle est en hausse à périmètre comparable entre 2005 et 2006. Les consommations de gaz et de fioul restent faibles.

	B 2005	B 2006	A 2006
Consommation totale d'énergie		**98 385**	**131 237**
■ électricité	80 614	80 056	101 028
■ fluides chauds		10 141	16 124
■ fluides froids		8 188	14 085
Émissions de gaz à effet de serre *(en tonnes équivalent CO_2)*		10 045	13 381
Consommation d'énergie par poste de travail – *en MWh*	**6,85**	**8,35**	**7,89**
Consommation d'énergie par m² de surface locative utile – *en MWh*	**0,30**	**0,36**	**0,37**
Consommation totale de gaz – *en m³*	**103 631**	**109 200**	**122 008**
Consommation de gaz par poste de travail – *en m³*	**363**	**383**	**189**
Consommation de gaz par m² de surface locative utile en m³	**13,2**	**13,9**	**8,2**
Consommation totale de fuel – *en m³*	**142**	**183**	**144**
Consommation de fuel par poste de travail en m³	**0,14**	**0,14**	**0,12**
Consommation de fuel par m² de surface locative utile en m³	**0,004**	**0,004**	**0,036**

MESURES PRISES POUR AMÉLIORER L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les consommations énergétiques et les consommations de fluides liées à l'activité de Natixis sont pilotées par la direction de la Logistique, qui met en œuvre une politique visant à la fois à limiter les impacts environnementaux directs des activités et à préserver la qualité des conditions de travail des collaborateurs de l'entreprise. À la recherche de ce juste équilibre, des objectifs qualitatifs et quantitatifs de consommation sont ainsi fixés annuellement pour chaque bâtiment d'exploitation.

À proximité immédiate des utilisateurs, la Logistique s'appuie sur des chargés d'exploitation d'immeubles. Ils ont notamment en charge l'optimisation des consommations énergétiques. Pour ce faire, ils disposent d'outils performants de gestion technique centralisée permettant de paramétrer qualitativement le confort du bâtiment et d'optimiser les énergies. Ces outils gèrent automatiquement les installations techniques en tenant compte, par exemple, des conditions climatiques extérieures et du comportement thermique du bâtiment.

La performance de ces systèmes est contrôlée et améliorée au moyen de relevés réguliers des consommations comparé à un budget mensuel d'allocation d'énergies. Ces budgets énergétiques sont établis en fonction des objectifs annuels fixés et prennent en compte les variations saisonnières enregistrées pour chaque bâtiment sur un historique de plusieurs années.

La qualité environnementale des bâtiments est de la même façon prise en compte dès la phase de conception des nouveaux locaux de travail. Ainsi à « Liberté 2 », immeuble d'exploitation entré en service en 2005, l'approche financière, architecturale et technique a été envisagée de façon globale et sur le long terme, dès la phase initiale du projet. Le choix des équipements techniques et des matériaux de ce bâtiment a été décidé non pas seulement en fonction des coûts d'investissement initiaux, mais dans une approche les globalisant avec les coûts d'exploitation futurs de l'immeuble sur sa durée de vie probable. Cette approche a permis d'opter pour des solutions modernes et performantes de nature à minimiser les consommations énergétiques tout en offrant un haut niveau de qualité des espaces intérieurs.

Enfin, le bilan carbone réalisé en 2006 a été l'occasion de rappeler aux collaborateurs les enjeux du réchauffement climatique, et de sensibiliser aux cinq « gestes verts » clés permettant de diminuer les consommations d'énergie, de papier, et d'optimiser la gestion des déchets. ***(cf. chapitre Développement durable)***

RECOURS AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES (*EN 6*)

Natixis avait étudié en 2005 un programme d'achat d'énergie électrique renouvelable. Cette étude, menée à son terme, n'a pas permis de retenir une offre acceptable au plan des garanties environnementales proposées. Il a donc été décidé de ne pas y donner suite.

CONDITIONS D'UTILISATION DES SOLS, REJETS DANS L'AIR, L'EAU ET LE SOL AFFECTANT GRAVEMENT L'ENVIRONNEMENT, NUISANCES SONORES OU OLFACTIVES ET DÉCHETS (*EN 16 À 23, EN 29*)

Natixis attache une attention particulière à la qualité environnementale du cadre de travail bâti, de manière à limiter l'impact de ses activités sur l'environnement immédiat de ses immeubles d'exploitation.

Ainsi, l'entreprise a renforcé ses mesures de prévention du risque de prolifération et de dissémination dans l'air de la bactérie légionelle. Les installations à risques (eau chaude sanitaire et tours aéroréfrigérantes notamment) sont placées sous étroite surveillance. Des prélèvements et analyses bisannuelles ont été généralisées sur l'ensemble des immeubles d'exploitation. Les périodicités d'entretien de ces installations ont également été renforcées. Par ailleurs, un programme de remplacement des installations sensibles en matière de risque de prolifération de la légionelle, initié en 2005, a été poursuivi en 2006, avec notamment le remplacement de la tour aéroréfrigérante du site de Toulouse.

Émissions directes et indirectes de gaz à effet de serre (*EN 16-EN 17*) – Transports (*EN 29*)

Un bilan carbone de l'activité de la banque a été réalisé en 2006, prenant en compte l'exercice 2005 sur l'ancien périmètre Natexis Banques Populaires société mère (immeubles parisiens et implantations régionales).

	Société mère 2005	
	Total	Par ETP
Total des émissions *en tonnes équivalent CO_2*	**55 630**	**10,7**
Dont :		
■ énergie	4 003	0,77
■ bâtiment *(amortissement, informatique, parc automobile)*	9 641	0,14
■ achats de produits et prestations de services	27 612	-
■ déplacements de personnes	13 460	
- déplacements professionnels :	6 954	1,34
avion	*6 415*	*1,23*
train	*34*	*0,007*
voiture	*505*	*0,10*
- déplacements domicile-travail	3839	0,74
■ fret	205	-
■ divers *(déchets, procédés internes…)*	708	-

Il n'a pas été refait d'enquêtes sur les déplacements domicile travail des collaborateurs, ces données ne sont donc pas disponibles pour 2006.
Pour les déplacements professionnels, les données sur les déplacements en avion ont été collectées en 2006 sur les périmètres société mère et « B 2006 » (ex-Natexis Banques Populaires et filiales – hors Ixis AM et CIB). Les données des filiales ayant rejoint le nouvel ensemble Natixis seront collectées à l'occasion de l'harmonisation des processus liés aux déplacements professionnels.

Déplacements professionnels en avion	Société mère 2005	Société mère 2006	B 2006
■ **distances cumulées** *(en km) :*	**14 612 326**	**15 599 814**	**25 043 907**
- vols « court courrier »	1 560 891 (10,7 %)	1 766 171 (11,3 %)	5 948 084 (23,7 %)
- vols « moyen courrier »	2 531 565 (17,3 %)	3 936 787 (25,2 %)	4 527 492 (18,1 %)
- vols « long courrier »	10 519 870 (72 %)	9 896 856 (63,5 %)	14 568 331 (58,2 %)
■ **émissions de gaz à effet de serre** *(en tonnes équivalent CO_2)*	**6 415**	**6 465**	**10 219**

Émissions de gaz néfastes pour la couche d'ozone et de polluants atmosphériques significatifs : NO_x, SO_x (EN 19, EN 20)

Non significatif

Rejets dans l'eau *(EN 21)*

Natixis s'abstient d'installer tout système de climatisation à eau perdue afin de ne pas polluer les rejets : les eaux glycolées des systèmes d'échanges thermiques sont récupérées par des entreprise spécialisées dans leur retraitement à l'occasion des vidanges périodiques. Les produits de vidange des moteurs thermiques (groupes électrogènes, véhicules…) sont également récupérés et traités par des filières spécialisées.

Total des déchets par type et méthode d'élimination *(EN 22)*

En 2006, la banque a mis en place différentes mesures lui permettant d'optimiser sa gestion de déchets. Le tri sélectif des déchets de bureau a été déployé, avec la mise en place de filières spécifiques permettant le recyclage du papier, la collecte et le traitement des piles et des cartouches d'encre usagées.

Déchets	Quantité	Traitement
Papier, enveloppes et cartons	634 tonnes	Tri sélectif pour recyclage Les enveloppes utilisées par Natixis sont recyclables et labellisées NF environnement
Cartouches*	6 873	Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation
Piles	129 kg	Collecte, transport et traitement par un prestataire extérieur agréé conformément à la réglementation
Déchets électriques et électroniques	environ 30 tonnes	Cédés à un prestataire extérieur, en vue de leur réemploi ou traitement conforme à la réglementation, avec la fourniture d'un bordereau de suivi des déchets

* *En 2006, 60 % des consommables utilisés (cartouches) sont remanufacturés : la direction Achats achète ces cartouches quand les modèles correspondants à nos matériels informatiques sont disponibles sur le marché et validés en terme de fiabilité et de qualité.*

Rejets significatifs *(EN 23)*

Non applicable

Nuisances sonores et olfactives

Non significatif.

MESURES PRISES POUR LIMITER LES ATTEINTES À L'ÉQUILIBRE BIOLOGIQUE, AUX MILIEUX NATURELS, AUX ESPÈCES ANIMALES ET VÉGÉTALES PROTÉGÉES

Essentiellement implanté en milieu urbain, l'activité tertiaire de Natixis n'a pas d'impact significatif direct sur les milieux naturels. Pour autant, des mesures de prévention sont prises dans le but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux ou de l'air : entretien régulier des installations sensibles, cuvelage des locaux contenant des produits potentiellement polluants…

DÉMARCHES D'ÉVALUATION OU DE CERTIFICATION ENTREPRISES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT

Natixis, en tant que société cotée, est régulièrement évalué par des agences de notation extra financière, sous la forme de notations « déclaratives ». Ces agences apprécient notamment sa stratégie en manière environnementale. En 2006, Natixis a évalué ses émissions de gaz à effet de serre en réalisant son bilan carbone avec l'aide d'un intervenant extérieur.

MESURES PRISES, LE CAS ÉCHÉANT, POUR ASSURER LA CONFORMITÉ DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ AUX DISPOSITIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES APPLICABLES EN CETTE MATIÈRE

Natixis se conforme aux prescriptions législatives et réglementaires en matière environnementale. Pour ce faire, l'entreprise dispose d'experts du bâtiment et de son exploitation. Ces spécialistes, proches des utilisateurs et maîtrisant parfaitement les équipements techniques, assurent une veille normative. De plus, les installations techniques et les processus de maintenance sont soumis très régulièrement à des contrôles techniques d'organismes tiers habilités.

DÉPENSES ENGAGÉES POUR PRÉVENIR LES CONSÉQUENCES DE L'ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ SUR L'ENVIRONNEMENT (*EN 30*)

Les dépenses engagées en 2006 en matière de prévention des risques environnementaux s'élèvent à 936 000 €HT. Ces dépenses couvrent les postes suivants : diagnostics et retrait d'amiante, contrôles bactériologiques, récupération et retraitement des fluides potentiellement polluants, études de remplacement d'équipements de climatisation.

MONTANT DES PROVISIONS ET GARANTIES POUR RISQUES EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT (*EN 30*)

Néant

MONTANT DES INDEMNITÉS VERSÉES AU COURS DE L'EXERCICE EN EXÉCUTION D'UNE DÉCISION JUDICIAIRE EN MATIÈRE D'ENVIRONNEMENT ET LES ACTIONS MENÉES EN RÉPARATION DE DOMMAGES CAUSÉS À CELUI-CI (*EN 28*)

Néant

EXISTENCE DE SERVICES INTERNES DE GESTION DE L'ENVIRONNEMENT, LA FORMATION ET L'INFORMATION DES SALARIÉS, MOYENS CONSACRÉS À LA RÉDUCTION DES RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT (*F5*)

Pour les travaux et l'exploitation des immeubles, les questions environnementales sont centralisées par un service transversal placé auprès de la direction de la Logistique. Il est chargé d'effectuer un suivi consolidé des consommations, de coordonner et de fédérer les actions mises en œuvre par les services opérationnels de la Logistique.

La formation et l'information des salariés a été entamée en 2005 (partenariat avec l'Ademe, opération « Gestes verts ») pour les sensibiliser aux gestes quotidiens permettant de réduire les impacts directs de l'entreprise sur l'environnement. Le bilan carbone réalisé en 2006 a été l'occasion de rappeler aux collaborateurs les enjeux du réchauffement climatique, et de sensibiliser aux cinq « gestes verts » clés permettant de diminuer les consommations d'énergie, de papier, et d'optimiser la gestion des déchets. ***(cf. chapitre Développement durable).***

Plusieurs sessions d'information sur le protocole de Kyoto et le marché européen des quotas d'émissions ont été organisées à destination des collaborateurs de la banque d'investissement et de financements, afin d'accompagner les clients de Natixis dans leurs objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

ORGANISATION MISE EN PLACE POUR FAIRE FACE AUX ACCIDENTS DE POLLUTION AYANT DES CONSÉQUENCES AU-DELÀ DES ÉTABLISSEMENTS DE LA SOCIÉTÉ

Compte tenu de l'activité de Natixis, les émissions de produits polluants sont très limitées.

Tout ce qui est « fluide potentiellement polluant » servant aux fonctionnement des immeubles d'exploitation (eaux glycolées, hydrocarbures…) est récupéré et traité selon la réglementation en vigueur.

ÉLÉMENTS SUR LES OBJECTIFS QUE LA SOCIÉTÉ ASSIGNE À SES FILIALES À L'ÉTRANGER SUR LES POINTS 1° À 6° CI-DESSUS.

Les objectifs assignés pour l'exploitation des immeubles et l'information des salariés se déploie y compris dans nos implantations à l'étranger.

6 ÉLÉMENTS FINANCIERS

	Page
FACTEURS DE RISQUES	**126**
Risques liés à la création de Natixis	126
Risques liés à la structure de Natixis	127
Risques liés à l'activité de Natixis et au secteur bancaire	129
Gestion des risques	135
RAPPORT DE GESTION	**136**
Préalable	136
Environnement économique et financier	137
Synthèse de l'activité et des résultats	138
Analyse des métiers	142
Gestion des risques	160
Structure financière et ratios réglementaires	180
Refinancement	182
Mise en œuvre du rapprochement opérationnel	183
Événements postérieurs à la clôture	187
Informations relatives à la société mère et projets de distribution de résultat social	187
Éléments susceptibles d'avoir une influence en cas d'offre publique	188
OBSERVATIONS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE SUR LE RAPPORT DE GESTION DU DIRECTOIRE AINSI QUE SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2006	**189**
ÉVOLUTION RÉCENTE	**190**

	Page
ÉLÉMENTS FINANCIERS	**191**
COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES	**191**
Bilan consolidé actif	191
Bilan consolidé passif	192
Compte de résultat consolidé	193
Tableau de variations des capitaux propres	194
Tableau des flux de trésorerie nette	196
NOTES ET ANNEXES	**197**
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS	**322**
COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES	**324**
Bilans sociaux comparés de Natixis	324
Comptes de résultats sociaux comparés de Natixis	326
Annexes aux comptes sociaux	327
RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	**370**
RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS	**372**

Facteurs de risques

Natixis exerce son activité dans un environnement qui fait naître des risques, dont certains qu'il ne peut pas contrôler. Le lecteur est invité à prendre attentivement en considération les risques décrits ci-dessous. Ces risques ne sont néanmoins pas les seuls auxquels Natixis est exposé. Les risques présentés ci-dessous, ainsi que d'autres risques non identifiés à ce jour, ou considérés comme non significatifs par Natixis, pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière et/ou ses résultats.

RISQUES LIÉS À LA CRÉATION DE NATIXIS

Natixis pourrait ne pas réaliser les synergies attendues des opérations de rapprochement réalisées en 2006

Des synergies sont attendues des opérations de rapprochement entre les activités de Banque de financement et d'investissement et de Services des groupes Banques Populaires et Caisses d'Epargne réalisées au cours de l'exercice 2006 qui ont conduit à la création de Natixis. Ces synergies ont été présentées dans l'annexe B du document d'information enregistré auprès de l'Autorité des marchés financiers le 16 octobre 2006 sous le numéro E. 06-162 à l'occasion de l'opération d'apport. Le niveau estimé de synergies est fondé sur un certain nombre d'hypothèses, dont plusieurs dépendent de facteurs en dehors du contrôle de Natixis. Natixis pourrait ne pas réussir à réaliser les synergies potentielles identifiées pour plusieurs raisons, notamment des difficultés rencontrées dans le processus d'intégration, des perturbations provoquées par la structure unique du nouveau groupe (voir la section « Risques liés à la structure de Natixis ») ou la matérialisation des risques liés aux activités bancaires ordinaires (décrits à la section « Risques liés à l'activité de Natixis et au Secteur Bancaire »). L'un quelconque de ces facteurs, entre autres, pourrait conduire à ce que le niveau réel des synergies de revenus et/ou de coûts soit inférieur aux niveaux prévus.

Le processus d'intégration pourrait être difficile ou perturber les opérations ou s'avérer plus coûteux que prévu

La réalisation des bénéfices escomptés de la création de Natixis dépendra en partie de l'intégration effective et adéquate des activités des entités apportées le 17 novembre 2006 avec celles de l'ancien groupe Natexis Banques Populaires. L'intégration des activités d'une entreprise acquise est un processus complexe et long. Une intégration réussie requiert, entre autres, la coordination satisfaisante du développement commercial et des efforts de marketing, la rétention des dirigeants et des professionnels clés, des politiques de recrutement et de formation efficaces et l'alignement des systèmes d'information et des logiciels. Malgré la complémentarité des activités des entités apportées avec celles de l'ancien groupe Natexis Banques Populaires, des difficultés pourraient surgir lors des opérations de rapprochement des activités, engendrant ainsi des coûts d'intégration plus importants et des économies ou des revenus inférieurs à ceux prévus.

De plus, l'intégration des activités du groupe Natexis Banques Populaires et de celles des entités apportées pourrait perturber les opérations de l'un ou plusieurs de leurs segments d'activités et détourner l'attention des dirigeants d'autres aspects opérationnels de Natixis, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur les opérations et les résultats de Natixis.

L'intégration des activités pourrait engendrer par ailleurs des coûts de restructuration qui ont été initialement estimés à plus de 300 millions d'euros. Natixis ne peut garantir que ces coûts ne seront pas supérieurs à cette première estimation.

Les opérations de rapprochement ont générées un montant significatif d'écarts d'acquisition pouvant faire l'objet de dépréciations

Dans le cadre des opérations de rapprochement, Natixis a comptabilisé un montant supplémentaire, avant affectation de l'écart d'évaluation, d'écarts d'acquisition de 633 millions d'euros qui s'ajoutera au montant des écarts d'acquisition inscrits aux bilans des actifs apportés préalablement aux apports, soit 1 423 millions d'euros) ce qui porte le montant global des écarts d'acquisition, avant affectation, dans son bilan pro forma au 31 décembre 2006 à 2 808 millions d'euros. Si des remises en cause importantes relatives à la qualité des actifs survenaient ou si pour toute autre raison la situation financière et les perspectives des entités apportées n'atteignaient pas les objectifs sous-jacents pris en compte pour l'évaluation des opérations de rapprochement, Natixis pourrait être amenée à subir des charges de dépréciation, ce qui pourrait avoir un effet défavorable sur ses résultats.

Les résultats et la situation financière présentés dans les états financiers pro forma de Natixis pourraient ne pas refléter ses performances futures

Des états financiers pro forma de Natixis ont été préparés afin d'illustrer l'impact de la réalisation des opérations de rapprochement avec un effet rétroactif au 1er janvier 2005. Les états financiers pro forma de Natixis se fondent sur un certain nombre d'hypothèses, et ne reflètent pas les résultats que Natixis aurait obtenus si les opérations de rapprochement avaient réellement eu lieu au 1er janvier 2005. Par ailleurs, les tendances indiquées dans les états financiers pro forma (ou dans les états financiers des différentes entités qui vont être rapprochées pour former Natixis) ne sont pas nécessairement représentatives de la performance ou des résultats futurs de Natixis.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE DE NATIXIS

Natixis a deux actionnaires principaux qui maintiendront un degré d'influence significatif à l'avenir sur certaines décisions sociales

Les deux actionnaires principaux de Natixis sont la BFBP et la CNCE, chacune détenant 34,44 % du capital de Natixis. La BFBP et la CNCE sont par conséquent en position d'exercer une influence significative sur la nomination des mandataires sociaux et dirigeants de Natixis ainsi que sur toute autre mesure nécessitant l'approbation des actionnaires. En application du pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE se sont en outre engagées à se concerter pour exercer les droits de votes attachés à leurs actions concernant certaines décisions, en particulier pour la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire. Toute action concertée de la BFBP et de la CNCE limitera davantage la capacité des autres actionnaires à influencer la gouvernance d'entreprise de Natixis.

Le pacte d'actionnaires conclu entre la BFBP et la CNCE limite la flexibilité de Natixis à effectuer des augmentations de son capital ou à utiliser ses actions afin de procéder à des acquisitions, et pourrait avoir des effets anti-OPA significatifs

En application du pacte d'actionnaires, la BFBP et la CNCE se sont engagées à détenir chacune un nombre identique d'actions de Natixis et de maintenir leur pourcentage de détention à 34 % ou plus du capital social de Natixis pendant les dix ans suivant la réalisation des opérations de rapprochement intervenues le 17 novembre 2006. Par conséquent, la capacité de Natixis à procéder à des émissions d'actions ou à utiliser ses actions dans le cadre d'acquisitions est limitée, étant donné que ces opérations nécessitent l'approbation à la fois de la BFBP et de la CNCE ainsi qu'un mécanisme permettant aux deux actionnaires de maintenir leur pourcentage de participation dans le capital social suite à l'opération. La détention d'une large part du capital social de Natixis par la BFBP et la CNCE ainsi qu'une concertation entre ces deux actionnaires pourraient également avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de contrôle de Natixis, et pourraient plus généralement décourager toute offre portant sur ses actions *(voir le paragraphe du rapport de gestion « Eléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique »).*

Les politiques et procédures de gestion des risques chez Natixis seront soumises à l'approbation et au contrôle de la BFBP et de la CNCE

La BFBP et la CNCE sont chacune tenues de veiller au respect, par l'ensemble du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne respectivement, des réglementations applicables au secteur bancaire en vigueur en France dans des domaines tels que les exigences en matière d'adéquation des fonds propres et la gestion des risques. Par conséquent, la BFBP et la CNCE sont dotées de droits d'approbation significatifs sur des aspects importants des politiques de gestion des risques de Natixis (qui fait partie à la fois du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne). En particulier, la BFBP et la CNCE ont le pouvoir d'approuver la nomination ou la révocation du responsable de l'Inspection Générale de Natixis, ainsi que certains des aspects de gestion des risques tels que l'approbation de plafonds de crédit et la classification en créances douteuses de prêts octroyés à des clients communs à Natixis et à l'un ou l'ensemble des deux groupes d'actionnaires. Les intérêts de la BFBP et de la CNCE (pour le compte de leurs groupes respectifs) concernant la gestion des risques peuvent être différents de ceux de Natixis.

Dans l'hypothèse d'un désaccord entre la BFBP et la CNCE, l'activité ou les opérations de Natixis pourraient être exposées à des perturbations

Aux termes du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE ont mis en place un mécanisme relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance et du directoire de Natixis, et ont également convenu de mettre en œuvre diverses mesures de gouvernance d'entreprise. De plus, le pacte d'actionnaires prévoit que certaines décisions essentielles - telles que l'achat ou la vente d'une participation ou la création d'une joint venture par Natixis ou une de ses filiales pour un montant supérieur à 150 millions d'euros - nécessitent l'approbation de la BFBP et de la CNCE ainsi que celle du conseil de surveillance de Natixis. En cas de

désaccord, le pacte d'actionnaires prévoit des mécanismes de consultation au niveau des dirigeants des deux groupes, mais ne prévoit pas de mécanisme visant à résoudre définitivement le désaccord. En cas d'impasse, le directoire pourrait ne pas être en mesure d'obtenir l'approbation du conseil de surveillance ou des actionnaires en vue de poursuivre les actions planifiées. L'activité de Natixis pourrait, par conséquent, être exposée à des perturbations significatives dans l'hypothèse où la BFBP et la CNCE ne seraient pas en mesure de résoudre leurs divergences relatives au développement de Natixis.

Les certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis et représentant 20 % du capital des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne sont dépourvus de droit de vote et Natixis n'est pas l'organe central du Groupe Banque Populaire ou du Groupe Caisse d'Epargne

Natixis détient 20 % du capital des Banques Populaires et du capital des Caisses d'Epargne, sous forme de certificats coopératifs d'investissement (CCI) émis par chacune de ces entités. Ces CCI sont des titres sans droit de vote, avec des droits différents de ceux attachés aux parts sociales émises par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne. Même si Natixis a le droit de participer aux assemblées des sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, il ne peut pas prendre part au vote lors de ces assemblées et n'a pas de contrôle sur les décisions nécessitant l'approbation par les sociétaires des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne. En outre, Natixis n'est l'organe central ni du Groupe Banque Populaire, ni du Groupe Caisse d'Epargne (les organes centraux, respectivement la BFBP et la CNCE, ont certains pouvoirs de coordination et de contrôle au titre de la réglementation bancaire).

Natixis a une influence notable sur les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne en raison de certains droits qui lui ont été conférés au titre des accords conclus dans le cadre des opérations de rapprochement (notamment des droits de représentation ou de consultation auprès des organes d'administration ou des comités de la BFBP et de la CNCE, et des droits d'audit et d'information), mais ces droits ne sont équivalents ni au droit de vote en assemblée générale des sociétaires, ni aux pouvoirs d'un organe central. Par conséquent, la capacité de Natixis à orienter le développement futur de ces deux groupes dans lesquels il détiendra une participation significative sera limitée.

Natixis ne peut pas librement céder sa participation de 20 % dans le capital des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, et pourrait dans certaines hypothèses être contraint à revendre ces participations aux Banques Populaires ou aux Caisses d'Epargne

En application des accords qui ont été conclus dans le cadre des Opérations de Rapprochement, Natixis ne peut pas céder tout ou partie de la participation de 20 % qu'il détient dans chacune des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne sans le consentement préalable du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée ou de la CNCE, respectivement. En cas de refus, la banque concernée aura l'obligation de racheter la participation à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis ; ce prix de rachat pourrait être différent du prix que Natixis aurait obtenu de l'acquéreur proposé. De plus, la simple existence du droit d'agrément pourrait rendre difficile la cession par Natixis de ses participations.

En outre, si l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis est substantiellement modifié, ou si la BFBP et la CNCE cessent de contrôler conjointement Natixis, ou encore si certaines évolutions législatives ou réglementaires ou d'autres événements surviennent, les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne auront alors chacune le droit de racheter à Natixis la participation de 20 % détenue par Natixis dans leur capital respectif à un prix tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle cette participation donne droit, en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser cette participation lors de son acquisition par Natixis. Le prix de rachat pourrait être différent du prix que Natixis aurait obtenu dans le cadre d'une vente à un tiers non affilié. De plus, suite à un tel rachat, Natixis n'aurait plus d'intérêt économique dans les résultats de la ou des banques concernées, et sa capacité à vendre des produits et des services à travers la ou les banques concernées pourrait en être affectée.

Natixis a d'importantes relations commerciales avec les entités du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne, qui pourraient avoir des intérêts différents de ceux des actionnaires de Natixis

Une partie de la stratégie de développement de Natixis est d'accroître les produits et services proposés à travers les réseaux de banque de détail du Groupe Banque Populaire et/ou du Groupe Caisse d'Epargne, dans des domaines tels que l'ingénierie sociale, le crédit à la consommation et les paiements. Les clients du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne se voient proposer, cependant, une gamme de produits d'Epargne, d'investissements et d'autres produits, y compris dans certains cas des produits et services

concurrents qui sont offerts par les banques de chacun des deux groupes. Les deux réseaux pourraient promouvoir les produits et les services autres que ceux proposés par Natixis et leurs clients pourraient choisir des produits et services concurrents. Bien que le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne aient un intérêt financier significatif, en tant que détenteurs indirects du capital de Natixis, à encourager le développement continu de Natixis, ils pourraient toutefois avoir des intérêts divergents de ceux de Natixis.

L'engagement de non-concurrence de la BFBP et de la CNCE contient certaines exceptions qui pourraient conduire Natixis à être en concurrence directe avec les entités de l'un des deux groupes

En application du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006, les deux actionnaires principaux de Natixis, la BFBP et la CNCE, sont convenus de manière générale de ne pas concurrencer les activités de Natixis, en France ou à l'étranger. Néanmoins, cet engagement de non-concurrence contient certaines exceptions, en particulier pour les activités actuellement conduites par la BFBP ou la CNCE et leurs filiales qui n'ont pas été apportées lors des opérations de rapprochement. Ces exceptions incluent en particulier l'assurance vie et l'assurance IARD, les Caisses d'Epargne proposant à leurs clients des produits d'affiliés de la CNCE qui n'ont pas été apportés à Natixis. Par conséquent, à l'avenir, Natixis pourrait se trouver en situation de concurrence, directement ou indirectement, avec les services commercialisés par l'un ou les deux de ses principaux actionnaires.

RISQUES LIÉS À L'ACTIVITÉ DE NATIXIS ET AU SECTEUR BANCAIRE

Natixis est exposé à plusieurs catégories de risques inhérents aux activités bancaires

Il existe quatre grandes catégories de risques inhérents aux activités de Natixis qui sont résumées ci-dessous et décrites en détail dans la partie « Gestion des risques » du rapport de gestion. Les facteurs de risques décrits dans les paragraphes suivants détaillent ou illustrent par des exemples spécifiques ces différents types de risques, et décrivent également d'autres risques auxquels Natixis est exposé.

Risque de crédit. Le risque de crédit représente le risque de perte financière du fait de l'incapacité d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles. Le débiteur peut être une banque, une société industrielle ou commerciale, un État et ses diverses entités, un fonds ou une personne physique. Le risque de crédit concerne les activités de prêt ainsi que d'autres activités exposant Natixis au risque de défaut du cocontractant, notamment les négociations d'instruments financiers sur les marchés de capitaux et les opérations de règlement-livraison. Le risque de crédit existe également dans les activités d'assurance-crédit et d'affacturage de Natixis, bien que le risque se situe au niveau du défaut des clients du débiteur plutôt que du débiteur lui-même.

Risque de marché, de liquidité et de financement. Le risque de marché est le risque que fait peser sur les bénéfices toute fluctuation défavorable des paramètres de marché. Ces paramètres incluent notamment les taux de change, les valeurs des obligations, les taux d'intérêt, les cours des valeurs mobilières et des matières premières, les cours des instruments financiers dérivés et les prix de tous les autres actifs, notamment l'immobilier.

La liquidité des actifs constitue également une composante importante du risque de marché. En cas de liquidité insuffisante ou inexistante, il peut être difficile voire impossible de négocier un instrument financier ou tout autre actif négociable à sa valeur estimée. L'absence de liquidité peut refléter un accès réduit aux marchés de capitaux, des exigences imprévues en matière de trésorerie ou de capitaux ou des restrictions juridiques.

Le risque de marché concerne les portefeuilles de négociation ainsi que les portefeuilles d'investissement de la banque. S'agissant de ces derniers, le risque de marché recouvre :

- le risque global de taux d'intérêt associé à la gestion Actif-Passif, c'est-à-dire le risque que fait peser sur les résultats le non-adossement de l'actif et du passif du portefeuille bancaire ou des métiers de l'assurance ;
- le risque associé aux activités d'investissement à long terme, lequel dépend directement des fluctuations de la valeur des actifs investis dans les portefeuilles de titres ;
- le risque associé à d'autres activités notamment l'immobilier, qui est indirectement affecté par les variations de valeur des actifs négociables détenus dans le cadre normal des activités.

Risque opérationnel. Le risque opérationnel représente le risque de perte résultant de l'inadéquation ou de la défaillance de processus internes, ou d'événements extérieurs, qu'ils soient délibérés, accidentels ou naturels. Les procédures internes incluent notamment, les ressources humaines et les systèmes informatiques. Les événements extérieurs comprennent, entre autres, les inondations, les incendies, les tremblements de terre ou encore les attentats.

Risque d'assurance. Le risque d'assurance est le risque que fait peser sur les bénéfices tout décalage entre les sinistres prévus et les sinistres réalisés. Selon les produits d'assurance concernés, le risque varie en fonction de l'évolution de facteurs macroéconomiques, des changements de comportement de la clientèle, de l'évolution de la politique de santé publique, des pandémies, des accidents et des catastrophes naturelles (tels que les tremblements de terre, les accidents industriels ou les actes de terrorisme ou de guerre). Ainsi qu'il est mentionné ci-dessus, l'activité d'assurance-crédit est aussi exposée au risque de crédit.

Des conditions de marché ou économiques défavorables peuvent peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité

Natixis étant un groupe financier d'envergure mondiale, ses activités sont très sensibles à l'évolution des marchés financiers et, de manière générale, à l'environnement économique en France, en Europe et dans le reste du monde. Toute dégradation des conditions de marché ou de la situation économique pourrait rendre plus difficile l'environnement dans lequel les établissements financiers développent leurs activités. En particulier, une telle dégradation pourrait notamment résulter des taux d'intérêt ou d'une hausse du prix des matières premières (tel que le pétrole), ou d'évènements géopolitiques ayant un effet défavorable (catastrophe naturelle, actes de terrorisme ou conflits armés).

Il existe de nombreux exemples des risques spécifiques auxquels Natixis serait exposé en cas de dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique. Un repli des marchés financiers en France, en Europe ou ailleurs, ou une volatilité accrue sur ces marchés, pourrait se traduire par une baisse des opérations sur les marchés de capitaux, de la collecte et des commissionnements en gestion d'actifs. Parallèlement, une dégradation de la conjoncture pourrait avoir pour effet de réduire la demande de prêts ou d'augmenter le taux de défaillance des emprunteurs. Ces évolutions pèseraient sur le produit net bancaire de Natixis et, s'il ne parvenait pas à réduire ses charges dans les mêmes proportions, sur sa rentabilité. Les revenus et la rentabilité pourraient également être défavorablement affectés par des moins-values enregistrées sur les portefeuilles de titres de Natixis ou les positions prises dans le cadre de ses activités pour compte propre, qui résulteraient de la dégradation des conditions de marché ou de l'environnement économique.

Les conditions de la distribution du Livret A par les Caisses d'Epargne et La Banque Postale font l'objet de procédures aux niveaux européen et français. En cas de succès de cette contestation, les revenus des Caisses d'Epargne en seraient affectés

Dans le cadre de ses activités de banque de détail, le Groupe Caisse d'Epargne est l'un des deux groupes en France à offrir à ses clients le Livret A (l'autre groupe étant La Banque Postale). Développé par l'État français afin de financer les besoins en logements sociaux, le Livret A offre aux clients un taux d'intérêt fixe non imposable. En contrepartie des missions d'intérêt général confiées aux Caisses d'Epargne, le Groupe Caisse d'Epargne bénéficie d'une commission de collecte dont le taux est fixé par l'État. En 2005, le Groupe Caisse d'Epargne a enregistré 715 millions d'euros de produit net bancaire au titre de sa distribution du Livret A.

En juin 2006, la Commission européenne a ouvert une enquête afin de déterminer si les droits spéciaux octroyés aux Caisses d'Epargne, à La Banque Postale et au Crédit Mutuel (en charge de la distribution du Livret bleu) violaient les règles européennes en matière de liberté d'établissement et de libre prestation de services. Par ailleurs, en mars 2006, un groupe de banques, composé de BNP Paribas, de la BFBP, du Crédit Agricole, de la société Générale et d'ING Direct, ont formé un recours devant le Tribunal administratif de Paris aux fins d'obtenir l'annulation des décisions implicites du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, rejetant leurs demandes respectives tendant à ce qu'elles soient autorisées à distribuer le Livret A. Ces banques, ainsi que Crédit Agricole S.A., ont également formé un recours devant le Conseil d'État. À travers ces recours, les banques entendent obtenir l'autorisation de distribuer le Livret A à l'avenir.

Une extension du droit de distribution du Livret A à d'autres groupes bancaires pourrait avoir un effet défavorable sur le produit net bancaire des Caisses d'Epargne, ce qui aurait un impact (difficilement quantifiable à ce jour) sur le montant de la quote-part du résultat des Caisses d'Epargne comptabilisée par Natixis au titre de sa participation de 20 % dans leur capital. Même si les Caisses d'Epargne engageaient une réorientation de leurs politiques commerciales, une telle mesure pourrait avoir une incidence négative sur leurs résultats pris en compte à hauteur de 20 % par Natixis au travers des CCI détenus dans les Caisses d'Epargne.

Bien que le Groupe Banque Populaire fasse partie des demandeurs dans le cadre des procédures judiciaires relatives à la distribution du Livret A, la BFBP et la CNCE estiment que cela n'affectera pas leur capacité à coopérer sur les opérations concernant Natixis. Dans le cas contraire, l'adoption ou la mise en œuvre de certaines décisions stratégiques liées au développement de Natixis pourrait s'en trouver retardée ou suspendue.

Toute augmentation substantielle des provisions ou toute insuffisance des niveaux de provisions déjà comptabilisés pourrait avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation ou la situation financière de Natixis

Dans le cadre de ses activités de prêt, Natixis constitue périodiquement des provisions pour créances douteuses, qui sont comptabilisées dans son compte de résultat à la rubrique coût du risque. Le niveau global de provisions de Natixis est établi en fonction de l'historique des pertes, du volume et du type de prêts accordés, des pratiques du marché, des arriérés de prêts, des conditions économiques ou d'autres facteurs reflétant le taux de recouvrement de divers prêts. Pour plus d'informations sur la politique de provisionnement de Natixis et sa gestion des prêts douteux, se reporter à la partie « Gestion des Risques ».

Bien que Natixis s'efforce de constituer un niveau suffisant de provisions, ses activités de prêt pourraient le conduire à augmenter à l'avenir ses provisions pour pertes sur prêts en cas d'augmentation des actifs non performants ou pour toute autre raison. Toute hausse significative des provisions pour pertes ou un changement important de l'estimation

par Natixis du risque de perte propre à son portefeuille de prêts non dépréciés, ainsi que toute survenance de pertes supérieures aux provisions constituées, pourraient avoir un effet défavorable sur le résultat d'exploitation et la situation financière de Natixis.

La capacité de Natixis à attirer et retenir des employés qualifiés est cruciale pour le succès de son activité et tout échec à ce titre pourrait affecter de façon significative sa performance

Les employés de Natixis constituent sa ressource la plus importante et la concurrence pour attirer du personnel qualifié est intense dans beaucoup de domaines du secteur des services financiers. Les résultats de Natixis dépendent de sa capacité à attirer de nouveaux employés et à retenir et motiver ses employés actuels. Des changements dans l'environnement concurrentiel pourraient conduire Natixis à déplacer des employés d'une activité à l'autre ou à réduire le nombre d'employés dans certaines de ses activités ; ceci pourrait provoquer des perturbations temporaires dans la mesure où les employés doivent s'adapter à leurs nouvelles fonctions et pourrait réduire la capacité de Natixis à tirer profit des améliorations de l'environnement concurrentiel. Ceci pourrait avoir un impact sur la capacité de Natixis à tirer profit d'opportunités commerciales ou de synergies potentielles.

Les événements futurs pourraient être différents des hypothèses retenues par les dirigeants pour établir les états financiers de Natixis, ce qui pourrait engendrer des pertes non anticipées dans le futur

En application des normes et interprétations IFRS en vigueur à ce jour, Natixis doit utiliser certaines estimations lors de l'établissement de ses états financiers, notamment des estimations relatives à la détermination des provisions relatives aux prêts et de créances douteuses, des provisions relatives à des litiges potentiels, et de la valeur réelle de certains actifs et passifs. Si les valeurs retenues pour ces éléments par Natixis s'avéraient significativement inexactes ou si les principes présidant à leur détermination venaient à être revus dans le cadre de normes ou interprétations IFRS à venir, Natixis s'exposerait à des pertes non anticipées.

Les fluctuations du marché et la volatilité exposent Natixis au risque de pertes substantielles dans le cadre de ses activités de trading et d'investissement

Dans le cadre de ses activités de *trading* ou d'investissement, Natixis prend des positions sur les marchés obligataires, de devises, de matières premières et d'actions, ainsi que sur des titres non cotés, des actifs immobiliers et d'autres types d'actifs. La volatilité, c'est-à-dire l'amplitude des variations de prix sur une période et un marché donnés, indépendamment du niveau de ce marché, pourrait avoir une incidence défavorable sur ces positions. La volatilité pourrait également engendrer des pertes sur de nombreux autres produits de *trading* et de couverture utilisés par Natixis, tels que les swaps, les contrats à terme, les options et les produits structurés.

Dans la mesure où Natixis détiendrait des actifs ou des positions nettes à l'achat, sur l'un de ces marchés, tout repli de celui-ci pourrait occasionner des pertes liées à la dépréciation de ces positions. À l'inverse, dans l'hypothèse où Natixis aurait vendu à découvert des actifs qu'il ne détient pas sur l'un de ces marchés, ou détiendrait des positions nettes à la vente, tout rebond de celui-ci pourrait exposer Natixis à des pertes dans la mesure où il devra couvrir ses positions à découvert dans un marché haussier. Natixis pourrait parfois mettre en œuvre une stratégie de trading en constituant une position acheteuse sur un actif et une position vendeuse sur un autre actif, dans l'espoir de tirer profit de la variation de la valeur relative de ces actifs. Si ces valeurs relatives évoluaient contrairement aux prévisions de Natixis, ou dans des circonstances où celles-ci ne seraient pas couvertes, cette stratégie pourrait l'exposer à des pertes. Dans la mesure où elles seraient substantielles, ces pertes pourraient affecter de manière défavorable le résultat d'exploitation et la situation financière de Natixis.

Les revenus tirés par Natixis des activités de courtage et autres activités générant des commissions pourraient diminuer en cas de repli des marchés

Un repli des marchés est susceptible de se traduire par une baisse du volume de transactions que Natixis exécute pour ses clients et en tant qu'opérateur de marché, et par conséquent, par une diminution du produit net bancaire de ces activités. Par ailleurs, les commissions de gestion que Natixis facture à ses clients étant généralement calculées sur la valeur ou la performance des portefeuilles, toute baisse des marchés qui aurait pour conséquence de diminuer la valeur de ces portefeuilles ou d'augmenter le montant des retraits, réduirait les revenus issus des activités de Gestion d'actifs et de Gestion privée.

Indépendamment de l'évolution du marché, toute sous-performance de l'activité de Gestion d'actifs de Natixis peut avoir pour conséquence une diminution des actifs gérés (notamment par des retraits des fonds communs de placement) et des commissions, primes et autres rémunérations de gestion perçues par Natixis.

Un ralentissement prolongé des marchés peut réduire la liquidité et rendre plus difficile la cession d'actifs, ce qui pourrait engendrer des pertes significatives

Dans certains des métiers de Natixis, des replis importants du marché, et notamment une baisse prolongée du prix des actifs,

pourraient peser sur le niveau d'activité ou réduire la liquidité sur le marché concerné. Cette situation exposerait Natixis à des pertes significatives s'il n'est pas en mesure de solder rapidement ses positions éventuellement perdantes. Ceci est particulièrement vrai des actifs qui sont intrinsèquement peu liquides. Certains actifs qui ne sont pas négociés sur une bourse de valeurs ou sur un marché réglementé, tels que les produits dérivés négociés entre banques, sont généralement valorisés à l'aide de modèles plutôt que sur la base de cours publiés. Compte tenu de la difficulté à suivre l'évolution du prix de ces actifs, Natixis pourrait subir des pertes qu'il n'avait pas anticipées.

Toute variation significative des taux d'intérêt est susceptible de peser sur le produit net bancaire ou la rentabilité de Natixis

Le montant des revenus nets d'intérêts encaissés par Natixis sur une période donnée influe de manière significative sur le produit net bancaire et la rentabilité de cette période. Les taux d'intérêt réagissent à de nombreux facteurs sur lesquels Natixis n'a aucune emprise. L'évolution des taux d'intérêt du marché peut affecter différemment les taux d'intérêt appliqués aux actifs porteurs d'intérêt et les taux d'intérêt payés sur la dette. Toute évolution défavorable de la courbe des taux peut diminuer les revenus nets d'intérêts des activités de prêt. En outre, l'augmentation des taux d'intérêt sur les financements à court terme de Natixis et le non adossement des échéances sont susceptibles de peser sur sa rentabilité. Des taux d'intérêts hauts ou à la hausse et/ou des écarts de crédit croissants, en particulier si de tels changements sont rapides, peuvent créer un environnement moins favorable pour certaines activités de Natixis.

Toute interruption ou défaillance des systèmes informatiques de Natixis ou de tiers peut entraîner un manque à gagner et engendrer des pertes

Comme la plupart de ses concurrents, Natixis dépend étroitement de ses systèmes de communication et d'information, ses activités exigeant de traiter un grand nombre d'opérations de plus en plus complexes. Toute panne, interruption ou défaillance dans ces systèmes pourrait entraîner des erreurs ou des interruptions au niveau des systèmes de gestion de la clientèle, de comptabilité générale, de dépôts, de transactions et/ou de traitement des prêts. Si, par exemple, Natixis connaissait une défaillance de ses systèmes d'information, même sur une courte période, il serait incapable de répondre aux besoins des clients dans les délais et pourrait ainsi perdre ses clients. De même, une panne temporaire des systèmes d'information de Natixis, en dépit des systèmes de sauvegarde et des plans d'urgence, pourrait avoir comme conséquence des coûts considérables en termes de récupération et de vérification d'information voire de manque à gagner sur ses activités pour compte propre si une telle panne retardait Natixis, par exemple, dans la mise en place de couverture. L'incapacité de Natixis à s'adapter à un nombre croissant d'opérations pourrait aussi limiter sa capacité à développer ses activités.

Natixis est aussi exposé au risque d'une rupture ou d'une défaillance opérationnelle de l'un de ses agents de compensation, marchés des changes, chambres de compensation ou autres intermédiaires financiers ou prestataires extérieurs qu'il utilise pour faciliter ses opérations sur titres. Dans la mesure où l'interconnectivité s'accroît avec ses clients, Natixis peut aussi être de plus en plus exposé au risque d'une défaillance opérationnelle des systèmes d'information de ses clients. Natixis ne peut garantir que de telles pannes ou interruptions dans ses systèmes ou dans ceux d'autres parties ne se produiront pas ou, si elles se produisent, qu'elles seront résolues de manière adéquate.

Des événements imprévus peuvent provoquer une interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles ainsi que des coûts supplémentaires

Des événements imprévus tels qu'une catastrophe naturelle grave, une pandémie, des attentats ou toute autre situation d'urgence, pourraient provoquer une brusque interruption des activités de Natixis et entraîner des pertes substantielles dans la mesure où ils ne seraient pas couverts par une police d'assurance. Ces pertes pourraient concerner des biens matériels, des actifs financiers, des positions de marché ou des collaborateurs clés. De tels événements pourraient, de plus, perturber l'infrastructure de Natixis ou celle de tiers avec lesquels Natixis conduit ses activités et pourraient également engendrer des coûts supplémentaires (liés notamment aux coûts de déplacement du personnel concerné) et alourdir les charges de Natixis (en particulier les primes d'assurance). À la suite de tels événements, Natixis pourrait être dans l'incapacité d'assurer certains risques et un accroissement du risque global en résulterait.

Natixis pourrait être vulnérable aux environnements politiques, macroéconomiques et financiers ou aux situations financières particulières des pays où il conduit ses activités

Natixis est exposé au risque pays, qui est le risque que les conditions économiques, financières, politiques ou sociales d'un pays étranger affectent ses intérêts financiers. Natixis conduit ses activités dans le monde entier, y compris dans les régions du monde en développement communément appelées les marchés émergents. Dans le passé, beaucoup de pays qualifiés de marchés émergents ont connu des perturbations économiques et financières graves, notamment des dévaluations de leur monnaie et des contrôles de change monétaires et de capitaux, ainsi qu'une croissance économique faible ou négative. Les activités de Natixis et les

recettes tirées des opérations et des échanges réalisés hors de l'Union européenne et des États-Unis, bien que limitées, sont exposées au risque de perte résultant de plusieurs évolutions politiques, économiques et légales défavorables, notamment les fluctuations monétaires, l'instabilité sociale, les changements de politique gouvernementale ou de la politique des banques centrales, les expropriations, les nationalisations, la confiscation d'actifs ou les changements de législation relatifs à la propriété locale.

Natixis est soumis à une réglementation importante en France et dans de nombreux autres pays où il exerce ses activités ; des mesures réglementaires et des changements dans ces réglementations pourraient avoir un effet négatif sur l'activité et les résultats de Natixis

Plusieurs régimes réglementaires et de contrôle s'appliquent à Natixis dans chacun des pays où Natixis mène ses activités. Outre le préjudice porté à sa réputation, le non respect de ces textes exposerait Natixis à des interventions importantes des autorités réglementaires et à des amendes, à des avertissements des autorités, à des suspensions d'activité, voire dans des cas extrêmes, au retrait de l'agrément des autorités. Le secteur des services financiers a connu un contrôle accru de plusieurs autorités réglementaires au cours des dernières années, de même qu'une augmentation des pénalités et amendes infligées par ces autorités réglementaires.

Les activités de Natixis et ses résultats peuvent être affectés par diverses mesures ou décisions, prises par les autorités réglementaires françaises, par l'Union européenne, par des gouvernements étrangers ou des organismes internationaux. De telles contraintes pourraient limiter la capacité de Natixis à développer ses affaires ou à poursuivre certaines activités. La nature et l'impact de ces éventuels changements de politiques et décisions réglementaires ne sont pas prévisibles et Natixis n'a aucun moyen de les contrôler.

Tout changement dans les domaines suivants est également susceptible d'avoir un impact sur Natixis :

- politique monétaire, politique de taux d'intérêt et autres politiques des banques centrales et des autorités réglementaires ;
- évolution générale des politiques gouvernementales ou réglementaires susceptible d'influer sur les décisions des investisseurs, en particulier sur les marchés où Natixis est présent ;
- évolution générale des exigences réglementaires, notamment des règles prudentielles en matière d'adéquation des fonds propres qui sont amenées à changer de façon significative dans un avenir proche ;
- évolution de l'environnement concurrentiel et des prix ;
- évolution des règles de *reporting* financier ;
- expropriation, nationalisation, contrôle des prix, contrôle des changes, confiscation d'actifs et évolution de la législation relative au droit de propriété des étrangers ;
- toute évolution négative de la situation politique, militaire ou diplomatique engendrant une instabilité sociale ou un contexte juridique incertain, susceptible d'affecter la demande de produits et services proposés par Natixis.

La législation fiscale et son application en France et dans les pays où Natixis poursuit ses activités sont susceptibles d'avoir un impact important sur les résultats de Natixis

En tant que groupe bancaire multinational menant des opérations internationales complexes et importantes, Natixis est soumis à la législation fiscale dans un grand nombre de pays à travers le monde et Natixis structure globalement son activité de sorte que son taux effectif d'imposition soit optimisé. La modification de la législation fiscale ou de son application par des autorités compétentes pourrait avoir un impact important sur les résultats de Natixis. Natixis a mis en place des modalités de gestion dont l'objectif est la création de valeur à partir des synergies et des capacités commerciales conférées aux différentes entités de Natixis. Natixis s'efforce également de structurer les produits financiers vendus à ses clients en optimisant leur fiscalité.

Les structures des opérations intragroupes de Natixis et des produits financiers vendus par Natixis sont fondées sur ses propres interprétations des lois et réglementations fiscales applicables, généralement sur la base d'avis rendus par des conseils fiscaux indépendants, et, ponctuellement, en tant que de besoin, d'agréments ou d'interprétations spécifiques de l'administration fiscale. Il ne peut être exclu que l'administration fiscale, à l'avenir, remette en cause certaines de ces interprétations, à la suite de quoi Natixis pourrait faire l'objet de redressements fiscaux.

Malgré les politiques, procédures et méthodes de gestion des risques mises en œuvre, Natixis peut être exposé à des risques non identifiés ou imprévus, susceptibles d'occasionner des pertes significatives

Les politiques et techniques de gestion des risques de Natixis pourraient ne pas être efficaces quant à la limitation de son exposition à tout type d'environnement de marché ou à tout type de risques, y compris aux risques que Natixis n'a pas su identifier ou anticiper.

Les techniques et stratégies utilisées ne permettent pas de garantir une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Ces techniques et stratégies pourraient également s'avérer inopérantes face à certains risques, en particulier ceux que Natixis n'a pas préalablement identifiés ou anticipés. Certains des indicateurs et outils

qualitatifs que Natixis utilise pour gérer le risque s'appuient sur des observations du comportement passé du marché. Pour quantifier son exposition au risque, Natixis procède ensuite à une analyse, généralement statistique, de ces observations. Les outils et indicateurs utilisés peuvent livrer des conclusions erronées quant à la future exposition au risque, en raison notamment de facteurs que Natixis n'aurait pas anticipés ou correctement évalués dans ses modèles statistiques. Ceci diminuerait la capacité de Natixis à gérer ses risques. En conséquence, les pertes subies pourraient s'avérer nettement supérieures à la moyenne historique. Par ailleurs, les modèles quantitatifs de Natixis n'intègrent pas l'ensemble des risques. Certains risques font en effet l'objet d'une analyse plus qualitative qui pourrait s'avérer insuffisante et exposer ainsi Natixis à des pertes significatives et imprévues. Se reporter au paragraphe « Gestion des risques » ci-dessous pour un exposé plus détaillé des politiques, procédures et méthodes utilisées par Natixis pour identifier, contrôler et gérer ses risques.

Les stratégies de couverture mises en place par Natixis n'écartent pas tout risque de perte

Natixis pourrait subir des pertes si l'un des instruments ou l'une des stratégies de couverture qu'il utilise pour couvrir les différents types de risque auxquels il est exposé s'avérait inopérant. Nombre de ces stratégies s'appuient sur l'observation du comportement passé des marchés et l'analyse des corrélations historiques. À titre d'exemple, si Natixis détient une position longue sur un actif, il pourra couvrir le risque en prenant une position courte sur un autre actif dont le comportement permet généralement de neutraliser toute évolution de la position longue. Il se peut cependant que cette couverture soit partielle, que ces stratégies ne couvrent pas tous les risques futurs ou qu'elles ne permettent pas une diminution effective du risque dans toutes les configurations de marché. Toute évolution inattendue du marché peut également diminuer l'efficacité de ces stratégies de couverture. En outre, la manière dont les gains et les pertes résultant de couvertures inefficaces sont comptabilisés peut accroître la volatilité des résultats publiés par Natixis.

Natixis pourrait rencontrer des difficultés pour identifier, mettre en œuvre et intégrer une politique de croissance externe dans le cadre d'acquisitions ou de joint-ventures

Même si la croissance externe ne constitue pas la composante majeure de la stratégie future de Natixis, Natixis pourrait néanmoins réfléchir à des opportunités de croissance externe de temps à autre. Bien que celui-ci prévoie de procéder à une analyse approfondie des sociétés qu'il acquerra ou des joint-ventures auxquelles il envisage de participer, il n'est généralement pas possible de conduire un examen exhaustif. Par conséquent, Natixis peut avoir à supporter des engagements non prévus initialement. De même, les résultats de la société acquise ou de la joint venture peuvent s'avérer décevants. Natixis peut également rencontrer des difficultés lors de l'intégration d'une nouvelle entité. L'échec d'une opération de croissance externe annoncée ou l'échec de l'intégration d'une nouvelle entité ou d'une joint venture est susceptible d'obérer significativement la rentabilité de Natixis. Cette situation peut également provoquer le départ de collaborateurs clés. Dans la mesure où, pour conserver ses collaborateurs, Natixis se verrait contraint de leur proposer des avantages financiers, cette situation peut également se traduire par une augmentation des coûts et une érosion de la rentabilité. Dans le cas de joint-ventures, Natixis est exposé à des risques supplémentaires et des incertitudes en ce qu'il pourrait dépendre des systèmes, contrôles et personnes qui ne sont pas sous son contrôle et peut, à ce titre, engager sa responsabilité, subir des pertes ou des atteintes à sa réputation. De plus, des conflits ou désaccords entre Natixis et ses associés au sein de la joint venture peuvent avoir un impact négatif sur les avantages recherchés par la joint venture.

Une intensification de la concurrence, à la fois en France, premier marché de Natixis, et à l'étranger pourrait peser sur le produit net bancaire et la rentabilité

Les principaux pôles d'activité de Natixis sont tous confrontés à une vive concurrence, que ce soit en France ou dans d'autres parties du monde où il est solidement implanté. La consolidation, à la fois sous la forme de fusions et d'acquisitions et par le biais d'alliances et de coopération, accroit la concurrence. La consolidation a créé un nombre d'entreprises qui, à l'instar de Natixis, ont la capacité d'offrir une large gamme de produits et de services. Natixis est en concurrence avec d'autres entités sur la base d'un certain nombre de facteurs, incluant l'exécution des opérations, les produits et services offerts, l'innovation, la réputation et le prix. Si Natixis ne parvenait pas à préserver sa compétitivité en France ou sur ses autres grands marchés en proposant une gamme de produits et de services attractive et rentable, il pourrait perdre des parts de marché dans certains métiers importants, ou subir des pertes dans toutes ou certaines de ses activités. Par ailleurs, tout ralentissement de l'économie française est susceptible d'accroître la pression concurrentielle, avec à la clé une intensification de la pression sur les prix et une contraction du volume d'activité de Natixis et de ses concurrents. Pourraient également faire leur entrée sur le marché de nouveaux concurrents plus compétitifs, soumis à une réglementation distincte ou plus souple, ou à d'autres exigences en matière de ratios prudentiels. Ces nouveaux entrants seraient ainsi en mesure de proposer une offre de produits et services plus compétitive. Les avancées technologiques et la croissance du commerce électronique ont permis aux institutions non-dépositaires d'offrir des produits et services qui étaient traditionnellement des produits bancaires et aux institutions financières et aux autres sociétés de fournir des solutions financières électroniques et fondées sur Intemet, incluant le commerce électronique de titres. Ces nouveaux entrants pourraient exercer des pressions à la baisse sur les prix des produits et services de Natixis ou affecter la part de marché de Natixis.

Les variations des taux de change pourraient impacter de façon significative les résultats de Natixis

Natixis exerce une partie significative de ses activités à l'étranger, notamment aux États-Unis, et pourrait voir son produit net bancaire et son résultat d'exploitation affectés par des variations de taux de change. Si Natixis enregistre des charges en devises autres que l'euro, l'impact de ces charges ne compense que partiellement l'impact des variations de taux de change sur le produit net bancaire. Natixis est particulièrement exposé aux variations des taux de change entre l'euro et le dollar américain, dans la mesure où une partie significative de son produit net bancaire et de son résultat d'exploitation est réalisée en Amérique du Nord (environ 25 % du produit net bancaire économique ajusté en 2005).

Dans le cadre de sa politique globale de gestion des risques, Natixis conclut des opérations visant à couvrir son exposition aux risques de change. Ces opérations peuvent ne pas parvenir à compenser l'incidence défavorable des variations des taux de change sur le résultat d'exploitation de Natixis.

Un risque de réputation et un risque juridique pourraient avoir un effet défavorable sur la rentabilité et les perspectives commerciales de Natixis

Plusieurs problèmes sont susceptibles de donner naissance à un risque de réputation et de nuire à Natixis et à ses perspectives commerciales. Ces problèmes comprennent la gestion inadéquate des conflits d'intérêt potentiels, des exigences légales et réglementaires, des problèmes déontologiques, des lois en matière de blanchiment d'argent, des politiques en matière de sécurité de l'information et des pratiques liées aux ventes et aux transactions. Une défaillance dans la gestion adéquate de ces problèmes pourrait aussi donner naissance à un risque juridique supplémentaire pour Natixis, ce qui pourrait provoquer une augmentation du nombre des procédures judiciaires et du montant des dommages et intérêts réclamés à Natixis ou l'exposer à des sanctions de la part des autorités réglementaires *(voir paragraphe du rapport de gestion « Procédures judiciaires et d'arbitrage »).*

GESTION DES RISQUES

La description de la politique et de la pratique de gestion des risques de Natixis est présentée dans le *chapitre VI* du présent document de référence, au sein du rapport de gestion.

Rapport de gestion

PRÉALABLE

- Les informations financières consolidées présentées dans ce rapport sont pro forma, c'est-à-dire comme si Natixis avait été créé le 1er janvier 2005.
- Plusieurs ajustements ont été effectués sur les données pro forma comptables 2005 afin d'améliorer la comparabilité économique des résultats de l'exercice 2005 avec les exercices 2006 et futurs.

La majeure partie de ces ajustements avait été identifiée dans le « résultat économique ajusté » 2005 publié dans le Document E. Il s'agit des ajustements relatifs à : (i) l'intégration sur 12 mois en 2005 des entités constitutives de CACEIS (intégrée à partir de juillet 2005 dans les comptes consolidés pro forma), et Nexgen (mise en équivalence jusqu'au 31 décembre 2005 dans les comptes consolidés pro forma), (ii) la neutralisation du day one profit/loss à caractère non récurrent d'Ixis CIB, (iii) la reclassification en Produit Net Bancaire (en lieu et place d'une diminution des charges d'impôt) de certaines économies fiscales d'Ixis CIB selon les principes adoptés par ce dernier à compter du 1er janvier 2006, et (iv) la reclassification de certains éléments de charges en déduction du Produit Net Bancaire.

Certains postes du compte de résultat pro forma 2005 ont fait l'objet d'ajustements mineurs par rapport à ceux publiés dans le Document E :

- un reclassement de PNB à charges (62,7 millions d'euros) sur les pôles Gestion d'actifs et Services, dans un but d'harmonisation des normes de présentation de certaines entités apportées avec celles du Groupe Natixis ;
- un transfert de PNB (58,4 millions d'euros) du hors pôles métiers vers la BFI, en raison principalement de modifications de l'organisation intervenues depuis la publication des comptes pro forma 2005.

Ces ajustements complémentaires n'ont pas d'impact sur le résultat net part du groupe.

(en millions d'euros)	2005 17 oct. 2006	2005 revisé	Écart
PRODUIT NET BANCAIRE	**6 068,5**	**6 005,8**	**(62,7)**
PNB des pôles	**6 133,1**	**6 128,8**	**(4,3)**
BFI	2 690,4	2 748,8	58,4
Gestion d'actifs	1 237,7	1 222,4	(15,3)
Services	1 096,1	1 045,5	(50,6)
Poste clients	785,1	785,1	-
CIGP	275,8	275,8	-
CIFG	48,0	51,2	3,2
PNB des autres sources	**(64,6)**	**(123,0)**	**(58,4)**
CHARGES	**(4 147,0)**	**(4 084,3)**	**62,7**
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**1 921,5**	**1 921,5**	**–**
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**1 727,0**	**1 727,0**	**–**

ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE ET FINANCIER

Comme 2005, 2006 restera une année extrêmement positive pour les marchés financiers avec de très bonnes performances pour la quasi-totalité des classes d'actifs, à commencer par les actions, avec une progression de plus de 20 % de l'indice MSCI monde (en dollar). L'environnement global est resté largement favorable avec une accélération de la croissance mondiale, une liquidité toujours abondante et un niveau général des taux d'intérêt propice à la recherche de rendement. Le fait marquant de l'année restera sans doute la poursuite de la baisse des volatilités sur la quasi-totalité des marchés, favorable aux opérations de carry-trade. Celle-ci s'est nourrie de la faible incertitude macroéconomique, de la solidité microéconomique des entreprises, mais également de l'absence d'event risk que d'aucuns s'attendaient à voir ressurgir via les opérations capitalistiques notamment.

Aux États-Unis où le risque inflationniste prévalait en début d'année, la possibilité d'une accélération des prix a fait craindre une surréaction de la Réserve Fédérale, entraînant un mouvement marqué de baisse des marchés boursiers et de la dette émergente. Depuis la fin de l'été s'est substituée au risque inflationniste la peur d'un effet de contagion à l'ensemble de l'économie du ralentissement brutal du secteur immobilier américain : le PIB s'est affiché en progression modeste de 2,1 % en rythme annualisé au troisième trimestre avec un repli de 18 % de l'investissement résidentiel. Le partage de la valeur ajoutée est resté très favorable aux entreprises et le taux de profit est au plus haut depuis quarante ans, soulignant l'absence de risque d'inflation par les coûts salariaux.

En zone euro au contraire, les signes de raffermissement de la demande ont été constants. L'embellie du marché de l'emploi a été notable. Le taux de chômage est passé de 8,3 % en début d'année à 7,7 % en novembre, son plus bas niveau depuis avril 2001. Les indicateurs de confiance dans l'industrie sont au plus haut fin 2006 et semblent même ne pas craindre la hausse de 3 points de la TVA prévue pour janvier 2007 en Allemagne. 2006 s'achève donc sur un décalage cyclique entre une économie américaine hésitante et une zone euro dont la croissance aura atteint 2,7 %, la France ne brillant guère dans ce contexte (+ 2 %). Ce déphasage cyclique est à l'origine du décrochage de l'euro face au dollar en fin d'année, reflet de perspectives divergentes sur les politiques monétaires.

La décélération de l'inflation (de 4 % en janvier à 1,3 % en novembre aux États-Unis et de 2,4 % à 1,6 % en zone euro) s'explique en grande partie par l'évolution des prix de l'énergie : le brent, qui s'échangeait à 61,60 dollars par baril en début d'année, a atteint un pic de 78,7 en août pour finir l'année à 63. Le risque d'inflation n'en reste pas moins mis en avant par la Réserve Fédérale (avec un taux de chômage à 4,5 % les tensions sur le marché de l'emploi restent importantes), mais également par la Banque Centrale Européenne, qui voit d'un mauvais œil l'inélasticité de la croissance du crédit à ses hausses de taux.

Les politiques monétaires ont présenté des orientations divergentes en 2006 : la Réserve Fédérale Américaine a été stoppée dans sa phase de normalisation par le ralentissement brutal de l'activité de construction. De son côté, la Banque du Japon s'est montrée hésitante à relever ses taux dans un contexte d'inflation certes positive, mais encore très proche de zéro. En dépit d'une croissance assez soutenue et de prix immobiliers en fort rebond, la Banque d'Angleterre n'a pas osé aller au-delà des 5 % pour son taux de référence. Seule la Banque Centrale Européenne a ajusté de manière régulière sa politique monétaire, procédant, selon sa terminologie, à une « normalisation progressive ». La fin d'année 2006 s'est achevée sur une anticipation de baisse des taux dès le printemps 2007 aux États-Unis, d'un durcissement à venir au Japon et en zone euro et d'un long statu quo au Royaume Uni.

Ce contexte de politiques monétaires divergentes et de normalisation cyclique a été propice à des mouvements marqués sur les parités de change. La Chine, dont on sait que les interventions massives évitent toute chute brutale du dollar, a laissé le renminbi s'apprécier de 3 %. Ce mouvement s'est accompagné d'une appréciation quasi généralisée des parités des devises d'Asie émergente face au dollar. Ce mouvement est bien modeste par rapport à la hausse de l'euro (de 1,19 à 1,32) et de la livre sterling (de 1,73 à 1,95) face au dollar. L'évolution la plus erratique a été celle du dollar contre yen. La forte appréciation du yen qui a suivi, en avril, l'abandon de la politique monétaire à taux zéro (de 118 à 110) a été suivie d'une dépréciation continue de la devise japonaise, qui termine l'année à 117. Après avoir tablé sur une posture agressive de la Banque du Japon, les opérateurs ont révisé à la baisse leurs anticipations de hausses des taux et continué leurs stratégies de portage : emprunter en yen et placer dans des devises à rendements plus élevés. Dans ce contexte, l'euro a atteint son plus haut niveau historique face au yen à 154,5.

Sur les marchés obligataires, les courbes de taux ont continué de s'aplatir sensiblement, le mouvement le plus marqué est celui de la courbe européenne dont l'écart entre le rendement 10 ans et le rendement 2 ans est passé de 45 points de base à 0 en fin d'année. Aux États-Unis, la pente est passée de 10 points de base à une inversion de 12 points de base en fin d'année. Au total, l'écart entre rendements souverains à 10 ans américain et allemand s'est rétréci de 105 à 80 points de base.

Dans ce contexte, les bourses ont affiché une année supplémentaire de progression à deux chiffres. La fin du printemps a pourtant été marquée par une baisse prononcée de la plupart des indices mondiaux. À l'origine de cet ajustement la possibilité d'une remontée plus brutale des taux courts aux États-Unis et un pic de croissance des prix énergétiques (baril à 78 dollars). La chute a été spectaculaire (- 13,2 % pour le CAC 40, - 8 % pour le Dow Jones) mais de courte durée. Les indices français et américains terminent l'année en hausse respective de 16,6 % et 14,8 %. Contrairement aux années précédentes, on n'a pas assisté à une surperformance notable des indices européens. Leur avantage comparatif en matière de valorisation (les PER européennes suggèrent que les actions y sont moins « chères ») a été contrebalancé partiellement par un risque plus élevé de hausse des taux et l'appréciation de l'euro en fin de période.

Au total, la croissance mondiale aura été robuste en 2006, tirée par le dynamisme asiatique (y compris Japon), l'embellie européenne et une décélération mesurée outre-atlantique. En l'absence de choc inflationniste majeur (moindres tensions sur les prix pétroliers et marché du travail en amélioration, mais sans tension excessive sur les salaires) les Banques Centrales n'ont pas été forcées de surréagir. En corollaire, les taux d'intérêt sont restés à des niveaux historiquement faibles. Couplé à une croissance non inflationniste, le faible niveau des taux longs a accru l'appétit pour le risque des investisseurs, d'autant plus que la Chine et les pays producteurs de pétrole ont continué de soutenir – implicitement au moins – le dollar : les fluctuations des parités ont avant tout reflété les différences cycliques et de politiques monétaires.

SYNTHÈSE DE L'ACTIVITÉ ET DES RÉSULTATS

Résultats consolidés synthétiques. Principaux soldes intermédiaires de gestion

(en millions d'euros)	Année 2005 pro forma	Année 2006 pro forma	Écart par rapport à 2005	
Produit Net Bancaire	**6 005,8**	**7 321,5**	**+ 22 %**	**+ 1 315,7**
PNB des pôles	**6 128,8**	**7 509,9**	**+ 23 %**	**+ 1 381,1**
BFI	2 748,8	3 494,4	+ 27 %	+ 745,6
Gestion d'actifs	1 222,4	1 497,4	+ 23 %	+ 275,0
Services	1 045,5	1 150,6	+ 10 %	+ 105,1
Poste clients	785,1	839,7	+ 7 %	+ 54,6
CIGP	275,8	449,1	+ 63 %	+ 173,3
CIFG	51,2	78,7	+ 54 %	+ 27,5
PNB des autres sources	**(123,0)**	**(188,4)**	**+ 53 %**	**(65,4)**
Charges	**(4 084,3)**	**(4 967,3)**	**+ 22 %**	**(883,0)**
Coefficient d'exploitation	68,0 %	67,8 %		
Résultat brut d'exploitation	**1 921,5**	**2 354,2**	**+ 23 %**	**+ 432,7**
Coût du risque	(111,5)	(49,8)	(55) %	+ 61,6
Résultat d'exploitation	**1 810,0**	**2 304,4**	**+ 27 %**	**+ 494,4**
Gains ou pertes sur autres actifs	98,0	14,5		(83,5)
Mises en équivalence	596,0	678,8		+ 82,8
Var. valeur des écarts d'acquisition	2,0	(2,9)		(4,9)
Résultat avant impôt	**2 506,0**	**2 994,7**	**+ 20 %**	**+ 488,7**
Impôt	(711,0)	(732,8)	+ 3 %	(21,9)
Intérêts minoritaires	(68,0)	(103,7)	+ 52 %	(35,7)
RNPG courant	**1 727,0**	**2 158,2**	**+ 25 %**	**+ 431,2**
Coûts de restructuration nets d'impôt	0,0	(58,4)		(58,4)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**1 727,0**	**2 099,8**	**+ 22 %**	**+ 372,8**

■ **Le Produit Net Bancaire** pro forma de Natixis s'est élevé à 7 322 millions d'euros au 31 décembre 2006, en progression de 22 % par rapport au 31 décembre 2005. L'effet change est nul compte tenu d'un dollar moyen quasiment inchangé sur 2006 par rapport à 2005.

Le Produit Net Bancaire des pôles métiers s'établit à 7 510 millions d'euros, en progression de 1 381 millions d'euros (+ 23 %) par rapport à 2005. En 2006, dans un environnement économique et financier favorable, tous les métiers de Natixis enregistrent une forte progression de leur activité et de leurs revenus, mais la performance est particulièrement remarquable sur les pôles Banque de financement et d'investissement

(+ 746 millions d'euros de PNB, soit une hausse de 27 %), Gestion d'actifs (+ 275 millions d'euros de PNB, soit une hausse de 23 %) et Capital investissement et Gestion privée (+ 173 millions d'euros, soit une hausse de 63 %).

Le PNB hors pôles métiers s'établit à - 188 millions d'euros, avec un alourdissement de 65 millions d'euros par rapport à 2005, qui s'explique essentiellement par l'augmentation du coût de financement des certificats coopératifs d'investissement (50 millions d'euros), liée au double impact de la hausse des taux et de la mise en place fin 2006 d'un refinancement à taux fixe.

En 2006, le PNB généré à l'international a contribué à hauteur de 47 % au PNB de Natixis, contre 43 % en 2005.

- Les charges d'exploitation « courantes » (hors charges de restructuration et coûts liés à la constitution de Natixis) s'élèvent à 4 967 millions d'euros, en ligne avec la progression du PNB. Leur progression de 883 millions d'euros par rapport à 2005 résulte de plusieurs facteurs :
  - les investissements importants réalisés par le Groupe en hommes (+ 1 418 ETP fin 2006 par rapport à fin 2005), en outils (refonte des outils métiers et des outils de pilotage), et en implantations à l'international dans le cadre de son plan de développement ambitieux ;
  - les rémunérations variables, en forte progression par rapport à 2005 sous le double effet de l'amélioration très significative de la performance de la Banque de financement et d'investissement et de la Gestion d'actifs et, dans une moindre mesure, d'un alignement des rémunérations de l'ex-pôle Grandes clientèles, financements et marchés sur Ixis CIB ;
  - la progression des charges directement liées à l'activité des métiers : frais de montages pour la Banque de financement et d'investissement, honoraires de structuration et d'investissement pour le Capital investissement, taxe Organic, etc.
- Le coefficient d'exploitation courant est stable par rapport à 2005 à 67,8 %.
- Par ailleurs, Natixis a supporté en 2006, 86 millions d'euros de charges liées à sa création dont :
  - 45,5 millions d'euros de charges de restructurations (honoraires de conseil, write off immobilier et informatique relatif aux décisions d'implantation et d'organisation entérinées fin 2006, premiers aménagements informatiques et logistiques) ;
  - 40,7 millions d'euros de charges liées à l'opération « Champion » et à l'opération de marché (banquiers conseil, commissaires aux comptes, commissaires aux apports, avocats), dépenses de communication (campagne publicitaire pour la quote-part supportée par Natixis) et dépenses événementielles (road shows).
- Le résultat brut d'exploitation courant (avant coûts liés au rapprochement) ressort à 2 354 millions d'euros, en augmentation de 433 millions d'euros, soit + 23 %, par rapport à 2005.
- Dans un environnement toujours favorable, le coût du risque représente 49,8 millions d'euros au titre de l'exercice 2006, dont 0,9 million d'euros de reprise au titre des provisions collectives et 50,7 millions d'euros de dotation au titre des risques individuels.
- Les mises en équivalences (679 millions d'euros), qui comprennent essentiellement la contribution des certificats coopératifs d'investissement, augmentent de 14 % (+ 83 millions d'euros) par rapport à 2005.
- Les gains et pertes sur autres actifs, qui incluent en 2005 la plus-value de cession de l'immeuble Liberté II pour 95 millions d'euros, se limitent en 2006 à 15 millions d'euros.
- Déduction faite d'une charge d'impôt de 733 millions d'euros et des intérêts minoritaires à hauteur de 104 millions d'euros, le résultat net part du Groupe courant 2006 s'établit à 2 158 millions d'euros, soit une augmentation de 25 % par rapport à l'exercice 2005. Après imputation des coûts de restructuration et autres coûts liés à l'opération nets d'impôt de 58 millions d'euros, le résultat net part du Groupe s'établit à 2 100 millions d'euros, soit une progression de 22 % par rapport à l'exercice 2005.

Le ROE de l'exercice 2006 s'établit à 13,9 %, contre 12 % pour le pro forma 2005.

Contribution des pôles métiers aux résultats consolidés de Natixis

Au sein du Groupe Natixis, les activités sont organisées autour de 5 métiers :

- la Banque de financement et d'investissement (BFI), issue du regroupement des activités du pôle Grandes clientèles, financements et marchés de Natexis Banques Populaires et d'Ixis CIB et GCE Bail ;
- la Gestion d'actifs, qui regroupe les activités d'Ixis Asset Management Group et de Natexis Asset Management ;
- les Services, constitués de 6 lignes de métiers : deux lignes de métiers liés au traitement d'opérations, à savoir les Titres et les Paiements et quatre lignes de métiers proposant des produits et des services dont la distribution est principalement assurée par le réseau des banques de détail (Assurances, Cautions et Garantie Financière, Crédit à la Consommation et Ingénierie Sociale) ;
- le Capital investissement et Gestion privée (CIGP), avec Natixis Private Equity (Capital investissement) et Banque Privée Saint-Dominique, Natixis Private Banking Luxembourg et La Compagnie 1818 (Gestion privée) ;
- le Poste clients avec Coface, Natixis Factor et GCE Affacturage.

La Banque de détail (BDD) apparaît dans le résultat net de Natixis par mise en équivalence de 20 % du résultat des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne au travers des certificats coopératifs d'investissement (CCI) détenus.

À ces métiers s'ajoute CIFG, filiale dédiée au métier de la garantie financière monoline.

RÉSULTAT 2006 PROFORMA DES PÔLES (HORS COÛTS DE RESTRUCTURATION)

(en millions d'euros)	BFI	Gestion d'actifs	Services	Poste clients	CIGP	CIFG	Banque de détail	Hors pôles	Total
Produit net bancaire	**3 494**	**1 497**	**1 151**	**840**	**449**	**79**	**NA**	**(188)**	**7 322**
Charges	(2 105)	(1 112)	(768)	(604)	(147)	(42)	NA	(190)	**(4 967)**
Résultat brut d'exploitation	**1 389**	**386**	**383**	**235**	**302**	**37**	**NA**	**(378)**	**2 354**
Coût du risque	(10)	1	(13)	(11)	(7)	0	NA	(10)	**(50)**
Résultat Net Part du Groupe	**943**	**266**	**238**	**145**	**229**	**22**	**487**	**(172)**	**2 158**
Fonds propres normatifs	6 273	269	1 421	958	240	467	2 552	3 369	**15 549**
ROE courant	15,0 %	98,9 %	16,8 %	15,1 %	95,6 %	4,7 %	19,1 %	NA	**13,9 %**
Coefficient d'exploitation	60 %	74 %	67 %	72 %	33 %	53 %	NA	NA	**68 %**

Remarques méthodologiques :

Les fonds propres normatifs nécessaires à l'exercice de leur activité sont affectés aux métiers de Natixis.

Plusieurs retraitements analytiques sont apportés aux résultats issus des entités composant les différents pôles métiers :

- les pôles bénéficient de la rémunération des fonds propres normatifs qui leur sont alloués ;

- la rémunération des capitaux propres sociaux des entités qui constituent les pôles est neutralisée ;

- le coût de portage des goodwills est intégralement supporté par le hors pôles métiers (« corporate center ») ;

- les pôles sont facturés d'un montant représentant la majeure partie des charges de structure du Groupe, la part non facturée de celles-ci représentant 2 % du total des charges du groupe.

RÉPARTITION DU PNB PAR MÉTIER

Par rapport à 2005, la contribution des différents métiers au PNB du Groupe s'est légèrement déformée au profit de la Banque de financement et d'investissement en 2006.

RÉPARTITION DU PNB PAR MÉTIER PRO FORMA 2005

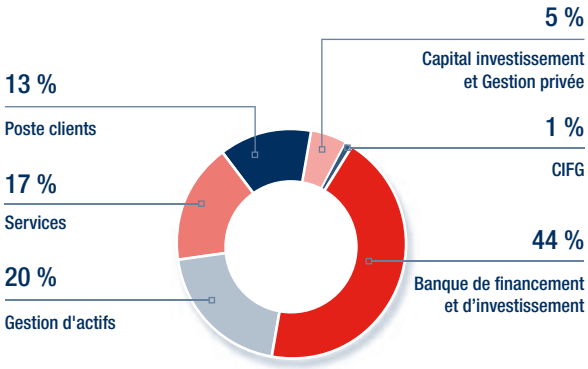

RÉPARTITION DU PNB PAR MÉTIER PRO FORMA 2006

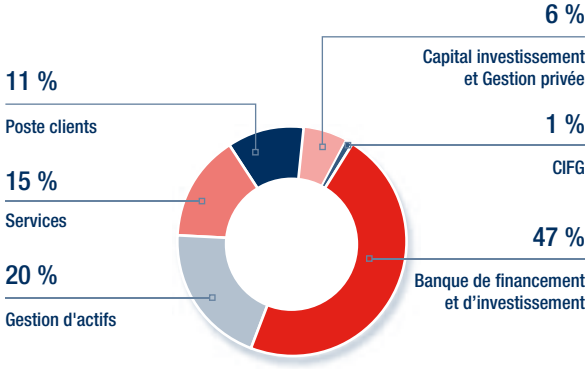

RÉPARTITION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER

Sur le résultat net part du Groupe, la déformation de la contribution des différents métiers est moins sensible et bénéficie au pôle Capital investissement et Gestion privée compte tenu de la faible progression de ses charges et d'une fiscalité favorable.

RÉPARTITION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER PRO FORMA 2005

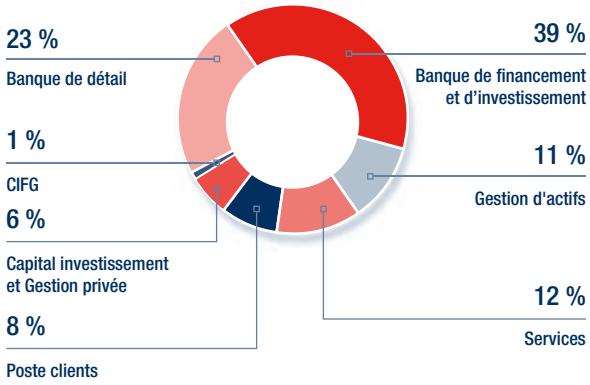

RÉPARTITION DU RÉSULTAT NET PART DU GROUPE PAR MÉTIER PRO FORMA 2006

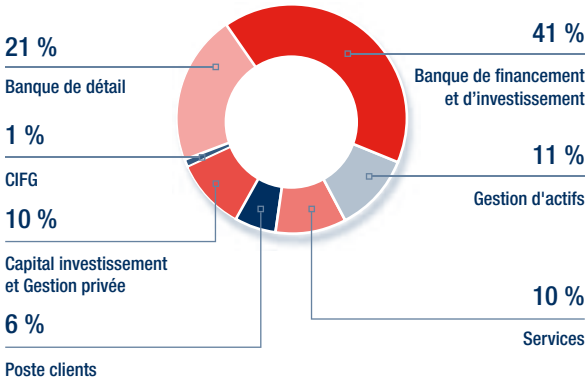

Au travers du résultat apporté directement par la mise en équivalence des CCI, la Banque de détail contribue à hauteur de 21 % au résultat net de Natixis. Si l'on prend en compte les activités de Natixis distribuées par les réseaux, la contribution de la Banque de détail est portée à 36 % du résultat net part du Groupe de Natixis.

RÉPARTITION DES FONDS PROPRES NORMATIFS PAR MÉTIER

La répartition des fonds propres normatifs par métier est stable par rapport à 2005.

RÉPARTITION DES FONDS PROPRES NORMATIFS PAR MÉTIER PRO FORMA 2005

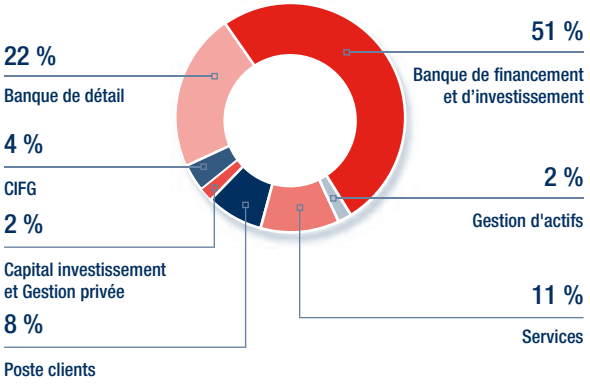

RÉPARTITION DES FONDS PROPRES NORMATIFS PAR MÉTIER PRO FORMA 2006

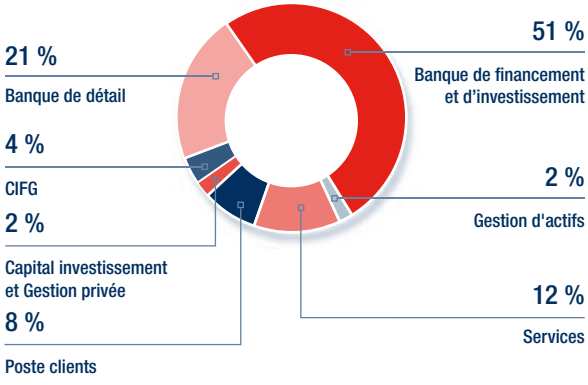

ANALYSE DES MÉTIERS

Pôle Banque de financement et d'investissement

Préambule

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	5 372	6 273	+ 901	+ 17 %
Capitaux propres moyens	1 166	1 246	+ 80	+ 7 %
Produit Net Bancaire	**2 748,8**	**3 494,4**	**+ 745,6**	**+ 27 %**
Métiers de Financements	1 002,2	1 217,9	+ 215,7	+ 22 %
Métiers d'Investissements	1 742,9	2 285,1	+ 542,2	+ 31 %
Autres	3,7	(8,6)	(12,3)	
Charges	**(1 594,2)**	**(2 105,3)**	**(511,1)**	**+ 32 %**
Résultat brut d'exploitation	**1 154,6**	**1 389,1**	**+ 234,5**	**+ 20 %**
Coût du risque	(83,1)	(10,3)	+ 72,8	(88) %
Résultat avant impôt	**1 084,7**	**1 387,3**	**+ 302,6**	**+ 28 %**
Résultat net part du Groupe	**706,4**	**943,0**	**+ 236,6**	**+ 33 %**
Rentabilité sur FPN	13,1 %	15,0 %		
Coefficient d'exploitation	58 %	60 %		

Une nouvelle année de forte croissance du PNB (+ 27 %)

Les activités du pôle Banque de financement et d'investissement connaissent une année de forte croissance en 2006. En progression de 27 % d'une année sur l'autre, cette performance se situe dans le haut de la fourchette des établissements européens, et confirme ainsi la robustesse du modèle économique. Cette performance est d'autant plus remarquable qu'elle est intervenue dans un contexte d'annonce de fusion.
Le profil d'activité a légèrement évolué en 2006, les métiers d'investissement représentant désormais 65 % du PNB du pôle (soit une progression de 2 points par rapport à 2005).

Avec un PNB en hausse de 22 %, les métiers de financement connaissent un très bon développement, notamment sur les financements immobiliers, de projets (infrastructures, PPP)* et de LBO. L'actuelle abondance des liquidités conjuguée aux bons résultats des sociétés, en favorisant l'accès au refinancement, a accru la pression sur les niveaux de marge. Mais la stratégie menée dès 2005 de développer une offre compétitive de produits, à la fois complète et innovante, porte ses fruits : les récentes actions engagées ont notamment permis d'offrir à nos clients de meilleures conditions de financement par l'optimisation des ventes de financement structurés, et par l'appui de fonctions coverage renforcées. Les gains de « cross » et de « combined selling » ont ainsi doublé par rapport à l'an dernier.

Affichant un PNB en hausse de 31 %, les métiers d'investissement ont bénéficié d'un environnement de marché globalement favorable.
Les activités de marchés ont connu une croissance exceptionnelle en 2006, poursuivant leurs efforts sur deux axes prioritaires : l'adaptation de l'offre de produits nouveaux et structurés (produits structurés sur fonds de gestion alternative de type CPPI, dérivés complexes sur taux et actions) et le renforcement du positionnement sur l'ensemble des clientèles institutionnelle et corporate. La prise de contrôle du groupe Nexgen Financial Solutions a permis de générer un flux complémentaire de revenus sur le segment très porteur du haut de bilan, tandis que les opérations d'Equity capital markets des équipes de Lazard-Ixis et de Natexis Bleichroeder ont été nombreuses et visibles (Natixis, Icade, EDF énergie, BNP Paribas, Vinci, ADP, Korian, etc.).

Les activités de titrisation, principalement basées à New York, Paris et Londres, ont connu un volume record. Les taux longs toujours bas des deux côtés de l'Atlantique favorisent la demande des investisseurs sur ces classes d'actifs plus rémunératrices (CMBS, ABS, etc.). L'activité sur CDO/CLO progresse elle aussi fortement, les équipes se situant en première position des bookrunners de CLO d'arbitrage mondial en termes de volume d'émission [9].

(*) Partenariats Public-Privé

(9) Source : Asset-backed Alert.

Des charges en croissance de 32 %

La croissance des charges résulte de plusieurs facteurs :

- la progression des rémunérations variables en relation avec les performances de l'année ;
- la croissance des ETP moyens (+ 12 %), dont plus de 50 % à l'international, qui, outre l'effet masse salariale, génère automatiquement une hausse équivalente des charges d'exploitation courantes ;
- la forte hausse des investissements informatiques avec la mise en place en 2006 de nombreuses nouvelles applications métiers.

Des indicateurs de rentabilité en hausse

Le résultat brut d'exploitation 2006 s'établit à 1 389 millions d'euros, en progression de 20 % par rapport au pro forma 2005. Le résultat net atteint 943 millions d'euros, soit une hausse de 33 % sur un an.

Les encours CAD moyens progressent de 17 % à 104,5 milliards d'euros. La rentabilité après impôts, mesurée en terme de retour sur capitaux propres normatifs moyens, ressort à 15 %, contre 13,1 % en 2005.

PNB et activité par domaine

(en millions d'euros)	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Var. 2006/2005 montant	Var. 2006/2005 %
Produit Net Bancaire	**2 748,8**	**3 494,4**	**+ 745,6**	**+ 27 %**
Relations entreprises et institutionnels	416,3	416,0	(0,3)	0 %
International	133,4	170,8	+ 37,4	+ 28 %
Financements structurés et matières premières	452,5	631,2	+ 178,6	+ 39 %
Marchés de capitaux	1 023,0	1 388,8	+ 365,8	+ 36 %
Titrisation et principal finance	387,3	553,2	+ 165,9	+ 43 %
Compte propre, global portfolio management, finances	326,0	334,7	+ 8,7	+ 3 %
Fusions et acquisitions	6,6	8,4	+ 1,8	+ 27 %
Autres	3,7	(8,6)	(12,3)	ns

- La croissance très soutenue de l'activité a porté pour l'essentiel sur les activités de Titrisation et principal finance (progression de 43 % à 553 millions d'euros), les Financements structurés et matières premières (progression de 39 % à 631 millions d'euros) et les Marchés de capitaux (progression de 36 % à 1 389 millions d'euros).
- Conséquence des ambitions de développement à l'international et des forts investissements consentis, la part du PNB réalisée dans les entités hors France atteint 43 %, contre seulement 35 % un an auparavant, avec une progression notable sur l'Europe qui représente fin 2006 18 % du PNB du pôle BFI, contre seulement 9 % en 2005. La performance à l'international a été tirée par les activités londoniennes (activités d'arbitrage et nouvelles activités de type financement immobilier et titrisation).

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PNB DE LA BFI 2005

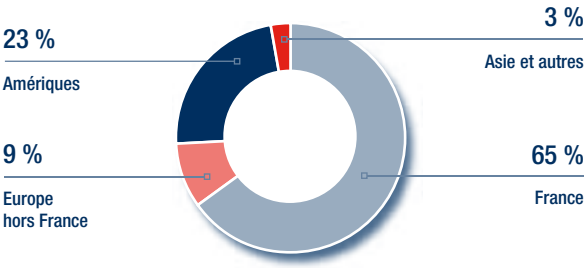

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DU PNB DE LA BFI 2006

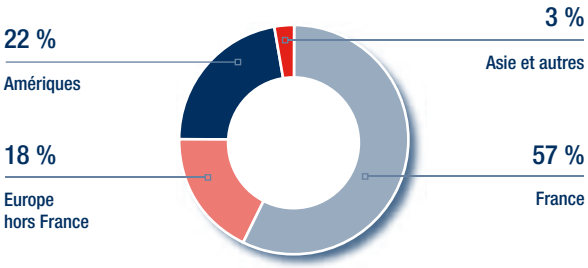

Relations Entreprises et Institutionnels

Le PNB de la ligne de métier Relations Entreprises et Institutionnels, qui s'élève à 416 millions d'euros, est resté stable entre 2005 et 2006, la progression observée sur le crédit-bail étant absorbée par l'impact de la contraction des marges sur le PNB des financements corporate ainsi que par la baisse observée sur l'activité Flux.

Les encours CAD moyens du métier augmentent de 4 % à 24,1 milliards d'euros.

Corporate

La production nouvelle des activités de financement corporate a été contenue en 2006 à 9,1 milliards d'euros, contre 9,3 milliards d'euros en 2005. Un rééquilibrage s'est effectué entre prêts et lignes de crédit en 2006 (50 % de la production respectivement), comparativement à 2005 où une part importante de la production nouvelle avait consisté en lignes de back up (80 % de lignes et 20 % de prêts) en raison des taux particulièrement attractifs de cette période.

Les encours moyens sont restés stables (- 1 % par rapport à 2005) : la maîtrise des encours a en effet été l'un des challenges de 2006.

Flux

Dans un marché dominé par la baisse du prix des moyens de paiement, la persistance de tensions concurrentielles fortes et la poursuite de la rationalisation des pools bancaires par appels d'offres, l'activité Flux a poursuivi en 2006 son développement commercial tant en termes de volumes de capitaux commerciaux (+ 10 %) que de nombre d'opérations traitées (+ 11 %).

La progression constatée s'explique par l'accroissement significatif des opérations avec certains groupes (France Telecom, Axa, Sanofi) et par les effets des appels d'offres remportés en 2005.

Dans le même temps, l'enquête traditionnelle SOFRES confirmait la poursuite de l'amélioration de la qualité de traitement des opérations (note globale de 8,2, contre 8 lors du précédent baromètre 2004).

La gamme des produits et services sur le portail s'est enrichie, avec notamment la mise en production de l'offre de gestion de trésorerie Groupe (Natixis/Banques Populaires), dénommée Actiflow.

Crédit-bail

La production nouvelle progresse de 12 % dans un contexte de marge en réduction sensible.
Sur le crédit-bail mobilier, la production atteint 1,6 milliard d'euros, soit une progression de près de 16 % grâce à une accélération de l'activité au cours du dernier trimestre. Le mouvement de baisse des marges enregistré depuis la fin 2005 s'est stabilisé. La Location Longue Durée a enregistré 29 millions d'euros de nouvelles opérations, soit 13 % de plus qu'en 2005. Le stock de véhicules gérés avoisine les 4 000.

Sur le crédit-bail immobilier et sofergie, la production s'élève à 670 millions d'euros, identique à 2005 avec à nouveau une belle performance du sofergie liée aux financements éoliens. Pour le crédit-bail immobilier, l'activité est restée soutenue de la part des Banques Populaires avec 358 millions d'euros (+ 13 %). Les marges crédit-bail immobilier et sofergie se maintiennent par rapport à celles de l'année précédente.

Les nouvelles opérations de l'activité à l'international (138 millions d'euros) sont en progression de près de 50 % sur l'exercice précédent.

Les encours moyens évoluent de 7 % sur l'année et se positionnent à 6,5 milliards d'euros à fin 2006.

International

Résultat de la forte activité commerciale du domaine International, la production nouvelle moyen et long terme s'inscrit en forte hausse de 3,6 milliards d'euros, soit une progression de 60 % sur un an, atteignant 9,5 milliards d'euros.

L'essentiel de la progression provient des Institutions Financières qui génèrent 4 milliards d'euros de production nouvelle en 2006, soit une hausse de 97 % (+ 2 milliards d'euros) par rapport à 2005 et notamment au travers de la succursale londonienne (+ 1,2 milliard d'euros) qui, outre les nombreuses opérations conclues avec les clients de référence, a obtenu un nombre significatif de nouveaux mandats (Reserve Bank, Merril Lynch Int, Bears Sterns, Close Brothers, National Bank of Egypt).

Les **Financements Corporate** ont réalisé 4,9 milliards d'euros de production nouvelle, soit 1,4 milliard d'euros de plus qu'à fin 2005 : 90 % de la production provient des succursales européennes qui misent sur le développement de la base clientèle en élargissant la segmentation aux mid-corporates.

Le **Global Trade Services**, activité redimensionnée mi-2006, a généré 0,7 milliard d'euros de production nouvelle. Le développement de cette activité s'articule dorénavant autour de 3 axes :

- la recherche de mandats de crédits acheteurs à plus forte valeur ajoutée auprès de clients internationaux uniquement ;
- la croissance des volumes de trade finance ;
- la multiplication de la vente croisée sur les contrats internationaux, notamment avec Financements structurés et matières premières et Marchés.

Les entités à l'étranger représentent 87,4 % du total de la production nouvelle moyen et long terme de ce métier, avec notamment Madrid et Londres qui enregistrent des réalisations deux fois supérieures à l'année précédente.

Conséquence de cette forte production, les encours moyens progressent de 30 % sur un an pour atteindre 17,4 milliards d'euros à fin 2006.

Compte tenu de la contraction des marges sur encours, la progression de PNB est limitée à 171 millions d'euros en 2006, soit 28 %.

Financements structurés et matières premières

Dans un contexte de contraction des marges, le PNB du métier Financements structurés et matières premières progresse de 40 % à 631 millions d'euros en 2006, reflétant la forte activité observée sur ses métiers au cours de l'année. Cette forte activité se traduit par une progression de près de 50 % à 26,8 milliards d'euros des encours CAD moyens.

Financement de matières premières

- La **production nouvelle** des financements de matières premières, qui s'élève à 1 903 millions d'euros, affiche une hausse de 27 % (soit + 419 millions d'euros) par rapport à fin 2005. La filière Énergie (1 210 millions d'euros) réalise 64 % de la production nouvelle.

  Les encours moyens (8,6 milliards d'euros) ressortent en progression de 43 % par rapport à fin 2005 (+ 2,6 milliards d'euros). Cet accroissement est porté en grande partie par l'Énergie dont les encours moyens (5,8 milliards d'euros) progressent de 41 % (soit + 1,7 milliard d'euros) sur un an en raison d'un niveau élevé des cours du pétrole (cours moyen 2006 : 65 dollars contre 54 dollars en 2005), d'un besoin de facilités des grands traders, d'opérations majeures conclues tout au long de l'année (Roseneftgas ou Sonangol, Maurel & Prom, etc.) et d'une activité commerciale soutenue à destination des traders de taille moyenne.

  Les encours CAD fin de période s'établissent à 6,6 milliards d'euros, contre 5,9 milliards d'euros un an auparavant.

- Le **PNB** progresse sensiblement, malgré un contexte de marché difficile (concurrence intense, assouplissement de la structure de crédit et allongement des durées, forte liquidité et pression des marges) atténuée cependant au 4e trimestre. L'Énergie reste le premier contributeur (57 % du PNB total), malgré une forte croissance de l'activité Métaux (+ 51 %).

Financements structurés

Acquisition et LBO

Cette activité reste la première contributrice au métier Financements structurés et matières premières.

L'année 2006 est caractérisée par une forte activité avec une production nouvelle de 3,8 milliards d'euros : 34 dossiers en France (dont 12 arrangements et 6 underwritings), 36 dossiers en Europe (dont 6 underwritings), 67 dossiers aux USA (dont 9 underwritings) et 3 dossiers en Asie.

Malgré la baisse des marges observée sur le marché, le taux de marge sur encours constaté en 2006 progresse grâce à la montée en puissance sur des opérations d'arrangement.

Immobilier

Le PNB Immobilier de l'exercice 2006 affiche une progression remarquable par rapport à celui de 2005.

Le volume d'activité a été très soutenu en 2006 malgré le contexte très concurrentiel, fruit de nombreux paramètres :

- reconnaissance de Natixis comme acteur de référence du secteur (nombreuses opérations pour le compte de clients de référence : Colony, Nexity, Foncière des régions, AxaReim, Kaufman & Broad, Pirelli RE, Deutsche Bank, etc.) ;
- origination en amont des opérations ;
- élargissement de l'activité à d'autres marchés européens (Italie, Allemagne, Espagne) ;
- captation de nouveaux clients investisseurs (Bear Sterns, W.P. Carey, Foncière Euris, etc.) ;
- prise de positions visibles sur le segment des opérations mixtes Immobilier/LBO (obtention du mandat exclusif pour Deutsch Bank RE dans le cadre de l'acquisition de France Printemps : 1 milliard d'euros) ;
- confirmation de la percée sur le segment des Foncières (mandat coexclusif avec RBS pour Gecina/Générale de Santé : 460 millions d'euros).

Projets

La production nouvelle est très importante et atteint 6,6 milliards d'euros. Elle est relativement bien répartie entre les secteurs avec une performance particulièrement bonne pour le secteur des PPP/Infrastructures qui profite du réveil du marché français et de la privatisation d'un grand nombre d'infrastructures de transport. Les Ressources Naturelles s'inscrivent légèrement en retrait par rapport aux autres secteurs du fait de l'accent mis sur trois arrangements et d'un nombre d'opportunités de prises de participations moins important que dans les autres secteurs.

Aéronautique

Natixis Transport Finance a généré en 2006 1,23 milliard d'euros de production nouvelle pour 468 millions d'euros en 2005. Avec le retour sur le marché d'un nombre important d'investisseurs et de prêteurs qui avaient délaissé le marché après le 11 septembre 2001, les affaires proposées font l'objet d'une forte concurrence et d'une baisse significative et généralisée des marges. L'impact de la baisse des marges a toutefois pu être enrayé par le lancement de nouveaux produits à dominante fiscale.

Transport maritime et terrestre

La production nouvelle signée s'est élevée à 1 047 millions d'euros pour 40 opérations, soit un doublement par rapport à 2005, ce montant comprenant 280 millions d'euros de crédits export coréens et français pondérés à 5 % en Cooke. L'année 2006 a été marquée par un fort développement de l'arrangement de financements bilatéraux ou de club deals. Sur les 40 opérations signées, 21 ont été arrangées par le Shipping dans toutes les régions du monde.

Crédits syndiqués

Dans un marché en contraction, Natixis améliore son positionnement : les Crédits syndiqués ont été mandatés sur 67 transactions en 2006, contre 90 en 2005, mais Natixis

est bookrunner 46 fois en 2006 (70 % des mandats), contre 45 fois en 2005 (50 % des mandats). Natixis se positionne au 15e rang des MLAs/Bookrunners sur l'ensemble de la zone EMEA (source IFR).

Le marché très concurrentiel amène Natixis à se diversifier vers des niches plus rémunératrices avec des crédits à structures plus complexes, des crédits à l'international et des Small et Midcaps.

Marchés de Capitaux

Le PNB des Marchés de capitaux s'élève à 1 389 millions d'euros, en hausse de 36 % par rapport à 2005, toutes les lignes de métier étant en progression significative d'une année sur l'autre.

Fixed Income

L'activité de **taux** a été très dynamique en 2006. D'un côté, l'aplatissement de la courbe des taux a sollicité les desks de dérivés complexes. Par ailleurs, la mise en œuvre du référentiel IFRS a incité les clients à privilégier des produits vanilles peu sensibles aux variations des sous-jacents (traitement des dérivés en juste valeur). La bonne anticipation du métier a ainsi permis de doubler le volume sur les produits dérivés de taux vanille.

Sur l'activité de **crédit**, l'année 2006 a connu un mouvement de resserrement assez marqué des spreads. Cette évolution a été heurtée, notamment au mois de mai où le marché a fortement corrigé en réaction à la baisse du marché actions. La BFI a conforté sa présence sur ces marchés, avec de bonnes performances sur les ABS.
Sur les emprunts d'État, la filière s'est classée au 3e rang des Spécialistes en Valeurs du Trésor (SVT) sur le marché primaire, et au 1er rang du classement qualitatif.
Sur le marché primaire obligataire, la BFI se hisse à la 10e place de la league table globale euro avec 235 émissions publiques, et confirme sa 4e place mondiale sur le marché des obligations sécurisées en réalisant plus de 15 milliards d'euros d'émissions. Elle s'est notamment distinguée en dirigeant la première émission de covered bond à 50 ans pour le compte de la Compagnie du Financement Foncier. Ce marché constitue aujourd'hui la deuxième classe d'actifs taux après les obligations souveraines.

L'activité de **change** est caractérisée par une baisse des marges sur les produits vanille, validant notre business model qui consiste à vendre toute la gamme de produits en privilégiant la valeur ajoutée et la structuration.

Dérivés actions & arbitrages

Sur le marché des **dérivés actions**, l'activité a été forte sur le cœur de métier (dérivés complexes de type barrières et digitales). Les positions ont été renforcées par la recherche de produits optionnels innovants mêlant des sous jacents hybrides. Les équipes ont par exemple réalisé en Italie un nouveau produit hybride multiassets, permettant aux investisseurs de combiner plusieurs classes d'actifs (actions, immobilier, taux d'intérêt et inflation). Au niveau international, l'axe de développement de la région Asie-Pacifique a été confirmé, avec un déploiement en cours sur la Corée du Sud, le Japon et Hong Kong.
Les **activités d'arbitrage** ont profité d'un marché porteur sur les positions directionnelles et sur les opérations de fusions/acquisitions. Ces conditions favorables, associées au dispositif de maîtrise de risque, ont permis à la banque d'enregistrer de très bons résultats.

L'Equity Finance a connu un développement tout à fait remarquable de la volumétrie des opérations. Les activités se sont développées, portées à la fois par la conjoncture, mais aussi pour des raisons structurelles (meilleure couverture de l'ensemble des marchés européens, élargissement de l'offre structurée, nouvelles contreparties actives, renforcement des équipes, etc.).

Brokerage

Dans un environnement favorable, les différentes filiales ont considérablement amélioré leurs performances par rapport à 2005.

Ixis Securities a gagné de nouvelles parts de marché dans un environnement boursier favorisé par la hausse des indices européens, mais dont la volatilité historiquement faible a limité l'activité de certains investisseurs. Le chiffre d'affaires a progressé sensiblement en France comme à l'international, notamment en Allemagne et au Benelux. La qualité de la recherche est régulièrement reconnue : la société a reçu 25 nominations dans le « top3 » aux Prix Thomson-Extel Focus France 2006, et figure désormais comme 3e broker français. L'année 2006 a également vu le développement d'Ixis Midcaps, qui bénéficie du label « Small & Midcaps Expert » attribué par Euronext.

L'année a également été très active pour **Natexis Bleichroeder S.A.** Tous les compartiments d'activité ont réalisé d'excellentes performances, que ce soient les prêts-emprunts de titres (avec 3,5 milliards d'euros d'encours prêtés en fin d'année), la vente institutionnelle actions (avec des courtages nets secondaires en progression de 16,8 %) ou l'exécution électronique (+ 22,5 % de PNB). Par ailleurs, Natexis Bleichroeder a participé à des opérations de taille significative sur le marché, dont les augmentations de capital de BNP Paribas, Vinci et Société Générale en tant que cochef de file, la privatisation de ADP ou la cession de titres Natixis.

Trading matières premières

Le PNB du Trading matières premières affiche une très forte croissance par rapport à 2005.
L'année 2006 a été marquée par une forte volatilité des marchés de matières premières, avec des investissements massifs vers cette nouvelle classe d'actif (recherche de diversification) et des évolutions contrastées par famille. Les produits énergétiques (pétrole et gaz naturel) sont en baisse (indice GSCI Énergie : - 22,2 %), les métaux de base et les métaux précieux sont en forte hausse (+ 57,5 % pour l'indice GSCI Métaux de base, + 22,5 % pour l'indice GSCI Métaux précieux).

Natexis Commodity Markets traite aujourd'hui la plupart des matières premières (pétrole, soft, métaux de base et métaux précieux). Le volume d'opérations est en très forte hausse (environ 2500 tickets traités par jour, soit + 65 % par rapport à 2005).

Corporate Finance

La filière réalise une très bonne année 2006 avec un PNB multiplié par quatre par rapport à 2005.

L'année figure parmi les très bonnes années de la décennie sur les marchés primaires actions. Les activités d'Equity Capital Markets affichent de très bons résultats. La filière a bénéficié pleinement du partenariat Lazard-Ixis, les équipes enregistrant de beaux succès commerciaux sur des introductions en bourse (ICADE, PARROT ou EDF Énergies Nouvelles), l'augmentation de capital de Cap Gemini destinée à refinancer l'acquisition de la société américaine Kanbay, et bien sûr en tant que coordinateur global du placement de titres Natixis pour un montant total de 5,5 milliards d'euros.

Les activités d'Ixis Corporate Solutions ont très bien performé, bénéficiant pleinement de l'intégration à 100 % du groupe Nexgen Financial Solutions fin mars 2006. Cette entité regroupe près de 90 personnes, très présentes internationalement et spécialisées dans des opérations financières sur mesure. Près de 20 nouvelles transactions ou restructurations de transactions existantes ont été réalisées. On note en particulier des transactions en Corée, en Espagne, en Australie, à Dubaï et en France, ainsi que la réalisation de 3 opérations liées à la réassurance. Dans le domaine de l'ART (Alternative Risk Transfer), la banque s'est vue confier un nouveau mandat par AXA pour une opération de titrisation du risque d'assurance automobile en Allemagne, Espagne, Italie et Belgique, après le succès de l'opération de 2005.

Dans les activités de conseil, la banque a connu une forte croissance, notamment dans les mandats de conseils immobiliers (pour la constitution d'OPCI), ou dans le domaine de l'énergie (pour négocier et conclure des contrats d'approvisionnement d'électricité à long terme pour un consortium mené par Alcan par exemple).

Structuration

Dans un marché toujours plus concurrentiel, la ligne de métier Structuration a réalisé une très bonne année 2006.

Le métier « Structured Funds » a conforté sa présence sur les produits structurés sur fonds à capital garanti. En France notamment, le métier a été porté par le développement significatif de cette activité auprès des réseaux bancaires (Crédit Agricole, Caisses d'Epargne).

L'année 2006 a également été marquée par la mise en place des premiers « CFO » (collateralized fund obligations) pour les activités de « Structured credit », placés par les équipes taux et actions pour un volume d'émission de plus de 550 millions d'euros.

Dans le métier de real estate, Ixis Capital Partners a renforcé sa position de leader dans le domaine des opérations de sale & lease back en Europe continentale, avec l'acquisition de plusieurs portefeuilles immobiliers pour un montant total de 815 millions d'euros.

La filiale de gestion alternative basée à Londres, Ixis Alternative Investment (IAI), a apporté une nouvelle impulsion au développement des produits alternatifs. Elle a notamment lancé une plate-forme de « managed funds » caractérisée par un contrôle des risques et une transparence renforcés pour les investisseurs. IAI a également développé un programme de seeding et d'incubation de nouveaux gérants de hedge funds qui sera lancé début 2007. Ce programme de seeding sera syndiqué auprès d'investisseurs tiers et bénéficiera de l'infrastructure de contrôle et de commercialisation de la BFI.

■ Titrisation et principal finance

Le PNB à fin décembre s'établit à 553,2 millions d'euros, affichant une progression de 43 % par rapport à 2005.

Le Groupe dispose d'une plate-forme de vente de l'ensemble des produits structurés ABS (Asset Backed Securities), RMBS (Residential Mortgage Backed Securities) et CDO (Collateralized Debt Obligation) composée de 80 personnes et basée en Amérique du Nord, en Europe et en Asie. Forte de son expérience, la banque s'est classée au 7e rang mondial pour les CDO au 3e trimestre 2006 [10].

La filiale Ixis Capital Markets a vendu et titrisé plus de 3 milliards de dollars de CMBS (Commercial Mortgage Backed Securities) dans le cadre de sept opérations, et plus de 4 milliards de dollars d'ABS (Asset Backed Securities) répartis sur huit opérations. La filiale continue également d'occuper une position dominante mondiale en tant que souscripteur de CDO/CLO (Collateralized Loan Obligation). Elle a structuré et placé 14,6 milliards de dollars de CLO cette année, faisant plus que doubler ses niveaux de production de 2005. Pour accompagner ses projets de croissance, la société a ouvert de nouveaux bureaux à Jersey City, Atlanta et Chicago. Elle a également émis un montant record de 4,8 milliards de dollars de prêts à taux fixes et taux variables et financement mezzanine pour des acquisitions immobilières et des recapitalisations aux États-Unis.

Sur la zone Europe/Asie, les équipes se sont illustrées tout au long de l'année sur des produits classiques de CDO/CLO (pour AXA ou Commerzbank par exemple) ou des produits hybrides (CDO hybride crédit/taux pour la CNP, CDO d'ABS, CDO de CDO pour New Bond Street AM). Le Groupe s'est classé 5e dans la League Table des European CDO. Concernant l'activité du 4e trimestre, on note également l'opération « Classico » : Ixis CIB, arrangeur et seul chef de file, a lancé sa première opération CMBS en Europe, résultat d'un travail commun des équipes d'origination de prêts immobiliers et de titrisation (activité CMBS de Londres).

■ Compte propre, Credit Portfolio Management, Finance

Le métier présente à fin 2006 un PNB en légère progression (+ 3 % à 334,7 millions d'euros) grâce aux belles performances de la Trésorerie, à la montée en puissance du Credit Portfolio Management et dans une moindre mesure à la progression du PNB de la société ABM LLC qui viennent compenser le recul observé sur le Compte Propre.

Compte Propre

L'activité de Compte propre a été pénalisée par un contexte de marché mitigé, l'année 2006 s'achevant avec des spreads de crédit très serrés, proches de leur plus bas historique, alors que la volatilité n'a cessé de baisser tout au long de l'année.

(10) Classement Asset-Backed Alert.

Trésorerie

L'année 2006 a été marquée par un relèvement considérable des taux à court terme : le taux directeur de la BCE a été porté de 2 % en début d'année à 3,50 % en fin d'année en 6 hausses successives de 25 bps ; aux États-Unis, la Fed, après 17 hausses de ses taux de référence en deux ans a décidé à partir de juillet de neutraliser sa politique monétaire en maintenant inchangé à 5,25 % le taux des Fed funds. Cependant, ce relèvement des taux à court terme n'a eu que des répercussions limitées sur les prix de l'argent à long terme. La Trésorerie court terme a tiré parti des hausses successives de taux grâce à une gestion très active de ses limites de risque. Concernant la Trésorerie long terme, l'aplatissement de la courbe des taux a été compensé par une gestion particulièrement dynamique.

Credit Portfolio Management

Développé en 2006, l'activité de Credit Portfolio Management a permis de mettre en place une politique de gestion dynamique du risque de crédit, de l'origination des financements à la cession des expositions sur le marché ou leur transformation sous forme de produits d'investissement.

Pôle Services

Depuis la création de Natixis, le pôle Services regroupe deux grandes familles d'activité :

- les métiers liés au traitement d'opérations, à savoir les Titres et les Paiements ;
- les métiers proposant des produits et des services dont la distribution est principalement assurée par les réseaux de banques de détail, soit Assurances, Cautions et Garanties financières, Crédit à la consommation et Ingénierie sociale.

Le Produit Net Bancaire du pôle Services ressort pour l'exercice 2006 à 1 151 millions d'euros, en hausse de 10 % (+ 105 millions d'euros). Dans le même temps, la croissance de l'ensemble des charges d'exploitation a été maintenue à + 7 % (+ 51 millions d'euros).
Le pôle Services bénéficie donc d'un effet ciseau favorable avec un coefficient d'exploitation en baisse de près de 2 points sur un an et affiche un résultat brut d'exploitation de 383 millions d'euros, en hausse de + 16 % (+ 54 millions d'euros).

Le résultat net pour le pôle Services ressort à 238,2 millions d'euros avec une croissance de + 15 % (+ 31 millions d'euros) par rapport à 2005, et une avance de plus de 12 millions d'euros sur l'objectif du business plan.

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	1 133	1 421	+ 289	+ 25 %
Capitaux propres moyens	1 041	1 384	+ 342	+ 33 %
Produit Net Bancaire	**1 045,5**	**1 150,6**	**+ 105,1**	**+ 10 %**
Charges	**(716,7)**	**(767,6)**	**(50,9)**	**+ 7 %**
Résultat brut d'exploitation	**328,8**	**383,0**	**+ 54,2**	**+ 16 %**
Coût du risque	(14,7)	(12,5)	+ 2,1	(15) %
Résultat avant impôt	**323,5**	**377,7**	**+ 54,2**	**+ 17 %**
Résultat net part du groupe	**207,1**	**238,2**	**+ 31,1**	**+ 15 %**
Rentabilité sur FPN	18,3 %	16,8 %		
Coefficient d'exploitation	69 %	67 %		

Le pôle Services reflète les enjeux des deux réseaux de distribution auxquels il est adossé :

- une forte croissance de l'épargne financière et de l'assurance-vie en particulier qui bénéficie aux sociétés d'assurance-vie et aux métiers de titres en France ;
- Une pression générale sur les marges se fait ressentir sur le marché très concurrentiel de la Banque de détail, et le gain des parts de marché se fait au détriment des prix : baisse des frais à l'entrée en assurance-vie, baisse des tarifs sur la garantie pour les prêts immobilier (- 30 %), réduction des frais payés sur les moyens de paiements, pression sur les taux pour le crédit consommation.

Dans cet environnement, l'amélioration de la performance opérationnelle et la maîtrise des coûts sont les enjeux majeurs. La réussite du projet CACEIS sur la conservation institutionnelle permet aujourd'hui d'afficher sur ce métier une position de leader avec une croissance du PNB de 14 % avec des charges quasi stables. Le partenariat avec BNP Paribas signé en 2006 sur la monétique s'inscrit dans la même logique. Sur le crédit renouvelable, le Groupe finalise actuellement les travaux lui permettant de développer son offre sur l'ensemble des deux réseaux à partir d'une usine commune.

Assurances

- Cette ligne métier résulte du rapprochement de Natexis Assurances, représentant 98 % des encours gérés par la ligne métier et de Foncier Assurance, structure apportée par la CNCE, actionnaire à 60 % (le solde étant détenu par le Crédit Foncier).

- Les encours gérés de Natixis Assurances sont en progression sensible (+ 15 %) grâce à des réalisations commerciales 2005 et 2006 sensiblement supérieures à la moyenne du marché de l'assurance-vie : 2006 s'achève sur une collecte brute en croissance de 34 %, qui s'établit bien au-dessus de la progression enregistrée par les bancassureurs du G11- ensemble des onze bancassureurs français- (+ 20 %) et de celle du marché français (+ 17 %).

  L'activité assurance-vie a été particulièrement performante grâce à plusieurs facteurs :

  - le lancement du produit Fructi-Pulse, réalisé dans le cadre de la campagne Epargne Groupe Banque Populaire et accompagné d'une offre promotionnelle de gratuité sur les frais d'entrée au cours du 1er trimestre ;
  - les transferts de PEL induits par un changement de fiscalité relative aux PEL de plus de 12 ans ;
  - le dynamisme du marché de l'assurance-vie, qui a indirectement bénéficié de marchés actions bien orientés. Cet environnement porteur a favorisé le développement de la collecte en unités de compte, qui affiche une croissance de + 60 % et représente désormais 22 % de la collecte brute totale ;
  - une collecte nette en très forte hausse, grâce à la combinaison de ce dynamisme commercial et d'une progression très modérée des prestations payées.

- Dans ce contexte, le PNB de cette ligne métier atteint 244,9 millions d'euros à fin 2006, en progression de 16 %, soit + 34,7 millions d'euros par rapport à 2005.

Cautions et Garanties financières

- Cette ligne métier se positionne sur les métiers de cautions (crédits moyen/long terme aux particuliers et aux professionnels) au travers de sa filiale Saccef, et de garanties financières (constructeurs maisons individuelles, agents immobiliers, promoteurs, administrateurs de biens, etc.) via les filiales Cegi et Socamab.

  Malgré la réforme de l'hypothèque, qui a contraint Saccef à abaisser de 30 % ses tarifs à compter du 1er juillet 2006 sur le marché des particuliers, et malgré une concurrence accrue sur le marché des entreprises, le chiffre d'affaires de 2006 affiche une évolution en hausse sur un an de 5 % avec une progression de 3 % sur le marché des particuliers.

  Parallèlement, le montant des primes acquises sur l'exercice montre une progression de 12,7 millions d'euros sur l'année, soit + 14 % sur un an, compte tenu de l'effet stock (ces primes sont étalées sur la durée de vie des prêts immobiliers dans les comptes de Saccef).

- Le PNB s'élève à 84,1 millions d'euros, en retrait de 11,6 millions d'euros, soit une baisse de 12 % sur un an.

  Hors provision passée en 2006 pour couvrir un risque exceptionnel à hauteur de 24,2 millions d'euros, le PNB afficherait une croissance de 12,6 millions d'euros sur un an.

Crédit à la consommation

- Cette nouvelle activité est issue du rapprochement entre Novacrédit et CEFI. Elle couvre deux activités :

  - le crédit permanent distribué à la fois par Novacrédit et CEFI au travers de deux produits, le premier étant caractérisé par la mise à disposition d'une réserve d'argent avec un support de carte Aurore et le second avec un support carte Bleu Visa ;
  - et le prêt personnel géré exclusivement par CEFI.

Cette ligne métier réalise un PNB de 72 millions d'euros et affiche une nette progression sur un an (+ 16,6 millions d'euros, soit + 30 %). Cette croissance est principalement portée par le produit TEOZ en raison :

- d'une activité 2006 favorable, malgré un fléchissement sur le second semestre consécutif à la mobilisation des forces commerciales du réseau pour la mise sur le marché de Natixis : les encours TEOZ s'élèvent à 733 millions d'euros et affichent une progression de 17 % ;
- d'une bonne anticipation de la hausse du refinancement ;
- et d'une progression des produits d'assurance en raison d'une participation bénéficiaire favorable.

L'Ingénierie sociale

- L'année 2006 est marquée par une actualité assez forte avec la mise en route progressive du concept d'Ingénierie sociale, le lancement du Chèque Emploi Services Universel, le partenariat avec La Banque Postale pour lancer le Chèque Cadeau et la mise en œuvre de la loi pour le développement de la participation et de l'actionnariat salarié publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2006.

- Dans l'ensemble, l'Ingénierie sociale réalise une bonne année 2006, tant sur le métier de l'Epargne salariale que sur le métier des Titres de services. En réalisant un PNB de 84,6 millions d'euros, elle affiche une progression de 10,5 millions d'euros, soit + 14 % sur un an.

  - Leader sur le marché de l'Epargne salariale, ce métier affiche une nette progression de ses actifs gérés et de son fonds de commerce :
    - à 17 milliards d'euros, les actifs gérés sur la clientèle Banque Populaire progressent de 3,2 milliards d'euros sur un an en raison d'un placement net de 1,7 milliard d'euros (EDF, Sanofi-Aventis, Bayer) et d'une évolution favorable des indices (+ 1,5 milliard d'euros), les actifs gérés sur la clientèle Banque Populaire progressent de 27 % bien que sa proportion soit limitée (environ 12 %) ;
    - le fonds de commerce est toujours en croissance : le nombre de comptes de salariés gérés (2 808 961)

progresse de 8 % et le nombre d'entreprises clientes (30 189) de 17 % sur un an.

- Par ailleurs, l'offre Fructilibre de prêts personnels, adossée à l'Epargne salariale, continue sa progression : 4 137 nouveaux prêts ont été accordés cette année contribuant à une progression de l'encours de 24 millions d'euros qui s'établit à fin 2006 à 30,1 millions d'euros.
- L'activité des Titres de services performe elle aussi sur un an. Le nombre de Titres émis à 53 millions progresse de 12 %.

Paiements

- L'année 2006 est marquée par la création d'une joint-venture Partecis entre BNP Paribas et Natixis pour la mise en place d'une plate-forme commune sur la monétique et par le lancement de nouvelles offres marketing telles que la carte football.
- L'activité Paiements réalise une bonne année 2006 avec un PNB de 161,5 millions d'euros, en progression de 15 % par rapport à 2005 :
  - l'activité Monétique a connu cette année un développement soutenu, aussi bien avec les Banques Populaires que sur la clientèle propre :
    - le parc de cartes s'élève à 3,9 millions et progresse de 4 % ;
    - le nombre de cartes fabriquées à 2,2 millions progresse de 3 % ;
    - le nombre de transactions de compensation de 5 % ;
    - et les autorisations serveurs, du fait de la reprise sur la plate-forme nationale des autorisations porteurs des Banques Populaires de + 86 %.
  - L'activité Chèques et Systèmes d'échanges a connu une évolution plus contrastée du fait :
    - d'une activité moins soutenue :
    - l'activité chèques poursuit son fléchissement : - 1 % sur le recouvrement des chèques nationaux, - 17 % sur les prestations de services,
  - tandis que l'activité Systèmes d'échange progresse : + 6 % sur les opérations de masse SIT et + 10 % sur les paiements internationaux,
    - de la révision tarifaire vers les Banques Populaires, dont le chiffre d'affaires diminue de 3,6 millions d'euros,
    - et de l'utilisation progressive du nouveau système de paiements internationaux (STEP 2/TIPA), moins margé.

Titres

- L'année 2006 est marquée par la montée en puissance de cette ligne métier. Avec l'intégration de Gestitres, de CACEIS (intégration proportionnelle à 50 %) et de Natixis Investor Servicing aux côtés des Services financiers, le métier Titres propose désormais aux clients de la Banque de détail et aux institutionnels une large gamme de services de conservation et de gestion de comptes.

  La fin de l'année sur cette ligne métier a été marquée par le succès opérationnel de l'opération de placement à prix ouvert Natixis ainsi que par la tenue de l'assemblée créant Natixis. Les équipes de Natixis Services financiers et de Gestitres ont su se mobiliser, avec à leur côté les équipes informatiques, pour traiter sans incident des volumes d'opérations jusqu'alors inédits.
- Le PNB de l'activité Titres, qui représente désormais plus de 44 % du PNB du pôle Services, s'élève à 503 millions d'euros à fin 2006, soit une progression de + 7 % (+ 34 millions d'euros) par rapport à 2005.
  - Leader sur la conservation institutionnelle, CACEIS affiche une progression significative de ses encours conservés qui atteignent désormais 1 787 milliards d'euros à fin décembre 2006 (+ 240 millions d'euros) soit + 15,5 % par rapport à fin décembre 2005 dont 1 626 milliards d'euros (+ 18 %) sur la France.
    Par rapport à fin 2005, les actifs administrés ont progressé de 15 %, soit + 112,4 milliards d'euros.
    En France, la hausse s'établit à + 13,5 %, soit + 79 milliards d'euros, et à l'étranger les plus fortes progressions sont celles de Fastnet Luxembourg (+ 24 %) et de Fastnet Netherlands (+ 20 %).
  - Les Services financiers ont connu en 2006 une forte activité :
    - à 513 milliards d'euros, les encours conservés progressent de 84 milliards d'euros, soit + 20 % sur un an (création de Natixis, accompagnement du développement de la clientèle institutionnelle, prise en compte des TCN conservés sur Arpson pour environ 10 milliards d'euros),
    - le nombre d'ordres bourse France atteint 3 010 000, en progression d'un peu plus de 22 %,
    - a contrario, les volumes sur la bourse étrangère (250 000 ordres exécutés) sont en recul de 12 % sur un an tandis que le nombre de portefeuilles conservés est stable à 1 332 000.
  - Gestitres, affiche une quasi-stabilité de ses encours conservés à 105 milliards d'euros au 31 décembre.

    Parallèlement les autres indicateurs de cette filiale affichent des évolutions intéressantes avec :
    - une légère croissance du nombre de comptes titres ;
    - une hausse de 26 % du nombre d'ordres bourse France (3,6 millions) ;
    - une croissance de 2 % du nombre d'ordres OPCVM (13,3 millions).

Pôle Gestion d'actifs

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis a connu en 2006 une forte expansion sur l'ensemble de ses métiers tant en Europe qu'aux États-Unis, avec une croissance globale des encours de plus de 67,3 milliards d'euros (soit + 13 %) à taux de change constant. Les encours atteignent 583 milliards d'euros à la fin de l'exercice

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	234	269	+ 35	+ 15 %
Capitaux propres moyens	1 607	1 555	(52)	(3) %
Produit Net Bancaire	**1 222,4**	**1 497,4**	**+ 275,0**	**+ 23 %**
Charges	**(908,6)**	**(1 111,6)**	**(203,0)**	**+ 22 %**
Résultat brut d'exploitation	**313,8**	**385,8**	**+ 72,0**	**+ 23 %**
Coût du risque	(2,4)	0,5	+ 2,9	
Résultat avant impôt	**320,1**	**396,6**	**+ 76,5**	**+ 24 %**
Résultat net part du groupe	**191,9**	**266,3**	**+ 74,4**	**+ 39 %**
Rentabilité sur FPN	81,9 %	98,9 %		
Coefficient d'exploitation	74 %	74 %		

- Les encours sont en progression de 67,3 milliards d'euros à taux de change constant mais uniquement de 49,2 milliards d'euros (+ 9 %) en réel, sous la combinaison de trois effets distincts :
  - une collecte nette 2006 qui atteint 29,9 milliards d'euros, en progression de 19 % par rapport à 2005 à taux de change constant ;
  - un effet marché record de 37,4 milliards d'euros, en hausse de 14 % à taux de change constant ;
  - une dépréciation du dollar (cours fin d'année) entraînant un effet de change négatif de 18,1 milliards d'euros.

(en Md€ constant)	Europe	%	US	%	Asie	%	Total	%
Encours fins	393,9	9 %	187,7	22 %	1,7	22 %	583,3	13 %
Collecte	11,7	nd	18,1	88 %	0,1	ns	29,9	19 %
Effet marché	21,5	nd	15,7	160 %	0,2	(49) %	37,4	14 %

ÉVOLUTION DES ENCOURS FIN DE PÉRIODE 2006 *EN MILLIARDS D'EUROS*

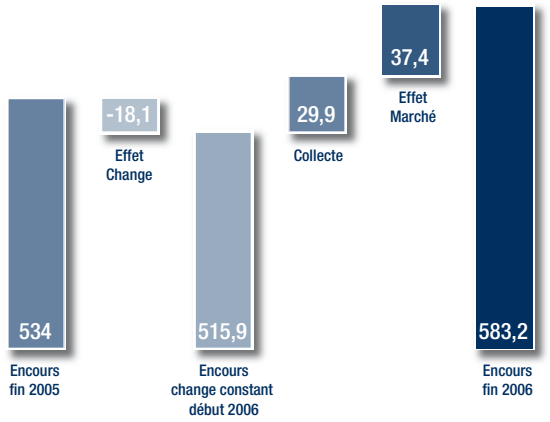

Le pôle Gestion d'actifs de Natixis a poursuivi en 2006 sa stratégie d'acteur global :

- le pôle Gestion d'actifs de Natixis a confirmé son positionnement « franco-américain » avec une collecte nette record de 29,9 milliards d'euros répartie en 11,7 milliards d'euros pour l'Europe et 18,1 milliards d'euros pour les États-Unis. Le Groupe développe sa collecte cross border qui s'élève en net à 6 milliards d'euros. Elle provient de France, du Royaume Uni, du Japon et de l'Australie et s'oriente principalement au profit de Loomis Sayles (spécialiste US obligataire) ;
- sur le marché français majoritairement en architecture fermée, le pôle Gestion d'actifs de Natixis a bénéficié de la dynamique commerciale de ses deux réseaux actionnaires. Ils ont tiré profit de la forte croissance de l'Epargne financière en 2006 et de l'assurance-vie en particulier qui représente 6,3 milliards d'euros de collecte nette sur 11,7 milliards d'euros de collecte en Europe ;
- sur le marché américain en architecture ouverte, l'organisation multispécialiste avec une structure de distribution fédérale (Ixis AM Global Associates) a confirmé son adéquation avec les attentes du marché. La collecte est en hausse de 90 % à 18,1 milliards d'euros et plus de 44 % de cette collecte provient de la structure Ixis Advisors ;

- le Groupe poursuit sa stratégie de diversification vers des produits mieux margés avec le développement de la gestion alternative et de produits structurés dont les encours progressent de 5,1 milliards d'euros au global ;
- la qualité de la gestion est reconnue avec des distinctions sur l'ensemble de la gamme. Aux États-Unis, Morningstar a été nommé « Gérant de l'année » sur la gamme « International Equity ». David Herro d'Harris Associates et Dan Fuss/Katleen Gaffney sont classés en seconde place pour la catégorie « Bond Fund » ;
- Barron's a classé 1er l'ensemble de la famille des fonds d'Ixis Advisors pour leur performance sur 5 ans et 2nd sur un an. Toujours sur les États-Unis, la gamme Mutual Funds affiche des performances très satisfaisantes : 99 % des fonds obligataires sont dans le quartile supérieur en 2006 et sur un horizon moyen terme, 52 % de l'ensemble des fonds hors monétaire sont dans le quartile supérieur.

- Ce niveau d'activité remarquable permet au pôle Gestion d'actifs de Natixis d'afficher un PNB de 1,5 milliard d'euros, en hausse de 274 millions d'euros (soit + 23 %).

Les charges d'exploitation du pôle Gestion d'actifs atteignent 1,1 milliard d'euros à fin 2006, en hausse de 22 % :

- le pôle Gestion d'actifs de Natixis a poursuivi en 2006 sa croissance organique avec plus de 120 recrutements dont 80 aux États-Unis. Les effectifs atteignent 2 595 personnes, en hausse de 5 %, dont plus de 1 400 aux États-Unis. Les frais de personnel hors éléments variables et plan d'incitation à long terme sont en hausse de 3 % ;
- le Groupe accompagne son expansion avec le renforcement des fonctions informatiques, de back office et de compliance et le développement de nouvelles activités. Les charges d'exploitation hors frais de personnel sont en hausse de 15 % ;
- le variable est en forte progression en 2006, compte tenu des résultats commerciaux et de la forte hausse des commissions de performance.

Le résultat d'exploitation ressort à 386 millions d'euros, en hausse de 23 % avec des encours moyens en progression de 13 %. Le coefficient d'exploitation est stable à 74 %.

La zone Europe

- Sur la zone Europe, les encours sous gestion atteignent à fin 2006 393,9 milliards d'euros, en hausse de 9 % par rapport à fin 2005 (soit + 33,3 milliards d'euros).
  - La collecte de l'assurance-vie reste le principal vecteur de croissance sur la France avec une progression des encours de 14,2 milliards d'euros, répartie en 6,3 milliards d'euros de collecte et 7,9 milliards d'euros d'effet marché.
  - La Multigestion (IPCM et NAS) affiche une collecte nette de 1,8 milliard d'euros.
  - Écureuil gestion a lancé 6 nouveaux fonds garantis en 2006 (AI dente 3 à 8), qui font plus que compenser l'arrivée à l'échéance de trois fonds, la collecte nette sur ces produits structurés à forte valeur ajoutée ressort à 0,8 milliard d'euros en 2006.

La zone États-Unis

- L'année 2006 a été remarquable en termes d'activité aux États-Unis. Les encours atteignent 247,1 milliards de dollars, en hausse de 44,4 milliards de dollars, soit + 22 % :
  - la collecte nette atteint 23,8 milliards de dollars contre 12,6 milliards de dollars en 2005 (+ 88 %). Comme en 2005, la gamme obligataire de Loomis Sayles est le principal vecteur de collecte avec près de 19 milliards de dollars.

    Le Groupe poursuit sa montée en puissance sur l'alternatif aux États-Unis avec une collecte qui atteint 2,9 milliards de dollars contre 1,8 milliard de dollars en 2005 (+ 61 %) via les fonds d'Harris Alternatives et de Caspian ;
  - l'effet marché atteint un niveau record avec 20,6 milliards de dollars, porté par la forte progression des indices actions (S&P/+ 13,6 %, Russel 2000/+ 23,5 %).

Les encours moyens sont en progression de + 27,8 milliards de dollars et atteignent fin 2006 206,5 milliards de dollars. Cette progression de 15,6 % provient pour 9,4 % de la collecte et pour 6,2 % de l'effet marché.

Pôle Capital investissement et Gestion privée (CIGP)

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	175	240	+ 64	+ 37 %
Capitaux propres moyens	774	767	(7)	(1) %
Produit Net Bancaire	**275,8**	**449,1**	**+ 173,3**	**+ 63 %**
Charges	**(124,4)**	**(147,1)**	**(22,7)**	**+ 18 %**
Résultat brut d'exploitation	**151,4**	**302,0**	**+ 150,5**	**+ 99 %**
Coût du risque	(2,3)	(6,6)	(4,3)	+ 187 %
Résultat avant impôt	**153,5**	**296,6**	**+ 143,1**	**+ 93 %**
Résultat net part du groupe	**109,3**	**229,0**	**+ 119,7**	**+ 109 %**
Rentabilité sur FPN	62,4 %	95,6 %		
Coefficient d'exploitation	45 %	33 %		

Résultat du pôle CIGP

- Avec un PNB de 449,1 millions d'euros en hausse de 173,3 millions d'euros (+ 63 %) par rapport à 2005, le pôle CIGP enregistre une excellente performance sur 2006, principalement sur le Private Equity. Porté par une conjoncture très favorable en France et par le développement réalisé à l'international, Natixis Private Equity (NPE) a enregistré cette année un niveau exceptionnel de plus-values de cession (plus de 400 millions d'euros de plus-values brutes en 2006).
- Les charges d'exploitation du pôle CIGP s'élèvent à 147,1 millions d'euros, en progression de 18 % (+ 22,7 millions d'euros) par rapport à 2005. L'essentiel de l'augmentation provient de La Compagnie 1818, qui est en phase de développement, et des honoraires liés à l'activité chez Natixis Private Equity.

Le résultat net part du Groupe, qui s'élève à 229 millions d'euros, présente une amélioration de plus de 100 % par rapport à 2005.

Capital investissement

- À 3,2 milliards d'euros, les capitaux gérés du Capital investissement, qui intègrent les fonds levés dès leur souscription et les plus-values latentes, présentent une hausse de 29 % (+ 724 millions d'euros) par rapport à 2005.
- Le PNB du Capital investissement atteint 354,2 millions d'euros, soit une augmentation de 151 millions d'euros (+ 74 %) par rapport à 2005.
- Les investissements de Natixis Private Equity atteignent 603,3 millions d'euros, en progression de 63 % par rapport à 2005. Les cessions s'élèvent à 855,7 millions d'euros, soit plus du double des cessions de 2005 (373,6 millions d'euros) compte tenu d'une conjoncture extrêmement favorable. Les cessions les plus importantes ont porté sur les titres cotés en Asie et au Brésil ainsi que sur les activités Transmission et Développement. Elles ont permis de dégager plus de 400 millions d'euros de plus-values brutes. En dépit des cessions importantes de l'exercice, le stock de plus-values latentes (évalué au cours fin de période euro/dollar) ne baisse que de 46 millions d'euros, passant de 226 millions d'euros à 180 millions d'euros du fait de la réévaluation des lignes restant en portefeuille au 31 décembre.[1]

RÉPARTITION DES INVESTISSEMENTS DE NPE PAR ACTIVITÉ EN 2006

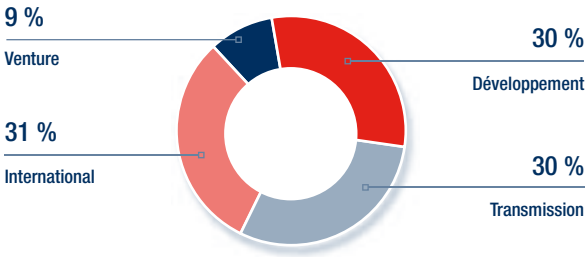

RÉPARTITION DES CESSIONS RÉALISÉES PAR NPE PAR ACTIVITÉ EN 2006

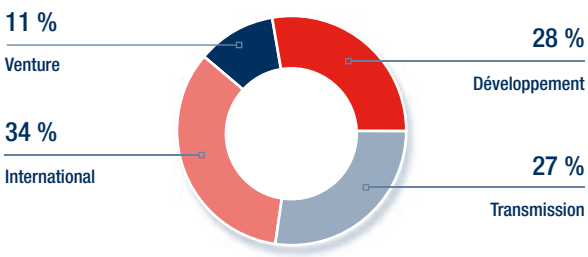

(1) Rappelons qu'en normes IFRS, les variations de stock de plus-values latentes sont enregistrées dans le compte de résultat.

Gestion privée

- En fin d'année 2006 les encours gérés de l'ensemble du métier de la Gestion privée atteignent 15,5 milliards d'euros.
- Le PNB de la Gestion privée s'élève à 94,9 millions d'euros en 2006, en progression de 22,2 millions d'euros par rapport à 2005 (+ 31 %).

Compagnie 1818

- Les encours gérés à près de 10 milliards d'euros augmentent de 2 milliards d'euros, soit 26 % sur un an, la moitié de cette progression est imputable à la collecte.
- Le PNB (51,2 millions d'euros) présente une croissance de 18,7 millions d'euros, soit + 57 % par rapport à 2005. C'est la première année pleine de fonctionnement de la structure créée en juin 2005. Le PNB présente un produit net d'intérêt en forte progression, une bonne tenue des commissions sur encours et un niveau élevé des commissions de transaction.

Banque Privée Saint-Dominique

- Les encours atteignent 3,2 milliards d'euros à fin décembre 2006, en progression de 11 %. Cette croissance provient pour 189 millions d'euros de l'effet marché et pour 109 millions d'euros de la collecte nette, bien supérieure à celle de 2005, grâce au nouveau dynamisme commercial.
- Le PNB (32 millions d'euros) progresse de 10,2 millions d'euros (47 %) par rapport à 2005. Ceci résulte d'une politique « produits » volontariste engagée depuis 2004, avec le placement régulier d'EMTN, le développement du crédit, de la révision de la grille tarifaire sur les droits de garde et de l'augmentation des frais de gestion de la gamme OPCVM Soprane.

Natixis Private Banking Luxembourg

- Les encours ont baissé durant l'année pour arriver à 2,3 milliards d'euros, du fait d'une décollecte technique importante essentiellement sur des capitaux Groupe et hors Groupe non margés (soit 300 millions d'euros) et de l'action de réduction des petits comptes (soit 10 millions d'euros).
- Le PNB (19,4 millions d'euros) s'établit à fin 2006 à un niveau inférieur de 1,7 million d'euros à celui de 2005.

Pôle Poste clients

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	835	958	+ 123	+ 15 %
Capitaux propres moyens	796	847	+ 51	+ 6 %
Produit Net Bancaire	**785,1**	**839,7**	**+ 54,6**	**+ 7 %**
Charges	**(564,4)**	**(604,4)**	**(40,0)**	**+ 7 %**
Résultat brut d'exploitation	**220,7**	**235,3**	**+ 14,6**	**+ 7 %**
Coût du risque	(7,2)	(10,6)	(3,3)	+ 46 %
Résultat avant impôt	**213,0**	**228,8**	**+ 15,8**	**+ 7 %**
Résultat net part du groupe	**133,9**	**144,5**	**+ 10,6**	**+ 8 %**
Rentabilité sur FPN	16,0 %	15,1 %		
Coefficient d'exploitation	72 %	72 %		

- Le PNB du pôle Poste clients s'élève à 840 millions d'euros, en progression de 55 millions d'euros sur un an (+ 7 %). Il bénéficie de la hausse de 10,5 % du chiffre d'affaires (1,465 milliard d'euros), particulièrement en assurance-crédit et en affacturage mais est pénalisé par de moindres produits financiers. L'assurance-crédit représente 73 % du chiffre d'affaires du pôle et 55 % de son PNB. Le pôle réalise 59 % de son chiffre d'affaires (56 % de son PNB) à l'étranger, dont 20 % en Allemagne.
- Les charges s'élèvent à 604,4 millions d'euros, en hausse de 7 % par rapport à 2005, dont une partie s'explique par les acquisitions par Coface de BDI et de Newton avec respectivement 92 ETP et 250 ETP et le reste par la croissance de l'activité.

Le résultat brut d'exploitation s'élève à 235 millions d'euros à fin 2006, en progression de 15 millions d'euros (+ 7 %) par rapport à 2005. Le coefficient d'exploitation du pôle ressort à 72 %, identique à 2005. Le résultat net part du Groupe affiche 144,5 millions d'euros, en hausse de 8 % sur un an et supérieur de 10 % (+ 13 millions d'euros) au business plan.

Coface

- Outre la création de Coface Services, l'exercice 2006 est marqué par la poursuite du déploiement de l'offre Coface avec les acquisitions de BDI (information en Israël) et de Newton (recouvrement aux États-Unis) ainsi que la prise de participation dans Cerved (information en Italie), concrétisant ainsi le déploiement des 4 lignes métiers sur chaque plate-forme géographique.
- Le PNB ressort à 718 millions d'euros, en hausse de 38 millions d'euros (+ 6 %) par rapport à 2005, grâce à un chiffre d'affaires global en nette progression tant en vision courante (+ 10,2 %) qu'à périmètre constant (+ 9,8 %).
  - En Assurance, le PNB est stable sur un an malgré la progression du chiffre d'affaires (+ 10 %) qui est le résultat d'une politique commerciale agressive avec une plus grande flexibilité sur les prix et une élévation raisonnée du taux d'acceptation des risques. Le loss ratio (sur primes acquises) ressort au même niveau que 2005 à 49 %.
  - Les Services affichent une progression du PNB (+ 14 %) dont 40 % sur l'affacturage, notamment en Allemagne.

Affacturage

- Le total des créances affacturées atteint près de 13,9 milliards d'euros, soit une progression de près de 16 % et le chiffre d'affaires potentiel des nouveaux contrats affiche une augmentation de 12 %, totalisant plus de 4,4 milliards d'euros de factures. Les réseaux apportent 78 % des revenus du métier.
- Grâce à des efforts commerciaux soutenus, le PNB de l'affacturage progresse de 15 % à 121,5 millions d'euros dans un marché français toujours très concurrentiel et qui continue de se développer.

Natixis Factor et VR Factorem

- Le chiffre d'affaires affacturé progresse de 16 % en totalisant 13,6 milliards d'euros de créances confiées en 2006 grâce au développement sur le marché Entreprises du réseau des Banques Populaires régionales et à l'effort commercial porté sur le segment des grandes entreprises avec notamment 17 syndications et 4 rachats de balances. Le chiffre d'affaires potentiel des nouveaux contrats atteint 4 milliards d'euros, soit une progression de 12 % par rapport à 2005.
- Le PNB progresse de 11 % à 118,3 millions d'euros, porté par la forte croissance du chiffre d'affaires et malgré une baisse du taux de commission moyen La part de VRF dans le PNB progresse pour atteindre 5,2 millions d'euros, en hausse de 40 % sur l'année.

GCE Affacturage

Créée fin 2005, GCE Affacturage, qui s'adresse principalement au réseau des Caisses d'Epargne et à la Banque Palatine, atteint son point mort dès cette année. La totalité des opérations effectuées concerne la prestation globale d'affacturage associant les services de gestion et de recouvrement, le financement des factures et la garantie contre les impayés. La filiale présente une première année pleine encourageante avec près de 100 contrats signés générant en année pleine un chiffre d'affaires potentiel de 440 millions d'euros. Le total des créances achetées en 2006 atteint 263 millions d'euros dont 34 % proviennent des CEP, 19 % de la Banque Palatine et 47 % d'autres apporteurs.

Les commissions d'affacturage atteignent 2,4 millions d'euros et les produits financiers nets 1,1 million d'euros, contribuant ainsi à la formation d'un PNB de 3,5 millions d'euros.

CIFG

Le Groupe CIFG a poursuivi sa croissance organique en 2006 avec des encours garantis nets qui atteignent 74,6 milliards de dollars, en hausse de 75 %.

- Avec 625 opérations réalisées en 2006 (367 en 2005), CIFG a presque doublé son nombre d'affaires souscrites et la production d'encours garantis sur le seul exercice 2006 est de 36,1 milliards de dollars, en hausse de 70 %.
- Le portefeuille de CIFG a atteint maintenant une taille significative lui permettant de montrer qu'il est un acteur de l'industrie de la garantie financière et que son développement est réel. La bonne diversification de son portefeuille sur l'ensemble des classes d'actifs, tant dans le secteur municipal américain que les projets ou les collectivités locales, ainsi que l'activité de rehaussement pour les tranches des véhicules de titrisation (Finance Structurée) contribuent à affirmer sa présence dans le marché. Le rating moyen du portefeuille global est AA.

L'activité de l'année a généré 232,3 millions de dollars de primes nettes émises actualisées (+ 43 %).

Les primes acquises nettes enregistrées dans le PNB atteignent 56,5 millions d'euros, en hausse de 49 %.

- Au total, le PNB 2006 atteint 78,7 millions d'euros, en hausse de 54 %.

Les charges brutes d'exploitation engagées sur 2006 atteignent 50,6 millions d'euros, en hausse de 21 %. En cohérence avec le mécanisme de report des primes émises, les charges engagées en 2006 sont en partie reportées (38 % en 2006). Les charges nettes de frais d'acquisition reportés, impactant le compte de résultat 2006, s'élèvent à 41,6 millions d'euros, en hausse de 52 %.

Le résultat brut d'exploitation ressort à 37,1 millions d'euros, en hausse de 55 % (+ 13,2 millions d'euros) avec un coefficient d'exploitation à 53 %, en amélioration de 2 points.

Le résultat net de CIFG ressort à 22,2 millions d'euros (+ 4,3 millions d'euros), en hausse de 39 %.

CIFG

(en millions d'euros)	Pro forma 2005	Réalisé 2006 pro forma	R. 2006/pf 2005 montant	%
Fonds propres normatifs (moyens)	468	467	(1)	0 %
Capitaux propres moyens	468	467	(1)	0 %
Produit Net Bancaire	**51,2**	**78,7**	**+ 27,5**	**+ 54 %**
Charges	**(27,3)**	**(41,6)**	**(14,3)**	**+ 52 %**
Résultat brut d'exploitation	**23,9**	**37,1**	**+ 13,2**	**+ 55 %**
Coût du risque	0,0	0,0	0,0	
Résultat avant impôt	**23,9**	**37,1**	**+ 13,2**	**+ 55 %**
Résultat net part du groupe	**17,9**	**22,2**	**+ 4,3**	**+ 24 %**
Rentabilité sur FPN	3,8 %	4,7 %		
Coefficient d'exploitation	53 %	53 %		

Banque de détail

La contribution économique des deux réseaux, Banques Populaires et Caisses d'Epargne, aux résultats de Natixis atteint fin 2006 487 millions d'euros, en hausse de 18 % (413 millions d'euros à fin 2005).

Le ROE normatif de la Banque de détail ressort à 19,1 %, en hausse de plus d'un point par rapport à 2005.

(en millions d'euros)	Réalisé 2006 pro forma	Réalisé 2005 pro forma	Variation en %	Écart/budget 2006
Résultat mis en équivalence	**652**	**571**	**+ 14 %**	**(12)**
Réseau des Banques Populaires	295	269	+ 9 %	
Réseau des Caisses d'Epargne	358	302	+ 19 %	
Retraitements nets d'impôt	**(165)**	**(158)**		
Résultat net part du groupe	**487**	**413**	**+ 18 %**	**(11)**

Les Banques Populaires

Les comptes agrégés des Banques Populaires reprennent les comptes des Banques Populaires, de leurs filiales directes et de leurs sociétés de caution mutuelle, après application des retraitements de consolidation en référentiel IFRS et sans élimination des opérations réalisées avec la Banque Fédérale des Banques Populaires.

Les résultats des Banques Populaires sont présentés en normes IFRS y compris IAS 32-39 et IFRS 4 (EU IFRS). Il s'agit de comptes pro forma destinés à présenter une situation comparable entre les deux exercices 2005 et 2006 et intégrant les effets de structure générés par l'opération Natixis. Par rapport aux comptes réels agrégés, les seuls retraitements pro forma consistent en la constatation des produits de trésorerie générées par le placement des CCI émis, soit 66 millions d'euros en 2005 et 70 millions d'euros en 2006.

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ PRO FORMA DES BANQUES POPULAIRES

Comptes proforma *(en millions d'euros)*	2005	2006	Variation (%) Avec PEL/CEL	Hors PEL/CEL
Produit Net Bancaire	**5 257**	**5 578**	**+ 6 %**	**+ 5 %**
Frais généraux	(3 321)	(3 531)	+ 6 %	+ 6 %
Résultat brut d'exploitation	**1 936**	**2 047**	**+ 6 %**	**+ 4 %**
Coût du risque	(350)	(280)	(20) %	
Résultat d'exploitation	**1 587**	**1 767**	**+ 11 %**	
Gains et pertes sur cessions d'actifs	30	5		
Résultat avant impot	**1 617**	**1 772**	**+ 10 %**	
Impôts sur les sociétés	(520)	(573)	+ 10 %	
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**1 095**	**1 199**	**+ 10 %**	

Produit Net Bancaire

Le PNB des Banques Populaires agrégées au 31 décembre s'élève à 5 578 millions d'euros, en hausse de 6,1 %. Il a été impacté par une reprise de la provision Epargne Logement constituée en application de la norme IAS39 à hauteur de 36 millions d'euros, contre une dotation de 6 millions d'euros en 2005. Hors variation de cette provision, la hausse du Produit Net Bancaire s'établirait à 5,3 %.

Hors provision Epargne Logement, la marge d'intérêt progresse de 3 % sous l'effet positif de l'augmentation des encours de crédits dans un environnement concurrentiel toujours plus difficile et malgré une configuration de taux défavorable, marquée par un aplatissement de la courbe des taux et une hausse du coût de refinancement. Au second semestre, les Banques Populaires enregistrent toutefois un léger redressement des marges à la production.

Les commissions restent le principal vecteur de croissance du Produit Net Bancaire avec une croissance de 11 % ; elles représentent 35,4 % du PNB en 2006 contre 33,9 % en 2005. La croissance des commissions est portée par celle des commissions engendrées par l'Epargne financière (assurance-vie et OPCVM) en augmentation globale de 19 %, alors que les commissions sur opérations bancaires sont en nette décélération à + 5 %.

Le provisionnement du risque Epargne logement a conduit à une reprise de 36 millions d'euros, compte tenu de l'évolution favorable des taux, ce qui porte la provision à 270 millions d'euros. Le taux de couverture des encours Epargne logement est en légère baisse à 1,76 %, contre 1,90 % à fin décembre 2005.

Crédits à la clientèle

Sur 2006 les crédits à la clientèle ont progressé de plus de 12 %, pour atteindre un montant de 108,7 milliards d'euros. La plus forte hausse concerne les crédits habitat, en augmentation de près de 16 % sur la période.

Dans ce total, l'encours des crédits aux entreprises et aux professionnels a augmenté de 10 % et les crédits aux particuliers de près de 14 %, représentant 54 % du total des crédits octroyés à la clientèle.

Ressources monétaires de la clientèle

Les dépôts de la clientèle, au bilan, progressent de 8,2 % en encours fin de période et de 7 % en encours moyens. Dans ce total, la part des dépôts à vue représente près de 40 % du total des dépôts, en progression de 7,8 % en encours moyens.

L'Epargne à régime spécial progresse de 2,2 % (2,6 % en encours moyens), malgré une décollecte de 757 millions d'euros (- 4,7 %) sur les encours d'Epargne logement, et représente 43 % du total des dépôts de la clientèle.

Epargne financière de la clientèle

L'Epargne financière connaît une hausse soutenue de plus de 9 %, portée par l'assurance-vie (+ 13,7 % en encours et + 28 % en chiffre d'affaire, performance supérieure à celle du marché des bancassureurs à + 20 %).
Parmi les OPCVM, les SICAV et FCP non monétaires enregistrent une hausse de plus de 12 % et représentent à fin 2006 plus de 37 % du total des encours gérés.

Charges d'exploitation et coefficient d'exploitation

Les charges d'exploitation progressent de 6 % à 3 531 millions d'euros et se répartissent à hauteur de 57 % en charges de personnel, en hausse de 6 %, et pour 43 % en autres charges d'exploitation, en hausse également de 6 %.
Les frais généraux sont impactés par des charges exceptionnelles liées, notamment, au processus de fusion des banques et aux migrations informatiques, désormais en voie d'achèvement. Hors éléments exceptionnels, la croissance des frais généraux ressortirait à + 4,7 %, également répartie entre charges de personnel et autres charges.

Cette croissance témoigne de la poursuite d'investissements importants dans le réseau (77 agences nettes ouvertes en 2006) et en équipement informatique, destinés à améliorer la qualité de la relation client (outils CRM en particulier). En revanche, le ratio dépenses informatique de fonctionnement/PNB a baissé en 2006, grâce à la performance de la plateforme i-BP.

En parallèle, les frais de personnel progressent, hors éléments exceptionnels, de 4,6 %, sous le double effet de recrutements liés au développement du réseau et d'une politique de rémunération incitative et de fidélisation, permettant d'associer les collaborateurs à la performance des Banques Populaires à travers les dispositifs d'intéressement et de participation.

Résultat brut d'exploitation et coefficient d'exploitation

Le coefficient d'exploitation s'établit à 63,1 % (63,7 % hors Epargne logement), ce qui en fait l'un des meilleurs de la banque de détail en France. Le résultat d'exploitation s'établit à plus de 2 milliards d'euros, en progression de près de 6 % (3,5 % hors Epargne logement).

Coût du risque et résultat d'exploitation

Le coût du risque consolidé s'élève à 280 millions d'euros, et ressort à 25 points de base des encours, traduisant ainsi le faible coût du risque de la période. Après prise en compte des provisions collectives pour 362 millions d'euros, le ratio de couverture des encours douteux s'établit à près de 75 %, confirmant ainsi la politique de prudence des Banques Populaires.
Le résultat d'exploitation s'établit à 1 767 millions d'euros, en progression de 11 % par rapport à 2005.

Formation du résultat net

L'augmentation de 10 % de la charge fiscale, qui s'élève à 573 millions d'euros, provient essentiellement de la hausse des résultats.

Après partage du résultat net avec les intérêts minoritaires pour 8 millions d'euros, le résultat net part du Groupe ressort à 1 199 millions d'euros, en hausse de 10 %.

Après mise en équivalence à 20 % et constatation du profit de relution pour 55 millions d'euros, la contribution des Banques Populaires agrégées aux résultats de Natixis s'établit à 295 millions d'euros, en progression de 9,4 %.

■ Les Caisses d'Epargne

COMPTE DE RÉSULTAT AGRÉGÉ PRO FORMA DES CAISSES D'ÉPARGNE

Comptes proforma *(en millions d'euros)*	2005	2006	Variation 2005/2006 En montants	Variation 2005/2006 En %
Produit net bancaire	**5 820**	**6 221**	**+ 401**	**+ 6,9 %**
Frais généraux	(4 116)	(4 180)	(64)	+ 1,5 %
Résultat brut d'exploitation	**1 703**	**2 041**	**+ 337**	**+ 19,8 %**
Coût du risque	(126)	(142)	(16)	+ 12,7 %
Résultat d'exploitation	**1 577**	**1 899**	**+ 322**	**+ 20,4 %**
Gains et pertes sur cessions d'actifs	(2)	142	+ 144	ns
Résultat avant impot	**1 575**	**2 041**	**+ 466**	**+ 29,6 %**
Impôts sur les sociétés	(431)	(499)	(69)	+ 15,9 %
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**1 144**	**1 542**	**+ 398**	**+ 34,8 %**

Le PNB des Caisse d'Epargne (en vision agrégée IFRS) atteint 6 221 millions d'euros. Il progresse de 6,9 % par rapport à 2005.

La marge d'intérêt et les autres produits s'élèvent à près de 3,5 milliards d'euros, en progression de 11 % par rapport à 2005. Retraitée du dividende CNCE et de la variation de la provision Epargne logement (qui traduit une baisse significative des encours anciens à marge négative recyclés en grande partie en assurance-vie) la marge d'intérêt progresse de 3,1 %. Cette évolution est surtout tirée par un effet volume sur les encours qui compense les effets d'une contraction des marges :

- dans un marché encore soutenu pour les crédits immobiliers et dynamique pour les crédits à la consommation, les encours de crédit ont progressé de 8 % - à fin 2006, ils atteignent 114 milliards d'euros ;
- les encours d'Epargne (hors dépôts à vue) progressent, quant à eux, de près de 5 % à près de 270 milliards d'euros. Cette évolution recouvre notamment une forte décollecte des encours d'Epargne logement suite à la fiscalisation des intérêts des PEL supérieurs à 10 ans qui s'est accompagnée d'une très forte progression des encours d'assurance-vie (+ 13 %) ;
- les encours de DAV ont progressé de près de 7 % à 24 milliards d'euros, traduisant bien la poursuite de l'augmentation des clients bancarisés et de détenteurs de forfaits qui bénéficient de la rémunération de leurs comptes courants.

Les commissions s'élèvent à 2 760 millions d'euros et représentent 44 % du PNB. Leur progression est limitée à 3 % compte tenu de l'effet année plein des baisses du commissionnement sur le Livret A qui a été ramené à 1 % à fin 2005. Hors cet effet, les commissions progressent de 6 %, notamment tirées par les commissions perçues sur les produits d'assurance-vie, la bancarisation et les commissions accessoires aux crédits.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 4 180 millions d'euros, en progression de 1,5 %.
Elles sont impactées par une provision au titre du programme Performance SI qui vise à faire converger toutes les Caisses d'Epargne de trois systèmes vers un seul système d'information. Une étape importante de ce programme initié début 2006 a été le choix de la plate-forme cible en décembre. Ce choix a permis d'élaborer des chiffrages des investissements nécessaires par typologie de coûts et d'affiner les économies attendues (de 15 % à 20 % des charges informatiques). Les charges 2005 avaient été impactées d'une provision au titre du régime de retraite fermé CGR (provisionnement des cotisations supplémentaires pour doter en fonds propres la CGR qui doit se convertir en institution de prévoyance).
Hors ces deux éléments exceptionnels intervenus en 2005 et 2006, la progression des charges d'exploitation a été maintenue à 1,4 %, ce qui reflète l'effort de maîtrise de leurs charges par les Caisses d'Epargne qui, par ailleurs, poursuivent leur programme d'investissements commerciaux dans le cadre de leur programme Fréquence Client.

Le coefficient d'exploitation, en diminution de 3,5 points par rapport à 2005, s'élève à 67,2 %.

Hors effet de la provision sur l'informatique, le coefficient d'exploitation s'élèverait à 64,7 %.

Le résultat brut d'exploitation résultant s'élève ainsi à plus de 2 milliards d'euros, en progression de près de 20 %.

Le coût de risque, en légère progression, reste très réduit à moins de 150 millions d'euros. Il représente moins de 13 points de base de charges rapportées aux encours pour une couverture de plus de 70 % des encours douteux.

Le résultat sur actifs immobilisés intègre la plus-value dégagée par les Caisses d'Epargne à l'occasion de la cession de leurs titres CEFI à la CNCE (afin que celle-ci puisse les apporter à Natexis).

Le résultat courant avant impôt s'élève ainsi à plus de 2 milliards d'euros, en progression de près de 30 % par rapport à 2005.

Après prise en compte de l'impôt, le résultat net dépasse 1,5 milliard d'euros (1 542 millions d'euros), en progression de 35 % par rapport à 2005.

Les capitaux propres, hors réserves de réévaluation, progressent ainsi de plus de 10 % à 18,8 milliards d'euros. Y compris réserves de réévaluation ils s'élèvent à 21,4 milliards d'euros au 31 décembre.

Le résultat des Caisses d'Epargne servant de référence à la détermination de leur contribution aux résultats pro forma de Natixis, par mise en équivalence des CCI, doit être retraité de la plus-value CEFI. Il s'élève alors à 1 424 millions d'euros, en progression de 24 % par rapport à 2005.

Coût du risque

RÉPARTITION DU COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ PAR PÔLE

(en millions d'euros)	2006 IFRS-EU	2005 IFRS-EU
Banque de financement et d'investissement	(20)	(26)
Gestion d'actifs	0	
Capital investissement et Gestion privée	(7)	(2)
Services	(12)	(4)
Poste clients	(10)	(7)
Autres	(2)	(5)
COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ	**(51)**	**(44)**

DÉTAIL DU PÔLE BANQUE DE FINANCEMENT ET D'INVESTISSEMENT

(en millions d'euros)	2006 IFRS-EU	2005 IFRS-EU
Corporate France	(23)	(33)
International	(9)	(5)
Matières premières	5	3
Financements structurés	(14)	(9)
Marchés	21	18
TOTAL	**(20)**	**(26)**

RÉPARTITION DU COÛT DU RISQUE INDIVIDUALISÉ PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	2006 IFRS-EU	2005 IFRS-EU
Afrique et Moyen-Orient	1	(8)
Amérique centrale et latine	3	18
Amérique du Nord	(2)	(14)
Asie et Océanie	(7)	0
Europe de l'Est	16	0
Europe de l'Ouest	(62)	(40)
TOTAL	**(51)**	**(44)**

GESTION DES RISQUES

Principes et dispositif général

Principes et dispositif général de maîtrise des risques de Natixis jusqu'au 17 novembre 2006

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis était mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire. Trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale étaient en place : l'auto-contrôle, les contrôles de deuxième niveau et le contrôle de troisième niveau assuré par l'Inspection générale. Les principales unités de contrôles de deuxième niveau, toutes indépendantes des directions opérationnelles, étaient la direction des Risques, la direction de la Conformité et la direction du Contrôle interne, rattachées au Secrétariat général, ainsi que le département de la Sécurité des systèmes d'information, rattaché à Systèmes d'information et logistique. Le Secrétaire général, membre du comité de direction générale, était, au sens de la réglementation, le responsable du contrôle permanent.

Le comité de coordination des fonctions de contrôle, en vigueur depuis 2003 sous la présidence du Directeur général, assurait mensuellement la coordination des différents acteurs.

Le dispositif de maîtrise des risques de crédit s'organisait également autour du comité des grands risques et des différents comités des risques. Réunissant autour du Président l'ensemble des directeurs opérationnels, ainsi que la direction des Risques, la direction du Contrôle interne et l'Inspection générale, le comité des grands risques avait pour mission de suivre les principaux risques de la banque, de mesurer leurs évolutions et de prendre préventivement des mesures correctrices. Il procédait à l'évaluation de la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filière comme celle des outils de suivi des risques. Ses travaux ont porté en 2006 sur l'intégration du ratio Bâle II dans le processus de gestion des risques, la validation de modèles de risques de marché, les risques opérationnels et les LBO.

De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, les comités des risques, mis en place dans les grandes filières d'activité, associaient les responsables opérationnels, la direction des Risques et l'Inspection générale. Se sont notamment tenus :

- des comités du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et des filiales qui lui sont rattachées ;
- deux comités des risques pays ;
- des comités des risques du pôle Services ;
- des comités des risques et des comités d'investissement du pôle Capital investissement et gestion de fortune ;

- des comités des risques du pôle Poste clients (Coface et Natixis Factor) ;
- des comités de dépassements ;
- des comités risques opérationnels.

Dispositif général de Natixis mis en œuvre à partir du 17 novembre 2006

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis s'est inscrit dans le respect des exigences réglementaires et dans la mise en place d'une organisation combinant les meilleures pratiques de Natexis Banques Populaires et d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB).

Les principes directeurs en sont les suivants :

- la séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle avec notamment :
  - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office,
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
  - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Epargne et au Groupe Banque Populaire.

Le dispositif de contrôle conjoint s'est mis en place à la fin de l'année 2006 et s'articule autour de trois comités confédéraux permanents, à périodicité mensuelle. Le comité normes et méthodes a pour tâche principale l'édiction ou la validation en cas de délégation de normes communes. Ces normes sont en particulier relatives à l'organisation générale de la filière risques, aux méthodes d'évaluation des risques et au reporting dans le cadre de la surveillance consolidée. Le comité des systèmes d'information risques a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et Natixis et nécessaires à l'exercice d'une surveillance sur base consolidée. Le comité des risques confédéral, faîtier, approuve les plafonds globaux de risques proposés par Natixis, décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques accordé à Natixis et assure un suivi des principaux risques de Natixis.
La gouvernance du dispositif d'ensemble repose sur le directoire et le conseil de surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le Comité d'audit dans l'exercice de ses missions.

Au sein de Natixis, le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques, la direction des Contrôles et la direction de la Conformité. Ces directions sont indépendantes des directions opérationnelles. Un comité de coordination des fonctions de contrôle mensuel, assure la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Le contrôle permanent s'appuie sur une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faîtier : le comité des risques Groupe qui fixe les grandes lignes de la politique des risques ;
- le comité de crédit Groupe Natixis ;
- le comité des risques de marché ;
- le comité des risques opérationnels ;
- les comités nouveaux produits ou nouvelles activités ;
- le comité des affaires sensibles et provisions ;
- le comité gestion actif – passif.

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis continuera d'évoluer et de s'adapter en 2007 en terme d'organisation, d'outils et de mesure des risques conformément aux engagements pris dans le document déposé auprès de l'AMF (Document E, Annexe B).

La direction des Risques de Natixis

La direction des Risques s'appuie en cible sur une organisation unifiée en terme de ressources, de méthodologies et d'outils capitalisant sur les meilleures pratiques préexistantes chez Ixis Corporate & Investment Bank et Natexis Banques Populaires. Depuis le 17 novembre 2006, un Directeur des risques, commun à Natixis et à Ixis Corporate & Investment Bank est nommé. Il est rattaché directement au Directeur général.

La direction des Risques exerce une mission couvrant l'ensemble des activités de la banque à partir d'une organisation par type de risque :

- risques de contrepartie/risques pays ;
- risques de marché ;
- risques opérationnels.

Elle s'appuie également sur un département « risk analytics » en charge de l'élaboration des méthodes et outils de risques et de leur exploitation. Elle dispose de structures transversales qui assurent la coordination des travaux. Elle se met en place selon le principe de filière mondiale et l'année 2007 sera consacrée à la mise en place de liens fonctionnels de type hiérarchique fort qui seront établis entre Natixis et ses filiales et succursales. Ces liens fonctionnels permettent de s'assurer de la cohérence de la politique de risques mise en œuvre au sein de l'ensemble du périmètre de Natixis.

La direction des Risques propose pour validation par le directoire une politique des risques établie en conformité avec celles des deux groupes actionnaires.

De même, elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

Mise en œuvre du nouveau ratio prudentiel de solvabilité

Natixis a poursuivi activement le projet de préparation de la réforme du ratio de solvabilité (Bâle II) en cohérence avec les travaux menés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Natixis entend utiliser, dès le 1er janvier 2008, l'approche notations internes fondation pour calculer les exigences de fonds propres afférentes à la quasi-totalité de son portefeuille de risque, sous réserve de son homologation par la Commission bancaire.

Au sein de Natixis, le projet était animé par une organisation transversale associant la direction des Risques, la Direction financière et la Direction informatique, et structuré par sous-projets (notations, défauts, gestion des garanties reçues, informationnel, déploiement, calcul du ratio). Chez Ixis Corporate & Investment Bank, la direction des Risques et la Direction financière jouaient un rôle moteur dans le bon déroulement des travaux. Au lendemain du 17 novembre 2006, le projet a été reconfiguré pour faire face aux enjeux liés à la fusion, à l'homologation de Natixis et aux lancements des travaux afin de permettre à Natixis d'envisager le passage en méthode notations internes avancées.

Parmi les réalisations 2006, on peut noter :

- la poursuite et l'achèvement du déploiement du dispositif de gestion des risques opérationnels sur la totalité du périmètre de la banque, succursales et filiales incluses ;
- l'extension de la couverture des outils de notation mis en place progressivement par le projet ;
- la réalisation de back-testings et d'améliorations des modèles de notation ;
- la mise en place des méthodologies de notation pour les secteurs non encore pourvus dont l'outil de notation des risques souverains ;
- la fiabilisation des données de garanties et le maintien d'un niveau de valorisation des garanties, quasiment exhaustif sur la France ;
- l'extension de la base de recensement et de gestion des défauts sur le périmètre des activités de marché ;
- l'alimentation de la base nationale des pertes du Groupe Banque Populaire et du consortium européen de pooling de données (PECDC) ;
- la poursuite des travaux sur le calculateur des risques pondérés.

Toutes les réalisations mises en œuvre dans le cadre du projet Bâle II depuis son lancement, tant chez Natixis que dans ses filiales, font partie intégrante du dispositif permanent de maîtrise des risques.

Risques de crédit

Mesure et gestion des risques de crédit

Le dispositif de gestion et de mesure des risques de crédit en place avant le 17 novembre 2006 sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires et au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank, puis chez Natixis s'appuie :

- sur des systèmes de délégation centralisés, s'appuyant sur des comités décisionnaires ;
- sur le rôle d'analyse contradictoire indépendant de la direction des Risques dans la revue des demandes d'octroi et de concours ;
- sur des systèmes de notation, permettant d'appréhender la probabilité de défaut à un an des contreparties ;
- sur des systèmes d'information permettant d'avoir une vue globale des encours et des limites.

Au 17 novembre 2006, les dispositions avaient été prises afin de disposer d'un pilotage efficace de la prise de risque et de la surveillance des risques de crédit. Notamment, sont en place :

- un processus de décision unifié entre Natixis sur ses opérations du pôle BFI et Ixis Corporate & Investment Bank ;
- une consolidation des encours et des limites, réalisée au sein de l'outil cible de consolidation des risques de Natixis, en s'appuyant sur un référentiel Tiers fusionné ;
- une appréciation homogène de la qualité des risques de contrepartie. Les méthodologies cible de notation ont été décidées avec les organes centraux, ainsi que le rôle des différents acteurs dans la notation. Les tables de correspondance ont été mises en place en l'attente de la complète renotation du stock.

Encours moyens de crédits à la clientèle en 2006 (bilan et hors bilan), données de gestion

en milliards d'euros	
Pôle Banque de financement et d'investissement	**99,1**
Dont part Ixis CIB	*8,0*
Relations Entreprises et Institutionnels	45,3
International	17,4
Financements Structurés et Matières premières	34,3
Autres	2,0
Affacturage (hors Coface)	**2,7**

Répartition des encours* par catégorie de note interne au 31 décembre 2006

Catégorie de note interne	%
Investment Grade	76,1 %
Non Investment Grade et Défauts	17,8 %
Non Notés	6,1 %
TOTAL	**100,0 %**

La qualité des encours de crédit est restée de bonne tenue grâce au maintien d'une conjoncture favorable, alliée à une politique de sélectivité dans la distribution des concours.

* *Ensemble des encours de gestion, hors filiales non significatives et hors equity.*

Répartition des encours au 31 décembre 2006

■ Répartition par secteur d'activité (Total des encours de gestion hors filiales non significatives et hors equity)

Activité économique interne	%
Finance, assurance	39,4 %
Holding et groupes diversifiés	14,2 %
Immobilier	6,3 %
Services	5,7 %
Administration	5,3 %
Énergie	4,2 %
Construction mécanique et électrique	3,3 %
Communication	2,9 %
BTP	2,8 %
Distribution, commerce	2,8 %
Industrie de base	2,2 %
Technologies	2,0 %
Agro-alimentaire	1,9 %
Pharmacie, santé	1,8 %
Commerce international matières premières	1,7 %
Biens de consommation	1,1 %
Services aux collectivités	1,1 %
Tourisme, hôtellerie, loisirs	1,0 %
Divers	0,3 %
TOTAL	**100,0 %**

Logiquement exposée vis-à-vis du secteur bancaire au vu de ses activités, Natixis présente une diversification sectorielle sécurisante.

■ Répartition par zone géographique (Total des encours de gestion, hors filiales non significatives et hors equity)

Zone géographique	%
France	48,1 %
Autres pays de l'Espace Économique Européen	26,4 %
Autres pays d'Europe	3,9 %
Amérique du Nord	14,4 %
Amérique latine	1,5 %
Afrique/Moyen-Orient	2,6 %
Japon	0,2 %
Asie et Océanie	2,1 %
Non renseignés	0,6 %
TOTAL	**100 %**

Avec seulement environ 7 % des encours situés en dehors de la zone Europe et Amérique du Nord, Natixis présente un profil de risque géographique satisfaisant.

■ **Répartition par grande catégorie Mc Donough (ensemble des encours de gestion, hors filiales non significatives et hors equity)**

Segment Mc Donough	%	% des 10 premiers
Entreprises	52,7 %	5,8 %
Banques	32,4 %	25,3 %
Titrisation	9,2 %	30,8 %
Souverains	4,9 %	63,3 %
Retail	0,7 %	6,9 %
Non renseignés	0,1 %	9,9 %
TOTAL	**100,0 %**	

Ventilation du coût du risque 2006 par zone géographique au 31 décembre 2006

(en millions d'euros)	Risques sectoriels	Risques géographiques	Risques individualisés	Total
Afrique	14,5	8,7	0,7	24,0
Amérique centrale et latine	5,2	(14,6)	3,0	(6,4)
Amérique du Nord	(21,7)	-	(2,1)	(23,9)
Asie	(4,5)	2,4	(2,0)	(4,1)
Europe de l'Est	(3,5)	(0,1)	15,6	12,0
Europe de l'Ouest	(54,8)	-	(2,4)	(57,2)
France	98,5	-	(59,1)	39,4
Moyen-Orient	(8,0)	(20,9)	0,7	(28,2)
Océanie	0,3	(0,5)	(5,3)	(5,5)
TOTAL	**26,0**	**(25,0)**	**(50,8)**	**(49,8)**

Ventilation des risques et des provisions au 31 décembre 2006

Zones géographiques *(en millions d'euros)*	Risques individualisés	Risques portefeuille pays	Risques portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation portefeuille pays	Dépréciation portefeuille sectoriel	Total dépréciations
France	952	-	6930	7 882	577	-	150	727
Autres pays d'Europe de l'Ouest	152	-	4 948	5 100	123	-	161	284
Europe de l'Est	14	75	899	988	3	1	7	11
Amérique du Nord	72	-	2 359	2 431	31	-	159	190
Amérique centrale et latine	29	1 519	582	2 130	11	49	5	65
Afrique et Moyen-Orient	11	1 580	157	1 748	8	101	18	127
Asie et océanie	46	685	364	1 095	17	9	8	34
RISQUES ET COUVERTURE	**1 276**	**3 859**	**16 239**	**21 374**	**770**	**160**	**508**	**1 438**

Risques de marché

Organisation de la maîtrise des risques de marché

Organisation de la maîtrise des risques de marché de Natixis

À la création de Natixis, les activités de Marché issues des périmètres ex-Natexis Banques Populaires et Ixis Corporate & Investment Bank ont été juxtaposées. Elles sont réunies au sein du pôle Banque de financement et d'investissement, dans le domaine Marchés. Les principes d'organisation de la maîtrise des risques de marché en vigueur au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank et de Natixis ont ainsi été maintenus, tout en entamant un processus de rapprochement ayant pour objectif de mettre en place le dispositif décrit ci-dessous. La cohérence globale du dispositif et son évolution sont assurées par la centralisation des principales décisions.

Le département des Risques de marché définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché se met en place selon une architecture de délégation dont le comité des risques Groupe est le comité faîtier et au sein duquel le comité des risques de marché joue un rôle essentiel.

Le comité des Risques de marché (CRM) a pour mission de déterminer la politique des Risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Le CRM constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son objet. Le CRM se réunit mensuellement. Cependant, des sessions exceptionnelles peuvent être organisées en tant que de besoin. Il est présidé par un membre du directoire. Le Président du comité est le seul décisionnaire après débat contradictoire entre les parties prenantes. Il peut se faire représenter en cas d'indisponibilité.

La politique des Risques de marché déterminée par le CRM regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR ou de limites opérationnelles. Cet examen sera mené à la lumière des éléments budgétaires qui devront être fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mise en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et sur les validations de modèles, ces validations se faisant par ailleurs au cas par cas dans le cadre de comités *ad hoc*.

Concernant les modèles de marché, la direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de place.

Dispositif de gestion des risques de marché de Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires)

Au sein de l'ex-Natexis Banques Populaires, le département des Risques de marché, en toute indépendance par rapport aux unités opérationnelles, est en charge du contrôle de deuxième niveau. À ce titre, ces grandes attributions sont les suivantes :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;
- effectuer le suivi des risques de marché aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe ;
- assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marchés ;
- valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées par le domaine Marchés du pôle BFI et proposées par le middle office ;
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle s'appuie également sur le contrôle de premier niveau, réalisé par le middle office, qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont les suivantes :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- produire et analyser mensuellement les réserves ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques ;
- proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques ;
- suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.

Enfin, le Contrôle Interne assume la composante opérationnelle du contrôle de deuxième niveau qui consiste à :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation ;
- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures ;

- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;
- plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de comités :

- un comité des Risques de marché réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du front office. Le comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés ;
- un comité de suivi et d'encadrement des risques réunissant trimestriellement le management ainsi que le middle office, la direction des Risques et le Contrôle Interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre ;
- un comité nouveaux produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant affecter la valeur du produit. Le comité nouveaux produits plénier se réunit toutes les 6 semaines environ et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire. Ce comité examine les différents risques inhérents au nouveau produit et, en particulier, les risques de marchés, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité.

Jusqu'au 17 novembre 2006, le conseil d'administration de la Banque a validé le niveau des limites globales pour toutes les entités. D'autre part, l'Inspection générale de l'ex-Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, sont intervenues ponctuellement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

Dispositif de gestion des risques de marché d'Ixis Corporate & Investment Bank

Au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank, le département Risques de marché, en toute indépendance par rapport aux unités opérationnelles, définit les principes de la mesure des risques de marché, instruit le dispositif de limites et en assure le suivi.

La maîtrise des Risques de marché s'appuie sur un système élaboré de mesure, des procédures précises et une surveillance étroite. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du market risk committee, présidé par le Président du directoire. Ce comité a pour mission :

- d'examiner les risques encourus ;
- de définir les différentes limites et les délégations afférentes ;
- de valider les méthodes de mesure et les procédures de suivi ;
- de veiller au bon respect des procédures risques de marché.

Le market risk committee se réunit mensuellement.

Le contrôle des risques de marché d'Ixis Corporate & Investment Bank est assuré par le département Risques de marchés, qui fait partie de la direction des Risques. Ce département définit en toute indépendance les principes de mesure des risques et élabore de façon autonome les outils correspondants. Le département en charge du contrôle des risques de marchés se compose de quatre pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front offices d'Ixis Corporate & Investment Bank : Crédit, Taux, Actions et Dérivés Actions, Structuration et Financements de projets. Chargés du suivi d'activité au sens large, ces pôles s'appuient sur la complémentarité des analyses risques et résultats. Ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office et jouent, en interne, le rôle de clients et d'utilisateurs des systèmes de risques et de résultats.

Sur leur périmètre, ils sont ainsi responsables de :

- l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation de second niveau des résultats de gestion produits par le service des résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (pricers) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfactions de valeurs (pour risque de liquidité, risque statistique, paramètres non couvrables, risques de modèles, etc.) ;
- du suivi des comités nouveaux produits.

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière. Des tableaux de bord quotidiens et hebdomadaires, examinés par le directoire et le comité exécutif, matérialisent ce contrôle. En outre, la situation et l'évolution des risques de marchés sont présentées de manière hebdomadaire au Président du directoire et mensuellement au market risk committee. Ixis Corporate & Investment Bank a été autorisé depuis 1997 à utiliser son modèle interne, Scénarisk, au titre de la surveillance des risques de marché (risque général de taux/actions/change et risque spécifique actions). En février 2006, l'autorisation a été étendue par la Commission bancaire au risque spécifique de taux et au risque de convexité.

Méthodologie de mesure des risques

Méthodologie de mesure des risques de Natixis

À la création de Natixis, la mesure et le suivi des risques de marché ont été harmonisés par le recours à un outil unique de calcul : Scénarisk, outil déjà en place chez Ixis Corporate & Investment Bank. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR sur Natixis qui consolide les portefeuilles inclus dans le périmètre ex-Natexis Banques Populaires (de négociation et de placement) avec ceux d'Ixis Corporate & Investment Bank et d'Ixis Capital Markets NA. Les

opérations de marché conclues sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires sont intégrées à partir des sensibilités fournies par les systèmes de gestion front office en vigueur. À la suite des choix des systèmes de gestion front office cibles, le calcul de la VaR sera affiné pour prendre en compte la convexité des positions prises sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires.

Depuis la création de Natixis, la VaR est calculée avec prise en compte des effets de compensation lorsque c'est possible, et par addition des VaR lorsque cela n'est pas le cas. Au 29 décembre 2006, des calculs de VaR ont été effectués sur le périmètre de Négociation ex-Natexis Banques Populaires (hors filiales) et le portefeuille de placement Paris. À cette date, sur ce périmètre, la VaR paramétrique 99 % 1 jour s'élève à 4,25 millions d'euros. Sur le périmètre Natixis Négociation, regroupant les activités de Négociation d'Ixis Corporate & Investment Bank Europe Asie et le périmètre ex-Natexis Banques Populaires évoqué ci-dessus, la VaR paramétrique 99 % 1 jour s'élève à 11,55 millions d'euros. Courant 2007, la VaR Monte-Carlo consolidée sur le périmètre Natixis bénéficiera des effets de compensation au fur et à mesure de l'intégration des opérations de marché de l'ex-Natexis Banques Populaires dans Scénarisk via l'alimentation par le serveur de positions.

S'agissant des stress tests, une revue d'ensemble du dispositif de Natixis a été réalisée. À la date de création de Natixis, les stress tests ont été calculés dans l'outil de calcul de VaR retenu, Scénarisk :

- les stress adverses consistent à « choquer » les différents paramètres de marché présentant des sensibilités significatives. Les chocs sont appliqués unitairement (ou par groupe homogène de paramètres) et permettent d'appréhender les variations potentielles de P&L, activité par activité. Les scénarii de risque définis chez Ixis Corporate & Investment Bank (plus de 250 au total) seront étendus dans la période intermédiaire sur l'ensemble du périmètre Natixis ;
- les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, sur un horizon de temps court, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scenarii connus. Il n'existait pas de stress scenarii historiques en production chez Ixis Corporate & Investment Bank au 17 novembre 2006. Les stress scenarii déjà en place chez ex-Natexis Banques Populaires seront repris sur l'ensemble du périmètre, après complément de chocs sur le périmètre crédit ;
- les stress théoriques, encore appelés « stress globaux », consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. Quatre stress test globaux actuellement en place chez Ixis Corporate & Investment Bank seront étendus sur l'ensemble du périmètre Natixis, une fois complétés de chocs portant sur les taux de change.

Méthodologie de mesure des risques de l'ex-Natexis Banques Populaires

Méthodes

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis sur son périmètre ex-Natexis Banques Populaires repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standards et d'une VaR. Dans le cadre de la création de Natixis, le modèle interne d'Ixis Corporate & Investment Bank, fondé sur une mesure en VaR va être appliqué aux portefeuilles de l'ex-Natexis Banques Populaires (cf. ci-dessus).

Les principaux indicateurs standards utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de +/- 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de +/- 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change) ;
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'état/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- des indicateurs de loss alert mensuels et annuels.

Parallèlement à ces indicateurs standard sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires, ont été mis en œuvre des calculs en VaR jusqu'au 17/11/2006 (voir dispositif Natixis pour les calculs de VaR depuis le 17/11/2006). La VaR développée au sein du Groupe Natexis Banques Populaires était une VaR historique calculée avec l'outil Riskmanager de la société Riskmetrics. Elle visait à quantifier, sous des hypothèses prudentielles, les risques de pertes potentielles encourus sur les activités de marché. La mesure a été définie comme suit :

- à partir d'un historique de données d'un an de profondeur ;
- l'horizon de perte potentielle est un jour ;
- l'intervalle de confiance retenu est de 99 %.

Le périmètre objet de calculs en VaR était le suivant :

- les portefeuilles de négociation et de placement de l'ex-pôle GCFM, à l'exception du portefeuille « Structurés Actions » et de la Trésorerie ;
- les portefeuilles de négociation de Natexis Bleichroeder S.A. (jusqu'à fin juin 2006) ;
- les portefeuilles de négociation Natexis Commodity Markets ;
- et le portefeuille de placement des fonds propres de la Direction financière.

Concernant les activités de l'ex-pôle Grandes clientèles, financements et marchés (GCFM), les calculs étaient réalisés quotidiennement par le middle office de cette direction et mensuellement par la direction des Risques de Natexis Banques Populaires. Les calculs de VaR de Natexis Commodity Markets sont réalisés quotidiennement par le Risk manager local et mensuellement par la direction des Risques.

Le logiciel Riskmanager était principalement alimenté par des interfaces automatiques qui ont été développées entre les systèmes front office/middle office et le logiciel. Ces interfaces véhiculent les caractéristiques liées à une opération permettant au logiciel une compréhension des différentes opérations. Les données de marché sont des données fournies par Riskmetrics. Elles sont issues d'informations Reuters et sont soumises à un processus de data management par la société Riskmetrics.

Principales limites

Les principales limites sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires sont les suivantes :

- la limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/- 1 % s'élève au 31/12/2006 à 125 millions d'euros ;
- la limite relative au risque de change s'élève à 3 millions d'euros. Elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 % ;
- la limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est de 11,5 millions d'euros. Elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 % ;
- les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux, change et actions sont :
  - 4,5 millions d'euros pour une variation de un point de la volatilité de taux ;
  - 3 millions d'euros pour une variation de un point de la volatilité action ;
  - de 0,731 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de un point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

Plusieurs évolutions sont intervenues courant 2006 dans la continuation des travaux initiés antérieurement. De nouveaux modèles ont été développés et des études ont été réalisées pour quantifier le risque modèle et améliorer les différents modèles de valorisation en tenant compte des évolutions des marchés.

S'agissant du dispositif de limites, il a été notamment revu sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires sur les points suivants :

- poursuite de l'augmentation des encours autorisés sur TCN (titres de créances négociables) avec ajustement du niveau de la limite relative à l'indicateur de mesure du risque de spread (Xsi) sur ce portefeuille (le Xsi est un indicateur de l'ex-Natexis Banques Populaires qui mesure le risque de spread émetteur [risque idiosynchratique]) ;
- augmentation des limites Alpha en delta et encours suite au développement de l'activité ;
- augmentation des limites en delta taux hybrides, exotiques et equity finance. À noter que depuis le 1er janvier 2006 les limites des activités de Natixis Arbitrage sont rapatriées dans les portefeuilles de Natixis ;
- augmentation des limites de risques de marchés de Natexis Bleichroeder Inc. (NBI) et notamment de la limite en VaR globale ;
- augmentation de la sensibilité aux taux globale pour les activités de marchés (y compris les desks de Trésorerie) ;
- augmentation de la sensibilité aux taux de la trésorerie court terme et de la trésorerie long terme et réduction de la sensibilité au taux du desk stratégies de trésorerie ;
- achèvement du déploiement de l'indicateur de risque de courbe sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires ;
- l'année 2006 a vu la mise en place sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires d'indicateurs spécifiques en dollar suite au développement de produits optionnels de taux dollar faisant intervenir de nouveaux types de risque (corrélations, vega et smile) ;
- par ailleurs, le déploiement de nouveaux indicateurs de risque a été réalisé pour le suivi de l'activité Énergie de Natexis Commodity Markets :
  - « Effective Barrel » : position nette sur sous-jacent énergétique exprimée en nombre de barils ;
  - augmentation de la limite en VaR globale suite au développement de l'activité Énergie.

Mesures

CONSOMMATIONS HISTORIQUES DE LA VAR SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'EX-NATEXIS BANQUES POPULAIRES

Périmètre

Globale
Financements structurés et Marchés
Métiers Actions et Arbitrages
Matières premières
Direction financière

Intervalle de confiance : 99 % – Horizon : 1 jour
Historique : 1 an non pondéré

(en millions d'euros)	VaR globale	VaR Taux	VaR Change	VaR Actions	VaR Commodities
jan-06	4,97	4,44	0,45	2,01	0,36
fév-06	4,22	4,06	0,50	2,15	0,50
mars-06	6,09	5,91	0,66	2,27	0,40
avr-06	5,54	5,37	1,33	2,26	0,53
mai-06	5,17	4,34	1,39	3,85	0,35
juin-06	7,03	6,51	1,55	3,20	0,34
juil-06	5,69	4,10	1,36	2,78	0,32
aoû-06	6,09	4,77	1,74	2,69	0,58
sep-06	4,67	3,21	1,36	2,55	0,75
oct-06	7,37	6,78	1,95	1,94	1,23
nov-06	8,55	7,55	1,58	3,01	0,71
déc-06	12,61	11,64	0,81	3,57	0,83

ÉVOLUTION DE LA VaR GLOBALE EN 2006

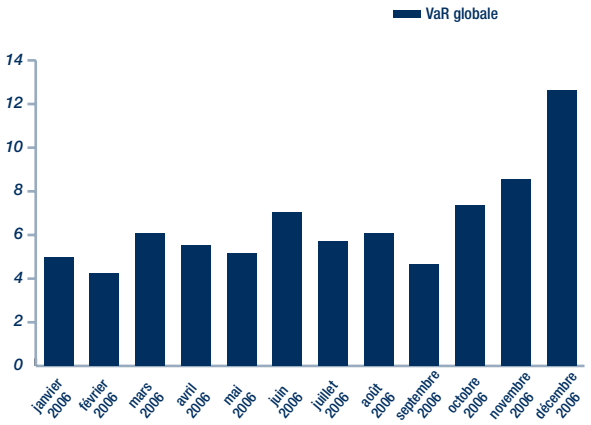

ÉVOLUTION DE LA VaR TAUX

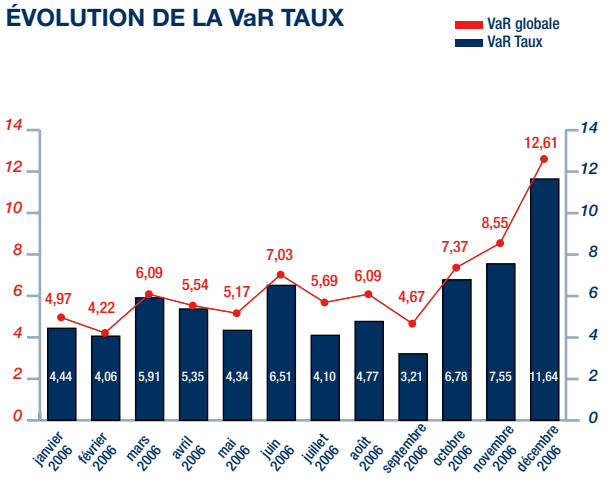

ÉVOLUTION DE LA VaR COMMODITIES

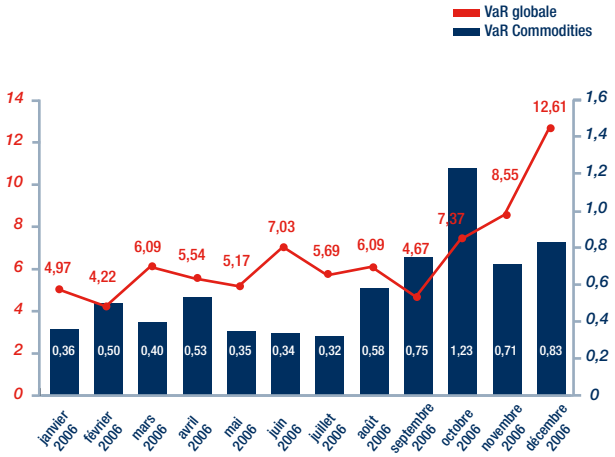

ÉVOLUTION DE LA VaR EN 2006 PAR RISQUE

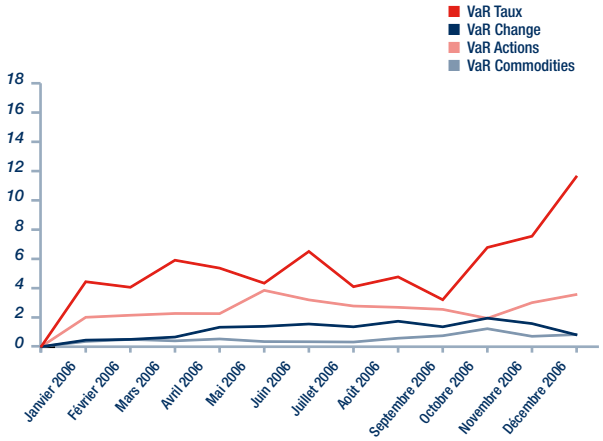

ÉVOLUTION DE LA VaR ACTIONS

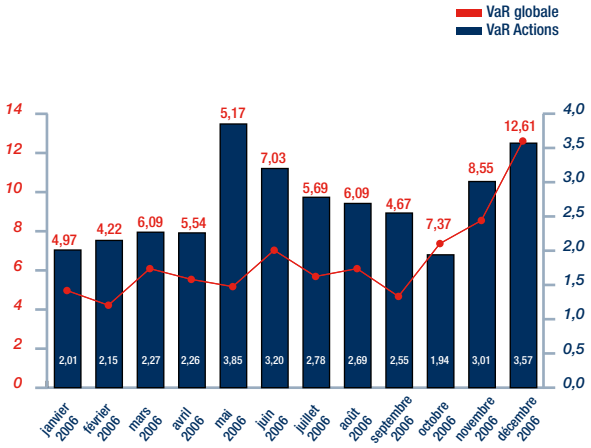

ÉVOLUTION DE LA VaR CHANGE

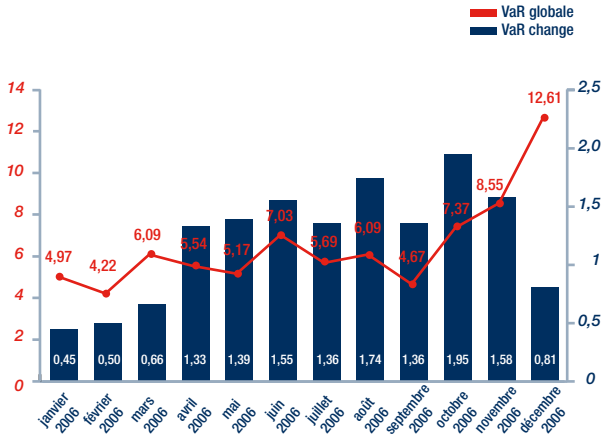

La hausse de la VaR Taux entre fin novembre et fin décembre 2006 provient de la moindre compensation des positions entre le desk dérivés simples et le desk dérivés complexes.

La filiale américaine (ABM LLC), qui opère sur le marché des créances hypothécaires titrisées, fait l'objet d'un suivi particulier en VaR 99 % 1 jour qui s'élève à 3,5 millions de dollars au 29 décembre 2006.

Méthodologie de mesure des risques d'Ixis Corporate & Investment Bank

Méthodes

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

- des mesures synthétiques de VaR permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du Groupe.

  Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période de 365 jours calendaires. Il existe à l'heure actuelle plus de 3 500 axes de risques de marché ainsi modélisés et utilisés dans le logiciel Scénarisk.

  Ixis Corporate & Investment Bank utilise depuis fin novembre 2004 une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques ;

- des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Ces configurations sont élaborées à partir de scénarii fondés sur des études historiques (scénarii économiques) et de scenarii hypothétiques, spécifiques à chaque portefeuille ;

- des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : montant nominal, sensibilités, stop-loss, indicateurs de diversification et d'emprise sur le marché). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels viennent ainsi compléter les limites de VaR et de stress-tests. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières, notamment lorsqu'elles correspondent à des délégations utilisées par le front office. C'est notamment le cas des stop-loss, qui permettent de déclencher des alertes sur des stratégies perdantes, avec un niveau de finesse très élevé (limites par traders). Ces stop-loss sont suivis en permanence et, en cas de dépassement, occasionnent une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Mesures

Depuis le 1er janvier 2006, le niveau de VaR 99 % 1 jour des portefeuilles de négociation d'Ixis Corporate & Investment Bank s'est établi en moyenne à 11,7 millions d'euros avec un maximum constaté de 17,5 millions d'euros, en respect avec les limites Groupe de 20 millions d'euros en consommation moyenne et de 25 millions d'euros en consommation instantanée.

Ixis CIB - Portefeuille de négation

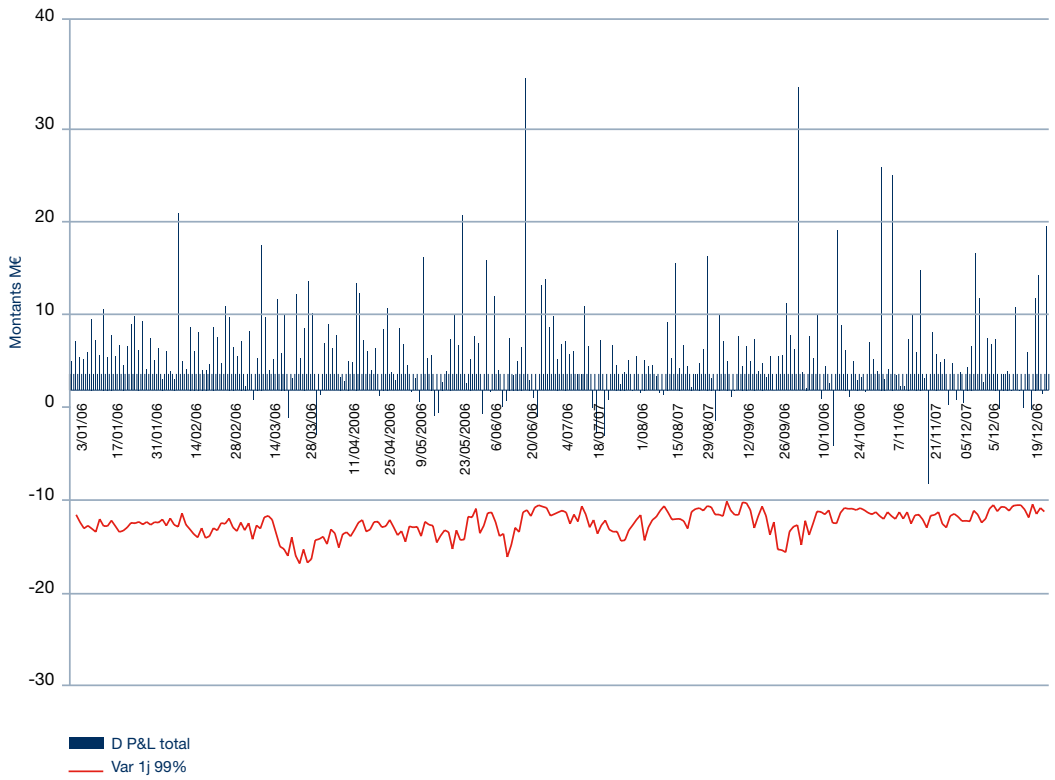

La robustesse de l'indicateur de VaR est régulièrement mesurée par comparaison avec les variations de résultats quotidiens de trading : cet exercice permet de confronter le potentiel de perte, tel que prévu ex ante par la VaR, avec les réalisations de résultats effectivement constatées ex post.

Le graphique ci-dessus rend compte de cet exercice.

Il permet de vérifier que le nombre d'excursions des variations de résultats au-delà du potentiel de perte, représentée par la VaR « courante », se situe effectivement en deçà de la limite statistique correspondante (en l'occurrence, pour 250 données, pas plus de quatre excursions admises).

Au 31 décembre 2006, la ventilation de la VaR 99 % 1 jour par classe de risques (en millions d'euros) est la suivante :

VaR 99 % 1 jour *(en millions d'euros)*	VaR 31/12/2006	Moyenne 1 an glissant
Risque de taux	7,5	6
Risque action	6,7	6,3
Risque spécifique action	3,2	2,4
Risque spécifique de taux	5,8	7,5
Risque de change	0,7	1,8
Effets des compensations	(12,9)	(11,6)
VAR CONSOLIDÉE	**11,0**	**12,4**

Par ailleurs, les principaux scénarii de stress (stress tests), pratiqués sur les positions au 29 décembre 2006, ont fourni les données suivantes (impact sur le résultat) :

Variation des taux	75,9 millions d'euros
(EUR + 40 bps, GBP + 80 bps, USD + 60 bps, autres devises + 60 bps)	
Variation des volatilités de taux	147,5 millions d'euros
(Homothétie de + 50 %)	
Écartement des spreads swap/cash	172,3 millions d'euros
(Écartement uniforme de + 45bps)	
Translation uniforme des spreads de crédit	- 290,4 millions d'euros
(Hausse uniforme de tous les spreads de crédit de + 30 bps)	
Variation des indices/actions et volatilités indices/actions	- 243,3 millions d'euros
(baisse de 25 % des indices, homothétie de + 20 % à court terme et + 10 % à long terme)	

Dérivés de crédit

Sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires, le portefeuille de dérivés de crédit au 31 décembre 2006 représente un encours global de 14,29 milliards d'euros, composé de credit default swap et credit linked notes. Il se répartit en 10,2 milliards d'euros de position acheteuse de risque de crédit et 4 milliards d'euros de position vendeuse de risque de crédit. Ces instruments génèrent un risque de marché - risque de spread des sous-jacents - capturé dans l'indicateur de risques Xsi. Les positions des dérivés de crédit font l'objet de réfactions visant à corriger le résultat des incertitudes pesant sur le niveau de certains paramètres illiquides ou non couvrables aisément (notamment le taux de recouvrement).

Position/type de portefeuille réglementaire (en millions d'euros)			Stratégie			
Achat/vente	Ccy	Maturité	Micro couverture	Position ouverte isolée	Trading	Total
Achat		<= 1 an	398,39	15,00	723,00	1 136,39
		> 5 ans	1 645,61	3,00	2 203,67	3 852,28
		1-5 ans	1 492,07	215,30	3 515,56	5 222,94
	Total EUR		**3 536,07**	**233,30**	**6 442,40**	**10 211,61**
Vente		<= 1 an		3,80	255,00	258,80
		> 5 ans			884,20	884,21
		1-5 ans		68,80	2 871,79	2 940,60
	Total EUR			**72,61**	**4 011,00**	**4 083,61**
						14 295,22

Chez Ixis Corporate & Investment Bank, le portefeuille de dérivés de crédit au 31 décembre 2006 représente un encours notionnel global de 400,4 milliards d'euros composé de credit default swaps, de credit linked notes et de prêts indexés crédit. Il se répartit en 200,6 milliards d'euros de position acheteuse de risque de crédit et 199,8 milliards d'euros de position vendeuse de risque de crédit.

Montants notionnels des dérivés de crédit au 31 décembre 2006 (hors opérations intra Groupe) :

Position/type de portefeuille réglementaire *(en millions euros)*	Bancaire	Négociation	Total
Achat de risque de crédit	**892,53**	**199 759,95**	**200 652,49**
■ jusqu'à 1 an	835,53	6 883,53	7 719,07
■ de 1 an à 5 ans	–	138 157,95	138 157,95
■ plus de 5 ans	57,00	54 718,47	54 775,47
Vente de risque de crédit	**5 310,98**	**194 461,39**	**199 772,37**
■ jusqu'à 1 an	969,74	7 132,75	8 102,49
■ de 1 an à 5 ans	2 420,81	126 702,23	129 123,04
■ plus de 5 ans	1 920,43	60 626,41	62 546,84
Position globale	**6 203,51**	**394 221,34**	**400 424,85**
■ jusqu'à 1 an	1 805,27	14 016,28	15 821,55
■ de 1 an à 5 ans	2 420,81	264 860,19	267 280,99
■ plus de 5 ans	1 977,43	115 344,88	117 322,31

Ces instruments génèrent un risque de marché (risque de spread des sous-jacents) capturé dans les mesures de VaR habituelles. Par ailleurs, les engagements au titre du risque de crédit sur l'émetteur (risque de défaut) sont mesurés au moyen du logiciel interne de mesure des risques de crédit, AMeRisC, qui autorise le cas échéant la compensation entre les dérivés de crédit et titres de caractéristiques similaires (intention gestion, maturité, séniorité, etc.), de même que le risque de contrepartie émanant de la relation avec les cocontractants est mesuré (risque de hors-bilan).

Les positions des dérivés de crédit font l'objet de réfactions spécifiques qui permettent de corriger le résultat des incertitudes pesant sur le niveau de certains paramètres illiquides ou non couvrables aisément (notamment le taux de recouvrement). Les réfactions habituelles portant sur le risque de contrepartie sont également appliquées (risque statistique pour lequel l'espérance de perte est mise en réfaction).

Taux d'intérêt global, change et liquidité

■ Organisation de la maîtrise des risques de taux d'intérêt global, change et liquidité chez Natixis

En continuité des dipositifs en place sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires et de Ixis Corporate & Investment Bank, le comité GAP (gestion actif-passif) définit les grandes

orientations en matière de gestion des risques structurels de bilan. Présidé par un membre du directoire et réunissant des membres de la Banque de financement et d'investissement, de la Direction financière et de la direction des Risques, se réunissant trimestriellement, ses missions sont notamment :

- le suivi de l'évolution du bilan et du hors-bilan ;
- l'analyse des risques de liquidité, de taux d'intérêt global et de risque de change non opérationnel ;
- la validation des règles de refinancement interne (TCI) ;
- la validation de la politique de refinancement Groupe sur les marchés ;
- la validation des limites associées aux mesures des risques de bilan pour présentation et approbation par le comité des risques Groupe.

L'harmonisation du dispositif de suivi et de maîtrise des risques structurels de bilan de Natixis sera poursuivie en 2007 conformément aux engagements pris dans le cadre de la convergence des risques et le plan d'action ALM.

Taux d'intérêt global, change et liquidité sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires

Depuis 2000 sur le périmètre social de l'ex-Natexis Banques Populaires, la transformation en taux d'intérêt global et en liquidité est centralisée par le biais de contrats d'adossement internes au sein du département Trésorerie de l'ex-pôle Grandes clientèles, financements et marchés. Ce département en assure la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP. Les filiales se refinancent auprès du département Trésorerie. Les filiales bénéficiant d'une autonomie de gestion de leur risque de liquidité et de taux d'intérêt global par délégation du comité GAP, opèrent dans le cadre de leur propre comité de trésorerie ou de gestion de bilan et des règles et limites validées par le comité GAP.

Le risque de taux d'intérêt global

En tant que Banque de financement et d'investissement, Natixis a peu de positions en taux relatives à des comptes non échéancés ; la quasi-totalité de la transformation en taux d'intérêt global relève d'opérations à échéance contractuelle centralisées à la Trésorerie. En outre, les risques de taux d'intérêt global sur ce périmètre sont presque exclusivement d'ordre linéaire.

Le comité GAP a validé le principe d'exprimer pour les portefeuilles de refinancement, des limites de sensibilité de la valeur économique des échéanciers en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp [11], une limite globale représentant 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le Comité. Les limites de risques allouées actuellement par le Directeur général sont les suivantes :

en millions d'euros	Trésorerie Court Terme	Trésorerie Long Terme	Natixis Lease	Natixis Factor	Total
Variation de la valeur économique pour un choc de ±200Bp	100	80	16	8	204

Sur le périmètre de la Trésorerie, les mesures de sensibilité sont produites quotidiennement. Elles sont effectuées mensuellement sur les filiales concernées.

En 2006, un indicateur de risque de courbe calculé quotidiennement a été déployé sur les portefeuilles de la Trésorerie [12] et assorti des limites suivantes :

- trésorerie court terme (Paris) 1,5 millions d'euros ;
- trésorerie court terme (Singapour) 0,5 million d'euros ;
- trésorerie long terme 3,6 millions d'euros.

Enfin, des mesures de sensibilité de la marge d'intérêt pour différents scénarii sont réalisées périodiquement sans être contraintes par des limites.

Le risque de liquidité

En tant que Banque de financement et d'investissement, Natixis a peu de positions en liquidité relatives à des comptes non échéancés ; la quasi-totalité de la transformation en liquidité relève d'opérations à échéance contractuelle.

La centralisation au sein du département de la Trésorerie des besoins de refinancement globaux à court, moyen et long terme sur un grand nombre de devises permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du Groupe. Elle permet également de faciliter une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette de Natixis tant en terme de support que de zone géographique. La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie est encadrée par des ratios de transformation minimums (rapport des ressources restant dû sur les emplois restant dû par classe d'échéance) validés par le comité GAP. Ces ratios n'ont pas fait l'objet de modification en 2006.

(11) « Choc » proposé par le Régulateur dans le second pilier de l'accord Bâle II publié en juin 2004.

(12) L'indicateur et sa limite sur la trésorerie court terme New York est en cours de déploiement.

Les ratios de couverture du gap de liquidité sont les suivants :

Classe	Ratio
10 jours	85 %
1 mois	80 %
2 mois	75 %
3 mois	70 %
4 mois	65 %
5 mois	60 %
6 mois	55 %
7 mois	55 %
8 mois	55 %
9 mois	55 %
10 mois	55 %
11 mois	55 %
1 an	55 %
2 ans	45 %
3 ans	35 %
4 ans	30 %
5 ans	25 %
6 ans	25 %
7 ans	20 %
8 ans	15 %
9 ans	10 %
10 ans	5 %

Enfin, pour compléter le dispositif de suivi du risque de liquidité, des scénarii de stress de liquidité sont en cours d'élaboration.

Les risques de change structurels

Les risques de change structurels de l'ex-Natexis Banques Populaires sont essentiellement concentrés sur le dollar américain. Ils comprennent les risques liés :

- aux participations dans les filiales, aux dotations dans les succursales et aux résultats mis en réserve non libellés en euro ;
- aux produits et charges libellés dans une devise autre que l'euro.

Pour la première composante, le comité GAP a privilégié l'achat de la devise et le refinancement en euro pour les investissements durables (prises de participation, dotations…). Cette politique contribue en effet à immuniser le ratio de solvabilité de la banque dont les risques sont en partie libellés en devise autre que l'euro. Cette politique pourrait évoluer dans l'hypothèse où l'immunisation du ratio dépasserait 100 %.

Pour la seconde composante, le comité GAP a approuvé que la couverture de la marge en dollars du siège prévue dans le cadre de la procédure budgétaire soit effectuée à partir des ventes anticipées de dollar contre euro, rachetées progressivement au fur et à mesure de la formation de la marge en dollar.

Taux d'intérêt global, change et liquidité chez Ixis Corporate & Investment Bank

Le pilotage et la maîtrise des risques structurels de bilan, risque global de taux d'intérêt, risque de change structurel et risque de liquidité sont assurés par le comité de gestion de bilan (CGB) d'Ixis Corporate & Investment Bank. Ce comité, auquel participent notamment la Direction financière et la direction des Risques, est présidé par un membre du directoire.

Le risque de taux d'intérêt global

Le risque de taux d'intérêt global bénéficie d'une limite VaR (10 jours à 99 %) de 18 millions d'euros. Le calcul de la consommation associée à cette limite est assuré quotidiennement par la direction des Risques, la Direction financière assurant le suivi et le pilotage du risque.

Par ailleurs, le comité de gestion de bilan (CGB) dispose mensuellement d'indicateurs relatifs à la position globale de taux d'intérêt sur les activités de « banking book », notamment l'impasse de taux statique par classe d'échéance ainsi que des analyses de sensibilité de la valeur actualisée nette à plusieurs scénarios d'évolution de la courbe des taux (translation, pentification, aplatissement, évolution des facteurs dans un modèle multifactoriel).

Le risque de liquidité

Pour le risque de liquidité, les besoins de liquidité à court terme sont suivis et encadrés par un dispositif s'appuyant sur trois composantes :

- le ratio de liquidité avec un objectif de pilotage du ratio fixé à 120 % au minimum ; il est estimé quotidiennement par la Direction financière, sur périmètre social, et mensuellement sur périmètre consolidé ;
- les limites en comptes courants : ces limites sont gérées par le comité de financement, comité où sont représentés les principaux utilisateurs ainsi que la Trésorerie et la direction des Risques ;
- les stress scénarios : les scénarios sont mis à jour mensuellement et présentés au comité de gestion de bilan.

S'agissant des besoins de liquidité à moyen/long terme, ils font l'objet d'un suivi mensuel dans le cadre du comité de gestion de bilan.

Les risques de change structurels

Ixis Corporate & Investment Bank a choisi de financer ses emplois en devise par emprunt de la devise. Son risque de change structurel est reporté dans le cadre du comité de gestion de bilan. Le risque de change lié aux résultats en devise fait l'objet d'une gestion spécifique.

Gestion des risques de marché et couverture

Comme évoqué précédemment, les objectifs de la politique en matière de gestion des risques financiers que sont le risque de taux et de liquidité sur Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires) et sur Ixis Corporate & Investment Bank reposent sur une centralisation de ces risques auprès de la trésorerie. Les entités de Natixis bénéficiant d'une autonomie de gestion opérationnelle de leurs risques de taux et de liquidité par délégation du comité GAP procèdent dans le cadre de leur comité ALM/de Trésorerie décentralisé. Le risque de taux de Natixis et de ses principales filiales est encadré par des limites d'exposition maximales, définies et validées annuellement par le comité GAP. Dans le cadre de la gestion globale de son risque de taux, Natixis utilise essentiellement les swaps de taux vanilles comme instruments de couverture.

En ce qui concerne la gestion globale du risque de taux et de liquidité de Natixis au regard du référentiel IFRS, Natixis utilise deux types de comptabilité de couverture.

Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

La couverture en Cash Flow Hedge est utilisée chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère.

- Couverture des emprunts et émissions à taux variables :
  - Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.
- Couverture des prêts à taux variable :
  - Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable (crédits commerciaux, prêts interbancaires, prêts aux filiales et succursales).
  - Pour la gestion en Cash Flow Hedge, Natixis utilise essentiellement des instruments financiers dérivés pour la couverture des variations de produits ou charges des actifs/passifs à taux variables.
  - Compte tenu de la spécificité du bilan de Natixis (absence d'option comportementale, pas de nécessité de prise en compte des éventuels remboursements anticipés car donnant lieu à des indemnités financières), la justification de cette couverture s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble de nos opérations échéancées.
- Test prospectif :

  Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :
  - d'un échéancier de montants cumulés de cash emprunteurs taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;
  - d'un échéancier de montants cumulés de cash prêteurs taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

  Le test prospectif permet de vérifier que le périmètre des dérivés est recevable dans une relation de macro-couverture. La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture. À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.
- Test rétrospectif :

  Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

  À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs passifs à couvrir et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %. En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.
- Impacts sur les capitaux propres et le résultat consolidé :

  Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en capitaux propres, et seule la partie inefficace de la couverture impacte le compte de résultat à chaque date d'arrêté.

GRAPHIQUES INDIQUANT LES PÉRIODES POUR LESQUELLES INTERVIENT LA JUSTIFICATION DE LA COUVERTURE EN FLUX DE TRÉSORERIE (ENSEMBLE DES DEVISES CONTRE VALORISÉ EN EUROS)

FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES PRÊTS À TAUX VARIABLE

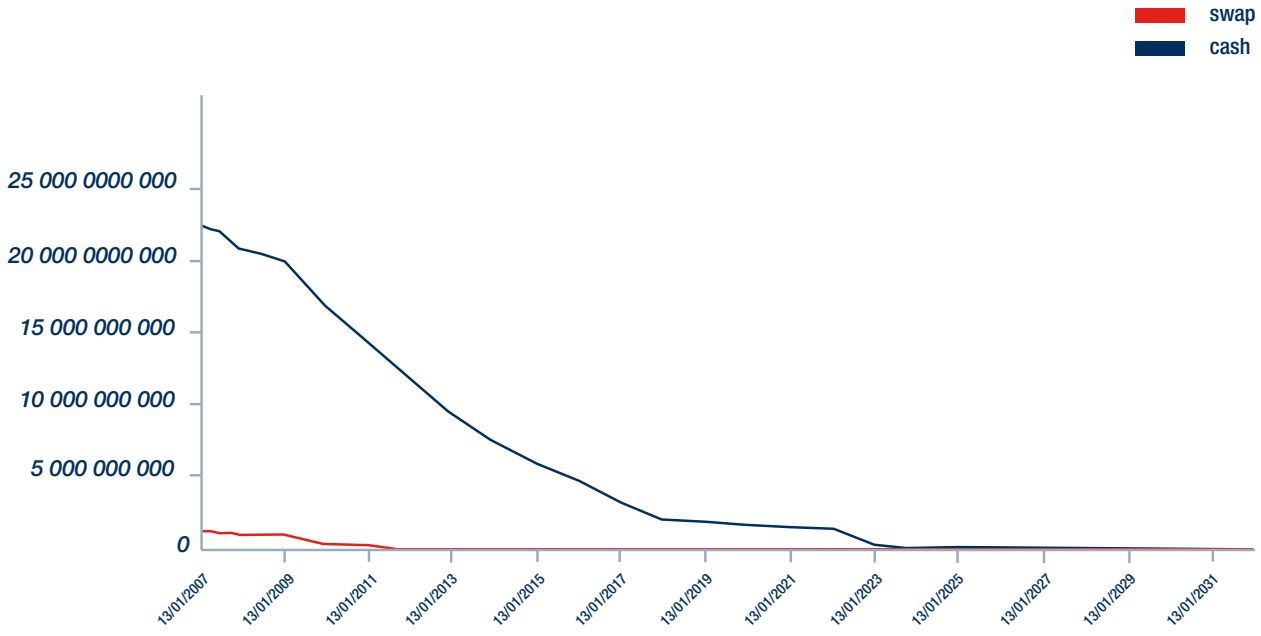

FLUX DE TRÉSORERIE COUVERTS DES EMPRUNTS À TAUX VARIABLE

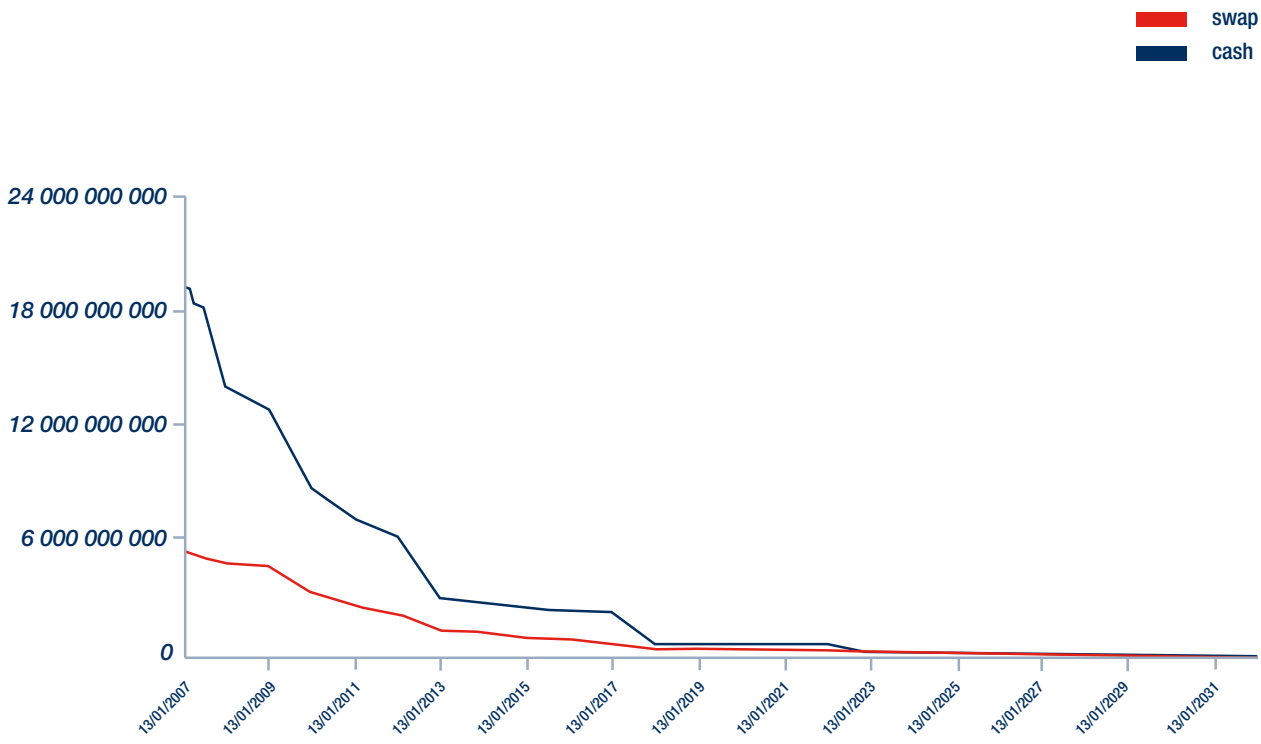

Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

- Couverture des emprunts et émissions à taux fixe :

  Natixis utilise des swaps vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

- Couverture des prêts et titres de placement :

  Natixis utilise des swaps vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

- Test prospectif :

  Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques.

- Test rétrospectif :

  Le test rétrospectif permet de s'assurer de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de marked to market pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs revalorisées au taux sans risque. Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Impacts sur le résultat consolidé :

Les variations de marked to market des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace). Symétriquement, les variations de marked to market des actifs/passifs hypothétiques sont enregistrées en résultat.

Les risques opérationnels

Les risques opérationnels se définissent comme les risques de perte due à une inadéquation ou à une défaillance des processus, du personnel, des systèmes ou à des événements extérieurs. La maîtrise des risques opérationnels repose avant tout sur le principe de la responsabilité des métiers opérationnels ou fonctionnels, et sur un dispositif de contrôle de second niveau appliqué à l'ensemble des activités. Le comité des risques opérationnels chapeaute ce dispositif.

À sa création, Natixis disposait sur l'ensemble de son périmètre d'un dispositif de contrôle et de gestion des risques opérationnels comprenant la cartographie des risques, des processus de remontées des pertes et des incidents et des reportings de suivi des risques opérationnels. Dans un premier temps, le département des Risques opérationnels de Natixis s'est attaché à prendre toutes les mesures conservatoires appropriées pour maintenir les dispositifs en place. Ainsi les « comités Risques opérationnels » ont été maintenus avec leur fréquence habituelle dans toutes les entités du Groupe pendant la période de démarrage de Natixis. Ils le seront encore jusqu'à la fusion effective des entités de Natixis. Par ailleurs, le département Risques opérationnels a rapidement mis en place une procédure de remontée au fil de l'eau des incidents graves. Le management a été ainsi tenu au courant de ce type d'incident plusieurs fois depuis la mi-novembre. Enfin, une étude approfondie des cartographies existantes et des différentes bases d'incidents permet au département de produire sur tout le périmètre Natixis un reporting consolidé pro forma à fin 2006.

Pour 2007, le département s'est fixé un triple objectif d'organisation, de méthode et de quantification :

- objectif d'organisation : il s'agit de faire évoluer l'organisation en place pour la rendre conforme à celle annoncée au CECEI : rattacher les contrôles de 2e niveau à la direction des Risques de Natixis directement ou par un lien fonctionnel fort, de type hiérarchique ;
- objectif de méthode : Natixis cherche à mettre en place un dispositif mesurant les risques opérationnels selon une méthodologie homogène permettant une consolidation de l'ensemble du périmètre au moyen de cartographies, d'indicateurs et de plans d'actions ;
- objectif de quantification de fonds propres économiques permettant de fournir à tous les niveaux du management un outil d'aide à la décision pour mieux opérer ses choix parmi les multiples actions envisagées en termes de couverture de risques (procédures organisationnelles, moyens logistiques, développements informatiques, assurances), et, d'autre part permet de calculer un besoin en fonds propres plus adapté aux risques réels encourus.

Au sein de l'ex-Natexis Banques Populaires, le comité des risques opérationnels s'est réuni quatre fois en 2006. Ses travaux ont porté principalement sur :

- le Plan de Continuité d'Activité de l'ex-Natexis Banques Populaires (PCA) : la cellule de crise décisionnelle, le suivi des tests, l'avancement des PCA des métiers et des implantations internationales, le dispositif de gestion de crise, la présentation de l'audit de conformité du PCA, le retour sur des incidents ;
- le suivi de l'avancement du projet Gestion des risques opérationnels métiers *(cf. infra) ;*
- différents sujets comme la mise en œuvre et le contrôle de la charte d'utilisation des ressources informatiques, technologiques et numériques, la gestion de la sécurité logique.

Au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank, le comité des risques opérationnels, présidé par un membre du directoire est bimestriel et a pour mission d'étudier et de valider les propositions de plans d'action identifiés à la suite d'incidents graves et lors de cartographies des risques opérationnels, de débattre sur les chantiers transversaux liés aux risques opérationnels, et de suivre l'avancement du déploiement du dispositif.

Les risques assurables

L'analyse des risques opérationnels assurables, la recherche et le placement des couvertures adéquates - auto-assurance

et/ou transfert au marché - sont du ressort du Secrétariat général/département Assurances.

La couverture des risques généraux et des risques propres à l'activité de l'ex- Natexis Banques Populaires et de ses filiales (hors Coface) était assurée comme suit au 1er janvier 2006 :

1. les immeubles d'exploitation en France et leur contenu (hors informatique) sont assurés contre les risques habituels (incendie, explosion, actes de terrorisme, dégâts des eaux….) à hauteur de leur valeur de reconstruction ou remplacement. Les implantations hors de France sont assurées localement ;
2. la couverture des moyens de production informatiques et des pertes d'activités bancaires consécutives est acquise dans le cadre d'un contrat d'assurance Groupe « Tous Risques » souscrit par la Banque Fédérale des Banques Populaires. Les capitaux assurés varient en fonction des sites géographiques couverts (maximum 175 millions d'euros) ;
3. la couverture des risques de vol de valeurs et de fraudes fait également l'objet de deux contrats « Groupe » souscrits par la Banque Fédérale des Banques Populaires pour l'ensemble du Groupe Banque Populaire ;
4. les risques de responsabilité civile sont couverts par plusieurs contrats d'assurance pour des montants variables suivant leur nature et, pour certains, leur caractère légalement obligatoire (RC Exploitation, RC Automobile, RC Professionnelle Monde entier sauf USA-Canada, RC Dirigeants, RC métiers spécifiques, etc.).

Chacun des contrats d'assurance visés ci-dessus est souscrit auprès de compagnies notoirement solvables sur le marché.

Toutes les garanties évoquées ci-dessus sont achetées en excédent de franchises/sinistres (niveau de rétention accepté) en rapport avec les capacités du Groupe Banque Populaire et/ou de l'ex-Natexis Banques Populaires. Les cotisations d'assurance payées pour la couverture des risques opérationnels décrits ci-dessus représentent en 2006 un peu moins de 4,7 millions d'euros.

La transformation de Natexis Banques Populaires en Natixis et le partage du contrôle de son capital entre les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont conduit à modifier les programmes d'assurance à compter du 1er janvier 2007 (sortie des principaux programmes d'assurance du Groupe Banque Populaire et augmentation du niveau de certaines couvertures pour l'essentiel).

Les risques juridiques

Situation de dépendance

Natixis n'est dépendant à l'égard d'aucun brevet ou licence, ni d'aucun contrat d'approvisionnement industriel, commercial ou financier.

Procédures judiciaires et d'arbitrage

Recours ayant pour objet la distribution du Livret A. Par lettre en date du 7 juin 2006, la Commission européenne a informé les autorités françaises de sa décision d'ouvrir la procédure prévue par l'article 86 paragraphe 3 du traité CE concernant les droits spéciaux octroyés à La Banque Postale, aux Caisses d'Epargne et au Crédit Mutuel de distribuer les livrets A et bleu. La Commission européenne considère que les droits spéciaux en cause pourraient enfreindre les principes de liberté d'établissement et de libre prestation de services, protégés par les articles 43 et 49 du traité. La CNCE a déposé ses observations auprès de la Commission européenne le 3 octobre 2006. Ces observations tendent à démontrer que le droit spécial de distribution du Livret A est conforme à la liberté d'établissement et à la libre prestation de services et qu'en tout état de cause le droit spécial est justifié par les missions d'intérêt général poursuivies. Après un examen préliminaire des observations de la CNCE, la Commission européenne a demandé à la CNCE de lui fournir un certain nombre d'éclaircissements complémentaires, ce qui a été fait par lettre du 3 novembre 2006. Cet envoi a été complété, à la suite d'une réunion avec la Commission le 8 novembre 2006, par une lettre complémentaire du 13 décembre 2006.

Parallèlement, sur le plan du droit interne, la Fédération Nationale du Crédit Agricole, BNP Paribas, la Banque Fédérale des Banques Populaires, la Société Générale et ING Direct France contestent devant le Tribunal administratif de Paris le droit spécial de La Banque Postale de distribuer le Livret A ainsi que le taux de commissionnement de La Banque Postale. Ces banques ont ainsi formé, entre le 17 février et le 29 juin 2006, des recours aux fins d'obtenir l'annulation de la décision du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie fixant le taux de commissionnement de La Banque Postale et des décisions implicites du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, rejetant leurs demandes respectives tendant à ce qu'elles soient autorisées à distribuer le Livret A, ou le cas échéant, à ce qu'il soit donné instruction de les autoriser à en assurer la distribution. Ces recours ont notamment été introduits sur les fondements d'une violation du principe de liberté d'établissement, d'une absence de notification au titre des aides d'État et d'un abus de position dominante automatique, et visent notamment l'ouverture de la distribution du Livret A à d'autres établissements bancaires.

Ces banques, ainsi que Crédit Agricole S.A., ont également formé, notamment sur les mêmes fondements, entre le 17 février et le 4 juillet 2006, un recours devant le Conseil d'État aux fins d'obtenir l'annulation des décisions implicites du Premier Ministre, rejetant leurs demandes tendant à l'abrogation des dispositions des articles R. 221-1 à R. 221-27, D. 221-28 à D. 221-31 et R. 518-46 à R. 518-55 du Code monétaire et financier, relatives au Livret A, parmi lesquels l'article fixant le taux de commissionnement des Caisses d'Epargne. La CNCE a déposé ses observations sur ces recours devant le Conseil d'État le 10 janvier 2007. Ces observations tendent notamment à démontrer que le droit spécial de distribution du Livret A est conforme à la liberté d'établissement, qu'il ne comporte aucun élément d'aide

d'État et qu'il ne permet pas l'exercice d'un abus de position dominante automatique. »

Harris Associates L.P. - Jerry Jones, et al. En août 2004, trois actionnaires agissant au nom et pour le compte de trois fonds (Oakmark Fund, Oakmark Equity and Income Fund et Oakmark Global Fund) ont assigné Harris Associates L.P., filiale à 100 % de Ixis Asset Management Group, elle-même filiale de Natixis, devant le United States District Court du district nord de l'Illinois. Les plaignants allèguent que les prestations de services facturées par Harris Associates L.P. à ces trois fonds étaient excessives au regard de la réglementation applicable. Cette procédure est l'une des nombreuses actions en justice intentées ces dernières années à l'encontre de sociétés de conseil en investissement, aux États-Unis. Harris Associates et les plaignants ont introduit une requête en référé (« motions for summary judgment »). Le 27 février 2007, le juge saisi a fait droit en tous points à la requête de Harris Associates, et a rejeté celle des plaignants. Ces derniers ont fait appel de cette décision le 20 mars 2007. À ce jour, il n'a été comptabilisé aucune provision au titre de ce procès.

Notifications AMF dans le cadre de l'émission et de la commercialisation de TSR par le Groupe Caisse d'Epargne. À la suite d'une enquête ouverte le 10 septembre 2004 diligentée par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sur les modalités d'émission par la CNCE et de commercialisation par les Caisses d'Epargne de titres subordonnés remboursables (« TSR ») à compter de juin 2002, l'AMF a adressé, le 11 septembre 2006, des lettres de griefs à la CNCE d'une part et à 10 Caisses d'Epargne d'autre part. Ces griefs sont fondés sur le rapport, qui n'est pas contradictoire, du Service d'Enquêtes et de la Surveillance des Marchés. Dans ses lettres aux 10 Caisses d'Epargne, l'AMF reproche aux Caisses d'Epargne : (i) d'avoir fait souscrire sur le marché primaire des TSR émis par la CNCE alors que les clients auraient pu les acheter ou acheter des TSR ayant des caractéristiques quasi identiques à des conditions plus avantageuses sur le marché secondaire, et (ii) de ne pas avoir respecté, en commercialisant ces TSR, un certain nombre de prescriptions réglementaires, notamment en matière d'obligation d'information des souscripteurs et de fourniture d'un conseil adapté. Dans sa lettre à la CNCE, l'AMF indique que deux catégories de manquements pourraient être imputées à la CNCE : (i) dans le cadre de la conception et de la mise en place du dispositif d'émission, de cotation et de placement des TSR, des informations partiellement inexactes en ce qui concerne les dates de souscription et les prises fermes par les Caisse d'Epargne auraient été communiquées au public, et (ii) la CNCE aurait manqué aux responsabilités qui lui incombent dans le cadre de sa mission de contrôle des Caisses d'Epargne et de protection de l'Epargne populaire, qui lui incombaient à ce titre (référence étant faite aux griefs allégués à l'encontre des Caisses d'Epargne). La CNCE et les Caisses d'Epargne ont procédé à l'analyse de ces griefs et ont présenté leurs observations le 1er décembre 2006. Le rapporteur désigné par la Commission des Sanctions de l'AMF prendra connaissance de ces observations en défense, rédigera un rapport qui pourra lui-même faire l'objet de nouvelles remarques de la part des parties. La Commission des Sanctions siégera enfin pour décider, dans le cadre d'une procédure contradictoire, si les griefs notifiés constituent ou non des manquements, et prononcer le cas échéant une sanction pécuniaire.

Il n'y a pas par ailleurs d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage en cours susceptible d'avoir un impact significatif sur les comptes de Natixis.

STRUCTURE FINANCIÈRE ET RATIOS RÉGLEMENTAIRES

Analyse du bilan consolidé

Actif

en milliards d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Actifs à la juste valeur par le résultat et instruments dérivés de couverture	177,5	26,0
Actifs financiers disponibles à la vente	31,1	22,2
Prêts et créances sur établissements de crédit	32,7	18,8
Prêts et créances sur la clientèle	72,0	43,9
Titres reçus en pension	103,9	42,8
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7,0	7,1
Comptes de régularisation et actifs divers	34,4	7,3
TOTAL ACTIF	**458,6**	**168,1**

Passif

en milliards d'euros	31/12/2006	31/12/2005
Passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés	133,8	5,5
Dettes envers les établissements de crédit	76,4	21,1
Dettes envers la clientèle	30,2	9,5
Titres donnés en pension	85,6	48,6
Dettes représentées par un titre	54,3	37,8
Autres passifs et provision	20,2	9,4
Provisions techniques des contrats d'assurance	31,1	26,2
Dettes subordonnées	8,8	4,3
Capitaux propres	18,2	5,7
TOTAL PASSIF	**458,6**	**168,1**

Le total du bilan consolidé s'établit à 458,6 milliards d'euros au 31 décembre 2006, contre 168,1 milliards d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 290,5 milliards d'euros ou 173 %. Cette augmentation provient des filiales apportées pour 267,2 milliards d'euros et d'une progression sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires de 23,3 milliards d'euros.

Emplois

Les actifs à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture s'élèvent à 177,5 milliards d'euros, contre 26,0 milliards d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 151,5 milliards d'euros provenant essentiellement des filiales apportées pour 138,2 milliards d'euros. Ces actifs à la juste valeur se répartissent entre les instruments de trading pour 97,7 milliards d'euros, dont 76,0 milliards en provenance des filiales apportées, et les instruments à la juste valeur sur option pour 79,2 milliards d'euros.

La progression des actifs financiers disponibles à la vente de 8,9 milliards d'euros provient essentiellement des filiales apportées pour 7,7 milliards d'euros.

L'encours des crédits à la clientèle – y compris les opérations de crédit-bail – s'élève à 72,0 milliards d'euros, en hausse de 28,1 milliards d'euros par rapport au 31 décembre 2005, principalement par les encours provenant des filiales apportées pour 19,1 milliards d'euros et par la progression de l'activité de crédit de 9,0 milliards d'euros sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires, en particulier dans les succursales à l'étranger.

Les titres reçus en pension s'établissent à 103,9 milliards d'euros au 31 décembre 2006, les filiales apportées y contribuant à hauteur de 79,1 milliards d'euros ou 76 %. Ces emplois sont financés au passif principalement par les titres donnés en pension.

Ressources

Le refinancement des activités hors les pensions de titres s'est essentiellement opéré par les dettes représentées par un titre qui, en y incluant les émissions de titres de CDN évaluées à la juste valeur sur option, s'élèvent au 31 décembre 2006 à 100,6 milliards d'euros, et par les dettes envers les établissements de crédit pour 75,8 milliards d'euros.

Fonds propres et ratios réglementaires

Capital social

Le capital a été augmenté au cours de l'exercice 2006 de 1 103 281 actions par paiement du dividende en actions et de 93 284 actions lors de la levée d'option de souscription et par souscriptions dans le cadre de FCPE préexistants. Ces opérations ont porté le capital au 30 septembre à 803 072 720 euros, composé de 50 192 045 actions de 16 euros de nominal.

L'opération d'apport par la CNCE et la SNC Champion du 17 novembre 2006 a conduit à augmenter le capital de 73 131 476 actions pour le porter à 1 973 176 336 euros, composé de 123 323 521 actions de 16 euros de nominal. Cette opération a été suivie d'une division par dix du nominal des actions, le capital se trouvant alors constitué de 1 233 235 210 actions de 1,6 euro de nominal.

L'annulation des titres auto-détenus et la levée d'options de souscription ont entraîné une diminution du nombre d'actions de 13 370 880 actions, portant ainsi le capital au 31 décembre 2006 à 1 951 782 928 euros, composé de 1 219 864 330 actions de 1,6 euro de nominal.

Fonds propres et ratio de solvabilité

Au 31 décembre 2006, les fonds propres prudentiels consolidés de Natixis s'établissent à 13,2 milliards d'euros, contre 8,6 milliards d'euros pour ceux de Natexis Banques Populaires au 31 décembre 2005.

Les fonds propres de base s'élèvent à 13,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, contre 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2005, soit une augmentation de 7,4 milliards d'euros. Celle-ci provient essentiellement de l'augmentation du capital et des primes d'émission en rémunération des apports à hauteur de 11,1 milliards d'euros, des autres fonds propres de base sous forme de titres hybrides apportés, des intérêts minoritaires pour 1 milliard d'euros et de l'émission de titres supersubordonnés en dollars pour 0,2 milliard d'euros.

Ces augmentations sont partiellement compensées par la croissance de la déduction des écarts d'acquisition figurant au bilan pour 2 milliards d'euros, ainsi que l'évolution négative des filtres prudentiels, écart de conversion et autres pour 0,5 milliard d'euros. L'insuffisance des fonds propres complémentaires pour couvrir l'augmentation de la déduction liée à la détention des certificats coopératifs d'investissement émis par les deux réseaux, se traduit enfin par une minoration de 2,4 milliards d'euros.

Les risques pondérés atteignent 125,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006, contre 69,3 milliards au 31 décembre 2005, les entités apportées représentant 46,7 milliards de risques pondérés à fin 2006.

Le niveau des fonds propres et des risques pondérés permettent d'atteindre un ratio global de solvabilité de 10,6 % contre 12,5 % au 31 décembre 2005 et un ratio Tier one de 10,5 % contre 8,3 % au 31 décembre 2005.

Évolution du ratio Tier one par rapport au 31 décembre 2005 pro forma

L'évolution des fonds propres de base par rapport au 31 décembre 2005 pro forma met en évidence une stabilité à 13,1 milliards d'euros. L'augmentation des fonds propres de base de 2,3 milliards d'euros est en effet compensée à hauteur de 2,4 milliards d'euros par les déductions non couvertes par les fonds propres complémentaires.

Le montant des risques pondérés de 125,1 milliards d'euros au 31 décembre 2006 se compare à 116 milliards d'euros au 31 décembre 2005 pro forma, soit une progression de 8 % concentrée sur les risques de crédit (+ 12 milliards d'euros), alors que dans le même temps les risques de marché ont diminué de 3 milliards d'euros sous l'effet conjoint d'une extension du modèle interne Ixis CIB et d'avancées méthodologiques sur les portefeuilles Natixis.

Le ratio Tier one, après application anticipée des nouvelles règles de déduction telles que définies par la transposition de la Capital Requirements Directive (CRD), s'établit à 8,9 %, contre 8,5 % calculé sur la base du pro forma au 31 décembre 2005, soit une amélioration de la structure financière de Natixis malgré la progression soutenue des activités.

Les autres ratios réglementaires

Le ratio de liquidité permet de vérifier que les liquidités à moins d'un mois d'échéance sont au moins égales aux exigibilités de même nature. Il se définit comme le rapport entre les liquidités et les exigibilités à un mois au plus.

Ce ratio doit réglementairement être supérieur à 100 %. Il s'élève à 145 % au 31 décembre 2006 sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires et à 181 % sur le périmètre Ixis CIB.

Natixis respecte les règles prudentielles de contrôle des grands risques.

Conformément à la réglementation bancaire, aucun concours ne doit dépasser 25 % des fonds propres et le montant cumulé des risques dépassant 10 % des fonds propres ne doit pas excéder l'octuple des fonds propres.

REFINANCEMENT

En 2006, Natixis (périmètre ex Natexis Banques Populaires et Ixis Corporate & Investment Bank) a bénéficié d'un marché obligataire offrant une grande liquidité. À l'émission, les conditions de spread offertes par les investisseurs ont été particulièrement attractives en début d'année puis en fin d'année, après une courte période de tension observée au printemps.

Périmètre ex-Natexis Banques Populaires

Natixis a réussi à concentrer ses interventions sur le marché de l'euro durant les périodes les plus favorables et a poursuivi la diversification de sa base d'investisseurs en réalisant des opérations sur les marchés américain, mais aussi suisse et britannique. Au cours des derniers mois de l'année, Natixis (ex Natexis Banques Populaires) a réalisé deux opérations de type subordonné et de taille « benchmark », l'une de 1 milliard d'euros en septembre, la seconde de 500 millions d'euros en décembre. Sur le marché de la dette « senior », les opérations les plus significatives ont été une émission obligataire publique de 1,5 milliard d'euros à 5 ans réalisée en janvier et une émission de 2 milliards de dollars d'Extendible notes réalisée en octobre. Toutefois, la couverture de la plus grande partie des besoins en ressources à moyen et long terme de Natixis a été, comme lors de l'exercice précédent, assurée par le placement privé d'un grand nombre d'émission d'EMTN.

Périmètre Ixis Corporate & Investment Bank

Les activités classiques (dépôts interbancaires, émissions de certificats de dépôt et d'euro commercial paper) se sont développées grâce à une diversification accrue dans les sources de refinancement, notamment en termes de contreparties.

Les opérations de financement sur le moyen et long terme sont menées par le biais de plusieurs programmes de *Medium Term Notes*. De nouveaux programmes spécifiques ont été ouverts afin de cibler des clientèles spécifiques. Ces programmes sont : *Ixis Special Products (EMTN), Ixis Financial Instruments (EMTN) et Ixis Financial Products (USMTN)*.

ÉMISSIONS CUMULÉES 2006 DE NATIXIS (EX-NATEXIS BANQUES POPULAIRES ET IXIS CORPORATE & INVESTMENT BANK) (TOUTES DEVISES RAMENÉES EN MILLIONS D'EUROS, SAUF EXTENDIBLE NOTES EN MILLIONS DE DOLLARS)

Natixis (ex-Natexis Banques Populaires + IxisCIB)	EMTN	BMTN	USMTN	Émission obligataires *	Extendible notes
Émissions	12 842	882	386	1 627	2 000
Encours 31/12/2006	33 315	2 613	308	13 051	3 000
Encours 31/12/2005	26 395	2 455	77	14 672	1 000

** Uniquement émissions obligataires réalisées hors programme EMTN.*

■ Dette senior (ex-Natexis Banques Populaires)

(i) Dettes contractées dans le cadre de programmes d'émission :

Le programme EMTN contient une clause de garantie classique consistant en un engagement de maintien de l'emprunt à son rang (« *Negative Pledge* »). Aucun covenant financier ou lié à la notation de Natixis n'est prévu. Les cas d'exigibilité anticipée du programme EMTN prévoient une clause de défaut croisé limitée à l'émetteur, assortie d'un seuil de déclenchement de 30 millions d'euros.

Les programmes USCP (ces titres étant émis par NBP US Finance Company LLC avec la garantie de Natixis), d'ECP, de TCN et d'Extendible Notes de Natixis ne contiennent aucun covenant.

(ii) Dettes contractées en dehors de programmes :

Les emprunts obligataires réalisés en France (sous le format domestique) contiennent une clause de « *Negative Pledge* » similaire à celle du programme EMTN.

Les emprunts obligataires internationaux (sous le format international) contiennent une classe de « *Negative Pledge* » ainsi qu'une clause de défaut croisé similaire à celle du programme EMTN.

■ Dette subordonnée (ex-Natexis Banques Populaires) :

(i) Les titres subordonnés remboursables ne sont pas assortis de covenants.

(ii) Les titres super subordonnés (émis le 30 juin 2006– 250 millions de dollars – Libor 3 mois) sont assortis de certains covenants, notamment :

- non-paiement des intérêts à la date de paiement d'intérêts en certaines circonstances ;
- réduction des intérêts courus à payer et ensuite du nominal de l'émission en cas de certains événements affectant la situation financière de l'émetteur ou de certains de ses ratios.

En ce qui concerne la clause de subordination, la clause en langue du prospectus, telle que validée par la Commission bancaire, figure ci-après :

- Status of the Notes :

  The principal and interest on the Notes (which constitute obligations under French law) are direct, unconditional, unsecured and deeply subordinated obligations of the Issuer and rank and will rank pari passu among themselves and with all other present and future Support Agreement Claims and Deeply Subordinated Obligations but shall be subordinated to the present and future prêts participatifs granted to the Issuer and present and future titres participatifs, Ordinarily Subordinated Obligations and Unsubordinated Obligations of the Issuer.

  In the event of liquidation of the Issuer, the Notes shall rank in priority to any payments to holders of any classes of share capital and of any other equity securities issued by the Issuer.

Enfin, le prospectus d'émission prévoit une option de remboursement anticipé à partir du 30 juin 2016 et à chaque date de paiement d'intérêt suivante.

MISE EN ŒUVRE DU RAPPROCHEMENT OPÉRATIONNEL

La mise en œuvre du rapprochement opérationnel des entités constitutives de Natixis est une priorité du directoire de la société. La conduite des projets d'intégration s'est articulée autour de trois objectifs principaux qui ont été et sont menés dans le respect des procédures d'information et de consultation des instances représentatives des salariés :

- assurer, dès la création de Natixis le 17 novembre 2006, les conditions d'une continuité d'exploitation et de gestion ;
- anticiper et faciliter les rapprochements et la mise en place opérationnelle de Natixis ;
- définir et décliner une organisation pérenne.

Assurer, dès la création de Natixis, les conditions d'une continuité d'exploitation et de gestion

Au-delà de l'information des contreparties et de la clientèle, ainsi que l'instauration d'une coordination commerciale vis-à-vis de l'ensemble des relations de Natixis, la déclinaison de ce premier objectif a principalement concerné les fonctions centrales de Natixis. Celles-ci ont veillé en premier lieu à la mise en place de fonctions de pilotage et de contrôle permettant d'avoir une vision centralisée des engagements et performances de Natixis. Natixis a ainsi disposé dès la fin de 2006 des outils de conduite nécessaires à une maîtrise du risque opérationnel. Les principales mesures en ce sens ont eu trait :

- à l'organisation générale de Natixis avec :
  - l'activation des instances de direction autour du directoire et du comité exécutif qui réunit les responsables de pôles d'activité de Natixis et les représentants des fonctions support (Finance, Ressources Humaines, Risques) ; ces organes se réunissent sur base hebdomadaire depuis mi-novembre. De même le conseil de surveillance a tenu ses premières séances au mois de décembre et a déterminé son calendrier pour l'exercice 2007,
  - la nomination effective des responsables de lignes métiers dès fin décembre 2006, notamment pour les pôles Banque de financement et d'investissement et Gestion d'actifs ;
- à la mise en œuvre des mesures prioritaires en termes de systèmes d'information : interconnexion des infrastructures ; mise en place de l'alimentation des systèmes de consolidation et de suivi des risques, ainsi que des systèmes comptables ; synchronisation et enrichissement des référentiels tiers ;
- au déploiement de la fonction Risques, avec :
  - la mise en place d'une procédure unifiée d'octroi de crédit pour les métiers de la Banque de financement et d'investissement (BFI) avec l'instauration de comités de risques au niveau du Groupe Natixis et de comités spécialisés ; ce dispositif est complété par des règles de délégation,
  - le choix d'outils cibles en fonction des meilleures pratiques au sein du nouveau groupe, et notamment la consolidation de l'ensemble des risques de crédit sur l'outil Fermat,
  - l'élaboration des calculs des grands risques réglementaires ;
- à la mise en place des processus de consolidation comptable en vue de l'arrêté 2006 et de l'élaboration des états réglementaires ;
- à la couverture des besoins prioritaires au niveau des Ressources Humaines avec :
  - le lancement des procédures d'information consultation sur les mesures d'urgences, notamment pour les fonctions de contrôle et le coverage, et sur les mesures transitoires (Banque de financement et d'investissement, Gestion d'actifs),
  - la gestion coordonnée des recrutements et mobilités sur l'ensemble du périmètre Natixis.

Anticiper et faciliter les rapprochements et la mise en place opérationnelle de Natixis

Ce deuxième objectif est en relation étroite avec la volonté de mener l'intégration selon un calendrier resserré. Les rapprochements juridiques seront réalisés dans les délais les plus rapprochés en fonction des contraintes, notamment réglementaires, juridiques, fiscales et opérationnelles.

Un calendrier resserré

Pour la Gestion d'actifs, seul le périmètre français est concerné ; la date cible pour la fusion des sociétés de gestion françaises est ainsi la fin du premier semestre 2007. La fusion des sociétés d'intermédiation actions devrait avoir le même calendrier. La fusion d'Ixis CIB et de Natixis interviendra quant à elle au second semestre 2007. Enfin dans les métiers des Titres les études préparatoires en vue de la définition de l'organisation finale ont d'ores et déjà débuté et font l'objet de groupes de travail thématiques ; s'agissant d'activités présentant de fortes contraintes opérationnelles les opérations de rapprochement ne pourront toutefois intervenir qu'après début 2008. Enfin les autres fusions de structures - affacturage, crédit-bail, etc. - interviendront au fur et à mesure des rapprochements d'équipes.

Une mise en œuvre anticipée

Les conditions d'une exécution rapide de ces opérations ont d'ores et déjà été réunies grâce :

- à un fort accompagnement au niveau des ressources humaines :
  - lancement des procédures légales d'information consultation qui doivent en outre permettre de mener les regroupements géographiques le cas échéant avant réalisation des rapprochements juridiques de structures. Pour la Banque de financement et d'investissement, ils devraient être progressivement réalisés d'ici la fin du troisième trimestre 2007 ; pour la Gestion d'actifs les opérations se dérouleront au cours du deuxième trimestre 2007. Les regroupements au sein du pôle Services seront menés par étapes à compter de la mi-2007, à l'exception des métiers des Titres dont le calendrier sera cohérent avec le rapprochement des entités juridiques,
  - instauration, avec l'accord de l'ensemble des organisations syndicales, d'une instance contractuelle de négociation,
  - création d'un Comité Groupe Natixis,
  - mise en place d'une politique de communication sur les différentes étapes du rapprochement ;
- à la mobilisation de l'ensemble des équipes sous l'autorité du directoire. Le dispositif repose sur une structure projet classique avec un comité de pilotage central en charge de la communication, du suivi de l'avancement des projets ainsi que des arbitrages. Trois comités métiers et 7 comités transversaux déclinent au niveau de chaque activité ou fonction centrale les travaux des soixante groupes de travail spécialisés identifiés ;

- à la recherche d'un dispositif immobilier rationalisé avant fin 2007. Dans un contexte de marché favorable la vente des immeubles de la rue Saint-Dominique a été initiée et devrait permettre une valorisation optimale des actifs du Groupe. La majeure partie des équipes sera rassemblée sur des sites autour de la gare d'Austerlitz et du complexe Gare de Lyon-Bercy. Deux immeubles de 20 000 m² sont ainsi en cours d'aménagement avenue Pierre-Mendès-France et dans le quartier Bercy-Expo pour accueillir respectivement le directoire et les équipes des fonctions transverses d'une part et, d'autre part, les équipes de back office et systèmes d'information de la Banque de financement et d'investissement. Les espaces libérés par ces déménagements rendront possibles le rapprochement géographique des sociétés de gestion et des équipes de front office de la BFI. Des mouvements de même nature auront lieu à l'étranger, en Europe et aux États-Unis en premier lieu, afin d'exploiter les possibilités de mutualisation d'implantations.

Un dispositif opérationnel de suivi du plan de synergies

Dans le même temps le pilotage et le suivi de l'extériorisation des synergies identifiées dans le cadre du projet industriel Natixis ont été intégrés dans un dispositif dédié qui permet de confirmer les objectifs de synergies à horizon 2010. L'ensemble des plans d'actions et voies de synergies identifiées font l'objet d'une responsabilisation du management et d'acteurs désignés par le Directoire pour sécuriser l'atteinte des objectifs financiers fixés. L'avancement de chacune de ces actions est suivi au travers d'un reporting sous l'égide de la Direction financière.

Une mise en œuvre du rapprochement opérationnel menée dans l'ensemble des métiers et fonctions de Natixis

L'avancement du processus d'intégration peut être décliné par pôle opérationnel et selon les principales fonctions transversales.

Banque de financement et d'investissement

En parallèle des travaux menés en vue de la réalisation de la fusion d'Ixis CIB et de Natixis avant fin 2007, les priorités du pôle Banque de financement et d'investissement ont consisté à :

- mettre en place les structures et organisations contribuant à l'émergence des synergies :
  - organisation commerciale centrée sur les ventes croisées, notamment grâce à une fonction coverage renforcée,
  - création de lignes de métiers mondiales facilitant la mise en commun des moyens de développement,
  - identification des voies de mutualisation des coûts de fonctionnement en France et à l'étranger ;
- désignation progressive des principaux responsables du pôle : nomination des huit responsables de domaine début décembre 2006, des cinquante principaux cadres le 22 décembre 2006, avec un objectif de positionner l'ensemble des collaborateurs du périmètre français d'ici fin avril à l'issue du processus légal d'information consultation ; la désignation des responsables des différentes implantations à l'étranger se déroule selon le même calendrier. Anticipant le rapprochement juridique un comité de direction unique pour l'ensemble de la Banque de financement et d'investissement a été mis en place fin 2006 ;
- détermination d'une cartographie des systèmes cibles de traitement et de pilotage de la BFI avec la mise en place de filières front to back. En fonction de leur adaptation au nouveau périmètre Natixis les filières sélectionnées proviennent tant de l'univers Ixis CIB (comme par exemple pour les activités actions et dérivés ou titrisation) que Natexis Banques Populaires (notamment pour les activités de flux, de change et de trade finance).

Gestion d'actifs

L'intégration du pôle Gestion d'actifs est menée dans le respect du modèle de développement du métier : organisation en ensemble confédéral de sociétés de gestion maîtrisant la commercialisation de leur offre sur leurs clientèles historiques et soutien des plates-formes de distribution notamment pour les ventes à l'international ou l'élargissement des cibles de clientèle.

Dans ce contexte le pôle a aligné les comités de direction des entités françaises de manière à favoriser la coordination du nouvel ensemble, et procédé aux nominations des responsables des différentes fonctions dans l'organisation cible alors que le rapprochement juridique des entités françaises doit intervenir avant le 30 juin 2007. La mise en œuvre des synergies est soutenue par les travaux de rationalisation des gammes de produits collectifs et d'optimisation du dispositif d'appui et d'animation des réseaux distributeurs. Sur ce dernier point le projet développé vise à utiliser une interface commune en maintenant des équipes et des modes de fonctionnement dédiés à chaque réseau.

Services

Le pôle Services a, depuis la création de Natixis, veillé d'une part à mettre en place une organisation permettant d'assurer, de manière pérenne, le bon fonctionnement entre les fonctions centrales et les métiers et, d'autre part, à lancer les travaux préalables au choix des structures cibles, en particulier pour les métiers des Titres. Dans le même temps les études permettant le déploiement des offres complémentaires dans les réseaux ont été menées : ainsi l'offre d'ingénierie sociale sera proposée au sein du Groupe Caisse d'Epargne avant la fin 2007 et les premières Banques Populaires à commercialiser la gamme de crédits consommation revolving le feront à l'automne 2007.

Autres pôles opérationnels

Les enjeux de synergies et d'intégration sont moins importants au sein des activités des pôles Poste clients et Capital investissement et gestion de fortune. Les travaux de rapprochement d'entités (affacturage) comme de mise en œuvre des synergies de revenus envisagées (déploiement de l'offre de banque privée internationale, développement des métiers du Poste clients auprès du réseau des Caisses d'Epargne) ont toutefois débuté début 2007.

Systèmes d'information

En termes informatiques, la création de Natixis se traduit notamment par une convergence des systèmes d'information (SI), dans le souci de capitalisation des SI existants et d'accompagnement des métiers et des fonctions supports. La direction des Systèmes d'Information et Systèmes Partagés assure la coordination des travaux et est garante de la cohérence des choix globaux.

Les chantiers SI prévoient une évolution en trois phases, dans le but d'accompagner le rapprochement des équipes en assurant une maîtrise du risque opérationnel et une évolution progressive vers la cible :

- création : démarrage de l'activité sous la nouvelle identité ;
- transition : sécurisation de la continuité des activités ;
- cible : fonctionnement pérenne.

Trois priorités ont été fixées pour initier la convergence des systèmes d'information :

- le choix de solutions cibles pérennes ;
- l'harmonisation des référentiels ;
- la définition d'un calendrier d'intégration pragmatique.

La phase de création s'est attachée au traitement dès le 17 novembre 2007 des obligations réglementaires, notamment pour les fonctions de production comptable, risques et déontologie.

Les objectifs des deux phases suivantes sont :

- la sécurisation de la continuité des activités dans le cadre du fonctionnement de Natixis et de la production des états réglementaires consolidés ;
- la définition et la validation d'une cible pour chaque ligne métier et pour les fonctions de support ;
- la déclinaison de la trajectoire et des principaux jalons d'évolution ;
- le lancement des travaux d'évolution vers la cible ;
- le suivi des synergies.

Ces phases s'articulent autour de chantiers d'alignement des SI métiers et de chantiers transversaux.

En phase transitoire, la gouvernance des SI repose sur organisation en un nombre réduit de domaines fonctionnels qui permettent de faire jouer les synergies et les optimisations entre métiers. La cohérence d'ensemble est assurée par la DSI centrale qui définit les normes partagées et les modalités de pilotage opérationnel du SI du Groupe.

L'organisation cible sera articulée autour d'une DSI transverse et de DSI dans certains métiers, en particulier pour les pôles BFI et Gestion d'actifs. Ce choix d'organisation répond à un objectif de prise en compte des spécificités métiers, tout en recherchant dès que cela est possible la mutualisation des ressources.

Enfin, dans le cadre de la gestion des infrastructures, des études d'harmonisation ou mutualisation ont été lancées dans le respect des spécificités métiers. Elles concernent tout autant les problématiques de réseau (partage des infrastructures physiques, recherche de synergies entre les différentes prestations externes), que la téléphonie administrative partagée, la messagerie ou les postes de travail (industrialisation, outillage commun, recherche de synergies entre les différentes prestations externes). La stratégie de rationalisation des moyens de production, serveurs et centres de traitements, est étudiée dans le même temps.

Filière Risques

La mise en place de la filière Risques Groupe est finalisée. La nouvelle direction des Risques couvre la totalité du Groupe Natixis et s'insère dans le dispositif de contrôle conjoint par les deux organes centraux Banque Fédérale de Banques Populaires et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Elle a institué les procédures de suivi de l'ensemble des risques et assure à ce titre un lien fort avec les filiales et entités du Groupe à l'étranger. Elle a de même mené à bien l'élaboration des dispositifs d'encadrement des risques de marché et la définition des missions des différents acteurs du risque opérationnel. Enfin elle anime les comités Groupe.

L'organisation de la fonction Risques repose d'une part sur l'instauration de filières mondiales de contrôle garante de la cohérence d'ensemble et, d'autre part, sur son déploiement dans les métiers avec un lien hiérarchique ou fonctionnel fort avec les fonctions centrales. La gestion des normes et le pilotage global demeurent de la responsabilité de la direction centrale des Risques.

Un travail d'harmonisation des méthodes et instruments de mesure a été réalisé afin d'assurer une vision consolidée des risques, notamment de crédit, de Natixis. Ce chantier a en particulier consisté à :

- mettre en place de nouvelles procédures d'octroi de crédit instaurant des délégations métiers et un *workflow* spécialisé ;
- définir une méthode de notation unique par classe d'actifs ;
- choisir un outil unique de calcul de la VaR pour les risques Marchés (Scénarisk) ;
- installer progressivement une cartographie des risques opérationnels et assurer la remontée et la centralisation des incidents.

Fonction Finance

Dans le contexte du nouveau Groupe la Direction financière a mené à bien la mise en place des procédures permettant à Natixis d'une part de respecter ses obligations réglementaires et d'autre part de disposer des outils de pilotage adaptés à son périmètre d'activité. À ce titre elle a assuré :

- la responsabilité de l'établissement des documents comptables d'arrêté des comptes et de la procédure budgétaire ; la première application a concerné les comptes 2006 et le budget 2007 ;
- la consolidation de l'information financière ;
- l'élaboration des états réglementaires.

Elle a par ailleurs défini les normes du reporting de gestion et déployé les outils de suivi de l'activité, tant en consolidé qu'au niveau des différentes activités de Natixis.

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

- Le 9 janvier 2007, Natixis a diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :
  « Gestion d'actifs : Peter Voss sera remplacé par Pierre Servant au cours du premier trimestre 2007
  Peter Voss, qui dirigeait Ixis Asset Management Group (IAMG) depuis 15 ans en tant que Global CEO, a annoncé sa décision de prendre sa retraite. Il sera remplacé par Pierre Servant au cours du premier trimestre 2007. À la demande du groupe, Peter Voss continuera d'assister Natixis en tant que consultant, spécialement dans le domaine des fusions et acquisitions. Il demeure membre du conseil des fonds Oakmark aux États-Unis.

  Pierre Servant est membre du comité exécutif et responsable global du métier Gestion d'actifs de Natixis. Il est également membre du Conseil d'IAMG depuis l'acquisition des filiales américaines en 2000 et préside son comité d'audit ».
- Le 12 janvier 2007, Merrill Lynch International, en sa qualité de gestionnaire de la stabilisation dans le cadre de la cession par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et la SNC Champion (filiale à 99,99 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires) des actions de la société Natixis sur le marché Eurolist d'Euronext Paris a indiqué, conformément à l'article 9.3 du Règlement européen (CE) 2273/2003 du 22 décembre 2003, n'avoir effectué aucune opération de stabilisation au cours de la période de stabilisation ouverte du 7 décembre 2006 au 5 janvier 2007, inclus.
- Le 1er mars 2007, Euronext a indiqué que son Conseil Scientifique des Indices avait pris la décision d'introduire Natixis dans l'indice CAC Next20. Cette décision a pris effet à compter de la séance de bourse du 19 mars 2007.
- Conformément au règlement européen n° 809/2004 mettant en œuvre la Directive « Prospectus », aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale de Natixis n'est intervenu depuis la fin du dernier exercice pour lequel des états financiers audités ont été publiés.

INFORMATIONS RELATIVES À LA SOCIÉTÉ MÈRE ET PROJETS DE DISTRIBUTION DE RÉSULTAT SOCIAL

Informations relatives à la société mère Natixis

En 2006, le Produit Net Bancaire enregistre une augmentation de 29 %, + 422 millions d'euros, compte tenu d'une hausse de la marge sur intérêts de 177 millions d'euros (+ 23 %), d'une hausse des commissions nettes de 106 millions d'euros (+ 27 %) et d'une augmentation de 139 millions d'euros (+ 47 %) des produits de titres à revenu variable.

Les charges d'exploitation augmentent de 33 % par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat brut d'exploitation, 638 millions d'euros, augmente de 22 % par rapport à celui de l'année 2005. Le coefficient d'exploitation est de 65,8 %.

Le coût du risque de l'exercice 2006 (- 141 millions d'euros) augmente de 85 % par rapport à l'exercice 2005 (- 76 millions d'euros).

Les gains ou pertes sur actifs immobilisés sont positifs de 73 millions d'euros.

Le résultat net ressort à 744 millions d'euros, contre 459 millions d'euros pour l'exercice 2005, compte tenu de la reprise du FRBG pour 234 millions d'euros.

Au 31 décembre 2006, le total de bilan s'établit à 148 435 millions d'euros, contre 127 425 millions d'euros au 31 décembre 2005.

Projet de distribution du résultat social

Les comptes sociaux de Natixis font ressortir au 31 décembre 2006 un résultat net positif de 744 399 468,97 euros.

La troisième résolution qui sera soumise à l'Assemblée générale du 24 mai 2007 propose de majorer ce résultat du report à nouveau de l'exercice précédent, soit 16 584 314,50 euros, et d'affecter à la réserve légale un montant de 37 219 973,45 euros, laissant un bénéfice distribuable de 723 763 810,02 euros.

L'assemblée générale proposera de prélever sur la réserve générale un montant de 325 320 000,00 euros, qui, ajouté au bénéfice distribuable de 723 763 810,02 euros, permettra le versement d'un dividende de 1 049 083 323,80 euros et la mise en report à nouveau du solde, soit 486,22 euros.

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INFLUENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Le contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis et les dispositions du pacte d'actionnaires conclu entre ces deux actionnaires sont de nature à empêcher toute prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique.

La BFBP et la CNCE détiennent chacune 34,44 % du capital et des droits de vote de Natixis et exercent de concert un contrôle conjoint sur Natixis.

En application du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006, la BFBP et la CNCE se sont en outre engagées à maintenir une stricte parité de leur participation au capital de Natixis pendant une période de stabilité d'une durée de 10 ans pouvant être prorogée pour des périodes successives de cinq ans ainsi qu'à maintenir leur pourcentage de détention du capital social de Natixis à hauteur de 34 % minimum pendant cette même période. Toutefois, dans l'hypothèse où une offre publique portant sur l'intégralité des titres Natixis serait déclarée conforme par l'Autorité des Marchés Financiers, le Conseil de surveillance de Natixis, nonobstant l'existence de l'engagement d'inaliénabilité, statuant à la double majorité des membres présents et représentés et des membres représentant chacune des parties au pacte d'actionnaires, se prononcera sur la recommandation aux actionnaires d'apporter ou non leurs titres à l'offre. Le cas échéant, la BFBP et la CNCE pourront décider, sur recommandation du conseil de surveillance de Natixis statuant aux conditions de double majorité décrites ci-dessus, de modifier les dispositions du pacte d'actionnaires en vue d'apporter conjointement la totalité des titres Natixis à l'offre.

A l'issue de la période de stabilité, il est prévu un droit de préemption réciproque entre la BFBP et la CNCE portant sur leurs participations respectives au capital de Natixis. Ce droit de préemption est applicable y compris dans l'hypothèse d'une offre publique.

Enfin, la BFBP et la CNCE sont convenues, aux termes du pacte d'actionnaires, de se concerter pour exercer les droits de vote qu'elles détiennent dans Natixis concernant certaines décisions, en particulier pour la nomination des membres du Conseil de surveillance et du Directoire.

Le contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis ainsi que les dispositions du pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006 sont de nature à empêcher toute prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique dès lors que la BFBP et la CNCE ne choisiraient pas d'apporter conjointement les titres qu'elles détiennent à l'offre.

La prise de contrôle de Natixis par voie d'offre publique entraînerait un droit au rachat des certificats coopératifs d'investissement émis par les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne.

Aux termes du protocole d'accord qui a été conclu entre Natixis et le Groupe Banque Populaire, la fin du contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis entraînerait la possibilité pour les Banques Populaires de racheter les certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis et représentant 20 % de leur capital social.

De manière symétrique, aux termes du protocole d'accord qui a été conclu entre Natixis et le Groupe Caisse d'Epargne, la fin du contrôle conjoint exercé par la BFBP et la CNCE sur Natixis entraînerait la possibilité pour la CNCE ou les Caisses d'Epargne de racheter les certificats coopératifs d'investissement détenus par Natixis et représentant 20 % de leur capital social.

Le rachat des CCI priverait Natixis de sa participation en capital dans les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne et de la quote-part de résultat correspondant à ces participations que Natixis consolide par mise en équivalence. Le risque d'un rachat des certificats coopératifs d'investissement en cas de prise de contrôle de Natixis pourrait ainsi décourager une offre portant sur les actions Natixis.

Observations du conseil de surveillance sur le rapport de gestion du Directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice 2006

Mesdames, Messieurs,

Votre conseil s'est tenu informé de la marche des affaires et de l'activité de votre société et de son groupe dans le respect des dispositions légales et statutaires. Il a procédé, dans le cadre de sa mission de surveillance, aux vérifications et contrôles qu'il a estimés nécessaires.

Votre conseil a examiné les comptes de l'exercice 2006 que lui a présentés le Directoire et il a examiné son rapport sur l'activité de la société et de son groupe au cours de cet exercice marqué par l'événement majeur qu'a constitué, en novembre 2006, l'apport à votre société de 12 filiales de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne dans le domaine de la banque de financement, d'investissement et de service, et, corrélativement, par le changement d'actionnariat de la société, contrôlée à 34 % par la Banque Fédérale des Banques Populaires et 34 % par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, tandis que le reste du capital était ouvert à un large public d'investisseurs et de particuliers. Cette transformation s'est également accompagnée du changement du mode d'administration de la société.

Ces opérations ont donné naissance à un groupe bancaire de premier plan, l'un des acteurs européens majeurs dans ses domaines d'activité.

Elles ont représenté un défi que les équipes de la société, sous l'impulsion du Directoire, ont su relever avec succès.

Le conseil a pris connaissance des conclusions du Comité d'audit ainsi que les principales options retenues, les procédures de contrôle en vigueur et la synthèse des travaux de l'audit interne.

Le conseil de surveillance a pris acte des comptes sociaux et consolidés tels qu'ils vous sont présentés. Les informations communiquées dans le rapport de gestion du Directoire, qui ont été analysées par votre conseil, n'ont pas appelé d'observations particulières de sa part. Aux termes des résolutions soumises à votre approbation, il vous est proposé notamment d'approuver les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2006, ainsi que l'affectation du bénéfice de l'exercice.

Afin de disposer d'une approche plus significative que celle résultant des seuls comptes comptables au sens strict, des comptes pro-forma ont été établis.

Votre conseil a examiné l'ensemble de ces comptes, rapports et résolutions qui n'appellent pas de remarques particulières de sa part.

Nous tenons à remercier les membres du personnel et le Directoire pour le travail réalisé au long de cette année.

Nous vous proposons d'approuver les comptes de l'exercice 2006, le projet d'affectation du résultat ainsi que différentes résolutions qui vous sont présentées.

Pour le conseil de surveillance,

le Président,

Charles Milhaud

Évolution récente

- **Le 15 mars 2007, CACEIS a diffusé, en commun avec HypoVereinsbank, un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :**

« HypoVereinsbank et CACEIS concluent un partenariat stratégique dans les activités de Titres

HypoVereinsbank (HVB) envisage de transférer ses activités de conservation à CACEIS. Les négociations exclusives commencent ce jour à Munich. La cession définitive devrait être conclue fin 2007, sous réserve des agréments des autorités de marchés.

Pour HVB, ce projet de vente constitue une nouvelle étape dans la réduction de ses coûts opérationnels. Cette opération lui permettra de continuer à se recentrer sur ses activités cible.

Pour CACEIS cette acquisition s'inscrit dans le cadre de sa stratégie ciblée de croissance externe à l'international. L'Allemagne est l'un des principaux marchés européens des activités de conservation.

Après la vente, les clients d'HVB continueront de bénéficier de la même qualité de services et de la même gamme de prestations. De plus, ils disposeront des atouts de CACEIS : de sa taille dans les activités de conservation et de l'étendue de son offre de produits et services. En Allemagne, CACEIS sera implanté à Munich et reprendra les équipes d'HVB en charge de ces activités. »

- **Le 2 avril 2007, les groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne ont conjointement diffusé un communiqué de presse dont les termes sont les suivants :**

« Le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne affilient Natixis

Philippe Dupont, Président-Directeur général de la Banque Fédérale des Banques Populaires et Charles Milhaud, Président du Directoire de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, ont signé ce jour la convention par laquelle, en leur qualité d'organe central, la CNCE et la BFBP affilient Natixis.

Cette convention, qui a reçu l'approbation du Comité des Établissements de Crédit et des Entreprises d'Investissement (CECEI) dans sa séance du 30 mars, est établie dans le prolongement de la création de Natixis le 17 novembre dernier, et conformément aux engagements pris.

Cette double affiliation s'inscrit dans le cadre de l'article L. 511.31 du Code monétaire et financier. Elle permet à Natixis de bénéficier des systèmes de garantie et de solidarité respectifs des Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne. »

Éléments financiers

COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNEXES

BILAN CONSOLIDÉ ACTIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Caisse, Banques Centrales, CCP		323	217	192
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	*8.1*	176 903	26 013	24 494
Instruments dérivés de couverture	*8.2*	621	43	295
Actifs financiers disponibles à la vente	*8.3*	31 143	22 240	20 784
Prêts et créances sur établissements de crédit	*8.4*	114 879	56 099	41 120
dont activité institutionnelle		*166*	*250*	*333*
Prêts et créances sur la clientèle	*8.4*	93 369	49 200	40 695
dont activité institutionnelle		*400*	*697*	*1 133*
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		0	0	0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	*8.5*	7 037	7 053	5 748
Actifs d'impôts courant		262	0	0
Actifs d'impôts différés	*8.6*	523	248	231
Comptes de régularisation et actifs divers	*8.7*	20 314	4 766	4 089
Actifs non courants destinés à être cédés		0	0	0
Participations dans les entreprises mises en équivalence		8 833	50	130
Immeubles de placement	*8.8*	1 147	1 001	910
Immobilisations corporelles	*8.8*	551	314	508
Immobilisations incorporelles	*8.8*	295	142	109
Écarts d'acquisition	*8.9*	2 433	733	729
TOTAL ACTIF		**458 633**	**168 119**	**140 034**

BILAN CONSOLIDÉ PASSIF

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Banques centrales, CCP		658	412	22
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	*8.1*	133 392	5 288	6 724
Instruments dérivés de couverture	*8.2*	431	212	497
Dettes envers les établissements de crédit	*8.10*	141 914	54 853	39 320
dont activité institutionnelle		*239*	*322*	*408*
Dettes envers la clientèle	*8.10*	49 690	23 990	22 937
dont activité institutionnelle		*523*	*727*	*1 166*
Dettes représentées par un titre	*8.11*	54 253	37 760	30 792
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		34	0	0
Passifs d'impôt courant		373	120	94
Passifs d'impôts différés	*8.6*	501	414	346
Comptes de régularisation et passifs divers	*8.7*	18 836	8 490	7 412
dont activité institutionnelle		*81*	*95*	*100*
Dettes sur actifs destinés à être cédés		0	0	0
Provisions techniques des contrats d'assurance	*8.12*	31 058	26 236	23 356
Provisions pour risques et charges	*8.13*	479	382	346
Dettes subordonnées	*8.14*	8 770	4 293	3 498
Capitaux propres part du Groupe		17 477	5 357	4 590
– Capital et réserves liées		*14 394*	3 224	3 116
– Réserves consolidées		*1 520*	1 232	951
– Gains ou pertes latents ou différés		*620*	206	35
– Résultat de l'exercice		*943*	695	488
Intérêts minoritaires		766	312	100
TOTAL PASSIF		**458 633**	**168 119**	**140 034**

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	*9.1*	7 753	5 791	4 896
Intérêts et charges assimilées	*9.1*	(6 638)	(4 305)	(3 493)
Commissions (produits)	*9.2*	1 951	1 255	1 156
Commissions (charges)	*9.2*	(853)	(675)	(574)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	*9.3*	865	555	156
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	*9.4*	247	345	123
Produits des autres activités	*9.5*	6 012	4 927	3 946
Charges des autres activités	*9.5*	(5 099)	(4 802)	(3 503)
Produit Net Bancaire		**4 238**	**3 091**	**2 707**
Charges générales d'exploitation	*9.6*	(2 773)	(1 983)	(1 788)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles		(97)	(74)	(77)
Résultat brut d'exploitation		**1 368**	**1 034**	**842**
Coût du risque	*9.7*	(74)	(81)	(101)
Résultat net d'exploitation		**1 294**	**953**	**741**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	*9.8*	64	14	11
Gains ou pertes sur autres actifs	*9.9*	11	98	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition	*9.10*	(1)	2	(7)
Résultat avant impôt		**1 368**	**1 067**	**744**
Impôts sur les bénéfices	*9.11*	(369)	(342)	(239)
Résultat net de la période		**999**	**725**	**505**
dont :				
- Part revenant au Groupe		943	695	488
- Part revenant aux intérêts minoritaires		56	30	17
Résultat par action		*1,7*	*14,9*	*10,5*
Résultat net consolidé - part du groupe - par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres				
Résultat dilué par action		*1,6*	*14,8*	*10,4*
Résultat net consolidé – part du groupe – par action, calculé en retenant le nombre moyen d'actions sur l'exercice hors actions propres et incluant les actions potentielles provenant de l'exercice d'options de souscription d'actions				

TABLEAU DE VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

en millions d'euros	Capital et réserves liées Capital	Réserves liées au capital [1]	Élimination des titres autodétenus
Capitaux propres au 31 décembre 2004 avant affectation – IFRS 2004	**772**	**2 342**	**(4)**
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU			(156)
Affectation du résultat 2004		37	
Capitaux propres au 1er janvier 2005 – IFRS-EU	**772**	**2 379**	**(160)**
Augmentation de capital	12	60	
Élimination des titres autodétenus			(6)
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2005 au titre du résultat 2004			
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	**12**	**60**	**(6)**
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres			
Résultat 2005 – IFRS EU			
Effet des acquisitions et des cessions sur les intérêts minoritaires			
Changement de méthodes comptables			
Variation des réserves de conversion			
Capitaux propres au 31 décembre 2005 avant affectation – IFRS-EU	**784**	**2 439**	**(166)**
Incidence de l'adoption des normes IFRS-EU			
Affectation du résultat 2005		125	
Capitaux propres au 1er janvier 2006 – IFRS-EU	**784**	**2 564**	**(166)**
Augmentation de capital	1 193	13 330	
Élimination des titres autodétenus [3]	(25)	(289)	166
Composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions			
Distribution 2006 au titre du résultat 2005			
Total des mouvements liés aux relations avec les actionnaires	***1 168***	***13 041***	***166***
Variations de valeur des instruments financiers affectant les capitaux propres [4]			
Résultat 31 décembre 2006 – IFRS-EU			
Effet des acquisitions et des cessions [5]		(3 170)	
Variation des réserves de conversion			
Changement de méthodes comptables et corrections d'erreurs			
Projet de distribution			
Capitaux propres au 31 décembre 2006 – IFRS-EU après affectation	**1 952**	**12 435**	**0**

(1) *Primes d'émission, réserve légale, réserves statutaires, réserve des plus-values à long terme et autres réserves de Natexis Banques Populaires.*

(2) *Comprend notamment la composante capitaux propres des plans dont le paiement est fondé sur des actions.*

(3) *Les titres autodétenus ont été supprimés par réduction de capital.*

(4) *Comprend notamment les variations de juste valeur des instruments financiers dérivés utilisés en couverture des flux de trésorerie.*

Réserves consolidées	Gains/pertes latents ou différés (nets d'IS)						
	Liés aux écarts de conversion	Variations de juste valeur des instruments financiers					
Réserves consolidées [2]		Actifs disponibles à la vente	Instruments dérivés de couverture	Résultat net part du Groupe	Capitaux propres part du Groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total capitaux propres consolidés
983	**(41)**			**488**	**4 540**	**778**	**5 318**
129		146	(70)		49	(678)	(629)
451				(488)			0
1 563	**(41)**	**146**	**(70)**	**0**	**4 589**	**100**	**4 689**
					72		72
					(6)		(6)
3					3		3
(154)					(154)	(28)	(182)
(151)					**(85)**	**(28)**	**(113)**
		53	6		59	3	62
				695	695	31	726
						(10)	(10)
(14)		10	4		0	215	215
	99				99	1	100
1 398	**58**	**209**	**(60)**	**695**	**5 357**	**312**	**5 669**
				0	0		0
570				(695)	0		0
1 968	**58**	**209**	**(60)**	**0**	**5 357**	**312**	**5 669**
					14 523		14 523
167					19		19
5					5		5
(237)					(237)	(10)	(247)
(65)					***14 310***	***(10)***	***14 300***
		18	116		134	(5)	129
				943	943	55	998
(368)	11	357			(3 170)	416	(2 754)
	(97)				(97)	(2)	(99)
(8)		9	(1)		0		0
(1 049)					(1 049)		(1 049)
478	**(28)**	**593**	**55**	**943**	**16 428**	**766**	**17 194**

[5] *L'opération d'apport du 17 novembre 2006 a eu les effets suivants :*
- en part du groupe, l'opération ayant été réalisée en retenant la valeur nette comptable, les gains et pertes latentes de ces sociétés (368 millions d'euros) ont été reconnues en contrepartie des réserves consolidées. Par ailleurs, les écarts d'acquisition ont été imputés sur la prime d'émission de la société mère ;
- les écarts d'acquisition et des intérêts minoritaires se ventilent comme suit :

	Ixis CIB	*Ixis AM*	*Natexis garanties*	*CEFI*	*CCI BP*	*CACEIS*	*Cie 1818*	*GCE Affacturage*	*GCE Bail*	*Foncier assurance*	*Gestitres*	*CIFG*	*Novacrédit*	
Écarts d'acquisition	*833*	*1 862*	*150*	*132*	*111*	*78*	*45*	*2*	*1*	*1*	*(5)*	*(39)*		*3 170*
Intérêts minoritaires	*83*	*273*	*4*	*23*	*-*	*6*	*15*	*-*	*-*	*22*	*-*		*4*	*430*

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE NETTE

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Résultat avant impôts	**1 368**	**1 067**	**744**
+/- Dotations nettes aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	97	74	74
+/- Dépréciation des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	(56)	(10)	5
+/- Dotations nettes aux autres provisions (y compris provisions techniques d'assurance)	3 246	2 507	1 492
+/- Quote-part de résultat liée aux sociétés MEE	(64)	(14)	(10)
+/- Perte nette/(gain net) des activités d'investissement	(416)	(308)	(143)
+/- Perte nette/(gain net) des activités de financement	0	0	0
+/- Autres mouvements	552	(278)	337
= Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements	***3 359***	***1 972***	***1 755***
+/- Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	6 954	405	5 526
+/- Flux liés aux opérations avec la clientèle	(12 472)	(7 274)	(9 173)
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	6 434	454	522
+/- Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(300)	3 196	3 830
- Impôts versés	(363)	(309)	(188)
= Diminution/(augmentation) nette des actifs et des passifs provenant des activités opérationnelles	***252***	***(3 528)***	***517***
Total Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (A)	**4 978**	**(490)**	**3 015**
+/- Flux liés aux actifs financiers et aux participations	(18 799)	(2 747)	506
+/- Flux liés aux immeubles de placement	(219)	(143)	35
+/- Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(160)	105	(95)
Total Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (B)	**(19 178)**	**(2 786)**	**446**
+/- Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(220)	(116)	(157)
+/- Autres flux de trésorerie nets provenant des activités de financement	(84)	1 520	(1 721)
Total Flux net de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	**(305)**	**1 404**	**(1 878)**
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	**(109)**	**98**	**(29)**
Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B+ C + D)	**(14 618)**	**(1 773)**	**1 554**
Flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles (A)	4 973	(490)	3 015
Flux de trésorerie nets provenant des activités d'investissement (B)	(19 178)	(2 786)	446
Flux de trésorerie nets provenant des activités de financement (C)	(305)	1 404	(1 878)
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(109)	98	(29)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	**(6 508)**	**(4 735)**	**(6 289)**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	(193)	170	124
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(6 315)	(4 906)	(6 413)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	**(21 126)**	**(6 508)**	**(4 735)**
Caisse, banques centrales, CCP (actif & passif)	(335)	(193)	170
Comptes et prêts à vue auprès des établissements de crédit	(20 791)	(6 315)	(4 906)
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	**(14 618)**	**(1 773)**	**1 554**

NOTES ET ANNEXES (comptes consolidés)

Sommaire des notes

NOTE 1	FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	197
NOTE 2	NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES	198
NOTE 3	PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION	200
NOTE 4	PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION	206
NOTE 5	COMPTES PRO FORMA	247
NOTE 6	CONTRIBUTIONS	249
NOTE 7	PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION	255
NOTE 8	NOTES RELATIVES AU BILAN	270
NOTE 9	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	286
NOTE 10	INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE	293
NOTE 11	EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES	295
NOTE 12	FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL	306
NOTE 13	ANALYSES SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES	310
NOTE 14	ENGAGEMENTS	313
NOTE 15	AUTRES INFORMATIONS	314

NOTE 1 FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'exercice 2006 a été marqué par l'apport, le 17 novembre 2006, des activités de banque de financement, d'investissement, et de services du Groupe Caisse d'épargne, à Natexis Banques Populaires, devenue à l'issue du rapprochement, « Natixis », société anonyme à directoire et conseil de surveillance.

La constitution de Natixis repose sur les opérations juridiques suivantes :

- l'apport par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne (CNCE) de certaines de ses filiales et participations dans les métiers de la banque d'investissement, de financement, et de services, ainsi qu'une partie des certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Caisse d'Epargne ») émis depuis 2004 par chaque Caisse d'Epargne et de Prévoyance (à l'exception des Caisses de Martinique et de Nouvelle-Calédonie) et représentant 20 % de leur capital ;
- l'apport par la SNC Champion, véhicule constitué par la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP) et les Banques Populaires, du solde des CCI Caisses d'Epargne non apportés par la CNCE et que la SNC Champion a préalablement acquis auprès de la CNCE, de 1,23 % du capital d'Ixis CIB, et de 4,63 % du capital d'Ixis AMG préalablement acquis auprès de San Paolo IMI (SPIMI).

  Ces apports ayant été rémunérés en titres Natixis émis à cette occasion ;
- la souscription au capital de 20 % de chacune des Banques Populaires sous la forme d'une émission réservée de certificats coopératifs d'investissement (les « CCI Banques Populaires ») financée par endettement ; et
- l'acquisition de 66 % du capital de Novacrédit (crédit à la consommation) détenu par les Banques Populaires.

Postérieurement aux opérations décrites ci-dessus, la CNCE et la BFBP (par l'intermédiaire de la SNC Champion) ont procédé au placement sur le marché d'une partie des actions Natixis reçues en rémunération des apports précités conduisant à un accroissement du flottant de Natixis dans le maintien d'une stricte parité des participations respectives de la BFBP (directe et indirecte) et de la CNCE dans l'établissement. À la date d'arrêté du 31 décembre 2006, le flottant de Natixis représente 31 % du capital, le solde étant détenu à parité par la BFBP et la CNCE.

L'organigramme suivant **(au 31/12/2006, avant sortie de la Caisse des Dépots et Consignations)** illustre la structure de détention de Natixis à l'issue de l'ensemble des opérations juridiques :

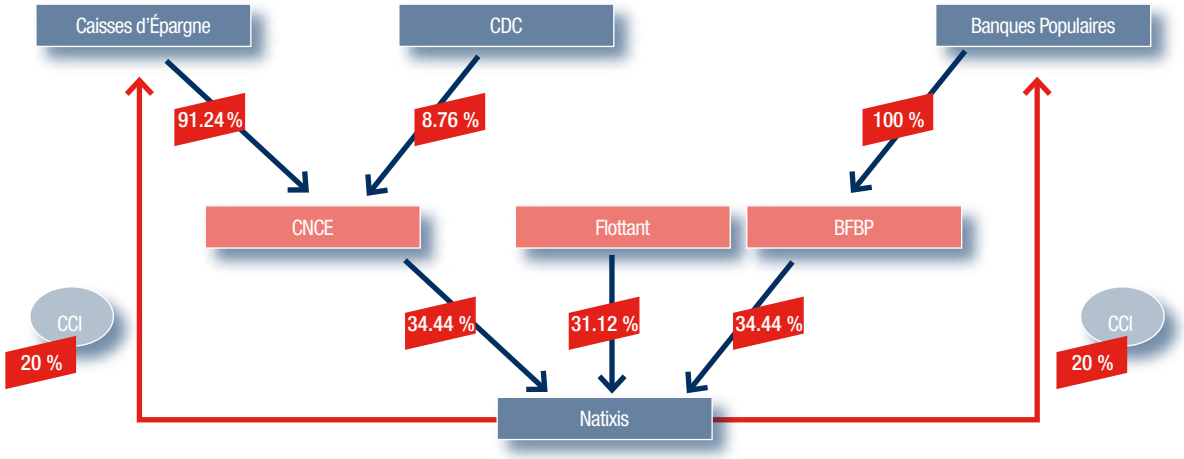

Dans le cadre des opérations de rapprochement, la BFBP et la CNCE ont conclu un Pacte d'Actionnaires (décrit au paragraphe II.2.8 du document E n° 06-162 enregistré en date du 16 octobre 2006) d'une durée de dix ans dont l'objet est de maintenir l'équilibre entre les deux groupes et d'assurer un soutien des actionnaires principaux pour le développement du nouvel ensemble.

Le nouvel ensemble s'organise autour de six activités :

- la Banque de financement et d'investissement ;
- la Gestion d'actifs ;
- le Capital investissement et la Gestion privée ;
- les Services ;
- le Poste clients ; et
- la Banque de détail au travers de la détention des CCI Banques Populaires et des CCI Caisses d'Epargne.

NOTE 2 NORMES COMPTABLES APPLIQUÉES

2.1 - Normes IFRS et interprétations IFRIC appliquées par le Groupe

En application du règlement européen 1606/2002 du 19 juillet 2002 sur l'application des normes comptables internationales, les comptes consolidés de Natixis au 31 décembre 2006 sont présentés **conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et applicable à cette date.** Ce référentiel comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 6 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

Les comptes consolidés de Natixis sont composés du bilan, du compte de résultat, du tableau de variations des capitaux propres, du tableau des flux de trésorerie et des notes annexes.

Les comptes présentés au titre du comparatif sont ceux publiés par Natixis dans le document de référence 2005 :

- les comptes consolidés au 31 décembre 2005 sont établis sur la base des normes IFRS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et applicables au 31 décembre 2005 ;
- le bilan au 1er janvier 2005 est établi suivant ce même référentiel.

Le compte de résultat au 31 décembre 2004 est établi suivant le référentiel des normes IFRS et de leurs interprétations adoptées dans l'Union européenne et applicables à compter du 1er janvier 2004, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4. En effet, conformément à l'option prévue par la norme IFRS 1, Natixis a décidé de ne pas retraiter le bilan d'ouverture au 1er janvier 2004 selon les dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 et d'appliquer pour la première fois ces normes à compter du 1er janvier 2005. Les données comparatives 2004 relevant de ces normes ont donc été établies selon les principes comptables français appliqués par Natixis en conformité avec les règlements n° 99-07 et n° 2000-04 du Comité de la Réglementation Comptable.

Les normes et interprétations applicables pour la première fois au 1er janvier 2006 et appliquées de façon rétrospective n'ont pas eu d'incidence sur les états financiers de Natixis :

- la révision limitée de la norme IAS 19 « Avantages du personnel » relative aux écarts actuariels, aux régimes groupe et aux informations à fournir, introduit une nouvelle option permettant la comptabilisation dans les capitaux propres de l'intégralité des gains et pertes actuariels se rapportant aux régimes de retraite à prestations définies. Natixis n'ayant pas utilisé cette option, l'application de l'amendement est sans incidence sur ses états financiers ;
- l'amendement des normes IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation » et IFRS 4 « Contrats d'assurance » relatif aux garanties financières précise le traitement des contrats de garanties financières données et ouvre le choix de comptabiliser les contrats d'assurance répondant à la définition des garanties financières, soit suivant les dispositions de la norme IAS 39, soit suivant celles de la norme assurance IFRS 4. Natixis a choisi, pour ces contrats, d'appliquer la norme assurance IFRS 4, ce qui n'introduit pas de changement par rapport aux principes appliqués aux comptes consolidés du 31 décembre 2005 ;
- l'amendement à la norme IAS 39 « Instruments financiers, comptabilisation et évaluation », concernant « la couverture de flux de trésorerie au titre des transactions intra-Groupe futures », autorise sous certaines conditions, que le risque de change d'une transaction intra-Groupe future hautement probable soit qualifié d'élément couvert dans les états financiers. Cet élargissement du périmètre des éléments susceptibles d'être couverts n'a pas eu d'incidence sur les comptes consolidés de Natixis ;
- l'amendement à la norme IAS 21 « Effets des variations des cours des monnaies étrangères » clarifie le mode de comptabilisation des investissements nets dans une activité à l'étranger. L'application de cet amendement n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Natixis ;
- l'interprétation IFRIC 4 fournit des commentaires permettant de déterminer si un accord qui n'a pas la forme légale d'un contrat de location, mais qui confère un droit d'utiliser un actif en échange de paiements contient un contrat de location à comptabiliser selon la norme IAS 17 « Contrats de locations ». Cette interprétation n'a pas eu d'incidence sur les états financiers consolidés de Natixis.

Les normes et interprétations IFRS 6 « Prospection et évaluation de ressources minérales », IFRIC 5 « Droits aux intérêts émanant de fonds de gestion dédiés au remboursement des coûts de démantèlement et de remise en état des sites », et IFRIC 6 « Passifs résultant de la participation à un marché spécifique – Déchets d'équipement électriques et électroniques » ne trouvent pas à s'appliquer aux activités de Natixis et sont donc sans incidence sur ses états financiers.

Natixis n'a pas opté pour une application anticipée des textes suivants :

- la norme IFRS 7 « Instruments financiers – informations à fournir » se substituera à compter du 1er janvier 2007 à la norme IAS 30 « Informations à fournir dans les états financiers des banques et des institutions financières assimilées » et la partie relative aux informations à fournir d'IAS 32 « Instruments financiers, présentation ». Cette norme porte exclusivement sur les aspects de présentation des instruments financiers et n'aura donc pas d'impact, à la date de son entrée en vigueur en 2007, sur le niveau du résultat ou des capitaux propres de Natixis ;
- l'amendement à la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » ajoute de nouvelles informations à fournir sur le capital. Son application au 1er janvier 2007 par Natixis sera également sans effet sur le niveau du résultat et des capitaux propres de Natixis ;
- l'interprétation IFRIC 7 précise les modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 « Informations financières dans les économies inflationnistes », et s'applique eux entités qui identifient pour la première fois, au titre d'une période comptable, l'existence de l'hyperinflation. Aucun impact significatif n'est attendu de l'application de cette interprétation sur les comptes consolidés du Groupe ;
- l'interprétation IFRIC 8 traite des cas d'attribution de stock options sans contrepartie reçue. Le cas ne se présentant pas, aucun impact n'est attendu ;
- l'interprétation IFRIC 9 précise que l'évaluation du dérivé incorporé doit être faite à l'initiation du contrat sauf en cas de modification substantielle des conditions du contrat. La pratique de Natixis est cohérente avec cette interprétation et donc l'application de ces normes ne devrait pas avoir d'incidence sur les états financiers consolidés de Natixis.

L'ensemble des effets de la transition sur les capitaux propres, les fonds propres, le bilan et le résultat ont été publiés dans le document de référence de 2005.

Pour l'ensemble des documents financiers présentés, la convention de terminologie suivante a été retenue :

- IFRS 2004 : référentiel IFRS à l'exception des dispositions des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 4 ;
- IFRS-EU : référentiel IFRS repris par un ensemble de règlements européens qui comprend les normes IAS 1 à 41, les IFRS 1 à 6 ainsi que les interprétations afférentes adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2006.

2.2 - Présentation des comptes consolidés

Les comptes consolidés sont établis suivant les principes d'évaluation et de présentation exposés dans les notes 3 et 7 ci-après.

La note 6 de l'annexe présente :

- les contributions au bilan et au compte de résultats consolidés publiables 2006 ;
- les contributions au bilan et au compte de résultats pro forma 2005. Ces comptes consolidés intègrent ceux des entités apportées comme si les opérations d'apport avaient été réalisées au 1er janvier 2005 ;

- les contributions au compte de résultats pro forma 2006 qui incluent le résultat réalisé par les entités apportées depuis le 1er janvier 2006.

Les principes d'élaboration des comptes pro forma sont exposés en note 5.

2.3 - Date de clôture

Les comptes consolidés sont établis à partir des comptes au 31 décembre 2006 des sociétés du Groupe Natixis.

Le compte de résultat inclut le résultat réalisé depuis le 17 novembre 2006 par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement décrite dans la note 1 « Faits marquants de l'exercice ».

2.4 - Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 3 PRINCIPES ET MODALITÉS DE CONSOLIDATION

3.1 - Périmètre de consolidation

Les comptes consolidés de Natixis regroupent les comptes de la société Natixis et de ses principales filiales. Seules les filiales qui contribuent de façon significative aux comptes du Groupe sont consolidées. La notion de significativité ne s'apprécie pas en fonction de seuils numériques mais résulte d'une appréciation qualitative de la pertinence de l'apport des entités dans les comptes consolidés de Natixis.

Le périmètre de consolidation inclut toutes les entités significatives sur lesquelles l'entité consolidante exerce un contrôle ou une influence notable. Comme en principes français, les normes IFRS prévoient trois types de contrôles : le contrôle exclusif, le contrôle conjoint et l'influence notable. L'analyse du contrôle de l'entité consolidante ne se limite pas à l'identification des droits de vote qu'elle détient dans les filiales, mais inclut l'analyse économique et juridique des relations qui les lient.

Droits de vote potentiels

Les normes comptables internationales étendent la notion de droits de vote à prendre en compte pour déterminer l'existence d'un contrôle ou d'une influence notable, en y intégrant les droits de vote potentiels dès lors qu'ils sont exerçables ou convertibles à tout moment. Ces droits peuvent provenir, par exemple, d'options d'achat d'actions ordinaires existantes sur le marché ou de conversion d'obligations en actions ordinaires nouvelles. Toutefois, les droits de vote potentiels ne sont pas pris en compte dans la détermination du pourcentage d'intérêt.

La revue des droits de vote potentiels détenus par Natixis n'a pas eu d'effet sur les entrées de périmètre au titre de l'exercice 2006.

Consolidation des entités ad hoc

Les structures juridiques distinctes créées spécifiquement pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires (entités ad hoc) que Natixis contrôle en substance, même en l'absence de lien en capital, sont consolidées. Les principaux critères d'appréciation de ce contrôle définis par SIC 12 sont les suivants :

- *activité* : les activités de l'entité *ad hoc* sont conduites, en substance, pour le compte de Natixis qui, directement ou indirectement, a créé l'entité *ad hoc* en fonction de ses besoins opérationnels particuliers ;
- *prise de décision* : Natixis dispose du pouvoir de décision et de gestion pour contrôler ou pour obtenir le contrôle de l'entité *ad hoc* ou de ses actifs y compris certains pouvoirs de prise de décision nés après la constitution de l'entité ad hoc. De tels pouvoirs peuvent avoir été délégués par la mise en place d'un mécanisme de pilotage automatique ;
- *avantages* : droit d'obtenir la majorité des avantages provenant des activités de l'entité *ad hoc* : droit à une majorité des avantages économiques distribués sous la forme de flux nets de trésorerie futurs, de bénéfices, d'actifs nets, ou d'autres avantages économiques ou de droits à la majorité des intérêts résiduels ;
- *risques* : Natixis conserve, en substance, la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété, relatifs à l'entité *ad hoc* ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

3.2 - Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation appliquées sont les suivantes :

Intégration globale

Les entreprises contrôlées de manière exclusive sont consolidées en appliquant la méthode de l'intégration globale. Le contrôle exclusif résulte, selon IAS 27 :

- soit de la détention directe ou indirecte de la majorité des droits de vote dans une filiale ;
- soit du pouvoir de diriger la politique financière et opérationnelle de l'entité en vertu des statuts ou d'un contrat ;

- soit du pouvoir de nommer ou de révoquer la majorité des membres des organes d'administration, ou d'un organe de direction équivalent ;
- soit du pouvoir de réunir la majorité des droits de vote dans les réunions du conseil d'administration ou d'un organe de direction équivalent.

La norme IAS 27 prévoit que le contrôle des filiales détenues entre 40 % et 50 % doit être démontré pour consolider ces entités par intégration globale.

L'application de la norme IAS 27 à l'activité de capital investissement n'a pas conduit à consolider de participations majoritaires, compte tenu de leur caractère non significatif.

Intégration proportionnelle

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce un contrôle conjoint sont consolidées par intégration proportionnelle. Le contrôle conjoint est le partage, en vertu d'un accord contractuel, du contrôle d'une activité économique entre un nombre limité d'associés ou d'actionnaires, de sorte que les politiques financière et opérationnelle résultent de leur accord.

Outre l'utilisation de la méthode de l'intégration proportionnelle, la norme IAS 31 autorise la consolidation des entités sous contrôle conjoint (co-entreprises) par mise en équivalence. Natixis n'a pas retenu cette possibilité.

Mise en équivalence

Les sociétés dans lesquelles Natixis exerce une influence notable sont mises en équivalence.

L'influence notable est le pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle de l'entreprise détenue sans toutefois exercer un contrôle sur ces politiques. L'influence notable est présumée quand l'entité consolidante dispose directement ou indirectement d'une fraction au moins égale à 20 % des droits de vote de cette entreprise.

Les normes IAS 28 et 31 permettent de ne pas mettre en équivalence les participations de capital investissement dont le taux de détention est compris entre 20 et 50 % dès lors que ces participations sont classées dans la catégorie « juste valeur par résultat ». Natixis a fait le choix d'évaluer ces participations selon cette dernière modalité, considérant que ce mode d'évaluation offrait aux investisseurs une information plus pertinente.

Dans le cadre de la mise en œuvre du nouveau Groupe Natixis, la souscription des CCI Banques Populaires et l'apport des CCI Caisses d'Epargne confèrent à Natixis une influence notable sur les Banques Populaires et sur les Caisses d'Epargne. Les comptes de ces entités sont donc consolidés par mise en équivalence dans les états financiers de Natixis.

Les CCI Banques Populaires étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Banques Populaires est caractérisée (i) par une influence « de droit » résultant de la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière du réseau des Banques Populaires et du réseau des Caisses d'Epargne et (ii) par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne à l'égard de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires et les Caisses d'Epargne résulte notamment des dispositions suivantes des protocoles d'accord, relatives à la participation de Natixis à la gestion opérationnelle et financière des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne :

- représentation de Natixis au sein de l'organe d'administration des Banques Populaires (BP) et des Caisses d'Epargne (CEP) (BP : délégué fédéral/CEP : censeur) ;
- participation aux comités intra-Groupe du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisses d'Epargne ;
- droit de Natixis dans le cadre de certaines prises de décision au sein de la BFBP et de la CNCE (avis et consultation de Natixis en qualité de censeur de plein droit ; droit de Natixis à une seconde délibération) ;
- droit de Natixis à l'information (information attachée aux CCI ; reporting des délégués fédéraux et des censeurs) ;
- droit de Natixis sur l'audit des BP et des CEP ;
- délégation de pouvoirs sur la fonction risques (élaboration des normes et des méthodes d'évaluation des risques) ;
- échange de personnel dirigeant.

De plus, Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins dix ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- founiture de prestations industrielles (conservation des titres, système de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, produits d'assurance, affacturage, crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale, ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale).

Enfin, Natixis et les Caisses d'Epargne sont convenues de maintenir également pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date des apports, les relations industrielles et commerciales existantes décrites ci-dessous :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

3.3 - Activité institutionnelle

Les emplois, ressources et engagements de la banque au titre de son activité institutionnelle sont identifiés au bilan en extrait

de chacune des rubriques concernées par les procédures dont la gestion a été confiée à Natixis par l'État.

La loi de finances rectificative pour 2005 (n° 2005-1720 du 30 décembre 2005), dans son article 116, a reconduit la mission de Natixis, ou de toute société qu'elle contrôle, de gérer un ensemble de procédures publiques pour le compte de l'État. Les opérations relevant de ces missions font l'objet d'un enregistrement comptable distinct, et certaines d'entre elles peuvent recevoir la garantie de l'État. Ces dispositions constituent le patrimoine de Natixis affecté à la gestion des procédures et sur lequel l'État et les autres créanciers des procédures ont un droit spécifique.

S'agissant de Coface, les opérations d'assurance gérées pour le compte de l'État ne sont pas enregistrées dans les états financiers. Seule la rémunération de gestion perçue dans ce cadre figure au compte de résultat, dans la rubrique Commissions.

En raison du caractère non significatif des commissions perçues et des encours de financement liés à l'activité institutionnelle, aucun retraitement n'a été opéré sur ces encours au titre de la mise en place du coût amorti. Par ailleurs, sur les activités autres que celles de financement, le rôle d'intermédiaire de Natixis pour compte de l'État a conduit à conserver le mode de comptabilisation antérieur dans les comptes établis en référentiel IFRS.

3.4 - Conversion des comptes des filiales et succursales étrangères

Le bilan des filiales et succursales étrangères dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro est converti en euros aux cours de clôture en vigueur, à l'exception du capital, des réserves et des dotations en capital qui sont convertis aux cours historiques. Les écarts de conversion qui en résultent sont portés dans les capitaux propres.

Les cours moyens de la période sont utilisés pour la conversion des produits et charges. La différence de valorisation des résultats de l'exercice entre le cours moyen et le cours de clôture est également portée dans les capitaux propres.

Dans le cadre des choix ouverts par la norme de première application IFRS 1, les écarts de conversion existant au 1er janvier 2004 ont été transférés en réserves consolidées. En cas de cession ultérieure de ces entités, le résultat de cession n'inclura ainsi que la reprise des écarts de conversion qui auront été générés à compter du 1er janvier 2004.

3.5 - Traitement des acquisitions et écarts d'acquisition

La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises requiert une évaluation des actifs et passifs éventuels identifiables à la juste valeur en date d'acquisition. L'éventuel ajustement de l'évaluation initiale de ces éléments ou du coût du regroupement peut intervenir dans un délai limité à douze mois à partir de la date d'acquisition.

Les regroupements d'entreprises postérieurs au 1er janvier 2004 ont été retraités conformément aux dispositions prévues par la norme IFRS 3. Ceux antérieurs au 1er janvier 2004 n'ont pas été retraités rétrospectivement, comme permis par la norme IFRS 1.

L'excédent du coût du regroupement d'entreprises sur la part d'intérêt de l'acquéreur dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci est affecté, à la date d'acquisition, à une ou plusieurs unités génératrice de trésorerie (UGT) susceptibles de retirer des avantages de l'acquisition.

L'écart d'acquisition positif n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation, au minimum une fois par an, et de façon plus fréquente en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation. Ce test de dépréciation s'effectue par comparaison entre la valeur nette comptable de l'UGT ou groupe d'UGT (valeur comprenant celle de l'écart d'acquisition) et sa valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur comptable, une dépréciation irréversible est enregistrée dans le résultat consolidé de la période et imputée par priorité sur l'écart d'acquisition affecté à l'UGT ou au groupe d'UGT puis sur les autres actifs identifiables de l'UGT ou du groupe d'UGT.

Les écarts d'acquisition négatifs sont enregistrés immédiatement au compte de résultat en produits au poste « variation de valeur des écarts d'acquisition ».

Principe retenu pour l'évaluation des apports du Groupe Caisse d'Epargne à Natixis

Les apports de la CNCE à Natixis comprennent deux catégories d'actifs :

- des titres des filiales de banque de financement, d'investissement et de services ;
- une quote-part de certificats d'investissement (CCI) ouvrant droit au capital des Caisses d'Epargne.

Pour ces deux catégories d'actifs, les valeurs d'apports ont été retenues en consolidation pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

En effet, si la norme IFRS 3 préconise la comptabilisation des regroupements d'entreprises suivant la méthode de l'acquisition (juste valeur), celle-ci ne vise pas la création des co-entreprises soumises à un contrôle conjoint, étant stipulé au paragraphe 3 d'IFRS 3 que : « la présente norme ne s'applique pas – a- aux regroupements d'entreprises dans lesquels des entités ou des activités distinctes sont rassemblées pour former une co-entreprise… ».

Il n'existe, par ailleurs aucun autre texte applicable à ce type d'opération qui est celui observé au cas présent, eu égard à l'absence de contrôle majoritaire de l'activité de Natixis par l'un des deux groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne

et l'existence d'un accord contractuel entre ces derniers, qui, notamment :

- établit les règles de gouvernance de Natixis en fixant une représentativité des deux groupes à parité dans les organes de direction de Natixis ;
- organise les modalités de décision de Natixis induisant un accord des deux groupes sur les décisions essentielles ;
- définit les relations futures entre les deux groupes et Natixis ;
- engage les deux parties au maintien de l'équilibre de leur participation dans Natixis et à l'apport à parité des fonds nécessaires au respect des règles prudentielles.

Dans ce contexte, la méthode qui consiste à retenir la valeur comptable présente un double avantage :

- elle assure une cohérence dans la méthode d'évaluation des actifs du nouvel ensemble, à savoir les entités transférées par le Groupe Caisse d'Epargne et celles exerçant le même métier au sein du Groupe Natixis préexistant, et de ce point de vue garantit une neutralité du traitement comptable, sans prise en compte de l'origine des activités ;
- au plan économique, elle traduit plus fidèlement la substance de l'opération qui a pour objet de permettre à chacun des deux groupes fondateurs l'exploitation des activités mises en commun, dans la continuité, au sein d'un ensemble élargi contrôlé conjointement : Natixis.

Principe retenu pour l'évaluation des autres opérations

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations de structure présentées en note 1 – apports du solde des CCI des Caisses d'Epargne, de 1,23 % du capital d'Ixis CIB, de 4,63 % du capital d'Ixis AMG, souscription des CCI Banques Populaires et acquisition de Novacrédit – sont traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

Écarts d'acquisition déterminés dans le cadre de l'opération de rapprochement

Écarts sur les entités apportées

Les apports étant comptabilisés à la valeur nette comptable IFRS, aucun écart d'évaluation n'a été constaté sur les différents éléments d'actifs et passifs apportés.

En outre, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'intérêt dans l'actif net des entités apportées ne représente pas une survaleur au sens d'IFRS 3, puisque le coût d'acquisition prend en compte la valeur réelle des titres alors que les apports sont comptabilisés à la valeur nette comptable. Chacun des écarts constatés à ce titre a été affecté aux « réserves consolidées ».

À ce titre 3 170 millions d'euros ont été imputés sur la prime d'émission selon le détail suivant : 1 862 millions d'euros pour Ixis AMG, 833 millions d'euros pour Ixis CIB, 150 millions d'euros pour Natixis Garanties, 132 millions d'euros pour CEFI, 111 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Epargne, 78 millions d'euros pour CACEIS, 45 millions d'euros pour la Cie 1818, 1 million d'euros pour GCE Bail, 1 million d'euros pour GCE Affacturage ; à l'inverse les écarts négatifs constatés sur CIFG, 39 millions d'euros, et celui sur Gestitres, 4 millions d'euros viennent en augmentation de la prime d'émission.

Écarts sur les autres entités

L'opération de rapprochement étant intervenue en fin d'exercice, les justes valeurs attribuées aux actifs, et passifs identifiables des entités acquises et le montant des écarts d'acquisition générés ont un caractère provisoire au 31 décembre 2006.

Les écarts d'acquisition mis en évidence au travers de l'opération de rapprochement représentent un montant provisoire de 633 millions d'euros. Ils se décomposent en : 229 millions d'euros sur Ixis AMG, 21 millions d'euros sur Ixis CIB et 8 millions d'euros sur Novacrédit auxquels s'ajoutent les écarts d'acquisition compris dans le poste « Participations dans les entreprises mises en équivalence » soit 236 millions d'euros pour les CCI Caisses d'Epargne et 139 millions d'euros pour les CCI Banques Populaires.

Autres écarts d'acquisition

Au cours de l'exercice 2006, les écarts d'acquisition se sont accrus d'un montant total de 1 700 millions d'euros. La quasi-totalité de ce montant (1 681 millions d'euros) est imputable aux écarts d'acquisition préexistants dans les entités apportées par le Groupe Caisse d'Epargne (GCE) lors de la constitution de Natixis.

L'ensemble des écarts d'acquisition a fait l'objet de tests de dépréciation, fondés sur la valeur d'utilité des unités génératrices de trésorerie (UGT) auxquelles ils sont rattachés. La création de Natixis a conduit à créer 3 nouvelles UGT : Gestion d'actifs (antérieurement rattachée à l'UGT Services), Garanties et Rehaussement de crédit, toutes deux liées à des activités nouvelles et autonomes issues des apports du GCE.

La détermination de la valeur d'utilité a reposé principalement [13] sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe. Ces plans intègrent les synergies issues des fortes complémentarités existantes entre les activités de l'ex-NBP et les activités apportées par le GCE.

Les hypothèses suivantes ont été utilisées :

- flux futurs estimés : données prévisionnelles à 3 ans issues du plan à moyen termes du Groupe [14] ;
- taux de croissance à l'infini : taux différenciés compris entre 0 et 2 % ;
- taux d'actualisation : taux différenciés compris entre 8,7 % et 9,6 %.

(13) Pour certains métiers (gestion d'actifs, titres, paiements), la valeur d'utilité est calculée par combinaison de l'actualisation des flux futurs avec une valorisation par la méthode des comparables boursiers. Pour l'activité de capital-investissement, la valeur d'utilité est calculée sur la base de l'actif net comptable.

(14) Pour l'assurance-vie, la durée des prévisions est de 10 ans.

Le taux d'actualisation retenu est tiré des données boursières récentes. Il représente le taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné, compte tenu de leur valeur boursière présente, de leurs résultats prévus sur les prochaines années et d'une extrapolation à l'infini de ces derniers sur la base d'un taux de croissance constant. Il résulte de l'addition de 3 éléments : taux sans risque (OAT 10 ans), prime de risque et bêta historique sectoriel, tous deux calculés à partir d'un échantillon représentatif de valeurs cotées du secteur.

Ces tests n'ont conduit à constater aucun besoin de dépréciation. Une augmentation de 1 % des taux d'actualisation et une diminution de 1 % des taux de croissance à l'infini ne conduisent pas non plus à constater de dépréciation.

en millions d'euros	31/12/2005	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions)	Pertes de valeur de la période	31/12/2006
BFI	12	58			70
Gestion d'actifs*	99	1 384			1 483
Services	137	226			363
Garanties**		9			9
Poste clients	441	19			460
Capital investissement et Gestion privée	24	3			27
Rehaussement de crédit (CIFG)**		1			1
Sociétés immobilières non affectées aux UGT	20				20
VALEUR NETTE AU BILAN	**733**	**1 700**	**0**	**0**	**2 433**

* *Incluse dans l'UGT Services en 2005*

** *UGT nouvelles liées aux apports CNCE*

3.6 - Effet de dilution/relution généré par la détention des CCI

Le mécanisme de dilution/relution résulte des différences de droit entre les porteurs de parts sociales (droits à dividendes) et les porteurs de CCI (droits à dividendes égal au minimum à celui des parts sociales et droits aux réserves constituées des bénéfices non distribuées).

Cet écart dans les droits à dividendes est enregistré dans le résultat de l'exercice auquel il se rattache.

3.7 - Filiales acquises et détenues dans le but d'être cédées

Le total des actifs et des passifs des filiales destinées à être cédées dans le délai maximum de douze mois et pour lesquelles Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, constitue des actifs et passifs non courants présentés de manière distincte sur deux lignes spécifiques du bilan consolidé.

3.8 - Homogénéisation des données individuelles et traitement des opérations réciproques

Préalablement à la consolidation, les comptes sociaux des sociétés consolidées font, le cas échéant, l'objet de retraitements pour être mis en conformité avec les principes comptables du Groupe décrits ci-après. Les soldes réciproques, ainsi que les pertes et profits résultant d'opérations entre sociétés du Groupe Natixis sont éliminés.

3.9 - Intégration des entreprises d'assurance

Les règles suivantes sont retenues pour l'intégration des comptes des filiales exerçant une activité d'assurance :

- les charges et les produits font l'objet d'un classement par nature selon les principes bancaires et non par destination ;
- les postes de bilan sont présentés dans les postes de même nature que ceux existants dans le format bancaire.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les placements en titres des sociétés d'assurance sont classés à l'actif du bilan dans les différentes catégories de titres définies par cette norme.

Les contrats gérés par les filiales d'assurance des sous-groupes Coface et Natexis Assurances répondent aux définitions des contrats d'assurance ou des contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires données par IFRS 4. Conformément à cette norme, ces contrats donnent donc lieu à la comptabilisation au passif du bilan de provisions techniques évaluées selon les principes fixés par la réglementation comptable française, dans l'attente de la publication d'une norme IFRS traitant du passif technique des entreprises d'assurance.

Les provisions mathématiques des contrats d'épargne correspondent à la valeur de rachat des contrats.

Les provisions techniques des contrats de prévoyance sont calculées en utilisant les tables de mortalité et les taux d'actualisation réglementaires, ainsi que les tables du BCAC pour les risques incapacité-invalidité.

Les provisions de sinistres des contrats de prévoyance correspondent au coût estimé des sinistres et ne sont pas actualisées.

L'application de ces principes est complétée par la réalisation du test de suffisance des passifs conformément à IFRS 4.

Pour les contrats d'investissement avec participation aux bénéfices discrétionnaires (assurance-vie), une dette de participation aux bénéfices (PB) différés est comptabilisée afin de neutraliser le décalage de valorisation entre les actifs et les passifs, conformément à IFRS 4 (mécanisme de comptabilité reflet ou *shadow accounting*). La PB correspond à la part de plus et moins values latentes des placements enregistrés à l'actif revenant aux assurés au travers de leurs contrats d'assurance. Le taux de PB différée est déterminé à partir du taux moyen de distribution des produits financiers aux assurés (moyenne pondérée par l'encours à la date de calcul, du taux de distribution contractuel de chaque produit). La variation de PB différée est enregistrée en capitaux propres pour les variations de valeur des actifs classés en « disponibles à la vente », et en résultat pour les variations de valeur des actifs en « juste valeur par résultat » ainsi que pour les variations de juste valeur des immeubles de placement venant en représentation des contrats d'assurance.

Les provisions pour égalisation constituées chez Coface (activité d'assurance-crédit) et chez ABP IARD constituent des provisions techniques prévues par la réglementation française visant à protéger les sociétés d'assurance contre les risques catastrophiques. En référentiel IFRS, ce type de provision n'est pas autorisé, car couvrant un risque de nature générale. En conséquence, les provisions pour égalisation ont fait l'objet d'un reclassement en capitaux propres au 1er janvier 2004. Les dotations constatées dans les comptes français sont donc annulées dans les comptes en référentiel IFRS.

3.10 - Utilisation d'estimation dans la préparation des états financiers

La préparation des états financiers de Natixis exige dans certains domaines la formulation d'hypothèses et la réalisation d'estimations sur la base des informations disponibles susceptibles de faire appel au jugement d'experts. Ces sources d'incertitude peuvent affecter la détermination des produits et charges du compte de résultat, l'évaluation des actifs, passifs du bilan et/ou certains éléments d'informations présentés dans les notes annexes.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

Instruments financiers comptabilisés à la juste valeur

La détermination de la juste valeur des instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques d'évaluation. Comme décrits dans la note 7 sur les principes comptables et méthode d'évaluation, les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte en fonction des instruments concernés et des risques associés, du cours acheteur ou vendeur de la position nette, des risques de modèles, des risques de contrepartie, et de paramètre.

Dépréciations des prêts et créances

Natixis apprécie en date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des prêts et créances sur base individuelle ou sur base collective par familles de risques. Pour la détection des indices de dépréciation, Natixis analyse l'évolution d'un certain nombre de critères objectifs mais se fonde également sur le jugement de ses experts. De même, Natixis peut avoir recours à son jugement d'expert pour positionner dans le temps les flux futurs de recouvrement (quand il s'agit de calculer le montant des dépréciations individuelles), ou pour ajuster le montant de pertes attendues issu du dispositif Mc Donough sur lequel se fonde le montant de la provision collective.

Évaluation des instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente »

Les instruments de capitaux propres non cotés classés dans les « Actifs disponibles à la vente » sont constitués essentiellement des titres de participation non consolidés. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue principalement par application des méthodes de valorisation PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs). L'utilisation de ces méthodes conduit à faire au préalable certains choix et à prendre des hypothèses (notamment en matière de projections de flux futurs attendus et de taux d'actualisation).

Évaluation des UGT

Chaque écart d'acquisition est affecté à une UGT de façon à pouvoir être testé. Les tests réalisés par Natixis consistent à comparer la valeur comptable de l'UGT (valeur comprenant l'écart d'acquisition) et sa valeur d'utilité. Celle-ci est calculée en appliquant la méthode d'actualisation des cash flows libres annuels à l'infini. La mise en œuvre de cette méthode conduit à :

- estimer les flux de trésorerie futurs. Pour cette estimation, Natixis s'est fondée sur les prévisions des plans à moyen terme des métiers ;
- projeter à l'infini les flux de la troisième année sur la base d'un taux représentatif de la croissance annuelle attendue ;
- actualiser les flux sur la base d'un taux de rentabilité annuel moyen attendu à l'infini sur les valeurs cotées du secteur concerné.

Juste valeur des prêts et créances comptabilisés au coût amorti

La juste valeur des prêts pour lesquels il n'existe pas de cotation est déterminée suivant la technique de l'actualisation des flux futurs. Le taux d'actualisation est fondé sur l'observation des taux pratiqués par l'établissement au cours de l'exercice pour des ensembles de prêts présentant des caractéristiques de risques similaires. Le regroupement des prêts par ensembles

homogènes de risques a été opéré à partir d'études statistiques permettant d'identifier les critères ayant une incidence sur le niveau des « spreads ». Natixis a également fait appel au jugement d'expert pour parfaire cette segmentation.

Passifs sociaux

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour le calcul de ses principaux engagements sociaux. Les taux d'actualisation, les taux d'évolution des salaires et les taux de rendement des actifs du régime reposent sur les valeurs de taux de marché observés à la date d'arrêté (exemple : taux de l'OAT pour le taux d'actualisation). Appliqués à des engagements long terme, ces taux induisent sur la valorisation un facteur d'incertitude.

Autres provisions pour risques et charges

Les provisions enregistrées au passif du bilan consolidé, autres que celles relatives aux instruments financiers, aux engagements sociaux et aux contrats d'assurance, concernent principalement les provisions pour litiges, amendes, pénalités et risques fiscaux.

Une provision est constituée lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources, représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre une obligation née d'un événement passé et lorsque le montant de l'obligation peut-être estimé fiable. Pour la détermination de ce montant la Direction est amenée à évaluer la probabilité de réalisation du risque. Il y a actualisation des flux dès lors que celle-ci présente un caractère significatif.

NOTE 4 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

4.1 - Effet de la première application des normes IFRS

La première application en 2004 des normes IFRS a conduit à consolider cinq SCI portant les immeubles de placement des sociétés d'assurance.

Pour Assurances Banque Populaire Vie, filiale d'assurance-vie de Natexis Assurances, il s'agit des SCI Fructifoncier, ABP Iéna, ABP Pompe et Neuilly Château. Pour le sous-groupe Coface, il s'agit de la SCI Cofimmo.

La première application des normes IFRS-EU a conduit à consolider en 2005 les OPCVM dédiés souscrits par les filiales d'assurance comme actifs de placement en représentation de contrats d'assurance. Pour Natexis Assurances, les OPCVM consolidés sont ASM Alternatif Garanti, ABP Actions, ABP Monétaire Plus, ABP Taux, ABP Croissance Rendement et ABP Midcap. Pour Coface, les OPCVM consolidés sont Coface Europe, Cofaction 2, Cofobligations, AKCO Fund et MSL 1 Fund.

4.2 - Évolution du périmètre de consolidation au cours de l'exercice 2006

Les principales modifications de périmètre intervenues au cours de l'exercice 2006 ont été les suivantes :

Entrées de périmètre

Société ou groupe de sociétés	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
28 CEP métropolitaines (CCI)	20 %	20 %	Mise en équivalence
Ixis Corporate and Investment Bank (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
Ixis Asset Management Group (sous-groupe)	84,58 %	84,58 %	Intégration globale
Cie 1818 (sous-groupe)	76,24 %	73,40 %	Intégration globale
CACEIS (sous-groupe)	50 %	50 %	Intégration proportionnelle
GCE Garanties (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
CIFG (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
Foncier Assurance (société)	60 %	60 %	Intégration globale
Gestitres (société)	100 %	100 %	Intégration globale
CEFI (société)	67 %	67 %	Intégration globale
GCE Bail (société)	100 %	100 %	Intégration globale
GCE Affacturage (société)	100 %	100 %	Intégration globale
BP émettrices de CCI souscrits par Natixis	20 %	20 %	Mise en équivalence
Novacrédit	66 %	66 %	Intégration globale

Coût d'acquisition et composantes de ce coût

Le coût global d'acquisition des titres des entités mentionnées ci-dessus s'élève à 18,6 milliards d'euros et se répartit entre 14,3 milliards réalisés sous la forme d'une augmentation de capital de Natixis et 4,3 milliards payés en trésorerie.

Rémunération de l'apport des actifs apportés

En rémunération des apports (comprenant les participations de SPIMI acquises à parité par la CNCE et la SNC Champion dans Ixis CIB et Ixis AMG) effectués par la CNCE et la SNC Champion au profit de Natixis, Natixis a émis au profit de la CNCE 56 136 390 actions nouvelles, par augmentation du capital social de 898 182 240 euros, et au profit de la SNC Champion 16 995 086 actions nouvelles par augmentation du capital social de 271 921 376 euros.

Par conséquent, le capital social de Natixis a été porté de 803 072 720 euros à 1 973 176 336 euros divisés en 123 323 521 actions de 16 euros de nominal chacune, après division du nominal par dix.

L'augmentation de capital s'est accompagnée d'une prime d'apport de 13 128 041 797 euros.

La valorisation de Natixis est fondée sur le plan d'affaires prévisionnel consolidé et par pôle de Natixis en date du 23 mars 2006. Ces plans d'affaires couvrent la période 2006-2010. La valorisation de Natixis a été réalisée, de manière préliminaire, en date du 5 mai 2006 et mise à jour le 8 septembre 2006. Le nombre d'actions Natixis de référence retenu pour les valorisations s'établit à 48 590 150 actions Natixis (hors actions détenues en autocontrôle).

Méthodes utilisées

Concernant la valorisation de Natixis, les méthodes utilisées ont visé à valoriser le Groupe sans prendre en compte les impacts liés au rapprochement de Natixis et des Actifs Apportés (notamment les synergies qui pourront être réalisées dans ce cadre).

La détermination de la valeur s'est appuyée sur les méthodes suivantes, traditionnellement utilisées dans le cadre de valorisations bancaires : (i) la valorisation par le cours de bourse, (ii) l'application de multiples de résultats nets de sociétés comparables cotées, (iii) l'application de multiples de fonds propres résultant d'une analyse de régression de sociétés comparables cotées, (iv) l'application de la méthode théorique de Gordon (ou « *Warranted Equity Value* »), (v) l'actualisation des flux disponibles dégagés par Natixis et (vi) la « somme des parties », qui regroupe la valeur de l'ensemble des pôles d'activités et/ou sociétés composant Natixis.

Évaluation retenue

Sur la base des travaux résultant de la mise en œuvre des méthodes ci-avant, il a été retenu comme base de détermination des parités, une valeur de Natixis (hors entités apportées) de 9 500 millions d'euros, soit une valeur de 195,51 euros par action Natixis (avant division par dix du nominal de l'action).

Activité des entités entrantes

Entités apportées par le Groupe Caisse d'Epargne

- **Ixis Corporate and Investment Bank (Ixis CIB) :** activités axées sur les services d'investissement et de financement pour des clients émetteurs publics ou privés, investisseurs institutionnels, entreprises et collectivités locales. Elles s'organisent en cinq pôles métiers : Marchés de taux (trading et distribution de produits obligataires et de produits dérivés complexes de taux d'intérêts et de crédit), Marchés actions (trading, arbitrage, prêt/emprunt, et intermédiations sur sous-jacents actions ou produits dérivés actions), Financement et Crédit (corporate banking, financements structurés, trading et produits complexes de crédit), Corporate finance (Conseil et Ingénierie financière, Emission et placement d'actions), Risques alternatifs (expertise dans le montage de produits complexes sur mesure comme la structuration, la gestion, l'hébergement, et la distribution de produits sur fonds alternatifs) ;
- **Ixis Asset Management Goup (IAMG) :** première société de gestion institutionnelle en France, IAMG est le holding d'un ensemble de 17 sociétés qui regroupent les activités de gestion d'actifs pour une clientèle institutionnelle et privée ;
- **la Compagnie 1818 – Banquiers Privés :** banque de gestion de fortune du Groupe Caisse d'Epargne, cette entité est née du regroupement des activités et entités du Groupe Caisse d'Epargne dédiées à la gestion de patrimoine et à la gestion de fortune. Avec ses filiales, la Compagnie 1818- Banquiers Privés réunit l'ensemble des expertises nécessaires à la gestion de fortune telles que : la gestion d'actifs, les services immobiliers, les financements/crédits, les services bancaires premium (moyens de paiement), les services experts d'ingénierie financière ;
- **Crédit Agricole Caisse d'Epargne Investor Services (CACEIS) :** société holding détenue à part égale par le Crédit Agricole S.A. et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Les activités exercées par ses filiales sont : l'activité de Banque dépositaire d'OPCVM et de Conservation Institutionnelle à l'intention des OPCVM et des Investisseurs Institutionnels (Compagnies d'Assurances, Sociétés de Gestion, Banques non résidentes…), l'activité de Services aux Émetteurs, et l'activité d'Administration de Fonds ;
- **Natixis Garanties :** le sous-Groupe Natixis Garanties apporte des cautions et des garanties légales et financières aux entreprises, aux professionnels, aux particuliers et aux associations ;
- **CIFG Holding :** société holding dont l'activité réside principalement dans la gestion des participations du sous-groupe. L'activité de ses filiales consiste à accorder des garanties irrévocables et inconditionnelles de paiement à première demande sur les sommes dues en principal et intérêts, selon le calendrier initial de l'émission. Les titres ainsi rehaussés bénéficient de la notation du garant financier, triple A pour CIFG. CIFG offre ainsi aux émetteurs la possibilité de se refinancer à moindre coût et offre aux

investisseurs de nouveaux profils de risque sous forme de produits réhaussés ;

- **Foncier Assurance :** cette entité assure une double activité d'assurance : l'assurance-vie et l'assurance dommage corporel. La branche assurance-vie correspond à la distribution de contrats en euros et en unités de comptes ayant vocation à constituer une épargne pour le client. La branche dommage corporel regroupe les garanties décès du contrat emprunteur et les garanties incapacité de travail ;
- **Gestitres :** cette entité exerce des activités de conservateur de titres et de développeur d'applications informatiques ;
- **Caisse d'Epargne Financement (CEFI)** : entité spécialisée dans la commercialisation et la gestion active de solutions de crédit à la consommation ;
- **GCE Bail :** entité dont le métier principal est celui de loueur financier. GCE Bail utilise essentiellement trois canaux d'apports pour accéder à la clientèle : l'offre directe, l'offre via les réseaux bancaires associés (aujourd'hui Banque Palatine et Caisses d'Epargne), et l'offre via des partenariats avec des apporteurs (fournisseurs de matériels, loueurs industriels, intermédiaires financiers) ;
- **GCE Affacturage :** cette entité a pour objet, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses filiales de traiter toute opération d'affacturage domestique ou international, et notamment la facturation, l'achat, la cession, l'encaissement et le recouvrement de toutes créances, l'octroi sous quelque forme que ce soit d'avances ou de garanties sur ces créances, ainsi que la tenue des comptes nécessaires pour effectuer ces opérations ;
- **Caisses d'Epargne (apport des CCI) :** banques coopératives, les Caisses d'Epargne sont très présentes dans toutes les régions françaises auprès des particuliers et des professionnels pour lesquels elles développent une gamme complète de produits d'épargne, de financements et de services. Elles sont également les partenaires du développement régional en proposant aux collectivités locales, au secteur hospitalier, aux organismes du logement social, aux acteurs de l'économie sociale, aux professionnels et aux entreprises, une offre complète pour financer leurs projets, simplifier leur gestion et optimiser leurs placements.

Banques Populaires (CCI)

Banques coopératives, les Banques Populaires couvrent l'ensemble du territoire français mais également les départements et territoires d'outre-mer et offrent une gamme variée de produits et services sur les trois segments de clientèle que sont les particuliers, les professionnels y compris les professions libérales et les entreprises avec un ancrage profond sur les PME sans oublier le marché de l'agriculture ».

Autres entités

- entrée de Novacrédit qui porte les encours de crédit permanents (credit revolving) auprès des particuliers commercialisés par les Banques Populaires (carte aurore notamment) ;
- entrée de Natexis ABM LLC qui a repris l'activité d'ABM Corp. aux États-Unis ;
- entrée de Natexis Funding USA dont l'objet est de refinancer à partir des États-Unis certaines sociétés du Groupe ;
- entrée de Fructibail Invest, société civile immobilière, dont l'activité porte sur l'acquisition et la location de biens immobiliers ;
- entrée de la SCI Colomb Magellan, filiale de la Compagnie Foncière et dont l'activité est la location d'immeubles de bureaux à Paris ;
- entrée de 3 nouvelles sociétés d'investissement dans l'activité de capital investissement : FNS 4, le FCPR Natexis Industrie II et Providente ;
- entrée de Natinium, véhicule de titrisation de droit irlandais ;
- entrée de plusieurs filiales du sous-groupe Coface parmi lesquelles : Kompass Israël, Business Data Information, Coface Holding Israël et Coface Do Brasil.

Sorties de périmètre

La principale sortie de périmètre concerne la société Sopromec (Société de Promotion Économique) cédée au quatrième trimestre et appartenant à l'activité de capital investissement. Cette cession n'a généré aucun résultat dans la mesure où le prix de cession est égal à la valeur consolidée de la filiale intégrant les plus values latentes du portefeuille selon l'option retenue par Natixis de classer les participations détenues par ces filiales en actifs à la juste valeur par résultat.

D'autres filiales ont été déconsolidées soit par le fait de leur liquidation (les OPCVM ABP Taux et ABP Monétaire plus, Sogafi) soit pour raison de fin d'activité (Interfinance, Invest Kappa, Natexis Bleichroeder UK).

Opérations de restructurations internes

Des opérations de transmission universelle de patrimoine ont eu lieu durant l'exercice au profit de la maison mère Natixis à savoir celles de la Société Financière BFCE, d'Auxiliaire Antin et de Sépia.

Par ailleurs, les titres des filiales consolidées Banque Privée Saint Dominique et Natexis Private Banking Luxembourg ont été regroupés dans une structure de holding, Natexis Private Banking.

Variation du pourcentage d'intérêt

- Rachat de 2 % du capital de Natexis Coficiné portant le taux de détention à 94,4 % et générant un écart d'acquisition de 1 million d'euros ;
- Rachat de 6 % du capital de Coface Austria (ex-OKV Coface) pour un contrôle à 100 % de la filiale de Coface moyennant la comptabilisation d'un écart d'acquisition de 2 millions d'euros.

4.3 - Périmètres de consolidation comparés

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
Filiales intégrées							
AEW ADVISORS, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW CAPITAL MANAGEMENT, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW CAPITAL MANAGEMENT, LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW GLOBAL ADVISORS (EUROPE) Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW II CORPORATION (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW INVESTMENT GROUP, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW MANAGEMENT AND ADVISORS, LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW PARTNERS III, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW PARTNERS IV, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW PARTNERS V, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW REAL ESTATE ADVISORS, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW SECURITIES LIMITED PARTNERSHIP (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
AEW TSF, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AEW VIF INVESTORS, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
AKCO FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	100	100	-	-
ANTEIS EPARGNE (27)	Courtage d'assurance	37	37	-	-	-	-
ASM ALTERNATIF GARANTI 1 (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	99	99	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE ACTIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	99	99	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE CROISSANCE RENDEMENT (1)	OPCVM de placement d'assurance	99	99	98	98	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MIDCAP (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	100	100	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE MONÉTAIRE PLUS (1) (25)	OPCVM de placement d'assurance	-	-	100	100	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE	Prévoyance	100	100	100	100	100	100

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE TAUX (1) (26)	OPCVM de placement d'assurance	-	-	99	99	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE	Assurance-vie	100	100	100	100	100	100
AUXILIAIRE ANTIN (30)	Immobilier d'exploitation	-	-	100	100	100	100
AXA ASSURCREDIT* (ex-Assurcredit)	Assurance-crédit et services liés	40	40	40	40	40	40
BAIL EXPANSION	Location financière	100	100	100	100	100	100
BANCASSURANCE POPOLARI* (2)	Assurance-vie	-	-	-	-	51	51
BANQUE PRIVÉE SAINT DOMINIQUE	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
BEDFORD OLIVER FUNDING LLC (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
BLOOM ASSET HOLDINGS FUND PLC (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
BP DÉVELOPPEMENT** (3)	Capital-risque	42	36	42	36	-	-
BPSD GESTION	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
BUSINESS DATA INFORMATION (28)	Marketing et autres services	61	61	-	-	-	-
CACEIS BANK* (27)	Conservation institutionnelle – Banque dépositaire d'OPCVM	50	50	-	-	-	-
CACEIS BANK LUXEMBOURG* (27)	Conservation institutionnelle – Banque dépositaire d'OPCVM	50	50	-	-	-	-
CACEIS CORPORATE TRUST* (27)	Services aux Emetteurs	50	50	-	-	-	-
CACEIS FASTNET* (27)	Administration de Fonds	35	35	-	-	-	-
CACEIS FASTNET SUISSE* (27)	Administration de Fonds	50	50	-	-	-	-
CACEIS SAS* (27)	Holding	50	50	-	-	-	-
CASPIAN CAPITAL MANAGEMENT, LLC (27)	Gestion d'actifs	43	43	-	-	-	-
CDC HOLDING TRUST (27)	Financement sur marché secondaire	100	100	-	-	-	-
CEFI (27)	Crédit à la consommation	67	67	-	-	-	-
CEGI (27)	Assurance	100	100	-	-	-	-
CEGI COURTAGE (27)	Courtage d'assurance	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
CENTRE D'ÉTUDES FINANCIÈRES (CEF)	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
CENTRE EUROPÉEN D'ASSURANCE (27)	Courtage d'assurance-vie	73	73	-	-	-	-
CENTRE FRANÇAIS DU PATRIMOINE (27)	Relations avec les apporteurs d'affaires	73	73	-	-	-	-
CIA DE SEGUROS DE CREDITOS COFACE CHILE S.A. (ex-COFACE CHILI S.A.) (21)	Assurance-crédit et services liés	84	84	84	84	-	-
CIFG ASSURANCE NORTH AMERICA (27)	Assurance	100	100	-	-	-	-
CIFG EUROPE (27)	Assurance	100	100	-	-	-	-
CIFG GUARANTY (27)	Société de réassurance	100	100	-	-	-	-
CIFG HOLDING (27)	Holding	100	100	-	-	-	-
CIFG SERVICES (27)	Services	100	100	-	-	-	-
CIMCO SYSTEMS Ltd.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CLEA2 (27)	Fonds Commun de Créances	100	100	-	-	-	-
CO-ASSUR	Courtage d'assurance	100	100	100	100	100	100
COFACE	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE ASSICURAZIONI SPA (ex-VISCONTEA COFACE)	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE AUSTRIA (ex-OSTERREICHISCHE KREDITVERSICHERUNGS COFACE (OKV COFACE)) (4) et (5)	Assurance-crédit et services liés	100	100	94	94	94	94
COFACE BELGIUM SERVICES (N.V. COFACE EURO DB)	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
COFACE BULGARIA CMS (ex-COFACE INTERCREDIT BULGARIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE COLLECTION NORTH AMERICA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE CREDIT MANAGEMENT NORTH AMERICA (ex-Coface Credit Management Services)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE CROATIA CMS ex (COFACE INTERCREDIT HRATSKA (CROATIA))	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
COFACE CZECH CMS (ex-COFACE INTERCREDIT CZECHIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE DANMARK SERVICES (38)	Assurance-crédit et services liés	100	100	-	-	-	-
COFACE DEBITOREN (ex-ADG COFACE ALLGEMEINE DEBITOREN GESELLSCHAFT)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	75	75
COFACE DEBT PURCHASE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE DEUTSCHLAND (ex-AK COFACE HOLDING AG)	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE DO BRASIL SEGUROS DE CREDITO (39)	Assurance-crédit et services liés	100	100	-	-	-	-
COFACE EUROPE (1) (6)	OPCVM de placement d'assurance	-	-	100	100	-	-
COFACE EXPERT	Formation	100	100	100	100	100	100
COFACE FACTORING ITALIA SpA	Affacturage	100	100	100	100	-	-
COFACE FINANZ (ex-ALLGEMEINE KREDIT FINANZ SERVICE (AKFS))	Affacturage	100	100	100	100	100	100
COFACE HOLDING AMERICA LATINA	Information financière	100	100	100	100	100	100
COFACE HOLDING ISRAEL (29)	Holding	100	100	-	-	-	-
COFACE HUNGARY CMS (ex-COFACE INTERCREDIT HUNGARY)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE ITALIA	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE KREDIT (ex-ALLGEMEINE KREDIT COFACE (AKC))	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE KREDIT INFORMATIONS (ex-ALLGEMEINE KREDIT COFACE INFORMATIONS GMBH (AKI)) (41)	Information et gestion de créances	-	-	100	100	100	100
COFACE NEDERLAND SERVICES (ex-COFACE SERVICES NETHERLANDS)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE NORTH AMERICA	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFACE NORTH AMERICA HOLDING COMPANY	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE NORTH AMERICA INSURANCE COMPANY	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
COFACE O.R.T. (7)	Information commerciale et solvabilité	-	-	-	-	100	100
COFACE POLAND CMS (ex-COFACE INTERCREDIT POLAND) (8)	Information et gestion de créances	100	75	97	73	97	73
COFACE POLAND INSURANCE SERVICES (37)	Assurance-crédit et services liés	100	100	-	-	-	-
COFACE RECEIVABLE FINANCES (ex-LONDON BRIDGE FINANCE Ltd.)	Affacturage	100	100	100	100	100	100
COFACE ROMANIA CMS (ex-COFACE INTERCREDIT ROMANIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE SCRL (ex-COFACE SCRL PARTICIPATIONS) (7)	Information et gestion de créances	-	-	-	-	100	100
COFACE SERVICE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACE SERVICE SPA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICES AUSTRIA (ex-OKV KREDITINFORMATIONS GMBH (OKI) (5)	Information et gestion de créances	100	100	100	94	100	94
COFACE SERVICES COLOMBIA (ex-VERITAS COLOMBIA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICES ECUADOR (ex-VERITAS ANDINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICES NORTH AMERICA GROUP (ex-VERITAS GROUP)	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICES PERU (ex-VERITAS PERU)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICES VENEZUELA (ex-VERITAS VENEZUELA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS ARGENTINA (ex-VERITAS ARGENTINA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS CHILE (ex-VERITAS CHILE)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS COSTA RICA (ex-VERITAS DE CENTRO AMERICA)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
COFACE SERVICIOS DO BRAZIL	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS ESPANA S.L. (ex-COFACERATING.SP)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS MEXICO S.A. DE CV (ex-Informes Veritas)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS PANAMA	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SERVICIOS PORTUGAL (ex-COFACE MOPE)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACE SLOVAKIA CMS (ex-COFACE INTERCREDIT SLOVAKIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE SLOVENIA CMS (ex-COFACE INTERCREDIT SLOVENIA)	Information et gestion de créances	100	75	100	75	100	75
COFACE SOUTH AFRICA SERVICES (ex-CUAL) (9)	Services – Apporteurs d'affaires	100	100	100	100	-	-
COFACE SOUTH AFRICAN INSURANCE COMPANY (10)	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	-	-
COFACE UK HOLDINGS (ex-London Bridge Finance Group)	Holding	100	100	100	100	100	100
COFACE UK SERVICES Ltd. (ex-Cofacerating.uk)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING HOLDING	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.CH	Information et gestion de créances	100	100	100	100	-	-
COFACERATING.COM (11)	Information et gestion de créances	-	-	-	-	100	100
COFACERATING.DE	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COFACERATING.FR (12)	Information et gestion de créances	-	-	-	-	100	100
COFACERATING.IT (12)	Information et gestion de créances	-	-	-	-	100	100
COFACERATING.MX (42)	Information et gestion de créances	-	-	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
COFACTION 2 (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	100	100	-	-
COFINPAR	Assurance-crédit et services liés	100	100	100	100	100	100
COFOBLIGATIONS (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	100	100	-	-
COGERI	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
COGIM (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
COLLOMB MAGELLAN SCI (13)	Investissements immobiliers	100	100	-	-	-	-
COMPAGNIE FONCIÈRE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
CREA WESTERN INVESTORS I, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
CREDICO Ltd. (ex-CIMCO Ltd.)	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CRÉDIT MARITIME VIE (43)	Assurance-vie	-	-	100	100	100	100
CREDITORS GROUP HOLDING Ltd.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
CRISTAL NEGOCIATIONS (14)	Marchand de biens	-	-	-	-	100	100
CURZON GLOBAL ADVISORY Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
CURZON GLOBAL CC Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
CURZON GLOBAL Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
CURZON GLOBAL PARTNERS (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
CURZON GLOBAL UK Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
DOMIMUR	Location de locaux à usage professionnel	100	100	100	100	100	100
DUPONT-DENANT CONTREPARTIE	Entreprise d'investissement	50	50	50	50	50	50
ECRINVEST 6	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
ECUREUIL GESTION (27)	Gestion d'actifs	80	80	-	-	-	-
ÉCUREUIL GESTION FONDS COMMUN DE PLACEMENT (27)	Gestion d'actifs	80	80	-	-	-	-
EDVAL C INVESTMENTS Ltd.	Structure defeasance crédits risques pays	100	100	100	100	100	100

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
ENERGECO	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100
FASTNET BELGIQUE* (27)	Administration de Fonds	26	26	-	-	-	-
FASTNET IRLANDE* (27)	Administration de Fonds	50	50	-	-	-	-
FASTNET LUXEMBOURG* (27)	Administration de Fonds	26	26	-	-	-	-
FASTNET PAYS-BAS* (27)	Administration de Fonds	26	26	-	-	-	-
FCPR NATEXIS INDUSTRIE**	Capital transmission	90	83	90	82	90	86
FCPR NATEXIS INDUSTRIE II** (34)	Capital transmission	100	100	-	-	-	-
FEDERAL STREET MANAGEMENT, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
FILI S.A. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
FIMIPAR	Rachat de créances	100	100	100	100	100	100
FINANCIÈRE CLADEL	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
FINANCIÈRE NATEXIS SINGAPOUR**	Fonds d'investissement international	100	86	100	86	100	100
FINATEM** (47)	Fonds d'investissement international	100	86	90	84	90	90
FNS2**	Capital-investissement	100	86	100	86	100	100
FNS3**	Capital-investissement	100	86	100	86	-	-
FNS4** (33)	Capital-investissement	100	86	-	-	-	-
FONCIER ASSURANCE (27)	Assurance	60	60	-	-	-	-
FONCIÈRE KUPKA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
FRUCTIBAIL	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
FRUCTIBAIL INVEST (31)	Crédit-bail immobilier	100	100	-	-	-	-
FRUCTICOMI	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
GCE AFFACTURAGE (27)	Affacturage	100	100	-	-	-	-
GCE BAIL (27)	Crédit-bail	100	100	-	-	-	-
GCE GARANTIE (27)	Établissement de credit	100	100	-	-	-	-
GESTITRES (27)	Conservation de titres	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
GROUPE COFACE CENTRAL EUROPE HOLDING (ex-COFACE INTERCREDIT HOLDING AG)	Holding	75	75	75	75	75	75
GUAVA CDO Ltd. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
HARRIS ALTERNATIVES HOLDING INC (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
HARRIS ASSOCIATES INVESTMENT TRUST (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
HARRIS ASSOCIATES LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
HARRIS ASSOCIATES SECURITIES, LP (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
HARRIS ASSOCIATES, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
HARRIS ASSOCIATES, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
IMMOBILIÈRE NATEXIS	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
INITIATIVE ET FINANCE INVESTISSEMENT**	Capital transmission	92	74	92	76	92	73
INTERFINANCE NATEXIS NV (17)	Emission d'emprunts internationaux	-	-	100	100	100	100
INVEST KAPPA (ex-Line Bourse) (17)	Courtage en ligne	-	-	100	100	100	100
INVESTIMA 6	Holding immobilière	100	100	100	100	100	100
INVESTOR SERVICES HOUSE* (27)	Immobilier d'exploitation	50	50	-	-	-	-
Ixis AEW EUROPE S.A. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis AEW ITALIA (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis AEW LUXEMBOURG (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis ALTERNATIVE HOLDING LIMITED (27)	Holding	100	100	-	-	-	-
Ixis ALTERNATIVE INVESTMENTS LIMITED (27)	Gestion de fonds	100	100	-	-	-	-
Ixis ASSET FINANCE Inc. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT (AUSTRALIA) HOLDINGS, LLC (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT ADVISERS, LP (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT ASIA, Ltd. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT ASSOCIATES, Inc. (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT AUSTRALIA LIMITED (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
Ixis ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTION CORPORATION [27]	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT DISTRIBUTORS, LP [27]	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT GLOBAL ASSOCIATES, S.A. [27]	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT GROUP [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT HOLDINGS, LLC [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT ITALIA [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT JAPAN, Ltd. [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT NORTH AMERICA, LP [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 1 [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT PARTICIPATIONS 2 [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT SERVICES, Inc. [27]	Services	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT UK [27]	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT US CORPORATION [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis ASSET MANAGEMENT US, LLC [27]	Holding	85	85	-	-	-	-
Ixis CAPITAL ARRANGER CORP. [27]	Services d'intermédiation	100	100	-	-	-	-
Ixis CAPITAL MARKETS NORTH AMERICA INC [27]	Holding	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) (n° 2) LLC [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) (n° 2) SCA [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 1) Inc. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) ACCEPTANCES (n° 2) Inc. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) FUNDING (n° 1) PTY Ltd. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) FUNDING (n° 2) PTY Ltd. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) HOLDINGS (n° 2) Inc. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) HOLDINGS Inc. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 1) Inc. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
Ixis CMNA (Australia) PARTICIPATIONS (n° 2) Inc. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA ACCEPTANCES LLC (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA INTERNATIONAL HOLDINGS Inc. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA INTERNATIONAL PARTICIPATIONS (n° 1) LLC (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CMNA IP ASSETS HOLDINGS (LUXEMBOURG) SCA (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis COMMERCIAL PAPER CORP. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis CORPORATE & INVESTMENT BANK	Holding	100	100	-	-	-	-
Ixis DERIVATIVES Inc. (27)	Société de bourse	100	100	-	-	-	-
Ixis ENVIRONNEMENT & INFRASTRUCTURES (27)	Gestion de FCPR	100	100	-	-	-	-
Ixis FINANCIAL PRODUCTS Inc. (27)	Transactions sur contrats dérivés	100	100	-	-	-	-
Ixis FONDSSERVICES GMBH (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis FUNDING CORP. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis HAWAI SPECIAL MEMBER LLC (27)	Financement immobilier commercial	100	100	-	-	-	-
Ixis INVESTMENT MANAGEMENT CORP. (27)	Autre entreprise financière	100	99	-	-	-	-
Ixis INVESTMENT SERVICES JAPAN, Inc. (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
Ixis LOAN FUNDING I LLC (27)	Financement sur marché secondaire	100	100	-	-	-	-
Ixis LUXEMBOURG INVESTISSEMENTS (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. (27)	Financement sur marché secondaire	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-1 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-10 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-2 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-3 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-4 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-5 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-6 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-7 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-8 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2004-9 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-1 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-2 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-3 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-5 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-6 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-7 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-8 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-9 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-10 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-11 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-12 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-13 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-14 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-15 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-16 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-17 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-19 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-20 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-21 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-22 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-23 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-24 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-25 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-26 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-27 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-28 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis MUNICIPAL PRODUCTS Inc. SARATOGA SERIES 2005-29 TRUST (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis NORTH AMERICA Inc. (27)	Holding	100	100	-	-	-	-
Ixis PARTICIPATIONS HOLDING Inc. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis PARTICIPATIONS n° 1 Inc. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
Ixis PRIVATE CAPITAL MANAGEMENT [27]	Gestion d'actifs	69	69	-	-	-	-
Ixis REAL ESTATE CAPITAL Inc. [27]	Financement immobilier	100	100	-	-	-	-
Ixis SECURITIES [27]	Société de bourse	100	100	-	-	-	-
Ixis SECURITIES NORTH AMERICA Inc. [27]	Société de bourse	100	100	-	-	-	-
Ixis SECURITIZATION CORP. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis SP S.A. – Compartiment Prévie [27]	OPCVM	100	100	-	-	-	-
Ixis STRATEGIC INVESTMENTS CORP. [27]	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
Ixis STRUCTURED PRODUCTS Ltd. [27]	Financement sur marché secondaire	100	100	-	-	-	-
KOBRICK FUNDS, LLC [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
KOMPASS BILGI (DAGITIM HIZMETLERI)	Marketing et autres services	70	70	70	70	70	70
KOMPASS CZECH REPUBLIC	Marketing et autres services	93	93	93	93	93	93
KOMPASS GLOBAL DATABASES [28]	Marketing et autres services	75	46	-	-	-	-
KOMPASS HOLDING (Sous-Groupe)	Holding	100	100	100	100	100	100
KOMPASS INTERNATIONAL NEUENSCHWANDER	Holding	100	100	100	100	100	100
KOMPASS JAPAN	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS POLAND	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS SOUTH EAST ASIA	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
KOMPASS UNITED STATES	Marketing et autres services	100	100	100	100	100	100
LA COMPAGNIE 1818 BANQUIERS PRIVES	Holding	73	73	-	-	-	-
LA COMPAGNIE 1818 GESTION [27]	Société de gestion d'OPCVM	73	73	-	-	-	-
LA COMPAGNIE 1818 IMMOBILIER [27]	Immobilier	73	73	-	-	-	-
LIBRAIRIE ÉLECTRONIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
LIETUVOS EKSPORTO IMPORTO DRAUDIMAS (LEID) [4]	Assurance-crédit et services liés	-	-	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
LIME CDO Ltd. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES & COMPANY, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES & COMPANY, LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY GP LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES CONSUMER DISCRETIONARY, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, Inc. (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES DISTRIBUTORS, LP (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES ENERGY, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES FUTURES, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
LOOMIS SAYLES SOLUTIONS, INC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
MANGO CDO Ltd. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
MASTER FINANCIAL Inc. (27)	Financement immobilier	90	0	-	-	-	-
MC MANAGEMENT, Inc. (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
MC MANAGEMENT, LP (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
MERCOSUL**	Fonds d'investissement international	100	84	100	84	100	100
MSL1 FUND (1)	OPCVM de placement d'assurance	100	100	100	100	-	-
NATEXIS ABM CORP LLC (16)	Arbitrage de valeurs titrisées	100	100	-	-	-	-
NATEXIS ABM CORP. (ex-ASSET BACKED MANAGEMENT CORPORATION)	Arbitrage de valeurs titrisées	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ACTIONS CAPITAL STRUCTURANT	Capital développement	63	63	56	56	58	58
NATEXIS ALGERIE	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ALTAIR	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
NATEXIS AMBS**	Emission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET MANAGEMENT	Gestion d'épargne collective	100	100	100	100	100	100

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (ex-Natexis Immo Placement)	Gestion immobilière (SCPI)	100	100	100	100	100	100
NATEXIS ASSET SQUARE	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES INVEST	OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL I**	Emission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL II**	Emission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BANQUES POPULAIRES PREFERRED CAPITAL III**	Emission d'actions préférentielles	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER Inc.	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER S.A.	Entreprise d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS BLEICHROEDER UK (40)	Entreprise d'investissement	-	-	100	100	100	100
NATEXIS CAPE**	Fonds d'investissement international	98	84	98	84	99	100
NATEXIS COFICINE (18)	Société financière (audiovisuel)	94	94	93	93	93	93
NATEXIS COMMODITY MARKETS Ltd. (ex-NATEXIS METALS)	Courtage de métaux précieux	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FACTOREM	Affacturage	100	100	100	100	100	100
NATEXIS FUNDING USA (31)	Activité de refinancement	100	100	-	-	-	-
NATEXIS INDUSTRIE**	Capital transmission	100	89	100	89	100	88
NATEXIS INTERTITRES	Offre de titres de services	100	100	100	100	100	100
NATEXIS INVERSIONES**	Fonds d'investissement international	100	84	100	84	100	100
NATEXIS INVESTISSEMENT**	Capital développement	100	100	100	90	100	100
NATEXIS INVESTMENT ASIA (19)	Fonds d'investissement international	-	-	-	-	100	100
NATEXIS INVESTMENT CORP.	Gestion de portefeuille	100	100	100	100	100	100
NATEXIS LEASE	Crédit-bail mobilier	100	100	100	100	100	100

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
NATEXIS LEASE MADRID (52)	Crédit-bail mobilier et immobilier	100	100	100	100	-	-
NATEXIS LEASE MILAN (52)	Crédit-bail mobilier et immobilier	100	100	100	100	-	-
NATEXIS LLD	Location de véhicule longue durée	100	100	100	100	-	-
NATEXIS LUXEMBOURG	Banque	100	100	100	100	100	100
NATEXIS MOSCOW	Banque à l'étranger	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRAMEX ASIA Ltd.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX DEUTSCHLAND	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX France	Promotion et opérations de commerce international	100	98	100	98	100	98
NATEXIS PRAMEX IBERICA S.A.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	Holding	99	99	99	99	99	99
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL Inc.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	-	-
NATEXIS PRAMEX ITALIA SRL	Promotion et opérations de commerce international	100	95	100	95	100	98
NATEXIS PRAMEX MAROC (48)	Promotion et opérations de commerce international	100	99	-	-	-	-
NATEXIS PRAMEX NORTH AMERICA CORP.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX POLSKA	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRAMEX RUS Ltd.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	-	-

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
NATEXIS PRAMEX UK Ltd.	Promotion et opérations de commerce international	100	99	100	99	100	99
NATEXIS PRIVATE BANKING (32)	Gestion patrimoniale internationale	100	100	-	-	-	-
NATEXIS PRIVATE BANKING LUXEMBOURG S.A.	Gestion patrimoniale internationale	96	96	96	96	88	88
NATEXIS PRIVATE EQUITY	Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL	Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL MANAGEMENT	Société de gestion (Capital-investissement)	100	100	100	100	-	-
NATEXIS PRIVATE EQUITY INTERNATIONAL SINGAPOUR	Holding Capital-investissement	100	100	100	100	100	100
NATEXIS PRIVATE EQUITY OPPORTUNITIES**	Capital-investissement	100	89	100	89	100	100
NATEXIS SERVICES Ltd.	Gestion des moyens des sociétés anglaises	100	100	100	100	-	-
NATEXIS US FINANCE CORPORATION	Emission de titres de créances négociables	100	100	100	100	100	100
NATEXIS VENTURE SELECTION	Fonds d'investissement	100	100	100	100	100	100
NATINIUM (36)	Véhicule de titrisation	100	100	-	-	-	-
NATIXIS ARBITRAGE***	Arbitrage actions et dérivés	100	100	100	100	100	100
NATIXIS ASIA Ltd. (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-
NATIXIS ASSURANCES***	Holding de sociétés d'assurance	100	100	100	100	100	100
NATIXIS AXELTIS Ltd. (Asset Square Londres)	Distribution d'OPCVM	100	100	100	100	100	100
NATIXIS BAIL***	Crédit-bail immobilier	100	100	100	100	100	100
NATIXIS BELGIQUE INVESTISSEMENTS (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NATIXIS FINANCE***	Conseil en fusions et acquisitions	100	100	100	100	100	100

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
NATIXIS FUNDING***	Animation du marché secondaire de la dette	100	100	100	100	100	100
NATIXIS IMMO DÉVELOPPEMENT***	Promotion et rénovation immobilières	100	100	100	100	100	100
NATIXIS IMMO EXPLOITATION***	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
NATIXIS INNOV (27)	Holding	100	100	-	-	-	-
NATIXIS INTEREPARGNE*** (45)	Tenue de comptes d'épargne salariale	100	100	100	100	100	100
NATIXIS INVESTOR SERVICING	Gestion administrative des OPCVM	100	100	100	100	-	-
NATIXIS LIFE***	Assurance-vie	100	99	100	99	100	96
NATIXIS PAIEMENTS	Services bancaires	100	100	100	100	100	100
NATIXIS TRANSPORT FINANCE (ex-SOCIÉTÉ DE BANQUE FRANÇAISE ET INTERNATIONALE)	Banque	100	100	100	100	100	100
NAXICAP PARTNERS (ex-SPEF DEVELOPPEMENT)	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
NEM 2**	Société de gestion (Capital-investissement)	100	100	100	100	100	100
NEXGEN CAPITAL Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NEXGEN FINANCIAL HOLDINGS Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NEXGEN FINANCIAL SOLUTIONS (ASIA) Pte Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NEXGEN FINANCIAL SOLUTIONS Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NEXGEN MAURITIUS Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
NEXGEN RE Ltd. (27)	Réassurance	100	100	-	-	-	-
NOVACRÉDIT (27)	Crédit à la consommation	66	66	-	-	-	-
NXBP1	Holding	100	100	100	100	100	100
OR INFORMATIQUE	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
ORCHID TELEMATICS LIMITED	Information commerciale et solvabilité	100	100	100	100	100	100
PAR FUND GP LLC (27)	Autre entreprise financière	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
PARALLEL ABSOLUTE RETURN FUND LP (27)	Autre entreprise financière	94	94	-	-	-	-
PARALLEL ABSOLUTE RETURN MASTER FUND LP (27)	Autre entreprise financière	75	75	-	-	-	-
PARIS OFFICE FUND*	Marchand de biens	50	50	50	50	50	50
PARTICIPATION 3 (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
PARTICIPATION 4 (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
PARTICIPATION 5 (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
PARTICIPATION 6 (27)	Holding	85	85	-	-	-	-
PARTINVEST* (27)	Immobilier d'exploitation	50	50	-	-	-	-
PROVIDENTE (35)	Prises de participations	100	100	-	-	-	-
REICH & TANG ASSET MANAGEMENT, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
REICH & TANG DISTRIBUTORS, Inc. (27)	Distribution	85	85	-	-	-	-
REICH & TANG SERVICES, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
ROSE MORTGAGE Inc. (27)	Financement immobilier	49	0	-	-	-	-
S.A.G.P	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
SCI ABP IÉNA (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
SCI ABP POMPE (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
SCI ALTAIR 1	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
SCI ALTAIR 2	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
SCI COFIMMO (1) et (20)	Immobilier d'exploitation	-	-	-	-	100	100
SCI FRUTIFONCIER (1)	Placements immobiliers d'assurance	100	100	100	100	100	100
SCI NEUILLY CHÂTEAU (1) et (15)	Placements immobiliers d'assurance	-	-	-	-	100	100
SCI VALMY COUPOLE	Immobilier d'exploitation	100	100	100	100	100	100
SACCEF (27)	Assurance	100	100	-	-	-	-
SAMIC (22)	Services informatiques	-	-	-	-	76	76
SCI SACCEF CHAMPS-ÉLYSÉES (27)	Gestion Immobilière	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SCI SACCEF IMMOBILIER (27)	Gestion Immobilière	100	100	-	-	-	-
SCI SACCEF LA BOÉTIE (27)	Gestion Immobilière	100	100	-	-	-	-
SEAPORT SENIOR HOUSING, LLC (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
SEGEX	Prises de participations	100	100	100	100	100	100
SEPIA (46)	Société de portefeuille	-	-	100	100	100	100
SEVENTURE PARTNERS***	Gestion de FCP Innovation	100	100	100	100	100	100
SLIB	Services informatiques	100	100	100	100	100	100
SNC TOLBIAC FINANCE (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, Inc. (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
SNYDER CAPITAL MANAGEMENT, LP (27)	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
SOCAMAB (27)	Assurance	60	60	-	-	-	-
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA BFCE (44)	Société de portefeuille	-	-	100	100	100	100
SODETO (23)	Société de portefeuille	-	-	100	100	100	100
SOGAFI (12)	Société de garantie	-	-	100	100	100	100
SOPRANE SERVICES	Gestion privée	100	100	100	100	100	100
SOPROMEC (3) (51)	Capital-investissement	-	-	100	42	-	-
SPAFICA	Investissements immobiliers	100	100	100	100	100	100
SPEF LBO	Gestion de FCPR	100	100	100	100	100	100
THE CREDITORS GROUP Ltd.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
THE CREDITORS INFORMATION CO Ltd.	Information et gestion de créances	100	100	100	100	100	100
THE FASTNET HOUSE* (27)	Immobilier d'exploitation	50	50	-	-	-	-
UNISTRAT ASSURANCES (11)	Assurance-crédit et services liés	-	-	-	-	100	100
UNISTRAT COFACE	Commissionnaire activité assurance	100	100	100	100	100	100
UNIVERSE HOLDINGS Ltd. (27)	Entreprise d'investissement	100	100	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
VAL A [24]	Détention de portefeuille d'investissements	100	100	100	100	98	98
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, Inc. [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
VAUGHAN NELSON INVESTMENT MANAGEMENT, LP [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
VAUGHAN NELSON TRUST COMPANY [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
VEGA PARTENAIRES [27] [50]	Courtage d'assurance-vie	-	-	-	-	-	-
VERITAS PUERTO RICO CORPORATION [17]	Information et gestion de créances	-	-	100	100	100	100
VERITAS S.A. (ARGENTINA) [17]	Information et gestion de créances	-	-	100	100	100	100
VISCONTEA IMMOBILIARE	Société immobilière	100	100	100	100	100	100
VITALIA VIE	Assurance-vie	100	100	100	100	100	100
VR FACTOREM*	Affacturage	51	51	51	51	51	51
WESTPEAK GLOBAL ADVISORS, LP [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS AUSTRALIA, LIMITED PTY. [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
WESTPEAK INVESTMENT ADVISORS, Inc. [27]	Gestion d'actifs	85	85	-	-	-	-
WORLEDGE A INVESTMENTS Ltd.	Structure « option de vente » crédits risques pays	100	100	100	100	100	100
Entreprises mises en équivalence							
ACEF OCCITANE [27]	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
ADIR	Assurance dommages aux biens	34	34	34	34	34	34
ASAHI NVEST INVESTMENT ADVISORY CO, Ltd. [27]	Distribution	42	42	-	-	-	-
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD	Assurance dommages aux biens	50	50	50	50	50	50
ATLANTIQUE PLUS [27]	Établissement financier/ holding fin.	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
BANQUE CALEDONIENNE D'INVESTISSEMENT (27)	Établissement de crédit/ Banque	7	7	-	-	-	-
BANQUE MONETAIRE ET FINANCIÈRE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE ALSACE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE CENTRE ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DE LA CÔTE D'AZUR (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DE LOIRE ET LYONNAIS (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DE L'OUEST (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DES ALPES (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DES PYRENNEES ORIENTALES, DE L'AUDE ET DE L'ARIEGE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DU MASSIF CENTRAL (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DU MIDI (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DU NORD (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE DU SUD-OUEST (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE LORRAINE CHAMPAGNE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE PROVENÇALE ET CORSE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
BANQUE POPULAIRE RIVES DE PARIS (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BANQUE POPULAIRE VAL DE FRANCE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BATINOREST (27)	Établissement de crédit/ Banque	19	19	-	-	-	-
BATINOREST-BAIL (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	19	-	-	-	-
BDG SCI (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
BERCY GESTION FINANCE (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
BGF+ (27)	Établissement non financier/ services	20	20	-	-	-	-
BIC BRED (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BISE (27)	Établissement de crédit/ Banque	10	10	-	-	-	-
B-PROCESS (27)	Établissement non financier/ services	9	9	-	-	-	-
BRED – BANQUE POPULAIRE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BRED COFILEASE (ex-NCM) (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BRED GESTION (27)	Établissement de crédit/autres	20	20	-	-	-	-
BRED HABITAT (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
BTP BANQUE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
BTP CAPITAL INVESTISSEMENT (27)	Établissement non financier/ capital-risque	20	20	-	-	-	-
C&M FINANCE (27)	Société de gestion d'OPCVM	15	15	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
CAISSE DE GARANTIE IMMOB DU BÂTIMENT (27)	Établissement non financier/ assurances	7	7	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE AQUITAINE-NORD (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE CENTRE VAL DE LOIRE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE CHAMPAGNE-ARDENNE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE CÔTE D'AZUR (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE D'ALSACE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE D'AUVERGNE ET DU LIMOUSIN (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE BASSE-NORMANDIE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE BOURGOGNE ET DE FRANCHE-COMTÉ (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE BRETAGNE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE FLANDRE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE HAUTE-NORMANDIE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE LORRAINE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE MIDI-PYRÉNÉES (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DES ALPES (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE LA LOIRE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
CAISSE D'EPARGNE DES PAYS DE L'ADOUR (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DU PAS DE CALAIS (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DU PAYS DE L'HAINAUT (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE DU VAL DE FRANCE ORLÉANAIS (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-NORD (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-OUEST (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE ÎLE-DE-FRANCE-PARIS (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE LANGUEDOC-ROUSSILLON (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE LOIRE DRÔME ARDÈCHE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE POITOU-CHARENTES (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE PROVENCE-ALPES-CORSE (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE D'EPARGNE RHÔNE-ALPES LYON (27)	Établissement financier et de crédit	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE DE MÉDITERRANÉE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE DE VENDÉE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE DU FINISTÈRE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE LITTORAL MANCHE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE MORBIHAN/ LOIRE ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE RÉGIONALE RÉGION NORD (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
CAISSE RÉGIONALE SUD-OUEST (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CAISSE SOLIDAIRE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	4	-	-	-	-
CAPI COURT TERME N° 1 (27)	Établissement financier/ intermédiation	20	20	-	-	-	-
CAPITAL GROWTH MANAGEMENT, LP (27)	Gestion d'actifs	42	42	-	-	-	-
CASDEN – BANQUE POPULAIRE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CGW GESTION D'ACTIFS (27)	Gestion d'actifs	28	28	-	-	-	-
CLICK AND TRUST (27)	Établissement non financier/ services	20	20	-	-	-	-
CMGM (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	1	-	-	-	-
COFACREDIT	Assurance-crédit et services liés	36	36	36	36	36	36
COFEG (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
COFIBRED (27)	Établissement financier/ holding fin.	20	20	-	-	-	-
CREDIT COOPERATIF (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
CREPONORD (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
DE PORTZAMPARC (27)	Établissement financier/autres activités	15	14	-	-	-	-
ECOFI INVESTISSEMENT (27)	Établissement financier/ société de gestion	20	20	-	-	-	-
EDEL (27)	Établissement de crédit/ Banque	7	7	-	-	-	-
EFITEL (27)	Établissement non financier/ services	20	20	-	-	-	-
EIOS	Information commerciale et solvabilité	30	30	30	30	30	30

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
ESFIN (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	8	8	-	-	-	-
FCC AMAREN II (27)	Établissement de crédit/autres	20	20	-	-	-	-
FCC CRISTALYS (f) (27)	Établissement de crédit/autres	20	20	-	-	-	-
FINANCIÈRE DE LA BP OCCITANE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
FINANCIÈRE PARTICIPATION BPS (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
FONCIÈRE VICTOR HUGO (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
FOREST MASSIF CENTRAL (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
FORESTIERS LORRAINE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
GARIBALDI CAPITAL DÉVELOPPEMENT (27)	Établissement non financier/ autres	20	20	-	-	-	-
GEDEX DISTRIBUTION (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
GIE USC (27)	Établissement non financier/ autres	20	20	-	-	-	-
GRAYDON HOLDING	Information et gestion de créances	28	28	28	28	28	28
GROUPEMENT DE FAIT (27)	Établissement non financier/ autres	20	20	-	-	-	-
HABITAT RIVES DE PARIS (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
HANSBERGER GROUP, Inc. (27)	Gestion d'actifs	21	21	-	-	-	-
IFCIC	Garantie Cinéma et secteur audiovisuel	20	20	20	20	20	20
INGÉNIERIE ET DÉVELOPPEMENT (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
INTERCOOP [27]	Établissement de crédit/CB immobilier	20	20	-	-	-	-
LFI [27]	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
LFI4 [27]	Établissement financier/autres activités	20	20	-	-	-	-
LUDOVIC DE BESSE [27]	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
LUX EQUIP BAIL [27]	Établissement de crédit/CB mobilier	18	18	-	-	-	-
MONE+CC2 [27]	Établissement financier/ intermédiation	20	20	-	-	-	-
MONINFO [27]	Établissement de crédit/ Banque	19	7	-	-	-	-
NORD FINANCEMENT [27]	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
OFIVM [49]	Conservation et intermédiation	-	-	-	-	34	34
PARNASSE FINANCES [27]	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
PARNASSIENNE DE CREDIT [27]	Établissement de crédit/autres	18	18	-	-	-	-
PARTICIPATIONS BPSO [27]	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
PBW REAM [27]	Gestion d'actifs	42	42	-	-	-	-
PLUSEXPANSION [27]	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
PREPAR COURTAGE (ex-BERPA) [27]	Établissement financier/autres activités	20	20	-	-	-	-
PREPAR-IARD [27]	Établissement non financier/ assurances	20	20	-	-	-	-
PREPAR-VIE [27]	Établissement non financier/ assurances	20	20	-	-	-	-
PROMEPAR [27]	Établissement financier/ société de gestion	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SAS PERSPECTIVES ET PARTICIPATIONS (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
SAS PONANT 2 (27)	Autre entreprise financière	20	20	-	-	-	-
SAS SOCIÉTARIAT BP LORRAINE CHAMPAGNE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SAVOISIENNE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SBE (ex-SOGEFIP) (27)	Établissement de crédit/fin. Spéc.	20	20	-	-	-	-
SCI BPS (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
SCI BPSO (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
SCI du CRÉDIT COOPÉRATIF (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
SCI FAIDHERBE (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
SCI SAINT-DENIS (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
SCM SUD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SEGIMLOR (27)	Établissement non financier/ autres	20	20	-	-	-	-
SGPC-STE DE GESTION PROVENÇALE ET CORSE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SGTI (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
SICOMI COOP (27)	Établissement de crédit/CB immobilier	14	14	-	-	-	-
SIMC (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SNC CHAMPION (27)	Autre entreprise financière	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SOCACEF BAS RHIN (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCACEF MASSIF CENTRAL (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCACEF NORD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA BAS RHIN (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA BOUCHES DU RHONE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE COMTE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA BRED IDF (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA CENTRE ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA CORSE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA CÔTE D'AZUR (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA DU DAUPHINE DES ALPES DU SUD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA HAUT RHIN (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SOCAMA HAUTE-GARONNE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA HAUTE-SAVOIE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA LOIRE ET LYONNAIS (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA LORRAINE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA MASSIF CENTRAL (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA MIDI-PYRÉNÉES OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA NORD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA NORMANDIE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA OCCITANE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA RIVES DE PARIS (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA SAVOIE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA SUD OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMA VAL DE FRANCE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SOCAMA VAUCLUSE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI ALSACE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI CENTRE ATLANTIQUE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI CÔTE D'AZUR (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI DAUPHINE DES ALPES SU SUD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI DU SUD OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI HAUTE-GARONNE HABITAT (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI HAUTE-SAVOIE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI LOIRE ET LYONNAIS (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI LORRAINE CHAMPAGNE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI MASSIF CENTRAL (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI NORD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SOCAMI OCCITANE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI PROVENCE ET CORSE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI SAVOISIENNE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMI VAL DE FRANCE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMMES (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAMUPROLOR (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCAUPROMI ALSACE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOCECA	Courtage d'assurance	25	25	25	25	25	25
SOCIÉTARIAT BANQUE POPULAIRE ALSACE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP CÔTE D'AZUR (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP DE L'OUEST (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP DES ALPES (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP DU NORD (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-

	Activité	31/12/2006 % de contrôle	31/12/2006 % d'intérêts**	31/12/2005 % de contrôle	31/12/2005 % d'intérêts**	31/12/2004 % de contrôle	31/12/2004 % d'intérêts**
SOCIÉTARIAT BP PROVENÇALE ET CORSE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP RIVES DE PARIS (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP VAL DE France (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BP2L (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BPCA (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BPMC (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BPS (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT BPSO (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT CRÉDIT COOPÉRATIF/BP (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTARIAT DE LA BP OCCITANE (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTÉ D'EXPANSION BOURGOGNE FC (27)	Établissement non financier/ autres	20	20	-	-	-	-
SOCIÉTÉ FINANCIÈRE DE LA NEF (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	1	-	-	-	-
SOCOREC (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
SOFIAG (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOFIDER (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SOFIGARD (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	6	-	-	-	-
SOFINCIL (27)	Établissement de crédit/fin. spéc.	20	20	-	-	-	-

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
SOFINDI (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	1	-	-	-	-
SOFIRIF (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	1	-	-	-	-
SOFISCOP (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
SOFISCOP SUD EST (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	1	-	-	-	-
SOFRONTA (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOMUDIMEC (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
SOMUPACA (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	0	-	-	-	-
SOPROLIB (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOPROLIB DES ALPES (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOPROLIB FRANCHE COMTE (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOPROLIB NORD (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SOPROLIB SUD OUEST (27)	Établissement de crédit/ société de caution	20	20	-	-	-	-
SPGRES (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-
SPIG (27)	Établissement financier/ prolongement d'activité	20	20	-	-	-	-
SUD PARTICIPATION (27)	Établissement de crédit/ Banque	20	20	-	-	-	-

		31/12/2006 %		31/12/2005 %		31/12/2004 %	
	Activité	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**	de contrôle	d'intérêts**
TRANSIMMO (27)	Établissement non financier/ immobilier	20	20	-	-	-	-
TRUST AND PAY (27)	Établissement non financier/ services	9	13	-	-	-	-
VECTEUR (27)	Établissement non financier/ capital-risque	20	20	-	-	-	-
VIALINK (27)	Établissement non financier/ services	20	20	-	-	-	-

(1) *Entrée dans le périmètre dans le cadre de l'application des normes IFRS.*
(2) *Cession le 26 septembre 2005 avec effet au 30 juin 2005.*
(3) *Changement de méthode de consolidation de mise en équivalence en intégration globale suite à l'augmentation du pourcentage de détention de Natexis Private Equity dans BP Développement en octobre 2005.*
(4) *Fusion le 1er octobre 2005 avec Leid acquise le 1er avril 2005.*
(5) *Rachat des minoritaires pour détention à 100 % le 18 mai 2006.*
(6) *Cédée le 24 février 2006.*
(7) *Fusion avec Coface Service le 31 décembre 2005.*
(8) *Rachat des minoritaires pour détention à 100 %.*
(9) *Première consolidation suite à l'acquisition de 78 % des actions.*
(10) *Création le 1er octobre 2005.*
(11) *Fusion avec Coface S.A. le 1er octobre 2005.*
(12) *Liquidation le 1er janvier 2006.*
(13) *Première consolidation le 1er janvier 2006.*
(14) *Transmission universelle de patrimoine à Spafica avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.*
(15) *Cession le 9 septembre 2005 avec effet au 30 juin 2005.*
(16) *Reprise d'activité d'ABM Corp le 1er janvier 2006.*
(17) *Déconsolidée pour non-significativité le 1er janvier 2006.*
(18) *Rachat d'une fraction des minoritaires pour détention à 94 % avec effet au 1er janvier 2006.*
(19) *Fusion avec Financière Natexis Singapour avec effet rétroactif au 1er janvier 2005.*
(20) *Liquidation suite à la cession du siège social Coface Scrl le 30 septembre 2005.*
(21) *Première consolidation le 31 décembre 2005.*
(22) *Rachat des minoritaires pour détention à 100 % puis cession le 13 octobre 2005 avec effet au 30 septembre 2005.*
(23) *Absorption par la société Financière BFCE le 1er janvier 2006.*
(24) *Démontage de la société le 31 mars 2006.*
(25) *ABP Monétaire plus liquidée le 30 octobre 2006.*
(26) *ABP Taux liquidée le 5 décembre 2006.*
(27) *Entrée dans le périmètre des sociétés apportées par la CNCE et la BFBP le 17 novembre 2006.*
(28) *Achat le 8 décembre 2005.*
(29) *Création le 7 décembre 2005.*
(30) *Transmission universelle de patrimoine à Natixis le 22 octobre 2006.*
(31) *Création le 1er janvier 2006.*
(32) *Création le 7 août 2006.*
(33) *Création le 26 octobre 2005.*
(34) *Création le 25 octobre 2005.*
(35) *Création le 19 avril 2006.*
(36) *Création le 31 octobre 2006.*
(37) *Création le 1er juin 2005.*
(38) *Création en 2000, première consolidation le 1er juin 2006.*
(39) *Création en 2005, première consolidation le 1er juin 2006.*
(40) *Dissolution le 20 décembre 2006.*
(41) *Fusionnée dans Cofacerating.de.*
(42) *Société faisant partie du palier opaque de Coface Servicios Mexico en 2005, Intégration de la société au 1er janvier 2006 et liquidation le 31 décembre 2006.*
(43) *Absorption par ABP Vie au 1er janvier 2006.*
(44) *Transmission universelle de patrimoine à Natixis.*
(45) *Apport partiel d'actif à Natixis.*
(46) *Transmission universelle de patrimoine à Natixis le 29 septembre 2006.*
(47) *Rachat des minoritaires issus de la fusion Finatem-FinatemCoInvest le 1er janvier 2006.*
(48) *Création en 2006.*
(49) *Cession le 25 décembre 2005 avec effet au 30 septembre 2005.*
(50) *Absorbée par La Compagnie 1818 – Banquiers Privés en décembre 2006.*
(51) *Sopromec est cédée au hors groupe le 12 octobre 2006.*
(52) *Création en 2005.*

NOTE 5 COMPTES PRO FORMA

5.1 - Principes d'élaboration du compte de résultat pro forma 2006

Le compte de résultat pro forma 2006 comprend la totalité des charges et des produits de l'exercice 2006 générés par les entités apportées ou acquises dans le cadre de l'opération de rapprochement.

Pour la définition des autres principes appliqués à l'élaboration des comptes, il convient de se référer à la note 7 « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

En outre, le périmètre retenu pour l'élaboration des comptes pro forma au 31 décembre 2006 est identique à celui présenté au paragraphe 4.3 du présent document.

5.2 - Principes d'élaboration du compte de résultat et du bilan pro forma 2005

Le compte de résultat pro forma 2005 est destiné à traduire et permettre la comparaison de la situation patrimoniale et de la formation du résultat dans l'hypothèse où les opérations suivantes seraient intervenues au 1er janvier 2005 :

- apport par la CNCE de titres des entités Ixis CIB, Ixis AM Group, CACEIS, Gestitres, Cie 1818, CIFG, GCE Bail, GCE affacturage, GCE Garanties, GCE FS, Foncier Assurance, CEFI, ainsi que d'une partie des CCI CEP (représentant 6,40 % du capital de chaque Caisse d'Epargne), rémunéré en titres Natixis ;
- apport par la SNC Champion, qui les aura préalablement acquis, du solde des CCI CEP, représentant 13,60 % du capital de ces dernières, de 1,23 % du capital de Ixis CIB et 4,63 % du capital d'Ixis AMG, rémunéré en titres Natixis ;
- souscription par Natixis de CCI (Certificats Coopératifs d'Investissement) émis par chacune des BP et représentant 20 % de leur capital après émission ;
- acquisition de 66 % de Novacrédit.

Les principes comptables retenus pour l'établissement des comptes consolidés pro forma de Natixis sont identiques à ceux utilisés pour l'élaboration des comptes consolidés publiables du Groupe Natixis de l'exercice clos le 31 décembre 2006 établis conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et détaillés dans la note 7.

Le périmètre de consolidation retenu pour les besoins de l'élaboration du pro forma, comprend, outre les entités du Groupe Natixis présentées dans le document de référence 2005 au chapitre VII, Éléments financiers, Comptes consolidés, note 4.3 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005, les entités et paliers suivants :

Société ou groupe de sociétés	Taux de contrôle	Taux d'intérêt	Méthode de consolidation
28 CEP métropolitaines (CCI)	20 %	20 %	Mise en équivalence
Ixis Corporate and Investment Bank (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
Ixis Asset Management Group (sous-groupe)	84,58 %	84,58 %	Intégration globale
Cie 1818 (sous-groupe)	76,24 %	73,40 %	Intégration globale
CACEIS (sous-groupe)	50 %	50 %	Intégration proportionnelle
GCE Garanties (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
CIFG (sous-groupe)	100 %	100 %	Intégration globale
Foncier Assurance (société)	60 %	60 %	Intégration globale
Gestitres (société)	100 %	100 %	Intégration globale
CEFI (société)	67 %	67 %	Intégration globale
GCE Bail (société)	100 %	100 %	Intégration globale
GCE Affacturage (société)	100 %	100 %	Intégration globale
BP émettrices de CCI souscrits par NATIXIS	20 %	20 %	Mise en équivalence
Novacrédit	66 %	66 %	Intégration globale

Les opérations internes afférentes à ce complément de périmètre sont retraitées dès lors qu'elles présentent un caractère significatif.

5.3 - Principe retenu pour l'évaluation des apports du Groupe CNCE à Natixis

Ainsi qu'il est indiqué dans la note 3, les valeurs d'apports dans le bilan consolidé pro forma de Natixis ont été retenues pour les montants que présentaient ces actifs dans les comptes consolidés de la CNCE retraités conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne.

5.4 - Principe retenu pour l'évaluation des autres opérations

Conformément à la norme IFRS 3, les autres opérations – apports du solde des CCI des Caisses d'Epargne, de 1,23 % du capital d'Ixis CIB, de 4,63 % du capital d'Ixis AMG, souscription des CCI émis par les BP et acquisition de Novacrédit – sont traitées en consolidation selon la méthode de l'acquisition.

5.5 - Écarts d'acquisition

Les écarts entre le coût d'acquisition et la quote-part dans l'actif net comptable IFRS au 1er janvier 2005 des entités apportées ont été imputés aux réserves consolidées.

Les écarts d'acquisition générés sur les autres entités ont été calculés à la date du 1er janvier 2005 sur la base des quotes-parts dans l'actif net IFRS des sociétés au 1er janvier 2005.

5.6 - Retraitements opérés sur les comptes des entités utilisés pour la préparation des comptes pro forma

Reclassement des deux émissions de titres super-subordonnés au passif du bilan d'Ixis CIB des capitaux propres vers les dettes subordonnées et des charges correspondantes en Produit Net Bancaire

Ce reclassement a été réalisé en tenant compte de la forte probabilité d'intégration d'Ixis CIB dans Natixis, et de la préexistence d'une émission de même rang réalisée par Natixis rendant obligatoire le versement du coupon sur ces deux émissions de titres super-subordonnés.

Il porte sur l'encours et les intérêts courus non échus et affecte à la hausse les dettes subordonnées pour 595 millions d'euros au 31 décembre 2005, et 599 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Impacts liés au refinancement de la souscription des CCI BP

Les émissions de CCI BP ont été réputées refinancées selon les hypothèses suivantes :

- 50 % en TSR 10 ans à Euribor 3 mois + 0,3 % ;
- 50 % en émission in fine 10 ans à Euribor 3 mois + 0,18 %.

Ces hypothèses ont été établies en fonction des conditions de marché prévalant au moment de l'établissement des comptes pro forma publiés dans le document E. Les caractéristiques finales des opérations de refinancement mises en place entre le 17 novembre 2006 et le 31 décembre 2006 étant très proches des hypothèses retenues, les impacts liés au refinancement et présentés dans les comptes pro forma 2005 du document E n'ont pas été retraités pour prendre en compte les conditions réelles de marché.

Les dérivés contractés fin 2006 pour figer le taux de ces émissions, et documentés en couverture de flux de trésorerie dans les comptes de l'exercice 2006 n'ont pas été considérés comme ayant été conclus au 1er janvier 2005, et sont donc sans incidence sur les comptes pro forma 2005. Ils relèvent en effet d'une décision de gestion de l'établissement compte tenu du contexte financier de la fin de l'exercice 2006.

Corrélativement, le profit net après impôt découlant du replacement des ressources générées par les émissions de CCI a été intégré au résultat des BP émettrices de CCI. Il représente 9 millions d'euros dans les comptes pro forma 2005 ainsi que dans les comptes pro forma 2006.

Effets relatifs aux CCI

Les rémunérations relatives aux CCI et effets d'impôt associés sont intégrés au résultat de l'exercice 2005 sur la base des distributions effectivement opérées (CCI CEP) en 2006 au titre de 2005 ou de simulation (CCI BP).

Par ailleurs, le mode de rémunération différencié entre CCI et parts sociales fait apparaître un profit de relution de 123 millions d'euros au 31 décembre 2005 qui a été intégré au niveau de la ligne « Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence ». Le profit de relution est de 128 millions d'euros dans les comptes pro forma 2006.

Autres retraitements

Certains éléments des comptes des entités parties prenantes de l'opération Natixis, spécifiquement liés à la réalisation de celle-ci, ont été pris en compte de façon rétroactive dans les comptes pro forma Natixis au 31 décembre 2005. Il s'agit :

- du versement d'un acompte sur dividende de 279 millions d'euros par Ixis CIB à la date du 17 novembre 2006, avant réalisation des apports, donc hors Groupe Natixis ;
- de l'augmentation de capital d'Ixis Asset Management Group réalisée le 14 septembre 2006 à hauteur de 957 millions d'euros (soit 15 292 425 actions émises de 1 euro de nominal accompagné d'une prime de 61,58 euros par action), ayant pour objet de financer le rachat à la CNCE des *preferred shares* existantes émises par Ixis AM US Corp (devenue Ixis AM North America) pour un montant total de 1,15 milliard de dollars, induisant une augmentation des capitaux propres part du Groupe et une diminution des intérêts minoritaires à due concurrence.

Enfin, pour tous les retraitements ci-dessus mentionnés le nécessitant, les effets d'impôt ont été calculés et pris en compte au taux en vigueur.

Pour la définition des autres principes appliqués à l'élaboration des comptes, il convient de se référer à la note 7 « Principes comptables et méthodes d'évaluation ».

NOTE 6 CONTRIBUTIONS

6.1 - Contributions au bilan consolidé publiable 2006

Actif du bilan consolidé *en millions d'euros*	Périmètre ex-Natexis Banques Populaires	Entités apportées	Contrib CCI BP	Contrib CCI CEP	Natixis 31/12/2006
Caisse, Banques Centrales, CCP	292	31			323
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	38 923	137 980			176 903
Instruments dérivés de couverture	341	280			621
Actifs financiers disponibles à la vente	23 399	7 744			31 143
Prêts et créances sur établissements de crédit	40 299	74 580			114 879
Prêts et créances sur la clientèle	58 110	35 259			93 369
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	0	0			0
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 037	0			7 037
Actifs d'impôts courant	141	121			262
Actifs d'impôts différés	223	300			523
Comptes de régularisation et actifs divers	19 819	9 215	(4 167)	(4 553)	20 314
Actifs non courants destinés à être cédés	0	0			0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	54	7	4 187	4 585	8 833
Immeubles de placement	1 131	16			1 147
Immobilisations corporelles	362	189			551
Immobilisations incorporelles	224	71			295
Écarts d'acquisition	1 010	1 423			2 433
TOTAL ACTIF	**191 365**	**267 216**	**20**	**32**	**458 633**

Passif du bilan consolidé IF *en millions d'euros*	Périmètre ex-Natexis Banques Populaires*	Entités apportées	Contrib CCI BP	Contrib CCI CEP	Natixis 31/12/2006
Banques centrales, CCP	613	45			658
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	12 389	121 003			133 392
Instruments dérivés de couverture	351	80			431
Dettes envers les établissements de crédit	48 449	93 465			141 914
Dettes envers la clientèle	19 549	30 141			49 690
Dettes représentées par un titre	47 026	7 228			54 254
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		34			34
Passifs d'impôt courant	213	160			373
Passifs d'impôts différés	417	84			501
Comptes de régularisation et passifs divers	8 734	10 102			18 836
Dettes sur actifs destinés à être cédés	0	0			0
Provisions techniques des contrats d'assurance	29 547	1 511			31 058
Provisions pour risques et charges	393	86			479
Dettes subordonnées	6 114	2 656			8 770
Capitaux propres part du Groupe	17 238	187	20	32	17 477
Capital et réserves liées	*14 394*				*14 394*
Réserves consolidées	*1 887*	*(200)*	*0*	*(167)*	*1 520*
Gains ou pertes latents ou différés	*252*	*200*		*168*	*620*
Résultat de l'exercice	*705*	*187*	*20*	*31*	*943*
Intérêts minoritaires	332	434			766
TOTAL PASSIF	**191 365**	**267 216**	**20**	**32**	**458 633**

* *Y compris impacts de l'opération Natixis.*

6.2 - Contributions au résultat consolidé publiable 2006

en millions d'euros	Périmètre ex-NBP	Contribution des entités apportées Y compris CCI	Impacts Natixis	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS-2004
Intérêts et produits assimilés	6 999	754		7 753	5 791	4 896
Intérêts et charges assimilées	(5 729)	(889)	(20) [1]	(6 638)	(4 305)	(3 493)
Commissions (produits)	1 491	460		1 951	1 255	1 156
Commissions (charges)	(750)	(103)		(853)	(675)	(574)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	556	309		865	555	156
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	217	30		247	345	123
Produits des autres activités	5 972	40		6 012	4 927	3 946
Charges des autres activités	(5 061)	(38)		(5 099)	(4 802)	(3 503)
Produit Net Bancaire	**3 695**	**563**	**(20)**	**4 238**	**3 091**	**2 707**
Charges générales d'exploitation	(2 278)	(369)	(126) [2]	(2 773)	(1 983)	(1 788)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(88)	(9)		(97)	(74)	(77)
Résultat Brut d'exploitation	**1 329**	**185**	**(146)**	**1 368**	**1 034**	**842**
Coût du risque	(35)	1	(40) [3]	(74)	(81)	(101)
Résultat Net d'exploitation	**1 294**	**186**	**(186)**	**1 294**	**953**	**741**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	11	53		64	14	11
Gains ou pertes sur autres actifs	10	1		11	98	(1)
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(1)		(1)	2	(7)
Résultat avant impôt	**1 315**	**239**	**(186)**	**1 368**	**1 067**	**744**
Impôts sur les bénéfices	(379)	(54)	64	(369)	(342)	(239)
Résultat net de la période	**936**	**185**	**(122)**	**999**	**725**	**505**
dont :						
Part revenant au Groupe				943	695	488
Part revenant aux intérêts minoritaires				56	30	17

[1] *Impact de la charge de refinancement relative aux CCI BP à compter de la date de création de Natixis (17/11/2006) pour 18 millions d'euros et impact du reclassement des TSSDI d'Ixis CIB en dettes dans les comptes du Groupe Natixis pour 2 millions d'euros.*

[2] *Impact des charges de restructuration liées à l'opération*

[3] *Impact de la convergence des paramètres de calcul des provisions collectives*

6.3 - Contributions au bilan consolidé pro forma 2005

Actif du bilan consolidé *en millions d'euros*	Natexis Banques Populaires	Entités apportées (après élimination des titres)	Contribution des CCI BP	Contribution des CCI CEP	Retraitements pro forma	Natixis pro forma
			31 décembre 2005			
Caisse, Banques Centrales, CCP	217	106				323
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat	26 013	123 822				149 835
Instruments dérivés de couverture	43	322				365
Actifs financiers disponibles à la vente	22 240	11 238			(2)	33 476
Prêts et créances sur établissements de crédit	56 099	77 445			(16)	133 528
Prêts et créances sur la clientèle	49 200	29 146				78 346
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	7 053					7 053
Actifs d'impôts différés	248	324				572
Comptes de régularisation et actifs divers	4 766	10 859	(4 061)	(4 212)	14 357	21 709
Actifs non courants destinés à être cédés						0
Participations dans les entreprises mises en équivalence	50	106	4 061	4 212	0	8 429
Immeubles de placement	1 001	7				1 008
Immobilisations corporelles	314	149				463
Immobilisations incorporelles	142	87				229
Écarts d'acquisition	733	1 514			268	2 515
TOTAL ACTIF	**168 119**	**255 125**	**0**	**0**	**14 607**	**437 851**
Passif du bilan consolidé						
Banques centrales, CCP	412	0				412
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	5 288	127 034				132 322
Instruments dérivés de couverture	212	263				475
Dettes envers les établissements de crédit	54 853	70 366				125 219
Dettes envers la clientèle	23 990	33 490				57 480
Dettes représentées par un titre	37 760	6 390			2 078	46 228
Passifs d'impôt courant	120	123			35	278
Passifs d'impôts différés	414	58				472
Comptes de régularisation et passifs divers	8 489	12 798				21 287
Dettes sur actifs destinés à être cédés						0
Provisions techniques des contrats d'assurance	26 236	1 178				27 414
Provisions pour risques et charges	382	291				673
Dettes subordonnées	4 293	2 771			2 081	9 145
Capitaux propres part du Groupe	5 358	0			10 453	15 811
Intérêts minoritaires	312	363			(40)	635
TOTAL PASSIF	**168 119**	**255 125**	**0**	**0**	**14 607**	**437 851**

6.4 - Contributions aux comptes de résultats consolidés pro forma 2005 et 2006

Résultats pro forma au 31 décembre 2005

	31 décembre 2005					
(en millions d'euros)	Natexis Banques Populaires	Entités apportées	Contribution des CCI BP	Contribution des CCI CEP	Retraitements pro forma	Natixis pro forma
Intérêts et produits assimilés	5 791	4 815				10 606
Intérêts et charges assimilées	(4 306)	(4 832)			(97)	(9 234)
Commissions (produits)	1 255	2 045				3 300
Commissions (charges)	(675)	(569)				(1 244)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	555	1 101				1 656
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	345	168				513
Produits des autres activités	4 927	438				5 364
Charges des autres activités	(4 802)	(302)				(5 104)
Produit net bancaire	**3 091**	**2 863**	**0**	**0**	**(97)**	**5 857**
Charges générales d'exploitation	(1 983)	(1 980)				(3 963)
Dotations aux amort et prov pour dépréciation des immo corp et incorp	(74	(56)				(130)
Résultat brut d'exploitation	**1 034**	**827**	**0**	**0**	**(97)**	**1 764**
Coût du risque	(81)	(27)				(108)
Résultat net d'exploitation	**953**	**800**	**0**	**0**	**(97)**	**1 656**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	14	11	269	302		596
Gains ou pertes sur autres actifs	97					97
Variation de valeur des écarts d'acquisition	2					2
Résultat avant impôt	**1 066**	**811**	**269**	**302**	**(97)**	**2 351**
Impôt sur les bénéfices	(342)	(245)			(34)	(621)
Résultat net	**724**	**566**	**269**	**302**	**(131)**	**1 730**
Intérêts minoritaires	(30)	(39)			1	(68)
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	**694**	**527**	**269**	**302**	**(130)**	**1 662**

Résultats pro forma au 31 décembre 2006

	31 décembre 2006					
en millions d'euros	Natexis Banques Populaires	Entités apportées	Contribution des CCI BP	Contribution des CCI CEP	Retraitements pro forma & impacts Natixis	Natixis pro forma
Intérêts et produits assimilés	6 999	7 141			(96)	14 044
Intérêts et charges assimilées	(5 729)	(6 983)			53	(12 659)
Commissions (produits)	1 491	2 671				4 162
Commissions (charges)	(750)	(767)				(1 517)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	556	1 485			104	1 937
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	217	105				322
Produits des autres activités	5 972	505				6 477
Charges des autres activités	(5 061)	(382)			(1)	(5 444)
Produit Net Bancaire	**3 695**	**3 775**	**0**	**0**	**(148)**	**7 322**
Charges générales d'exploitation	(2 278)	(2 484)			(137)	(4 899)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(88)	(66)				(154)
Résultat brut d'exploitation	**1 329**	**1 225**	**0**	**0**	**(285)**	**2 269**
Coût du risque	(35)	25			(40)	(50)
Résultat net d'exploitation	**1 294**	**1 250**	**0**	**0**	**(325)**	**2 219**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	11	15	295	358		679
Gains ou pertes sur autres actifs	10	4				14
Variation de valeur des écarts d'acquisition		(3)				(3)
Résultat avant impôt	**1 315**	**1 266**	**295**	**358**	**(325)**	**2 909**
Impôts sur les bénéfices	(379)	(369)			43	(705)
Résultat net de la période	**936**	**897**	**295**	**358**	**(282)**	**2 204**
dont :						
- Part revenant au Groupe						2 100
- Part revenant aux intérêts minoritaires						104

NOTE 7 PRINCIPES COMPTABLES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

7.1 - Classement et évaluation des titres en portefeuille et des prêts

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004 :

Prêts à la clientèle

Les prêts à la clientèle sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors-bilan dans la catégorie « engagements de financement ».

Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

Portefeuille titres

Opérations sur titres (transaction, placement, investissement) :

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché sur la base du cours mid de clôture (moyenne entre les deux derniers cours traités *bid/ask* de la journée) et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement ;
- titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois. Ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de provisions, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;
- titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et font l'objet soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement. Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins values latentes ne sont pas systématiquement provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance (il s'agit dans ce cas d'une provision sur risque de marché dotée en « résultat sur actifs immobilisés »), ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie, auquel cas la dotation est classée en « coût du risque ».

Titres de participation non consolidés et titres de l'activité de portefeuille (TAP) :

- les titres de participation non consolidés : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées ;
- les titres de l'activité de portefeuille « TAP » : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une provision pour dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

Revenus du portefeuille titres, corrections de valeur et résultats de cession :

- les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement ;
- les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus ;
- les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
  - titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en Produit Net Bancaire,
  - titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part pour l'ensemble des résultats de cession et des corrections de valeur correspondant à un risque de marché,
  - titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005 :

Lors de la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur majorée, dans le cas des instruments qui ne sont pas à la juste valeur par résultat, des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition ou à l'émission.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les titres détenus et les financements accordés sont classés dans l'une des quatre catégories suivantes :

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat

Il s'agit des instruments détenus à des fins de transaction ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale dans le respect des dispositions de l'amendement à la norme IAS 39 sur l'option juste valeur (publié par l'IASB en juin 2005 et adopté par l'Union européenne le 15 novembre 2005).

Les instruments classés dans cette catégorie sont comptabilisés initialement à leur juste valeur. Celle-ci est déterminée par application du cours « bid » (cours offert à l'achat). La juste valeur est revue à chaque date d'arrêté ultérieure, sa variation étant constatée en résultat.

Les variations de juste valeur coupon inclus de ces titres sont inscrites sur la ligne « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat » :

- les instruments détenus à des fins de transaction regroupent les titres acquis par Natixis principalement dans l'objectif de les céder à court terme ainsi que les titres faisant partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun et présentant un profil récent de prise de bénéfices à court terme ;
- les instruments classés sur option dans cette catégorie vérifient l'une des trois situations suivantes :
  - instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivé(s) incorporé(s) significatif(s) et séparable(s),
  - instruments appartenant à un groupe d'actifs financiers évalués et gérés en juste valeur,
  - instruments présentant une incohérence de traitement comptable avec un passif financier lié.

Comme indiqué en note 3, Natixis a utilisé la possibilité offerte par la norme IAS 28 de ne pas mettre en équivalence les participations comprises entre 20 % et 50 % détenues par les filiales de capital investissement si celles-ci sont classées dans la catégorie des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat ». De même, conformément aux dispositions de l'amendement sur l'option juste valeur, les participations des filiales de capital investissement dont le pourcentage de détention est inférieur à 20 % sont enregistrées dans la rubrique des « Actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat », la gestion et l'évaluation en juste valeur étant une pratique documentée et bien établie dans les sociétés de capital investissement.

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables ayant une date d'échéance fixée et que Natixis a l'intention manifeste et les moyens de détenir jusqu'à l'échéance, à l'exception de ceux désignés comme des actifs évalués en juste valeur par résultat ou disponibles à la vente ou de ceux qui répondent à la définition des prêts et créances.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, frais de transaction inclus. Ils sont ensuite valorisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, au niveau du coût du risque.

Les prêts et créances

Ce sont les actifs financiers non dérivés à paiements fixes ou déterminables et qui ne sont pas cotés sur un marché actif, à l'exception de ceux détenus à des fins de transaction ou désignés par Natixis parmi les actifs évalués en juste valeur par résultat ou parmi les actifs disponibles à la vente, et à l'exception de ceux pour lesquels le porteur peut ne pas recouvrer la quasi-totalité de son investissement initial, pour d'autres raisons que la détérioration du crédit, qui doivent être classés comme disponibles à la vente. La grande majorité des crédits accordés par le Groupe est classée dans cette catégorie. La valorisation à la juste valeur de la composante couverte (selon une relation de couverture en juste valeur) des actifs de cette catégorie est également portée dans cette rubrique.

Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur qui correspond au nominal augmenté des coûts de transaction et diminué de la décote et des produits de transaction. Lorsqu'il s'agit de prêts, les coûts de transaction correspondent aux commissions et éventuels coûts directement attribuables à la mise en place du crédit.

Ils sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif et font l'objet, à chaque arrêté comptable, d'un test de dépréciation conduisant, le cas échéant, à la constatation d'une dépréciation en résultat, présentée dans le compte de résultat sur la ligne « coût du risque ».

Lorsque les prêts sont octroyés à des conditions inférieures aux conditions de marché, une décote correspondant à l'écart entre la valeur nominale du prêt et la somme des flux de trésorerie futurs, actualisés au taux de marché est comptabilisée en diminution de la valeur nominale du prêt. Le taux de marché est le taux qui est pratiqué par la grande majorité des établissements de la place à un moment donné, pour des instruments et des contreparties ayant des caractéristiques similaires. Les montants comptabilisés au titre des décotes, par Natixis, ne sont pas significatifs.

Les actifs financiers disponibles à la vente

Ce sont les actifs financiers non dérivés qui n'ont pas été classés dans l'une des trois autres catégories. Figurent notamment dans cette catégorie les titres de participation non consolidés détenus par Natixis. Ils sont comptabilisés initialement à leur juste valeur frais de transaction inclus. Après leur comptabilisation initiale et à chaque date d'arrêté, ces actifs financiers sont évalués à la juste valeur déterminée par application du cours « bid » pour les instruments cotés.

La juste valeur des titres de participation cotés non consolidés correspond à la dernière cotation à la date d'arrêté des comptes. La juste valeur des titres de participation non cotés est obtenue par l'application des méthodes de valorisation

PER (*Price Earning Ratio*) ou DCF (actualisation des flux de trésorerie futurs).

Lorsqu'ils ne sont pas couverts, les variations de juste valeur (hors revenus) des actifs disponibles à la vente sont comptabilisées directement au poste « gains ou pertes latents ou différés » les revenus courus ou acquis étant enregistrés en résultat sur la base du taux d'intérêt effectif dans le poste « Intérêts et produits assimilés ». Les actifs disponibles à la vente font l'objet d'un test de dépréciation à chaque date d'arrêté comptable. Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un tel actif et qu'une diminution de la juste valeur de celui-ci a précédemment été comptabilisée directement en capitaux propres, la perte cumulée est extraite des capitaux propres et comptabilisée en résultat au niveau du coût du risque lorsqu'il s'agit de titres à revenu fixe et en Produit Net Bancaire pour les dépréciations relatives aux titres à revenu variable.

Si la juste valeur d'un instrument classé comme disponible à la vente augmente au cours d'un exercice ultérieur, et si cette augmentation peut être objectivement reliée à un événement survenant après la comptabilisation en résultat de la perte de valeur, les reprises de pertes de valeur :

- des instruments de capitaux propres ne sont pas constatées en compte de résultat mais au niveau des capitaux propres ;
- des instruments de dettes sont comptabilisées en résultat à hauteur de la dépréciation précédemment constatée.

7.2 - Opérations de location

Opérations dans lesquelles Natixis est crédit-bailleur

Les contrats sont classés en location financement lorsqu'ils conduisent, en substance, à transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien loué. À défaut, ils sont classés en location simple.

La norme IAS 17 relative aux contrats de location présente notamment cinq exemples de situation qui conduisent obligatoirement à qualifier une opération de contrat de location financement :

- le contrat transfère la propriété du bien au preneur au terme de la durée de location ;
- le preneur a l'option d'acheter le bien à un prix suffisamment inférieur à sa juste valeur à l'issue du contrat de telle sorte que l'exercice de l'option est raisonnablement certain dès la mise en place du contrat ;
- la durée du contrat de location couvre la majeure partie de la durée de vie économique de l'actif ;
- à l'initiation du contrat, la valeur actualisée des paiements minimaux s'élève au moins à la quasi-totalité de la juste valeur de l'actif loué ;
- la nature de l'actif est tellement spécifique que seul le preneur peut l'utiliser sans lui apporter de modification majeure.

Par ailleurs, la norme IAS 17 décrit trois indicateurs de situations qui peuvent conduire à un classement en location financement :

- si le preneur résilie le contrat de location, les pertes subies par le bailleur suite à la résiliation sont à la charge du preneur (moins value sur le bien…) ;
- les profits et les pertes résultant de la variation de la juste valeur de la valeur résiduelle sont à la charge du preneur ;
- faculté pour le preneur de poursuivre la location pour un loyer sensiblement inférieur au prix de marché.

À l'occasion du passage aux normes IFRS, l'analyse de la substance des contrats, conformément aux dispositions de la norme IAS 17 plus précises que les textes français, a conduit à des reclassements de la catégorie « location financement » à la catégorie « location simple ».

À l'activation du contrat, la créance de location financement est inscrite au bilan du bailleur pour un montant égal à l'investissement net dans le contrat de location correspondant à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements minimaux à recevoir du locataire augmentés de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les revenus du contrat de location financement sont reconnus en résultat par le biais du taux d'intérêt implicite (TII) qui traduit un taux de rentabilité périodique constant sur l'encours d'investissement net du bailleur. Le TII est le taux d'actualisation qui permet de rendre égales :

- la valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir par le bailleur augmentée de la valeur résiduelle non garantie ;
- et la valeur d'entrée du bien (= juste valeur à l'initiation augmentée des coûts directs initiaux c'est-à-dire les coûts encourus spécifiquement par le bailleur pour la mise en place d'un contrat de location).

La norme IAS 17 exige que les valeurs résiduelles non garanties fassent l'objet d'une révision régulière. Une diminution de la valeur résiduelle estimée non garantie entraîne une modification du profil d'imputation des revenus sur toute la durée du contrat (re-calcul d'un nouveau plan d'amortissement). La part de variation au titre des périodes échues est enregistrée flat en résultat et la part de variation au titre des périodes à venir est constatée par le biais d'une modification du taux d'intérêt implicite.

Les revenus des contrats de location financement correspondant au montant des intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au poste « intérêts et produits assimilés ».

Les provisions sur les opérations de location financement sont déterminés selon la même méthode que celle décrite pour les prêts et créances à compter du 1er janvier 2005.

Les actifs donnés en location simple sont présentés à l'actif du bilan parmi les immobilisations corporelles et incorporelles lorsqu'il s'agit de biens mobiliers et parmi les immeubles de placement lorsqu'il s'agit d'immeubles. Les loyers issus des contrats de location simple sont comptabilisés de façon linéaire sur la durée du bail au poste « produits et charges des autres activités ».

Opérations dans lesquelles Natixis est crédit preneur

Les immobilisations d'exploitation financées au moyen de contrats de location financement sont retraitées en consolidation à l'actif du bilan en poste « immobilisations corporelles » lorsqu'elles sont significatives et comptabilisées, au commencement du contrat, pour un montant égal à la juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux à effectuer au titre de la location. La contrepartie est enregistrée en dettes au passif du bilan.

Ces immobilisations sont amorties sur la durée prévue pour des biens de même catégorie.

7.3 - Risque de crédit sur actifs comptabilisés en prêts et créances

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Provisions individualisées

Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des provisions pour dépréciations ou pour risques sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ».

Ces provisions sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du Comité d'Urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés dans cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également provisionnés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;
- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à provisionner le risque en capital.

Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natixis présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natixis de l'évolution négative ou positive de ces domaines. À compter de 2003, Natixis a complété ces provisions pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

Risque de crédit déterminé sur base individuelle

Natixis apprécie à chaque date d'arrêté s'il existe une indication objective de dépréciation des actifs classés en prêts et créances résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après la comptabilisation initiale de l'actif, ayant une incidence sur les flux de trésorerie futurs estimés.

Si cette indication de dépréciation existe, Natixis calcule les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine en tenant compte de l'effet des garanties du contrat de prêt et comptabilise une dépréciation déterminée par différence entre la valeur nette comptable du prêt et ce montant recouvrable estimé.

Les dotations et reprises de dépréciation sont enregistrées en coût du risque.

Risque de crédit déterminé sur base collective

Les actifs financiers évalués au coût amorti pour lesquels il n'existe pas d'indice objectif de dépréciation individuelle sont inclus dans un groupe d'actifs ayant des caractéristiques de risques similaires. L'existence, au sein de ce groupe d'actifs homogènes, d'un indice objectif de dépréciation collective donne lieu à l'enregistrement d'une dépréciation sans attendre que le risque ait individuellement affecté une ou plusieurs créances.

Les portefeuilles d'actifs homogènes ont été constitués suivant trois axes : la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels, le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain…).

Sont dépréciés, dans le premier groupe de risques (particuliers et professionnels), les encours en défaut sous le référentiel Bâle II, du fait de leur caractère précontentieux.

Pour les deux autres classes de risque (sectoriel et géographique), la détection des indices objectifs de dépréciation résulte d'une analyse et d'un suivi approfondi des secteurs d'activité et des pays. Un indice objectif de

dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays.

Dès lors qu'un groupe homogène doit être déprécié, la provision est déterminée sur la base des pertes attendues des encours constituant le Groupe, calculées suivant les principes du dispositif Bâle II.

La mesure du risque étant effectuée dans ce dispositif sur la base d'une probabilité de défaut à un an, le calcul des pertes attendues est adapté pour tenir compte d'une probabilité de défaut à l'horizon de la maturité des crédits concernés.

Il est fait appel, le cas échéant, au jugement d'expert pour adapter le résultat du calcul à la situation réelle des risques du Groupe Natixis.

7.4 - Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché).

Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.

La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation prise en compte est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

Opérations d'échange de devises

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat, soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

Options (taux, change, actions) et contrats à terme (y compris sur matières premières)

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors-bilan publié.

Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

Conformément aux dispositions de la norme IAS 39, les instruments financiers dérivés sont comptabilisés dans le bilan à leur juste valeur, qu'il s'agisse de dérivés détenus à des fins de transaction ou de dérivés de couverture.

Dérivés détenus à des fins de transaction

Les dérivés détenus à des fins de transaction sont réévalués, après leur comptabilisation initiale, à la juste valeur par contrepartie du compte de résultat.

Dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute

sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

Couverture en Cash Flow Hedge (couverture de flux de trésorerie)

La couverture en *Cash Flow Hedge* est utilisée, chez Natixis, principalement pour la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis.

Ce mode de documentation en IFRS correspond à la couverture des flux futurs de trésorerie.

Couverture des emprunts et émissions à taux variables

Natixis utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable d'emprunts (interbancaires) et des émissions privées ou publiques.

Couverture des prêts à taux variable

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de figer dans le futur les flux à taux variable de prêts à taux variable.

Documentation de la couverture globale du risque de taux

La documentation de la couverture globale du risque de taux de la société mère Natixis s'appuie sur la mise en place d'échéanciers de flux futurs variables tels que représentés par l'ensemble des opérations échéancées.

Test prospectif

Le test prospectif passe par la construction (par type d'index et par devise) :

- d'un échéancier de montants cumulés d'emprunts à taux variable et de swaps emprunteurs taux fixe par bande de maturité ;
- d'un échéancier de montants cumulés de prêts à taux variable et de swaps prêteurs taux fixe par bande de maturité.

Les tests sont réalisés sur un rythme trimestriel. De plus, à chaque fois qu'un nouveau swap est mis en place, il est vérifié que le stock de ressources est suffisant.

La couverture est avérée si pour chaque bande de maturité de l'échéancier cible, le montant nominal des éléments à couvrir est supérieur au montant notionnel des dérivés de couverture.

À défaut, les instruments dérivés ne pourraient pas être justifiables dans une telle relation de couverture.

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer *a posteriori* de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées avec celles des instruments dérivés hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs et passifs couverts et de l'intention de gestion). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Méthodes de comptabilisation

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en capitaux propres pour la partie efficace de la couverture, et seule la partie inefficace de la couverture affecte le compte de résultat à chaque date d'arrêté au niveau du poste « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Les éléments couverts ne font l'objet d'aucune écriture spécifique (autre que celles qu'ils généreraient s'ils n'étaient pas couverts).

Quand une relation de couverture est interrompue, en particulier quand le ratio d'efficacité sort des bornes [80 %;125 %], le traitement comptable consiste alors à reclasser le dérivé dans les instruments financiers à la juste valeur par résultat, et à étaler par le résultat le montant d'efficacité, accumulé au titre des périodes de couverture précédentes dans les capitaux propres recyclables au poste « gains ou pertes latents ou différés ».

Couverture en Fair Value Hedge (couverture de juste valeur)

Couverture des emprunts et émissions à taux fixe

Natixis utilise des swaps de taux vanilles prêteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Couverture des prêts et titres à taux fixe

Natixis utilise des swaps de taux vanilles emprunteurs de taux fixe afin de se protéger contre une évolution défavorable des taux.

Documentation de la couverture de juste valeur

Test prospectif

Le test prospectif permet de vérifier que les caractéristiques financières de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont identiques. Le test consiste à vérifier que les caractéristiques des dérivés de couverture et des instruments couverts sont quasi-identiques (date de valeur, date d'échéance, notionnel, taux fixe, fréquence des paiements).

Test rétrospectif

Le test rétrospectif permet de s'assurer *a posteriori* de l'efficacité ou non de la couverture mise en place aux différentes dates d'arrêté.

À chaque arrêté, les variations de juste valeur pied de coupon des instruments dérivés de couverture sont comparées à celles des actifs/passifs hypothétiques (instruments synthétiques représentatifs des éléments d'actifs/passifs à couvrir au taux sans risque). Le rapport de leurs variations respectives doit être compris entre 80 % et 125 %.

En dehors de ces bornes, la relation de couverture ne serait plus justifiable au sens de la comptabilisation en norme IFRS.

Couverture globale du risque de taux

La filiale Ixis Capital markets North America (filiale du sous-groupe Ixis-CIB) documente la couverture globale de son risque de taux suivant la méthodologie de la couverture de juste valeur.

Méthode de comptabilisation

Les variations de juste valeur des dérivés sont enregistrées en résultat (partie efficace et inefficace).

Symétriquement, les variations de juste valeur des composantes risques couvertes (modélisées sous la forme d'actifs/passifs « hypothétiques ») sont enregistrées en résultat.

L'impact net dans le compte de résultat est donc limité à la part inefficace de la couverture.

La variation de juste valeur pied de coupon des dérivés de couverture est inscrite en résultat au poste « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ». Les intérêts courus relatifs à ces instruments sont enregistrés au niveau du poste « intérêts et produits assimilés » ou du poste « intérêts et charges assimilées ».

Quand une relation de couverture est interrompue, le dérivé de couverture est alors reclassé dans les instruments à la juste valeur par résultat, et le résultat latent sur l'élément couvert à la date de cessation de la relation de couverture est figé et amorti en résultat jusqu'à la date d'échéance de cet élément.

Couverture d'un investissement net libellé en devises

La couverture d'un investissement net libellé en devises est utilisée dans le sous-groupe Ixis-CIB pour la couverture du risque de change lié aux dividendes en dollars. Ce type de couverture suit les mêmes règles de comptabilisation que celles relatives aux couvertures de flux de trésorerie. La partie efficace des variations de juste valeur relatives aux instruments financiers dérivés qualifiés comptablement de couverture d'investissement net est inscrite en capitaux propres et la partie inefficace est portée en compte de résultat. Les gains ou pertes latents comptabilisés en capitaux propres sont transférés en résultat lors de la cession de tout ou partie de l'investissement net.

Relations de couvertures existantes au 31/12/2004

Conformément à la norme IFRS 1 (§ 29), les relations de couverture existantes au 31 décembre 2004 sont reconnues à la date de transition du 1er janvier 2005 sauf les relations interdites par la norme IAS 39 telle que la couverture en taux des titres détenus jusqu'à l'échéance.

■ Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est un élément inclus dans un contrat hôte et modifiant tout ou partie des flux de ce contrat du fait d'une indexation sur un taux, le prix d'un titre, un cours de change ou d'autres indices.

Si l'instrument composé (contrat hôte et dérivé) n'est pas évalué en juste valeur par résultat, le dérivé incorporé est séparé de son contrat hôte dès lors qu'il répond à la définition d'un dérivé et que ses caractéristiques économiques et les risques qui lui sont associés ne sont pas étroitement liés à ceux du contrat hôte.

Les dérivés extraits de contrats hôtes figurent sur les lignes des actifs ou passifs à la juste valeur par résultat.

■ Dérivés de crédit

Les dérivés de crédit utilisés par Natixis ne sont pas considérés comme des garanties financières, mais comme des dérivés, entrant par conséquent dans le champ d'application de la norme IAS 39.

En dehors des opérations de titrisation, les dérivés de crédit sont gérés essentiellement suivant une stratégie de trading.

■ Contrats internes

De nombreux contrats internes sont souscrits entre Natixis et ses filiales. De manière à permettre la qualification de couverture au niveau consolidé, Natixis s'assure périodiquement du correct retournement des opérations concernées sur le marché.

7.5 - Opérations en devises

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat. En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

Les actifs et passifs monétaires (notamment les obligations et autres titres à revenus fixes) libellés en devises sont convertis en euros aux cours comptant en vigueur à la date d'arrêté des comptes et la différence de change est directement inscrite en résultat, ou bien en capitaux propres pour les dérivés de couverture de flux de trésorerie.

Les éléments non monétaires libellés en devises et évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change de la date à laquelle la juste valeur est déterminée. Lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans les capitaux propres (par exemple, le portefeuille des actifs financiers disponibles à la vente), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être directement comptabilisée dans les capitaux propres. À l'inverse, lorsqu'un profit ou une perte sur un élément non monétaire est comptabilisé directement dans le résultat (par exemple, les actifs financiers à la juste valeur par résultat), chaque composante de change de ce profit ou de cette perte doit être comptabilisée dans le résultat.

7.6 - Détermination de la juste valeur

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Portefeuille titres

Les titres du portefeuille de transaction sont évalués et comptabilisés au prix de marché du jour le plus récent. Les titres du portefeuille de placement sont évalués au cours de bourse le plus récent si les titres sont cotés ou à leur valeur probable de négociation s'ils ne sont pas cotés. La valeur probable de négociation est estimée à partir de critères objectifs tels que le prix de transactions récentes, la valeur mathématique de rendement, etc.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés de transaction sont évalués par référence à leur valeur de marché à la date de clôture. En l'absence de marché liquide, cette valeur est généralement déterminée à partir de modèles internes. Ces valorisations peuvent faire l'objet de décotes en fonction des instruments concernés et des risques associés.

Les valorisations issues de modèles sont ajustées pour tenir compte des incertitudes liées à l'évolution des paramètres, et aux impacts d'un changement de modèle.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

La juste valeur d'un instrument financier évalué en juste valeur (actif ou passif financier) est le montant pour lequel un actif peut être échangé ou un passif remboursé entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normales.

À l'initiation, la juste valeur correspond normalement au prix payé ou perçu. Lors des exercices ultérieurs, la juste valeur doit être estimée et correspond :

- au prix coté lorsque l'instrument est coté sur un marché actif. Un instrument financier est considéré comme coté sur un marché actif si les cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un secteur d'activité, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles qui interviennent régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale ;
- à une valeur déterminée à partir de différentes techniques de valorisation en l'absence de cotation sur un marché actif. Les techniques de valorisation peuvent utiliser des données observables issues de transactions récentes, de justes valeurs d'instruments similaires, des modèles d'actualisation de flux ou de valorisation d'options. Les valorisations issues de ces modèles sont ajustées pour tenir compte, en fonction des instruments concernés et des risques associés, notamment du cours acheteur ou vendeur de la position nette et des risques de modèles dans le cas de produits complexes.

Instruments cotés sur un marché actif

Il s'agit des titres cotés et des dérivés sur marchés organisés, comme les futures et les options, qui se situent dans des zones de liquidité pouvant être démontrées comme telles (marché actif). L'ensemble des transactions négociées par Natexis sur des marchés listés entrent dans cette catégorie.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles reconnus et faisant appel à des paramètres observables

Instruments simples

La plupart des dérivés de gré à gré, swaps, accords de taux futurs, caps, floors et options simples, sont traités sur un marché actif, c'est-à-dire sur un marché liquide sur lequel des transactions sont régulièrement opérées.

Leurs valorisations résultent de l'utilisation de modèles communément admis (méthode d'actualisation des cash flows futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) et faisant intervenir des paramètres directement observables.

Pour ces instruments, le caractère répandu des modèles et le caractère observable des paramètres ont été documentés.

Instruments complexes

Certains instruments financiers complexes, et/ou d'échéance longue sont valorisés avec un modèle interne reconnu et utilisant des paramètres de marché calibrés à partir de données observables telles que les courbes de taux, les nappes de volatilité implicite des options, de données résultant de consensus de marché ou à partir de marchés actifs de gré à gré.

Pour l'ensemble de ces instruments, le caractère observable du paramètre a pu être démontré. Au plan méthodologique, l'observabilité des paramètres est basée sur quatre conditions indissociables :

- le paramètre provient de sources externes (via un contributeur reconnu si possible) ;
- le paramètre est alimenté périodiquement ;
- le paramètre est représentatif de transactions récentes ;
- les caractéristiques du paramètre sont identiques à celles de la transaction. Le cas échéant un proxy peut être utilisé, sous réserve de démontrer et documenter sa pertinence.

La juste valeur des instruments issue de modèles de valorisation est ajustée afin de tenir compte des risques de contrepartie, de modèle, et de paramètre.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments financiers est immédiatement comptabilisée en résultat.

Instruments de gré à gré valorisés à partir de modèles peu répandus ou utilisant des paramètres non observables

La norme IAS 39 impose qu'un profit soit comptabilisé après la comptabilisation initiale, uniquement dans la mesure où il

est généré par la variation d'un facteur que les participants du marché prendraient en compte lors de la fixation d'un prix, c'est-à-dire uniquement si le modèle et les paramètres utilisés pour la valorisation sont observables.

Ainsi, en cas de non-reconnaissance du modèle de valorisation par les pratiques de marché, ou de non observabilité d'un des paramètres utilisés, la marge commerciale du jour de la négociation ne pourra être inscrite immédiatement au compte de résultat. Elle est étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération.

Au 31 décembre 2006, le périmètre des instruments pour lesquels la marge du jour de la négociation a été différée est constitué essentiellement

- des produits structurés action multi-sous-jacents ;
- d'options sur fonds ;
- de produits hybrides de taux ;
- de swaps de titrisation ;
- de dérivés de crédit structurés de type « CDO » ;
- et de produits optionnels de taux.

La marge dégagée lors de la négociation de ces instruments est différée et étalée en résultat sur la durée de vie de l'opération ou jusqu'à la date à laquelle le paramètre en défaut devient observable.

7.7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

Évaluation initiale

Les immobilisations présentes à l'actif du bilan au 31 décembre 2003 ont été maintenues en IFRS à leur coût historique en normes françaises à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat. Les nouvelles acquisitions d'immobilisations sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natixis n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes imposées par IAS 38 : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilité d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont pas immobilisées mais comptabilisées en charges.

Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeur, à l'exception des immeubles représentatifs de placements en assurance qui sont comptabilisés à la juste valeur par résultat conformément aux dispositions des normes IAS 40 et IFRS 4.

La juste valeur est le résultat d'une approche multi-critères par capitalisation des loyers au taux du marché et comparaison avec le marché des transactions.

Conformément à l'article R. 332-210-1 du code des assurances, une expertise quinquennale est réalisée par un expert indépendant agréé par l'ACAM (Autorité de Contrôle des Assurances et des Mutuelles). Entre deux expertises, les valeurs de marché des biens sont certifiées semestriellement par les experts.

Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

Composants	Durée d'amortissement
Terrain	NA
Façades non destructibles	NA
Façades/couverture/étanchéité	20 à 40 ans
Fondations/ossatures	30 à 60 ans
Ravalement	10 à 20 ans
Équipements techniques	10 à 20 ans
Aménagements intérieurs	8 à 15 ans

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de cinq à dix ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à cinq ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder quinze ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de :

- fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font donc pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels ;
- valeurs de portefeuille de Coface amorties sur la durée de vie des contrats (dans une fourchette allant de huit à dix ans pour la France).

Les dotations aux amortissements des immobilisations sont présentées au poste de « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles » du compte de résultat consolidé.

Dépréciation

Les immobilisations font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'apparition d'indices objectifs de dépréciation et au minimum une fois par an pour les immobilisations incorporelles à durée d'utilité indéterminée. L'existence d'indices de perte de valeur est appréciée à chaque date d'arrêté. Lorsqu'un tel indice existe, la valeur recouvrable de l'actif isolé ou, si cela n'est pas possible, celle de l'UGT à laquelle appartient cet actif, est estimée. Celle-ci correspond au plus élevé de la juste valeur diminuée des coûts de sortie et de la valeur d'utilité résultant de l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Si la valeur recouvrable de l'actif ou de l'UGT considérée est inférieure à sa valeur comptable, une perte de valeur est enregistrée en résultat sur la ligne »Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles ».

Les tests de dépréciation effectués au 31 décembre 2006 n'ont pas conduit à comptabiliser de dépréciations sur les immobilisations incorporelles.

Les pertes de valeur sont comptabilisées au compte de résultat au poste « dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations corporelles ou incorporelles ». Elles peuvent être reprises lorsque les conditions ont changé (par exemple disparition des indices de pertes de valeur).

Plus- ou moins-values de cession

Les plus- ou moins-values de cession des immobilisations d'exploitation sont enregistrées au compte de résultat sur la ligne « Gains nets sur autres actifs » tandis que les résultats de cession sur immeubles de placement sont enregistrés sur les lignes « Produits des autres activités » ou « Charges des autres activités ».

7.8 - Actifs destinés à être cédés et dettes liées

Les actifs destinés à être cédés dans un délai maximum de douze mois, et pour lesquels Natixis a initié la recherche active d'un acquéreur, sont classés dans le poste « Actifs non courants destinés à être cédés » et cessent d'être amortis à compter de leur déclassement. Ils font l'objet d'un provisionnement dès que leur valeur comptable est supérieure à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les dettes liées sont comptabilisées au passif dans une rubrique dédiée.

Au 31 décembre 2006, Natixis ne détient pas d'actifs destinés à être cédés.

7.9 - Passifs financiers évalués en juste valeur par résultat

Il s'agit des passifs financiers détenus à des fins de transaction (dont les instruments financiers dérivés) ou classés dans cette catégorie de façon volontaire dès leur comptabilisation initiale en application de l'option ouverte par la norme IAS 39 et dont les conditions d'application ont été précisées par l'amendement apporté à cette norme en juin 2005.

Ces passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en date d'arrêté et portés au bilan dans la rubrique « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ». Les variations de juste valeur (spread émetteur inclus) sont enregistrées dans le résultat de la période dans la rubrique « gains ou pertes sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

7.10 - Dettes

Les dettes émises par Natixis, et qui ne sont pas classées comme des passifs financiers évalués en juste valeur par résultat, font l'objet d'une comptabilisation selon la méthode du coût amorti et sont enregistrées au bilan en « Dettes envers les établissements de crédit », en « Dettes envers la clientèle » ou en « Dettes représentées par un titre ».

Les dettes représentées par un titre sont ventilées par support : titres du marché interbancaire, titres de créances négociables et emprunts obligataires, à l'exclusion des titres subordonnés classés parmi les dettes subordonnées et traités dans la suite du document.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

7.11 - Décomptabilisation

Selon la norme IAS 39, une entité doit décomptabiliser tout ou partie d'un actif financier lorsque les droits contractuels de l'actif expirent ou en cas de transfert des droits contractuels à recevoir les flux de trésorerie de l'actif financier et ou de

transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de cet actif.

Dans le cas où le Groupe n'a ni transféré ni conservé la quasi-totalité des risques et revenus, le transfert du contrôle de l'actif est analysé. Si le contrôle est perdu, l'actif est décomptabilisé. Si le Groupe conserve le contrôle, l'actif demeure au bilan à hauteur du niveau d'implication maintenu. En vertu du principe de « maintien d'implication », un lien est maintenu avec l'actif financier transféré si les conditions contractuelles du transfert prévoient :

- une faculté ou une obligation de rachat des actifs transférés ;
- la perception d'une compensation financière liée à la performance de l'actif transféré.

Un passif financier est décomptabilisé s'il est éteint, annulé ou échu.

Opérations de pension livrée

Chez le cédant

Les titres ne sont pas décomptabilisés. Le Groupe comptabilise un passif représentatif de l'engagement de restitution des espèces reçues (« Titres donnés en pension livrées »). Cette dette est un passif financier enregistré au coût amorti et non en juste valeur.

Chez le cessionnaire

Il n'y a pas de comptabilisation des actifs reçus mais comptabilisation d'une créance sur le cédant représentative des espèces prêtées. Le montant décaissé à l'actif est enregistré dans un compte de « Titres reçus en pension livrée ». Cette créance est enregistrée en catégorie « prêts et créances ».

Lors des arrêtés suivants, les titres continuent d'être évalués chez le cédant suivant les règles à leur catégorie d'origine. Chez le cessionnaire, la créance est laissée en valeur nominale dans les prêts et créances.

Opérations de prêt de titres

Les prêts/emprunts de titres ne peuvent pas être assimilés à un transfert d'actif financier au sens IFRS du terme. Par conséquent, ces opérations ne peuvent donner lieu à une décomptabilisation des titres prêtés. Les titres prêtés ne sont pas identifiés en normes IFRS ; ils restent comptabilisés dans leur catégorie IFRS d'origine et valorisés conformément à celle-ci. Côté emprunteur, les titres empruntés ne sont pas comptabilisés.

7.12 - Provisions et passifs éventuels

Les provisions constituent des passifs dont l'échéance ou le montant est incertain. Leur comptabilisation est subordonnée à l'existence d'une obligation actuelle résultant d'un événement passé dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources et dont le montant peut être estimé de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision correspond à la meilleure estimation de la dépense nécessaire au règlement de l'obligation actuelle à la date de clôture. Ce montant est actualisé dès lors que l'effet de cette actualisation est significatif. Les provisions sont revues à chaque date de clôture et ajustées pour refléter la meilleure estimation à cette date.

Aucune provision n'est enregistrée au titre de pertes opérationnelles futures ou au titre de grosses réparations. Aucun passif ou actif éventuel n'est enregistré.

Les dotations et reprises de provisions sont enregistrées en résultat sur les lignes correspondant à la nature des dépenses futures couvertes.

7.13 - Provisions pour passifs sociaux

Les principaux engagements provisionnés par le Groupe concernent :

- les compléments de pension bancaire ;
- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Le Groupe recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements,

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraites et prestations assimilées relatifs au personnel en activité et retraité ;
  - minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
  - minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
    - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
    - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
    - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Les changements d'hypothèses actuarielles se font sur un rythme annuel.

Les taux de sortie pour les IFC et médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

La variation des engagements comptabilisée en résultat au cours de l'exercice correspond donc :

- aux droits supplémentaires acquis par les salariés (charges) ;
- aux droits liquidés sur la période ;
- au coût financier des engagements existant en début d'exercice (charges) ;
- au rendement attendu des placements venant en couverture des engagements ;
- à l'étalement des écarts actuariels dépassant les limites du corridor.

La méthode du corridor n'est pas applicable aux « autres avantages à long terme » tels que les médailles du travail.

L'option offerte par la norme IFRS 1, consistant à comptabiliser dans les capitaux propres, à la date de transition le solde des écarts actuariels non encore constatés, a été adoptée pour l'établissement du bilan d'ouverture au 1er janvier 2004.

7.14 - Distinction entre dettes et capitaux propres

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Actions de préférence

Les émissions d'actions de préférence réalisées par Natixis sont qualifiées d'éléments de capitaux propres (intérêts minoritaires).

Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Le Groupe a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers. Lorsque des titres subordonnées à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilées.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les instruments financiers émis sont qualifiés de dettes ou de capitaux propres selon qu'ils incluent ou non une obligation contractuelle de remettre de la trésorerie à leur détenteur.

L'analyse des accords contractuels régissant les titres subordonnés, les titres super-subordonnés, et les trois dernières émissions d'actions de préférence a conduit à les qualifier de dettes, l'une des clauses présente dans ces contrats rendant obligatoire le versement d'un coupon par Natixis.

Pour la première émission d'actions de préférence, la structure émettrice envisage de procéder à son remboursement le 30 juin 2008, première date d'exercice du call, sous réserve de l'obtention de l'autorisation du Secrétariat général de la Commission bancaire. Le directoire de Natixis a entériné ce choix.

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, cette émission est donc classée en instruments de dettes.

Enfin, deux émissions de titres super-subordonnés figurant au passif du bilan d'Ixis CIB en capitaux propres ont été reclassées dans les comptes consolidés de Natixis en dettes eu égard à la forte probabilité d'intégration d'Ixis CIB dans Natixis et à la préexistence d'une émission de même rang réalisée par Natixis et rendant obligatoire le versement d'un coupon sur ces 2 émissions de titres super-subordonnés.

7.15 - Paiements sur base d'actions

Plans d'options en actions

Natixis et certaines entités consolidées ont mis en place, au profit de certains de leurs collaborateurs, des rémunérations basées sur leurs propres actions. Les paiements s'effectuent soit directement par remise d'actions, soit par règlement en espèces.

Ce type de transactions donne lieu, en normes IFRS, à l'enregistrement systématique d'une charge de personnel selon les modalités décrites ci-après :

- Natixis attribue à certains de ses salariés des options de souscription d'actions. Ces options sont exerçables sur une fenêtre de trois ans à l'issue d'une période d'indisponibilité de 4 ans. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas encore acquis à la date d'arrêté sont évaluées à la juste valeur à la date d'attribution aux salariés. Cette juste valeur est déterminée grâce au modèle de valorisation Black & Scholes, et étalée en charges de personnel sur la période d'acquisition des droits par contrepartie des capitaux propres. Ce montant est révisé à chaque date d'arrêté et ajusté dès lors que des informations subséquentes viennent modifier les premières estimations de droits acquis. La charge est alors recalculée et les ajustements affectent les étalements de l'exercice en cours et des exercices suivants.

Depuis 2002, Natixis a mis en place 4 plans d'options de souscription d'actions dont les caractéristiques figurent en Note 12.4 ;

- les paiements sur base d'actions d'Ixis Asset Management Group concernent des plans d'options dénoués en numéraire. Les options sont évaluées à leur juste valeur sur la base d'un modèle binomial qui intègre les impacts liés à la volatilité d'un panel de sociétés comparables. La juste valeur est étalée en charge au niveau de la rubrique « salaires et traitements » sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette au bilan (rubrique « comptes de régularisation et passifs divers »). Cette dette est réévaluée à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement en contrepartie du compte de résultat.

  Deux plans mis en place en 2001 et en 2004 portent sur des certificats d'investissement d'Ixis Asset Management S.A. et sur des actions de préférence d'Ixis Asset Management participations 1. La période d'acquisition des droits sur ces plans est de 3 ans pour les bénéficiaires américains et de 4 ans pour les bénéficiaires européens.

  Deux plans ont été mis en place par Ixis Private Capital Management en 2002 et 2004. La période d'acquisition des droits sur ces plans est de 4 ans;

- CIFG Holding a mis en place depuis 2004 trois plans d'options de souscription d'actions et deux plans d'attribution d'actions gratuites. Les options sont exerçables à l'issue d'une période d'acquisition des droits de 3 ou 4 ans selon les plans. L'attribution d'actions gratuites n'est définitive qu'à l'issue d'une période d'indisponibilité de 2 ans. En l'absence de cotation des titres, l'entité CIFG Holding est tenue de racheter les actions aux bénéficiaires. Conformément aux dispositions de la norme IFRS 2, ces plans sont qualifiés de plans dénoués en trésorerie. La juste valeur est étalée en charge au niveau de la rubrique « salaires et traitements » sur la période d'acquisition des droits en contrepartie d'une dette au bilan (rubrique « comptes de régularisation et passifs divers »). Cette dette est réévaluée à chaque date d'arrêté jusqu'à la date de règlement en contrepartie du compte de résultat.

Plans de souscription d'actions destinées aux salariés

Natixis (maison mère) et Coface permettent à leurs salariés de participer à des plans de souscription d'actions à un prix préférentiel. Ces opérations donnent lieu à l'enregistrement d'une charge de personnel en contrepartie des capitaux propres, à la date de mise en place du plan. La charge se mesure comme étant la différence, à la date de souscription, entre la juste valeur des actions acquises après prise en compte de la condition d'incessibilité et le prix de souscription décaissé par le salarié. La charge totale comptabilisée sur les plans mis en place en 2006 est inférieure à 300 milliers d'euros.

7.16 - Actions propres

Traitement applicable du 1er janvier 2004 au 31 décembre 2004

Seules les actions propres affectées à la régularisation du cours de bourse ou à l'attribution aux salariés, et classées dans la catégorie des « titres de transaction » ou des « titres de placement » sont maintenues dans les comptes consolidés. Les titres destinés à d'autres finalités et classés en titres immobilisés dans les comptes individuels sont portés en diminution des capitaux propres consolidés.

Traitement applicable à compter du 1er janvier 2005

L'ensemble des actions propres détenues par Natixis est porté en déduction des capitaux propres indépendamment de leur objectif d'acquisition et/ou de détention et de leur classement comptable dans les comptes individuels. Le résultat dégagé dans les comptes sociaux au titre de la cession, de l'évaluation ou de la dépréciation d'actions propres comptabilisées en portefeuille de transaction ou de placement est annulé, dans les comptes consolidés, par contrepartie des capitaux propres.

7.17- Intérêts minoritaires dans les OPCVM dédiés

Conformément aux dispositions de la norme IAS 32, les intérêts minoritaires dans les capitaux propres des OPCVM dédiés représentent un passif financier enregistré au niveau des « Passifs financiers à la juste valeur par résultat ».

7.18 - Commissions reçues

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auxquels le service est attaché.

Les commissions rémunérant une prestation de services immédiate, telles que les commissions d'apporteurs d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation.

Les commissions perçues dans le cadre d'une prestation de service continue telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion sont étalées *prorata temporis* sur la durée de la prestation.

Depuis le 1er janvier 2005, les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument tel que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée de celui-ci. Ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt.

7.19 - Charge fiscale

La charge d'impôt de l'exercice comprend :

- l'impôt exigible des différentes sociétés françaises, au taux de 34,43 % ou au taux en vigueur localement pour les sociétés et succursales étrangères ;
- l'impôt différé résultant des différences temporelles existant dans les comptes sociaux entre les valeurs comptables et fiscales des actifs et passifs du bilan ou dû à des retraitements spécifiques à la consolidation et calculé selon la méthode du report variable.

La compensation des actifs et passifs d'impôts différés se fait au sein d'une même entité fiscale. L'entité fiscale correspond soit à l'entité elle-même soit au groupe d'intégration fiscale s'il existe. Le principe retenu par Natixis consiste à ne pas constater d'impôts différés actifs nets qui ne pourraient être effectivement utilisés dans l'avenir en réduction de la charge d'impôt globale. En application de ce principe, l'effet des déficits reportables n'est pas pris en compte, de même qu'il est présumé que l'économie future d'impôt ne pourra pas être récupérée, si l'entité fiscale a enregistré des pertes fiscales au cours des deux derniers exercices. À ce titre, 209 millions d'euros de bases d'impôt différé n'ont pas été comptabilisées au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, la réserve de capitalisation, constituée dans les comptes individuels des sociétés d'assurance, a pour effet de différer des plus-values réalisées suite à la cession de certaines obligations pour compenser ultérieurement des moins-values. La fraction considérée comme ayant une forte probabilité de ne jamais être utilisée est reclassée en capitaux propres. Elle ne donne pas lieu en principes français à la constatation d'un impôt différé. En revanche, la norme IAS 12 assimile ce retraitement à une différence temporelle, génératrice d'un impôt différé passif.

En outre, conformément à la législation américaine, le goodwil constaté lors de l'acquisition du sous-groupe Nvest par Ixis Asset Management Group est amorti fiscalement. En application des paragraphes 15 et 21 de la norme IAS 12, un impôt différé passif a été constaté sur la différence temporelle représenté par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale du goodwill. En raison de la convention fiscale franco-américaine, le taux d'impôt retenu est celui applicable en France aux plus-values à long terme dans la mesure où il a été considéré :

- que le goodwill était indissociable de l'activité et qu'il ne pouvait, en conséquence, être cédé séparément de l'entité qui le porte ;
- que la différence temporelle sur le goodwill ne pouvait être recouvrée que par la cession des titres de cette entité.

Tous les décalages ont été retenus quelle que soit la date de récupération ou d'exigibilité.

Le solde net d'impôt différé figure au passif sur la ligne « Passifs d'impôts différés ».

7.20 - Engagements de financement et de garantie

Garanties financières

Les engagements de garantie financière non qualifiés de dérivés sont des contrats qui exigent de l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiques en vue de rembourser l l'entreprise garantie pour une perte qu'elle a effectivement subie en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Conformément au paragraphe 43 de l'amendement aux normes IAS 39 et IFRS 4 (publié par l'IASB en août 2005 et adopté par l'Union européenne), les garanties financières données sont évaluées à leur juste valeur majorée éventuellement des coûts de transaction directement imputables à l'émission des garanties. Pour des contrats indépendants conclus à des conditions de marché, la juste valeur à l'initiation est égale en principe au montant de la ou des primes effectivement reçues.

Dans le Groupe Natixis, l'ensemble des garanties financières émises sont rémunérées à des conditions de marché.

Ultérieurement, les garanties financières sont évaluées suivant le montant le plus élevé constaté entre :

- le montant initialement comptabilisé moins, le cas échéant, le montant comptabilisé des amortissements enregistrés selon les principes de la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ». Ces amortissements correspondent à l'étalement *prorata temporis* des commissions perçues sur la période de garantie ;
- et la valeur déterminée suivant IAS 37 « provisions, passifs, et actifs éventuels » qui est le montant que l'entité paierait rationnellement pour éteindre l'obligation ou pour la transférer à un tiers.

L'ensemble des garanties financières émises par les filiales d'assurance qui répondent également à la définition d'un contrat d'assurance ont été traitées suivant les dispositions de la norme IFRS 4 « Contrats d'assurance », comme le permet le paragraphe AG64 (a) de l'amendement.

Engagements de financement

La totalité des engagements de financement accordés par Natixis donne lieu à la mise en place de crédits conclus à des conditions de marché et classés en « Prêts et créances ». Ces engagements de financement constituent des passifs éventuels et sont enregistrés conformément aux dispositions de la norme IAS 37. À l'initiation, ils ne font pas l'objet d'un enregistrement au bilan. Une provision pour risques et charges, au passif du bilan, est comptabilisée par la suite en cas de probabilité de défaillance de la contrepartie sur la période d'engagement.

7.21 - Juste valeur en annexe

La norme IAS 32 impose de mentionner dans l'annexe la juste valeur de tous les instruments financiers enregistrés au coût amorti, y compris les crédits. Les méthodes de valorisation utilisées pour la détermination de la juste valeur présentée en annexe sont précisées ci-dessous :

Crédits enregistrés en « prêts et créances » et encours de location financement

La grande majorité des crédits de Natixis sont des crédits à taux variable et leur juste valeur est déterminée par actualisation des flux de trésorerie futurs. Le taux d'actualisation retenu pour un crédit donné est le taux que Natixis accorderait en date d'arrêté à une même contrepartie pour un prêt de caractéristiques similaires. S'agissant essentiellement de crédits à taux variable, la méthode consiste donc à ajuster le taux contractuel en fonction de l'évolution des taux pratiqués sur le marché des crédits, et de l'évolution du risque de contrepartie.

Dès lors qu'il existe une cotation répondant aux critères de la norme IAS 39, c'est le cours de cotation qui est utilisé.

La juste valeur des crédits dont la durée initiale est inférieure à un an est considérée correspondre à leur valeur comptable.

Dettes et épargne

La juste valeur des emprunts et dettes de titres à taux variables est considérée correspondre à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle. Lorsque les variations du spread émetteur ne sont pas significatives, la valorisation ne tient pas compte de cet effet.

Immeubles de placement valorisés au coût dans les comptes

La détermination de la juste valeur des immeubles de placement (hors immeubles de placement des sociétés d'assurance) repose sur la méthode de capitalisation du loyer, communément utilisée par les professionnels de l'immobilier.

Le taux de capitalisation appliqué à l'immeuble dépend d'un ensemble de facteurs tels que la localisation, la qualité et le type de la construction, son usage, le régime de propriété de l'actif, la qualité des locataires et les caractéristiques des baux, le niveau des taux d'intérêt ou encore l'état de la concurrence sur le marché immobilier.

7.22 - Autres informations

Résultat par action

Le résultat dilué par action correspond au résultat net de l'exercice, part du Groupe, divisé par le nombre moyen pondéré d'actions ajusté de l'impact maximal de la conversion des instruments dilutifs en actions ordinaires. Il est tenu compte des options émises de souscriptions d'actions dans le calcul du résultat dilué par action. La conversion de ces instruments n'a pas d'effet sur le résultat net servant au calcul du résultat dilué par action.

	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Résultat par action			
Résultat Net – part du Groupe *en millions d'euros*	943	695	488
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	584 970 228	48 338 000	48 052 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	14 493 127	1 627 484	1 498 654
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat par action	570 477 101	46 710 516	46 553 346
Résultat par action *en euros*	**1,7***	**14,9**	**10,5**
Résultat dilué par action			
Résultat net part du Groupe *en millions d'euros*	943	695	488
Nombre moyen d'actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice	584 970 228	48 338 000	48 052 000
Nombre moyen d'actions propres en circulation au cours de l'exercice	14 493 127	1 627 484	1 498 654
Nombre d'actions potentielles dilutives issues de l'exercice de plans d'options de souscriptions d'actions	6 808 166	403 001	119 745
Nombre moyen d'actions pour le calcul du résultat dilué par action	577 285 267	47 113 517	46 673 091
Résultat dilué par action *en euros*	**1,6***	**14,8**	**10,4**

* *Le nominal de l'action a été divisé par 10 au lendemain de l'apport entraînant mécaniquement une multiplication par 10 du nombre d'actions. À données comparables, le résultat par action en 2005 aurait été de 1,48.*

NOTE 8 NOTES RELATIVES AU BILAN

8.1 - Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ces actifs et passifs sont valorisés en juste valeur au cours d'arrêté avec variation de valeur, coupon inclus, dans le poste du compte de résultat « gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Aucune dépréciation n'est enregistrée sur ces actifs, le risque de contrepartie étant intégré dans la valeur de marché.

8.1.1 Actifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2006, les actifs à la juste valeur comprennent essentiellement :

- des titres à revenu fixe ;
- des instruments dérivés

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres relevant des opérations de transaction		**100 599**	**15 695**	**16 508**
Titres		100 599	15 695	16 508
Revenu fixe		*80 299*	*15 123*	*16 116*
Revenu variable	*8.1.1.1*	*20 300*	*571*	*392*
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		0	0	0
Instruments dérivés hors couverture	*8.1.3*	**53 773**	**5 282**	**3 974**
Opérations de transaction		53 773	5 282	3 974
Autres		0	0	0
Titres à la juste valeur sur option		**10 874**	**4 216**	**3 282**
Titres		10 854	4 148	2 503
Revenu fixe		*7 075*	*2 327*	*1 435*
Revenu variable	*8.1.1.1*	*3 780*	*1 821*	*1 068*
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension		20	68	779
Prêts et créances à la juste valeur sur option		**11 657**	**820**	**730**
TOTAL		**176 903**	**26 013**	**24 494**

La décomposition des titres à revenus variables évalués sur un marché coté (titres cotés) ou selon une autre méthode d'estimation (titres non cotés évalués selon les méthodes *Price Earning Ratio* ou *Discounted Cash Flows*) est la suivante :

8.1.1.1 Titres à revenus variables à la juste valeur par résultat

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Évaluation sur un marché coté	Autres méthodes d'évaluation	Total
Titres relevant des opérations de transaction	**3 535**	**16 765**	**20 300**
Titres à la juste valeur par résultat sur option	**878**	**2 902**	**3 780**
dont Titres de l'activité de Portefeuille du Capital investissement	*21*	*1 060*	*1 081*
TOTAL	**4 413**	**19 667**	**24 080**

8.1.2 Passifs financiers à la juste valeur par résultat

Au 31 décembre 2006, les passifs financiers évalués en juste valeur par résultat sont principalement constitués des dérivés non utilisés comme instruments de couverture et des dettes liées à des ventes à découvert d'actifs financiers (titres).

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres à la juste valeur relevant des opérations de transaction		**28 452**	**795**	**2 813**
Titres		28 165	699	589
Titres ou valeurs donnés en pension		287	96	2 224
Titres à la juste valeur par résultat sur option		**49 231**	**0**	**0**
Titres		49 231	0	0
Titres ou valeurs donnés en pension		0	0	0
Instruments dérivés hors couverture	*8.1.3*	**55 154**	**4 423**	**3 906**
Autres dettes		**555**	**70**	**4**
TOTAL		**133 392**	**5 288**	**6 724**

8.1.3 Dérivés de transaction

Les instruments dérivés, hors couverture, sont par nature des dérivés de transaction, quel que soit leur horizon de détention.

	31/12/2006 IFRS-EU			31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
en millions d'euros	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Opérations fermes	**4 984 682**	**40 450**	**42 961**	**747 703**	**1 998**	**1 785**	**1 342**	**1 395**
Dérivés de taux	4 648 830	37 262	38 361	533 117	1 525	1 530	1 185	1 228
Dérivés de change	223 168	290	351	179 878	407	236	148	150
Dérivés actions	0	0		0	0	0	0	0
Autres contrats	112 684	2 898	4 249	34 708	66	19	9	17
Opérations conditionnelles	**3 065 977**	**11 220**	**10 241**	**313 516**	**3 275**	**2 629**	**2 629**	**2 509**
Dérivés de taux	2 298 502	2 530	2 929	92 711	633	602	*347*	***402***
Dérivés de change	254 031	2 117	1 769	192 597	1 164	710	869	688
Dérivés actions							0	0
Autres contrats	513 444	6 573	5 543	28 208	1 478	1 317	1 413	1 419
Dérivés de crédit [1]	**11 027**	**2 103**	**1 952**	**1 888**	**9**	**8**	**3**	**2**
TOTAL	**8 061 686**	**53 773**	**55 154**	**1 063 107**	**5 282**	**4 423**	**3 974**	**3 906**

[1] *Au 31 décembre 2005, le montant du notionnel était compris dans ceux des autres opérations conditionnelles sur marché de gré à gré pour 1 888 millions d'euros*

8.2 - Instruments dérivés de couverture

Les dérivés qualifiés de couverture sont ceux qui respectent, dès l'initiation de la relation de couverture et sur toute sa durée, les conditions requises par la norme IAS 39 et notamment la documentation formalisée de l'existence d'une efficacité des relations de couverture entre les instruments dérivés et les éléments couverts, tant de manière prospective que de manière rétrospective. À cet égard, les relations de couverture sont considérées comme étant efficaces lorsque le rapport entre les variations effectives de valeur de l'élément de couverture et de l'élément couvert est compris entre 80 % et 125 %.

La couverture en *Cash Flow Hedge* est utilisée principalement chez Natixis, pour la couverture globale du risque de taux.

La couverture en *Fair Value Hedge* est utilisée pour la couverture individualisée des variations de juste valeur des instruments à taux fixe, ainsi que pour la couverture globale du risque de taux de l'entité Ixis Capital Markets North America (filiale du sous-groupe Ixis CIB).

	31/12/2006 IFRS-EU			31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU	
en millions d'euros	Notionnel	Actif	Passif	Notionnel	Actif	Passif	Actif	Passif
Couverture de flux de trésorerie								
Opérations fermes	**78 157**	**151**	**132**	**69 846**	**13**	**98**	**112**	**224**
Dérivés de taux	77 772	151	132	69 846	13	98	111	224
Dérivés de change	385	0	0	0	0	0	1	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations conditionnelles	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés de change	0	0	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	0	0	0	0	0	0	0	0
Couverture de juste valeur								
Opérations fermes	**9 771**	**403**	**295**	**10 164**	**27**	**114**	**173**	**270**
Dérivés de taux	6 139	386	280	6 119	21	100	162	212
Dérivés de change	3 594	0	2	4 045	5	14	11	58
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	38	17	13	0	1	0	0	0
Opérations conditionnelles	**162**	**46**	**0**	**1**	**3**	**0**	**0**	**0**
Dérivés de taux	11	0	0	1	0	0	0	0
Dérivés de change	0	1	0	0	0	0	0	0
Dérivés actions	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres contrats	151	45	0	0	3	0	0	0
Dérivés de crédit	***0***	***21***	***4***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Couverture d'investissement nets en devises	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
TOTAL	**88 090**	**621**	**431**	**80 011**	**43**	**212**	**285**	**494**

8.3 - Actifs financiers disponibles à la vente

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours de crédit	***71***	**0**	**0**
Prêts et créances	71	0	0
Autres		0	0
Créances rattachées			
Titres	***31 071***	**22 240**	**20 784**
À revenu fixe	25 609	18 532	16 993
À revenu variable	5 286	3 596	3 651
Créances rattachées	176	112	140
TOTAL	**31 143**	**22 240**	**20 784**

8.4 - Prêts et créances

8.4.1 Prêts et créances sur les établissements de crédit

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains				
Encours sains	*8.4.1.1*	114 923	56 112	41 142
Provisions collectives		(59)	(47)	(58)
Net		**114 864**	**56 064**	**41 084**
Encours en défaut				
Encours en défaut		41	86	86
Provisions individuelles		(27)	(51)	(50)
Net [1]		**15**	**35**	**36**
TOTAL NET		**114 879**	**56 099**	**41 120**

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des prêts et créances sur les établissements de crédit, déterminée selon les modalités présentées en note 7, est de 114 906 millions d'euros.

(1) Le taux de couverture des encours sur établissements de crédit en défaut est au 31 décembre 2006 de 37 % contre 59 % au 31 décembre 2005.

8.4.1.1 Encours sains sur les établissements de crédit

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement		0	0
Comptes et prêts	25 098	15 644	11 596
Comptes ordinaires débiteurs	6 817	2 744	1 411
Titres non cotés à revenu fixe	177	14	0
Financement contre valeurs ou titres reçus en pension	82 013	37 144	27 867
Autres	27	100	1
Créances rattachées	*791*	465	267
TOTAL ENCOURS SAINS	**114 923**	**56 112**	**41 142**

8.4.2 Prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Encours sains				
Encours sains	*8.4.2.1.*	93 532	49 099	40 527
Provisions collectives		(608)	(372)	(306)
Provisions pour dépréciation		(38)	(38)	(32)
Net		**92 886**	**48 689**	**40 189**
Encours en défaut				
Encours en défaut		1 206	1 265	1 353
Provisions individuelles		(723)	(754)	(847)
Net (1)		**483**	**511**	**506**
TOTAL NET		**93 369**	**49 200**	**40 695**

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des prêts et créances sur la clientèle, déterminée selon les modalités présentées en note 7, est de 91 772 millions d'euros.

(1) Le taux de couverture des encours sur la clientèle en défaut est de 60 % au 31 décembre 2006 identique au 31 décembre 2005.

8.4.2.1 Encours sains sur la clientèle

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Location financement	*8.4.2.2*	6 480	5 549	5 253
Autres prêts et créances	*8.4.2.3*	50 121	27 726	20 208
Comptes ordinaires débiteurs		6 852	3 995	2 972
Titres non cotés à revenu fixe		3 668	2 897	2 926
Financement contre valeurs sur titres reçus en pension		21 333	5 294	6 250
Affacturage		4 645	3 469	2 683
Autres		26	19	126
Créances rattachées		407	151	109
TOTAL		**93 532**	**49 099**	**40 527**

8.4.2.2 Opérations de location financement avec la clientèle

	31/12/2006 IFRS-EU			31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total	Immobilier	Mobilier	Total
Encours clientèle	**3 819**	**2 662**	**6 480**	**3 748**	**1 801**	**5 549**	**3 623**	**1 630**	**5 253**
Encours en défaut net [1]	**63**	**36**	**99**	**67**	**55**	**122**	**81**	**54**	**135**
Encours en défaut	91	57	148	104	60	164	128	59	187
Provisions sur encours en défaut	(28)	(21)	(49)	(37)	(6)	(42)	(47)	(5)	(52)
TOTAL	**3 882**	**2 698**	**6 579**	**3 816**	**1 855**	**5 671**	**3 704**	**1 684**	**5 388**

[1] *Le taux de couverture des encours en défaut est de 33 % au 31 décembre 2006 contre 26 % au 31 décembre 2005.*

8.4.2.3 Autres prêts et créances sur la clientèle

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Créances commerciales	655	748	624
Crédits à l'exportation	1 720	1 078	1 050
Crédits de trésorerie et de consommation	25 182	15 050	11 168
Crédits à l'équipement	3 785	3 367	2 179
Crédits à l'habitat	408	107	100
Autres crédits à la clientèle	18 371	7 376	5 086
TOTAL	**50 121**	**27 726**	**20 208**

8.5 - Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Effets publics			
Valeur brute	0	0	0
Provisions	0	0	0
Créances rattachées	0	0	0
Effets publics nets	**0**	**0**	**0**
Obligations			
Valeur brute	6 918	7 049	5 722
Provisions	0	0	0
Obligations nettes	**6 918**	**7 049**	**5 722**
Autres			
Valeur brute	119	4	27
Provisions	0	0	0
Autres nets	**119**	**4**	**27**
TOTAL	**7 037**	**7 053**	**5 748**

Au 31 décembre 2006, la juste valeur des titres détenus jusqu'à l'échéance, déterminée selon les modalités présentées en note 7, est de 7 514 millions d'euros.

8.6 - Actifs et Passifs d'impôts différés

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Principales sources d'impôts différés [1]			
GIE fiscaux	(180)	(204)	(221)
Réserves latentes de crédit-bail	(300)	(249)	(219)
Annulation provision d'égalisation	(342)	(246)	(187)
Juste valeur sur instruments financiers dont la variation est inscrite en réserves (AFS+CFH)	(469)	(218)	(105)
Réserves de capitalisation des filiales d'assurance	(71)	(71)	(70)
Juste valeur activité du Capital Investissement	(197)	(253)	(177)
Coût amorti des crédits	70	62	42
Provisions pour passifs sociaux	253	231	223
Autres provisions non déduites [2]	839	490	376
Charges à payer non déduites (rémunérations différées…)	159		
Plus-values latentes sur OPCVM	57	11	13
Dividendes intragroupes (CCI banque de détail)	(116)		
Déficits ordinaires et ARD	158	99	164
Autres décalages temporels	(5)	1	(10)
TOTAL DES SOURCES BRUTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**(144)**	**(346)**	**(170)**
Sources d'impôts différés actifs non retenues par prudence	(209)	(245)	(316)
TOTAL DES SOURCES NETTES D'IMPÔTS DIFFÉRÉS	**(354)**	**(592)**	**(486)**
Impôt différé comptabilisé			
Impôt différé au taux courant	28	(165)	(110)
Impôt différé- contributions	(7)	(6)	(4)
Impôt différé au taux réduit	(6)	(2)	(5)
IMPÔT DIFFÉRÉ TOTAL COMPTABILISÉ	**15**	**(173)**	**(119)**
dont : -impôt différé actif	523	248	231
-impôt différé passif	(501)	(414)	(346)
-impôt différé des sociétés en équivalence	(7)	(7)	(4)

(1) Les sources d'impôts différés génératrices d'impôts différés actifs sont signées avec un signe positif, celles engendrant des impôts différés passifs avec un signe négatif.

(2) Y compris provisions collectives et provisions pour effet de l'actualisation des provisions individualisées, Ixis Asset management Group est amorti fiscalement. En application des paragraphes 15 et 21 de la norme IAS 12, un impôt différé passif a été constaté sur la différence temporelle représenté par l'écart entre la valeur comptable et la valeur fiscale du goodwill. En raison de la convention fiscale américaine, le taux d'impôt retenu est celui applicable en France aux plus-values à long terme dans la mesure où il a été considéré :

- que le goodwill était indissociable de l'activité et qu'il ne pouvait, en conséquence, être cédé séparément de l'entité qui le porte ;

- que la différence temporelle sur le goodwill ne pouvait être recouvrée que par la cession des titres de cette entité.

8.7 - Comptes de régularisation, actifs et passifs divers

Les comptes de régularisation actifs et passifs correspondent à des comptes techniques dont la composition est détaillée ci-après.

Actif

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres actifs et emplois divers	8.7.1.1	12 906	2 191	1 542
Comptes de régularisation	8.7.2.1	6 213	1 586	1 706
Comptes de régularisation de l'assurance	8.7.3.1	1 194	988	841
TOTAL		**20 314**	**4 765**	**4 089**

Passif

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Autres Passifs	8.7.1.2	13 168	4 998	4 509
Comptes de régularisation	8.7.2.2	5 276	2 507	2 726
Comptes de régularisation de l'assurance	8.7.3.2	392	985	177
TOTAL		**18 836**	**8 490**	**7 412**

8.7.1 Autres actifs et passifs divers

■ 8.7.1.1 Autres actifs et emplois divers

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Règlement d'opérations sur titres	0	0	5
Promotion immobilière	1	32	74
Autres stocks et emplois divers	535	541	137
Débiteurs divers	12 272	1 611	1 322
Créances rattachées	98	7	4
TOTAL	**12 906**	**2 191**	**1 542**

■ 8.7.1.2 Autres passifs

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes de titres	1 786	1 955	1 775
Créditeurs divers	11 212	2 841	2 510
Règlement d'opérations sur titres	10	21	28
Autres	161	176	185
Dettes rattachées	(1)	5	11
TOTAL	**13 168**	**4 998**	**4 509**

8.7.2 Comptes de régularisation

8.7.2.1 Comptes de régularisation actif

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	439	52	53
Compte d'ajustement	259	60	0
Charges constatées d'avance	195	35	45
Produits à recevoir	2 192	232	303
Autres charges à répartir	0	0	1
Autres comptes de régularisation	3 128	1 207	1 304
TOTAL	**6 213**	**1 586**	**1 706**

8.7.2.2 Comptes de régularisation passif

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes d'encaissement	290	104	114
Compte d'ajustement	304	3	395
Produits constatés d'avance	264	146	145
Charges à payer	950	522	565
Autres	3 468	1 732	1 507
TOTAL	**5 276**	**2 507**	**2 726**

8.7.3 Comptes de régularisation de l'assurance

8.7.3.1 Comptes de régularisation de l'assurance – Actif

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Part des réassureurs dans les provisions techniques	284	258	250
Créances nées d'opérations d'assurance directe	540	452	389
Créances nées d'opérations de réassurance	115	49	49
Primes restant à émettre	150	134	129
Frais d'acquisition reportés	105	17	19
Autres	0	79	6
TOTAL	**1 194**	**988**	**841**

8.7.3.2 Comptes de régularisation de l'assurance – Passif

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	275	140	97
Dettes nées d'opérations de réassurance	97	69	62
Dettes pour dépôts reçus en espèces	15	17	14
Autres dettes	5	759	4
TOTAL	**392**	**985**	**177**

8.8 - Immobilisations corporelles et incorporelles, immeubles de placement

8.8.1 Évolution des immobilisations au cours de l'exercice

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU			31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immobilisations corporelles	**1 152**	**(600)**	**552**	**689**	**(375)**	**314**	**906**	**(398)**	**508**
Immobilisations en location financement	0	0		***0***	***0***	***0***	***0***	***0***	***0***
Constructions	0	0		0	0	**0**	0	0	**0**
Autres	0	0		0	0	**0**	0	0	**0**
Immobilisations en propriété	1 152	(600)	552	***689***	***(375)***	***314***	***906***	***(398)***	***508***
Parts de SCI	0	0		0	0	**0**	0	0	**0**
Terrains et Constructions	744	(392)	352	401	(187)	**214**	528	(218)	**311**
Autres	408	(208)	200	288	(188)	**100**	378	(180)	**198**
Immobilisations incorporelles	**678**	**(384)**	**294**	**333**	**(191)**	**142**	**326**	**(217)**	**109**
Droit au bail	79	(33)	46	54	(17)	**37**	46	(15)	**31**
Logiciels	386	(261)	125	205	(153)	**52**	197	(160)	**37**
Autres	213	(90)	123	74	(20)	**54**	83	(42)	**41**
Actifs destinés à être cédés	0	0	0	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**
Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
Autres	0	0	0	0	0	**0**	0	0	**0**
TOTAL	**1 830**	**(984)**	**846**	**1 022**	**(566)**	**457**	**1 232**	**(615)**	**618**

en millions d'euros	Valeur brute 01/01/2006	Augmentation	Diminution et autres cessions	Changement de périmètre	Conversion	Autres	Valeur brute 31/12/2006
Immobilisations corporelles	**689**	**74**	**(44)**	**442**	**(4)**	**(5)**	**1 152**
Immobilisations en location financement	0						**0**
Constructions	0						**0**
Autres	0						**0**
Immobilisations en propriété	**689**	***74***	***(44)***	***442***	***(4)***	***(5)***	**1 152**
Parts de SCI	0						**0**
Terrains et Construction	401	13	(15)	345			**744**
Autres	288	61	(29)	97	(4)	(5)	**408**
Immobilisations incorporelles	**333**	**123**	**(20)**	**245**	**(3)**	**0**	**678**
Droit au bail	54	2	(3)	27	(1)		**79**
Logiciels	205	57	(11)	133	(2)	4	**386**
Autres	74	64	(6)	85		(4)	**213**
TOTAL	**1 022**	**197**	**(64)**	**687**	**(7)**	**(5)**	**1 830**

8.8.2 Immeubles de placement

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU			31/12/2005 IFRS-EU			01/01/2005 IFRS-EU		
	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et dépréciations	Valeur nette
Immeubles de placement									
En juste valeur [1]	594	-	594	464	-	**464**	392	-	**392**
Au coût historique	900	(347)	553	833	(295)	**538**	781	(263)	**518**
TOTAL	**1 494**	**(347)**	**1 147**	**1 296**	**(295)**	**1 001**	**1 172**	**(263)**	**910**

[1] *Immeubles inclus dans les placements des filiales d'assurance. Les variations de juste valeur donnent lieu à la reconnaissance symétrique d'une provision pour participation différée égale, en moyenne, à 92 % de l'assiette concernée.*

La juste valeur des immeubles de placement est obtenue en actualisant le rendement locatif de ces biens au taux de marché :

JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	
	Valeur nette	Juste valeur
Location simple	442	444
Location financement – ITNL	8	8
Autres	103	121
TOTAL	**553**	**573**

8.9 - Écarts d'acquisition

en millions d'euros	01/01/2006 IFRS-EU Valeur début de période	Acquisitions de la période	31/12/2006 IFRS-EU Variation des dépréciations	Conversion	Valeur fin de période
Valeurs nettes par unité					
Groupe Ixis AM		1 384			1 384
Groupe Coface	439	18		(1)	457
Groupe CACEIS		218			218
Natexis Assurances	96				96
Natexis Asset Management	94				94
Groupe Ixis CIB		57			57
Natexis Interépargne	31				31
Natexis Private Equity et filiales	21	1			22
Coficiné	9	1			10
Groupe Natixis Garanties		9			9
Novacrédit		8			8
Natexis Intertitres	6				6
Groupe Cie 1818		3			3
Groupe CIFG		1			1
Autres	36	1		(1)	36
TOTAL	**733**	**1 702**		**(2)**	**2 433**

Les écarts d'acquisition des sous-groupes faisant partie de l'opération d'apport du 17 novembre incluent ceux qui figurent à l'actif de leur bilan ainsi que ceux dégagés par Natixis en entrée de périmètre.

Ces écarts se décomposent comme suit :

	Écarts d'acquisition préexistants à l'actif des sous-groupes	Écarts d'acquisition identifiés lors de l'opération d'apport
Groupe Ixis AM	1 155	229
Groupe Ixis CIB	36	21
Groupe CACEIS	218	
Groupe Natixis Garanties	9	
Groupe Cie 1818	3	
Groupe CIFG	1	

8.10 - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle

Les dettes envers les établissements de crédit et la clientèle sont présentées selon leur nature en prenant en compte le critère à vue/à terme. Elles sont évaluées conformément à la norme IAS 39 en autres passifs financiers selon la méthode du coût amorti.

8.10.1 Dettes envers les établissements de crédit

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs et dettes rattachées	**20 124**	**7 282**	**4 880**
Comptes et emprunts	**55 178**	**12 731**	**9 155**
à vue	*8 746*	*2 311*	*2 407*
à terme	*46 432*	*10 421*	*6 748*
Valeurs données en pension	**1 125**	**466**	**1 088**
à vue	*21*	*25*	*17*
à terme	*1 104*	*441*	*1 071*
Titres donnés en pension livrée	**64 469**	**33 312**	**23 595**
à vue	*2 559*	*0*	*0*
à terme	*61 910*	*33 312*	*23 595*
Autres dettes	**54**	**621**	**380**
Dettes rattachées	**964**	**440**	**222**
TOTAL	**141 914**	**54 853**	**39 320**

La juste valeur des dettes envers les établissements de crédit au 31 décembre 2006, est de 141 435 millions d'euros

8.10.2 Dettes envers la clientèle

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Comptes ordinaires créditeurs	**13 863**	**7 935**	**6 224**
à vue	7 901	5 229	4 140
à terme	5 962	2 706	2 085
Comptes et emprunts	**14 677**	**699**	**652**
à vue	1 952	218	116
à terme	12 725	481	536
Valeurs données en pension	**13**	**63**	**0**
à vue	13	63	0
à terme	0	0	0
Titres donnés en pension livrée	**19 397**	**14 368**	**15 309**
à vue	7 431	3 500	5 731
à terme	11 966	10 868	9 579
Comptes d'épargne à régime spécial	**76**	**78**	**70**
Comptes d'affacturage	**1 251**	**385**	**339**
Dettes rattachées	**130**	**117**	**74**
Autres	**283**	**345**	**269**
TOTAL	**49 690**	**23 990**	**22 937**

La juste valeur des dettes envers la clientèle au 31 décembre 2006, est de 50 244 millions d'euros

8.11 - Dettes représentées par un titre

Les dettes représentées par un titre (bons de caisse, titres du marché interbancaire…) sont ventilées selon la nature de leur support à l'exclusion des titres subordonnés classés au poste « dettes subordonnées ».

Ces dettes sont évaluées à la juste valeur à l'initiation, c'est-à-dire à leur prix d'émission diminué des coûts de transaction puis évaluées au coût amorti en utilisant la méthode du Taux d'intérêt effectif (TIE) permettant un étalement des frais d'émission sur la durée de vie des titres.

Les dettes de titres à taux variables ont une juste valeur égale à leur valeur nette comptable inscrite au bilan.

Les flux des emprunts et dettes de titres à taux fixe sont actualisés en fonction de la valeur des taux fixes du marché en date d'arrêté, pour une dette de même maturité résiduelle.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Titres du marché interbancaire	**5**	**0**	**0**
Titres de créances négociables	**45 018**	**32 761**	**26 309**
BMTN	11 346	9 601	7 750
CDN	33 672	23 160	18 559
Emprunts obligataires	**1 906**	**3 981**	**3 518**
Autres dettes représentées par un titre	**6 832**	**789**	**777**
Dettes rattachées	**493**	**229**	**188**
TOTAL	**54 254**	**37 760**	**30 792**

La juste valeur des dettes représentées par un titre, au 31 décembre 2006, est de 54 215 millions d'euros

8.12 - Provisions techniques des contrats d'assurance

Aux fins de protéger les assurés, les entreprises d'assurance constituent des provisions techniques au passif de leur bilan, déterminées à partir de calculs statistiques envers les assurés.

Les provisions pour primes non acquises constatent la part (calculée *prorata temporis*) des primes émises au cours de l'exercice qui se rapporte à une période postérieure à la date d'inventaire.

Les provisions d'assurance-vie correspondent au total des cotisations reçues, majoré des produits des placements distribués aux assurés et diminué des prestations de sortie.

Ces provisions sont complétées par la provision de gestion destinée à faire face aux frais de gestion futurs des contrats d'assurance-vie.

Les provisions pour sinistres correspondent pour l'assurance-vie aux capitaux dus à la suite de la survenance d'un sinistre. Pour l'assurance-crédit, elles comprennent une estimation du coût de l'ensemble des sinistres déclarés et non réglés à la clôture de la période. Ce montant de sinistres à payer est complété par une provision pour sinistres inconnus calculée sur une base statistique.

Les provisions pour participation aux bénéfices (PB) différées représentent la part des produits des placements revenant aux assurés mais non encore distribuée. Ces provisions sont distribuables sous huit ans.

Les autres provisions techniques regroupent les provisions pour aléas financiers et les provisions pour frais d'acquisition reportés.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Provisions mathématiques	**28 452**	**23 851**	**21 535**
Assurance-vie	22 441	19 614	17 737
Assurance IARD	728	181	174
Représentatives de contrats en unités de compte	5 283	4 056	3 625
Provisions pour sinistres	**983**	**978**	**901**
Provisions pour participation aux bénéfices	**1 385**	**1 395**	**892**
Autres provisions techniques	**238**	**12**	**27**
TOTAL	**31 058**	**26 236**	**23 356**

8.13 - Provisions et dépréciations

8.13.1 Synthèse des provisions

	01/01/2006 IFRS-EU	Augmentation	Utilisation	Reprises non utilisées	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2006 IFRS-EU
Provisions déduites de l'actif	**1 319**	**488**	**(154)**	**(420)**	**(29)**	**346**	**(8)**	**1 542**
Provisions pour encours sains	419	203		(164)	(15)	225		668
Provisions pour encours en défaut	805	130	(141)	(76)	(14)	52	(5)	750
Dépréciation	96	155	(13)	(180)		69	(3)	124
Provisions de passif	**502**	**180**	**(112)**	**(27)**	**(2)**	**133**	**(17)**	**657**
Provisions pour risques et charges	**382**	**116**	**(83)**	**(11)**		**86**	**(11)**	**479**
Provisions pour risques de contrepartie	66	25	(4)	(9)		4	3	85
Provisions pour risques de dépréciation	18	10	(3)	(2)			(2)	21
Provisions pour engagements sociaux	242	41	(44)			35	(2)	272
Provisions pour risques d'exploitation	57	40	(32)			47	(11)	101
Provisions pour épargne réglementée	0							
Provisions pour impôt courant	**120**	**64**	**(29)**	**(16)**	**(2)**	**47**	**(6)**	**178**
TOTAL	**1 821**	**668**	**(266)**	**(447)**	**(31)**	**479**	**(25)**	**2 199**

Incidences sur le compte de résultat	Dotations	Reprises	Effet Net
Produit Net Bancaire	**(221)**	**213**	**(8)**
Charges générales d'exploitation	(54)	58	4
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob. incorp. et corp.			
Résultat Brut d'exploitation	**(275)**	**271**	**(4)**
Coût du risque	(329)	395	66
Gains ou pertes sur autres actifs		2	2
Résultat avant impôt	**(604)**	**668**	**64**
Impôt sur le résultat	(64)	45	
RÉSULTAT NET	**(668)**	**713**	**45**

8.13.2 Provisions pour risques et charges

en millions d'euros	Notes	01/01/2006 IFRS-EU	Augmen-tation	Utilisation	Reprise non utilisée	Conversion	Variations de périmètre	Autres	31/12/2006 IFRS-EU
Risques de contrepartie		**66**	**25**	**(4)**	**(9)**		**4**	**3**	**85**
Engagements de financement et de garantie		14	12	(2)	(1)				23
Litiges clientèle		40	9		(5)		4	3	51
Autres provisions		12	3	(2)	(3)			1	11
Risques de dépréciation		**18**	**10**	**(3)**	**(2)**			**(2)**	**21**
Immobilisations financières		8	5	(2)				(1)	10
Promotion immobilière		1	1	(1)					1
Autres provisions		9	4		(2)			(1)	10
Engagements sociaux	*12.3*	**242**	**41**	**(44)**			**35**	**(2)**	**272**
Risques d'exploitation		**57**	**40**	**(32)**		**0**	**47**	**(11)**	**101**
Restructurations		0					16	0	16
Autres provisions		57	40	(32)		0	31	(12)	84
Epargne logement		**0**							
Plan Epargne Logement		0							
TOTAL		**382**	**116**	**(83)**	**(11)**		**86**	**(11)**	**479**

8.14 - Dettes subordonnées

Les dettes subordonnées se distinguent des créances ou des obligations émises en raison du remboursement qui n'interviendra qu'après le désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires mais avant le remboursement des prêts et titres participatifs et des titres super-subordonnés. Elles sont valorisées selon la méthode du coût amorti.

Les actions de préférence peuvent être classées, selon l'analyse des contrats, en dettes ou en capitaux propres. Toutes les actions de préférence émises par Natixis sont inscrites en dettes subordonnées.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée	**7 802**	**3 255**	**2 523**
Empr. et titres subordonnés	6 288	2 534	1 758
Autres	1 514	721	765
Dettes subordonnées à durée indéterminée	**813**	**939**	**883**
Dont actions de préférence	*678*	*737*	*669*
Dépôts de garantie à caractère mutuel	**0**	**2**	**2**
Dettes rattachées	**155**	**97**	**91**
TOTAL	**8 770**	**4 293**	**3 498**

En outre, il convient de relever que deux émissions de titres super-subordonnés figurant au passif du bilan d'Ixis CIB en capitaux propres ont été reclassées dans les comptes consolidés de Natixis en dettes eu égard à la forte probabilité d'intégration d'Ixis CIB dans Natixis et à la préexistence d'une émission de même rang réalisée par Natixis et rendant obligatoire le versement d'un coupon sur ces 2 émissions de titres super-subordonnés.

La juste valeur des dettes subordonnées au 31 décembre 2006 s'élève à 8 780 millions d'euros.

ÉVOLUTION DES DETTES SUBORDONNÉES AU COURS DE L'EXERCICE

en millions d'euros	01/01/2006 IFRS-EU	Émission [1]	Remboursement	Conversion	Variation de périmètre [2]	Autres	31/12/2006 IFRS-EU
Dettes subordonnées à durée déterminée	**3 255**	**2 192**	**(197)**	**(35)**	**2 635**	**(48)**	**7 802**
Emprunts et titres subordonnés	2 534	2 192	(14)	(33)	1 621	(12)	6 288
Autres	721	-	(183)	(2)	1 014	(36)	1 514
Dettes subordonnées à durée indéterminée	**939**	**0**	**(46)**	**(62)**	**11**	**(29)**	**813**
Dont actions de préférence	*737*	-	-	(56)	-	(3)	678
TOTAL	**4 194**	**2 192**	**(242)**	**(97)**	**2 646**	**(77)**	**8 615**

(1) Les émissions de 2006 concernent une tranche de 1 000 millions d'euros de Titres Subordonnés Remboursables (TSR – septembre 2006 : 1 000 millions d'euros – échéance 2017) émise par Natexis Banques Populaires, une tranche de 1 002 millions d'euros (net part d'intra-Groupe) émise par Natixis (TSR décembre 2006 : 274 millions d'euros (net part d'intra-Groupe) – échéance 2021, TSR décembre 2006 : 500 millions d'euros – échéance 2017, TSR décembre 2006 : 300 millions d'euros, soit en contre-valeur euro 228 millions d'euros – échéance 2019) et une tranche de 250 millions de dollars, soit en contre-valeur euros 189 millions d'euros, de TSS (Titres super-subordonnés) émise par Ixis CIB et retenue dans les fonds propres Tier one.

(2) Les variations de périmètre concernent les encours des entités entrantes, Ixis CIB, CACEIS et CEFI.

NOTE 9 NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

9.1 - Marge d'intérêt

Les postes « intérêts et produits assimilés et intérêts et charges assimilées » enregistrent les intérêts des titres à revenus fixes comptabilisés dans la catégorie actifs disponibles à la vente, les intérêts sur les prêts/emprunts et créances/dettes sur les établissements de crédit et sur la clientèle.

Ils enregistrent également les intérêts sur les titres détenus jusqu'à l'échéance.

Les actifs et passifs financiers évalués au coût amorti donnent lieu à la comptabilisation d'intérêts calculés sur la base du Taux d'intérêt effectif (TIE).

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2005 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2004 IFRS 2004 Produits	Charges	Nets
Banque Centrale, CCP	**4**	**(39)**	**(34)**	**2**	**(7)**	**(5)**	**2**	**0**	**2**
Intérêts sur titres	**1 895**	**(2 233)**	**(338)**	**1 731**	**(1 424)**	**306**	**1 596**	**(1 027)**	**569**
Prêts et créances	**5 022**	**(3 536)**	**1 486**	**3 365**	**(2 174)**	**1 191**	**2 729**	**(1 822)**	**907**
Sur les établissements de crédit	2 345	(2 776)	**(431)**	1 526	(1 685)	**(159)**	1 278	(1 369)	(90)
Sur la clientèle	2 370	(729)	**1 640**	1 541	(464)	**1 077**	1 144	(423)	721
Location financement	307	(31)	**276**	298	(25)	**273**	306	(30)	276
Dettes subordonnées		**(214)**	**(214)**		**(168)**	**(168)**		**(187)**	**(187)**
Autres	**7**	**0**	**7**	**4**	**0**	**4**	**7**	**(0)**	**7**
Instruments de couverture	**823**	**(616)**	**207**	**678**	**(532)**	**146**	**560**	**(457)**	**103**
Interruption de la relation de couverture (CFH)	1	(1)	**0**	0	0	**0**	0	0	**0**
Intérêts courus ou échus sur instruments dérivés	823	(616)	**207**	678	(532)	**146**	560	(457)	**103**
Intérêts sur créances dépréciées y compris créances restructurées	**2**		**2**	**12**		**12**	**2**		**2**
TOTAL	**7 753**	**(6 638)**	**1 115**	**5 791**	**(4 305)**	**1 486**	**4 896**	**(3 493)**	**1 403**

9.2 - Commissions nettes

Les modalités de comptabilisation des commissions reçues rattachées à des services ou à des instruments financiers dépendent de la finalité des services rendus et du mode de comptabilisation des instruments financiers auquel le service est attaché : Les commissions rémunérant une prestation de service immédiate telles que les commissions d'apporteur d'affaires, sont enregistrées en produits dès l'achèvement de la prestation ; celles perçues dans le cadre d'une prestation de service continu, telles que les commissions de garantie ou les commissions de gestion, sont étalées *prorata temporis* sur la durée de la prestation.

Les commissions faisant partie intégrante du rendement effectif d'un instrument telles que les commissions d'engagements de financement donnés ou les commissions d'octroi de crédits sont comptabilisées et amorties comme un ajustement du rendement effectif du prêt sur la durée de vie estimée du celui-ci. En IFRS-EU, ces commissions figurent donc parmi les produits d'intérêt et non au poste « commissions ».

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2005 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2004 IFRS 2004 Produits	Charges	Nets
Opérations avec les établissements de crédit	9	(22)	**(14)**	45	(22)	**23**	2	(31)	**(29)**
Opérations avec la clientèle	422	(353)	**69**	271	(327)	**(56)**	315	(271)	**44**
Opérations sur titres	551	(40)	**511**	260	(30)	**231**	187	(32)	**155**
Opérations sur moyens de paiement	202	(61)	**141**	172	(43)	**129**	151	(41)	**110**
Prestations de services financiers	661	(315)	**346**	428	(210)	**218**	402	(157)	**246**
Commissions sur engagements de financement, de garantie, de titres, d'instruments dérivés	87	(59)	**28**	66	(43)	**23**	86	(40)	**46**
Autres	19	(2)	**17**	13	(1)	**12**	12	(1)	**11**
TOTAL	**1 951**	**(853)**	**1 098**	**1 255**	**(675)**	**580**	**1 156**	**(574)**	**582**

9.3 - Gains ou pertes sur actifs financiers et passifs financiers à la juste valeur par résultat

Ce poste enregistre les gains et pertes sur actifs/passifs à la juste valeur par résultat qu'ils soient qualifiés de transaction ou juste valeur sur option, y compris les intérêts générés par ces instruments.

La ligne dérivés de couverture comprend les variations de juste valeur des dérivés, intérêts inclus, classés en couverture de juste valeur, ainsi que la réévaluation symétrique des éléments couverts. Elle enregistre également la part « inefficace » des couvertures de flux de trésorerie.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Gains nets sur les actifs et passifs financiers hors dérivés de couverture	**921**	**586**	**161**
Gains nets sur les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction	848	(73)	129
dont Dérivés hors couverture	*181*	*(371)*	*(274)*
Gains nets sur les autres actifs et passifs financiers à la juste valeur sur option	325	311	156
Autres	(252)	349	(124)
Dérivés de couverture et variation de l'élément couvert	**(56)**	**(32)**	**(6)**
Inefficacité de la couverture de flux de trésorerie (CFH)	(2)	2	
Inefficacité de la couverture de juste valeur (FVH)	(54)	(34)	
Variation de la couverture de juste valeur	*(90)*	*52*	
Variation de l'élément couvert	*36*	*(85)*	
TOTAL	**865**	**555**	**156**

9.4 - Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente

Les gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente comprennent essentiellement les résultats de cession des titres, et les pertes de valeur sur titres à revenu variable (dépréciation durable).

Les titres à revenu variable classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » font l'objet de test de dépréciation lorsque leur valeur comptable est supérieure à leur valeur recouvrable.

Les pertes de valeur des titres à revenu fixe sont comptabilisées en coût du risque.

Ce poste enregistre également les dividendes sur titres à revenu variable.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU
Dividendes	**140**	**74**	**60**
Résultats de cession	**135**	**294**	**11**
Pertes de valeur des titres à revenu variable	**(28)**	**(22)**	**52**
TOTAL	**247**	**345**	**123**

9.5 - Autres produits et charges

Les produits et charges des autres activités recouvrent notamment les produits et charges accessoires sur la location financement et les produits et charges sur les immeubles de placement.

Ce poste comprend également les charges et produits liés à l'activité d'assurance, et notamment, les primes reçues de l'assurance vie, les charges de prestation et les dotations et reprises de provisions techniques des contrats d'assurance.

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2005 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2004 IFRS 2004 Produits	Charges	Nets
Opérations de location financement	*9.5.1*	137	(126)	**11**	144	(156)	**(12)**	121	(128)	**(7)**
Opérations de location simple		47	(34)	**12**	32	(18)	**14**	28	(18)	**10**
Immeubles de placement		58	(6)	**52**	57	0	**57**	48	0	**47**
Autres immobilisations hors exploitation		4	(2)	**1**	6	(3)	**3**	0	(3)	**(3)**
Sous-total activités immobilières		**246**	**(168)**	**76**	**238**	**(176)**	**62**	**197**	**(149)**	**48**
Dotations/reprises nettes de provisions techniques sur contrats d'assurance			(1 519)	**(1 519)**	0	(1 490)	**(1 490)**	0	(686)	**(687)**
Autres charges et produits d'assurance	*9.5.2*	5 267	(3 255)	**2 012**	4 269	(3 010)	**1 259**	3 354	(2 555)	**798**
Sous-total assurance		**5 267**	**(4 774)**	**493**	**4 268**	**(4 500)**	**(231)**	**3 353**	**(3 242)**	**111**
Autres produits et charges accessoires	*9.5.3*	500	(157)	**343**	420	(126)	**294**	396	(112)	**284**
TOTAL		**6 011**	**(5 099)**	**912**	**4 927**	**(4 802)**	**125**	**3 946**	**(3 503)**	**443**

9.5.1 Opérations de location financement

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2005 IFRS-EU Produits	Charges	Nets	31/12/2004 IFRS-2004 Produits	Charges	Nets
Résultat de cession	8	(15)	**(7)**	9	(34)	**(25)**	0	(10)	**(10)**
Dépréciation	5	(3)	**2**	16	(15)	**1**	14	(12)	**2**
Autres produits et charges accessoires	124	(109)	**16**	120	(107)	**13**	107	(106)	**1**
TOTAL	**137**	**(127)**	**11**	**144**	**(156)**	**(12)**	**121**	**(128)**	**(7)**

9.5.2 Autres produits et charges d'assurance

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Primes reçues sur l'activité d'assurance-vie	4 270	3 172	2 336
Primes reçues sur l'activité de prévoyance	(73)	111	97
Primes reçues sur l'activité d'assurance-crédit	751	751	700
Charges de prestations	(3 028)	(2 848)	(2 406)
Autres produits nets	92	74	70
TOTAL	**2 012**	**1 259**	**798**

9.5.3 Autres produits et charges accessoires

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Activités immobilières	15	20	15
Prestations des services informatiques	51	55	44
Prestations de credit management [1]	144	125	120
Autres activités diverses	132	94	106
TOTAL	**343**	**294**	**284**

[1] *Ces prestations correspondent aux produits des ventes de services d'accès à l'information sur la solvabilité des entreprises, d'informations marketing et de services de recouvrement réalisés par les filiales spécialisées de Coface.*

9.6 - Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation comprennent essentiellement les frais de personnel, dont les salaires et traitements nets des refacturations (cf. 12.1), les charges sociales ainsi que les avantages au personnel (cf. 12.3) tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action (cf. 12.4), conformément à la norme IFRS 2.

Ce poste comprend également l'ensemble des frais administratifs et les services extérieurs.

en millions d'euros	Notes	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Frais de personnel				
Salaires et traitements [1]	*12.1*	(1 060)	(734)	(668)
[1] *dont paiements en actions*	*12.4*	*(5)*	*(3)*	*(2)*
Avantages de retraite et autres	*12.3*	(82)	(99)	(84)
Charges sociales		(294)	(224)	(205)
Intéressement et participation		(124)	(71)	(55)
Impôts et taxes liés aux rémunérations		(63)	(53)	(47)
Autres		13	1	(2)
Total Frais de personnel		**(1 610)**	**(1 179)**	**(1 061)**
Autres charges d'exploitation				
Impôts et taxes		(87)	(60)	(51)
Services extérieurs		(1 099)	(727)	(655)
Charges liées aux fusions		0	0	0
Autres		23	(17)	(21)
Total Autres charges d'exploitation		**(1 163)**	**(804)**	**(727)**
TOTAL		**(2 773)**	**(1 983)**	**(1 788)**

9.7 - Coût du risque

Ce poste enregistre principalement la charge du risque sur les opérations de crédit : les dotations nettes de reprises de provisions, individuelles et collectives, les créances passées en perte sur l'exercice et les récupérations sur les créances amorties.

Au 31 décembre 2005 et au 31 décembre 2006, la ligne « Dépréciations sur créances individuelles » incorpore, en application des normes IAS 32 et IAS 39 les titres classés en « Prêts et Créances ».

Au 31 décembre 2004, les normes IAS 32 et IAS 39 n'étant pas appliquées, les dotations et reprises sur titres douteux sont maintenues dans la catégorie « autres ».

	31/12/2006 IFRS-EU					31/12/2005 IFRS-EU					31/12/2004
en millions d'euros	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net	Dotations	Reprises nettes	Pertes sur créances non couvertes	Récupérations s/ créances amorties	Net	Net
Provisions pour risques et charges	**(23)**	**8**			**(15)**	**(25)**	**19**			**(6)**	**13**
Engagement de financement	(12)	0			(12)	(4)	1			**(3)**	**7**
Autres	(11)	8			(3)	(20)	17			**(3)**	**7**
Actifs financiers évalués au coût amorti						**(268)**	**167**	**(8)**	**16**	**(93)**	**(83)**
Prêts et créances	(303)	211	(13)	17	(88)	(268)	167	*(8)*	*16*	***(93)***	***(83)***
Dépréciations sur créances individuelles	*(100)*	*47*	*(13)*	*17*	*(49)*	*(169)*	*104*	*(8)*	*16*	***(56)***	***(89)***
Provisions collectives sur encours sains	*(203)*	*164*			*(39)*	*(100)*	*63*			***(37)***	***6***
Actifs financiers disponibles à la vente	**(2)**	**31**			**29**	**0**	**19**			**19**	
Autres	**(1)**	**1**			**0**	**(1)**	**0**			**(1)**	**(31)**
Coût du risque	**(329)**	**251**	**(13)**	**18**	**(74)**	**(294)**	**204**	**(8)**	**16**	**(81)**	**(101)**
dont :											
Reprises de dépréciations sans objet		*251*									
Reprises de dépréciations utilisées		*145*									
Sous-total reprises		*396*									
Pertes couvertes par provisions		*(145)*									
Total reprises nettes		*251*									

9.8 - Quote-part de résultat des sociétés mises en équivalence

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Valeur	31/12/2006 IFRS-EU Résultat	31/12/2005 IFRS-EU Valeur	31/12/2005 IFRS-EU Résultat	31/12/2004 IFRS 2004 Valeur	31/12/2004 IFRS 2004 Résultat
Sociétés financières	8 789	55	0	4	80	3
Sociétés non financières	44	9	50	10	50	8
TOTAL [1]	**8 833**	**64**	**50**	**14**	**130**	**11**

(1) La hausse de valeur enregistrée sur les quote-parts de résultats des sociétés mise en équivalence en 2006 s'explique par l'entrée dans le périmètre des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne après l'acquisition de 20 % de leur capital au travers des CCI. La baisse de valeur des sociétés mises en équivalence, entre 2004 et 2005, est due au changement de méthode de consolidation pour BP Développement et Sopromec consolidées en intégration globale au 31 décembre 2005. La valeur de mise en équivalence de ces 2 filiales était de 80 millions d'euros au 31 décembre 2004.

9.9 - Gains ou pertes sur autres actifs

Ce poste comprend les plus et moins value de cession des immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation ainsi que les plus- ou moins-values de cession des titres consolidés inclus dans le périmètre de consolidation.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Sur titres consolidés	31/12/2006 IFRS-EU Sur immo-bilisations corporelles et incorporelles	31/12/2006 IFRS-EU TOTAL	31/12/2005 IFRS-EU Sur titres consolidés	31/12/2005 IFRS-EU Sur immo-bilisations corporelles et incorporelles	31/12/2005 IFRS-EU TOTAL	31/12/2004 IFRS 2004 Sur titres consolidés	31/12/2004 IFRS 2004 Sur immo-bilisations corporelles et incorporelles	31/12/2004 IFRS 2004 TOTAL
Résultat net de cession	11	9	**11**	5	93	**98**	2	(3)	**(1)**
TOTAL	**2**	**9**	**11**	**5**	**93**	**98**	**2**	**(3)**	**(1)**

Les plus-values sur immobilisations corporelles et incorporelles de l'exercice 2005 incluent un montant de 95 millions d'euros correspondant à la cession de Liberté 2+A223.

9.10 - Variation de valeur des écarts d'acquisition

Ce poste enregistre les dépréciations des écarts d'acquisition positifs. Une dépréciation est enregistrée lorsqu'il existe des indices de pertes de valeur.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Écarts d'acquisition positifs	**(1)**	**0**	**(11)**
(dépréciation nette)			
Ixis AM	*(1)*		
Natexis Private Banking Luxembourg			*(6)*
Samic			*(5)*
Imputation des écarts d'acquisition négatifs	**0**	**2**	**4**
TOTAL	**(1)**	**2**	**(7)**

9.11 - Rapprochement entre la charge d'impôt totale et la charge d'impôt théorique

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
+ Résultat net- Part du Groupe	943	695	488
+ Résultat net- Part des minoritaires	56	30	17
+ Impôt de l'exercice	369	342	239
+ Amortissement des écarts d'acquisition	1	(2)	7
- Quote-part de résultat net des sociétés mises en équivalence	(64)	(14)	(10)
= Résultat comptable consolidé avant impôt, amortissement des écart d'acquisition et résultat des sociétés mises en équivalence	**1 306**	**1 052**	**740**
+/- Différences permanentes [1]	(114)	(66)	(142)
= Résultat fiscal consolidé	**1 192**	**986**	**598**
x Taux d'impôt théorique	33 %	33 %	33 %
= Impôt théorique	**(397)**	**(329)**	**(199)**
+ Contributions et impôt forfaitaire annuel	(6)	(11)	(8)
+ Impôt au taux réduit	(6)	(16)	(9)
+ Déficits de l'exercice limités par prudence	(1)	(1)	(8)
+ Effets de l'intégration fiscale	4	14	13
+ Différence de taux d'impôt sur filiales étrangères	21	(3)	(1)
+ Redressements fiscaux	(18)	(32)	(29)
+ Crédits d'impôt	25	7	7
+ Taxe libératoire sur les réserves de PVLT			(11)
+ Effet de l'annualisation de l'impôt			
+ Autres éléments [2]	10	29	6
= Charge d'impôt de l'exercice	**(369)**	**(342)**	**(239)**
dont : impôt exigible	*(385)*	*(322)*	*(245)*
impôt différé	*16*	*(20)*	*6*

(1) Les principales déductions opérées au titre de différences permanentes sont les résultats exonérés des filiales à statut SCR. En normes comptables IFRS, les résultats des filiales ayant émis des actions préférentielles sont ramenés à zéro après reclassement des intérêts dus aux minoritaires en charges d'intérêts. Ils ne constituent plus une déduction de différence permanente comme en normes comptables françaises.

NOTE 10 INFORMATION SECTORIELLE ET GÉOGRAPHIQUE

L'information sectorielle repose sur un découpage de Natixis suivant deux axes :

- le secteur d'activité pour le niveau primaire ;
- le secteur géographique pour le niveau secondaire.

La structure d'organisation et de reporting internes au directoire et au Conseil de Surveillance constitue la base d'identification des secteurs.

Natixis retient six secteurs d'activité, correspondant aux six pôles métiers identifiés dans l'organigramme des activités de Natixis :

10.1 - Banque de financement et d'investissement (BFI)

Le pôle BFI rassemble les activités de financement et de marchés tournées vers les grandes clientèles (grandes

entreprises, institutions financières, collectivités territoriales, les banques de réseau des deux actionnaires de référence). Il associe l'expertise d'Ixis CIB sur les marchés de capitaux aux compétences de Natixis dans le domaine des financements. Il dispose d'une force commerciale fortement intégrée qui a pour mission de promouvoir les produits Natixis et de développer la vente de tout produit auprès de cette clientèle et notamment les produits du pôle qui regroupent :

- Les produits de financement : de la trésorerie (découverts, spots, escompte commercial, lignes de crédit, garanties et cautions, crédits documentaires), d'équipement, d'acquisition d'actif, de projets, du commerce international ;
- Les produits de marchés de capitaux : taux, dérivés actions, crédits, change, intermédiation boursière et arbitrage, matières premières, et les montages de titrisation ;
- Les produits de flux et services : gestion des moyens de paiement, échanges de données informatisées, gestion des autorisations, gestion des chèques, virements, cash management ;
- Les activités de conseil : conception et mise en œuvre de solutions financières innovantes pour des clients corporate et institutionnels, conseil en fusions-acquisitions et en opérations de haut de bilan.

10.2 - Capital investissement et Gestion privée :

Ce pôle rassemble :

- les activités de capital investissement, développées à partir d'une force commerciale propre tournée principalement vers des petites et moyennes entreprises en général non cotées, consistent en des prises de participations dans des opérations de capital développement (financements du haut de bilan de sociétés matures), capital transmission (opérations de *Leverage Buy Out*), de capital-risque (sociétés jeunes et innovantes) et de capital investissement international ;
- les activités de gestion de fortune en France et au Luxembourg, développées à partir de la clientèle des Banques Populaires et complétées par celle de Natixis et récemment celle de la Compagnie 1818 et du Groupe Caisse d'Epargne recouvrent : le conseil, l'expertise et la gestion de patrimoine, ainsi que la gestion financière d'OPCVM.

10.3 - Services :

Ce pôle rassemble les activités de service dans les domaines suivants :

- Titres – Back offices de métiers titres : conservation (tenue de comptes, sous-traitance back-office titres, contrôle dépositaire), gestion administrative et comptable des OPCVM, services aux émetteurs, réception et transmission d'ordres, service bureau. L'apport des activités de CACEIS et Gestitres contribuent à renforcer la position de Natixis sur ce métier ;
- Paiements – Mise à disposition d'outils et d'infrastructures : monétique, émission et recouvrement des transferts électroniques de masse, traitement des chèques ;
- Assurances : l'offre commerciale couvre les produits et services d'épargne, de placement et d'assurance au travers de 2 activités : l'assurance (Vie individuelle, Vie collective, IARD, Prévoyance) ;
- Ingénierie sociale (conception et commercialisation des produits, gestion financière des FCPE, tenue de comptes salariés, gestion administrative et comptable des fonds) ;
- Crédits à la consommation : la ligne de métiers de crédits à la consommation regroupe au sein de Natixis, des activités larges sur la chaîne de valeur des prêts revolving (marketing, octroi, gestion administrative, recouvrement amiable…) et des activités de gestion administrative de prêts personnels. Ces activités sont exercées au travers de Novacrédit, qui porte et gère une partie des encours revolving des Banques Populaires, CEFI qui gère tous les crédits revolving des Caisses d'Epargne et assure la gestion de leurs prêts personnels ;
- Cautions et garanties financières : cette ligne métier est entièrement apportée par le Groupe Caisse d'Epargne au travers du sous-Groupe Natixis Garanties. Ces métiers regroupent plusieurs services fournis aux clients principalement par l'intermédiaire des réseaux de banque de détail : cautions sur les crédits du marché de particuliers, de professionnels, et des promoteurs, garanties légales, cautions financières.

10.4 - Poste clients

Ce pôle est constitué de Coface, Natexis Factor, et GCE Affacturage sous une direction unique. Il regroupe les activités de gestion du poste clients et offre à la clientèle des produits adaptés pour le gérer, le protéger et le financer.

Avec l'apport de GCE Affacturage qui a repris le fonds de commerce d'un département de la Caisse d'Epargne et de prévoyance d'Île-de-France dans l'affacturage des PME, Natixis renforce sa position sur ce métier et son expertise auprès des réseaux retail déjà à l'œuvre avec Natexis Factor.

- activités principales : assurance-crédit, information et notation d'entreprise (solvabilité et marketing), gestion de créances (de l'émission au recouvrement), affacturage, et gestion des procédures publiques pour le compte de l'État français ;
- métier en développement : formation aux techniques du poste clients.

En matière de distribution, le pôle :

- dispose de son propre réseau de distribution (dans 60 pays), élargi par le réseau CreditAlliance (91 pays), issu de Coface ;
- utilise les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, qui assure une part importante du flux d'affaires de l'activité d'affacturage en France et offre un potentiel de développement important pour les autres activités du pôle.

10.5 - Gestion d'actifs

Les activités de gestion et de conception de produits de Natixis ont été renforcées par l'apport des activités d'IAM Group. Celles-ci sont assurées par une organisation fédérale d'entités autonomes (sociétés de gestion spécialisées et structures spécialisées pour la distribution) sous le contrôle d'une holding, qui assure la cohérence d'ensemble du modèle en prenant en charge les fonctions de pilotage. Ces sociétés peuvent se concentrer sur leur cœur de métier, la génération de performance, tout en gardant la possibilité de développer une clientèle institutionnelle propre et en bénéficiant des autres fonctions support du pôle. Nombre de celles-ci bénéficient d'une forte notoriété, telles que Harris Associates, Loomis Sayles, Ixis AMG ou Natexis Asset Management.

Ensemble, ces sociétés de gestion spécialisées permettent au Groupe d'offrir une gamme complète d'expertises qui répondent à la demande de toutes les catégories de clients. L'organisation de la distribution autour de la plate-forme Advisors/Global Associates, ainsi que des fonds de commerce développés historiquement par les sociétés de gestion, notamment en direction des clientèles groupes, permet d'optimiser la couverture des différentes clientèles. La distribution auprès des réseaux reste toutefois assurée en France par les sociétés de gestion.

Ce pôle bénéficie d'une présence forte aux États-Unis résultant des apports d'Ixis Asset management Group.

10.6 - Banque de détail

Natixis intègre ces activités d'une part au travers de sa participation de 20 % dans les réseaux de banque de détail des Banques Populaires et des Caisses d'Epargne, et d'autre part, par les lignes métiers distribuées par les réseaux.

Les réseaux des deux groupes actionnaires occupent des positions de marché distinctes et complémentaires. Les Caisses d'Epargne sont très présentes auprès des particuliers et des professionnels avec une gamme complète de produits et services ; elles sont également ancrées dans leurs territoires, au service du développement des régions, en proposant aux collectivités locales, aux organismes de logement social et aux entreprises une offre complète. Le réseau Banque Populaire intervient sur le marché des professionnels, des PME, et des particuliers.

Les activités ne relevant pas de ces six pôles métiers sont regroupées dans une rubrique « hors métiers » qui recouvre principalement les directions fonctionnelles (Informatique, Ressources humaines, Direction financière et Inspection générale).

Natixis retient quatre zones géographiques :

- France ;
- Autres pays de l'Union européenne ;
- Amérique du Nord (Canada, États-Unis) ;
- Autres pays de l'OCDE.

Ce découpage rend compte des grands bassins d'activité, dont le principal est de loin, le territoire français.

L'information sectorielle porte sur des agrégats financiers issus du bilan et du compte de résultat et rapprochés des états financiers consolidés.

Le résultat de chaque secteur rassemble les produits et charges d'exploitation qui lui sont directement liés y compris les transactions réalisées avec d'autres secteurs de Natixis.

NOTE 11 EXPOSITION ET GESTION DES RISQUES

11.1 - Principes et dispositif général

Principes et dispositif général de maîtrise des risques de Natixis jusqu'au 17 novembre 2006

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis était mis en œuvre conformément à la réglementation bancaire ainsi qu'aux principes de gouvernance du Groupe Banque Populaire. Trois niveaux de contrôle, coordonnés entre eux sous la responsabilité de la Direction générale étaient en place : l'autocontrôle, les contrôles de deuxième niveau et le contrôle de troisième niveau assuré par l'Inspection générale. Les principales unités de contrôles de deuxième niveau, toutes indépendantes des directions opérationnelles, étaient la direction des Risques, la direction de la Conformité et la direction du Contrôle interne, rattachées au Secrétariat général, ainsi que le département de la Sécurité des systèmes d'information, rattaché à Systèmes d'information et logistique.

Le Secrétaire général, membre du comité de direction générale, était, au sens de la réglementation, le responsable du contrôle permanent.

Le comité de coordination des fonctions de contrôle, en vigueur depuis 2003 sous la présidence du Directeur général, assurait mensuellement la coordination des différents acteurs.

Le dispositif de maîtrise des risques de crédit s'organisait également autour du comité des grands risques et des différents comités des risques. Réunissant autour du Président l'ensemble des directeurs opérationnels, ainsi que la direction des Risques, la direction du Contrôle interne et l'Inspection générale, le comité des grands risques avait pour mission de suivre les principaux risques de la banque, de mesurer leurs évolutions et de prendre préventivement des mesures correctrices. Il procédait à l'évaluation de la qualité des dispositifs de sécurité mis en place dans chaque filière comme celle des outils de suivi des risques. Ses travaux ont porté en

2006 sur l'intégration du ratio Bâle II dans le processus de gestion des risques, la validation de modèles de risques de marché, les risques opérationnels et les LBO.

De manière plus opérationnelle et avec des fréquences plus importantes, les comités des risques, mis en place dans les grandes filières d'activité, associaient les responsables opérationnels, la direction des Risques et l'Inspection générale. Se sont notamment tenus :

- des comités du pôle Grandes clientèles, financements et marchés et des filiales qui lui sont rattachées ;
- du comité des risques pays ;
- des comités des risques du pôle Services ;
- des comités des risques et des comités d'investissement du pôle Capital investissement et gestion de fortune ;
- des comités des risques du pôle Poste clients (Coface et Natexis Factorem) ;
- des comités de dépassements ;
- des comités risques opérationnels.

Dispositif général de Natixis mis en œuvre à partir du 17 novembre 2006

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis s'est inscrit dans le respect des exigences réglementaires et dans la mise en place d'une organisation combinant les meilleures pratiques de Natexis Banques Populaires et de Ixis-CIB.

Les principes directeurs en sont les suivants :

- la séparation des fonctions au sein du Groupe Natixis entre prise de risque et contrôle avec notamment :
  - la ségrégation entre les fonctions de front et de back office,
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
  - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent ;
- une organisation mondiale en filières de contrôles au sein du Groupe Natixis assurant la cohérence du dispositif interne ;
- un rôle spécifique d'organe central dévolu conjointement au Groupe Caisse d'Epargne et au Groupe Banque Populaire.

Le dispositif de contrôle conjoint s'est mis en place à la fin de l'année 2006 et s'articule autour de trois comités confédéraux permanents, à périodicité mensuelle. Le comité Normes et Méthodes a pour tâche principale l'édiction ou la validation en cas de délégation de normes communes. Ces normes sont en particulier relatives à l'organisation générale de la filière risques, aux méthodes d'évaluation des risques et au reporting dans le cadre de la surveillance consolidée. Le comité des systèmes d'information risques a compétence pour traiter des questions de maîtrise d'ouvrage des systèmes d'information risques communs aux deux groupes actionnaires et Natixis et nécessaires à l'exercice d'une surveillance sur base consolidée. Le Comité des Risques confédéral, faîtier, approuve les plafonds globaux de risques proposés par Natixis, décide des engagements dépassant le plafond unitaire des grands risques accordé à Natixis et assure un suivi des principaux risques de Natixis.

La gouvernance du dispositif d'ensemble repose sur le directoire et le Conseil de Surveillance de Natixis, ce dernier prenant appui sur le Comité d'Audit dans l'exercice de ses missions.

Au sein de Natixis, le contrôle permanent est assuré par la direction des Risques, la direction des Contrôles et la direction de la Conformité. Ces directions sont indépendantes des directions opérationnelles. Un comité de coordination des fonctions de contrôle mensuel, assure la cohérence et l'efficacité du dispositif.

Le contrôle permanent s'appuie sur une architecture de comités dont les principaux sont :

- un comité faîtier : le comité des risques groupe qui fixe les grandes lignes de la politique des risques ;
- le comité de crédit Groupe Natixis ;
- le comité des risques de marché ;
- le comité des risques opérationnels ;
- les comités nouveaux produits ou nouvelles activités ;
- le comité des affaires sensibles et provisions ;
- le comité gestion actif – passif.

Le dispositif de maîtrise des risques de Natixis continuera d'évoluer et de s'adapter en 2007 en termes d'organisation, d'outils et de mesure des risques conformément aux engagements pris dans le document déposé auprès de l'AMF (document E, Annexe B).

11.2 - Organisation de la direction des Risques de Natixis

La direction des Risques s'appuie en cible sur une organisation unifiée en termes de ressources, de méthodologies et d'outils capitalisant sur les meilleures pratiques préexistantes chez Ixis-CIB et Natixis. Depuis le 17 novembre 2006, un Directeur des Risques, commun à Natixis et à Ixis-CIB est nommé. Il est rattaché directement au Directeur général.

La direction des Risques exerce une mission couvrant l'ensemble des activités de la banque à partir d'une organisation par type de risque :

- risques de contrepartie/risques pays ;
- risques de marché ;
- risques opérationnels.

Elle s'appuie également sur un département « *risk analytics* » en charge de l'élaboration des méthodes et outils de risques et de leur exploitation. Elle dispose de structures transversales qui assurent la coordination des travaux. Elle se met en place selon le principe de filière mondiale et l'année 2007 sera consacrée à la mise en place des liens fonctionnels de type

hiérarchique fort qui seront établis entre Natixis et ses filiales et succursales. Ce lien fonctionnel permet de s'assurer de la cohérence de la politique de risques mis en œuvre dans l'ensemble du périmètre de Natixis.

La direction des Risques propose pour validation par le directoire une politique des risques établie en conformité avec celles des deux groupes actionnaires.

De même elle soumet pour décision à l'organe exécutif les principes et règles concernant :

- les processus de décision de prise de risque ;
- les schémas de délégations ;
- la mesure des risques ;
- la surveillance des risques.

11.3 - Mise en œuvre du nouveau ratio prudentiel de solvabilité

Natixis a poursuivi activement le projet de préparation de la réforme du ratio de solvabilité (Bâle II) en cohérence avec ceux menés par la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne. Natixis entend utiliser, dès le 1er janvier 2008, l'approche notations internes fondation pour calculer les exigences de fonds propres afférentes à la quasi-totalité de son portefeuille de risque, sous réserve de son homologation par la Commission Bancaire.

Au sein de Natixis, le projet était animé par une organisation transversale associant la direction des Risques, la Direction financière et la direction Informatique, et structuré par sous-projets (notations, défauts, gestion des garanties reçues, informationnel, déploiement, calcul du ratio). Chez Ixis-CIB, la direction des Risques et la Direction financière jouaient un rôle moteur dans le bon déroulement des travaux. Au lendemain du 17 novembre 2006, le projet a été reconfiguré pour faire face aux enjeux liés à la fusion, à l'homologation de Natixis et aux lancements des travaux afin de permettre à Natixis d'envisager le passage en méthode notations internes avancées.

Toutes les réalisations mises en œuvre par le projet Bâle II depuis son lancement, tant chez Natixis que dans ses filiales, font partie intégrante du dispositif permanent de maîtrise des risques.

11.4 - Les risques de crédit

VENTILATION DES RISQUES ET DES PROVISIONS AU 31 DÉCEMBRE 2006

Zones géographiques *(en millions d'euros)*	Risques individualisés	Risques portefeuille pays	Risques portefeuille sectoriel	Total des risques	Dépréciation risques individualisés	Dépréciation portefeuille pays	Dépréciation portefeuille sectoriel	Total dépréciations
France	952		6 930	7 882	577		150	727
Autres pays d'Europe de l'Ouest	152		4 948	5 100	123		161	284
Europe de l'Est	14	75	899	988	3	1	7	11
Amérique du Nord	72		2 359	2 431	31		159	190
Amérique centrale et latine	29	1 519	582	2 130	11	49	5	65
Afrique et Moyen-Orient	11	1 580	157	1 748	8	101	18	127
Asie et Océanie	46	685	364	1 095	17	9	8	34
RISQUES ET COUVERTURE	**1 276**	**3 859**	**16 239**	**21 374**	**770**	**160**	**508**	**1 438**

11.5 - Les risques de marché

Organisation de la maîtrise des risques de marché

Organisation de la maîtrise des risques de marché de Natixis

À la création de Natixis, les activités de Marché issues des périmètres ex–Natexis Banques Populaires et Ixis Corporate & Investment Bank ont été juxtaposées. Elles sont réunies sous la Banque de Financement et d'Investissement, dans le domaine Marchés. Les principes d'organisation de la maîtrise des risques de marché en vigueur au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank et de Natixis, ont ainsi été maintenus, tout en entamant un processus de rapprochement ayant pour objectif de mettre en place le dispositif décrit ci-dessous. La cohérence globale du dispositif et son évolution sont assurées par la centralisation des principales décisions.

Le Département des risques de marché définit les méthodologies de mesure de risque, instruit les limites et assure le suivi de l'ensemble des risques de marché du périmètre Natixis. Le dispositif de maîtrise des risques de marché se met en place selon une architecture de délégation dont le Comité des Risques Groupe est le comité faîtier et au sein duquel le Comité des Risques de Marché joue un rôle essentiel.

Le Comité des risques de marchés (CRM) a pour mission de déterminer la politique des risques de marché de la banque et veille à sa bonne application. Le CRM constitue l'extension opérationnelle de l'organe exécutif et dispose comme tel de l'ensemble de son pouvoir de décision pour les questions relevant de son objet. Le CRM se réunit mensuellement. Cependant, des sessions exceptionnelles peuvent être organisées en tant que de besoin. Il est présidé par un membre du directoire. Le Président du Comité est le seul décisionnaire après débat contradictoire entre les parties prenantes. Il peut se faire représenter en cas d'indisponibilité.

La politique des risques de marché déterminée par le CRM regroupe en particulier les éléments suivants :

- détermination et revue des limites de VaR ou de limites opérationnelles. Cet examen sera mené à la lumière des éléments budgétaires qui devront être fournis par les responsables front office ;
- définition des délégations de validation ;
- revue des expositions en risque avec focus éventuel sur une classe de risque ;
- revue des éventuels dépassements constatés et/ou non autorisés sur les limites et actions mise en œuvre ou à mettre en œuvre ;
- revue ex-post des décisions prises sous délégation ;
- information sur les validations de méthodologies de risques de marché et sur les validations de modèles, ces validations se faisant par ailleurs au cas par cas dans le cadre de comités *ad hoc*.

Concernant les modèles de marché, la direction des Risques de Natixis valide les modèles et s'assure régulièrement que les modèles utilisés sont pertinents au regard de l'évolution des marchés et des meilleures pratiques de Place.

Dispositif de gestion des risques de marché de Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires)

Le département des risques de marché, en toute indépendance par rapport aux unités opérationnelles, est en charge du contrôle de niveau 2. À ce titre, ces grandes attributions sont :

- valider les principes du dispositif et les méthodes proposées par le middle office, en s'assurant en particulier de l'homogénéité des méthodes au sein du Groupe et émettre des recommandations le cas échéant ;
- effectuer le suivi des risques de marché aux différents niveaux de consolidation et en particulier au niveau du Groupe ;
- assurer le reporting global interne et externe sur les risques de marchés ;
- valider les modèles développés en interne, et les modèles des logiciels utilisés pour valoriser les produits en portefeuille ;
- valider les diverses autorisations et limites demandées par le domaine Marchés de la BFI et proposées par le middle office ;
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques.

Par ailleurs, le dispositif de contrôle s'appuie également sur le contrôle de niveau 1, réalisé par le middle office, qui a des fonctions opérationnelles, liées aux applicatifs qu'il administre et utilise quotidiennement. Ses grandes attributions sont :

- produire et analyser quotidiennement les résultats et les risques ;
- produire et analyser mensuellement les réserves ;
- s'assurer de la fiabilité des paramètres de marché servant à l'élaboration des résultats et des risques ;
- proposer des méthodes de calcul des réserves en s'assurant de leur exhaustivité et de leur adéquation avec la nature des risques encourus ;
- concevoir en liaison avec la direction des Risques le dispositif de limites ainsi que les méthodes de calcul de risques ;
- suivre et notifier tout dépassement de limites de marchés.

Enfin, le Contrôle Interne assume la composante opérationnelle du contrôle de niveau 2 qui consiste à :

- s'assurer de l'existence de procédures et d'en apprécier périodiquement la pertinence notamment par rapport aux activités et à la réglementation ;
- mener des travaux destinés à s'assurer de la correcte exécution des procédures ;
- effectuer des recommandations sur le dispositif de maîtrise des risques ;

- plus généralement, s'assurer du respect des procédures régissant la gestion et le suivi des risques de marché.

L'organisation du dispositif de maîtrise des risques s'articule autour de comités :

- d'un Comité des Risques de Marchés réunissant mensuellement les responsables des différents niveaux de contrôle, ainsi que les responsables du front office. Le Comité est présidé par le responsable des activités de marchés. Ce Comité valide les nouvelles limites, les aménagements de limites proposés, et passe en revue les différents dépassements constatés ;
- d'un Comité de suivi et d'encadrement des risques réunissant trimestriellement le management ainsi que le middle office, la direction des Risques et le Contrôle Interne afin de présenter les nouvelles méthodologies de mesure des risques et de lotir les développements pour leur mise en œuvre ;
- d'un Comité Nouveaux Produits permettant aux activités de marchés de lancer de nouveaux produits dans un environnement sécurisé, après identification et analyse des différents facteurs de risque pouvant affecter la valeur du produit. Le Comité Nouveaux Produits plénier se réunit toutes les 6 semaines environ et est complété par des groupes de travail thématiques se réunissant sur une base hebdomadaire. Ce comité examine les différents risques inhérents au nouveau produit et, en particulier, les risques de marchés, de contrepartie, juridiques, comptables, fiscaux et les risques de non-conformité.

Jusqu'au 17 novembre 2006, le Conseil d'Administration de la Banque a validé le niveau des limites globales pour toutes les entités. D'autre part, l'Inspection générale de l'ex-Natexis Banques Populaires ainsi que l'Inspection générale de la Banque Fédérale des Banques Populaires, sont intervenues ponctuellement dans le cadre de missions d'audit ciblées.

Dispositif de gestion des risques de marché d'Ixis Corporate & Investment Bank (Ixis CIB)

Au sein d'Ixis Corporate & Investment Bank, le département risques de marché, en toute indépendance par rapport aux unités opérationnelles, définit les principes de la mesure des risques de marché, instruit le dispositif de limites et en assure le suivi.

La maîtrise des risques de marché s'appuie sur un système élaboré de mesure, des procédures précises et une surveillance étroite. L'ensemble du dispositif est placé sous l'autorité du Market Risk Committee, présidé par le président du directoire. Ce comité a pour mission :

- d'examiner les risques encourus ;
- de définir les différentes limites et les délégations afférentes ;
- de valider les méthodes de mesure et les procédures de suivi ;
- de veiller au bon respect des procédures risques de marché.

Le Market Risk Committee se réunit mensuellement.

Le contrôle des risques de marché d'Ixis Corporate & Investment Bank est assuré par le département risques de marchés, qui fait partie de la direction des Risques. Ce département définit en toute indépendance les principes de mesure des risques et élabore de façon autonome les outils correspondants. Le département en charge du contrôle des risques de marchés se compose de quatre pôles de suivi d'activité correspondant aux principales lignes de métiers des front offices de Ixis Corporate & Investment Bank : Crédit, Taux, Actions et Dérivés Actions, Structuration et Financements de projets. Chargés du suivi d'activité au sens large, ces pôles s'appuient sur la complémentarité des analyses risques et résultats. Ils représentent le département dans ses relations avec chaque front office et jouent, en interne, le rôle de clients et d'utilisateurs des systèmes de risques et de résultats.

Sur leur périmètre, ils sont ainsi responsables de :

- l'analyse et du contrôle des risques de marché et des reportings correspondants ;
- du suivi régulier des positions et de leurs résultats ;
- de la validation de second niveau des résultats de gestion produits par le service des résultats ;
- de la validation des modèles de valorisation (*pricers*) ;
- de la détermination des politiques de provisionnement et de réfactions de valeurs (pour risque de liquidité, risque statistique, paramètres non couvrables, risques de modèles…) ;
- du suivi des Comités Nouveaux Produits.

Ils ont également pour mission de déterminer les méthodologies de mesures de risque adaptées à leur filière.

Des tableaux de bord quotidiens et hebdomadaires, examinés par le directoire et le comité exécutif, matérialisent ce contrôle. En outre, la situation et l'évolution des risques de marchés sont présentées de manière hebdomadaire au président du directoire et mensuellement au Market Risk Committee. Ixis Corporate & Investment Bank a été autorisé depuis 1997 à utiliser son modèle interne, Scénarisk, au titre de la surveillance des risques de marché (risque général de taux/actions/change et risque spécifique actions). En février 2006, l'autorisation a été étendue par la Commission bancaire.

Méthodologie de mesure des risques

Méthodologie de mesure des risques de Natixis

À la création de Natixis, la mesure et le suivi des risques de marché ont été harmonisés par le recours à un outil unique de calcul : Scénarisk, outil déjà en place chez Ixis Corporate & Investment Bank. Afin de suivre le respect de la limite en VaR fixée par le régulateur, la direction des Risques de Natixis produit la VaR de Natixis qui agrège les portefeuilles de l'ex-Natexis Banques Populaires (négociation et placement) avec ceux d'Ixis Corporate & Investment Bank et d'Ixis Capital Markets North America.

Les opérations de marché conclues sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires sont intégrées à partir des sensibilités fournies par les systèmes de gestion front office en vigueur. À la suite des choix des systèmes de gestion front office cibles, le calcul de la VaR sera affiné pour prendre en compte la convexité des positions de Natixis.

S'agissant des stress tests, une revue d'ensemble du dispositif de Natixis a été réalisée. À la date de création de Natixis, les stress tests ont été calculés dans l'outil de calcul de VaR retenu, Scénarisk.

- les stress adverses consistent à « choquer » les différents paramètres de marché présentant des sensibilités significatives. Les chocs sont appliqués unitairement (ou par groupe homogène de paramètres) et permettent d'appréhender les variations potentielles de P&L, activité par activité. Les scenarii de risque définis chez Ixis Corporate & Investment Bank (plus de 250 au total) seront étendus dans la période intermédiaire sur l'ensemble du périmètre Natixis ;
- les stress historiques consistent à reproduire des ensembles de variations de paramètres de marché observées sur des périodes de crises passées, sur un horizon de temps court, afin de simuler ex-post les ordres de grandeurs des variations de P&L enregistrées. Si ces jeux de stress n'ont aucun pouvoir prédictif, ils permettent de juger de l'exposition du périmètre à des scenarii connus. Il n'existait pas de stress scenarii historiques en production chez Ixis Corporate & Investment Bank au 17 novembre 2006. Les stress scenarii déjà en place chez ex-Natexis Banques Populaires seront repris sur l'ensemble du périmètre, après complément de chocs sur le périmètre crédit ;
- les stress théoriques, encore appelés « stress globaux », consistent à simuler des variations de paramètres de marché sur l'ensemble des activités, en s'appuyant sur des hypothèses plausibles de réaction d'un marché par rapport à un autre, en fonction de la nature d'un choc initial. Quatre stress test globaux actuellement en place chez Ixis Corporate & Investment Bank seront étendus sur l'ensemble du périmètre Natixis, une fois complétés de chocs portant sur les taux de change.

Méthodologie de mesure de Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires)

Méthodes

Le contrôle des risques des activités de marché de Natixis repose sur une méthodologie de mesure des risques de marché encourus par les différentes entités du Groupe. La méthodologie actuelle est composée d'indicateurs standard et d'une VaR. Dans le cadre de la création de Natixis, le modèle interne d'Ixis Corporate & Investment Bank, fondé sur une mesure en VaR va être appliqué aux portefeuilles de l'ex-Natexis Banques Populaires (voir ci-dessus).

Les principaux indicateurs standard utilisés sont :

- une sensibilité à la variation des taux de +/– 1 % (indicateur global et indicateurs par maturité) ;
- un indicateur de risque de courbe de taux exprimé en perte potentielle ;
- un indicateur de risque de change ;
- un indicateur d'exposition aux marchés des actions ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation de +/– 1 % des volatilités implicites des marchés actions, change et taux (ces indicateurs sont globaux, par maturité et par strike) ;
- un indicateur de la variation du delta pour une variation du sous-jacent (action, taux ou change) ;
- un indicateur de sensibilité à la variation des niveaux de dividendes ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread titres d'État/swap ;
- un indicateur de sensibilité à la variation du spread émetteur ;
- des indicateurs de sensibilité à la variation des corrélations ;
- des indicateurs de loss alert mensuel et annuel.

Principales limites

Les principales limites sont :

- la limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de +/-1 % s'élève au 31 décembre 2006 à 125 millions d'euros ;
- la limite relative au risque de change s'élève à 3 millions. Elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 % ;
- la limite de sensibilité à une variation du spread émetteur du portefeuille de trading secondaire obligataire est 11,5 millions d'euros. Elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 % ;
- les limites de risques sur volatilité liées aux opérations optionnelles de taux, change et actions sont :
  - 4,5 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité de taux,
  - 3 millions d'euros pour une variation de 1 point de la volatilité action,
  - de 0,731 million d'euros à 0,975 million d'euros par devise pour une variation de 1 point de la volatilité de change.

Ces indicateurs globaux s'accompagnent de mesures plus fines, par sous-jacent, maturité et strike.

Plusieurs évolutions sont intervenues courant 2006 dans la continuation des travaux initiés antérieurement. De nouveaux modèles ont été développés et des études ont été réalisées pour quantifier le risque modèle et améliorer les différents modèles de valorisation en tenant compte des évolutions des marchés.

S'agissant du dispositif de limites, il a été notamment revu sur les points suivants :

- poursuite de l'augmentation des encours autorisés sur TCN (Titres de créances négociables) avec ajustement du niveau de la limite relative à l'indicateur de mesure du risque de spread (Xsi) sur ce portefeuille ;

Rappel : le Xsi est un indicateur de l'ex-Natexis Banques Populaires qui mesure le risque de spread émetteur (risque idiosynchratique).

- augmentation des limites Alpha en delta et encours suite au développement de l'activité ;
- augmentation des limites en delta taux Hybrides, Exotiques et Equity Finance. À noter que depuis le 1er janvier 2006 les limites des activités de Natixis Arbitrage sont rapatriées dans les portefeuilles de Natixis ;
- augmentation des limites de risques de marchés de Natexis Bleichroeder Inc. (NBI) et notamment de la limite en VaR globale ;
- augmentation de la sensibilité aux taux globale pour les activités de marchés (y compris les desks de Trésorerie) ;
- augmentation de la sensibilité aux taux de la Trésorerie Court Terme et de la Trésorerie Long Terme et réduction de la sensibilité au taux du desk Stratégies de Trésorerie ;
- achèvement du déploiement de l'indicateur de Risque de Courbe sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires.

Méthodologie de mesure des risques d'Ixis Corporate & Investment Bank

L'évaluation des risques de marché est réalisée au moyen de différents types de mesure :

- des mesures synthétiques de Value at Risk (ou « VaR ») permettant de connaître les pertes potentielles que chaque activité peut engendrer, pour un degré de confiance (exemple : 99 %) et un horizon de détention des positions (exemple : 1 jour) prédéfinis. Elle est élaborée et suivie quotidiennement sur l'ensemble des activités de négociation du Groupe.

  Pour ce faire, le comportement joint des paramètres de marché dont dépend la valeur des portefeuilles est modélisé au moyen d'études statistiques utilisant une période de 365 jours calendaires. Il existe à l'heure actuelle plus de 3 500 axes de risques de marché ainsi modélisés et utilisés dans le logiciel Scénarisk.

  Ixis Corporate & Investment Bank utilise depuis fin novembre 2004 une VaR calculée par simulations numériques, au moyen d'une méthodologie « Monte Carlo » qui permet de prendre en compte les éventuelles non-linéarités des portefeuilles suivant les différents axes de risques ;
- des mesures de stress-test, consistant à mesurer les pertes éventuelles subies par les portefeuilles dans des configurations de marché extrêmes. Ces configurations sont élaborées à partir de scenarii fondés sur des études historiques (scenarii économiques) et de scenarii hypothétiques, spécifiques à chaque portefeuille ;
- des indicateurs opérationnels permettant d'encadrer l'activité, en global et/ou par activité homogène, au moyen de grandeurs plus directement observables (par exemple : montant nominal, sensibilités, stop-loss, indicateurs de diversification et d'emprise sur le marché). Les limites correspondant à ces indicateurs opérationnels viennent ainsi compléter les limites de VaR et de stress-tests. Elles sont déterminées en cohérence avec ces dernières, notamment lorsqu'elles correspondent à des délégations utilisées par le front office. C'est notamment le cas des stop-loss, qui permettent de déclencher des alertes sur des stratégies perdantes, avec un niveau de finesse très élevé (limites par traders). Ces stop-loss sont suivis en permanence et, en cas de dépassement, occasionnent une décision du management relative aux positions en cause (fermeture, couverture, maintien, etc.).

Taux d'intérêt global, change et liquidité

Organisation de la maîtrise des risques de taux d'intérêt global, change et liquidité

En continuité des dipositifs en place sur le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires et de Ixis-CIB, le Comité GAP (Gestion Actif Passif) définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels de bilan. Présidé par un membre du directoire et réunissant des membres de la Banque de Financement et d'Investissement, de la direction Financière et de la direction des Risques, se réunissant trimestriellement, ses missions sont notamment :

- le suivi de l'évolution du bilan et du hors-bilan ;
- l'analyse des risques de liquidité, de taux d'intérêt global et de risque de change non opérationnel ;
- la validation les règles de refinancement interne (TCI) ;
- la validation la politique de refinancement groupe sur les marchés ;
- la validation des limites associées aux mesures des risques de bilan pour présentation et approbation par le Comité des Risques Groupe.

L'harmonisation du dispositif de suivi et de maîtrise des risques structurels de bilan de Natixis sera poursuivie en 2007 conformément aux engagements pris dans le cadre de la convergence des risques et le plan d'action ALM.

Taux d'intérêt global, change et liquidité sur le périmètre de Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires)

Depuis 2000, la transformation en taux d'intérêt global et en liquidité est centralisée par le biais de contrats d'adossement internes au sein du Département Trésorerie du Pôle Grandes Clientèles, Financements et Marchés. Ce Département en assure la gestion opérationnelle par délégation du Comité GAP. Les filiales se refinancent auprès du Département Trésorerie. Les filiales bénéficiant d'une autonomie de gestion de leur risque de liquidité et de taux d'intérêt global par délégation du Comité GAP, opèrent dans le cadre de leur propre Comité de Trésorerie ou de Gestion de Bilan et des règles et limites validées par le Comité GAP.

Le risque de taux d'intérêt global

En tant que banque de financement et d'investissement, Natixis a peu de positions en taux relatives à des comptes non échéancés ; la quasi-totalité de la transformation en taux d'intérêt global relève d'opérations à échéance contractuelle centralisées à la Trésorerie. En outre, les risques de taux

d'intérêt global sur ce périmètre sont presque exclusivement d'ordre linéaire.

Le Comité GAP a validé le principe d'exprimer pour les portefeuilles de refinancement, des limites de sensibilité de la valeur économique des échéanciers en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp[15], une limite globale représentant 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le Comité. Les limites de risques allouées actuellement sont :

en millions d'euros	Trésorerie Court Terme	Trésorerie Long Terme	Natexis Lease	Natexis Factorem	Total
Variation de la valeur économique pour un choc de ± 200 bp	100	80	16	8	**204**

Sur le périmètre de la Trésorerie, les mesures de sensibilité sont produites quotidiennement. Elles sont effectuées mensuellement sur les filiales concernées.

En 2006, un indicateur de risque de courbe calculé quotidiennement a été déployé sur les portefeuilles de la Trésorerie[16] et assorti des limites suivantes :

- Trésorerie Court Terme (Paris) : 1,5 million d'euros ;
- Trésorerie Court Terme (Singapour) : 0,5 million d'euros ;
- Trésorerie Long Terme : 3,6 millions d'euros.

Enfin, des mesures de sensibilité de la marge d'intérêt pour différents scenarii sont réalisées périodiquement sans être contraintes par des limites.

Le risque de liquidité

En tant que banque de financement et d'investissement, Natixis a peu de positions en liquidité relatives à des comptes non échéancés ; la quasi-totalité de la transformation en liquidité relève d'opérations à échéance contractuelle.

La centralisation au sein du Département de la Trésorerie des besoins de refinancement globaux à court, moyen et long terme sur un grand nombre de devises permet d'optimiser en permanence le coût de liquidité au bénéfice de l'ensemble du Groupe. Elle permet également de faciliter une politique d'émission axée sur la recherche permanente d'une diversification maximale du placement de la dette tant en termes de support que de zone géographique.

La gestion de la transformation en liquidité opérée par la Trésorerie est encadrée par des ratios de transformation minimums (rapport des ressources restant dû sur les emplois restant dû par classe d'échéance) validés par le Comité GAP. Ces ratios n'ont pas fait l'objet de modification en 2006.

Classe	Ratio
10 jours	85 %
1 mois	80 %
2 mois	75 %
3 mois	70 %
4 mois	65 %
5 mois	60 %
6 mois	55 %
7 mois	55 %
8 mois	55 %
9 mois	55 %
10 mois	55 %
11 mois	55 %
1 an	55 %
2 ans	45 %
3 ans	35 %
4 ans	30 %
5 ans	25 %
6 ans	25 %
7 ans	20 %
8 ans	15 %
9 ans	10 %
10 ans	5 %

(15) « choc » proposé par le Régulateur dans le second pilier de l'accord Bâle II publié en juin 2004.

(16) L'indicateur et sa limite sur la Trésorerie Court Terme New-York est en cours de déploiement.

Enfin, pour compléter le dispositif de suivi du risque de liquidité, des scenarii de stress de liquidité sont en cours d'élaboration.

Les risques de change structurels

Les risques de change structurels de Natixis sont essentiellement concentrés sur le dollar US. Ils comprennent les risques liés :

- aux participations dans les filiales, aux dotations dans les succursales et aux résultats mis en réserve non libellés en euros ;
- aux produits et charges libellés dans une devise autre que l'euro.

Pour la première composante, le Comité GAP a privilégié l'achat de la devise et le refinancement en euros pour les investissements durables (prises de participation, dotations…). Cette politique contribue en effet à immuniser le ratio de solvabilité de la banque dont les risques sont en partie libellés en devise autre que l'euro. Cette politique pourrait évoluer dans l'hypothèse où l'immunisation du ratio dépasserait 100 %.

Pour la seconde composante, le Comité GAP a approuvé que la couverture de la marge en dollars US du siège prévue dans le cadre de la procédure budgétaire soit effectuée à partir des ventes anticipées de dollars US contre euros, rachetées progressivement au fur et à mesure de la formation de la marge en dollars US.

Taux d'intérêt global, change et liquidité chez Ixis-CIB

Le pilotage et la maîtrise des risques structurels de bilan, risque global de taux d'intérêt, risque de change structurel et risque de liquidité sont assurés par le Comité de Gestion de Bilan (CGB) de Ixis Corporate & Investment Bank. Ce comité auquel participent notamment la Direction financière et la Direction des Risques est présidé par un membre du directoire.

Le risque de taux d'intérêt global

Pour ce qui concerne le risque de taux d'intérêt global, il bénéficie d'une limite VaR de 18 millions d'euros. Le calcul de la consommation associée à cette limite est assuré quotidiennement par la Direction des Risques, la Direction financière assurant le suivi et le pilotage du risque.

Par ailleurs, le Comité de Gestion de Bilan (CGB) dispose mensuellement d'indicateurs relatifs à la position globale de taux d'intérêt sur les activités de « *banking book* », notamment l'impasse de taux statique par classe d'échéance ainsi que des analyses de sensibilité de la valeur actualisée nette à plusieurs scénarios d'évolution de la courbe des taux (translation, pentification, aplatissement, évolution des facteurs dans un modèle multifactoriel).

La notion d'impasse de taux retenue est la différence, pour chaque plot, entre stocks de passifs et d'actifs à taux fixé (i.e. avec prise en compte de la notion de fixing sur les taux révisables). Un gap négatif (respectivement positif) indique une exposition à la hausse (respectivement à la baisse) des taux.

Le risque de liquidité

Pour le risque de liquidité, les besoins de liquidité à court terme sont suivis et encadrés par un dispositif s'appuyant sur trois composantes :

- le ratio de liquidité avec un objectif de pilotage du ratio fixé à 120 % au minimum ; il est estimé quotidiennement par la Direction financière, sur périmètre social, et mensuellement sur périmètre consolidé ;
- les limites en comptes courants : ces limites sont gérées par le comité de financement, comité où sont représentés les principaux utilisateurs ainsi que la Trésorerie et la direction des Risques ;
- les stress scénarios : les scénarios sont mis à jour mensuellement et présentés au Comité de Gestion de Bilan.

S'agissant des besoins de liquidité à moyen/long terme, ils font l'objet d'un suivi mensuel dans le cadre du Comité de Gestion de Bilan.

Les risques de change structurels

Ixis-CIB ayant choisi de financer ses emplois en devise par emprunt de la devise, la position exposée au risque de taux global est intégralement en euro, hormis la marge en devise, qui fait l'objet d'une gestion spécifique.

Le risque de change est couvert au sein des limites VaR établies par métiers. Le risque de change structurel est reporté dans le cadre du Comité de Gestion de Bilan.

Gestion des risques de marché et couverture

Comme évoqué précédemment, les objectifs de la politique en matière de gestion des risques financiers que sont le risque de taux et de liquidité sur Natixis (périmètre ex-Natexis Banques Populaires) et sur Ixis-CIB reposent sur une centralisation de ces risques auprès de la trésorerie. Les entités de Natixis bénéficiant d'une autonomie de gestion opérationnelle de leurs risques de taux et de liquidité par délégation du Comité GAP procèdent dans le cadre de leur Comité ALM/de Trésorerie décentralisé. Le risque de taux de Natixis et de ses principales filiales est encadré par des limites d'exposition maximales, définies et validées annuellement par le comité GAP.

Dans le cadre de la gestion globale de son risque de taux, Natixis utilise essentiellement les swaps de taux vanilles comme instruments de couverture.

11.6 - Les risques assurances

Natixis Assurances commercialisant essentiellement des produits d'épargne, les principaux risques résultant des contrats d'assurance sont de nature financière

Risque de ne plus être capable de servir le taux minimum contractuel en cas de baisse des taux

Pour faire face à ce risque, ABP Vie ne commercialise plus depuis plusieurs années que des contrats à taux minimum garantis nuls : 84 % des contrats ont un TMG nul. Le TMG moyen ressort à 0,53 %.

Risque de rachat des contrats en cas de hausse des taux

ABP Vie a identifié la population assurée pour laquelle le risque de rachat est élevé. Les critères discriminants sont l'âge, l'ancienneté fiscale et le montant des capitaux.

ABP Vie a ainsi pu circonscrire à environ 1/3 de ses actifs de taux le périmètre à couvrir par des contrats Cap. Elle a par ailleurs souscrit à des obligations à taux variable à taux minimum.

Le test de suffisance des passifs (*liability adequacy test*) réalisé conformément à IFRS 4 a montré que les passifs d'assurance évalués en normes locales étaient supérieurs à une juste valeur de ces passifs tenant compte de l'option de rachat incorporée aux contrats. Le test réalisé repose sur l'évaluation des flux futurs actualisés par un modèle stochastique.

Risque financier en cas de hausse des taux

La sensibilité de la situation nette aux variations de taux d'intérêt est atténuée par le classement d'environ 7 milliards d'euros de titres de taux dans la catégorie des titres détenus jusqu'à l'échéance.

L'analyse de sensibilité réalisée à fin 2006 montre qu'une hausse de 1 point des taux obligataires a un impact de - 23 millions d'euros sur la situation nette, soit 3 % des capitaux propres.

Risques de marché

Afin de faire face au risque de provisionnement en cas de forte baisse du marché actions, ABP Vie limite ses investissements en actions et investit également dans l'immobilier.

L'analyse de sensibilité réalisée à fin 2006 montre que :

- une baisse de 10 % du marché actions a un impact de - 15 millions d'euros sur la situation nette, soit 2 % des capitaux propres ;
- une baisse de 10 % du marché immobilier a un impact de - 4 millions d'euros sur la situation nette, soit 0,5 % des capitaux propres.

Par ailleurs, ABP Vie a réassuré à 100 % la garantie plancher accordée sur les contrats en unités de compte.

Risque de crédit

Le suivi et la gestion du risque de contrepartie sont réalisés dans le respect des normes et limites internes de Natixis, telles que déterminées par le comité des risques de crédit, ainsi que des contraintes réglementaires imposées aux compagnies d'assurance.

Ainsi, plus de 95 % du portefeuille de taux est investi sur des ratings supérieurs à A-.

Concernant l'**activité prévoyance,** les risques assurés sont à cycle court : les provisions se liquidant sur une période supérieure à un an ne représentent pas des montants très significatifs.

L'activité de prévoyance fait l'objet d'un plan de réassurance annuel. Ce plan veille à diversifier les réassureurs et à ne traiter qu'avec des parties dont le rating est de qualité. Aucun traité de réassurance n'est conclu ou renouvelé avec des parties « non *investment grade* ». En pratique, le rating des réassureurs du Groupe est compris entre A- et AA-.

Risques de mortalité et de morbidité

Afin de réduire les risques de mortalité et de morbidité, Natixis Assurances pratique en amont une sélection médicale de ses nouveaux assurés.

Le plan de réassurance lui permet de limiter son exposition notamment au risque de dispersion des capitaux garantis et au risque de fréquence des sinistres en arrêt de travail et en invalidité. Un traité de réassurance en cas d'épidémie ou de pandémie a par ailleurs été mis en place afin de limiter l'exposition à l'augmentation des décès qui en résulterait.

Concentration des risques

La nature des risques assurés associée à la couverture de réassurance n'induit pas d'exposition particulière en matière de concentration de risques d'assurance.

De par ses activités, Coface est exposée à deux types de risques principaux

Le risque technique

Le risque de crédit (risque technique) est le risque de pertes générées par le portefeuille de polices d'assurance. On distingue le risque de fréquence et le risque de pointe :

- le risque de fréquence représente le risque d'une brusque et importante augmentation des impayés sur une multitude de débiteurs. La mesure de ce risque est faite pour chaque entité par le suivi du « *loss ratio* » (rapports sinistres à primes), par secteur d'activité (crédit domestique), par pays (crédit export), ou par ligne de produits (caution, « *single risks* »…). Les « *loss ratios* » des différents centres de souscription sont également suivis au niveau du Groupe, de même que les montants et nombre mensuels d'impayés ;
- le risque de pointe représente le risque de pertes anormalement élevées enregistrées au titre d'un même

débiteur ou groupe de débiteurs, ou d'une accumulation de pertes sur un même pays.

Outre un suivi mensuel au niveau de chaque centre de souscription, un dispositif est mis en place au niveau du Groupe, reposant sur :

- une centralisation des déclarations de menace de sinistre excédant un certain montant (actuellement, 0,5 million d'euros pour tous les centres de souscription, porté à 1 million d'euros pour les deux principaux, Coface S.A. et Coface Kredit), avec intervention d'une filiale spécialisée dans le recouvrement (RBI) ;
- le « comité des grands risques » qui fixe l'encours de risque maximum Coface accepté sur les 400 plus grands risques du Groupe (encours supérieur à 80 millions d'euros et sévérité supérieure à 25 millions d'euros) et alloue des plafonds par pays émergent ;
- un système de notation des risques « corporate » et des risques « pays » ;
- un dispositif d'évaluation statistique des « sévérités » (pertes maximum susceptibles d'être enregistrées en cas de sinistre) par débiteur, groupe de débiteurs ou pays émergent.

Diversification du portefeuille de risques de crédit

Coface maintient un portefeuille de risques de crédit diversifié, afin de minimiser les risques que la défaillance d'un débiteur, le ralentissement d'un secteur d'activité particulier ou un événement défavorable dans un pays donné puissent avoir un impact disproportionné sur la sinistralité globale de Coface. En outre, la grande majorité des risques auxquels est exposé Coface sont à court terme, ce qui lui permet de réduire le risque couvert sur un débiteur ou un groupe de débiteurs, relativement rapidement après avoir constaté la dégradation de leur solvabilité.

Le total théorique des encours du Groupe s'élève à 332 milliards d'euros, dont 309 milliards pour le crédit, 14 milliards pour la caution et 9 milliards les risques investissements et *single risks*.

Exposition au risque débiteur

Coface assure le risque d'impayés de près de 1,9 million d'acheteurs à travers le monde. Au 31 décembre 2006, le risque moyen par débiteur était de 169 770 euros. La plus grande majorité des débiteurs, pris individuellement, constitue un risque non significatif au regard du portefeuille total de Coface, puisqu'aucun débiteur ne représente plus de 1 % des encours de Coface.

Le tableau ci-après analyse au 31 décembre 2006 la répartition des débiteurs pour l'assurance-crédit en fonction de l'encours de risque cumulé porté par Coface sur eux en milliers d'euros :

ENCOURS CRÉDIT SEUL PAR TRANCHES AU 31 DÉCEMBRE 2006 (POLICES SIGNÉES)

Tranches d'encours *en milliers d'euros*	Encours *en millions d'euros*	Nombre total de limites *(en milliers)*	Nombre total d'acheteurs
Refus	0	376 474	298 866
1 – 10	3 086	414 731	392 244
11 – 20	5 535	362 168	309 829
21 – 50	12 444	505 816	333 924
51 – 100	15 937	397 764	197 678
101 – 300	35 586	598 197	193 194
301 – 500	22 192	254 521	4 530
501 – 800	22 815	212 720	4 454
801 – 1 500	33 487	241 190	9 491
1 501 et +	167 401	487 421	1 753
TOTAL	**318 483**	**3 851 002**	**1 875 963**
Encours moyen par débiteur	**169 770 €**		

Le risque financier

Le risque financier est le risque de pertes en raison de variations défavorables des taux d'intérêt, des taux de change ou de la valeur de marché des titres ou des placements immobiliers.

De par ses activités, CIFG est exposée à deux principaux risques de nature financière : risque de crédit et risque d'évolution des spreads de crédit

Risque de crédit

C'est le risque de base auquel un garant financier est confronté. Pour chacune des transactions réalisées, CIFG accepte en effet de couvrir le risque de non-paiement par l'émetteur des flux de capital et intérêts relevant du titre de dette ainsi garanti. Ce risque est tempéré par le fait que le garant financier continue (en cas de défaut) les paiements selon l'échéancier prévu pour l'emprunteur, donc sans accélération.

Pour réduire au plus juste et gérer ce risque, CIFG a mis en place un contrôle des risques sous forme d'une fonction autonome et centralisée, assurée par un département de Risques rapportant directement au CEO du Groupe.

Le contrôle des risques s'effectue selon les principes suivants :

- souscription à « Risque Zéro » (la prime ne rémunère pas le risque) ;
- les transactions sont au moins notées BBB- avant l'émission de la garantie (« *investment grade* ») ;
- l'approche est en ligne avec les standards et pratiques acceptés par les agences de notation pour la Garantie Financière. L'examen des opérations couvre tous les types de transaction et toutes les zones géographiques de manière centralisée, afin de garantir la cohérence, de s'assurer du respect des limites et de contrôler la diversité du portefeuille.

Le contrôle des risques est un point de passage obligé sur l'ensemble des transactions. Après l'analyse des transactions par les lignes de métier, le contrôle des risques s'assure de la qualité des modèles, de leur bonne utilisation et de la qualité de la souscription.

La politique de risques ainsi que la politique d'investissement suivies sont conservatrices, en ligne avec la notation triple triple-A du Groupe CIFG. CIFG s'assure continuellement que sa politique de souscription correspond aux contraintes imposées par les agences de notation pour le maintien de ses notes AAA/Aaa/AAA. Les contacts et réunions avec les agences de notations sont très fréquents et permettent de s'assurer que chaque transaction a bien été revue par ces agences.

CIFG veille par ailleurs à la diversification intrinsèque de son portefeuille de risques. Grâce à des modèles propres et des modèles répliquant l'analyse des agences de notation, un suivi constant des risques globaux mais aussi individuels des actifs sous-jacents est réalisé pour en vérifier les caractéristiques et apprécier les probabilités de défaut et la sévérité.

Risque d'évolution des spreads de crédit

Lorsque CIFG accorde une protection au titre du risque de crédit sous forme de dérivé de crédit (*credit default swap)*, les conditions de marché peuvent faire varier la valorisation comptable de ces transactions à une date donnée. Bien que les garants financiers soient tenus par construction à une politique de « *buy and hold* », cette évolution des conditions de marché doit être mesurée selon les normes IFRS.

Pour chaque transaction concernée, CIFG procède à une simulation de l'impact des spreads de crédit sur les pertes possibles et vérifie que le changement de valeur en résultant demeure minimal au regard des conditions de la transaction. Le Comité de Crédit est saisi de ces éléments au moment de l'examen de la transaction.

NOTE 12 FRAIS DE PERSONNEL, EFFECTIFS, RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES CONSENTIS AU PERSONNEL

12.1 - Frais de personnel

Les frais de personnel s'élèvent à 1 610 millions d'euros au 31 décembre 2006.

Ils comprennent les salaires et traitements nets des refacturations mais aussi les avantages au personnel tels que les charges de retraite (partie relative aux régimes à prestations définies) ou encore les paiements sous forme d'action, conformément à la norme IFRS 2.

La charge annuelle relative aux régimes à prestations définies comprend :

- les droits supplémentaires acquis par l'ensemble des salariés ;
- le coût financier (effet d'actualisation) ;
- le rendement brut des actifs de couverture ;
- l'amortissement des écarts actuariels (application de la méthode dite du corridor) et des coûts des services passés.

12.2 - Effectifs

En nombre	31/12/2006 IFRS-EU (1)	31/12/2005 IFRS-EU (2)	31/12/2004 IFRS 2004 (2)
Effectifs	21 138	14 098	13 465

(1) Équivalent temps plein en activité dans le Groupe Natixis en photo au 31 décembre 2006

(2) Effectif salarié moyen (temps plein)

12.3 - Engagements sociaux

Les passifs sociaux provisionnés comprennent pour l'essentiel :

- les compléments de pension bancaire de la Caisse autonome de retraites (CAR) ;
- les compléments de pension bancaire des Caisses de Natexis Banques Populaires ;
- les indemnités et congés de fin de carrière ;
- les médailles du travail.

Le régime de retraite CAR du Groupe Banque Populaire (également applicable au personnel de Natixis issus de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires) a été clôturé au 31 décembre 1993, en application de l'accord professionnel du 13 septembre 1993, applicable aux Banques Populaires par l'accord Groupe du 7 janvier 1994.

L'engagement de retraite envers les actifs et retraités est constitué de compléments spécifiques au Groupe Banque Populaire et d'un complément bancaire résiduel calculé par différence entre les droits bancaires arrêtés au 31 décembre 1993 et les éléments de pensions à la charge de la sécurité sociale.

Concernant les caisses de retraites spécifiques à Natixis, celle de l'ex-BFCE ainsi que celle de l'ex-Crédit National font apparaître respectivement un équilibre et un faible déficit entre les réserves de la Caisse et les engagements actualisés.

Pour les indemnités de fin de carrière, les entités consolidées couvrent, en totalité ou en partie, leurs engagements par souscription de contrats d'assurance auprès d'ABP Vie, filiale d'assurance de Natixis consolidée par intégration globale.

La part des engagements des filiales non couverte par contrat d'assurance est intégralement provisionnée en consolidation.

Un arrêté ministériel du 18 juillet 2005 est venu modifier le régime des indemnités de fin de carrière. Les départs à l'initiative de l'employeur avant l'âge de 65 ans ne sont plus assujettis à cotisations sociales dès lors qu'une convention ou un accord collectif prévu à cet effet prévoit des contreparties en termes d'emploi et de formation professionnelle. Un accord de ce type a été conclu dans le Groupe Banque Populaire en 2005. L'impact de ce changement est traité comme un coût des services passés avec étalement de l'écart sur la durée résiduelle d'acquisition, déterminée par entité, des droits des bénéficiaires.

La loi de financement de la Sécurité Sociale pour 2007 modifie les conditions de mise à la retraite avant 65 ans. Les indemnités versées dans le cadre de mises à la retraite avant 65 ans postérieurement au 1er janvier 2014 seront assujetties à cotisations sociales. Analysée selon la norme IAS 19 comme un changement de régime, l'incidence de cette nouvelle loi sur le montant des engagements sera prise en compte dans le résultat de façon étalée sur la période d'acquisition des droits à compter du 1er janvier 2007, la loi ayant été promulguée fin 2006.

Les principales hypothèses actuarielles retenues au 31 décembre 2006 sont les suivantes :

	CAR	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail
Taux d'actualisation	4,04 %	3,72 %	3,65 %
Taux de rendement des actifs	6,00 %	3,70 %	///

Le taux de dérive des frais de santé est de 4,5 % dont 2 % au titre de l'inflation et 2,5 % au titre de l'effet « génération ».

Les taux de sortie pour les IFC et les médailles du travail sont calculés par tranche d'âge et par catégorie professionnelle, avec moyenne sur trois ans, le taux étant de 0 % pour les plus de 55 ans. Les taux d'augmentation de salaires sont calculés par catégorie professionnelle et selon la méthode de la population constante avec moyenne sur trois ans.

en millions d'euros	Compléments de retraite	Indemnités de fin de carrière	Médailles du travail	Autres	Total
Engagement IAS au 01/01/2006					
Dépréciations comptabilisées	46	117	29	49	242
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	16	30		7	53
Changements de régime restant à étaler		(12)			(12)
ENGAGEMENT TOTAL AU 01/01/2006	**62**	**135**	**29**	**57**	**283**
Droits liquidés sur la période	(3)	(4)	(2)	(3)	(12)
Droits acquis sur la période		5	2	2	9
Coût financier	10	4	1	2	17
Rendement brut attendu des actifs	(6)	(1)			(7)
Variation des frais de gestion	0	0			0
Versement de la période au fonds					
Frais sur versements					
Modification de régime comptabilisée sur la période	2	(1)	0		2
Écarts actuariels enregistrés sur la période	(0)	2	(0)	(6)	(4)
Autres éléments	(5)	1	(0)	(4)	(8)
Variation enregistrée en résultat	**(2)**	**7**	**0**	**(9)**	**(4)**
Écart actuariel sur engagements	2	(2)		(1)	(1)
Écart actuariel/rendement des actifs	(0)	(0)			(0)
Autres écarts actuariels	8	1			9
Variation des écarts actuariels non enregistrés	**10**	**(1)**		**(1)**	**7**
Modification de régime intervenue dans la période		15			15
Autres éléments				4	4
Autres variations non comptabilisées		**15**		**4**	**18**
Autres éléments	4	2	0	28	34
Autres variations	**4**	**2**	**0**	**28**	**34**
Engagement au 31/12/2006					
Dépréciations comptabilisées	47	126	30	69	272
Éléments non enregistrés en application de l'IAS 19	26	28		6	60
Changements de régime restant à étaler		3		4	7
ENGAGEMENT TOTAL AU 31/12/2006	**73**	**157**	**30**	**78**	**338**

12.4 - Plans de paiement en actions

Natixis est concerné par l'application de la norme IFRS 2 pour quatre plans dont la date d'attribution est postérieure au 7 novembre 2002 conformément aux dispositions transitoires de cette norme et dont les droits ne sont pas encore acquis au 1er janvier 2006.

Chaque plan est attribué pour une durée de quatre ans.

Année du plan	Date d'attribution	Nombre d'options attribuées	Exerçables à compter du	Date d'expiration d'exercice des options	Prix d'exercice	Options en circulation fin 2006	Juste valeur
2002	20/11/2002	3 311 100	10/09/2006	09/09/2009	7,247	1 564 670	20,70
2003	19/11/2003	4 068 900	10/09/2007	09/09/2010	8,325	3 928 600	22,30
2004	17/11/2004	4 277 500	17/11/2008	16/11/2011	8,910	4 190 000	13,31
2005	15/11/2005	4 970 000	15/11/2009	14/11/2012	11,924	4 962 000	24,60

Année du plan *en milliers d'euros*	Charge 2006
2002	563
2003	1 427
2004	833
2005	1818
TOTAL	**4 641**

Cette charge concerne les plans de paiements en actions attribués au sein du périmètre Natixis

NOTE 13 ANALYSES SECTORIELLES ET GÉOGRAPHIQUES

13.1 - Analyse sectorielle

13.1.1 Résultats

en millions d'euros	Banque de détail	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'actifs	31/12/2006 IFRS-EU Capital Investissement & Gestion Privée	Services	Poste Client	Autres activités	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]	
Produit Net Bancaire		**1 788**	**419**	**420**	**688**	**824**	**99**	**4 238**
Évolution 2006/2005	*N/A*	*42 %*	*151 %*	*59 %*	*23 %*	*5 %*	*60 %*	***37 %***
Frais généraux et assimilés		**(1 080)**	**(266)**	**(103)**	**(435)**	**(584)**	**(402)**	**(2 870)**
Évolution 2006/2005	*N/A*	*49 %*	*202 %*	*14 %*	*24 %*	*7 %*	*59 %*	***40 %***
Résultat brut d'exploitation	**0**	**708**	**153**	**317**	**253**	**240**	**(303)**	**1 368**
Évolution 2006/2005	*N/A*	*33 %*	*91 %*	*83 %*	*24 %*	*2 %*	*(59 %)*	***32 %***
Résultat courant avant impôt	**51**	**793**	**153**	**310**	**257**	**234**	**(430)**	**1 368**
Évolution 2006/2005	*N/A*	*68 %*	*91 %*	*95 %*	*27 %*	*5 %*	*(523 %)*	***28 %***

13.1.2 Éléments de bilan

en millions d'euros	Banque de détail	Banque de Finance-ment et d'Investis-sement	Gestion d'actifs	Capital Investis-sement & Gestion Privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités	Intra-groupes intersec-teurs	Mon-tants non ventilés par pôles	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]			
Actifs à la juste valeur par le résultat		165 496	651	1 214	9 315	164	791	(728)		176 903
Actifs financiers disponibles à la vente		6 476	51	620	17 408	1 023	5 852	(287)		31 143
Prêts et créances sur Ets de crédit		131 899	210	1 087	3 544	14	6 105	(27 980)		114 879
Prêts et créances sur la clientèle		83 102	4	550	3 982	4 825	6 388	(5 482)		93 369
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance					7 051	112		(126)		7 037
Écart d'acquisition		83	1 384	28	471	462	5			2 433
Autres actifs	52	12 609	(798)	(450)	1 836	527	19 176	(83)		32 869
TOTAL ACTIF	**52**	**399 665**	**1 502**	**3 049**	**43 607**	**7 127**	**38 317**	**(34 686)**	**0**	**458 633**

en millions d'euros	Banque de détail	Banque de Financement et d'Investissement	Gestion d'actifs	Capital Investissement & Gestion Privée	Services	Gestion du Poste Client	Autres activités	Intra-groupes inter secteurs	Montants non ventilés par pôles	Total
	[1]	[2]	[3]	[4]	[5]	[6]	[7]			
Passifs financiers à la JV par résultat		134 429		2	115		59	(1 213)		133 392
Dettes envers les Ets de crédit		152 831	73	787	2 675	959	14 231	(29 642)		141 914
Dettes envers la clientèle		39 291		767	4 380	1 261	5 877	(1 886)		49 690
Dettes représentées par un titre		53 013		121		803	409	(93)		54 253
Provisions techniques des contrats d'assurance		6			29 857	990	205			31 058
Dettes subordonnées		6 487		10	532	25	2 936	(1 220)		8 770
Autres passifs	52	14 396	1 200	1 180	5 487	1 138	1 090	(632)	15 645	39 556
TOTAL PASSIF	**52**	**400 453**	**1 273**	**2 867**	**43 046**	**5 176**	**24 807**	**(34 686)**	**15 645**	**458 633**

Les soldes intermédiaires présentés ci-dessus sont répartis en fonction des six secteurs d'activité, correspondant aux six pôles métiers identifiés dans l'organigramme des activités de Natixis.

- le pôle « Banque de détail » [1] réunit les activités des Banque Populaires et des Caisses d'Epargne qui sont intégrées par Natixis au travers de sa participation de 20 % ;
- le pôle Banque de Financement et d'investissement [2] rassemble les activités de financement et de marchés tournés vers les grandes clientèles. Il associe l'expertise d'Ixis CIB sur les marchés de capitaux aux compétences de Natixis dans le domaine des financements ;
- le pôle « Gestion d'actifs » [3] concentre les activités de gestions d'actifs exercées par plusieurs filiales dont Ixis AMG et Natixis Asset Management ;
- le pôle Capital investissement et gestion de fortune [4] comprend le Capital investissement (Natixis Private Equity) et la gestion de Fortune.

(Banque Privée Saint Dominique, Compagnie 1818-Banquiers Privés et Natexis Private Banking Luxembourg).

- le pôle Services [5] rassemble les activités suivantes : Titres – Back offices des métiers titres (CACEIS et Gestitres renforçant la position de Natixis), Paiements, Assurances (Natixis Assurances), Ingénierie sociale (Natixis Interépargne), Crédits à la consommation (Novacrédit, CEFI), Cautions et Garanties financières (entièrement apportées par le Groupe Caisse d'Epargne au travers de Natixis Garanties) ;
- le pôle Poste clients [6] regroupe les métiers d'assurance-crédit et de services de *credit management* exercés par Coface avec les métiers d'affacturage de Natixis Factor et de GCE Affacturage ;
- les autres activités [7] sont les activités non directement opérationnelles de Natixis, notamment sa propre activité holding auprès de ses filiales directes. Le PNB provient de la gestion de la trésorerie sociale, de revenus immobiliers et des « activités institutionnelles » exercées pour le compte de l'État. Les frais généraux représentent les charges de structure non réallouées par pôle. Figurent également en autres activités, certaines écritures de consolidation non affectables par filière.

13.2 - Analyse géographique

13.2.1 Résultats

	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	Pays non ventilés	Intragroupes interzones	Total
Produit Net Bancaire	2 735	816	514	19	165	(11)	4 238
Charges générales d'exploitation	(1 983)	(432)	(296)	(12)	(61)	11	(2 773)
D/R sur amortissement et provisions	(71)	(15)	(7)	0	(4)	0	(97)
Résultat Brut d'Exploitation	681	369	211	7	100	0	1 368
Coût du risque	(155)	70	18	0	(7)	0	(74)
Résultat Net d'Exploitation	526	439	229	7	93	0	1 294
QP dans le résultat des entreprises MEE	59	3	1	0	1	0	64
Gains ou pertes sur autres actifs	4	2	5	0	0	0	11
Variation des Écarts d'acquisition	0	0	(1)	0	0	0	(1)
Résultat avant impôts	589	444	234	7	94	0	1 368
Impôts sur le résultat	(115)	(135)	(91)	(2)	(26)	0	(369)
Résultat Net	474	309	143	5	68	0	999
Intérêts minoritaires	(41)	(1)	(5)	0	(9)	0	(56)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE – PART GROUPE	**433**	**308**	**138**	**5**	**59**	**0**	**943**

13.2.2 Éléments de bilan

en millions d'euros	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	pays non ventilés	Intragroupes interzones	Total
Actifs à la juste valeur par le résultat	137 780	12 485	25 732	828	1 593	(1 515)	176 903
Actifs financiers disponibles à la vente	27 365	2 067	1 865	44	90	(288)	31 143
Prêts et créances sur établissements de crédit	106 384	9 491	31 216	428	4 992	(37 632)	114 879
Prêts et créances sur la clientèle	62 701	15 315	15 365	185	1 564	(1 761)	93 369
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6 956	81	0	0	0	0	7 037
Écart d'acquisition	1 008	264	1 159	0	2	0	2 433
Autres Actifs	27 652	2 476	422	84	372	1 863	32 869
TOTAL ACTIF	**369 846**	**42 179**	**75 759**	**1 569**	**8 613**	**(39 333)**	**458 633**

en millions d'euros	France	Autres UE	Amérique du Nord	Autres OCDE	pays non ventilés	Intragroupes interzones	Total
Passifs financiers à la JV par résultat	103 333	10 331	17 975	726	1 230	(203)	133 392
Dettes envers les établissements de crédit	137 240	20 686	17 984	540	4 233	(38 769)	141 914
Dettes envers la clientèle	31 067	6 257	11 519	153	738	(44)	49 690
Dettes représentées par un titre	28 534	608	23 958	43	1 143	(33)	54 253
Provisions techniques des contrats d'assurance	29 453	1 547	49	14	57	(62)	31 058
Dettes subordonnées	7 819	250	1 196	15	26	(536)	8 770
Autres passifs	32 400	2 500	3 078	78	1 186	314	39 556
TOTAL PASSIF	**369 846**	**42 179**	**75 759**	**1 569**	**8 613**	**(39 333)**	**458 633**

NOTE 14 ENGAGEMENTS

14.1 - Engagements de garantie

Une garantie financière est un contrat qui exige de l'émetteur d'indemniser l'entreprise garantie suite aux pertes qu'elle a effectivement subies en raison de la défaillance d'un débiteur de payer les échéances contractuelles dues. L'exercice de ces droits est subordonné à la réalisation d'un événement futur incertain.

Le référentiel IAS distingue trois types de contrats de garanties financières :

- les garanties octroyées (reçues) lors de la sortie (entrée) d'actifs/passifs financiers ;
- les garanties financières assimilées à des dérivés ; ce sont les dérivés de crédit dont l'information est intégrée dans le tableau des dérivés ;
- les garanties financières répondant à la définition d'un contrat d'assurance et faisant l'objet des provisions techniques adéquates.

Le montant communiqué est la valeur nominale de l'engagement donné.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de garantie donnés			
Aux établissements de crédit	*3 513*	*2 011*	*1 459*
- Confirmation d'ouverture de crédits documentaires	1 234	1 322	906
- Autres garanties	2 279	689	553
À la clientèle	*151 638*	*16 767*	*15 283*
Dont activité institutionnelle	*0*	*1*	*2*
- Cautions immobilières	651	672	709
- Cautions administratives et fiscales	830	1 001	1 118
- Autres cautions et avals donnés	124 580	5 399	5 393
- Autres garanties	25 577	9 695	8 063
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE GARANTIE DONNÉS	**155 151**	**18 778**	**16 742**
Engagements de garantie reçus d'établissements de crédit	**15 567**	**5 666**	**7 023**

14.2 - Engagements de financement

Conformément à la norme IAS 39 (§ 2), les engagements de financement exclus du périmètre IAS 39 sont comptabilisés selon la norme IAS 37 « provisions, actifs et passifs éventuels ».

Les engagements de financement entrant dans le périmètre d'IAS 39 sont les suivants :

- engagements qualifiés de passifs financiers à la juste valeur par résultat. Une entité qui a une pratique de revente ou de titrisation des crédits juste après leur émission les assujettit à IAS 39, dès la phase d'engagement ;
- ceux qui font l'objet d'un règlement net (c'est-à-dire d'une cession) ;
- ceux qui vont se déboucler par un prêt en dessous des conditions de marché.

Lorsque les conditions financières accordées dans l'engagement sont inférieures aux conditions de marché, alors une décote est comptabilisée en charges, en contrepartie d'un compte de régularisation. Cette décote est ensuite intégrée au prêt et dans le calcul de son TIE.

Les autres engagements de financement relèvent de la norme IAS 37.

Un engagement de financement donné est un passif éventuel, défini dans IAS 37 comme :

- une obligation potentielle résultant d'événements passés et dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance (ou non) d'un ou plusieurs événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous contrôle de l'entreprise, ou
- une obligation actuelle résultant d'événements passés mais qui n'est pas comptabilisée car il n'est pas probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation, ou
- le montant de l'obligation ne peut être évalué avec une fiabilité suffisante.

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	01/01/2005 IFRS-EU
Engagements de financement donnés			
Aux établissements de crédit	*5 541*	3 115	2 448
À la clientèle	*51 019*		
- Ouverture de crédits documentaires	2 141	1 947	942
- Autres ouvertures de crédits confirmés	42 319	25 455	18 426
- Autres engagements	6 559	728	1 521
TOTAL DES ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT DONNÉS	**56 559**	**31 245**	**23 337**
Engagements de financement reçus			
- d'établissements de crédit	15 830	7 278	5 872
- de la clientèle	0	0	0
Engagements de financement reçus	**15 830**	**7 278**	**5 872**

NOTE 15 AUTRES INFORMATIONS

15.1 - Échéance des emplois et ressources par durée restant à courir

La norme IAS 32 requiert une information sur l'exposition au risque de taux d'intérêt. Le tableau ci-dessous présente les échéances de l'ensemble des emplois et ressources par date contractuelle d'échéance.

Les emplois et ressources n'ayant pas de date d'échéance, telles que les créances et dettes rattachées, les comptes ordinaires ou encore les créances pour lesquelles l'exigibilité est immédiate figurent dans la colonne à vue.

Emplois *en millions d'euros*	À vue	Moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Caisse et Banques Centrales	236	45	2	0	0	40	323
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	79 470	13 982	9 261	24 835	40 144	9 211	176 903
Instruments dérivés de couverture	25	66	79	222	229	0	621
Actifs financiers disponibles à la vente	2 022	3 195	3 177	4 694	6 839	11 217	31 143
Prêts et créances sur établissements de crédit (L & R)	55 817	12 816	28 743	6 549	10 948	5	114 879
Prêts et créances sur la clientèle (L & R)	26 949	25 599	10 883	14 537	14 282	1 119	93 369
Actifs détenus jusqu'à échéance (HTM)	0	0	405	2 678	3 954	0	7 037
TOTAL EMPLOIS	**164 519**	**55 704**	**52 550**	**53 515**	**76 396**	**21 592**	**424 276**

Ressources *en millions d'euros*	À vue	Moins de 3 mois	de 3 mois à 1 an	De 1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Durée indéterminée	Total
Banques Centrales	66	315	277	0	0	0	658
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	69 689	3 258	7 198	24 939	28 307	1	133 392
Instruments dérivés de couverture	40	20	62	212	96	0	431
Dettes envers les établissements de crédit	74 224	21 715	31 978	7 476	6 520	1	141 914
Dettes envers la clientèle	27 225	10 960	2 316	4 457	4 683	48	49 690
Dettes représentées par un titre	5 400	30 095	9 409	7 870	1 479	0	54 253
Dettes subordonnées	124	72	80	2 036	6 313	144	8 770
TOTAL RESSOURCES	**176 769**	**66 436**	**51 321**	**46 991**	**47 399**	**194**	**389 109**

15.2 - Ventilation du bilan par devises

	Total du Bilan	Euros	Dollars US	Livres Sterling	Yens	Francs suisses	Autres devises
Total Actif	458 633	342 585	84 251	11 743	1 578	5 565	12 911
Total Passif	458 633	339 565	72 281	14 936	1 460	5 677	24 714

15.3 - Informations sur les opérations de location financement et de location simple

15.3.1 Crédit-bail bailleur

Crédit-bail bailleur *en millions d'euros*	Durée résiduelle < 1 an	> ou égal à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Non ventilables	Total
Location Financement					
Investissement Brut	814	3 062	3 135		7 011
Valeur actualisée des paiements minimaux à recevoir	193	2 145	2 039		4 377
Produits Financiers non acquis				497	497
Loyers Conditionnels Comptabilisés				–	
Stock de provisions pour irrécouvrabilité des paiements minimaux				–	
Location Simple					
Paiements minimaux à recevoir au titre des contrats non résiliables	14	112	199		325
Loyers Conditionnels Comptabilisés					

Crédit-bail bailleur	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Actifs incorporels	Total
Location Financement				
Valeur Résiduelle non Garantie revenant au bailleur	141	96	–	237

15.3.2 Crédit-bail preneur

Crédit-bail preneur *en millions d'euros*	Durée résiduelle < 1 an	> ou égal à 1 an à < 5 ans	> 5 ans	Non ventilables	Total
Location Financement					
Paiements minimaux futurs	8	12	–	–	20
Valeur actualisée des paiements minimaux			–	–	–
Loyers conditionnels inclus dans la charge de l'exercice				–	
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-location attendus au titre des contrats de sous-location				–	
Location Simple					
Paiements minimaux futurs	–	–	–	–	–
Futurs paiements minimaux de contrats de sous-location attendus au titre des contrats de sous-location				–	
Paiements minimaux enregistrés en charges				–	
Loyers conditionnels enregistrés en charges				–	
Revenus des sous locations				–	

Crédit-bail preneur	Actifs immobiliers	Actifs mobiliers	Total
Location Financement			
Valeur nette comptable	66		66

15.4 - Parties liées

Relations entre les sociétés consolidées du Groupe

Les principales opérations de Natixis avec les parties liées (leGroupe Banque Populaire incluant la Banque Fédérale et ses filiales et les Banques Populaires et leurs filiales, le Groupe Caisse d'Epargne incluant la CNCE et ses filiales et les Caisses d'Epargne et leurs filiales, les participations consolidées en intégration proportionnelle pour la part non éliminée en consolidation et l'ensemble des participations comptabilisées par mise en équivalence) sont détaillées ci-dessous :

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU Groupe Banque Populaire (dont CCI des BP)	Groupe Caisse d'Epargne (dont CCI des CEP)	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence (sauf CCI des BP et des CEP)	31/12/2005 IFRS-EU Groupe Banque Populaire	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence	31/12/2004 IFRS 2004 Groupe Banque Populaire	Entreprises consolidées par intégration proportionnelle	Entreprises consolidées par mise en équivalence
ACTIF										
Actifs à la juste valeur par le résultat	2 135	1 874	10		859			127		
Actifs financiers disponibles à la vente	2 362	329			2 951	2		1 644	5	
Prêts et créances sur établissements de crédit	11 031	6 761	236		8 075	10		6 303	10	
Prêts et créances sur la clientèle	664	1			313			166		
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	155	2			154					
PASSIF										
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	478	3 631	14		391			31		
Dettes envers les établissements de crédit	5 674	16 064	490		5 401	18		3 726	60	
Dettes envers la clientèle	772	5			535			152		
Dettes représentées par un titre	855	5			520			521		
Dettes subordonnées	925	81			978			991		
Résultat										
Intérêts et produits assimilés	494				294			186		
Intérêts et charges assimilées	(123)				(153)		(1)	(115)		(1)
Commissions nettes	(227)			(1)	(189)			(162)		
Gains/pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(64)				(96)			(75)		
Gains ou pertes sur actifs financiers disponibles à la vente	1				1			0		
Produits et Charges des autres activités	83				70			52		
Charges générales d'exploitation	(16)				(6)			(5)		
Engagements										
Engagements donnés										
Engagements reçus										

Rémunération des organes de direction

en euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
Administrateurs de Natixis (1)	583 385	181 475	179 340
Dirigeants (2)	4 781 978	3 776 559	3 457 097

(1) En 2006, comme les années précédentes, le montant des jetons de présence versés aux administrateurs et aux membres du conseil de surveillance comprend une partie fixe (1 525 euros par an et par personne) et une partie variable (1 220 euros par séance et par personne). Les administrateurs membres du Comité de Contrôle des Comptes, du Comité d'Audit et du Comité des Rémunérations ont perçu 915 euros par séance et par personne. L'ensemble de ces rémunérations est versé en fin d'année.

(2) Rémunération brute globale des membres du Comité exécutif de Natixis pendant la durée de leur mandat sur l'exercice, incluant les membres du directoire. Nombre de membres du directoire : 13 en 2006, 11 en 2005, 11 en 2004.

Rémunération des mandataires sociaux

La rémunération brute globale des mandataires sociaux a été la suivante :

en euros	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	463 002	338 000	338 000
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	737 462	487 292	484 730
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis (rémunération à compter du 17/11/2006)	120 048		
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	687 975		

Les attributions d'options de souscription d'actions ont été les suivantes au titre des mandats dans la société émettrice et des mandats dans des sociétés liées :

Nombre d'options attribuées	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	Néant	14 000	12 500
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	Néant	14 000	13 000
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	Néant		
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	Néant		

Nombre d'options levées	31/12/2006	31/12/2005	31/12/2004
M. Philippe Dupont, Président du directoire de Natixis	Néant	20 000	–
M. François Ladam, membre du directoire de Natixis	Néant	4 500	–
M. Dominique Ferrero, Directeur général membre du directoire de Natixis	Néant		
M. Anthony Orsatelli, membre du directoire de Natixis	Néant		

Indemnités de retraite

Les membres du directoire de Natixis bénéficient du régime collectif de retraite complémentaire dont relèvent l'ensemble des Directeurs généraux du Groupe Banque Populaire dans le cadre des dispositions du statut attaché à cette catégorie.

À ce titre, le montant cumulé de l'ensemble des pensions de retraite versées au dirigeant ne peut excéder 60 % des revenus de la période d'activité, ces derniers étant limités à un plafond maximum de 335 000 euros. Cette garantie a été ramenée, pour les cadres dirigeants nommés après le 1er janvier 2005, à 50 %.

Il est précisé que ce régime a été institué avant le 1er mai 2005, soit avant l'entrée en vigueur de la loi n° 2005-842 du 26 juillet 2005.

Ce régime s'applique pour le Président à la fois au titre de ses fonctions exercées à la Banque Fédérale des Banques Populaires et au titre de celles exercées chez Natixis.

Indemnités de cessation d'activité

En cas de cessation anticipée de fonction d'un mandataire social (sauf cas de faute grave), il est prévu, au niveau du Groupe Banque Populaire, le versement d'une indemnité égale à une année de rémunération, à laquelle s'ajoute 1/12 de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe, et éventuellement 1/12 de la même rémunération par année d'exercice de la fonction de Directeur général. Le montant maximum de l'indemnité est limité à 42/12 de la rémunérationannuelle.

Le départ en retraite ou en préretraite donne lieu au paiement d'une indemnité égale à 1/40 de la rémunération annuelle par année de service dans le Groupe Banque Populaire, plafonnée à 40/40 de cette rémunération.

15.5.1 Résultat des entreprises d'assurance

Les sociétés du périmètre Natixis concernées par la présentation assurance sont : Coface et ses filiales (assurances crédit, information et gestion de créances), Natixis Assurances et ses filiales (Assurance-vie, Prévoyance, IARD), Foncier Assurances (Assurance-vie), Natixis Garanties (Cautions et Garanties légales), CIFG (Garanties Financières).

Le tableau ci-dessous permet d'opérer un passage entre les comptes des entreprises d'assurance et la traduction de ces comptes dans les comptes présentés au format bancaire.

Il présente également la contribution consolidée des sociétés d'assurance au format bancaire.

Les principaux reclassements concernent la différence de comptabilisation des frais généraux, imputés par destination selon le format assurances et par natures selon le format bancaire.

Au niveau du Produit Net Bancaire, les éléments d'assurance présentant une nature bancaire (intérêts et commissions principalement) ont été reclassés dans ces postes par homogénéisation avec les comptes bancaires présentés. Les provisions techniques et les charges de sinistres sont affectées en diminution du PNB et non en coût du risque.

Au bilan, les reclassements sont peu significatifs ; l'essentiel des postes spécifiques du bilan des entreprises d'assurance est présenté au poste « placements des entreprises d'assurance » à l'actif et « provisions techniques des entreprises d'assurance » au passif. Les créances et dettes rattachées, présentées en comptes de régularisation dans le format assurance ont été reclassées sur les mêmes lignes que le principal, conformément à la présentation bancaire.

en millions d'euros	31/12/2006 Présentation de l'assurance	31/12/2006 Présentation bancaire					
		PNB	Frais généraux	RBE	Impôts	Éléments de sous-consolidation	Résultat net
Données individuelles ou sous-consolidées							
Primes	5 231	5 231	-	5 231	-	-	5 231
Produits des placements	1 388	1 392	(4)	1 388	-	-	1 388
Ajustements ACAV (plus-values)	263	263	-	263	-	-	263
Autres produits techniques	7	7	1	7	-	-	7
Charges de sinistres	(2 129)	(2 125)	(4)	(2 129)	-	-	(2 129)
Charges de provisions techniques	(2 862)	(2 862)	-	(2 862)	-	-	(2 862)
Participations au résultat	(749)	(749)	-	(749)	-	-	(749)
Frais d'acquisition et d'administration	(643)	(286)	(357)	(643)	-	-	(643)
Charges des placements	(255)	(255)	(1)	(255)	-	-	(255)
Ajustements ACAV (moins-values)	(19)	(19)		(19)	-	-	(19)
Autres charges techniques	13	77	(64)	13	-	-	13
Produits des placements transférés	-	-	-	-	-	-	-
Résultat technique	**245**	**674**	**(429)**	**245**	**0**		**245**
Produits des placements alloués							
Autres produits non techniques	280	274	6	280	-	-	280
Autres charges non techniques	(186)	-	(186)	(186)	-	-	(186)
Coût du risque	(8)	-	-	-	-	(8)	(8)
Résultat des sociétés en équivalence	11	-	-	-	-	11	11
Résultat exceptionnel	6	-	6	6	-	-	6
Participation des salariés	(2)	-	(2)	(2)	-	-	(2)
Impôt sur les bénéfices	(127)	-	-	-	(127)	-	(127)
Amortissements des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	0
Intérêts minoritaires	(4)	-	-	-	-	(4)	(4)
RÉSULTAT NET	**215**	**948**	**(605)**	**344**	**(127)**	**(1)**	**215**

15.5.2 Contribution des sociétés d'assurance au compte de résultat consolidé

en millions d'euros	31/12/2006 IFRS-EU	31/12/2005 IFRS-EU	31/12/2004 IFRS 2004
Intérêts et produits assimilés	964	820	779
Intérêts et charges assimilées	(66)	(22)	(38)
Commissions (produits)	130	98	88
Commissions (charges)	(320)	(310)	(242)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers en juste valeur par résultat	(627)	91	(148)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	189	242	23
Produits des autres activités	5 485	4 475	3 536
Charges des autres activités	(4 806)	(4 521)	(3 261)
Produit Net Bancaire	**948**	**875**	**738**
Charges générales d'exploitation	(582)	(533)	(495)
Dotations aux amortissements et aux provisions pour dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles	(23)	(21)	(18)
Résultat brut d'exploitation	**344**	**321**	**225**
Coût du risque	(7)	(7)	(5)
Résultat net d'exploitation	**336**	**314**	**221**
Quote-part dans le résultat des entreprises mises en équivalence	11	8	8
Gains ou pertes sur autres actifs	(1)	(1)	0
Variation de valeur des écarts d'acquisition	0	0	1
Résultat avant impôt	**346**	**322**	**230**
Impôts sur les bénéfices	(127)	(107)	(86)
Résultat net	**219**	**215**	**144**
Intérêts minoritaires	(4)	(1)	(2)
RÉSULTAT NET – PART DU GROUPE	**215**	**213**	**142**

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs les actionnaires

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de Natixis S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2006, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Appréciation du traitement comptable des opérations d'apport

La Note 3.5 aux états financiers décrit le traitement comptable retenu pour les opérations d'apport de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne intervenues lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 novembre 2006.

Nous nous sommes assurés que le traitement comptable retenu ne contrevient pas aux principes généraux du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne et que la Note 3.5 donne une information appropriée à cet égard.

Pro-forma

Les informations pro-forma présentées aux Notes 6.3 et 6.4 aux états financiers ont été préparées pour illustrer les effets que les opérations décrites à la Note 5 aux états financiers auraient pu avoir sur le bilan consolidé de la société Natixis au 31 décembre 2006 et sur le compte de résultat consolidé au 31 décembre 2006 et au 31 décembre 2005, si ces opérations étaient intervenues au 1er janvier 2005.

Nous nous sommes assurés que les bases à partir desquelles ces informations pro forma ont été établies, concordent avec les éléments décrits dans la Note 5 aux états financiers relative aux comptes pro forma, à examiner les éléments probants justifiant les retraitements pro forma et à nous entretenir avec la Direction de la société Natixis pour collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires.

Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Le Groupe Natixis utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- le Groupe constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (Notes 7.3 et 11.4 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;
- le Groupe utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions et l'appréciation de la pertinence de la qualification en opérations de couverture (notamment les actifs et passifs financiers en valeur de marché par résultat, les actifs disponibles à la vente, ou les instruments financiers comptabilisés au coût amorti dont la juste valeur est présentée en annexe – Note 7.1 de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

Autres estimations

Le Groupe constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (Note 7.13 de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés.

Le Groupe procède à une actualisation de l'évaluation des actifs incorporels et des écarts d'acquisition figurant à son bilan consolidé (Notes 7.7 et 3.5 de l'annexe). Nous avons pris connaissance de ses conclusions et nous sommes assurés de leur prise en compte pour l'établissement du bilan consolidé.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATION SPÉCIFIQUE

Par ailleurs, nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations relatives au Groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2007

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	SALUSTRO REYDEL	MAZARS & GUERARD
Damien LEURENT	Membre de KPMG International	Charles DE BOISRIOU
	Michel SAVIOZ	Michel BARBET-MASSIN

COMPTES SOCIAUX ET ANNEXES

BILANS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

en millions d'euros

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2006	2005	2004
	ACTIF			
1	Caisse, Banques centrales, CCP	44	24	15
1	Effets publics et valeurs assimilées	3 977	4 894	5 775
1	Créances sur établissements de crédit	54 110	65 174	47 782
16	*dont activité institutionnelle :*	*166*	*250*	*333*
2	Opérations avec la clientèle	42 743	32 326	26 056
16	*dont activité institutionnelle :*	*400*	*697*	*1 133*
3	Obligations et autres titres à revenu fixe	15 586	13 934	11 228
3	Actions et autres titres à revenu variable	3 873	1 339	977
4	Participations et autres titres détenus à long terme	8 996	162	165
4	Parts dans les entreprises liées	14 107	4 248	3 857
2	Crédit-bail	-	-	37
2	Location simple	-	-	26
5	Immobilisations incorporelles	87	44	36
5	Immobilisations corporelles	90	80	81
	Capital souscrit non versé	-	-	-
4	Actions propres	-	230	160
6	Autres actifs	3 812	3 128	2 565
6	Comptes de régularisation	1 011	1 842	1 827
	TOTAL ACTIF	**148 435**	**127 425**	**100 587**

Cf. notes n°	Hors Bilan – Engagements reçus	2006	2005	2004
31	**Engagements de financement**	**14 368**	**3 814**	**4 613**
	Engagements reçus d'établissements de crédit	14 243	3 795	3 744
	Engagements reçus de la clientèle	125	19	869
31	**Engagements de garantie**	**13 338**	**6 442**	**7 783**
	Engagements reçus d'établissements de crédit	10 555	3 564	5 143
	Engagements reçus de la clientèle	2 783	2 878	2 640
16	*dont activité institutionnelle :*	*183*	*263*	*345*
31	**Engagements sur titres**	**195**	**120**	**74**
31	**Autres engagements reçus**	**1 613**	**2 000**	**1 109**

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2006	2005	2004
	PASSIF			
7	Banques centrales, CCP	613	412	22
7	Dettes sur établissements de crédit	50 267	54 106	39 847
16	*dont activité institutionnelle :*	*239*	*322*	*408*
8	Opérations avec la clientèle	13 039	19 826	16 157
16	*dont activité institutionnelle :*	*523*	*727*	*1 166*
9	Dettes représentées par un titre	48 484	34 463	29 007
10	Autres passifs	7 741	7 533	5 607
10	Comptes de régularisation	2 924	2 376	2 456
16	*dont activité institutionnelle :*	*3*	*2*	-
11	Provisions (risques et charges)	1 067	934	796
12	Dettes subordonnées	5 894	3 842	3 040
13	Fonds pour risques bancaires généraux	-	239	233
	Capitaux propres hors FRBG	18 407	3 694	3 422
14	Capital souscrit	1 952	784	772
14	Prime d'émission	14 897	1 856	1 796
14	Réserves	704	578	542
	Écarts de réévaluation	-	-	-
13b	Provisions réglementées et subventions d'investissement	94	106	111
16	*dont activité institutionnelle :*	*78*	*93*	*100*
14	Report à nouveau	17	(89)	(13)
14	Résultat de l'exercice	744	459	214
	TOTAL PASSIF	**148 435**	**127 425**	**100 587**

Cf. notes n°	Hors Bilan – Engagements donnés	2006	2005	2004
31	**Engagements de financement**	**37 807**	**30 141**	**22 525**
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	8 797	3 165	2 451
	Engagements en faveur de la clientèle	29 010	26 976	20 074
31	**Engagements de garantie**	**20 385**	**19 900**	**17 979**
	Engagements en faveur d'établissements de crédit	3 016	2 839	2 020
	Engagements en faveur de la clientèle	17 369	17 061	15 959
16	*dont activité institutionnelle :*	-	*1*	*2*
31	**Engagements sur titres**	**183**	**103**	**46**
31	**Autres engagements donnés**	**52**	**272**	**204**

COMPTES DE RÉSULTATS SOCIAUX COMPARÉS DE NATIXIS

en millions d'euros

Cf. notes n°	Exercice clos le 31 décembre	2006	2005	2004
17	**Intérêts et produits assimilés**	**5 416**	**4 471**	**3 807**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	2 813	2 232	1 949
	Sur opérations avec la clientèle	1 985	1 463	1 154
	Sur opérations de crédit-bail	-	9	13
	Sur opérations de location simple	-	9	5
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	448	443	476
	Autres intérêts et produits assimilés	170	315	210
18	**Intérêts et charges assimilées**	**(5 318)**	**(3 979)**	**(3 302)**
	Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 663)	(2 072)	(1 802)
	Sur opérations avec la clientèle	(655)	(539)	(497)
	Sur opérations de crédit-bail	-	(7)	(12)
	Sur opérations de location simple	-	(8)	(4)
	Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 770)	(1 075)	(704)
	Autres intérêts et charges assimilées	(230)	(278)	(283)
19	**Revenus des titres à revenu variable**	**433**	**294**	**198**
20	**Commissions (produits)**	**719**	**638**	**562**
	Commissions (charges)	**(216)**	**(241)**	**(201)**
21	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation**	**883**	**161**	**92**
	Solde des opérations sur titres de transaction	165	74	257
	Solde des opérations de change	584	269	41
	Solde des opérations sur instruments financiers	134	(182)	(206)
22	**Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement**	**(5)**	**117**	**68**
23	**Autres produits d'exploitation bancaire**	**44**	**42**	**67**
	Autres charges d'exploitation bancaire	**(91)**	**(60)**	**(32)**
	PRODUIT NET BANCAIRE	**1 865**	**1 443**	**1 259**
24	**Charges générales d'exploitation**	**(1 197)**	**(901)**	**(798)**
	Frais de personnel	(654)	(544)	(483)
	Autres frais administratifs	(543)	(357)	(315)
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations incorporelles et corporelles	(30)	(21)	(27)
	RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION	**638**	**521**	**434**
25	**Coût du risque**	**(141)**	**(76)**	**(82)**
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**497**	**445**	**352**
26	**Gains ou pertes sur actifs immobilisés**	**73**	**32**	**(108)**
	RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	**570**	**477**	**244**
27	**Résultat exceptionnel**	**0**	**82**	**(1)**
28	**Impôt sur les bénéfices**	**(55)**	**(100)**	**(28)**
13	**Dotations/reprises de FRBG et provisions réglementées**	**231**	**(0)**	**(1)**
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**744**	**459**	**214**

ANNEXES AUX COMPTES SOCIAUX

Faits marquants de l'exercice

L'exercice 2006 a été marqué par la création de Natixis, nouveau nom de Natexis Banques Populaires, et en particulier, par l'apport par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne des titres des sociétés suivantes :

- Ixis CIB pour 4,4 milliards d'euros ;
- IAMG pour 3,6 milliards d'euros ;
- CACEIS pour 0,5 milliard d'euros ;
- Natixis Garanties pour 0,5 milliard d'euros ;
- CIFG pour 0,4 milliard d'euros ;
- CEFI pour 0,2 milliard d'euros ;
- La Cie 1818 pour 75 millions d'euros ;
- Gestitres pour 32 millions d'euros ;
- GCE FS pour 29 millions d'euros ;
- GCE Bail pour 39 millions d'euros ;
- GCE Affacturage pour 9 millions d'euros ;
- Foncier Assurance pour 33 millions d'euros ;
- les Certificats Coopératifs d'Investissement des Caisses Epargne Prévoyance pour 4,5 milliards d'euros.

Ces valeurs sont les valeurs d'apport au 17 novembre 2006, date de création de Natixis.

D'autre part, Natixis a souscrit à l'émission de Certificats Coopératifs d'Investissement par les Banques Populaires pour 4,2 milliards d'euros.

La contrepartie des actifs ci-dessus, excepté pour les CCI Banques Populaires refinancés par émission, est inscrite au passif en capitaux propres (augmentation de capital de Natixis et prime d'apport liée).

Les coûts liés à ces apports et à la restructuration de Natixis sont inscrits en charges générales d'exploitation.

Principes comptables et méthodes d'évaluation

Les comptes de Natixis sont établis conformément aux principes comptables généraux applicables en France aux établissements de crédit, et notamment le règlement CRC 2000-03 relatif à la présentation des états financiers.

1 - Prêts à la clientèle

Les prêts sont enregistrés au bilan à leur valeur nominale. Les prêts consentis signés mais non encore versés sont enregistrés en hors-bilan dans la catégorie « engagements de financement ». Une distinction est opérée entre les crédits sains et les crédits douteux.

2 - Politique de dépréciations

Depuis l'exercice 2000, Natixis articule sa politique de couverture des risques autour de 3 niveaux de provisionnement :

2.1 - Dépréciations individualisées

2.1.1 - Risques en capital

Lorsqu'il survient un risque de non-recouvrement partiel ou total des créances, ou de non tenue des engagements des débiteurs, des dépréciations ou des provisions sont dotées au compte de résultat, au poste « coût du risque ». Ces dépréciations sont déterminées sur la base d'examens trimestriels, dossier par dossier et pays par pays, en tenant compte de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Pour les opérations de crédit-bail et assimilées, les plus- et moins-values de cession ainsi que les dotations et reprises de provision (biens loués et immobilisations temporairement non louées) sont inscrits en « produit net bancaire ». Les indemnités de résiliation sont enregistrées au niveau des « intérêts et produits assimilés ». Seule la fraction en capital des loyers douteux est provisionnée en « coût du risque ».

Le montant des dépréciations est calculé par différence entre la valeur nette comptable du prêt et les sommes estimées recouvrables actualisées au taux d'intérêt effectif d'origine du contrat de prêt.

L'identification et la comptabilisation des créances douteuses sont effectuées conformément aux dispositions du règlement CRC 2002-03. Ce règlement et l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003 définissent les modalités de classification en créances douteuses et de passage des encours douteux en encours douteux compromis.

Sont considérées comme douteuses compromises les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée, les créances issues de restructuration pour lesquelles le débiteur est à nouveau en défaut ainsi que les créances classées en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en perte est envisagé.

2.1.2 - Risques en intérêts

En application de la réglementation bancaire :

- les intérêts courus et échus des prêts faisant l'objet d'une procédure judiciaire sont portés en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés. Si ces intérêts viennent à être payés, ils sont enregistrés sous cette rubrique lors de leur encaissement ;
- les intérêts concernant des clients pour lesquels des échéances restent impayées pendant plus de trois mois ou le cas échéant six et neuf mois, sont également dépréciés pour leur totalité en minoration des comptes d'intérêts dans lesquels ils ont été enregistrés initialement ;

- par contagion, l'encours en capital de ces clients est classé en créances douteuses même si l'analyse du risque ne conduit pas à déprécier le risque en capital ;
- il en est de même pour les biens loués en crédit-bail ; ils sont déclassés en créances douteuses pour leur montant d'encours financier lorsqu'il existe une échéance de loyer ou de frais accessoires impayée depuis plus de trois mois (mobilier) ou six mois (immobilier).

2.1.3 - Retraitement des risques souverains de l'ex-BFCE

En 1991 et 1992, il a été procédé sur les actifs de l'ex- BFCE à des opérations de retraitement des risques souverains selon deux schémas, l'un de « sortie de bilan » (*defeasance*), l'autre « d'option de vente ». À cette fin, deux structures ont été créées, Edval pour la *defeasance* et Worledge pour l'option de vente et ces 2 structures ont été consolidées pour la première fois au 31 décembre 2002. La consolidation de ces sociétés en application du § 10052 du règlement CRC 99-07, relatif aux entités *ad hoc*, implique une révision du niveau de provisionnement des crédits à risques objets de l'option de vente.

À l'actif du bilan, l'encours net des crédits optionnés est couvert par les titres coupons zéros détenus par ces entités. L'évolution du résultat de ces entités est uniquement fonction de la prise de valeur des titres coupons zéros jusqu'à leur valeur de remboursement atteinte en 2014, date à laquelle le montage prend fin. Sur cette période la prise de valeur des titres compense exactement un provisionnement à 100 % des créances optionnées assurant une neutralité complète du résultat et l'équilibre de la trésorerie nécessaire au refinancement de ces opérations.

2.2 - Provisions sectorielles et géographiques

Les provisions sectorielles et géographiques couvrent certains domaines d'activités de Natixis présentant des risques potentiels futurs mais non avérés. Ces domaines font l'objet de revues trimestrielles qui conduisent, le cas échéant, à inclure dans l'assiette provisionnable des risques sains sur des pays ou des secteurs dont la situation économique laisse présager des difficultés. Lors des revues trimestrielles, les taux de provisionnement des pays et des secteurs sont ajustés en fonction de la perception qu'a Natixis de l'évolution négative ou positive de ces domaines. En 2003, Natixis a complété ces provisions pour un montant de 90 millions d'euros pour couvrir des risques potentiels sur de grands dossiers de place européens. Ce montant a été maintenu dans les comptes au 31 décembre 2004.

À compter du 1er janvier 2005, les actifs financiers ne présentant pas de risques individuels avérés sont classés par portefeuilles présentant des risques similaires par secteur d'activité ; pour chacun de ces groupes, il est recherché l'existence d'un indice objectif de dépréciation reposant sur des données observables indiquant une diminution probable des flux de trésoreries recouvrables estimés pour ce groupe d'actifs. Si un indice objectif de dépréciation est observé, alors les encours formant ce groupe d'actifs font l'objet de la comptabilisation d'une dépréciation collective. Un actif appartement à ce groupe qui viendrait à être provisionné de manière individuelle (risque avéré) est exclu de l'assiette de calcul de la dépréciation collective.

La méthode de calcul de la dépréciation est celle de la perte attendue (« *expected loss* ») calculée à maturité du dossier.

2.3 - Fonds pour Risques Bancaires Généraux (FRBG)

Pour compléter la couverture générale de ses risques, Natixis constitue un fonds pour risques bancaires généraux qui a supporté l'impôt. Au 31/12/2006, l'intégralité du FRBG a été repris.

3 - Opérations de titrisation

Les opérations de titrisation en cours ont pour effet de transférer le risque de crédit sans céder les portefeuilles de référence. Il s'agit d'opérations de titrisation synthétique à base de dérivés de crédits conclus avec des banques tierces conjointement avec des entités ad hoc. Les dérivés de crédits sont assimilés dans leur principe à des assurances crédits et fournissent une protection contre le risque de signature (faillite, restructuration des termes d'un actif de référence et incapacité de payer) sur les débiteurs composant le portefeuille.

4 - Créances, dettes et engagements libellés en devises

Les créances, dettes et engagements de hors-bilan, sont convertis en euros aux cours en vigueur à la date d'arrêté des comptes. La différence de change est directement inscrite en résultat. En revanche, les différences de change mises en évidence lors de la conversion des emprunts bénéficiant de la garantie de change de l'État ou afférentes à l'activité institutionnelle sont inscrites en comptes de régularisation.

5 - Portefeuille-titres

5.1 - Opérations sur titres (transaction, placement, investissement)

Les règles suivantes sont applicables quel que soit le support juridique utilisé (action, obligation, bon du trésor, certificat de dépôt, billet à ordre négociable, titre de créance négociable, etc.) et sont fonction de la finalité des opérations :

- titres de transaction : il s'agit des titres acquis ou vendus dès l'origine avec l'intention de les revendre ou de les racheter à brève échéance et qui sont négociables sur des marchés dont la liquidité est assurée. Les titres sont comptabilisés au prix de transaction (frais et, le cas échéant, intérêts courus compris). À chaque date d'arrêté comptable, ils sont évalués en valeur de marché et le solde global des écarts d'évaluation est porté au compte de résultat en charges ou en produits. S'ils viennent à être détenus plus de 6 mois, ils sont transférés en titres de placement au prix de marché du jour de reclassement ;

- titres de placement : ces titres sont acquis avec une intention de détention supérieure à 6 mois ; ils sont évalués individuellement à la clôture de l'exercice au plus bas du coût d'acquisition ou de la valeur estimative. Les moins-values latentes sont constatées par voie de dépréciations, tandis que les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées. L'écart éventuel entre le prix d'acquisition, coupons courus exclus, et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à la date de remboursement ;
- titres d'investissement : les titres d'investissement correspondent à des titres à revenu fixe que la société a acquis avec l'intention de les détenir de façon durable en principe jusqu'à l'échéance et font l'objet, soit d'un financement spécifique, soit d'une couverture adéquate en matière de risque de taux. Ces titres sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, coupons courus exclus, et l'écart éventuel entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement est enregistré en résultat au prorata de la durée restant à courir jusqu'à leur date de remboursement.

  Conformément aux prescriptions réglementaires, les moins-values latentes ne sont pas systématiquement provisionnées sauf s'il est prévu de céder ces titres à brève échéance, dans ce cas la provision couvre un risque de marché et est dotée en « résultat sur actifs immobilisés » ou s'il existe un risque de défaillance de la contrepartie auquel cas la dotation est classée en « coût du risque » ;
- actions propres : les achats visent différentes finalités, d'abord la régularisation du cours de l'action dans le cadre d'un contrat de liquidité, ensuite le paiement des opérations de croissance externe et enfin leur annulation par voie de réduction de capital. Dans ce cadre, la totalité des titres en portefeuille d'actions propres au 28/11/2006 (15 552 460 actions) a été annulée par voie de réduction de capital.

5.2 - Titres de participation et titres de l'activité de portefeuille (TAP)

- *Les titres de participations consolidés* : Natixis a procédé pour l'arrêté des comptes au 31 décembre 2006 à une évaluation des titres de ses filiales consolidées.

  La méthode d'évaluation retenue est la méthode de la valeur actuelle nette des flux futurs de trésorerie. Cette méthode s'appuie sur l'établissement de business plans élaborés par le management des principales filiales et validés par la Direction générale de Natixis.

  Le taux d'actualisation des flux futurs de trésorerie est, filiale par filiale, la résultante :

  - d'une moyenne de taux de rendement de l'OAT 10 ans ;
  - de la prime de risque du marché sur lequel intervient la filiale ;
  - d'un Bêta tel qu'il ressort d'un échantillon de sociétés comparables.

  Les résultats de cette méthode ont été confrontés avec les méthodes usuelles de comparaison boursière ou d'actif net réévalué aux fins de validation complémentaire.
- *Les titres de participation non consolidés* : ces titres sont évalués individuellement au plus bas de leur valeur d'utilité à la date d'arrêté ou de leur coût d'acquisition. La valeur d'utilité à la date d'arrêté est déterminée en fonction de critères tels que l'actif net réévalué et la rentabilité des sociétés concernées.
- *Les titres de l'activité de portefeuille « TAP »* : ces titres sont acquis dans le but d'en retirer, à plus ou moins long terme, une rentabilité ou un rendement satisfaisant. Ils sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et font, le cas échéant, l'objet d'une dépréciation pour que leur valeur au bilan n'excède pas leur valeur estimative (valeur de transaction récente, valeur de rentabilité, valeur boursière ou autre méthode de valorisation retenue lors de l'acquisition).

6 - Revenus du portefeuille-titres, corrections de valeur et résultats de cession

- Les produits des titres à revenu variable sont enregistrés au fur et à mesure de leur encaissement.
- Les produits des titres à revenu fixe sont comptabilisés selon la méthode des intérêts courus.
- Les corrections de valeur et résultats de cession des titres sont enregistrés dans des rubriques spécifiques selon la nature des opérations :
  - titres de transaction, titres de placement et TAP : « gains ou pertes » les concernant, en produit net bancaire ;
  - titres d'investissement : en coût du risque d'une part, lorsque les corrections de valeur correspondent à un risque de contrepartie, en gains ou pertes sur actifs immobilisés d'autre part, pour les corrections de valeur afférentes à un risque de marché et pour l'ensemble des résultats de cession ;
  - titres de participation et autres titres détenus à long terme : en gains ou pertes sur actifs immobilisés.

7 - Immobilisations corporelles et incorporelles

7.1 - Évaluation initiale

Les immobilisations de l'ancien Crédit National acquises avant le 31 décembre 1976 sont comptabilisées à leur valeur d'utilité déterminée lors de la réévaluation légale de 1976. Celles acquises depuis cette date sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Les immobilisations de l'ancienne BFCE sont enregistrées, dans les comptes de Natixis, à leur valeur d'utilité, déterminée lors de l'acquisition de la BFCE par le Crédit National. Les immobilisations de l'ex-Caisse Centrale des Banques Populaires ont été apportées pour leur valeur nette comptable suite à l'apport partiel d'actif.

Les nouvelles acquisitions sont comptabilisées à leur prix d'achat augmenté des frais directement attribuables (droits

de mutation, honoraires, commissions et frais d'acte). Natixis n'inscrit pas à l'actif ses coûts d'emprunt.

Les logiciels créés en interne sont inscrits à l'actif du bilan pour leur coût direct de développement, qui regroupe les dépenses de matériel et de services et les frais liés au personnel directement affectables à la production et à la préparation de ces logiciels en vue de leur utilisation. Les dépenses engagées pendant la phase de développement sont immobilisées dès lors que le projet répond aux contraintes suivantes : faisabilité technique, intention d'achever l'immobilisation et de l'utiliser ou de la vendre, probabilités d'avantages économiques futurs, disponibilité de ressources, capacité d'évaluer de façon fiable des dépenses de développement. Les dépenses encourues pendant la phase de recherche ne sont immobilisées mais comptabilisées en charges.

7.2 - Évaluation ultérieure

Postérieurement à leur acquisition, les immobilisations sont évaluées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

7.3 - Amortissement

Dès lors qu'elles sont en état d'être utilisées selon les modalités prévues par Natixis, les immobilisations sont amorties sur leur durée d'utilité, selon le mode linéaire ou dégressif quand ce dernier correspond à l'amortissement économique. La valeur résiduelle du bien est déduite de sa base amortissable lorsque celle-ci peut être évaluée de façon fiable. Pour Natixis, les valeurs résiduelles des composants autres que les terrains et les façades non destructibles ne sont pas considérées comme pouvant être estimées de façon fiable. Elles sont donc réputées nulles.

Conformément aux nouvelles dispositions, un plan d'amortissement spécifique est défini pour chaque composant significatif d'une immobilisation corporelle ayant une durée d'utilité ou un rythme de consommation des avantages futurs différents de ceux de l'immobilisation prise dans son ensemble. Pour les immeubles d'exploitation et de placement, Natixis a retenu les composants et les durées d'amortissement suivants :

- terrains : NA ;
- façades non destructibles : NA ;
- façades, couverture, étanchéité : 20 à 40 ans ;
- fondations, ossatures : 30 à 60 ans ;
- ravalement : 10 à 20 ans ;
- équipements techniques : 10 à 20 ans ;
- aménagements intérieurs : 8 à 15 ans.

Les autres catégories d'immobilisations corporelles sont amorties sur la durée d'utilité des biens considérés, celle-ci se situant généralement dans une fourchette allant de 5 à 10 ans.

Les logiciels acquis sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité, inférieure à 5 ans dans la majorité des cas. Les logiciels générés en interne sont amortis sur leur durée d'utilité ne pouvant excéder 15 ans.

Les autres immobilisations incorporelles sont principalement constituées de fonds de commerce à durée d'utilité indéterminée qui ne font pas l'objet d'amortissement mais de tests de dépréciation au moins annuels.

8 - Titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée

Natixis a émis des titres subordonnés à terme ou à durée indéterminée, dont le remboursement, en cas de liquidation, n'intervient qu'après le désintéressement des autres créanciers.

Lorsque des titres subordonnés à durée indéterminée sont assimilés à des titres amortissables, chaque paiement d'échéance a été décomposé en une fraction d'amortissement venant en élément soustractif du montant nominal et une fraction d'intérêts qui figure au compte de résultat dans les intérêts et charges assimilés.

9 - Titres participatifs

La rémunération servie sur les titres participatifs émis est assimilée à des intérêts et inscrite, *prorata temporis*, en charge au compte de résultat.

10 - Intérêts, primes et commissions

Les intérêts, les primes et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*. Les autres commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement.

11 - Primes d'aménagement de taux et de remboursement anticipé de prêts clientèle

Les primes d'aménagement de taux et les indemnités de remboursement anticipé sont considérées comme des intérêts perçus d'avance et comptabilisés dans le compte de résultat par année au prorata des pertes d'intérêts résultant du calendrier contractuel des prêts en cause.

12 - Frais d'émission d'emprunt et frais d'augmentation de capital

Conformément à l'option fiscale offerte par la loi du 8 août 1994 et à l'évolution de la nature des frais d'émission d'emprunts qui représentent essentiellement un complément du coût de refinancement, Natixis étale cette charge sur la durée de vie des emprunts pour les opérations réalisées depuis le 1er janvier 1994.

Les frais liés aux augmentations de capital de Natixis sont imputés nets d'impôts sur la prime d'émission.

13 - Instruments financiers à terme fermes et conditionnels pour compte propre de Natixis

Le montant notionnel de ces instruments est inscrit au hors-bilan à des fins de suivis interne et réglementaire mais ne figure pas parmi les engagements de hors-bilan publié. L'information concernant ces instruments est disponible dans les notes annexes.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon les instruments et les intentions d'origine (opérations de couverture ou de marché) :

13.1 - Opérations d'échange de taux

Ces opérations sont réalisées selon quatre finalités :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.
  - Les deux premières catégories sont assimilées, au niveau du compte de résultat, à des opérations de prêts ou d'emprunts et les montants perçus ou payés sont incorporés *prorata temporis* dans le compte de résultat.
  - Le traitement comptable des positions spéculatives est identique pour les intérêts. Par ailleurs, les moins-values latentes constatées en date d'arrêté par rapport à la valeur de marché des contrats, sont enregistrées en résultat par voie de provision.
  - La dernière catégorie fait l'objet d'une évaluation instrument par instrument à la valeur du marché. Les variations de valeur d'un arrêté comptable à l'autre sont inscrites immédiatement en compte de résultat. L'évaluation est corrigée des risques de contrepartie et de la valeur actualisée des charges de gestion futures afférentes aux contrats.

13.2 - Opérations d'échange de devises

- Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.
- Les opérations de change à terme de couverture font l'objet d'un enregistrement *prorata temporis* en compte de résultat soit sous forme de report et déport lorsqu'elles sont réalisées dans le cadre de l'activité commerciale, soit sous forme d'intérêts courus lorsqu'elles ont vocation à couvrir des actifs ou des passifs à long terme en devises.

13.3 - Options (taux, change, actions) et contrats à terme

Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges afférents à l'élément couvert.

Dans le cas des opérations hors couverture, les positions sur une classe d'options ou de contrats à terme sont revalorisées en date de situation à la valeur de marché. Les variations de valeur de marché sont directement inscrites en compte de résultat. S'il s'agit de produits traités sur des marchés de gré à gré, une éventuelle décote constatée sur la valeur de marché au titre du risque de modèle ou de l'incertitude affectant les paramètres est enregistrée en résultat par voie de provision sur instruments financiers.

13.4 - Activité institutionnelle

Les engagements susceptibles d'être pris dans ce cadre vis-à-vis des banques octroyant directement des crédits export financés en devises, pour leur garantir une stabilisation du taux de leurs ressources, ne figurent pas au hors-bilan publié. Les charges et produits sur opérations relevant de l'activité institutionnelle (swaps et garanties de stabilisation de taux) sont directement imputés ou versés au Trésor Public selon les modalités fixées conventionnellement avec celui-ci.

14 - Résultat exceptionnel

Les produits et charges exceptionnels sont déterminés en fonction du caractère significatif de leur montant, de leur degré d'anormalité par rapport à l'activité courante et de la faible probabilité de récurrence des événements concernés.

15 - Impôt sur les sociétés

La charge d'impôt de l'exercice correspond à l'impôt exigible, au taux de 34,43 % et au taux en vigueur localement pour les succursales étrangères.

16 - Passifs sociaux et engagements en matière de retraite

Les passifs sociaux provisionnés comprennent, pour l'essentiel :

- les indemnités et congés de fin de carrière (IFC) ;
- les compléments de pension bancaire ;
- les allocations pour préretraite et complément sur retraite ;
- les allocations de cessation d'activité des travailleurs salariés ;
- la part patronale à verser aux mutuelles pour les retraités et préretraités ;
- les médailles du travail.

Natixis recourt à des actuaires indépendants pour la valorisation de ses principaux engagements comme le complément de pension bancaire.

La provision comptabilisée au bilan correspond :

- à la valeur actuarielle des engagements de retraite et prestations assimilées relatifs aux personnels en activité et retraité ;
- minorée de la valeur de marché des actifs venant en couverture des engagements ;
- minorée ou majorée des écarts actuariels résultant :
  - des écarts d'expérience liés aux variables démographiques,
  - des évolutions des hypothèses actuarielles : taux d'actualisation, taux de sortie, taux de progression des salaires,
  - des différences constatées entre le rendement réel et le rendement attendu des plans d'actifs de couverture.

En application de la méthode du corridor retenue par Natixis, la fraction des écarts actuariels qui, en valeur absolue, est inférieure à 10 % du plus haut entre la valeur des engagements et celle des actifs de couverture, n'est pas comptabilisée ; la fraction excédant ce corridor est amortie sur la durée moyenne des engagements nets concernés sur les exercices suivants.

Conformément à la recommandation R 2003-01 du CNC, Natixis provisionne la totalité des engagements relatifs aux passifs sociaux.

Conformément à l'avis n° 2004-A du Comité d'urgence du CNC, les incidences de la loi du 21 août 2003 portant réforme des retraites modifiant les conditions de départ en retraite des salariés, constituent une modification de régime dont les effets sont étalés sur la durée résiduelle d'activité des salariés.

17 - Changements de méthode comptable

Natixis a, concernant la comptabilisation du change à terme, abandonné le mode de comptabilisation actuel (étalement du report/déport) et l'a remplacé par une comptabilisation en Mark-to-Market (valorisation à l'aide du cours du terme restant à courir). L'effet de ce changement de méthode comptable à l'ouverture de l'exercice 2006 est imputé sur les capitaux propres pour un montant de + 9,6 millions d'euros.

Conformément à la rédaction actuelle du règlement CRBF 90-01 et à l'instruction CB 94-07, les surcotes décotes sur les titres d'investissement et de placement sont étalées, au choix en mode actuariel ou linéaire, sur la durée de vie résiduelle du titre. Jusqu'à présent, Natixis avait choisi l'étalement linéaire et, à l'occasion d'un changement de logiciel, applique désormais le mode actuariel. L'effet de ce changement de méthode comptable à l'ouverture de l'exercice 2006 est imputé sur les capitaux propres pour un montant de – 1 million d'euros.

18 - Notes aux états financiers

Les données chiffrées mentionnées dans les notes sont exprimées en millions d'euros (sauf mention particulière).

NOTE 1 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Caisse, CCP, banques centrales	**44**	**24**	**15**
Effets publics et valeurs assimilées	**3 977**	**4 894**	**5 775**
Titres de transaction	3 117	3 451	3 471
Titres de placement	516	1 060	1 890
dont créances rattachées	*20*	*30*	*59*
dont dépréciations	*(1)*	*(5)*	*(5)*
Titres d'investissement	344	383	414
dont créances rattachées	*9*	*10*	*8*
Créances sur établissements de crédit	**54 110**	**65 174**	**47 782**
À vue	7 158	3 956	2 486
dont créances rattachées	*2*	*11*	*41*
dont créances douteuses	*1*	*1*	*1*
dont dépréciations des créances douteuses	-	-	-
À terme (*)	46 952	61 218	45 296
dont créances rattachées	*532*	*484*	*244*
dont créances douteuses	*40*	*81*	*85*
dont dépréciations des créances douteuses	*(26)*	*(51)*	*(48)*
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**58 131**	**70 092**	**53 572**
(*) dont créances subordonnées :	*120*	*121*	*120*
saines	*114*	*118*	*118*
douteuses	*1*	*1*	*0*
créances rattachées	*5*	*2*	*2*
dont titres reçus en pension livrée :	*19 186*	*36 582*	*28 502*
dont créances rattachées	*329*	*332*	*179*

NOTE 2 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE ET OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Comptes ordinaires débiteurs	**5 315**	**4 347**	**4 238**
dont créances rattachées	*18*	*13*	*13*
dont créances douteuses	*81*	*200*	*78*
dont dépréciations des créances douteuses	*(40)*	*(79)*	*(47)*
Créances commerciales	**646**	**751**	**625**
dont créances rattachées	*-*	*11*	*-*
dont créances douteuses	*27*	*20*	*19*
dont dépréciations des créances douteuses	*(4)*	*(2)*	*(5)*
Autres concours à la clientèle	**36 782**	**27 228**	**21 193**
Crédits de trésorerie et à la consommation	18 159	15 949	12 149
dont créances rattachées	*81*	*47*	*41*
Crédits à l'équipement	2 182	2 166	2 213
dont créances rattachées	*10*	*8*	*8*
Crédits à l'export	942	660	1 025
dont créances rattachées	*12*	*5*	*8*
Crédits à l'habitat	240	122	120
dont créances rattachées	*-*	*-*	*-*
Titres reçus en pension	2 158	544	0
dont créances rattachées	*10*	*5*	*-*
Prêts subordonnés	754	571	446
dont créances rattachées	*4*	*4*	*3*
dont créances douteuses	*-*	*-*	*-*
dont dépréciations des créances douteuses	*-*	*-*	*-*
Autres Crédits	12 347	7 216	5 240
dont créances rattachées	*88*	*41*	*28*
dont créances douteuses	*592*	*561*	*755*
dont dépréciations des créances douteuses	*(438)*	*(424)*	*(515)*
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**42 743**	**32 326**	**26 056**
Crédit-bail mobilier	**0**	**0**	**37**
Encours	-	-	37
Biens temporairement non loués et créances douteuses	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciations des biens	-	-	-
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-
Location simple	**0**	**0**	**26**
Encours	-	-	26
Biens temporairement non loués et créances douteuses	-	-	-
Créances rattachées	-	-	-
Dépréciations des biens	-	-	-
Dépréciations des créances douteuses	-	-	-
OPÉRATIONS DE CRÉDIT-BAIL ET ASSIMILÉES	**0**	**0**	**63**

NOTE 3 OBLIGATIONS, ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE ET VARIABLE

en millions d'euros	2006	2005	2004
Titres de transaction	8 598	5 651	4 119
Titres de placement	3 594	4 272	2 902
Titres d'investissement	3 384	3 991	4 176
Titres douteux	10	20	31
dont créances douteuses	*45*	*88*	*118*
dont dépréciations des créances douteuses	*(35)*	*(68)*	*(87)*
OBLIGATIONS ET AUTRES TITRES À REVENU FIXE	**15 586**	**13 934**	**11 228**
Titres de transaction	3 220	736	618
Titres de placement	653	603	358
Titres douteux	0	0	1
dont créances douteuses	-	-	*8*
dont dépréciations des créances douteuses	-	-	*(7)*
ACTIONS ET AUTRES TITRES À REVENU VARIABLE	**3 873**	**1 339**	**977**

NOTE 3 BIS ENCOURS DOUTEUX, COMPROMIS ET DÉPRÉCIATIONS

	2 006		2 005		2 004	
en millions d'euros	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis	Douteux non compromis	Douteux compromis
Établissements de crédit	**6**	**8**	**32**	**1**	**36**	**1**
Créances	14	26	57	27	59	26
Dépréciations	(8)	(18)	(25)	(26)	(23)	(25)
Clientèle	**217**	**1**	**232**	**37**	**256**	**29**
Créances	360	336	388	386	486	369
Dépréciations	(143)	(335)	(156)	(349)	(230)	(340)
ENCOURS DOUTEUX ET COMPROMIS NETS	**223**	**9**	**264**	**38**	**292**	**30**

Répartition des encours douteux entre encours douteux et encours douteux compromis

Au 31 décembre 2004, conformément à l'avis du Comité d'urgence du CNC du 18 décembre 2003, les créances pour lesquelles la déchéance du terme a été prononcée et les créances ou titres déclassés en douteux depuis plus d'un an dès lors qu'un passage en pertes est envisagé sont déclassés en encours douteux compromis.

NOTE 4 PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES, PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME, ET ACTIONS PROPRES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Participations	**8 915**	**108**	**143**
Encours	8 924	117	159
Avances en comptes courants	-	-	-
Écart de conversion	1	1	2
Dépréciations	(10)	(10)	(18)
Titres prêtés	-	-	-
Autres titres détenus à long terme	**81**	**54**	**22**
Encours	115	91	63
Avances en comptes courants	-	-	-
Écart de conversion	-	-	-
Dépréciations	(34)	(37)	(41)
Titres prêtés	-	-	-
Créances rattachées	**0**	**0**	**0**
PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME	**8 996**	**162**	**165**
Parts dans les entreprises liées	**14 107**	**4 248**	**3 857**
Encours	14 187	4 370	3 970
Avances en comptes courants	6	6	14
Écart de conversion	39	25	46
Dépréciations	(125)	(153)	(173)
Titres prêtés	-	-	-
Créances rattachées	**0**	**0**	**0**
PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES	**14 107**	**4 248**	**3 857**
Actions Propres	**0**	**230**	**160**
Transaction	-	226	156
Titres prêtés	-	-	-
Immobilisations financières *	-	4	4
ACTIONS PROPRES	**0**	**230**	**160**
(*) dont dépréciations	*0*	*0*	*0*

NOTE 4.1 INVENTAIRE DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2006

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
I – PARTS DANS LES ENTREPRISES LIÉES		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
CACEIS Crédit Agricole Caisse d'Epargne Investor Services	3 972 653	529 000 000,00
CEFI Caisse d'Epargne Financement	3 819 000	178 220 000,00
CFDI – Caisse Française de Développement Industriel	29 994	4 572 555,82
CIFG Holding	50 008 720	430 204 244,00
Compagnie 1818	370 629	75 203 876,00
GCE Affacturage	500 000	9 000 000,00
GCE Bail	3 419 843	39 000 000,00
GCE Financial Services	32 237 000	29 000 000,00
GCE Garanties	221 021	475 000 000,00
IFCIC	37 708	574 854,75
INTERFINANCE NATEXIS NV	29 997	23 865,00
Ixis Asset Management Group	56 507 306	3 536 313 137,42
Ixis Corporate and Investment Bank (Ixis CIB)	125 207 265	4 407 850 069,20
NATEXIS ALGÉRIE (ex-Natexis Al Amana Banque)	2 096 266	24 783 317,72
NATEXIS ARBITRAGE	4 019 846	60 614 602,32
NATEXIS BLEICHROEDER Inc. (ex-Arnhold & Bleichroeder Inc.)	100	146 745 815,42
NATEXIS BLEICHROEDER S.A. (ex-Natexis Capital)	673 541	50 548 024,75
NATEXIS COFICINÉ (ex-Coficiné)	111 311	29 000 060,15
NATEXIS FACTOREM (ex-Factorem)	1 494 854	127 459 107,02
NATEXIS FUNDING ex-Sofingest	170 127	3 880 977,60
NATEXIS INTEREPARGNE	555 653	57 053 064,89
NATEXIS LEASE (ex-Bail B.P.)	16 670 494	399 595 042,46
NATEXIS LEASE MADRID	32 134	514 000,00
NATEXIS LUXEMBOURG S.A. (ex-Natexis B. P. Luxembourg)	999 999	100 636 720,29
NATEXIS MOSCOW (ex-Zao Natexis B.P.)	111 618	36 743 030,55
NATEXIS PAIEMENTS (ex-Banque pour les Paiements On Line)	4 076 219	22 086 690,50
NATEXIS TRANSPORT FINANCE (ex-SBFI)	1 244 314	177 127 048,32
NOVACREDIT	263 986	15 839 160,00
B) Établissements Financiers		
AIVELYS ASSET MANAGEMENT (ex-Ecrinvest 10)	99 994	999 940,00
CONTANGO TRADING S.A. (ex-Ecrinvest 2)	9 994	223 415,30
FINANCIÈRE CLADEL	607 894	10 099 315,45
GESTITRES	322 782	32 352 941,00
INVEST KAPPA ex-Line bourse	576 133	7 459 352,84
INVESTIMA 6 SAS	690 922	6 562 719,00
NATEXIS AMBS (New York)	287 051	217 957 479,12
NATEXIS ASSET MANAGEMENT (ex-BPAM)	1 718 980	176 992 632,98
NATEXIS ASSET-BACKED MANAGEMENT CORPORATION	100	10 028 858,60

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
NATEXIS COMMODITY MARKETS (ex-Natexis Metals Ltd.)	20 000 000	24 037 340,85
NATEXIS FINANCE	164 993	2 557 939,82
NATEXIS FUN DING USA (New York)	100	75 930,14
NATEXIS INVESTMENT CORP	3 217	2 552 930,38
NATEXIS PRIVATE EQUITY	19 063 294	512 991 498,39
NATEXIS SERVICOS E INFORMATICOES LTDA	599 960	2 204 874,54
NATEXIS SLIB	748 693	12 696 610,03
NATEXIS US FINANCE CORPORATION (New York)	1	49 354,59
NBP Preferred Capital 2 (New York)	10 000	7 593 570,26
NBP Preferred Capital 3 (New York)	11 500	8 731 966,59
NATEXIS ASSET MANAGEMENT IMMOBILIER (ex- immo placement/Fructiger)	89 693	1 254 667,11
SAGP	990	15 092,45
SAINT DOMINIQUE RADIO (ex-investima 4)	3 850	38 500,00
SPAFIC	2 494	651 221,92
SPAFICA	42 822	63 472 920,48
VAL « A »	1 672 000	282 160 453,47
C) Divers		
COFACE	18 123 093	813 916 324,61
CO-ASSUR	2 494	282 570,47
CRENINVEST 1	4 994	76 133,04
CRENINVEST 7	2 494	38 020,78
FONCIER ASSURANCE	765 030	33 001 294,00
GIE OMNIUM NATEXIS (ex-Natexis Marché Primaire)	1 250	19 056,13
GIE RESTAUPRISE	14 740	22 470,99
INVEST ALPHA	14 994	228 582,06
INVEST DELTA	14 994	1 228 582,06
INVEST GAMMA	2 494	32 807,63
INVEST OMEGA	2 494	25 744,43
INVESTIMA 11	3 850	38 500,00
INVESTIMA 12	3 700	37 000,00
INVESTIMA 14	52 000	501 533,00
INVESTIMA 16	52 000	505 628,00
INVESTIMA 17	230 000	2 266 087,00
INVESTIMA 18	226 000	2 242 020,00
INVESTIMA 19	220 000	2 194 374,00
INVESTIMA 20	3 700	37 000,00
INVESTIMA 25 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 26 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 27 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 28 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 29	3 700	37 000,00
INVESTIMA 3	3 850	38 500,00
INVESTIMA 30 SAS	3 700	37 000,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
INVESTIMA 31 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 32 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 33 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 34 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 35 SAS	3 700	37 000,00
INVESTIMA 5	3 850	38 500,00
INVESTIMA 8 SAS	3 850	19 250,00
INVESTIMA 9 SAS	3 850	19 250,00
ISSY-SF2 – TITRES CADEAUX	27 000	260 894,87
LUGDUNUM GESTION	7 995	289 653,21
NATEXIS ALTAIR (ex-plus X Altair)	6 274 984	14 445 341,25
NATEXIS ASSURANCES (ex-Assurances B.P.)	8 608 250	673 602 945,44
NATEXIS IMMO DÉVELOPPEMENT	92 674	6 775 636,78
NATEXIS IMMO EXPLOITATION (ex-Invest Sigma)	7 674 462	124 002 112,22
NATEXIS INVESTOR SERVICING (ex-investima 1)	110 896	5 324 166,67
NATEXIS PRIVATE BANKING EX-NATEXIS FORMATION	4 496 388	53 970 638,71
NXBP 1 (ex-Natexis Gestion)	2 590	39 484,30
PARTECIS SAS	1 250	1 250 000,00
REACOMEX	4 999	5 651 288,63
SAMIC « sté anonyme Monaco Internat Com »	250	1 804 187,29
SAS VALMY LIBERTÉ CONSEIL	2 476	67 104,78
SCI ANTIN HAUSSMANN	18	274 408,23
SCI HAUSSMANN 90	1 809	2 757 802,72
SDGP 41	2 493	37 949,73
SDGP 43	2 493	37 949,73
TURBO S.A.	8 166	126 847,48
VAL « B »	2 494	38 416,68
VALLAURIS II CLO PLC	400	46 032,40
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 euros	–	15 730,10
E) Avances en compte-courant		
SCI ALTAIR 1	–	6 274 967,28
SPAFIC	–	2 141 592,06
F) Titres prêtés	–	10 956,75
G) Créances rattachées	–	–
II – PARTICIPATIONS ET AUTRES TITRES DÉTENUS À LONG TERME		
A) Établissements Bancaires, Sociétés de Crédit		
AL WASSIT – INTERMÉDIATION ET CONSEIL FINANCIER	9 375	68 683,10
B.P. DI NOVARA	14 400	231 696,78
BANCO FINANTIA	12 115 761	21 385 737,64
BANQUE GABONAISE DE DÉVELOPPEMENT	16 200	67 077,57
CCI BP ATLANTIQUE – NANTES	3 270 611	195 023 205,08

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
CCI BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ – DIJON	2 796 731	263 348 991,45
CCI BP CENTRE ATLANTIQUE – NIORT	11 021 750	107 012 854,48
CCI BP COTE D'AZUR – NICE	1 375 001	97 118 327,74
CCI BP D'ALSACE – STRASBOURG	2 750 000	134 527 121,74
CCI BP DE L'OUEST – RENNES	1 925 521	183 981 107,85
CCI BP DES ALPES – GRENOBLE	3 200 000	184 497 656,50
CCI BP DU MASSIF CENTRAL – CLERMONT-FERRAND	1 100 000	98 674 122,62
CCI BP DU NORD – LILLE	3 378 126	101 609 028,87
CCI BP DU SUD – PERPIGNAN	20 420 135	220 129 055,30
CCI BP DU SUD-OUEST – BORDEAUX	2 735 294	109 386 437,44
CCI BP LOIRE ET LYONNAIS – LYON	2 382 353	136 667 399,22
CCI BP LORRAINE CHAMPAGNE – METZ	4 468 750	248 558 343,75
CCI BP OCCITANE – TOULOUSE	8 562 500	323 272 860,80
CCI BP PROVENÇALE ET CORSE – MARSEILLE	1 017 188	84 056 618,60
CCI BP RIVES de PARIS	4 975 000	333 341 458,05
CCI BP VAL DE FRANCE – ST QUENTIN EN YVELINES	1 175 000	332 739 909,76
CCI BRED-BANQUE POPULAIRE	7 562 500	545 710 000,00
CCI CASDEN-BANQUE POPULAIRE	6 875 000	291 583 046,48
CCI CEP ALPES	1 000 534	127 896 489,00
CCI CEP ALSACE	953 968	113 988 575,00
CCI CEP AQUITAINE NORD	916 267	132 264 666,00
CCI CEP AUVERGNE LIMOUSIN	1 214 229	181 454 738,00
CCI CEP BASSE NORMANDIE	619 145	84 338 252,00
CCI CEP BOURGOGNE FRANCHE COMTE	1 953 842	245 257 282,00
CCI CEP BRETAGNE	25 216	133 539 402,00
CCI CEP CENTRE-VAL DE LOIRE	710 293	100 728 527,00
CCI CEP CHAMPAGNE ARDENNE	750 464	101 840 507,00
CCI CEP COTE D'AZUR	1 222 919	179 799 058,00
CCI CEP FLANDRE	1 004 451	142 274 733,00
CCI CEP HAUTE NORMANDIE	1 174 360	167 796 584,00
CCI CEP ÎLE DE FRANCE NORD	660 028	95 951 543,00
CCI CEP ÎLE DE FRANCE OUEST	810 543	129 372 717,00
CCI CEP ÎLE DE FRANCE PARIS	3 983 114	431 661 799,00
CCI CEP LANGUEDOC ROUSSILLON	1 532 768	179 029 041,00
CCI CEP LOIRE DROME ARDÈCHE	1 338 769	114 534 779,00
CCI CEP LORRAINE	1 534 791	186 498 178,00
CCI CEP MIDI PYRÉNÉES	2 168 750	232 688 768,00
CCI CEP PAS DE CALAIS	1 153 142	129 761 880,00
CCI CEP PAYS DE LA LOIRE	1 733 417	184 318 894,00
CCI CEP PAYS DE L'ADOUR	654 619	75 195 653,00
CCI CEP PAYS DU HAINAUT	699 327	111 180 205,00
CCI CEP PICARDIE	1 139 197	196 348 504,00
CCI CEP POITOU CHARENTES	1 105 138	108 748 342,00

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
CCI CEP PROVENCE ALPES CORSE	3 182 967	392 001 971,00
CCI CEP RHÔNE ALPES LYON	2 398 034	211 924 869,00
CCI CEP VAL DE FRANCE ORLÉANAIS	930 000	137 039 444,00
CCI CRÉDIT COOPÉRATIF	6 475 001	175 602 027,12
I.K.B	2 200 000	29 430 369,72
OSEO (ex-SOFARIS)	133 372	3 242 831,92
PARNASSIENNE DE CRÉDIT (consolidée avec la BF)	100	76 224,51
UNIGRAINS	5 467	186 978,50
W.G.Z. BANK	8 700	1 091 345,87
B) Établissements Financiers		
AFH -AFRICAN FINANCIAL HOLDING	7 238	906 018,95
AXELTIS Ltd.	627 000	1 025 777,75
BANQUE INTERNATIONALE ARABE DE TUNISIE (BIAT)	272 000	3 061 255,69
BQUE POP. IMAGES 7	31	31 000,00
FIARO	29 166	147 508,98
IMMOBILIÈRE PRIVÉE	8 040	1 479 367,24
MAROC SERVICE INTERMÉDIATION	10 000	66 814,00
MEDIAFINANCE	255 000	4 047 120,84
NATEXIS BQUE POP. IMAGES 2	7 164	3 904 791,79
PAI EUROPE 3 FCPR	1 380 413	2 561 308,99
PARIS TITRISATION	3 999	86 356,02
PATRIMOINE EUROPE (SCPI)	2 941	2 767 864,37
PROPARCO	267 300	4 017 739,19
SOFIMAC	221	33 521,89
SOFIPROTEOL	17 501	243 163,03
VILC – VIETNAM INTERNATIONAL LEASING CIE	1 000 000	793 563,57
C) Divers		
AIT Mauritaus (Singapour)	6 687 402	455 580,87
ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD (ex-Fructi-MAAF)	44	132 000,00
CAISSE DE GARANTIE IMMOBILIÈRE « CGIFFB »	2 000	15 244,90
CARLYSE EUROPE PARTNERS II LP	8 752 790	8 752 790,00
CLEMET	1 000	15 244,90
DMC	662 100	1 648 629,00
ECRINVEST 8 (EX-NAM GERANCE)	2 496	38 370,63
ECONOCOM GROUP	13 252	56 031,24
EMBRAER	273 120	10 492 370,08
EURAZEO CO-INVESTMENT PARTNERS	500	25 000 000,00
FONCIERE INEA (ex-IRELIA)	26 900	999 873,00
GIE LES JEUNES BOIS	251 540	251 534,70
GIE SPRING RAIN	17 599 140	2 682 971,60
GIE STAR TROIS	149 902 077	228 524,24
GIE VULCAIN ÉNERGIE	24 446	372 676,87
GOLD TOE INVESTMENT CORP	156 433	154 583,30

Montants en euros	Nombre de titres	Valeur d'inventaire
INDUSTRI KAPITAL	3 890 156	3 890 156,42
LOXLEY PUBLIC Co Ltd. (Singapour)	16 150 000	647 289,29
LUCIA	186 000	3 965 687,02
MILLENIUM Nts Steel (Singapour)	44 938 197	838 575,55
NATEXIS PRAMEX INTERNATIONAL	33 986	600 850,15
O.G.I.F. – Omnium de gestion Financière de l'Île de France	77 350	31 556,95
PAI EUROPE 4 FCPR	2 500 000	19 987 000,00
PAI EUROPE 4 GENERAL	1	2 311 000,00
PARNASSE IMMO	300	137 204,12
PORCHER INDUSTRIES	506	427 830,10
PT ADES ALFINDO (Singapour)	625 157	58 511,77
Pt JAPFA COMFEED (Singapour)	7 930 882	257 258,92
Pt SIERAD (Singapour)	126 906 390	535 037,21
ROBINSON (Singapour)	7 757 557	1 832 987,07
SDH DEVELOPPEMENT DE L'HORLOGERIE (Sté)	2 400	36 587,76
SEMAEST – Sté économie mixte est Paris	2 500	50 000,00
SICOVAM HOLDING	3 694	30 417 099,22
SNPE	500	36 206,64
SOCIETE CONCESSIONNAIRE DU GRAND LOUVRE (SCESCL)	16 009	110 851,32
SOFRANTEM	15 002	388 822,74
SRITHAI SUPERWARE (Singapour)	5 641 456	1 076 992,41
SWIFT	303	30 822,84
SYSTRA	7 300	1 714 518,00
TRANSVALOR	1 069	16 754,15
UNICEREALES	2 750	41 923,48
VAL « E »	2 494	38 020,80
D) Sociétés pour lesquelles la valeur d'inventaire est inférieure ou égale à 15 000 euros	–	153 698,53
E) Avances en compte-courant		
SAS SFPMEI	–	710,00
F) Titres prêtés	–	31 029,99
G) Créances rattachées	–	829,63
III – ACTIONS PROPRES		
NATEXIS BANQUES POPULAIRES	–	0,00
TOTAL DES TITRES EN PORTEFEUILLE AU 31 DÉCEMBRE 2006		**23 103 004 453,17**

NOTE 4.2 INFORMATIONS CONCERNANT LE FRANCHISSEMENT DES SEUILS DE PARTICIPATION DANS LE CAPITAL DE SOCIÉTÉS FRANÇAISES DURANT L'EXERCICE

Le tableau ci-dessous a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 247-1 du Code de commerce :

	% au 31/12/2006	Nombre d'actions au 31/12/2006
Entrées en portefeuille		
AIVELYS ASSET MANAGEMENT	99,99 %	99 994
BANCO FINANTIA	16,15 %	12 115 761
CACEIS	50,00 %	3 972 653
CCI CEP ALPES	20,00 %	1 000 534
CCI CEP ALSACE	20,00 %	953 968
CCI CEP AQUITAINE NORD	20,00 %	916 267
CCI CEP AUVERGNE LIMOUSIN	20,00 %	1 214 229
CCI CEP BASSE NORMANDIE	20,00 %	619 145
CCI CEP BOURGOGNE FRANCHE COMTE	20,00 %	1 953 842
CCI CEP BRETAGNE	20,00 %	25 216
CCI CEP CENTRE-VAL DE LOIRE	20,00 %	710 293
CCI CEP CHAMPAGNE ARDENNE	20,00 %	750 464
CCI CEP CÔTE D'AZUR	20,00 %	1 222 919
CCI CEP FLANDRE	20,00 %	1 004 451
CCI CEP HAUTE NORMANDIE	20,00 %	1 174 360
CCI CEP ÎLE DE FRANCE NORD	20,00 %	660 028
CCI CEP ÎLE DE FRANCE OUEST	20,00 %	810 543
CCI CEP ÎLE DE FRANCE PARIS	20,00 %	3 983 114
CCI CEP LANGUEDOC ROUSSILLON	20,00 %	1 532 768
CCI CEP LOIRE DRÔME ARDÈCHE	20,00 %	1 338 769
CCI CEP LORRAINE	20,00 %	1 534 791
CCI CEP MIDI PYRÉNÉES	20,00 %	2 168 750
CCI CEP PAS DE CALAIS	20,00 %	1 153 142
CCI CEP PAYS DE LA LOIRE	20,00 %	1 733 417
CCI CEP PAYS DE L'ADOUR	20,00 %	654 619
CCI CEP PAYS DU HAINAUT	20,00 %	699 327
CCI CEP PICARDIE	20,00 %	1 139 197
CCI CEP POITOU CHARENTES	20,00 %	1 105 138
CCI CEP PROVENCE ALPES CORSE	20,00 %	3 182 967
CCI CEP RHONE ALPES LYON	20,00 %	2 398 034
CCI CEP VAL DE FRANCE ORLEANAIS	20,00 %	930 000
CCI BP ATLANTIQUE – NANTES	20,00 %	3 270 611
CCI BP BOURGOGNE FRANCHE-COMTE – DIJON	20,00 %	2 796 731
CCI BP CENTRE ATLANTIQUE – NIORT	20,00 %	11 021 750
CCI BP COTE D'AZUR – NICE	20,00 %	1 375 001

	% au 31/12/2006	Nombre d'actions au 31/12/2006
CCI BP D'ALSACE – STRASBOURG	20,00 %	2 750 000
CCI BP DE L'OUEST – RENNES	20,00 %	1 925 521
CCI BP DES ALPES – GRENOBLE	20,00 %	3 200 000
CCI BP DU MASSIF CENTRAL – CLERMONT-FERRAND	20,00 %	1 100 000
CCI BP DU NORD – LILLE	20,00 %	3 378 126
CCI BP DU SUD – PERPIGNAN	20,00 %	20 420 135
CCI BP DU SUD OUEST – BORDEAUX	20,00 %	2 735 294
CCI BP LOIRE ET LYONNAIS – LYON	20,00 %	2 382 353
CCI BP LORRAINE-CHAMPAGNE – METZ	20,00 %	4 468 750
CCI BP OCCITANE – TOULOUSE	20,00 %	8 562 500
CCI BP PROVENCAL ET CORSE – MARSEILLE	20,00 %	1 017 188
CCI BP RIVES DE PARIS	20,00 %	4 975 000
CCI BP VAL DE FRANCE – ST QUENTIN EN YVELINES	20,00 %	1 175 000
CCI BRED – BANQUE POPULAIRE	20,00 %	7 562 500
CCI CASDEN – BANQUE POPULAIRE	20,00 %	6 875 000
CCI CREDIT COOPERATIF	20,00 %	6 475 001
CEFI	67,00 %	3 819 000
CIFG HOLDING	100,00 %	50 008 720
COMPAGNIE 1818	57,85 %	370 629
FONCIER ASSURANCES	60,00 %	765 030
GCE Affacturage	100,00 %	500 000
GCE Bail	100,00 %	3 419 843
GCE Financial services	100,00 %	32 237 000
GCE Garanties	100,00 %	221 021
GESTITRES	100,00 %	322 782
INVEST KAPPA ex-Line bourse	100,00 %	576 133
ISSY-SF2 – TITRES CADEAUX	50,00 %	27 000
Ixis Asset Management Group	84,58 %	56 507 306
Ixis CIB	100,00 %	125 207 265
NATEXIS BQUE POP. IMAGES 2	90,49 %	7 164
NATEXIS PRIVATE BANKING EX-NATEXIS FORMATION	100,00 %	4 496 388
NATEXIS PRIVATE EQUITY	100,00 %	19 063 294
NOVACREDIT	66,00 %	263 986
VALLAURIS II CLO PLC	100,00 %	400
Sorties du portefeuille		
ANTINVEST (liquidation)		
AUXILIAIRE ANTIN (Transmission Universelle de Patrimoine)		
Banque Privée Saint-Dominique (apport)		
BUSINESS ET LEISURE (liquidation)		
CITIUS NET (liquidation)		
CLADEL MARITIME (liquidation)		
FIMES- « MESSINE SA » (liquidation)		

	% au 31/12/2006	Nombre d'actions au 31/12/2006
GECOMEX (liquidation)		
INVESTIMA 7 SAS (Transmission Universelle de Patrimoine)		
JACQUET S.A. (cession)		
SCI 1 BIS AVENUE G PERI (liquidation)		
SDGP 38 (cession)		
SEPIA (Transmission Universelle de Patrimoine)		
Société Financière BFCE (Transmission Universelle de Patrimoine)		
SOGAFI (liquidation)		
VALMY 1 (Transmission Universelle de Patrimoine)		
VESTRA GROUPE (liquidation)		

NOTE 4.3 RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Article L233-15 du Code du commerce.

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital *Milliers d'unités*	Capitaux propres autres que le capital *Milliers d'unités*	Quote-part de capital au 31/12/2006
A) Renseignements détaillés concernant les participations dont la valeur brute excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication			
- Filiales et participations (détenues à plus de 10 %)			
NATEXIS ASSURANCES 68 – 76 Quai de la râpée 75012 Paris	65 681 EUR	387 787 EUR	100,00 %
NATEXIS LEASE 45 rue Saint-Dominique 75007 Paris	267 242 EUR	135 876 EUR	99,81 %
NATEXIS ASSET MANAGEMENT 68-76, quai de la Râpée – 75012 Paris	30 468 EUR	9 223 EUR	87,45 %
NATEXIS PRIVATE BANKING 45 rue Saint-Dominique 75007 Paris	53 957 EUR	1 EUR	100,00 %
NATEXIS PAIEMENTS 45 rue Saint-Dominique 75007 Paris	22 419 EUR	1 584 EUR	100,00 %
COFACE 12, cours Michelet – La Défense 10 – 92800 Puteaux	69 795 EUR	482 271 EUR	98,26 %
NATEXIS COFICINE 26 rue de Montévidéo – 75016 Paris	5 897 EUR	8 520 EUR	94,37 %
NATEXIS FACTOREM 4, place de la Coupole – 94600 Charenton le Pont	12 000 EUR	137 623 EUR	99,66 %
NATEXIS IMMO EXPLOITATION 45 rue Saint-Dominique – 75007 Paris	117 036 EUR	2 754 EUR	100,00 %
INVEST KAPPA ex-Line Bourse 45 rue Saint-Dominique – 75007 Paris	5 761	1 699	100,00 %
NATEXIS ALGERIE 62 chemin Mohamed Drareni – Hydra – Alger	2 500 641	322 988	91,29 %
NATEXIS ARBITRAGE 115 rue Montmartre – 75002 Paris	60 298	(9 690)	100,00 %
NATEXIS Luxembourg S.A. 51, Av. J.F Kennedy L-1855 Luxembourg	100 000	18 379	100,00 %
NATEXIS BLEICHROEDER INC 1345 avenue of the Americas – NY 10105 – New York	151 503	(20 997)	100,00 %
NATEXIS BLEICHROEDER S.A. 100 rue Réaumur – 75002 Paris	73 636	(26 669)	100,00 %
NATEXIS INTEREPARGNE 68 Quai de la Râpée 75012 Paris	8 891	18 610	100,00 %
NATEXIS COMMODITY MARKET (ex-Natexis Metals) 47-53, Cannon Street – London EC4M 5SH	35 788	(2 744)	100,00 %
NATEXIS PRIVATE EQUITY 5-7 rue de Monttessuy – 75007 Paris	438 456	147 622	100,00 %

Valeur comptable des titres détenus Brute *Milliers d'euros*	Nette *Milliers d'euros*	Prêts et avances consentis et non remboursés *Milliers d'euros*	Montants des cautions et avals fournis *Milliers d'euros*	Chiffre d'affaires du dernier exercice *Milliers d'unités*	Bénéfice ou perte du dernier exercice *Milliers d'unités*	Dividendes encaissés en 2006 *Milliers d'euros*	Observ.
673 603	673 603	-	-	95 471 EUR	93 104 EUR	80 268	*
399 595	399 595	1 948 341	-	38 873 EUR	31 097 EUR	17 337	*
176 993	176 993	-	-	158 454 EUR	51 207 EUR	35 239	*
53 971	53 971	-	-	(3 999) EUR	(4 030) EUR	–	*
22 087	22 087	26 579	-	121 296 EUR	16 783 EUR	15 286	*
813 916	813 916	-	-	621 341 EUR	40 705 EUR	116 867	*
31 500	29 000	-	150 005	11 005 EUR	3 587 EUR	–	*
127 459	127 459	260 000	-	113 125 EUR	34 951 EUR	15 995	*
124 002	124 002	-	-	69 736 EUR	(2 216) EUR	–	*
20 195	7 459	-	-	54 EUR	150 EUR	–	*
24 783	24 783	2 570	26 890	1 262 611 DZD	282 092 DZD	–	*
60 615	60 615	-	-	3 290 EUR	(6 597) EUR	–	*
100 637	100 637	388 086	241 447	5 096 EUR	7 213 EUR	–	*
193 309	146 746	140 471	4 000	94 070 USD	6 583 USD	–	*
75 679	50 548	-	524 291	72 609 EUR	8 103 EUR	–	*
57 053	57 053	-	-	70 468 EUR	6 809 EUR	1 945	*
21 777	24 037	681 093	-	70 054 USD	19 630 USD	–	*
512 991	512 991	-	-	68 151 EUR	50 160 EUR	60 099	*

Sociétés ou groupes de sociétés	Capital *Milliers d'unités*	Capitaux propres autres que le capital *Milliers d'unités*	Quote-part de capital au 31/12/2006
NATEXIS TRANPORT FINANCE (SBFI) 45 rue Saint-Dominique – 75007 Paris	95 626	80 037	100,00 %
FONCIER ASSURANCE 19 rue des Capucines 75001 Paris	48 483	4 712	60,00 %
SPAFICA 115 rue Montmartre – 75002 Paris	685	62 859	99,98 %
VAL A 115 rue Montmartre – 75002 Paris	167 200	180 256	100,00 %
NATEXIS MOSCOW Business Center Parus, 1th Tverskaya – YANSKAYA STR.23/1 125047 Moscou – Russie	1 153 089	181 382	100,00 %
NATEXIS AMBS (New York) 645 Fifth Avenue – NY 10022 – New York	562 050	(4 623)	100,00 %
CEFI 87-89 Quai Panhard er Levassor – 75634 Paris Cedex	60 090	(1 147)	67,00 %
CIFG HOLDING 31 rue de Mogador – 75009 Paris	450 078	44 237	100,00 %
COMPAGNIE 1818 50, ave Montaigne – 75008 Paris	48 346	77 053	57,85 %
CACEIS 1 Place Valhubert – 75013 Paris	300 000	201 921	50,00 %
GCE BAIL 32 rue Beaujon – 75008 Paris	45 448	(7 097)	100,00 %
GCE FINANCIAL SERVICIES 74 Avenue du Docteur Arnold Netter – 75012 Paris	8 058	(657)	100,00 %
GCE GARANTIES 42 rue Raymond Poincaré – 75782 Paris	10 109	142 103	100,00 %
Ixis ASSET MANAGEMENT GROUP 21, Quai d'Austerlitz – 75013 Paris	66 809	2 193 125	84,58 %
Ixis CORPORATE & INVESTMENT BANK (Ixis CIB) 47, Quai d'Austerlitz- 75648 Paris Cedex 13	1 909 411	1 360 076	100,00 %
GESTITRES 24 Vla Baudran- 94742 Arcueil	28 504	4 684	100,00 %
BANQUES POPULAIRES REGIONALES (somme)	4 431 517	7 961 689	20,00 %
CAISSE D'EPARGNE ET DE PRÉVOYANCE (somme)	3 780 588	11 142 108	20,00 %
B) Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations			
– Filiales et Participations non reprises au paragraphe A			
21 – Dans les sociétés françaises (ensemble)			
22 – Dans les sociétés étrangères (ensemble)			

Valeur comptable des titres détenus Brute *Milliers d'euros*	Nette *Milliers d'euros*	Prêts et avances consentis et non remboursés *Milliers d'euros*	Montants des cautions et avals fournis *Milliers d'euros*	Chiffre d'affaires du dernier exercice *Milliers d'unités*	Bénéfice ou perte du dernier exercice *Milliers d'unités*	Dividendes encaissés en 2006 *Milliers d'euros*	Observ.
177 127	177 127	1 979 029	-	20 298 EUR	12 780 EUR	9 580	*
33 001	33 001	-	-	10 565 EUR	1 222 EUR	–	*
63 473	63 473	-	-	7 258	10 947 EUR	10 279	*
282 160	282 160	-	-	4 423	7 149 EUR	–	*
30 857	36 743	180 292	19 742	290 811	88 631 RUR	–	*
217 958	217 958	-	-	30 095	30 075 USD	–	*
178 220	178 220	-	-	65 664	11 906 EUR	–	*
430 204	430 204	-	-	(3 657)	(3 907) EUR	–	*
75 204	75 204	-	-	32 749	501 EUR	–	*
529 000	529 000	-	-	51 070	37 394 EUR	–	*
39 000	39 000	-	-	13 411	(573) EUR	–	*
29 000	29 000	-	-	3 509	60 EUR	–	*
475 000	475 000	-	-	19 395	12 910 EUR	–	*
3 536 313	3 536 313	-	-	12 825	54 686 EUR	–	*
4 407 850	4 407 850	-	-	1 243 476	556 380 EUR	–	*
32 353	32 353	-	-	88 967	4 014 EUR	–	*
4 166 838	4 166 838	2 480 273	199 600	5 003 209 EUR	814 240 EUR	–	*
4 627 438	4 627 438	-	-	5 968 250	1 659 033 EUR	–	*
376 598	337 889	12 105 833	3 283			23 947	
34 972	22 696	11 933 478	16 109			-	

NOTE 4.4 ACTIONS PROPRES – ACTIF

	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
Au 1er janvier 2006	**1 848 072**	**165 796 967**	**89,71**	**193 467**	**20 313 935**	**105,00**	**1 654 605**	**3,38 %**
régularisation de cours	124 695	23 919 648	191,83	224 054	29 086 983	129,82	-	-
Au 17 novembre 2006	**1 972 767**	**189 716 615**	**96,17**	**417 521**	**49 400 918**	**118,32**	**1 555 246**	**3,17 %**

	Quantité achetée	Prix d'achat	Prix d'achat moyen	Quantité vendue ou annulée	Prix de sortie	Prix de sortie moyen	Stock Final	% du capital détenu
Au 17 novembre 2006	**1 972 767**	**189 716 615**	**96,17**	**417 521**	**49 400 918**	**118,32**	**1 555 246**	**3,17 %**
Division du nominal par 10	**19 727 670**	**189 716 615**	**9,62**	**4 175 210**	**49 400 918**	**11,83**	**15 552 460**	**3,17 %**
régularisation de cours	-	-	-	15 552 460	314 153 419	20,20	-	-
Au 31 décembre 2006	**19 727 670**	**189 716 615**	**9,62**	**19 727 670**	**363 554 337**	**18,43**	**–**	**0,00 %**

NOTE 5 IMMOBILISATIONS

	2006			2005			2004		
en millions d'euros	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net	Brut	Amortissements et dépréciations	Net
Immobilisations d'exploitation	**347**	**(172)**	**175**	**286**	**(165)**	**121**	**272**	**(161)**	**111**
Immobilisations incorporelles	134	(47)	87	87	(43)	44	83	(47)	36
Immobilisations corporelles	213	(125)	88	199	(122)	77	189	(114)	75
Immobilisations hors exploitation	**8**	**(6)**	**2**	**9**	**(6)**	**3**	**9**	**(3)**	**6**
Immobilisations incorporelles	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	8	(6)	2	9	(6)	3	9	(3)	6
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	**134**	**(47)**	**87**	**87**	**(43)**	**44**	**83**	**(47)**	**36**
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	**221**	**(131)**	**90**	**208**	**(128)**	**80**	**198**	**(117)**	**81**

	Fin 2005	Acquisitions	Cessions	Autres	Fin 2006
Valeurs brutes					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	**87**	**53**	**(5)**	**(1)**	**134**
fonds de commerce	21	-	-	-	21
logiciels	40	17	(5)	-	52
autres immobilisations incorporelles	26	36	-	(1)	61
Immobilisations corporelles d'exploitation	**199**	**32**	**(17)**	**(1)**	**213**
terrains et constructions	101	11	(6)	-	106
autres immobilisations corporelles	98	21	(11)	(1)	107
Immobilisations corporelles hors exploitation	**9**	**-**	**(1)**	**-**	**8**
terrains et constructions	6	-	-	-	6
autres immobilisations corporelles	3	-	(1)	-	2
TOTAL	**295**	**85**	**(23)**	**(2)**	**355**

	Fin 2005	Dotations et reprises	Cessions	Autres	Fin 2006
Amortissements et provisions					
Immobilisations incorporelles d'exploitation	**43**	**9**	**(5)**	**0**	**47**
fonds de commerce	(2)	-	-	3	1
logiciels	33	8	(5)	-	36
autres immobilisations incorporelles	12	1	-	(3)	10
Immobilisations corporelles d'exploitation	**122**	**21**	**(17)**	**(1)**	**125**
terrains et constructions	49	9	(6)	-	52
autres immobilisations corporelles	73	12	(11)	(1)	73
Immobilisations corporelles hors exploitation	**6**	**-**	**-**	**-**	**6**
terrains et constructions	5	-	-	-	5
autres immobilisations corporelles	1	-	-	-	1
TOTAL	**171**	**30**	**(22)**	**(1)**	**178**

NOTE 6 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – ACTIF

en millions d'euros	2006	2005	2004
Instruments conditionnels	2 504	2 075	1 610
Comptes de règlement	184	193	141
Débiteurs divers	1 121	859	812
Comptes de stocks et assimilés	3	1	2
AUTRES ACTIFS	**3 812**	**3 128**	**2 565**
Comptes d'encaissement	9	3	12
Comptes d'ajustement	75	505	208
Comptes de pertes sur IFT	-	-	1
Comptes de charges à répartir ou comptabilisées d'avance	107	80	94
Produits à recevoir	346	594	578
Comptes de régularisation divers	474	660	934
COMPTES DE RÉGULARISATION	**1 011**	**1 842**	**1 827**

NOTE 7 OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Banques centrales, CCP	**613**	**412**	**22**
Dettes sur établissements de crédit	**50 267**	**54 106**	**39 847**
À vue	14 648	10 987	8 564
dont dettes rattachées	*5*	*2*	*2*
dont autres sommes dues	*1*	*25*	*27*
À terme (*)	35 619	43 119	31 283
dont dettes rattachées	*344*	*426*	*207*
OPÉRATIONS INTERBANCAIRES ET ASSIMILÉES	**50 880**	**54 518**	**39 869**
(*) dont titres donnés en pension livrée :	*21 577*	*31 474*	*23 747*
dont dettes rattachées	*239*	*346*	*162*

NOTE 8 OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

en millions d'euros	2006	2005	2004
Comptes d'épargne à régime spécial	**60**	**63**	**55**
Autres dettes	**12 979**	**19 763**	**16 102**
À vue	5 967	6 065	5 550
dont dettes rattachées	*6*	*4*	*2*
dont autres sommes dues	*3*	*66*	*69*
À terme (*)	7 012	13 698	10 552
dont dettes rattachées	*24*	*111*	*64*
dont dépôts de garantie	*145*	*112*	*131*
OPÉRATIONS AVEC LA CLIENTÈLE	**13 039**	**19 826**	**16 157**
(*) dont titres donnés en pension livrée :	*1 108*	*7 324*	*7 252*
dont dettes rattachées	*6*	*80*	*49*

NOTE 9 DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

en millions d'euros	2006	2005	2004
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables	**46 396**	**30 238**	**25 855**
dont dettes rattachées	*437*	*184*	*143*
Emprunts obligataires	**2 087**	**4 224**	**3 151**
dont dettes rattachées	*26*	*41*	*41*
Bons de caisse et bons d'épargne	**1**	**1**	**1**
dont dettes rattachées	-	-	-
DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	**48 484**	**34 463**	**29 007**

NOTE 10 COMPTES DE RÉGULARISATION ET DIVERS – PASSIF

en millions d'euros	2006	2005	2004
Créditeurs divers	1 940	1 763	1 563
Opérations sur titres	3 745	4 122	2 389
dont titres de transaction	-	-	-
dont dettes sur titres de transaction	*3 735*	*4 101*	*2 361*
dont dettes rattachées	-	-	-
Instruments conditionnels vendus	1 936	1 451	1 430
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres	120	197	225
AUTRES PASSIFS	**7 741**	**7 533**	**5 607**
Comptes indisponibles	45	70	90
Comptes d'ajustement et d'écart	468	514	696
Comptes de gains sur IFT	-	-	1
Comptes de produits à étaler ou constatés d'avance	52	43	39
Charges à payer	724	630	718
Comptes de régularisation divers	1 635	1 118	912
COMPTES DE RÉGULARISATION	**2 924**	**2 375**	**2 456**

NOTE 11 PROVISIONS (RISQUES ET CHARGES)

en millions d'euros	Passifs Sociaux	Hors Bilan (engagements par signature)	Risques Pays	Risques Individuels	Provisions pour litiges	Risques Sectoriels	Provisions Fiscales	Risques IFT	Risques Divers	Total
Au 1er janvier 2004	**51**	**18**	**248**	**47**	**12**	**200**	**203**	**35**	**17**	**831**
Dotations	39	10	23	14	3	7	61	17	12	186
Reprises	(26)	(19)	(29)	(26)		(16)	(39)	(44)	(11)	(210)
Écart de conversion	-	-	(7)	-	-	(1)	(1)	-	-	(9)
Autres variations	2	-	-	(3)	-	-	-	8	(9)	(2)
Mouvements de l'année 2004	**15**	**(9)**	**(13)**	**(15)**	**3**	**(10)**	**21**	**(19)**	**(8)**	**(35)**
Solde au 31 décembre 2004	**66**	**9**	**235**	**32**	**15**	**190**	**224**	**16**	**9**	**796**
Au 1er janvier 2005	**66**	**9**	**235**	**32**	**15**	**190**	**224**	**16**	**9**	**796**
Dotations	14	22	17	14	7	53	45	16	2	190
Reprises	(12)	(20)	(17)	(5)	(12)	(14)	(36)	(14)	(6)	(136)
Écart de conversion	-	-	16	-	1	4	1	-	-	22
Autres variations	77	2	-	-	(5)	(13)	2	-	(1)	62
Mouvements de l'année 2005	**79**	**4**	**16**	**9**	**(9)**	**30**	**12**	**2**	**(5)**	**138**
Solde au 31 décembre 2005	**145**	**13**	**251**	**41**	**6**	**220**	**236**	**18**	**4**	**934**
Au 1er janvier 2006	**145**	**13**	**251**	**41**	**6**	**220**	**236**	**18**	**4**	**934**
Dotations	7	20	89	10	1	188	71	45	-	431
Reprises	(14)	(18)	(77)	(7)	(2)	(91)	(68)	(4)	(2)	(283)
Écart de conversion	-	-	(13)	-	-	(2)	(1)	-	-	(16)
Autres variations	2	-	-	-	-	5	(6)	-	-	1
Mouvements de l'année 2006	**(5)**	**2**	**(1)**	**3**	**(1)**	**100**	**(4)**	**41**	**(2)**	**133**
Solde au 31 décembre 2006	**140**	**15**	**250**	**44**	**5**	**320**	**232**	**59**	**2**	**1 067**

NOTE 12 DETTES SUBORDONNÉES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Dettes subordonnées à durée déterminée	**5 217**	**3 182**	**2 662**
Titres subordonnés	4 699	2 514	1 950
Emprunts subordonnés	518	668	712
Dettes subordonnées à durée indéterminée	**614**	**615**	**335**
Emprunts participatifs	-	-	-
Titres subordonnés	586	587	307
Emprunts subordonnés	28	28	28
Dettes rattachées	**63**	**45**	**43**
DETTES SUBORDONNÉES	**5 894**	**3 842**	**3 040**

NOTE 13 FONDS POUR RISQUES BANCAIRES GÉNÉRAUX

en millions d'euros	FRBG euro	FRBG Devises	Provision Devises	Total
Au 1er janvier 2004	**190**	**24**	**22**	**236**
Dotations	-	-	-	0
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	(1)	(2)	(3)
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2004	**0**	**(1)**	**(2)**	**(3)**
Solde au 31 décembre 2004	**190**	**23**	**20**	**233**
Au 1er janvier 2005	**190**	**23**	**20**	**233**
Dotations	-	-	-	0
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	6	-	6
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2005	**0**	**6**	**0**	**6**
Solde au 31 décembre 2005	**190**	**29**	**20**	**239**
Au 1er janvier 2006	**190**	**29**	**20**	**239**
Dotations	-	-	-	0
Reprises	(190)	(23)	(21)	(234)
Écart de conversion	-	(6)	1	(5)
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2006	**(190)**	**(29)**	**(20)**	**(239)**
Solde au 31 décembre 2006	**0**	**0**	**0**	**0**

NOTE 13B PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

en millions d'euros	Provisions de réévaluation des immobilisations amortissables	Provisions pour investissement	Amortissements dérogatoires	Total
Au 1er janvier 2004	**0**	**10**	**0**	**10**
Dotations	-	2	-	2
Reprises	-	(1)	-	(1)
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2004	**0**	**1**	**0**	**1**
Solde au 31 décembre 2004	**0**	**11**	**0**	**11**
Au 1er janvier 2005	**0**	**11**	**0**	**11**
Dotations	-	-	1	1
Reprises	-	-	-	0
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2005	**0**	**0**	**1**	**1**
Solde au 31 décembre 2005	**0**	**11**	**1**	**12**
Au 1er janvier 2006	**0**	**11**	**1**	**12**
Dotations	-	6	-	6
Reprises	-	(2)	-	(2)
Écart de conversion	-	-	-	0
Autres variations	-	-	-	0
Mouvements de l'année 2006	**0**	**4**	**0**	**4**
Solde au 31 décembre 2006	**0**	**15**	**1**	**16**

NOTE 14 CAPITAL, PRIMES D'ÉMISSION, RÉSERVES ET REPORT À NOUVEAU

en millions d'euros	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve générale	Réserve règlementée des plus-values long terme	Autres réserves	Report à nouveau	Total
Au 1er janvier 2004	**769**	**1 786**	**53**	**266**	**140**	**11**	**(9)**	**3 016**
Affectation du résultat 2003	-	-	11	9	52	-	129	201
Dividendes versés en 2004	-	-	-	-	-	-	(116)	(116)
Levées d'option de souscription d'actions	3	10	-	-	-	-	-	13
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	(12)	(12)
Imputation de l'exit tax	-	-	-	-	-	-	(5)	(5)
Mouvements de l'année 2004	**3**	**10**	**11**	**9**	**52**	**0**	**(4)**	**81**
Solde au 31 décembre 2004	**772**	**1 796**	**64**	**275**	**192**	**11**	**(13)**	**3 097**
Au 1er janvier 2005	**772**	**1 796**	**64**	**275**	**192**	**11**	**(13)**	**3 097**
Affectation du résultat 2004	-	-	10	31	-	-	173	214
Dividendes versés en 2005	-	-	-	-	-	-	(154)	(154)
Augmentation de capital	4	26	-	-	-	-	-	30
Levées d'option de souscription d'actions	8	34	-	-	-	-	-	42
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	(100)	(100)
Transfert de la réserve des plus-values à long terme	-	-	-	-	(192)	187	5	0
Mouvements de l'année 2005	**12**	**60**	**10**	**31**	**(192)**	**187**	**(76)**	**32**
Solde au 31 décembre 2005	**784**	**1 856**	**74**	**306**	**0**	**198**	**(89)**	**3 129**
Au 1er janvier 2006	**784**	**1 856**	**74**	**306**	**0**	**198**	**(89)**	**3 129**
Affectation du résultat 2005	-	-	5	121	-	-	342	468
Dividendes versés en 2006	-	-	-	-	-	-	(245)	(245)
Augmentation de capital	1 188	13 313	-	-	-	-	-	14 501
Réduction de capital	(25)	(289)	-	-	-	-	-	(314)
Imputation de frais	-	(4)	-	-	-	-	-	(4)
Levées d'option de souscription d'actions	5	21	-	-	-	-	-	26
Imputation pour changements de méthode comptable	-	-	-	-	-	-	9	9
Mouvements de l'année 2006	**1 168**	**13 041**	**5**	**121**	**0**	**0**	**106**	**14 441**
Solde au 31 décembre 2006	**1 952**	**14 897**	**79**	**427**	**0**	**198**	**17**	**17 570**

NOTE 15 OPÉRATIONS AVEC LES ENTREPRISES LIÉES

En millions d'euros	2006	2005	2004
ACTIF			
Créances sur les établissements de crédit	25 520	15 940	9 608
Créances sur la clientèle	4 281	2 718	3 374
Obligations et autres titres à revenu fixe	34	390	190
Actions et autres titres à revenu variable	2 325	648	635
PASSIF			
Dettes envers les établissements de crédit	27 141	13 817	10 683
Dettes envers la clientèle	1 798	1 459	1 911
Dettes représentées par un titre	176	245	50
Dettes subordonnées	349	350	296
HORS-BILAN			
Engagements de financement en faveur			
d'établissement de crédit	3 250	2 023	890
de la clientèle	8	-	2
Engagements de garantie d'ordre			
d'établissement de crédit	1 063	702	648
de la clientèle	522	690	1 008

NOTE 16 ÉTAT DES ACTIFS, PASSIFS ET ENGAGEMENTS AFFÉRENTS À LA GESTION DES PROCÉDURES PUBLIQUES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Opérations interbancaires et assimilées	166	250	333
Opérations avec la clientèle	400	697	1 133
Autres comptes d'actif	-	-	-
TOTAL ACTIF	**566**	**947**	**1 466**
Opérations interbancaires et assimilées	239	322	408
Opérations avec la clientèle	523	727	1 166
Dettes représentées par un titre	-	-	-
Autres comptes de passif	81	95	100
TOTAL PASSIF	**843**	**1 144**	**1 674**
Engagements donnés			
Engagements de financement donnés	-	-	-
Engagements de garantie donnés	-	1	2
TOTAL ENGAGEMENTS DONNÉS	**0**	**1**	**2**
Engagements reçus			
Engagements de financement reçus	-	-	-
Engagements de garantie reçus	183	263	345
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	**183**	**263**	**345**

NOTE 17 INTÉRÊTS ET PRODUITS ASSIMILÉS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Sur opérations avec les établissements de crédit	2 813	2 232	1 949
Sur opérations avec la clientèle	1 985	1 463	1 154
Sur opérations de crédit-bail	-	9	13
Sur opérations de location simple	-	9	5
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	448	443	476
Autres intérêts et produits assimilés	170	315	210
TOTAL	**5 416**	**4 471**	**3 807**

NOTE 18 INTÉRÊTS ET CHARGES ASSIMILÉES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Sur opérations avec les établissements de crédit	(2 663)	(2 072)	(1 802)
Sur opérations avec la clientèle	(655)	(539)	(497)
Sur opérations de crédit-bail	-	(7)	(12)
Sur opérations de location simple	-	(8)	(4)
Sur obligations et autres titres à revenu fixe	(1 770)	(1 075)	(704)
Autres intérêts et charges assimilées	(230)	(278)	(283)
TOTAL	**(5 318)**	**(3 979)**	**(3 302)**

NOTE 19 REVENUS DES TITRES À REVENU VARIABLE

en millions d'euros	2006	2005	2004
Parts entreprises liées	429	292	195
Placements	4	2	3
TOTAL	**433**	**294**	**198**

NOTE 20 COMMISSIONS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Commissions Nettes			
Sur opérations avec la clientèle	137	97	86
Sur opérations sur titres	-	(1)	-
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(14)	(10)	(12)
Sur engagements de financement	26	20	35
Sur engagements de garantie	20	19	13
Sur autres engagements donnés	9	3	5
Autres	(4)	(1)	-
Sur opérations de change	-	(1)	(1)
Sur autres prestations de services financiers	62	65	45
Sur moyens de paiement	11	21	23
Produits accessoires	211	145	130
Autres	45	40	37
TOTAL	**503**	**397**	**361**
Produits de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	142	103	90
Sur opérations sur titres	3	2	5
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	15	11	9
Sur engagements de financement	26	20	35
Sur engagements de garantie	36	38	25
Sur autres engagements donnés	9	3	5
Autres	-	-	-
Sur opérations de change	1	-	-
Sur autres prestations de services financiers	156	229	177
Sur moyens de paiement	71	45	49
Produits accessoires	211	145	130
Autres	49	42	37
TOTAL	**719**	**638**	**562**
Charges de commissions			
Sur opérations avec la clientèle	(5)	(6)	(4)
Sur opérations sur titres	(3)	(3)	(5)
Sur hors-bilan :			
Sur instruments financiers à terme	(29)	(21)	(21)
Sur engagements de garantie	(16)	(19)	(12)
Autres	(4)	(1)	-
Sur opérations de change	(1)	(1)	(1)
Sur autres prestations de services financiers	(94)	(164)	(132)
Sur moyens de paiement	(60)	(24)	(26)
Autres	(4)	(2)	-
TOTAL	**(216)**	**(241)**	**(201)**

NOTE 21 RÉSULTAT DES PORTEFEUILLES DE NÉGOCIATION

en millions d'euros	2006	2005	2004
Résultat sur titres de transaction	165	74	257
Résultat sur opérations de change	584	269	41
Résultat sur opérations d'instruments financiers à terme	134	(182)	(206)
TOTAL	**883**	**161**	**92**

NOTE 22 GAINS OU PERTES SUR OPÉRATIONS DES PORTEFEUILLES DE PLACEMENT ET ASSIMILÉS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Plus-values de cession	37	104	61
Moins-values de cession	(39)	(13)	(47)
Dotations aux dépréciations	(60)	(58)	(91)
Reprises de dépréciations	57	84	145
TOTAL	**(5)**	**117**	**68**

NOTE 23 PRODUITS NETS DES AUTRES ACTIVITÉS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Charges sur engagements	(17)	(32)	(14)
Charges sur produits rétrocédés	(22)	(10)	(10)
Produits accessoires	3	2	2
Quote-part sur opérations bancaires faites en commun	2	-	16
Transferts de charges d'exploitation bancaire	-	34	41
Autres	(13)	(12)	-
TOTAL	**(47)**	**(18)**	**35**

NOTE 24 CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION

en millions d'euros	2006	2005	2004
Frais de personnel	**(654)**	**(544)**	**(483)**
Salaires et traitements	(415)	(331)	(297)
Charges sociales [1]	(188)	(158)	(142)
Intéressement et participation	(46)	(36)	(24)
Charges fiscales	(40)	(33)	(30)
Refacturations	29	18	12
Dotations risques et charges (engagements de retraite)	6	(4)	(2)
Autres frais administratifs	**(543)**	**(357)**	**(315)**
Crédit-bail	(9)	(11)	(12)
Impôts et taxes	(22)	(11)	(15)
Services extérieurs	(565)	(361)	(308)
Refacturations	53	26	20
Dotations aux amortissements et aux dépréciations sur immobilisations corporelles et incorporelles	**(30)**	**(21)**	**(27)**
TOTAL	**(1 227)**	**(922)**	**(825)**
[1] Dont charges de retraite	*(51)*	*(47)*	*(44)*

NOTE 25 COÛT DU RISQUE

en millions d'euros	2006	2005	2004
Coût du risque sur éléments d'Actif			
Sur créances douteuses :	***(39)***	***(37)***	***(84)***
Dotations aux dépréciations	(60)	(87)	(151)
Reprises de dépréciations	98	152	163
Pertes couvertes	(82)	(110)	(104)
Pertes non couvertes	(11)	(5)	(6)
Récupérations sur créances amorties	16	13	14
Sur titres :	***27***	***4***	***(32)***
Dotations aux dépréciations	(5)	(17)	(53)
Reprises de dépréciations	32	52	21
Pertes couvertes	-	(31)	-
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Résultat net sur éléments d'actif	**(12)**	**(33)**	**(116)**
Coût du risque sur éléments de Passif			
Sur risques pays :	***(28)***	***(7)***	***5***
Dotations aux provisions	(89)	(17)	(23)
Reprises de provisions	77	17	28
Pertes couvertes	(16)	(8)	-
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	1	-
Sur risques & charges :	***(101)***	***(36)***	***29***
Dotations aux provisions	(198)	(50)	(24)
Reprises de provisions	97	14	53
Pertes couvertes	-	-	-
Pertes non couvertes	-	-	-
Récupérations sur créances amorties	-	-	-
Résultat net sur éléments de passif	**(129)**	**(43)**	**34**
TOTAL	**(141)**	**(76)**	**(82)**

NOTE 26 GAINS OU PERTES SUR ACTIFS IMMOBILISÉS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Immobilisations financières			
Plus-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	85	13	8
Titres d'investissement	4	2	4
Moins-values			
Participations et autres titres détenus à long terme	(3)	(18)	(33)
Titres d'investissement	(21)	(1)	(7)
Dotations aux dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	(5)	(5)	(129)
Titres d'investissement	-	-	-
Reprises de dépréciations			
Participations et autres titres détenus à long terme	9	38	45
Titres d'investissement	-	-	4
Dotations risques et charges			
Participations et autres titres détenus à long terme	2	3	(2)
TOTAL	**71**	**32**	**(110)**
Immobilisations corporelles et incorporelles	**2**	**0**	**1**
TOTAL	**73**	**32**	**(109)**

NOTE 27 RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

en millions d'euros	2006	2005	2004
Frais de personnel			
Reprise de provision liée aux départs dans le cadre du PAE	1	2	4
Transfert de charges de personnel liées au PAE	(1)	(2)	(4)
Autres éléments exceptionnels			
Autres charges exceptionnelles	-	-	(1)
Redressement de TVA	-	-	-
Autres produits exceptionnels [1]	-	82	-
Récupération TVA sur Banques Populaires Régionales	-	-	-
TOTAL	**0**	**82**	**(1)**

[1] *Année 2005 : indemnité de rupture de contrat de crédit-bail sur l'immeuble Liberté 2.*

NOTE 28 IMPÔT SUR LES BÉNÉFICES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Impôt au taux normal	(61)	(49)	(37)
Contribution et IFA	-	(2)	
Impôt au taux réduit	-	-	-
Redressements fiscaux	(19)	(31)	(34)
Différence de taux d'impôt sur succursales étrangères	(5)	(3)	(3)
Avoirs fiscaux et crédits d'impôt	11	8	6
Effet de l'intégration fiscale	23	(24)	14
Autres éléments	(4)	1	26
TOTAL	**(55)**	**(100)**	**(28)**

NOTE 29 ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

	2006	2005	2004
Techniciens	1 863	1 897	2 078
Cadres	3 209	2 851	2 676
NOMBRE DE SALARIÉS	**5 072**	**4 748**	**4 754**

NOTE 30 HORS BILAN – INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

en millions d'euros	2006	2005	2004
Marchés organisés	**65 653**	**61 010**	**41 918**
Swaps			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	*65 579*	*57 915*	*32 981*
Opérations conditionnelles	*74*	*3 095*	*8 937*
Marchés de gré à gré	**892 190**	**620 183**	**512 446**
Swaps			
Opérations fermes	*663 547*	*478 625*	*63 644*
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	*77 991*	*60 795*	*387 643*
Opérations conditionnelles	*150 652*	*80 763*	*61 159*
INSTRUMENTS DE TAUX D'INTÉRÊT	**957 843**	**681 193**	**554 364**
Marchés organisés	**13**	**29**	**0**
Swaps			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	*13*	-	-
Opérations conditionnelles	-	*29*	-
Marchés de gré à gré	**239 584**	**192 836**	**117 612**
Swaps			
Opérations fermes	*1 963*	*236*	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	-	-	*533*
Opérations conditionnelles	*237 621*	*192 600*	*117 079*
INSTRUMENTS DE COURS DE CHANGE	**239 597**	**192 865**	**117 612**
Marchés organisés	**8 017**	**5 727**	**6 005**
Swaps			
Opérations fermes	-	-	-
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	*899*	*325*	*217*
Opérations conditionnelles	*7 118*	*5 402*	*5 788*
Marchés de gré à gré	**19 583**	**14 959**	**17 084**
Swaps			
Opérations fermes	*129*	*21*	*13*
Opérations conditionnelles	-	-	-
Hors swaps			
Opérations fermes	*29*	*25*	-
Opérations conditionnelles	*19 425*	*14 913*	*17 071*
AUTRES INSTRUMENTS	**27 600**	**20 686**	**23 089**

NOTE 31 HORS BILAN – ENGAGEMENTS ET OPÉRATIONS EN DEVISES

ENGAGEMENTS

en millions d'euros	2006	2005	2004
Engagements de financement	**37 807**	**30 141**	**22 525**
Établissements de crédit	8 797	3 165	2 451
Clientèle	29 010	26 976	20 074
Engagements de garantie	**20 385**	**19 900**	**17 979**
Établissements de crédit	3 016	2 839	2 020
Clientèle	17 369	17 061	15 959
Engagements sur titres	**183**	**103**	**46**
Autres engagements	**52**	**272**	**204**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNÉS	**58 427**	**50 416**	**40 754**
Engagements de financement	**14 368**	**3 814**	**4 613**
Établissements de crédit	14 243	3 795	3 744
Clientèle	125	19	869
Engagements de garantie	**13 338**	**6 442**	**7 783**
Établissements de crédit	10 555	3 564	5 143
Clientèle	2 783	2 878	2 640
Engagements sur titres	**195**	**120**	**74**
Autres engagements	**1 613**	**2 000**	**1 109**
TOTAL DES ENGAGEMENTS REÇUS	**29 514**	**12 376**	**13 579**

OPÉRATIONS EN DEVISES

en millions d'euros	2006	2005	2004
Change comptant			
Monnaies achetées non reçues	5 827	6 759	8 258
Monnaies vendues non livrées	5 836	6 673	8 205
Prêts/emprunts en devises			
Devises prêtées non livrées	-	-	116
Devises empruntées non reçues	-	-	267
Change à terme			
Euro à recevoir/devises à livrer	63 974	59 864	35 045
Devises à recevoir/euro à livrer	98 101	71 600	42 745
Devises à recevoir/devises à livrer	31 491	22 383	22 450
Devises à livrer/devises à recevoir	31 288	22 483	21 150
Report/déport à recevoir	-	277	189
Report/déport à payer	-	260	259

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales

Nature des indications	2002	2003	2004	2005	2006
Situation financière en fin d'exercice					
Capital social *(en euros)*	759 085 392,00	768 722 224,00	772 095 392,00	783 927 680,00	1 951 782 928,00
Nombre d'actions émises	47 442 837	48 045 139	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330
Nombre d'obligations remboursables en actions	0	0	0	0	0
Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0	0	0
Résultat global des opérations effectives *(en euros)*					
Chiffre d'affaires hors taxes	13 524 841 592,82	10 423 289 253,40	11 705 235 507,71	12 725 811 668,81	24 125 749 761,01
Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions	269 073 078,06	213 068 968,00	280 959 662,75	457 665 461,91	677 795 500,73
Impôt sur les bénéfices	45 145 504,15	29 916 523,44	(28 338 400,20)	(99 996 625,19)	(55 322 327,37)
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	206 037 266,02	200 728 250,83	213 582 296,25	459 177 494,14	744 399 468,97
Montant des dividendes distribués	71 164 255,50	120 112 847,50	159 244 674,60	244 977 400,00	1 049 083 323,80
Résultat des opérations réduit à une seule action *(en euros)*					
Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions	6,62	5,06	5,24	7,30	0,51
Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	4,34	4,18	4,43	9,37	0,61
Dividende versé à chaque action	1,50	2,50	3,30	5,00	0,86
Personnel					
Nombre de salariés	4 670	4 701	4 754	4 748	5 072
Montant de la masse salariale *(en euros)*	269 249 235,67	273 353 038,75	295 556 511,38	331 173 385,69	415 344 933,38
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, œuvres sociales, etc.) *(en euros)*	130 778 397,65	144 067 570,23	166 610 951,72	193 645 949,43	233 880 070,04

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2006, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Natixis, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les changements de méthodes comptables visés au paragraphe 17 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe.

2. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatif à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

■ Changements de méthodes comptables

Le paragraphe 17 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les changements de méthodes comptables de l'exercice, qui se sont traduits par un impact positif de 8,6 millions d'euros sur les capitaux propres au 1er janvier 2006, principalement dû à l'adoption de la juste valeur pour la comptabilisation des opérations de change à terme au lieu de la méthode du report/déport.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous nous sommes assurés du bien-fondé de ces changements et de la présentation qui en est faite.

■ Estimations effectuées dans le cadre de l'activité bancaire

Natixis utilise des estimations significatives dans le cadre de son activité bancaire :

- la société constitue des provisions pour couvrir les risques de crédit inhérents à ses activités (paragraphe 2 de la Note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit, aux méthodologies de provisionnement, à l'appréciation des risques de non-recouvrement et à leur couverture par des provisions individuelles et collectives ;

- la société utilise des modèles internes et des méthodologies pour la valorisation des instruments financiers qui ne sont pas traités sur des marchés actifs, ainsi que pour la constitution de certaines provisions (paragraphe 13 de la Note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif à la vérification des modèles et à la détermination des paramètres utilisés.

■ Autres estimations

Natixis constitue des provisions pour couvrir les engagements sociaux (paragraphe 16 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous avons examiné la méthodologie d'évaluation de ces engagements ainsi que les hypothèses et paramètres utilisés. Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

La société procède à une évaluation de ses titres de filiales (paragraphe 5.2 de la note « Principes comptables et méthodes d'évaluation » de l'annexe). Nous nous sommes assurés de la cohérence des données prévisionnelles retenues avec les plans à moyen terme établis par le Groupe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2007

DELOITTE & ASSOCIÉS	SALUSTRO REYDEL	MAZARS & GUERARD
Damien LEURENT	Membre de KPMG International	Charles DE BOISRIOU
	Michel SAVIOZ	Michel BARBET-MASSIN

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS RÉGLEMENTÉS

Exercice clos le 31 décembre 2006

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration, avant le 17 novembre 2006, ou de votre conseil de surveillance après cette date.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Conventions autorisées au cours de l'exercice :

Protocole d'accord du 6 juin 2006 et son accord de mise en œuvre du 2 octobre 2006, protocole d'accord relatif à l'émission des certificats coopératifs d'investissement (CCI) du 26 septembre 2006

Ces conventions, qui ont fait l'objet d'une autorisation préalable de votre conseil d'administration en dates du 2 juin et du 14 septembre 2006, ont été approuvées par l'Assemblée Générale mixte du 17 novembre 2006 et leur exécution s'est poursuivie jusqu'au 31 décembre 2006, en particulier :

- Natixis a souscrit à l'émission des CCI Banques Populaires représentant 20 % du capital de chacune des Banques Populaires pour un prix d'émission global de 4,167 millions d'euros le 17 novembre 2006 ;
- l'opération de marché réalisée en décembre 2006 a consisté en un placement sur le marché par la CNCE et la SNC Champion d'une partie de leurs actions Natixis afin d'accroître le flottant de Natixis dans le maintien d'une stricte parité des participations respectives des Groupes Banques Populaires et Caisses d'Epargne. À l'issue de l'Opération de Marché, les participations respectives de la BFBP et de la CNCE sont de 34,44 % du capital social.

Les administrateurs concernés par ces conventions sont : M. Dupont, la BFBP représentée par M. Desvergnes, MM. Brevard, Clochet, Comas, Cordel, Gentili, Gevin, Jeannin, de la Porte du Theil et Tourret.

Conclusion d'un contrat global de garantie et de placement entre Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires, la SNC Champion, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et les établissements financiers garants de l'opération de marché

Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires, la SNC Champion, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et les établissements financiers garants de l'opération de marché, dont Natexis Bleichroeder et Ixis Corporate & Investment Bank, ont conclu un contrat global de garantie et de placement.

Ce contrat a été autorisé par le conseil de surveillance du 6 décembre 2006.

Les administrateurs concernés sont : MM. Milhaud, Tourret, Comolet, Comas, Cordel, Crequit, Gentili, de La Porte du Theil, Mettling, la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Goudard, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, représentée par M. Mérindol.

Natixis n'a supporté aucun produit ou charge au titre de cette convention sur l'exercice.

Accord sur la répartition entre Natixis et les actionnaires vendeurs, SNC Champion et Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, des frais relatifs à l'opération de marché

Natixis et les actionnaires vendeurs ont conclu un accord visant à répartir entre eux les frais relatifs à l'Offre.

Cet accord a été autorisé par le conseil de surveillance du 6 décembre 2006.

Les administrateurs concernés sont : MM. Milhaud, Tourret, Comolet, Comas, Cordel, Crequit, Gentili, Mettling, de la Porte du Theil, la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Goudard, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, représentée par M. Mérindol.

Au titre de cet accord, les frais supportés par Natixis s'élèvent à 8 078 000 euros hors taxes sur un total de 24 265 000 euros hors taxes.

Contrat cadre entre Natexis Bleichroeder et Natixis formalisant la mise en œuvre de demandes de contre-garantie

Natixis et Natexis Bleichroeder ont conclu un contrat cadre formalisant la mise en œuvre de demandes de contre-garantie émanant de Natexis Bleichroeder, notamment à l'occasion du contrat global de garantie et de placement relatif à l'Offre.

Cette convention a été autorisée par le conseil de surveillance du 6 décembre 2006.

L'administrateur concerné est la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Goudard.

La contre-garantie accordée du 6 décembre 2006 au 12 décembre 2006 s'élève à 586 950 000 euros. Elle a donné lieu au paiement d'une commission de 9 782,50 euros par Natexis Bleichroeder.

Protocole d'accord avec les établissements financiers garants de l'offre à prix ouvert

Natixis agissant en tant que coordinateur global a conclu un protocole d'accord avec les établissements financiers garants de l'offre à prix ouvert, dont Natexis Bleichroeder et Ixis Corporate & Investment Bank. Ce protocole d'accord a pour objet de préciser certains droits et obligations des établissements financiers garants de l'offre à prix ouvert en complément de ce qui est stipulé dans le contrat global de garantie et de placement relatif à l'Offre.

Ce protocole a été autorisé par le conseil de surveillance du 6 décembre 2006.

Les administrateurs concernés sont : MM. Milhaud, Comolet, la Banque Fédérale des Banques Populaires, représentée par M. Goudard, la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, représentée par M. Mérindol.

Natixis n'a supporté aucun produit ou charge au titre de cette convention sur l'exercice.

Conventions approuvées au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice :

Opération de Collateralised Loan Obligation, à laquelle Natixis, Natexis Asset Management, et Vallauris CLO PLC sont parties

Cette opération a donné lieu à un montant de commissions de 1 510 468 euros perçues par Natixis auprès de la société Vallauris CLO PLC dont 151 047 euros ont été rétrocédés à Natexis Asset Management.

Paris-La Défense et Neuilly, le 6 avril 2007

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	SALUSTRO REYDEL	MAZARS & GUERARD
Damien LEURENT	Membre de KPMG International	Charles DE BOISRIOU
	Michel SAVIOZ	Michel BARBET-MASSIN

7

RAPPORT DU PRÉSIDENT
SUR LES CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET SUR LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIÉTÉ (ARTICLE L.225-68 DU CODE DE COMMERCE)

	Page
CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL	**376**
PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE	**377**
Introduction	377
Organisation générale	377
Les acteurs internes du contrôle	378
Suivi et contrôle des risques	384
Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière	388
Conclusion	390
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT	**391**

Le rapport a été établi et signé par M. Charles Milhaud, Président du conseil de surveillance de Natixis en fonction au 31 décembre 2006, M. Philippe Dupont, Président du conseil d'administration de la société du 1er janvier au 17 novembre 2006, lui ayant rendu compte préalablement des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société durant cette période.

Conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil

Les informations relatives aux conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil sont incluses dans le chapitre Gouvernement d'entreprise.

Procédures de contrôle interne

INTRODUCTION

Anciennement Natexis Banques Populaires, Natixis est issu du rapprochement des activités de banque de financement, d'investissement et de services des groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne, intervenu le 17 novembre 2006 après avoir reçu l'agrément du CECEI en date du 11 octobre 2006. Natixis a pour actionnaires et futurs organes centraux la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Le système de contrôle interne de Natixis est organisé conformément au dossier en date du 15 septembre 2006 portant sur les caractéristiques du système de contrôle interne de la société et visé par le CECEI dans sa décision du 11 octobre 2006. Il s'inscrit dans le cadre légal et réglementaire découlant notamment du CRBF 97-02 modifié, qui prévoit en particulier que les entreprises assujetties mettent en place, en base consolidée, un système de contrôle interne comprenant des dispositifs permettant d'assurer :

- le contrôle permanent de la conformité, de la sécurité et de la validation des opérations, ainsi que du respect des autres diligences liées à la surveillance des risques de toute nature engendrés par les opérations ;
- le contrôle périodique, par la voie d'enquêtes et de missions d'audit, de la conformité des opérations, du respect des procédures et de l'efficacité des dispositifs de contrôle permanent.

En référence aux obligations réglementaires qui sont les siennes et aux engagements pris vis-à-vis du CECEI, Natixis a articulé son système de contrôle interne autour d'une instance de contrôle périodique menant des travaux d'audit et d'entités chargées de contrôler en permanence la conformité et la sécurité des opérations, ainsi que de veiller à l'efficacité des dispositifs de maîtrise et de surveillance des risques de la banque.

Natixis est par ailleurs soumis au contrôle conjoint de la part des deux groupes actionnaires et futurs organes centraux, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, qui doivent chacune veiller au respect des exigences de surveillance des risques par leurs groupes respectifs sur une base consolidée. Ainsi, des structures et des systèmes de coordination du dispositif de contrôle permanent et périodique, nécessaires à la cohérence d'ensemble, ont été mis en place dans le cadre de la constitution du Groupe Natixis. De même, les fonctions Risques, Conformité et Audit sont intégrées aux filières correspondantes de chacun des deux groupes actionnaires.

ORGANISATION GÉNÉRALE

Les contrôles permanents et périodiques mis en place par Natixis sont organisés du premier niveau opérationnel ou fonctionnel jusqu'à l'échelon le plus élevé. Leur architecture repose sur trois principes :

- Natixis met en place la séparation des fonctions entre prise de risque et contrôle, ainsi qu'entre les différents niveaux de contrôle, ce qui a pour conséquences :
  - la distinction entre les fonctions de front et de back office,
  - l'existence de contrôles de premier niveau au niveau opérationnel,
  - la distinction entre le contrôle périodique et le contrôle permanent.

  Si la responsabilité du contrôle interne de premier niveau incombe en premier chef aux directions opérationnelles ou fonctionnelles, les contrôles permanents de deuxième niveau et le contrôle périodique sont assurés par des directions fonctionnelles centrales indépendantes dont les responsables au sens des articles 7 et 11 du règlement 97-02 sont directement rattachés à l'organe exécutif de Natixis au sens de l'article 4 du même règlement ;
- Natixis organise ses fonctions de contrôle en filières mondiales, de façon à assurer la cohérence du dispositif dans l'ensemble du Groupe. Ainsi le dispositif de contrôle interne couvre-t-il tous les risques et s'étend-il à tous les métiers et filiales au sein du Groupe Natixis. Les fonctions de contrôle permanent et périodique localisées au sein des filiales ou des métiers sont rattachées fonctionnellement dans les filiales ou hiérarchiquement dans les métiers aux directions centrales de contrôle de Natixis correspondantes. Les fonctions « risques », « conformité » et « inspection/audit » constituent des filières métiers distinctes ;
- Natixis structure son dispositif de contrôle de façon cohérente avec les principes édictés conjointement par le Groupe Caisse d'Epargne et le Groupe Banque Populaire, avec pour objectif d'assurer une approche consolidée des risques dans le cadre du contrôle conjoint exercé par les actionnaires et futurs organes centraux, ainsi que des exigences de surveillance sur base consolidée fixées par le CRBF 97-02 modifié.

LES ACTEURS INTERNES DU CONTRÔLE

Premier niveau

Le contrôle permanent de premier niveau constitue un socle essentiel du système de contrôle interne de Natixis.

Il est assuré par les services opérationnels ou fonctionnels sous la supervision de leur hiérarchie, ces entités étant notamment responsables :

- de la vérification du respect des procédures de traitement des opérations et de leur conformité ;
- de la justification des soldes comptables des comptes mouvementés au titre des opérations qu'ils effectuent.

En fonction des situations et des activités, ces contrôles de premier niveau sont effectués par les unités opérationnelles elles-mêmes, ou par des unités de contrôle ad-hoc, de type middle office ou entité de contrôle comptable.

Le contrôle de premier niveau s'inscrit dans des procédures formalisées et fait l'objet d'une matérialisation.

Deuxième niveau

Les principales unités de contrôle de second niveau de Natixis sont la direction des Risques (risques de contrepartie, de marché, pays, opérationnels...), le département de la Sécurité des systèmes d'information (habilitation informatique, fraude informatique…) et la direction de la Conformité.

L'action de ces unités est complétée par celle de la direction du Contrôle interne.

Direction du Contrôle interne

La direction du Contrôle interne est organisée en 5 départements qui couvrent l'ensemble des pôles opérationnels et fonctionnels de l'ex-Natexis Banques Populaires (maison mère, filiales et succursales). Rattachée depuis le 17 novembre 2006 à la direction Risques et contrôles de Natixis et donc totalement indépendante des lignes opérationnelles, la direction du Contrôle interne offre la particularité d'être délocalisée. Les contrôleurs internes, présents géographiquement auprès de l'ensemble des entités opérationnelles, sont rattachés hiérarchiquement (maison mère) ou fonctionnellement (filiales et succursales) à la direction du Contrôle interne. Le lien fonctionnel fort, de type hiérarchique, prévoit que le Directeur du Contrôle interne approuve les recrutements et sorties des contrôleurs internes, la fixation de leurs objectifs, leurs plannings, budgets, évaluations et avancements.

La mission de contrôle permanent de second niveau de la direction du Contrôle interne est précisément définie par une instruction du Directeur général datée du 18 novembre 2003. Ses collaborateurs veillent en permanence, au moyen de contrôles sur pièces, à la bonne application par les opérationnels des règles internes. Ils participent ainsi à la maîtrise des risques opérationnels (y compris de non-conformité), notamment générés par les activités de crédit ou de marché, et assurent également les contrôles comptables de second niveau. Enfin, la direction est chargée du suivi de la mise en œuvre des recommandations émises par les organes de contrôle internes et externes.

Cette mission a été déclinée auprès de chaque unité opérationnelle sous la forme d'une charte précisant les droits et devoirs des deux parties. À fin 2006, 40 chartes avaient été signées et couvrent la quasi-totalité des entités du périmètre ex-Natexis Banques Populaires (hors Coface). La direction a vu ses moyens régulièrement renforcés depuis trois ans, et ils le seront encore en 2007, notamment pour étendre ses missions de contrôle dans les filiales apportées par le Groupe Caisse d'Epargne lors de la constitution de Natixis, qui ne disposent pas d'une organisation similaire.

Au cours de l'année 2006, la direction du Contrôle interne a poursuivi le déploiement d'outils et de méthodes de travail destinés à accroître l'efficacité des contrôleurs internes. Un applicatif informatique, accessible sous intranet, permet de gérer l'ensemble du cycle de vie d'une mission, de sa planification au suivi des recommandations auxquelles elle a donné lieu. Il est aujourd'hui utilisé par la totalité des entités françaises et a été déployé à l'étranger en 2006.

Par ailleurs, une méthodologie d'échantillonnage, établie mi-2005, permet d'assurer la représentativité des échantillons utilisés dans le cadre des contrôles par sondage, et donc de mieux apprécier la fiabilité de leurs résultats.

Enfin, en matière de requêtes informatiques pour la réalisation des contrôles, les travaux de mise à disposition de bases de données ont continué en 2006. Ils s'inscrivent désormais dans la perspective des développements réalisés dans le cadre d'un projet d'entrepôt de données dédié aux fonctions de contrôle, dont une première mise en production a eu lieu au deuxième semestre 2006.

La direction du Contrôle interne a engagé fin 2006 deux chantiers qu'elle poursuivra en 2007 :

- la formalisation des relations qu'elle entretient, dans le cadre de ses missions, avec les autres fonctions de contrôle permanent (direction de la Conformité, direction des Risques, Direction financière), sous la forme de chartes fixant les droits et devoirs de chaque partie ;
- l'extension de la couverture de son périmètre de contrôle, notamment aux filiales apportées par le Groupe Caisse d'Epargne dans le cadre de la constitution de Natixis.

La Direction financière s'assure enfin de la qualité des productions comptables et financières. En 2004, l'ensemble du processus de contrôles comptables a fait l'objet d'une importante refonte. Une filière de contrôle qui s'étage sur trois niveaux a été mise en place. Elle s'appuie en premier lieu sur des contrôleurs comptables de premier niveau répartis et sous l'autorité de chaque ligne opérationnelle. Les productions de ces unités sont ensuite centralisées et analysées par les contrôleurs internes de la direction du Contrôle interne avant

d'être contrôlées au troisième niveau par les équipes de contrôle comptable de la Direction financière. L'ensemble de ces tâches s'appuie sur des outils informatiques communs et complètement rénovés.

Conformité

Objectifs généraux des procédures de contrôle de conformité

Les procédures de contrôle de conformité mises en place au sein de Natixis dans le cadre de l'exercice de ses activités ont pour objet de prévenir le risque de non-conformité défini dans le règlement CRBF 97-02.

Au plan opérationnel, elles visent à assurer :

- la conformité des transactions et des activités avec les dispositions réglementaires et les normes professionnelles applicables à l'entreprise ;
- le développement sécurisé et conforme aux textes en vigueur des nouveaux produits / montages / activités ;
- l'organisation des activités et des opérations afin de veiller à la prévention d'éventuels conflits d'intérêt.

En matière de conformité, les obligations de Natixis ont pour source les dispositions suivantes :

- **dispositions législatives ou réglementaires et pratiques professionnelles :**
  - en qualité d'établissement de crédit, les dispositions du Code monétaire et financier et le règlement CRBF n° 97-02 relatif au contrôle interne,
  - en qualité de prestataire de services d'investissement, les dispositions du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF), comprenant les règles de bonne conduite applicables aux opérations de marché et aux relations avec les clients,
  - les dispositions législatives et réglementaires relatives à la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme,
  - les codes de bonne conduite professionnels, notamment ceux recommandés par l'AMF,
  - s'agissant des succursales et filiales étrangères, les activités exercées localement sont soumises au respect des réglementations locales notamment celles des régulateurs du pays concerné (*Financial Services Authority* au Royaume-Uni, *Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht* en Allemagne, *Banca d'Italia* en Italie, *Securities and Exchange Commission* aux États-Unis, *Comision Nacional de Mercados de Valores* en Espagne, *Commission de Surveillance du Secteur Financier* au Luxembourg…) ;
- **dispositions internes :**

  Plusieurs corps de règles internes encadrent l'organisation du système de contrôle de conformité de Natixis :
  - la charte de conformité,
  - les procédures faîtières de conformité qui définissent les règles de déontologie personnelle et professionnelle applicables aux personnels Natixis,
  - les procédures de conformité des métiers, filiales ou succursales, qui représentent la déclinaison opérationnelle des procédures faîtières.

Missions de la direction de la Conformité

La direction de la Conformité oriente ses actions autour de deux missions essentielles :

- une mission de prévention des risques de non-conformité, qui comprend :
  - la veille juridique,
  - la définition des normes internes de Natixis, en conformité avec les dispositions législatives et réglementaires applicables aux activités bancaires et financières,
  - le respect des règles de bonne conduite à l'égard des clients et des règles professionnelles applicables aux différentes activités de Natixis,
  - le conseil des collaborateurs dans le cadre des processus opérationnels,
  - l'approbation préalable systématique des nouveaux produits et processus,
  - la formation/sensibilisation aux enjeux et problématiques de la conformité ;
- une mission de surveillance permanente, qui se traduit par trois types de contrôle :
  - un contrôle de la conformité des procédures,
  - des contrôles ponctuels sur les opérations réalisées grâce à des outils d'alerte,
  - un contrôle de la bonne application des procédures de conformité.

Principes d'organisation du dispositif de conformité

La direction de la Conformité de Natixis a été créée à la fin de l'année 2005 selon les nouvelles dispositions définies notamment par le règlement CRBF n° 97-02. Jusqu'à la création de Natixis, cette direction était rattachée au Secrétaire général de Natexis Banques Populaires, membre du comité exécutif et responsable du contrôle permanent ; elle est désormais sous l'autorité directe du Président du directoire de Natixis.

L'année 2006 a été celle de la mise en place d'une fonction de contrôle de conformité, organisée de façon décentralisée. Chaque responsable de la conformité dans les métiers et dans les entités assume la responsabilité des contrôles de conformité. Il peut les réaliser directement ou déléguer leur exécution à la direction du Contrôle interne, qui lui rend compte de ses constats et recommandations.

En pratique, dans l'ensemble du groupe, compte tenu de la jeunesse de la fonction, hormis certains contrôles relatifs au respect de la réglementation AMF et à la déontologie des collaborateurs, les contrôles de conformité ont été délégués à la direction du Contrôle interne.

Le rapprochement avec les filiales apportées par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne a entraîné la révision du dispositif ; à cette fin, des groupes de travail se sont réunis dès le dernier trimestre 2006 afin de proposer des évolutions. Des coordonnateurs métiers ont également été nommés afin d'assurer la convergence des organisations.

Principales composantes du dispositif de contrôle de conformité

Le domaine de compétence de la direction de la Conformité recouvre la conformité des opérations, processus et organisations, aux règles applicables en matière bancaire et financière.

La direction de la Conformité est organisée selon les principes suivants :

- distinction entre les fonctions de prévention du risque en amont, d'une part, et des fonctions de contrôles a posteriori, d'autre part ;
- organisation des équipes de Conformité selon les lignes métiers de Natixis ;
- animation du dispositif par une direction centrale en charge des fonctions transversales ;
- rattachement fonctionnel fort des responsables de Conformité des filiales à la direction de la Conformité.

Le dispositif de contrôle de conformité de Natixis s'articule autour de trois axes :

Déontologie

La Déontologie a pour mission de veiller à ce que la réglementation applicable aux prestataires de services d'investissements, qui s'impose à toute entité de Natixis, y compris ses filiales, ainsi qu'à chacun de leurs collaborateurs, soit correctement connue et appliquée.

La direction centrale de la Conformité, outre son rôle de coordination générale, de contrôle des collaborateurs sensibles de Natixis et de surveillance des opérations financières (listes de surveillance, d'interdiction, d'initiés), supervise l'activité des équipes opérationnelles de conformité au sein des métiers.

Le dispositif en matière de normes et procédures s'inscrit dans une Démarche Processus et a abouti à la mise en application en 2006 de la Charte de la Conformité ainsi que des procédures faîtières relatives aux nouveaux produits et services, aux déclarations d'abus de marché, à l'établissement et à la mise à jour des listes d'initiés sur le titre Natixis et sur les autres instruments financiers.

Par ailleurs, un plan de formation a été développé sous forme de E-learning, à partir d'avril 2006, par la direction centrale de la Conformité de Natixis. Ce plan comportait deux volets, le premier destiné à l'ensemble des collaborateurs du groupe (module de sensibilisation), le second constitué de modules métiers destinés aux collaborateurs concernés. Des formations sont également dispensées en présentiel par les équipes de conformité métiers.

Enfin, le fonctionnement du comité Nouveaux produits a été modifié. Désormais, le responsable de la Conformité du métier concerné par le lancement du nouveau produit ou service délivre systématiquement un avis sur celui-ci. Par ailleurs, une procédure dédiée aux produits initiés par Natixis ou ses filiales et destinés à être commercialisés par les réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne a été mise en place.

Sécurité financière

Le département Sécurité financière, rattaché à la direction de la Conformité, est l'entité en charge de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme au sein de Natixis. Au cours de l'année 2006, ses moyens ont de nouveau été renforcés afin d'accélérer la mise en œuvre des actions nécessaires pour que le dispositif soit conforme aux obligations légales et réglementaires en la matière.

Ce département est structuré en deux équipes :

- l'une est en charge des différentes missions liées à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, à savoir rédaction et mise à jour des procédures, contrôle des opérations atypiques, déclarations aux autorités compétentes (Tracfin et bureau du Trésor), etc. ;
- l'autre procède à l'implémentation et aux mises à jour des outils informatiques, dédiés soit au respect des obligations tant du gel des avoirs des entités soupçonnées de financer le terrorisme que vis-à-vis des embargos, soit aux contrôles des opérations susceptibles de participer au blanchiment des capitaux.

En 2006, les diverses actions initiées au cours des années précédentes ont été poursuivies : ainsi, l'effort de formation des collaborateurs à la lutte contre le blanchiment de capitaux a concerné cette année quelque 1 500 collaborateurs, dont 655 pour la maison mère.

Le plan d'action, initié fin 2005 pour améliorer la qualité des dossiers clientèle a été mis en œuvre à compter du 1er trimestre 2006.

Par ailleurs, le filtrage informatique des flux aux fins de détection du financement du terrorisme concerne, depuis mai 2006, la totalité des messages Swift émis et reçus.

Contrôles

La direction centrale de la Conformité coordonne l'action de l'ensemble des acteurs spécialisés de la conformité afin de mener à bien l'ensemble des missions de la conformité, telles qu'elles sont définies dans le règlement n° 97-02 du CRBF. À cet effet, une cartographie des risques de non-conformité a été définie.

La coordination avec les autres fonctions de contrôle extérieures à la direction de la Conformité est effectuée grâce au comité de Coordination des fonctions de contrôle et de façon régulière avec les équipes de la direction du Contrôle interne au sein des métiers.

L'année 2006 a été consacrée à la définition d'une méthodologie d'élaboration homogène de la cartographie des risques de non-conformité sur l'ensemble du groupe et à son déploiement, en capitalisant sur les travaux déjà effectués par les responsables Conformité dans les métiers, le Contrôle interne ou les Risques opérationnels. Le déploiement de cette cartographie a été commencé et se poursuit.

Les équipes de la Conformité mènent également des contrôles ponctuels spécifiques sur différents sujets de la réglementation : contrôles récurrents, automatisés ou sur base de reporting des opérations, et contrôles in situ. Depuis juin 2006, un système de détection des abus de marché est progressivement déployé. Ce dispositif repose sur des outils de détection automatisés développés en interne et est accompagné de procédures, de formations et de contrôles.

Enfin, en dehors des contrôles qui viennent d'être évoqués, de nombreux contrôles relatifs aux opérations, aux processus et organisations ont été délégués à la direction du Contrôle interne. La Conformité est destinataire des rapports de contrôles effectués par la direction du Contrôle interne et est consultée sur les constats et recommandations.

Sécurité des systèmes d'information

Objectifs généraux

Le responsable de la Sécurité des systèmes d'information Natixis est l'acteur central de la conception, de la mise en œuvre et de la surveillance de la Sécurité des systèmes d'information. Il a pour rôle :

- d'élaborer, en fonction des risques encourus, la politique de sécurité des systèmes d'information sur l'ensemble du périmètre Natixis ;
- de promouvoir cette politique et de la faire respecter à tous les niveaux ;
- de fournir, le cas échéant, les services de sécurité nécessaires ;
- de contrôler, de surveiller le respect de la politique et d'assurer un reporting global sur l'ensemble du Groupe Natixis.

Rattaché hiérarchiquement au Directeur des Systèmes d'information et services partagés et fonctionnellement au directoire, le responsable de la Sécurité des systèmes d'information Natixis participe activement aux principaux comités de direction en charge des risques de la banque, notamment en 2006 :

- comité de Coordination des fonctions de contrôle ;
- comité des Risques opérationnels ;
- comité d'Orientation sur la protection du patrimoine informationnel ;
- comité de Sécurité des systèmes d'information.

Il dirige le département de la Sécurité des systèmes d'information qui dispose à fin 2006 d'un effectif de 60 collaborateurs.

Ce département s'appuie, pour réaliser ses missions, sur les équipes de maîtrise d'œuvre technique et sur un réseau de correspondants répartis dans l'ensemble des secteurs opérationnels et fonctionnels de l'entreprise.

Il participe pleinement au Système de contrôle interne de la banque. Ses actions s'inscrivent dans le droit fil des recommandations issues des livres blancs de la Commission bancaire, du règlement 97-02 et plus généralement des directives du Comité de Bâle.

Activités récurrentes

Les principales activités récurrentes sont les suivantes :

- la sécurité logique couvrant la gestion administrative de l'attribution des droits, le support des correspondants locaux de sécurité logiques pour la définition des profils métiers ;
- les contrôles permanents portant sur la conformité des dispositifs de sécurité aux normes et règles ;
- l'accompagnement des métiers dans la prise en compte de la sécurité dans les projets ;
- la veille réglementaire avec la publication de supports de sensibilisation juridiques dans les domaines propres aux systèmes d'information ;
- la surveillance avancée des risques d'atteinte à l'image de marque de l'entreprise, à celle des dirigeants et surveillance des nouveaux types de menace ;
- la mise en œuvre et le test des mesures de continuité d'activité.

Projets menés

Les actions du département ont porté en 2006 principalement sur les points suivants :

- **le développement de la politique de sécurité et de la sensibilisation des collaborateurs**

  L'année 2006 a été marquée par la promotion de la politique de sécurité au sein de Natixis et notamment :

  - le déploiement d'un programme de sensibilisation à la sécurité des systèmes d'information à destination d'une large population des collaborateurs,
  - l'adaptation de la charte de sécurité des ressources informatiques numériques et technologiques à destination des métiers informatiques les plus sensibles,
  - la prise en compte des objectifs de sécurité pour les Services bancaires et financiers sur internet afin de mettre en conformité Natixis avec le profil de protection internet mis en place par la Commission bancaire et la Banque de France ;

- **la continuité d'activité**

  Le Plan de continuité d'activité de Natixis, fondé sur une analyse des risques de l'entreprise réalisée avec l'ensemble des métiers, se matérialise par la mise en place et le maintien en conditions opérationnelles :

- d'un dispositif de crise et d'alerte dont l'objectif est d'intégrer l'ensemble des activités opérationnelles et fonctionnelles de l'établissement,
- de salles de secours utilisateurs mutualisées destinées à répondre à des sinistres de nos immeubles de bureaux,
- de moyens de secours des ressources informatiques et techniques les plus sensibles,
- de procédures dégradées d'exploitation de nature à limiter les effets des sinistres.

Dans ce cadre, le département de la Sécurité des systèmes d'information s'est attaché en 2006 à :

- responsabiliser les différents métiers sur ses obligations : mise en place de comités de pilotage et entraînement systématique des cellules de crise,
- piloter l'ensemble des travaux réalisés par les correspondants métiers et au sein de la filière informatique,
- mettre à niveau de l'ensemble de la base documentaire afin de se conformer à la méthode retenue,
- contrôler la bonne réalisation des différents tests techniques et organisationnels sur l'ensemble du périmètre ;

■ la gestion des habilitations par profils centralisés

Ce projet a pour but de moderniser et d'accroître le contrôle et la traçabilité des processus de gestion des habilitations électroniques par une industrialisation et une homogénéisation des processus et des profils d'autorisation bancaire. Il a fait l'objet d'avancées significatives en 2006 qui se sont traduites par :

- la consolidation d'un réseau de correspondant Sécurité logique dans l'ensemble des filières métier. Ces correspondants, rattachés fonctionnellement au responsable de la Sécurité des systèmes d'information, sont en charge de décliner au niveau local, la politique de sécurité logique de l'établissement,
- la poursuite de la revue des profils d'autorisation aux applications bancaires (mise en place de profils métiers) notamment en environnement « système central » (démarche quasiment aboutie fin 2006). Une démarche identique a été lancée dans les autres environnements, notamment celui des activités de marchés,
- l'industrialisation de la gestion des autorisations logiques : alimentation d'un référentiel centralisé des autorisations ainsi que le déploiement des différentes procédures ;

■ l'analyse des risques informatiques

En 2006, le département de la Sécurité des systèmes d'information a accru ses contrôles sur les nouveaux projets informatiques de la banque afin de veiller à la bonne prise en compte de la politique de sécurité dès les phases de conception des projets.

La fonction de « Security Manager » a été développée à cette fin pour accompagner les différents métiers dans la bonne prise en compte de la politique de sécurité tout au long de la vie des projets.

L'évaluation des risques a ainsi été systématiquement réalisée sur les projets qui ont bénéficié de cette organisation. Des plans de réduction de ces risques sont élaborés à l'issue de ces analyses de risques ;

■ contrôle permanent des traces d'audit informatiques

Ce projet a pour but de développer les outils nécessaires à la détection permanente des attaques sur le système d'information et au contrôle de l'utilisation des ressources de l'entreprise par la mise en œuvre de systèmes de traces et d'investigations (veille sécuritaire, contrôle des ouvertures du système d'information sur l'extérieur, contrôle des habilitations et respect des normes de sécurité du poste de travail, supervision des équipements de sécurité, etc.).

Plus précisément, ce programme a pour objectif de développer le contrôle permanent des traces d'audit informatiques, de surveiller la régularité de l'utilisation des ressources informatiques, de permettre la détection des attaques internes et externes et enfin de collecter et archiver les données nécessaires à la réalisation d'investigations : veille sécuritaire, contrôle des ouvertures du système d'information sur l'extérieur, contrôle des habilitations et respect des normes de sécurité du poste de travail, supervision des équipements de sécurité…

Les principales avancées réalisées en 2006 sur ce projet sont les suivantes :

- la télédistribution rapide des correctifs de sécurité sur les serveurs et postes de travail,
- la mise en place des procédures d'exploitation des alertes issues du centre d'alerte sécurité opérationnel. Les alertes sont remontées par les différents équipements de sécurité qui sont mis en place : anti-virus, pare-feux, sondes…,
- l'installation d'une plate-forme de centralisation des journaux de sécurité,
- la mise en place de tests d'intrusion systématiques sur les accès internet et dans l'environnement monétique,
- la mise en place d'un outil de filtrage et de contrôle des accès à internet.

Troisième niveau

Le troisième niveau de contrôle – ou contrôle périodique – est assumé par l'Inspection générale.

L'Inspection générale est rattachée au Président du directoire de Natixis. Un lien fonctionnel fort, de nature hiérarchique, l'unit aux inspections générales des actionnaires et futurs organes centraux de Natixis, la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, conformément au dossier visé par le CECEI dans sa décision du 11 octobre 2006. En accord avec ces mêmes principes, l'Inspection générale anime dans le Groupe Natixis une filière mondiale de l'audit.

L'Inspection générale est en charge d'une mission de contrôle des contrôles et fait partie des organes responsables du bon fonctionnement du système de contrôle interne de la

Banque au sens du règlement CRBF 97-02. À ce titre, elle est indépendante de l'ensemble des entités opérationnelles et fonctionnelles de Natixis. Elle n'est investie d'aucune mission opérationnelle et ne peut en conséquence se trouver en situation d'être juge et partie.

L'Inspection générale mène ses travaux sous la forme de missions d'audit dans l'ensemble du périmètre de Natixis (société mère, filiales et succursales), sur toutes les classes de risques qu'engendrent les différents métiers exercés par le groupe, sans qu'il puisse lui être opposé de domaine réservé ni de secret professionnel. Son champ d'investigation englobe l'ensemble des activités opérationnelles de Natixis, ses filières fonctionnelles - dont, notamment, les entités en charge d'une mission de contrôle permanent - et ses activités externalisées.

Les rapports de missions sont transmis aux unités auditées, ainsi qu'aux membres et au Président du directoire de Natixis. En outre, les inspections générales de la Banque Fédérale des Banques Populaires et de la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne reçoivent une copie de tous les rapports émis par l'Inspection générale de Natixis, conformément aux dispositions du dossier visé par le CECEI dans sa décision du 11 octobre 2006.

Les rapports d'audit sont systématiquement assortis de recommandations, hiérarchisées par ordre de priorité.

L'Inspection générale est responsable des travaux de suivi des recommandations. À ce titre, elle mène des missions dites de suivi, mais exploite également les travaux menés en la matière de façon récurrente par les instances de contrôle permanent sur délégation de l'Inspection générale.

En conséquence, les interventions de l'Inspection générale découlent d'un plan d'audit annuel, lui-même inscrit dans le cadre d'un plan pluri-annuel à quatre ans définissant des périodicités d'intervention et un calibrage des moyens adapté aux risques à contrôler.

Le plan d'audit annuel peut faire l'objet de révisions en cours d'année, à la demande du directoire ou lorsque les circonstances l'exigent.

L'Inspection générale dispose par ailleurs des moyens requis pour mener, outre ses missions d'audit traditionnelles, des enquêtes ponctuelles destinées à répondre à des besoins survenus en cours d'année, et non initialement prévus dans le plan d'audit.

Les plans d'audit annuel et pluriannuel de Natixis sont approuvés par le Président du directoire et par les inspections générales des actionnaires et futurs organes centraux. Le plan d'audit annuel est examiné par le comité d'audit de Natixis.

En 2006, l'Inspection générale a poursuivi la diversification de ses thèmes d'intervention, avec pour objectif de les adapter à l'évolution de l'environnement bancaire, tant en matière de risques que de réglementation.

L'Inspection générale a d'autre part continué à consolider ses outils de travail, avec notamment l'enrichissement de ses accès aux applicatifs informatiques de la Banque.

Mais il convient surtout de souligner que 2006 a été l'année de constitution de Natixis et qu'à ce titre, dès le mois de juillet 2006, des efforts ont été entrepris dans plusieurs directions :

- une instance de coordination entre les inspections générales des actionnaires et futurs organes centraux de Natixis et l'Inspection générale de la Banque a été mise en place. Celle-ci a tenu six réunions au deuxième semestre 2006 ;
- l'organisation de l'Inspection générale de Natixis – qui résulte du rapprochement des équipes d'audit de l'ex-Natexis Banques Populaires et d'Ixis CIB – a été définie ;
- en accord avec les inspections générales des actionnaires et futurs organes centraux de Natixis, les plans d'audit annuel et pluri-annuel de Natixis ont été établis, ainsi que le calibrage des moyens requis pour leur exécution. Un plan de renforcement des équipes de l'Inspection générale a été défini en conséquence ;
- dans le domaine des méthodologies et des outils de travail, diverses réflexions ont été entamées, dans un objectif de rationalisation et d'harmonisation ;
- enfin, l'Inspection générale a rédigé une charte d'audit du Groupe Natixis qui a reçu l'accord des inspections générales des actionnaires et futurs organes centraux de Natixis.

La coordination des contrôles

Jusqu'à novembre 2006, la Direction générale de l'ex-Natexis Banques Populaires animait mensuellement un comité de coordination des fonctions de contrôle, auquel assistaient le Secrétaire général, le Directeur du Contrôle interne, le Directeur des Risques, l'Inspecteur général, le Directeur financier, le responsable de la Conformité et ses adjoints en charge de la Déontologie et de la Prévention de la délinquance financière, ainsi que le responsable de la Sécurité des systèmes d'information (RSSI).

Ce comité avait vocation à traiter des questions relatives à l'organisation des services de contrôle, ainsi que des résultats des travaux de contrôle diligentés en interne, ou menés par des autorités de contrôle externe.

En 2006, le comité a fonctionné conformément à ces principes. Ses conclusions ont donné lieu à la présentation des résultats des travaux de contrôle permanent comme périodique, ainsi que des enquêtes menées chez Natixis par des autorités externes (Banque Fédérale des Banques Populaires, Commission bancaire).

Interrompue à partir d'octobre 2006 en raison des opérations liées au rapprochement, la pratique du comité de coordination des fonctions contrôles sera reconduite en 2007 chez Natixis.

Le rôle des organes sociaux

Voir le chapitre relatif au fonctionnement des organes sociaux.

SUIVI ET CONTRÔLE DES RISQUES

Dans le cadre de ses activités diversifiées, Natixis est exposé à l'ensemble des risques suivants :

- risques de crédit ;
- risques de marché ;
- risques globaux de taux, change et liquidité ;
- risques opérationnels ;
- risque de non-conformité ;
- risques liés aux systèmes d'information.

La direction des Risques est un acteur essentiel du dispositif de contrôle permanent visant à assurer l'identification, la mesure et l'encadrement des risques encourus. L'exercice de sa mission l'amène à être force de proposition auprès du directoire, et à tenir informé ce dernier et le conseil de surveillance des engagements encourus par Natixis et de leur évolution.

L'instance faîtière de gouvernance des risques de Natixis est le comité des risques Groupe qui définit les grandes lignes de la politique de risque, examine les principaux risques et valide les principales normes et méthodologies mises en œuvre.

Le dispositif de Natixis fonctionne en coordination et cohérence avec ceux du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne. La convergence a fait l'objet d'un accord tripartite et s'appuie sur trois comités faîtiers :

- le comité des Risques confédéral ;
- le comité Normes et méthodes confédéral ;
- le comité Systèmes d'information risques confédéral.

Risques de crédit

Identification et analyse des risques de crédit à l'octroi

La direction des Risques est responsable de l'analyse du risque de crédit des contreparties. Elle mène cette analyse contradictoire à partir d'un dossier de crédit formalisé, présenté par contrepartie et groupe bénéficiaire, qui inclut toutes les informations pertinentes et utiles pour se forger une opinion, parmi lesquelles on peut citer :

- informations internes relatives au client et son activité : données financières, notations internes, identification et analyse du client menée dans le respect des diligences de référencement validées par la Conformité en cas d'entrée en relation… ;
- données externes : rating attribué par les agences de notation, analyse sectorielle… ;
- informations relatives aux engagements, le dossier de crédit récapitulant l'ensemble des risques de crédit encourus par la banque, incluant le risque de crédit sur opérations de marché ;
- éléments concernant la rentabilité.

Les décisions de crédit sont prises soit dans le cadre des délégations métiers, soit dans le cadre d'un schéma délégataire intégrant une dimension risques, soit par les comités de crédit à l'issue d'un processus d'analyse contradictoire.

Les délégations sont formalisées et octroyées *intuitu personae,* sans faculté de sous-déléguer, par le Directeur général ou toute personne qu'il habilite à cet effet. Elles sont calibrées en fonction de la catégorie et de la notation interne des contreparties, de la nature et la durée de l'engagement. Le système de délégation a été revu à la création de Natixis pour couvrir sous une même procédure les activités de BFI de l'ex-Natexis Banques Populaires et d'Ixis CIB.

En complémentarité avec le circuit de décision sur base individuelle, le comité des risques Groupe fixe des limites globales, par exemple en matière de risques pays.

Notation des contreparties

Natixis assoit ses décisions de risques sur la notation interne individualisée de chaque contrepartie.

Natexis Banques Populaires utilisait des outils et méthodes validées par le Groupe Banque Populaire pour noter ses contreparties tandis qu'Ixis-CIB avait recours à des méthodologies validées par le Groupe Caisse d'Epargne. Ces trois acteurs ont choisi dès septembre 2006 les méthodes cibles qui sont retenues sur les classes d'actifs qu'elles ont en commun. Au 17 novembre 2006, toutes les actions avaient été conduites afin de permettre de gérer la période de transition avant la totale renotation des contreparties dans les modèles cibles.

A été également élaborée avec les groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne une organisation commune tripartite des rôles et règles du jeu en matière de notation afin de tendre vers l'uniformité et la cohérence des méthodologies et des notes attribuées.

Suivi des encours

La mesure et le suivi des engagements se font au quotidien au travers d'outils de consolidation.

Depuis la constitution de Natixis, un applicatif informatique assure une consolidation des limites et des expositions de crédit sur un périmètre couvrant Natixis et l'essentiel de ses filiales. La constitution des regroupements de contrepartie est intégrée au référentiel Tiers et fait l'objet d'une maintenance dédiée.

À grandes dates, ou mensuellement, la direction des Risques communique au directoire et aux responsables des directions métiers de la banque des états d'analyse du fonds de commerce de Natixis : études d'évolution, tableau de bord...

Les engagements de Natixis ainsi que leur évolution sont présentés suivant des indicateurs de risques.

Le suivi du respect des engagements est enfin assuré, au fil de l'eau, par des procédures relatives aux décaissements et dans le cadre de procédures de mesure, d'analyse et de suivi des dépassements.

Natixis maintient une politique prudente de couverture des risques.

Suivi et provisionnement

Provisions individuelles

Les risques sensibles, douteux ou en phase contentieuse sont suivis par la direction des Affaires spéciales et du Contentieux, qui intervient en tant que de besoin dans la gestion des dossiers difficiles. Elle assure également le recouvrement des créances en cas de procédure judiciaire.

Des comités des affaires sensibles et provisions regroupant les directions compétentes sont organisés tous les trimestres pour chaque filière. Ils examinent tous les dossiers dont l'évolution est susceptible de donner lieu à provisionnement et déterminent le niveau de provision éventuelle.

Provisions collectives

Outre les provisions individuelles, Natixis constitue des provisions pour le risque pays et pour le risque sectoriel. Au passage aux normes IFRS, elles sont devenues des provisions collectives, constituées sur la base d'actifs homogènes, construits par classe d'actifs :

- la notation pour les encours sur les particuliers et les professionnels ;
- le risque sectoriel et le risque géographique pour les autres contreparties (corporate, souverain…).

Pour ces derniers, un indice objectif de dépréciation est constitué le plus souvent d'une combinaison d'indicateurs d'ordre micro ou macroéconomique propres au secteur ou au pays. Le cas échéant, il est fait appel au jugement d'expert pour affiner le résultat obtenu.

Division des risques

La division des risques est un axe important de la maîtrise des risques. Elle a été assurée sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires, jusqu'au 17 novembre 2006, conformément à la réglementation et aux règles internes édictées par le Groupe Banque Populaire.

À la création de Natixis, les règles de division des risques ont été revues et font partie du périmètre couvert dans l'accord tripartite conclu entre Natixis, le Groupe Banque Populaire et le Groupe Caisse d'Epargne.

Au 31 décembre 2006, Natixis respectait les règles internes et réglementaires.

Risques de marché

Les principaux risques de marché de Natixis sont générés par le pôle Marchés de la BFI de l'ex-Natexis Banques Populaires (maison-mère et filiales spécialisées) et par sa filiale Ixis CIB.

À la création de Natixis, les principes d'organisation de la gestion des risques de marché en vigueur au sein d'Ixis CIB et de Natixis, ont été maintenus, tout en entamant un processus de rapprochement. De même, les plafonds de risques de marché existant dans les différentes entités composant Natixis ont été confirmés. La cohérence globale du dispositif et son évolution sont assurées par la centralisation des principales décisions.

Natixis a retenu le modèle interne Scénarisk d'Ixis CIB, fondé sur une mesure en VaR et validé par la Commission bancaire. L'outil Scénarisk, actuellement déployé sur le périmètre Ixis CIB est désormais aussi alimenté pour couvrir le périmètre de l'ex-Natexis Banques Populaires afin de permettre un calcul de VaR consolidé. À la suite des choix des systèmes de gestion front office cibles, le calcul de la VaR sera affiné pour prendre en compte la convexité des positions apportées par l'ex-Natexis Banques Populaires.

Organisation du dispositif de maîtrise des risques de marché de Natixis

Le dispositif d'encadrement des risques repose sur une méthodologie validée de mesures de risques, sur l'allocation aux métiers de limites d'intervention dans ce cadre méthodologique et sur le contrôle ex-post du respect de ces limites.

La direction des Risques de Natixis joue un rôle essentiel dans l'ensemble du dispositif mis en œuvre :

- elle apporte un regard indépendant des métiers dans le processus de décision en matière de risques de marché ;
- elle définit les méthodes de mesure des risques et les soumet pour validation au comité des risques de marché ;
- elle propose ou instruit les limites, qu'elles soient demandées par les métiers ou à son initiative auprès de ce même comité ;
- elle est responsable de l'analyse et de la mesure quotidienne des risques encourus ;
- elle est responsable de la définition, de la mise en œuvre et de l'exploitation des outils de mesure des risques de marché, les choix étant validés dans leur principe par le comité des risques de marché.

Concernant l'octroi de limites, Natixis s'est doté à sa création d'un comité des risques de marché qui se tient sous la présidence du Directeur général ou son délégué.

En complément à ce comité, un cadre délégataire a été mis en place afin d'assurer une fluidité des décisions entre deux sessions de comités.

Toute demande doit faire l'objet d'une instruction préalable par la direction des Risques.

Un reporting global des risques est diffusé aux membres du directoire et aux responsables de métiers front office.

La direction des Risques vérifie quotidiennement que les limites sont respectées. Une procédure organise le suivi des éventuels dépassements.

Risques globaux de bilan, de taux, de change et de liquidité

Le comité GAP (Gestion Actif Passif), présidé par le Directeur général et réunissant la Trésorerie, la Direction financière et la direction des Risques, définit les grandes orientations en matière de gestion des risques structurels de bilan. Se réunissant trimestriellement, ses missions sont notamment :

- la mesure et le suivi du risque de taux d'intérêt global ;
- la mesure et le suivi du risque de liquidité ;
- la mesure et le suivi du risque de change structurel ;
- la gestion des fonds propres.

Le comité GAP valide les conventions et les limites globales pour le suivi des risques structurels de bilan avant approbation par le comité des risques Groupe ; les plafonds globaux sont présentés en conseil de surveillance sur proposition de la direction des Risques.

La transformation en taux d'intérêt global et en liquidité est centralisée sur le périmètre social par le biais de contrats d'adossement internes au sein du département Trésorerie du domaine Marchés de la Banque de financement et d'investissement. Ce département en assure la gestion opérationnelle par délégation du comité GAP.

Les filiales se refinancent auprès du département Trésorerie. Les filiales bénéficiant d'une autonomie de gestion de leur risque de liquidité et de taux d'intérêt global par délégation du comité GAP, opèrent dans le cadre de leur propre comité de Trésorerie ou de Gestion de bilan et des règles et limites validées par le comité GAP.

Périmètre ex-Natexis Banques Populaires

Concernant le risque de taux d'intérêt global sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires, la limite de sensibilité maximale des échéanciers de taux à une translation de + ou - 1 % s'élève à 125 millions d'euros. Elle a été modifiée lors du comité GAP du 5 juillet 2006. Cette limite concerne les activités de marchés y compris les portefeuilles de trésorerie.

Les limites en sensibilité des portefeuilles portant les positions de transformation sont exprimées en pourcentage des fonds propres réglementaires. Pour une sensibilité à une variation des taux de 200 bp, la limite globale de 2,5 % des fonds propres réglementaires a été retenue par le comité. Le Directeur général peut déléguer tout ou partie de cette limite.

S'agissant du risque de liquidité, la centralisation du refinancement permet d'optimiser la gestion du risque de transformation de la liquidité grâce à une connaissance précise des différents gaps. Des ratios d'observation ont été approuvés par le comité GAP. L'unité opérationnelle de refinancement assure aussi, en liaison avec la Direction financière, le suivi des limites réglementaires (ratio de liquidité court terme, ratio de ressources permanentes) et des règles prudentielles internes validées par le comité GAP.

Le gap de liquidité et les ratios de transformation de la liquidité sont suivis dans le cadre du comité GAP.

Le risque de change se décompose en deux éléments :

- le risque de change opérationnel, généré par les activités de trading. Ce risque est reporté dans le cadre du comité des Risques de marchés et du comité GAP. La limite relative au risque de change s'élève à 3 millions, elle est exprimée en perte potentielle à un jour et selon un intervalle de confiance à 99 % ;
- le risque de change structurel. Ce risque est reporté dans le cadre du comité GAP.

Périmètre Ixis CIB

Le risque de taux de chaque activité d'Ixis CIB est encadré par une limite VaR et des limites comportementales associées qui font l'objet d'un suivi quotidien *(cf. suivi des risques de marché)*.

À ce titre, la position de taux d'intérêt globale suivie par la Direction financière bénéficie d'une limite VaR réactualisée en 2006 et portée à 18 millions d'euros. La consommation associée à cette limite est calculée quotidiennement par la direction des Risques d'Ixis CIB.

De plus, le comité de gestion de bilan (CGB) dispose mensuellement d'indicateurs relatifs à la position globale de taux d'intérêt sur les activités de « banking book », notamment l'impasse de taux statique par classe d'échéance ainsi que des analyses de sensibilité de la valeur actualisée nette à plusieurs scénarios d'évolution de la courbe des taux.

Ixis CIB ayant choisi de financer ses emplois en devise par emprunt dans la même devise, la position exposée au risque de taux global est intégralement en euro, hormis la marge en devise, qui fait l'objet d'une gestion spécifique.

Les besoins de liquidité à court terme sont suivis et encadrés par un dispositif s'appuyant sur trois composantes :

- le ratio de liquidité : l'objectif de pilotage du ratio est fixé à 120 % minimum. Il est estimé quotidiennement par la Direction financière, sur périmètre social, et mensuellement sur périmètre consolidé ;
- les limites en comptes courants : ces limites sont gérées par le comité de financement, comité où sont représentés les principaux utilisateurs ainsi que la Trésorerie et la direction des Risques ;
- les stress scénarios : les scénarios sont mis à jour mensuellement et présentés au comité de gestion de bilan.

Les besoins de liquidité à moyen/long terme font l'objet d'un suivi mensuel dans le cadre de ce même comité.

Risques opérationnels

À la création de Natixis, le département des Risques opérationnels s'est attaché à prendre toutes les mesures conservatoires appropriées pour maintenir les dispositifs en place (notamment la remontée et l'analyse des incidents avérés significatifs et le maintien des comités Risques opérationnels en place).

Périmètre ex-Natexis Banques Populaires

La mise en place du dispositif a été achevée fin 2006, comme prévu, sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires.

Ce projet, placé sous le pilotage de la direction des Risques de Natexis Banques Populaires, a permis dans chaque métier dans le cadre d'une démarche systématique et homogène de type bottom-up de :

- réaliser une première cartographie des risques opérationnels sur base d'autoévaluation ;
- parmi ces risques, définir les risques à piloter au sein du métier, mettre en place un suivi et une réduction de ces risques à piloter à travers des indicateurs et des plans d'action ;
- identifier la typologie des incidents et pertes de risque opérationnel propres au métier ; définir le processus de collecte de ces incidents.

À l'issue de la phase projet, chacun des métiers a mis en place un dispositif permanent qui repose principalement sur des moyens humains dédiés (les correspondants Risques opérationnels), une organisation, un comité Risques opérationnels dans chaque métier et un dispositif de reporting à la direction des Risques.

- **Le comité des Risques opérationnels**

  Ses travaux ont porté principalement sur :

  - le Plan de continuité d'activité de Natexis Banques Populaires (PCA) : la cellule de crise décisionnelle, le suivi des tests, l'avancement des PCA des métiers et des implantations internationales, le dispositif de gestion de crise, la présentation de l'audit de conformité du PCA, le retour sur des incidents,
  - le suivi de l'avancement du projet Gestion des risques opérationnels métiers *(cf. infra)*,
  - différents sujets comme la mise en œuvre et le contrôle de la charte d'utilisation des ressources informatiques, technologiques et numériques, la gestion de la sécurité logique.

- **Collecte des pertes de risque opérationnel sur le périmètre ex-Natexis Banques Populaires**

  La collecte des pertes comptables sur la maison mère s'est poursuivie en 2006.

  En outre, en 2006, chaque métier a mis en place une collecte de pertes et d'incidents de risque opérationnel sur base déclarative. Les pertes et incidents collectés dans chaque métier font l'objet d'un reporting mensuel à la direction des Risques.

  Une procédure d'alerte de la direction des Risques par les métiers a complété le dispositif pour toutes les pertes supérieures à 100 kEUR ou d'importance significative notamment en terme d'image.

  Au 31 décembre 2006, ce dispositif couvrait l'intégralité du périmètre éligible à Bâle II.

Périmètre Apport du Groupe Caisse d'Epargne

La Caisse Nationale des Caisses d'Epargne a piloté le déploiement d'un dispositif de gestion et de contrôle des risques opérationnels dans tout le Groupe Caisse d'Epargne.

Ixis Capital & Investment Bank et Ixis Asset Management, qui constituent les deux entités les plus importantes apportées par le Groupe Caisse d'Epargne au nouveau Groupe Natixis, ont chacun déployé une organisation pour le contrôle et la gestion des risques opérationnels. Ces organisations, semblables, sont caractéristiques de celles déployées dans ce périmètre.

Ixis CIB avait mis en œuvre un dispositif d'identification, de mesure et de maîtrise des risques opérationnels en accord avec la démarche engagée au sein du Groupe Caisse d'Epargne. La gestion et la supervision des risques opérationnels d'Ixis CIB sont assurées par le département Risques opérationnels de la direction des Risques.

Au siège, comme dans toutes les filiales et succursales situées en France et à l'étranger, la responsabilité du contrôle des risques opérationnels est déléguée aux représentants de la direction des Risques. L'action du département Risques opérationnels est relayée sur le terrain dans toutes les lignes métiers et les fonctions supports par les correspondants risques opérationnels et leurs suppléants.

Ixis CIB et Ixis Capital Markets disposent chacun de leur comité Risques opérationnels propre. Ils se tiennent sous la présidence du membre du directoire en charge des Opérations pour Ixis CIB et sous celle du CEO pour Ixis Capital Markets.

Par ailleurs, le département Risques opérationnels, à Paris comme à New York, participe activement aux comités nouveaux produits et nouvelles activités (CNP) de la Banque.

Le dispositif de gestion des risques opérationnels mis en place par Ixis AM répond à des objectifs d'amélioration des organisations et des processus de gestion des Risques opérationnels, de conformité à la réglementation bancaire (Bâle II et transposition), de fiabilisation des données financières (compte de résultat/PNB) et d'adéquation de l'allocation des fonds propres.

Il repose sur :

- une organisation spécifique composée d'une équipe Compliance & Risques au sein de Ixis AM, de responsables Risques opérationnels dans les filiales et de comités (Audit ou Compliance & Risques) ;

- une politique Risques opérationnels « Ixis AM » déclinée au sein des entités.

Toutes les entités issues du Groupe Caisse d'Epargne ont accès à un outil fédéral de gestion des risques opérationnels. Cet outil permet de :

- cartographier les risques auxquels sont exposées les structures ;
- mettre à jour ces cartographies ;
- suivre l'avancement des plans d'actions mis en place suite aux travaux de cartographie ;
- recenser les incidents avérés au travers d'une base incidents ;
- identifier les zones de fragilités à travers des indicateurs groupe et locaux ;
- enfin évaluer de manière régulière le dispositif en disposant d'une vue synthétique du dispositif, à la fois globale et par structure, au travers de fonctionnalités de reporting.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Processus d'établissement des comptes consolidés

L'établissement des comptes consolidés de Natixis est assuré par la direction Finances en utilisant l'outil et le référentiel de consolidation développé et administré par la Banque Fédérale des Banques Populaires. En tant que société cotée, Natixis produit des comptes consolidés distincts, bien que le sous-groupe dont elle est la tête soit dorénavant inclus dans deux ensembles de consolidation formés d'une part par le Groupe Banque Populaire et d'autre part par le Groupe Caisse d'Epargne.

Le processus de consolidation est autonome opérationnellement.

La fiabilité de ce processus est fondée sur les grands principes suivants :

- la définition et la diffusion des principes comptables applicables aux sociétés du Groupe incluant la transposition des réglementations bancaires et sociales émises au cours de la période, tant sur le référentiel français qu'international (IFRS) ;
- la méthode de la consolidation directe, dorénavant déployée sur l'ensemble du groupe, permettant la prise en compte de chacune des liasses de consolidation des sociétés consolidées à partir d'une procédure formalisée de revue ;
- l'unicité de l'outil de consolidation pour les sous-consolidations produites au sein du Groupe, propre à assurer la cohérence interne des périmètres, définitions, normes, plans de comptes, traitements et analyses ;
- une fréquence trimestrielle de production des comptes consolidés qui procure un meilleur niveau de contrôle aux publications semestrielles et annuelles, anticipant ainsi les opérations significatives de l'exercice et multipliant les phases de rapprochements des opérations intra-groupe ;
- la mise en œuvre de processus de prévisions de résultats semestriel et annuel et de rapprochements systématiques entre les résultats économiques et les résultats comptables, tant dans les différentes entités du groupe, qu'au niveau de la maison mère ;
- un processus de contrôle automatisé des informations individuelles en provenance des entités consolidées, par l'utilisation d'une liasse intégrant plusieurs milliers de contrôles d'exactitude ou de cohérence, dont le non-respect bloque la transmission des données ;
- l'analyse unitaire de l'ensemble des écritures impactant les capitaux propres consolidés et la réalisation d'une preuve de l'impôt pour chaque entité consolidée concourant ainsi au bouclage individualisé des capitaux propres consolidés et à la justification des impôts différés comptabilisés ;
- un système de piste d'audit justifiant l'ensemble des données comptables publiées dans les états financiers et dans l'annexe à partir des comptes individuels de chacune des entités consolidées et des écritures de consolidation ;
- des procédures d'archivage et de sécurité incluant la sauvegarde bi-quotidienne de la base unique de consolidation avec tests de restauration régulièrement effectués ;
- un accompagnement régulier et une formation adaptée des équipes comptables des entités consolidées, permettant ainsi de diffuser les meilleures pratiques au sein du Groupe.

La pérennité de ce processus a permis de poursuivre l'industrialisation et l'automatisation de la production des comptes consolidés.

Forte de 4 500 contrôles spécifiques aux retraitements IFRS, la liasse de consolidation permet d'assurer une piste d'audit complète entre les comptes consolidés en normes françaises et ceux produits en normes IFRS, justifiant ainsi le passage des uns aux autres.

La mise en place d'un suivi régulier des arrêtés a, par ailleurs, permis de réduire les délais de production des comptes sur le 1er semestre 2006. L'arrêté annuel 2006 a été naturellement atypique compte tenu de la récente création de Natixis.

Pour l'arrêté annuel 2006, un dispositif spécifique a été mis en place pour l'établissement des liasses de consolidation des entités apportées par le Groupe Caisse d'Epargne.

Leur alimentation s'est faite sur la base de comptes IFRS, soit directement par les équipes comptables des filiales (cas des sous-paliers de consolidation), soit par le biais des services comptables de la CNCE (cas des entités individuelles).

Cet exercice de remontée d'informations comptables et financières portait tant sur des données réelles (comptes statutaires) que pro forma.

Préalablement, dans le cadre de la convergence des principes comptables et des méthodes d'évaluation, cinq thèmes ont été étudiés et ont donné lieu à harmonisation au 31décembre 2006 :

- les passifs sociaux pour l'actualisation desquels il a été décidé de recourir à une même courbe de référence : la courbe des OAT ;
- les crédits d'impôts qui ont été enregistrés dans les comptes de Natixis suivant le principe des revenus bruts ;
- les paramètres de valorisation des instruments financiers dans le but de garantir la qualité et la cohérence des données sur l'ensemble du périmètre. La convergence a porté en particulier sur le choix des courbes de référence, et des sources de prix ;
- les paramètres de calcul des provisions collectives résultant des travaux de convergence menés par la direction des Risques sur les notations ;
- la Communication financière de façon à ajuster la communication des trois groupes : CNCE, BFBP, Natixis.

Ces travaux ainsi que d'autres initiés en 2006 se poursuivront courant 2007, et en particulier la revue approfondie des techniques de valorisation des instruments financiers.

L'exercice 2006 a aussi été l'occasion pour Natixis de changer d'outil de consolidation, de poursuivre la décentralisation de cet outil au sein des entités internationales (3 nouvelles succursales se sont ainsi dotées de l'outil : Milan, Labuan et Shanghai) et surtout de mettre en œuvre la transparence du palier Coface qui permet désormais l'intégration et le suivi de plus de 110 filiales supplémentaires au sein des équipes Natixis maison mère.

Processus de maîtrise du contrôle interne des entités consolidées

Dans le cadre du processus réglementaire mis en œuvre par la Commission bancaire (CRBF 97.02) pour la surveillance prudentielle des établissements de crédit, l'Inspection générale de Natixis évalue, sur la base des résultats des missions périodiques qu'elle effectue, les procédures de contrôle interne, notamment comptable et financier de l'ensemble des entités consolidées, qu'elles aient ou non le statut d'établissement de crédit.

Décentralisées du fait de l'existence de fonctions de gestion et de contrôle au sein de la plupart des filiales, les procédures de contrôle interne sont adaptées à l'organisation de chacune des sociétés consolidées et comportent systématiquement un processus de contrôle comptable à plusieurs niveaux :

- un premier niveau où des contrôles permanents et localisés dans les métiers opérationnels sont intégrés au processus de traitement et formalisés dans des programmes de travail clairement définis ;
- un deuxième niveau piloté par les directions financières ou comptables de chaque entité où s'exercent des contrôles indépendants des processus de traitement destinés à assurer la fiabilité et l'exhaustivité des comptes ;
- enfin un troisième niveau impliquant l'Inspection générale dans son rôle de contrôle des contrôles.

Ces contrôles permanents et périodiques portent notamment sur le suivi de la justification des comptes réalisés par les services, de l'apurement des suspens, des processus de rapprochement comptabilité-gestion (tant au niveau des encours de bilan que du compte de résultat), du respect des règles de correct rattachement des charges et des produits, de la régularisation des anomalies détectées à l'occasion de ces contrôles, ainsi que de la documentation et des analyses qui en sont faites.

Ils s'exercent dans le cadre de systèmes d'information comptables diversifiés au sein du Groupe.

Pour l'ensemble de ces systèmes, Natixis et ses filiales continuent de faire évoluer leurs procédures de contrôles comptables et financiers et de se doter d'outils de piste d'audit.

Sur le périmètre de Natixis maison mère, tout d'abord, les chantiers concernant l'élaboration d'un schéma directeur des systèmes de synthèse (SDSS) et la refonte du dispositif de contrôle comptable, se sont poursuivis au cours de l'exercice 2006.

Pour les accompagner et définir les organisations et process cibles un chantier dédié à la conduite du changement a été mis en place en septembre 2006.

- Le dispositif de contrôle comptable de Natixis repose sur :
  - une stricte séparation des fonctions d'enregistrement et de contrôle comptable,
  - un dimensionnement adapté aux objectifs définis,
  - un cadencement des travaux et une fréquence de déploiement des contrôles comptables équilibrée,
  - un pilotage et un suivi exercés par la direction Finances.

En 2006, les fonctionnalités de la solution informatique développée par Natixis se sont étendues, permettant ainsi de répondre aux besoins de restitution, de synthèse et de pilotage du dispositif de contrôle.

L'intégration d'une base documentaire accessible via l'intranet de Natixis et permettant l'accès à l'ensemble de la documentation relative au dispositif de contrôle comptable (procédures, cartographie des contrôles, notes d'instructions, etc.) satisfait aux contraintes réglementaires de documentation des processus internes.

Le dispositif s'est par ailleurs renforcé, via le déploiement des missions thématiques de contrôles comptables, prises en charge par la direction du Contrôle interne, qui viennent compléter les contrôles récurrents exercés par les métiers ; elles font l'objet d'un pilotage et d'un suivi par les équipes de la direction Finances.

Enfin, le dispositif s'est doté d'un nouvel outil de gestion et de suivi des suspens, offrant de nouvelles fonctionnalités de rapprochement et de réconciliations. Il intègre notamment un module de contrôle des suspens permettant :

- de figer les suspens en date d'arrêté et de suivre leur apurement ;
- de qualifier les risques Natixis en fonction de leur antériorité et d'en mesurer le taux de couverture.

Sur le périmètre du Groupe Natixis, le changement d'outil de consolidation et la décentralisation de son alimentation ont contribué à la systématisation et à la qualité des contrôles réalisés par les entités consolidées, de l'information comptable et financière transmise.

Au sein des équipes de la direction Finances de Natixis, des renforts en moyens humains ont été pourvus afin d'accroître les contrôles de cohérence et d'analyse des liasses transmises et d'assurer le suivi des contrôles de second niveau réalisés par les directions financières ou comptables de chaque entité.

Concernant la filiale Ixis-Cib, le processus de contrôle comptable et financier est organisé, de la même manière, autour de deux niveaux :

- un premier niveau décentralisé au sein des back offices d'une part, pour la production d'inventaires justificatifs de la balance et d'un service des résultats, d'autre part, ayant pour responsabilité de couvrir l'ensemble des analyses liées au résultat.

  Ces deux acteurs produisent périodiquement un reporting transmis au service comptable central ;
- un second niveau centralisateur, rattaché au directoire, ayant la responsabilité de l'exploitation et de l'analyse des informations justificatives et des reportings produits et la réalisation de contrôles complémentaires.

Contrôles externes

En complément aux procédures d'autocontrôle mises en place dans les directions financières chargées de la production des comptes individuels ou consolidés, la qualité du contrôle comptable est vérifiée par :

- les missions ponctuelles des Inspections générales des actionnaires futurs organes centraux (CNCE, BFBP) et l'Inspection générale de Natixis ;
- les inspections que diligente la Commission bancaire en sa qualité de superviseur du système de surveillance bancaire ; courant 2006 le Groupe des Banques Populaires a fait l'objet d'une mission sur les retraitements IFRS.
- l'audit des commissaires aux comptes dont les travaux sont organisés dans le cadre d'un collège intervenant de façon homogène sur les principales entités du Groupe, et dont les conclusions s'appuient, notamment, sur le respect des normes édictées par le Groupe ainsi que sur l'efficacité des procédures locales de contrôle interne ;
- à l'occasion de ses travaux annuels, l'ensemble du collège a relevé les évolutions en terme de contrôle, notamment d'automatisation des traitements de suivi et de pilotage des arrêtés, et de maîtrise des risques.

CONCLUSION

Vécu pour l'essentiel (dix mois et demi) sous les couleurs de Natexis Banques Populaires, l'exercice 2006 s'est achevé sous celles de Natixis et, de ce fait, constitue un exercice de transition.

Jusqu'à novembre 2006, chacun des pôles constitutifs de Natixis a poursuivi ses stratégies visant au renforcement de ses dispositifs de gouvernance, de contrôle et de suivi des risques, afin de les maintenir à la hauteur des exigences réglementaires, techniques et professionnelles propres à ses activités.

Mais l'exercice 2006 s'est également caractérisé par d'importantes évolutions liées aux opérations ayant abouti à la constitution de Natixis.

En devenant Natixis, la société a adopté un mode d'administration avec directoire et conseil de surveillance, quand l'ex-Natexis Banques Populaires avait été jusqu'au 17 novembre 2006 une société anonyme à conseil d'administration. Cette évolution s'est accompagnée de la définition de règles de gouvernance rénovées, issues du pacte d'actionnaires signé le 17 novembre 2006 entre la Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne.

Dès le début du deuxième semestre 2006 ont été entrepris plusieurs chantiers visant à rapprocher les instances de contrôle tant permanent que périodique qui existaient chez l'ex-Natexis Banques Populaires comme dans les entités apportées à Natixis par la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne, ainsi qu'à les insérer dans les filières de contrôles mises en place par les actionnaires et futurs organes centraux de la société.

Ces chantiers ont pour objectifs de faire converger et d'harmoniser les systèmes de contrôle interne de Natixis, ainsi que d'en assurer l'extension à l'ensemble du périmètre de la société. À ce titre, leur poursuite constituera pour Natixis l'un des enjeux majeurs de l'exercice 2007.

Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ÉTABLI EN APPLICATION DU DERNIER ALINÉA DE L'ARTICLE L. 225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR CE QUI CONCERNE LES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE RELATIVES À L'ÉLABORATION ET AU TRAITEMENT DE L'INFORMATION COMPTABLE ET FINANCIÈRE

Exercice clos le 31 décembre 2006

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Natixis, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2006.

Il appartient au Président du conseil de surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil de surveillance et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du conseil de surveillance établi en application des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 6 avril 2007

Les commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS	SALUSTRO REYDEL	MAZARS & GUERARD
Damien LEURENT	Membre de KPMG International	Charles DE BOISRIOU
	Michel SAVIOZ	Michel BARBET-MASSIN

8 ÉLÉMENTS COMPLÉMENTAIRES

	Page
ÉLÉMENTS JURIDIQUES	**394**
Assemblées générales	394
Rapport du Directoire sur les résolutions soumises à l'assemblée	394
Projet de résolutions en vue de l'Assemblée générale mixte du 24 mai 2007	395
INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	**399**
Renseignements de caractère général concernant Natixis	399
Renseignements de caractère général concernant le capital	403
Répartition du capital et des droits de vote	407
Marché des titres de Natixis	411
Dividendes	412
Contrats importants	412
Renseignements historiques concernant Natixis	416
Responsables du document de référence et de l'information	417
Documents accessibles au public	417
TABLE DE CONCORDANCE	**418**

Éléments juridiques

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

Mode de convocation

Les assemblées sont convoquées par le directoire ou, à défaut, dans les conditions de l'article 225-103 du Code de commerce. Les convocations sont faites dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Les réunions ont lieu soit au siège social soit dans tout autre lieu précisé dans la convocation.

Conditions d'admission

Les assemblées se composent de tous les actionnaires dont les titres sont libérés des versements exigibles.

Le droit de participer aux assemblées générales est subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres au nominatif tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

Un actionnaire peut toujours se faire représenter aux assemblées générales par un mandataire régulièrement autorisé. Ce mandataire n'a pas la faculté de se substituer une autre personne.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions fixées par les lois et règlements, adresser leurs formules de procuration et de vote par correspondance, soit sous forme papier, soit, sur décision du directoire publiée dans les avis de réunion et de convocation, par télétransmission. Le directoire peut également décider que les actionnaires peuvent participer et voter à toute assemblée générale par visioconférence ou télétransmission dans les conditions fixées par la réglementation.

Conditions d'exercice du droit de vote

Selon l'article 26 des statuts, chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Identification des actionnaires

Selon l'article 5 des statuts, la Société pourra, dans les conditions prévues par les lois et règlements en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité communication de tous renseignements relatifs aux détenteurs de titres conférant immédiatement, ou à terme, le droit de vote dans ses assemblées d'actionnaires, notamment leur identité, leur nationalité, leur adresse, le nombre de titres qu'ils détiennent et les restrictions dont ces titres peuvent être frappés.

Toute personne physique ou morale qui possède, directement ou indirectement, seule ou de concert, une fraction de 1,- % des droits de vote, ou tout multiple de ce pourcentage, doit notifier à la Société, par lettre recommandée avec accusé de réception, le nombre de droits de vote qu'elle possède. Cette notification doit intervenir, dans un délai de quinze jours à compter de chaque acquisition ou cession de cette fraction.

En cas de non-respect de l'obligation d'information prévue à l'alinéa précédent et à la demande, consignée dans le procès-verbal de l'assemblée d'un actionnaire représentant au moins 1 % des droits de vote, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée sont privées du droit de vote jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification.

RAPPORT DU DIRECTOIRE SUR LES RÉSOLUTIONS SOUMISES À L'ASSEMBLÉE

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Le directoire propose à l'assemblée, dans la première résolution, d'approuver les comptes sociaux de Natexis Banques Populaires pour 2006, qui font ressortir un résultat net positif de 744 399 468,97 euros.

La seconde résolution a pour objet d'approuver les conventions présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

L'assemblée sera appelée dans la troisième résolution à se prononcer sur l'affectation du résultat et la distribution du dividende. Le directoire propose à l'assemblée de décider la distribution d'un dividende de 0,86 euro pour chacune des 1 219 864 330 actions formant le capital social. Ce dividende serait payable à partir du 30 mai 2007.

La quatrième résolution porte sur l'approbation des comptes consolidés qui ont été présentés à l'assemblée, conformément aux dispositions du Code de commerce.

Le directoire propose à l'assemblée de renouveler l'autorisation donnée par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 afin de permettre à la société d'intervenir sur le marché de ses propres actions, dans les conditions fixées par la directive européenne 2003/6/CE du 28 janvier 2003 et par le règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003. C'est l'objet de la cinquième résolution.

Résolutions relevant de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

La sixième résolution a pour objet de renouveler l'autorisation consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions aux salariés ou mandataires sociaux de la société ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 255-180 du Code de commerce, l'autorisation donnée le 17 novembre 2006 ayant été utilisée en totalité. Le prix de souscription sera fixé conformément aux dispositions légales en vigueur prévues à l'article R. 225-144 du Code de commerce.

La septième résolution a pour but de permettre au Directoire d'attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre dans une limite portée à 6 600 000 actions au profit des salariés ou de certaines catégories de salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, afin de couvrir l'ensemble des effectifs de groupes concernés. Cette autorisation annule et remplace celle donnée par l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 dont le plafond était limité à 6 000 000 d'actions.

PROJET DE RÉSOLUTIONS EN VUE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DU 24 MAI 2007

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution : approbation des comptes sociaux

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance :

- du compte rendu des opérations sociales de Natixis au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- des comptes sociaux de l'exercice ;
- des observations du conseil de surveillance sur le rapport du directoire ainsi que sur les comptes de l'exercice écoulé ;
- et après avoir entendu les rapports de MM. les commissaires aux comptes ;

approuve le bilan et le compte de résultat tel qu'ils lui sont présentés et notamment les mouvements intervenus sur le report à nouveau depuis le 31 décembre 2005 et présentés ci-après :

- report à nouveau au 31/12/05 4 299,25 euros
  - dividende 2005 revenant aux actions propres 7 915 605,00 euros,
  - changement de méthode comptable sur le change à terme 9 625 593,88 euros,
  - changement de méthode comptable sur l'étalement des surcotes/décotes - 961 183,63 euros ;
- report à nouveau au 31/12/06 16 584 314,50 euros.

Deuxième résolution : rapport des commissaires aux comptes

L'assemblée générale approuve le rapport spécial de MM. les commissaires aux comptes sur les opérations visées à l'article L. 225-86 du Code de commerce.

Troisième résolution : affectation des résultats - dividendes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du projet d'affectation des résultats proposé par le directoire, approuve ce projet et :

- décide :
  - d'affecter le bénéfice de l'exercice 744 399 468,97 euros,
  - majoré du report à nouveau, soit 16 584 314,50 euros,
  - à la réserve légale à hauteur de 37 219 973,45 euros,

  laissant un bénéfice distribuable de 723 763 810,02 euros ;
- décide :
  - de distribuer un dividende global de 1 049 083 323,80 euros,
  - par affectation du bénéfice distribuable à hauteur de 723 763 810,02 euros,
  - et par prélèvement sur les réserves d'une somme de 325 320 000,00 euros,
  - et d'affecter le solde en report à nouveau soit 486,22 euros.

L'assemblée générale fixe, pour l'exercice clos le 31 décembre 2006, le dividende distribué à 0,86 euro, pour chacune des 1 219 864 330 actions formant le capital social.

Le dividende sera payable à partir du 30 mai 2007.

Il est rappelé à l'assemblée générale, conformément à la loi, que les dividendes nets payés au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

	2003	2004	2005
Dividende distribué par action au nominal de 16 euros *	2,50 euros	3,30 euros	5 euros
Nombre d'actions rétribuées *	48 045 139	48 255 962	48 995 480

* *Avant division du nominal par 10.*

Quatrième résolution : approbation des comptes consolidés

L'assemblée générale, après avoir :

- pris connaissance du compte rendu des opérations réalisées par Natixis et les sociétés incluses dans son périmètre de consolidation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2006 ;
- pris connaissance des comptes consolidés de l'exercice ;
- entendu le rapport de MM. les commissaires aux comptes sur ces comptes consolidés ;

approuve les comptes consolidés tels qu'ils lui sont présentés.

Cinquième résolution : intervention de la société sur le marché de ses propres actions

Conformément :

- aux dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce ;
- aux dispositions de la directive n° 2003/6 du Parlement européen et du conseil, et à celles du Règlement européen n° 2273/2003 du 22 décembre 2003 ;
- au Règlement général de l'Autorité des marchés financiers dans ses articles 631-1 et suivants, ainsi que dans ses articles 241-1 et suivants ;
- aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers dans deux décisions du 22 mars 2005 ;

et vu le descriptif du programme rendu public selon les modalités prévues par l'Autorité des marchés financiers, l'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du directoire, autorise le directoire à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation, donnée pour une période de dix-huit mois à compter de la présente assemblée, est destinée à permettre à la société :

- d'assurer la liquidité ou d'animer le marché du titre par l'intermédiaire d'un prestataire de services d'investissement agissant de manière indépendante, dans le cadre d'un contrat de liquidité établi conformément à la charte de déontologie de l'AFEI ;
- d'attribuer des actions aux salariés dans les conditions permises par la réglementation, notamment dans le cadre de la participation aux fruits de l'expansion de l'entreprise, du régime des options d'achat d'actions, par le biais de plan d'Epargne d'entreprise ou de groupe, ou par attribution gratuite d'actions ;
- de remettre les actions en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe ;
- de les utiliser pour couvrir des obligations liées à des titres de créances donnant accès au capital ;
- de les annuler par voie de réduction de capital.

L'achat, la cession, l'échange ou le transfert des actions pourront être effectués par tous moyens, en bourse ou de gré à gré, y compris par acquisition ou cession de blocs, offres publiques, par le recours à des instruments financiers dérivés ou à des bons ou valeurs mobilières donnant droit à des actions de la société, ou par la mise en place de stratégies optionnelles, dans les conditions prévues par les autorités de marché et dans le respect de la réglementation. La part maximale du capital acquise ou transférée sous forme de blocs de titres pourra atteindre la totalité du programme.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment dans les limites autorisées par les dispositions réglementaires en vigueur, y compris en période d'offre publique d'achat ou d'échange initiée par la Société ou visant les titres de la Société.

L'assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 5 % du capital de la société, ce qui à ce jour correspond à 60 993 216 actions, et décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 1 830 millions d'euros.

L'assemblée générale décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 30 euros par action, étant précisé qu'en cas d'opération ultérieure sur le capital, notamment par incorporation de réserves et attribution gratuite d'actions, division ou regroupement des actions, le prix indiqué ci-dessus sera ajusté en conséquence.

En vue d'assurer l'exécution de la présente délégation, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation telle que définie par l'article L. 225-209 alinéa 2 du Code de commerce, pour décider la mise en œuvre de la présente autorisation et en fixer les modalités, notamment pour ajuster le prix d'achat susvisé en cas d'opérations modifiant les capitaux propres, le capital social ou la valeur nominale des actions, passer tous ordres en

bourse, conclure tous accords, effectuer toutes déclarations et formalités et généralement faire tout le nécessaire.

Cette autorisation annule et remplace à compter de ce jour toute délégation antérieure de même nature.

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

Sixième résolution : délégation de compétence consentie au directoire en vue d'attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions

Connaissance prise du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires, et en application des dispositions des articles L. 225-177 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale :

1. Décide d'autoriser le directoire à consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de la société, ou à certains d'entre eux, ou des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce des options d'une durée de sept (7) années donnant droit à la souscription d'actions nouvelles ou à l'achat d'actions existantes de la société provenant de rachats effectués dans les conditions prévues par les statuts et par la loi.
2. Décide que le nombre total des options de souscription consenties au titre de la présente autorisation ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions représentant plus de 10 000 000 d'actions.
3. Décide que les options de souscription et/ou d'achat d'actions devront être consenties avant l'expiration d'une période de 38 mois à compter de la présente assemblée.
4. Prend acte et décide, le cas échéant, que la présente autorisation emporte de plein droit, au profit des bénéficiaires des options de souscription, renonciation expresse des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription aux actions qui seront émises lors de l'exercice des options.
5. Confère au directoire tous pouvoirs pour mettre en œuvre, dans les conditions fixées par la loi et les statuts, la présente délégation, à l'effet notamment de :
   - fixer les conditions auxquelles seront consenties les options et arrêter la liste ou les catégories de bénéficiaires des options,
   - déterminer le prix de souscription des actions (dans le cas d'options de souscription) et le prix d'achat des actions (dans le cas d'options d'achat d'actions), le jour où les options seront consenties étant précisé que ce prix ne pourra être inférieur à la valeur résultant de l'application de la réglementation en vigueur,
   - ajuster le prix de souscription et le prix d'achat des actions pour tenir compte des opérations financières éventuelles pouvant intervenir avant la levée des options,
   - fixer la ou les périodes d'exercice des options ainsi consenties,
   - prévoir la faculté de suspendre temporairement les levées d'options pendant un délai maximum de trois mois en cas de réalisation d'opérations financières impliquant l'exercice d'un droit attaché aux actions,
   - constater, s'il y a lieu, lors de sa première réunion suivant la clôture de chaque exercice, le nombre et le montant des actions émises pendant la durée de l'exercice à la suite des levées d'options,
   - sur sa seule décision et s'il le juge opportun, imputer les frais des augmentations du capital social sur le montant des primes afférentes à ces augmentations et prélever sur ce montant les sommes nécessaires pour porter la réserve légale au dixième du nouveau capital après chaque augmentation,
   - accomplir ou faire accomplir tous actes et formalités à l'effet de rendre définitives les augmentations de capital qui pourront être réalisées en vertu de l'autorisation faisant l'objet de la présente résolution ; modifier les statuts en conséquence et généralement faire tout ce qui sera nécessaire ;
6. Prend acte que la présente délégation prive d'effet toute délégation antérieure ayant le même objet.

Septième résolution : attribution d'actions gratuites

L'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 avait autorisé le directoire à procéder en une ou plusieurs fois, à l'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre, dans la limite de 6 000 000 d'actions, au profit des salariés ou de certaines catégories de salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

L'assemblée avait délégué tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation à son Président et ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées.

Le nombre d'actions gratuites à attribuer devant être ajusté pour couvrir l'ensemble des effectifs des groupes concernés, il est proposé d'autoriser le directoire à attribuer un nombre d'actions porté à 6 600 000, et en conséquence, de substituer à la résolution adoptée le 17 novembre 2006 la résolution suivante :

Après avoir pris connaissance du rapport du directoire et du rapport spécial des commissaires aux comptes, conformément aux articles L. 225-197-1 et L. 225-197-2 et suivants du Code de commerce, l'assemblée générale, statuant aux conditions

de quorum et de majorité requises pour les assemblées extraordinaires :

1. autorise le directoire à procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société ;
2. décide que les bénéficiaires des attributions pourront être les salariés ou certaines catégories d'entre eux, de la Société et/ou des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement dans les conditions de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce ;
3. décide que le directoire déterminera l'identité des bénéficiaires des attributions ainsi que les conditions et, le cas échéant, les critères d'attribution des actions ;
4. décide que le nombre total d'actions attribuées gratuitement en vertu de la présente résolution ne pourra représenter plus de 6 600 000 actions au jour de la décision du directoire, compte non tenu des actions supplémentaires à émettre ou à attribuer pour préserver les droits des bénéficiaires en cas d'opérations sur le capital de la Société au cours de la période d'acquisition ;
5. décide que l'attribution des actions à leurs bénéficiaires sera définitive au terme d'une période d'acquisition minimale de deux ans, la durée minimale de l'obligation de conservation des actions par les bénéficiaires étant fixée à deux ans à compter de l'attribution définitive des actions ;
6. décide, par exception à ce qui précède, que les actions seront attribuées définitivement à leur bénéficiaire avant le terme de la période d'acquisition en cas d'invalidité du bénéficiaire correspondant au classement dans la deuxième ou la troisième des catégories prévues à l'article L. 341-4 du Code de la sécurité sociale, les actions ainsi attribuées de manière anticipée étant alors librement cessibles par le bénéficiaire, nonobstant la période de conservation normalement applicable ;
7. autorise le directoire à procéder, le cas échéant, pendant la période d'acquisition, aux ajustements du nombre d'actions attribuées gratuitement en fonction des éventuelles opérations sur le capital de la Société de manière à préserver le droit des bénéficiaires ;
8. prend acte que la présente décision emporte renonciation de plein droit des actionnaires, en faveur des attributaires d'actions gratuites, pour la partie des réserves, bénéfices et primes qui, le cas échéant, sera incorporée au capital en cas d'émission d'actions nouvelles ;
9. prend acte du fait que, dans l'hypothèse où le directoire viendrait à faire usage de la présente autorisation, il informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 du Code de commerce, dans les conditions prévues par l'article L. 225-197-4 dudit Code.

La présente autorisation est donnée pour une durée de 38 mois à compter de la date de la présente assemblée.

L'assemblée délègue tous pouvoirs au directoire, avec faculté de subdélégation à son Président et ou à l'un de ses membres avec l'accord du Président, dans les conditions fixées par la loi, pour mettre en œuvre la présente délégation, à l'effet notamment de déterminer les dates et modalités des attributions et prendre généralement toutes les dispositions utiles et conclure tous accords pour parvenir à la bonne fin des attributions envisagées, constater la ou les augmentations de capital résultant de toute attribution réalisée par l'usage de la présente délégation et modifier corrélativement les statuts.

Cette autorisation annule et remplace, à compter de ce jour, toute délégation antérieure de même nature, et en particulier celle consentie sous la 21e résolution de l'assemblée générale mixte du 17 novembre 2006.

Huitième résolution : pouvoirs pour les formalités

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour l'accomplissement des formalités de dépôt et de publication prévues par la loi.

Informations complémentaires

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT NATIXIS

Dénomination

Natixis

Siège social

45, rue Saint-Dominique - 75007 Paris

Forme juridique

Natixis est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance. Elle est régie par la réglementation des sociétés commerciales, par les dispositions du Code monétaire et financier et par ses statuts.

Date de constitution et durée

La société a été constituée le 20 novembre 1919 sous le nom de Crédit National. Sa durée a été portée à 99 ans à compter du 9 novembre 1994, sauf prorogation ou dissolution anticipée. Le nom de Natixis a été adopté par l'Assemblée générale des actionnaires du 17 novembre 2006.

Objet social

Aux termes de l'article 2 de ses statuts, la société a pour objet, en France et à l'étranger :

- l'exercice de toutes opérations de banque et opérations connexes au sens de la loi bancaire ;
- la fourniture de tous services d'investissement tels qu'ils sont définis par le Code monétaire et financier ;
- l'accomplissement des missions spécifiques confiées par l'État dans le domaine économique et financier, dans le cadre de conventions particulières ;
- l'exercice de toutes opérations de courtage ;
- la prise de participation dans les sociétés, groupements ou associations se rapportant directement ou indirectement aux activités énoncées ci-dessus ;
- ainsi que la réalisation de toutes opérations civiles ou commerciales.

Registre et numéro d'inscription

Registre du Commerce et des Sociétés de Paris

B 542 044 524 Code APE 652 C

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société et en particulier ses statuts, ses comptes, les rapports présentés à ses assemblées par le directoire ou les commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social.

Exercice social

L'année sociale commence le 1er janvier et finit le 31 décembre.

Répartition statutaire des bénéfices (*Titre V, article 34 des statuts*)

Sur le bénéfice de chaque exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint une somme égale au dixième du capital social : il reprend son cours obligatoire lorsque cette réserve descend au-dessous de ce dixième.

Le solde des bénéfices constitue, avec éventuellement le report à nouveau bénéficiaire, le bénéfice distribuable dont l'assemblée générale ordinaire a la libre disposition dans le cadre de la législation en vigueur et qu'elle peut, soit reporter à nouveau, soit porter aux réserves, soit distribuer en tout ou partie, sur la proposition du directoire.

L'assemblée générale ordinaire peut aussi décider la mise en distribution de sommes prélevées sur le report à nouveau ou sur les réserves dont elle a la disposition ; dans ce cas, la décision indique expressément les postes de réserve sur lesquels les prélèvements sont effectués.

L'assemblée générale ordinaire peut proposer aux actionnaires, pour tout ou partie du dividende mis en distribution, une option entre un paiement du dividende en numéraire, ou un paiement en actions. Dans cette seconde hypothèse, le paiement aura lieu par attribution d'actions de la société, conformément aux dispositions légales et réglementaires en la matière.

Dans les conditions légales en vigueur, le directoire peut décider de procéder au paiement d'acomptes sur dividendes, en numéraire ou en actions.

Le paiement des dividendes annuels se fait aux époques fixées par le directoire dans un délai de neuf mois suivant la clôture de l'exercice.

Dispositions statutaires concernant l'administration et le contrôle de la société (*Titre III, articles 9 à 20 des statuts*)

Directoire

Article 9 – Composition du directoire

La Société est dirigée par un directoire, composé de deux à sept membres, nommés par le conseil de surveillance. Il exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil de surveillance, conformément à la loi et aux présents statuts.

Les membres du directoire peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Ils sont obligatoirement des personnes physiques. Ils sont toujours rééligibles. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire.

La limite d'âge pour exercer la fonction de membre du directoire est fixée à 70 ans. Tout membre du directoire qui atteint cet âge est réputé démissionnaire d'office.

Le directoire est nommé pour une durée de six (6) ans. En cas de vacance d'un siège, le conseil de surveillance, conformément à la loi, nomme le remplaçant pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Tout membre du directoire est révocable, soit par le conseil de surveillance, soit par l'assemblée générale. Si la révocation est décidée sans juste motif, elle peut donner lieu à dommages-intérêts. La révocation d'un membre du directoire n'entraîne pas la résiliation de son contrat de travail.

Article 10 – Présidence du directoire – Direction générale

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de Président. Celui-ci exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il représente la Société dans ses rapports avec les tiers.

Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou deux membres du directoire qui portent alors le titre de Directeur général.

Les fonctions de Président et, le cas échéant, de Directeur général, attribuées à des membres du directoire, peuvent leur être retirées à tout moment par le conseil de surveillance.

Vis-à-vis des tiers, tous actes engageant la Société sont valablement accomplis par le Président du directoire ou par un Directeur général.

Article 11 – Délibération du directoire

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié au moins de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la convocation. L'ordre du jour peut être complété au moment de la réunion. Les convocations sont faites par tous moyens et même verbalement.

Le Président du directoire ou, en son absence, le Directeur général qu'il désigne, préside les séances.

Les délibérations du directoire ne sont valables que si la moitié au moins de ses membres sont présents. Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. En cas de partage des voix, celle du Président de séance est prépondérante.

Les délibérations sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial et signés par les membres du directoire ayant pris part à la séance.

Le directoire, pour son propre fonctionnement, arrête son règlement intérieur, et le communique pour information au conseil de surveillance.

Article 12 – Pouvoirs et obligations du directoire

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Aucune restriction de ses pouvoirs n'est opposable aux tiers, et ceux-ci peuvent poursuivre la Société, en exécution des engagements pris en son nom par le Président du directoire ou un Directeur général, dès lors que leurs nominations ont été régulièrement publiées.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres ou toute personne choisie hors de son sein, de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge nécessaires.

Le directoire établit, et présente au conseil de surveillance, les rapports, budgets, ainsi que les comptes trimestriels, semestriels et annuels, dans les conditions prévues par la loi et par les statuts.

Le directoire convoque toutes assemblées générales des actionnaires, fixe leur ordre du jour et exécute leurs décisions.

Article 13 – Rémunération des membres du directoire

Le conseil de surveillance fixe le mode et le montant de la rémunération de chacun des membres du directoire.

Conseil de surveillance

Article 14 – Composition du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance est composé de trois (3) membres au moins et de dix-huit (18) membres au plus, sous réserve de la dérogation prévue par la loi en cas de fusion.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés par l'assemblée générale ordinaire, sauf la faculté pour le conseil, en cas de vacance d'un ou plusieurs postes, de procéder par cooptation à la nomination de leurs remplaçants, chacun pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, sous réserve de ratification par la prochaine assemblée générale.

Lorsqu'il a été établi, conformément à la réglementation en vigueur que le pourcentage du capital détenu par l'actionnariat salarié dépassait le seuil fixé par la loi, un membre du conseil de surveillance est nommé par l'assemblée générale parmi les candidats désignés à cet effet par le conseil de surveillance du ou des Fonds communs de placement d'entreprise. Le membre du conseil de surveillance désigné à ce titre n'est pas pris en compte pour le calcul du nombre maximum stipulé au premier alinéa du présent article.

Le membre du conseil de surveillance ainsi nommé siège au conseil de surveillance avec voix délibérative et est soumis aux mêmes droits et obligations que les autres membres du conseil de surveillance.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant dépassé l'âge de 70 ans ne peut être supérieur au tiers du nombre des membres du conseil de surveillance en fonction. Lorsque cette proportion se trouve dépassée, le plus âgé des membres du conseil de surveillance, le Président excepté, cesse d'exercer ses fonctions à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire.

Pendant la durée de son mandat, chaque membre du conseil de surveillance doit être propriétaire de cent (100) actions au moins.

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour une durée de six (6) ans. Ils sont rééligibles. Les fonctions d'un membre du conseil de surveillance prennent fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice écoulé, tenue dans l'année au cours de laquelle expire son mandat.

Article 15 – Présidence du conseil de surveillance

Le conseil de surveillance, pour la durée de leur mandat, élit en son sein un Président et deux Vice-Présidents (un premier Vice-Président et un second Vice-Président), qui sont obligatoirement des personnes physiques.

Il détermine leurs rémunérations, fixes ou variables.

Le Président est chargé de convoquer le conseil, quatre fois par an au moins, et d'en diriger les débats.

Article 16 – Réunions du conseil de surveillance

16.1 Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société et les dispositions légales et réglementaires l'exigent et au moins une fois par trimestre pour l'examen du rapport trimestriel écrit du directoire, sur la convocation de son Président ou d'un tiers de ses membres, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué dans la lettre de convocation.

Sous réserve d'une Urgence telle que définie ci-dessous, le conseil de surveillance doit être convoqué dans un délai raisonnable avant la date de réunion prévue. La convocation comporte l'ordre du jour détaillé de la réunion.

Les membres du conseil de surveillance devront disposer, avant la réunion et dans un délai suffisant, de l'information leur permettant de prendre une décision éclairée.

Les réunions du conseil de surveillance sont présidées par le Président du conseil de surveillance ou par l'un des Vice-Présidents.

Le conseil de surveillance peut désigner un secrétaire choisi ou non parmi ses membres.

Les réunions sont tenues et les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi.

Le conseil de surveillance établit un règlement intérieur, qui peut prévoir que, sauf pour l'adoption des décisions relatives à la vérification et au contrôle des comptes sociaux et consolidés, sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion du conseil au moyen d'une visioconférence ou par utilisation de moyens de télécommunication, dans les conditions permises ou prescrites par la loi et les règlements en vigueur.

Les procès-verbaux des réunions du conseil sont dressés, et des copies ou extraits en sont délivrés et certifiés conformément à la loi.

16.2 En cas d'urgence telle que définie ci-dessous (« l'Urgence »), il pourra être fait application de la procédure accélérée ci-après.

L'Urgence est définie comme une situation exceptionnelle (i) caractérisée par l'existence d'un bref délai, imposé par un tiers sous peine de forclusion et dont le non-respect serait susceptible d'entraîner un préjudice pour la Société ou l'une de ses Principales Filiales (le terme Principale Filiale désignant Ixis Corporate & Investment Bank, Ixis Asset Management Group, Coface et Natexis Asset Management ou tout autre société contrôlée directement ou indirectement par la Société au sens de l'article L. 233-3 du Code de commerce (x) qui leur serait substituée (en tout ou partie) par l'effet d'une fusion, d'un apport ou autre transfert de ses actifs ou (y) qui en détiendrait le contrôle au sens de l'article L. 233-3 I et II du Code de commerce), ou (ii) nécessitant une réponse rapide de la Société incompatible avec l'application des délais de convocation habituels du conseil de surveillance.

En cas d'Urgence, les délais de convocation et de réunion du conseil de surveillance ne seront pas soumis à l'article 16.1 ci-dessus, pour autant que le Président du conseil de surveillance de la Société ait :

- préalablement adressé une notification motivant l'Urgence au sens de la définition ci-dessus aux membres du conseil de surveillance ; et
- communiqué à l'ensemble des membres du conseil de surveillance, avec la convocation à la réunion dudit conseil, tous les éléments nécessaires à leur analyse.

Article 17 – Pouvoirs du conseil de surveillance

17.1 Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la Société par le directoire.

À toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns, et il peut se faire communiquer

par le directoire tous les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le directoire lui présente un rapport une fois par trimestre au moins, retraçant les principaux actes ou faits de la gestion de la Société, avec tous les éléments permettant au conseil d'être éclairé sur l'évolution de l'activité sociale, ainsi que les comptes trimestriels et semestriels.

Après la clôture de chaque exercice, dans les délais réglementaires, le directoire lui présente, aux fins de vérification et contrôle, les comptes annuels, les comptes consolidés, et son rapport à l'assemblée. Le conseil de surveillance présente à l'assemblée annuelle ses observations sur le rapport du directoire et sur les comptes annuels, sociaux et consolidés.

Cette surveillance ne peut en aucun cas donner lieu à l'accomplissement d'actes de gestion effectués directement ou indirectement par le conseil de surveillance ou par ses membres.

Le conseil de surveillance nomme et peut révoquer les membres du directoire, le Président du directoire et les Directeurs généraux dans les conditions prévues par la loi et par l'article 9 des présents statuts.

Le conseil de surveillance arrête le projet de résolution proposant à l'assemblée générale la désignation des commissaires aux comptes, dans les conditions prévues par la loi.

Le conseil de surveillance peut décider la création en son sein de comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son Président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions de ces comités qui exercent leurs activités sous sa responsabilité.

17.2 Les opérations suivantes sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance :

a) par les dispositions légales et réglementaires en vigueur :

- la cession d'immeubles par nature,
- la cession totale ou partielle de participations,
- toute convention soumise à l'article L. 225-86 du Code de commerce ;

b) par les présents statuts :

- augmentation du capital social, avec maintien du droit préférentiel de souscription, immédiate ou à terme, d'une valeur prime incluse supérieure à 75 millions d'euros,
- extension des activités de Natixis à des métiers significatifs non exercés par Natixis,
- désignation des membres des conseils de surveillance ou conseils d'administration, directoires, et le cas échéant, des Directeurs généraux et des Directeurs généraux délégués des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2),
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert de certificats coopératifs d'investissement émis par les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant total supérieur à 150 millions d'euros,
- toute opération d'apport, de fusion ou scission à laquelle Natixis ou l'une des Principales Filiales (tel que ce terme est défini à l'article 16.2) ou Filiales Dédiées (le terme Filiales Dédiées désignant Compagnie 1818 – Banquiers Privés, CEFI, Banque Privée Saint-Dominique, Natexis Assurances, Novacrédit, GCE Garantie, Écureuil Gestion et Foncier Assurance, ou toute société qui leur serait substituée) serait partie,
- augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription,
- approbation du plan d'affaires de la Société préparé par le directoire comprenant notamment les objectifs de rentabilité et la politique des risques (le « Plan stratégique ») ainsi que toute modification significative du Plan stratégique,
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

Article 18 – Rémunération des membres du conseil de surveillance

Des jetons de présence peuvent être alloués au conseil de surveillance par l'assemblée générale. Le conseil les répartit librement entre ses membres.

Le conseil peut également allouer aux membres du conseil de surveillance des rémunérations exceptionnelles dans les cas et aux conditions prévus par la loi.

Contrôle

Article 19 – Censeurs

L'assemblée générale ordinaire peut nommer un ou plusieurs censeurs.

Leur mandat est de six (6) ans. Ils sont rééligibles, ils peuvent être révoqués par l'assemblée générale.

Les censeurs reçoivent les mêmes informations que les membres du conseil de surveillance et sont convoqués à toutes les réunions du conseil de surveillance. Ils siègent au conseil de surveillance avec voix consultative.

Ils peuvent être nommés à titre provisoire par le conseil de surveillance, sous réserve de ratification par la plus prochaine assemblée générale.

Ils peuvent recevoir une rémunération dont le montant est fixé par le conseil de surveillance.

Article 20 – Commissaires aux comptes

Les commissaires aux comptes titulaires et suppléants sont nommés par l'assemblée générale ordinaire dans les conditions prévues par la loi. Ils sont investis des fonctions et des pouvoirs que leur confère la législation en vigueur.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

Forme et transmission des actions (*Titre II, article 4 des statuts*)

Les actions de la société sont sous la forme nominative, ou au porteur identifiable, au choix de l'actionnaire.

Elles font l'objet d'une inscription en compte et se transmettent selon les modalités définies par les lois et règlements.

Capital social

1 951 782 928 euros au 31 décembre 2006, divisé en 1 219 864 330 actions de 1,60 euro chacune entièrement libérées.

Capital autorisé non émis

L'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 a donné au directoire des délégations de compétence, conformément aux dispositions des articles L. 225-129-2, L. 228-92 et L. 228-93 du Code de commerce, pour une durée de 26 mois à compter de l'assemblée, afin de décider une ou plusieurs augmentations de capital par émission d'actions ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription, pour un montant de capital nominal ne pouvant excéder 150 millions d'euros.

La même assemblée a décidé, conformément à la réglementation :

- qu'en cas de demande excédentaire, les émissions d'actions ainsi décidées pourraient être augmentées dans la limite de 15 % de l'émission initiale ;
- que le directoire pourrait procéder, à hauteur de 10 % du capital social, à des émissions destinées à rémunérer des apports en nature à la société et constitués de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.

Titres non représentatifs du capital

Le 25 novembre 1985, la Banque Française du Commerce Extérieur a émis 140 000 titres participatifs d'une valeur nominale de 5 000 FRF. Le coupon est payable le 25 novembre de chaque année. Les rachats se font à l'initiative de l'emprunteur. Au 31 décembre 2006, il restait 113 000 titres participatifs en circulation.

Autres titres donnant accès au capital

Comme indiqué dans le tableau ci-dessous, il existait 15 827 050 options de souscription d'actions exerçables ou restant à exercer au 31 décembre 2006.

Ces options ont été consenties :

- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de Natexis Banques Populaires, ainsi qu'aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de sociétés dont le capital était détenu majoritairement, directement ou indirectement, par Natexis Banques Populaires ;
- aux salariés et dirigeants mandataires sociaux de la Banque Fédérale des Banques Populaires, des Banques Populaires, et des entités dont le capital était détenu pour plus de 50 %, directement ou indirectement, exclusivement ou conjointement, par la Banque Fédérale des Banques Populaires ou les établissements affiliés.

Le prix de souscription de ces actions correspond à la moyenne des 20 derniers cours cotés ayant précédé la séance du conseil qui a fixé les modalités du plan d'options annuel.

Au titre de l'exercice 2006, aucune option de souscription d'actions n'a été consentie.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION AU 31.12.06

Date du plan	Date d'assemblée générale	Options exerçables à compter du	Options exerçables jusqu'au	Prix d'exercice d'une option en euros	Nombre de bénéfi ciaires restants	Nombre d'options autorisées par le CA	Nombre d'options attribuées	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
20/09/2000	03/05/1996	20/09/2005	19/09/2007	8,314	20	2 200 000	2 200 000	1 827 720	264 280	0	108 000
19/09/2001	31/05/2001	19/09/2005	18/09/2008	9,430	94	5 000 000	4 970 500	3 874 900	917 500	0	178 100
10/09/2002	31/05/2001	10/09/2006	09/09/2009	7,247	189	3 750 000	3 311 100	1 673 730	1 564 670	0	72 700
10/09/2003	31/05/2001	10/09/2007	09/09/2010	8,325	544	4 300 000	4 068 900	89 100	0	3 928 600	51 200
17/11/2004	27/05/2004	17/11/2008	16/11/2011	8,910	566	4 500 000	4 277 500	74 500	0	4 190 000	13 000
15/11/2005	19/05/2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	657	5 000 000	4 970 000	0	0	4 962 000	8 000
Totaux					2 070	24 750 000	23 798 000	7 539 950	2 746 450	13 080 600	431 000

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION ATTRIBUÉES AUX DIRIGEANTS AU 31.12.06

Date du plan	Date d'assemblée générale	Options exerçables à compter du	Options exerçables jusqu'au	Prix d'exercice d'une option en euros	Nombre de dirigeants bénéficiaires	Nombre d'options attribuées aux dirigeants	Nombre d'options exercées	Nombre d'options exerçables	Nombre d'options restant à exercer	Nombre d'options annulées
20/09/2000	03/05/1996	20/09/2005	19/09/2007	8,314		0	0	0	0	0
19/09/2001	31/05/2001	19/09/2005	18/09/2008	9,430	2	245 000	245 000	0	0	0
10/09/2002	31/05/2001	10/09/2006	09/09/2009	7,247	2	165 000	0	165 000	0	0
10/09/2003	31/05/2001	10/09/2007	09/09/2010	8,325	2	240 000	0	0	240 000	0
17/11/2004	27/05/2004	17/11/2008	16/11/2011	8,910	2	255 000	0	0	255 000	0
15/11/2005	19/05/2005	15/11/2009	14/11/2012	11,924	2	280 000	0	0	280 000	0
Totaux						1 185 000	245 000	165 000	775 000	0

Remarques :

Les chiffres ont été actualisés compte tenu de la division du nominal par 10 effectuée le 17 novembre 2006.

Certaines dérogations permettent de lever les options par anticipation (opérations financières menées sur le capital de Natixis par un tiers, ainsi que départ à la retraite, négocié ou décès du bénéficiaire).

Options de souscription d'actions consenties aux 10 premiers salariés non mandataires sociaux	Nombre total d'options attribuées	Prix d'exercice *(en euros)*	Date d'échéance	Plan numéro
Exercice 2006	0	0	-	-

Options levées par les 10 salariés non mandataires sociaux ayant levé le plus grand nombre d'options	Nombre total d'actions souscrites	Prix moyen pondéré *(en euros)*
Exercice 2006	465 000	8,328
Détail par Plan	**Nombre d'actions souscrites**	**Prix unitaire**
Plan 2000	52 000	8,314
Plan 2001	205 000	9,430
Plan 2002	208 000	7,247

L'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 a donné au directoire une délégation de compétence, pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée, afin de consentir en une ou plusieurs fois aux salariés ou mandataires sociaux de Natixis et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, l'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions.

Cette autorisation porte sur un maximum de 10 000 000 actions.

Évolution du capital au cours des cinq derniers exercices sociaux

	Nombre d'actions en début d'exercice	Nombre d'actions créées pendant l'exercice	Nombre d'actions en fin d'exercice	Capital social *(en euros)*
2002	44 314 352	3 128 485	47 442 837	759 085 392
2003	47 442 837	602 302	48 045 139	768 722 224
2004	48 045 139	210 823	48 255 962	772 095 392
2005	48 255 962	739 518	48 995 480	783 927 680
2006	48 995 480	1 214 964 750 [(a)]	1 219 864 330	1 951 782 928

(a) Dont 1 109 911 689 actions au titre de la division du nominal du 17 novembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille le montant des primes d'émission de chacune des opérations sur le capital.

Années	Libellés	Nombre d'actions	Capital social *(en euros)*	Primes d'émissions sur augmentation de capital *(en euros)*
2002	**Nombre d'actions en début d'exercice**	**44 314 352**	**709 029 632**	
	actions au titre des FCPE	5 355	85 680	286 620,37
	actions provenant de la conversion de TSDIC	1 717 431	27 478 896	86 413 090,39
	actions au titre de la levée d'options de souscription	4 400	70 400	108 393,66
	actions par apport de titres Arnhold & S. Bleichroeder	1 401 082	22 417 312	83 448 443,92
	actions suite à fusion avec la société immobilière ABC	217	3 472	3 943,16
	Au 31 décembre	**47 442 837**	**759 085 392**	
2003	**Au 1er janvier**	**47 442 837**	**759 085 392**	
	actions au titre des FCPE	3 756	60 096	161 981,00
	actions au titre de la levée d'options de souscription	43 340	693 440	1 733 850,39
	actions par apport de titres Banque du Dôme-Crédifrance Factor	218 559	3 496 944	14 643 375,64
	actions par apport de titres Sopromec Participations	336 647	5 386 352	25 248 563,45
	Au 31 décembre	**48 045 139**	**768 722 224**	
2004	**Au 1er janvier**	**48 045 139**	**768 722 224**	
	actions au titre des FCPE	3 086	49 376	175 126,36
	actions au titre de la levée d'options de souscription	207 737	3 323 792	10 204 917,64
	Au 31 décembre	**48 255 962**	**772 095 392**	
2005	**Au 1er janvier**	**48 255 962**	**772 095 392**	
	actions au titre des FCPE	3 043	48 688	225 259,18
	actions au titre de la levée d'options de souscription	480 436	7 686 976	33 653 461,26
	actions au titre de l'augmentation de capital réservée à la Banque Fédérale des Banques Populaires	256 039	4 096 624	25 903 465,63
	Au 31 décembre	**48 995 480**	**783 927 680**	
2006	**Au 1er janvier**	**48 995 480**	**783 927 680**	
	paiement du dividende en actions	1 103 281	17 652 496	185 075 387,75
	actions au titre des FCPE	10 010	160 160	1 529 227,70
	actions au titre de la levée d'options de souscription	83 274	1 332 384	5 773 940,85
	actions au titre des apports de la CNCE et de la SNC CHAMPION	73 131 476	1 170 103 616	13 128 041 797,00
NATEXIS BANQUES POPULAIRES DEVIENT NATIXIS – DIVISION DU NOMINAL PAR 10				
	nouvelle situation	*1 233 235 210*	*1 973 176 336*	
	imputation des frais 2006 sur la prime d'apport			(3 879 879,00)
	réduction de capital par annulation des titres auto détenus	(15 552 460)	(24 883 936)	(288 910 332,20)
	actions au titre de la levée d'options de souscription	2 181 580	3 490 528	13 635 082,21
	Au 31 décembre	**1 219 864 330**	**1 951 782 928**	

Autres renseignements sur le capital

Natixis n'a procédé à aucun nantissement de ses titres.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Répartition du capital au 31.12.06

Au 31 décembre 2006, les principaux actionnaires de Natixis sont les suivants :

	% du capital	% des droits de vote
Banque Fédérale des Banques Populaires	34,44 %	34,44 %
dont SNC Champion [(a)]	*2,35 %*	*2,35 %*
Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance	34,44 %	34,44 %
DZ BANK AG	1,87 %	1,87 %
SAN PAOLO IMI	1,68 %	1,68 %
ASB Holdings	0,43 %	0,43 %
Actionnariat salarié (FCPE)	0,60 %	0,60 %
Public	26,54 %	26,54 %

(a) La SNC Champion a été dissoute sans liquidation le 19 janvier 2007, son patrimoine ayant fait l'objet d'une transmission universelle au profit de son associé unique, la BFBP.

À la connaissance de Natixis, il n'existe aucun autre actionnaire, hormis ceux cités dans le tableau ci-avant, qui détienne plus de 5 % du capital ou des droits de vote.

La Banque Fédérale des Banques Populaires et la Caisse Nationale des Caisses d'Epargne ont conclu entre elles un pacte d'actionnaires au titre duquel elles agissent de concert et dont les principales dispositions sont décrites page 407.

Détention des actions par les membres des organes de direction et de surveillance

Les membres du conseil de surveillance, personnes physiques et morales, détenaient au 31 décembre 2006 68,88 % du capital de Natixis (la presque totalité par la BFBP et la CNCE).

La détention des actions par les mandataires sociaux est non significative. Se reporter page 405 pour les options de souscription de la société consenties à certains salariés et mandataires sociaux.

Actions détenues en propre

Dans le cadre du programme de rachat d'actions autorisé par l'Assemblée générale du 17 novembre 2006, Natixis ne détenait plus aucune action propre au 31 décembre 2006.

Les 15 552 460 actions auto détenues ont été annulées par décision du Directoire du 4 décembre 2006.

Le tableau ci-dessous détaille le nombre et pourcentage d'actions détenues en propre au 30 mars 2007.

	Quantité achetée	Prix d'achat *(en euros)*	Prix moyen *(en euros)*	Quantité vendue	Prix de sortie *(en euros)*	Prix de sortie moyen *(en euros)*	Stock final	% du capital détenu
Au 1er janvier 2007	-	-	-	-	-	-	-	-
Régulation de cours	2 490 523	50 788 882	20,39	1 607 396	34 525 632	21,48		
Au 31 mars 2007	**2 490 523**	**50 788 882**	**20,39**	**1 607 396**	**34 525 632**	**21,48**	**883 127**	**0,07%**

Actionnariat salarié

Au cours de l'année 2006, la part du capital de Natixis détenue par les salariés du Groupe Banque Populaire a fortement diminué sous l'effet conjugué de deux facteurs :

- l'arrivée à échéance en juillet 2006 du Plan « Alizé », premier Plan Groupe d'actionnariat qui avait été mis en place en juin 2001. La part du capital détenue par les salariés est passée de 3,43 % au 31 décembre 2005 à 1,56 % au 14 septembre 2006 ;
- l'augmentation de capital du 17 novembre 2006, qui a mécaniquement ramené à 0,60 % la part du capital détenue par les salariés.

L'Assemblée générale mixte du 17 novembre 2006 a donné au directoire une délégation de compétence, pour une durée de 38 mois à compter de l'assemblée, afin de procéder en une ou plusieurs fois à des attributions d'actions gratuites dont les bénéficiaires pourront être les salariés de Natixis et des sociétés qui lui sont liées directement ou indirectement au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce.

Cette autorisation a porté sur un maximum de 6 000 000 actions.

Modifications dans la répartition du capital au cours des trois dernières années

	Natexis Banques Populaires		Natixis
au 31 décembre *(en pourcentage)*	2004	2005	2006
Groupe Banque Populaire et ses filiales	77,87 %	75,99 %	34,44 %
Groupe Caisse d'Epargne	-	-	34,44 %
DZ BANK AG	1,88 %	1,85 %	1,87 %
SAN PAOLO IMI	-	-	1,68 %
ASB Holdings	2,89 %	1,57 %	0,43 %
Actionnariat salarié	3,37 %	3,43 %	0,60 %
IKB Financière France	0,89 %	-	-
Neptuno	–	0,88 %	-
Public	13,10 %	17,16 %	26,54 %

Personnes physiques ou morales exerçant ou pouvant exercer un contrôle sur Natixis

Les Groupes Banque Populaire et Caisse d'Epargne exercent les responsabilités prévues par la réglementation bancaire, du fait de leur position d'actionnaires principaux de Natixis.

L'application des règles du gouvernement d'entreprise et les règles fixées aux membres du conseil permettent de prévenir le risque de l'exercice d'un contrôle abusif.

Pacte d'actionnaires

Le 17 novembre 2006, un pacte d'actionnaires a été conclu entre la BFBP et la CNCE, dont les principales dispositions sont décrites ci-après :

Stabilité des participations respectives

Inaliénabilité et plafonnement

La BFBP et la CNCE s'engagent à maintenir une stricte parité de participation au capital de Natixis pour une durée de 10 ans, pouvant être prorogée pour des périodes successives de 5 ans.

En conséquence, toute acquisition ou cession d'actions Natixis est interdite pendant cette période, à l'exception :

- des cessions de titres réalisées dans le cadre de l'opération de marché intervenue fin 2006 ;
- des cessions conjointes par chacun des actionnaires d'un nombre identique de titres Natixis, à condition qu'à l'issue de la cession, chaque actionnaire conserve une participation strictement identique en nombre de titres et supérieure ou égale à 34 % du capital de Natixis sur une base totalement diluée ;
- des cessions de titres au profit d'une personne physique désignée en qualité de membre du conseil de surveillance à concurrence du nombre de titres requis par les statuts ;
- des acquisitions de titres réalisées en cas d'événement « dilutif » à l'issue duquel la participation de chaque actionnaire serait inférieure à 34 % du capital sur une base totalement diluée et dans la limite d'une participation de 34 % du capital sur une base totalement diluée, étant précisé que ces acquisitions de titres seront réalisées pour le compte des deux actionnaires par un prestataire de services d'investissement mandaté en commun ;
- des souscriptions à titre irréductible aux augmentations de capital de Natixis avec maintien du droit préférentiel de souscription, et des souscriptions aux augmentations de capital nécessaires au maintien des fonds propres prudentiels de Natixis.

Les actionnaires se réuniront tous les deux ans à compter de la signature du pacte afin de réexaminer les modalités permettant d'assurer au mieux le maintien de la pérennité de leur accord et la stabilité de leurs participations au capital de Natixis, soit par la constitution d'une holding commune à laquelle elles apporteraient leurs participations respectives au capital de Natixis, soit par la prolongation de la période de stabilité de 10 ans.

Droit de préemption en cas de non-reconduction de la période de stabilité

En cas de notification par l'un des actionnaires de sa décision de ne pas reconduire la période de stabilité (inaliénabilité et plafonnement) pour une nouvelle période de 5 ans à l'issue de la période initiale de 10 ans (ou d'une prolongation de cette durée initiale par tacite reconduction), tout transfert de titres que projetterait de réaliser ledit actionnaire sera soumis à un droit de préemption de l'autre actionnaire.

Afin de garantir le respect de l'engagement de stabilité ainsi souscrit, les titres Natixis détenus par chacun des actionnaires ont été inscrits au nominatif pur dans les comptes de la société et un mandat de conservation a été conclu avec un établissement financier, aux termes duquel aucun mouvement sur ces titres ne peut être effectué par la société autrement que sur instruction dudit établissement financier donnée dans les conditions prévues par son mandat.

Détention par les parties d'un nombre d'actions Natixis strictement identique

En cas de détention par l'un des actionnaires d'un nombre de titres supérieur au nombre de titres détenus par l'autre actionnaire, cet actionnaire renonce à exercer les droits de vote attachés à ces titres excédentaires, et s'engage à les céder au plus tard le cinquième jour de bourse suivant la date de leur acquisition. À défaut, cet actionnaire :

- assumera seul l'ensemble des coûts et obligations en résultant en application de la réglementation boursière applicable, notamment en matière de dépôt obligatoire d'un projet d'offre publique sur Natixis ;
- s'oblige à céder à l'autre actionnaire (à titre de promesse de vente) la moitié des titres excédentaires ainsi détenus, pour un prix égal à leur valeur nominale.

Interdiction de conclure de nouveaux accords constitutifs d'une action de concert

Par ailleurs, les actionnaires s'interdisent pendant la période de stabilité de 10 ans (éventuellement reconduite) de conclure tout accord relatif à Natixis constitutif d'une action de concert avec un tiers.

Gouvernance de Natixis

Composition des organes sociaux

Le pacte d'actionnaires vise à garantir le principe d'une représentation paritaire des deux actionnaires au sein du conseil de surveillance de Natixis.

Le conseil de surveillance de Natixis est composé de 18 membres dont 7 membres nommés sur proposition de la BFBP, 7 membres nommés sur proposition de la CNCE, et 4 membres indépendants nommés sur proposition conjointe

de la BFBP et de la CNCE. La présidence du conseil de surveillance est assurée alternativement par un représentant de l'un des deux actionnaires pour une durée de six exercices. La première présidence du conseil de surveillance est assurée par M. Charles Milhaud. La vice-présidence du conseil de surveillance est assurée par un représentant de l'actionnaire n'assurant pas la présidence du conseil de surveillance. Les deux actionnaires sont représentés à parité au sein du comité d'audit, et du comité de rémunération, qui comprennent chacun six membres dont deux désignés sur proposition de la CNCE, deux sur proposition de la BFBP et deux membres indépendants désignés d'un commun accord par la CNCE et la BFBP.

Le directoire est composé de 2 à 7 membres nommés pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance (sur proposition du Président du directoire s'agissant des autres membres) et choisis selon un critère de compétence sans distinction de celui des deux groupes dont ils sont issus.

Le Président du directoire est nommé pour un mandat de six ans par le conseil de surveillance. La première présidence du directoire est assurée par M. Philippe Dupont. La révocation en assemblée générale de tout ou partie des membres du directoire nécessite un accord préalable des deux actionnaires.

Opérations nécessitant l'approbation préalable du conseil de surveillance

Certaines décisions majeures sont soumises à l'autorisation préalable du conseil de surveillance, statuant à la majorité simple des membres présents et représentés, ou pour certaines opérations qualifiées de « décisions essentielles », à la double majorité (i) des membres présents et représentés et (ii) des membres représentant chacun des deux actionnaires.

Les décisions essentielles sont :

- la nomination et la révocation du Président du directoire ;
- la révocation et, sur proposition du Président du directoire, la nomination des autres membres du directoire ;
- la décision de conférer à un (ou deux) membre(s) du directoire la qualité de Directeur général ;
- le retrait de la qualité de Président ou Directeur général à un membre du directoire ;
- toute prise ou augmentation de participation, tous investissements, désinvestissements (y compris le transfert des CCI émis par les Caisses d'Epargne ou les Banques Populaires) ou constitution de joint-venture réalisés par Natixis ou l'une de ses filiales, pour un montant supérieur à 150 millions d'euros
- toute opération d'apport, de fusion ou de scission à laquelle Natixis ou l'une de ses filiales serait partie ;
- toute augmentation du capital social de Natixis, immédiate ou à terme, avec suppression du droit préférentiel de souscription, en ce compris l'attribution d'options de souscription d'actions ou d'actions gratuites nouvelles ;
- la proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts.

En cas de désaccord relatif à une décision essentielle, les Présidents et, le cas échéant, les conseils de surveillance ou d'administration (selon le cas) de chacun des actionnaires seront saisis aux fins de se concerter et de parvenir à une position commune. Si le désaccord persiste lors d'une seconde réunion du conseil de surveillance de Natixis, la décision essentielle concernée ne pourrait être mise en œuvre, sans qu'aucun des deux actionnaires ne puisse bénéficier d'un droit de sortie.

Concertation

La BFBP et la CNCE se concertent avant chaque assemblée générale de Natixis en vue d'arrêter, dans toute la mesure du possible, une position commune sur les résolutions soumises au vote des actionnaires.

Gouvernance des principales filiales

Le pacte d'actionnaires conclu le 17 novembre 2006 prévoit que la nomination des dirigeants (directoire, Direction générale) des principales filiales de Natixis (à savoir, Ixis Corporate & Investment Bank, Ixis Asset Management Group, Coface et Natexis Asset Management) est soumise à l'approbation préalable du conseil de surveillance.

Par ailleurs, le conseil de surveillance (ou d'administration) des principales filiales de Natixis est, en sus des membres représentant le directoire de Natixis, composé à parité de membres nommés sur proposition de la BFBP, et de membres nommés sur proposition de la CNCE.

Distribution de dividendes

Sous réserve de l'existence de bénéfices et réserves distribuables et des règles prudentielles applicables, et sauf circonstances exceptionnelles, la BFBP et la CNCE se sont engagées à (i) proposer à toute assemblée générale réunie à l'effet d'approuver les comptes de Natixis de procéder à une distribution de dividendes d'un montant au moins égal à 50 % du résultat net consolidé au titre de chaque exercice (50 % du résultat net pro forma comptable pour l'exercice 2006) et (ii) à voter en assemblée générale de Natixis en faveur d'une telle distribution.

Maintien des fonds propres prudentiels

Le pacte prévoit un engagement de la BFBP et de la CNCE, tant qu'elles demeureront actionnaires de Natixis, et y compris en cas de désaccord entre elles, à apporter en tant que de besoin les fonds nécessaires au respect par Natixis des dispositions de la législation et de la réglementation bancaires en matière de fonds propres prudentiels.

Entrée en vigueur, durée

Le pacte est entré en vigueur le 17 novembre 2006 pour une durée de 15 ans. Chacun des deux actionnaires pourra toutefois mettre fin à la période de stabilité (inaliénabilité et

plafonnement) à l'issue d'une période de 10 ans, et sous réserve du respect d'un préavis de 6 mois.

À l'issue de la période de 15 ans, le pacte sera, sauf dénonciation par l'un des deux actionnaires au moins 6 mois avant l'échéance, tacitement reconduit pour des périodes successives de 5 ans (en ce compris l'engagement de stabilité si l'un des deux actionnaires n'y a pas mis un terme selon les modalités susmentionnées).

MARCHÉ DES TITRES DE NATIXIS

Places de cotation

Les actions Natixis se négocient sur l'Eurolist d'Euronext Paris (compartiment A) et sont éligibles au SRD (Code Isin : FR0000120685).

Le titre Natixis figure dans les indices SBF 120, SBF 250 et, depuis le 1er mars 2007, dans l'indice CAC Next20.

Marché de l'action

ÉVOLUTION DES COURS MOYENS MENSUELS ET DU NOMBRE DE TITRES NÉGOCIÉS DEPUIS SEPTEMBRE 2005

Année	Mois	Cours moyen *en euros*	Cours + haut *en euros*	Cours + bas *en euros*	Nbre de titres négociés	Capitaux négociés *en milliers d'euros*
2005	Septembre	120,60	126,50	112,60	540 474	65 946
	Octobre	124,81	127,00	121,80	441 410	55 267
	Novembre	129,87	139,60	125,00	448 349	58 915
	Décembre	138,60	140,80	137,00	342 008	47 611
2006	Janvier	142,96	159,00	138,10	421 537	61 011
	Février	158,37	180,00	141,20	455 114	74 193
	Mars	201,30	229,50	172,90	1 357 748	281 360
	Avril	215,25	225,80	207,00	691 857	150 441
	Mai	198,07	216,70	170,00	1 279 042	249 568
	Juin	183,89	205,60	173,00	972 295	179 330
	Juillet	185,06	192,80	175,00	878 730	163 134
	Août	197,12	205,00	190,50	444 817	87 668
	Septembre	206,10	225,00	194,50	670 959	139 127
	Octobre	223,07	237,70	213,00	1 120 629	250 741
	Division du nominal par 10 le 17 novembre 2006					
	Novembre	21,42	22,78	20,25	5 987 035	308 719
	Décembre	21,20	21,92	19,55	189 516 752	3 802 902
2007	Janvier	22,17	23,19	21,25	40 437 887	901 243
	Février	21,58	22,24	19,75	29 638 961	637 964

Natexis Banques Populaires a été informée qu'une enquête administrative a été ouverte le 28 novembre 2005 par le Secrétaire général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) concernant le marché du titre Natexis Banques Populaires à compter du 1er juillet 2004, cette enquête ayant conduit, le 22 février 2006, à des opérations de visites domiciliaires dans les locaux de Natexis Banques Populaires et de la Banque Fédérale des Banques Populaires. Depuis cette date, à la connaissance de Natixis, aucune suite n'a été donnée à cette enquête.

DIVIDENDES

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit cinq ans, au profit de l'État.

Dividendes distribués au titre des cinq derniers exercices :

Exercice clos le	31/12/02	31/12/03	31/12/04	31/12/05	31/12/06
Nombre d'actions composant le capital	47 442 837	48 045 139	48 255 962	48 995 480	1 219 864 330
Dividende net par action	1,50 €	2,50 €	3,30 €	5,00 €	0,86 € [(a)]

(a) Cette proposition – qui tient compte de la division par 10 du nominal de l'action – sera soumise à l'Assemblée générale du 24 mai 2007.

Natexis Banques Populaires avait offert à ses actionnaires la possibilité du paiement du dividende en actions, pour les dividendes payés en 2006 au titre de l'exercice 2005.

Pour les dividendes qui seront versés par Natixis en 2007 au titre de l'exercice 2006, le paiement sera effectué en numéraire.

CONTRATS IMPORTANTS

A - Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Banques Populaires

Les principales dispositions du Protocole d'Accord CCI Banques Populaires signé le 26 septembre 2006 par Natexis Banques Populaires, la BFBP et l'ensemble des Banques Populaires sont les suivantes :

1. Restrictions à la libre cessibilité des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires sont librement négociables. Toutefois, la cession des CCI Banques Populaires devra être agréée préalablement par le conseil d'administration de la Banque Populaire concernée dans les conditions prévues ci-après.

Pour obtenir l'agrément, le cédant devra notifier à la Banque Populaire concernée une demande d'agrément indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre de CCI Banques Populaires dont la cession est envisagée et, le cas échéant, le prix offert et les modalités de paiement du prix.

L'agrément de la cession des CCI Banques Populaires résultera soit d'une notification au cédant de la décision du conseil d'administration de la Banque Populaire concernée, soit du défaut de réponse dans le délai d'un mois à compter de la réception de la notification du projet de cession.

En cas de refus d'agrément, et à défaut de renonciation par le cédant à son projet de cession, la Banque Populaire dont les CCI font l'objet du projet de cession sera tenue de racheter lesdits CCI Banques Populaires (avec le consentement du cédant) ou de les faire racheter par un tiers, moyennant un prix de cession tenant compte de la quote-part d'actif net à laquelle les CCI Banques Populaires donnent droit, et en respectant les méthodes de valorisation employées pour valoriser les CCI Banques Populaires lors de leur émission. À défaut d'accord entre le cédant et la Banque Populaire concernée, le prix de rachat des CCI Banques Populaires sera déterminé par un expert.

2. Consolidation de la participation de Natixis dans les Banques Populaires

Natixis, qui exerce une influence notable sur les Banques Populaires dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Banque Populaire et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Banque Populaire antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Banques Populaires.

Les CCI Banques Populaires étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Banques Populaires est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant de la possession par Natixis des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires, et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Banques Populaires et de Natixis.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Banques Populaires résulte notamment des dispositions suivantes du Protocole CCI Banques Populaires :

(i) l'extension de la mission du délégué fédéral représentant la BFBP au sein des conseils d'administration des Banques Populaires à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Banque Populaire avec les objectifs de Natixis ;

(ii) la représentation de Natixis au sein du Comité d'audit et des risques groupe de la BFBP (dont la mission sera étendue pour examiner les relations opérationnelles

et financières existant entre Natixis et les Banques Populaires, compte tenu de la participation de Natixis au capital des Banques Populaires), et au sein du Comité technologique groupe, du comité développement groupe et du comité stratégique, placés sous l'autorité du conseil d'administration de la BFBP ;

(iii) la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil d'administration de la BFBP, pour toutes décisions du conseil d'administration qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Banques Populaires de la BFBP (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Banques Populaires, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Banques Populaires des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Banques Populaires, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Banques Populaires et leur refinancement) ;

(iv) le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil d'administration de la BFBP serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;

(v) le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Banques Populaires ;

(vi) les droits de Natixis sur l'audit des Banques Populaires, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration de la BFBP relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Banques Populaires ;

(vii) la délégation de pouvoirs par la BFBP à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

3. Droit au rachat des CCI Banques Populaires

Les CCI Banques Populaires pourront être rachetés à Natixis, à l'initiative de chaque Banque Populaire, sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, dans les hypothèses suivantes :

- modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis ;
- réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI.

En outre, dans l'hypothèse où une évolution législative ou réglementaire ou une évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduirait à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Banques Populaires, Natixis devra soumettre aux Banques Populaires les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident, sur autorisation préalable du conseil d'administration de la BFBP, d'exercer leur droit au rachat des CCI qu'elles ont émis.

La valeur de rachat des CCI Banques Populaires sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission, notamment pour le calcul de l'actif net réévalué, et devra tenir compte de la profitabilité des Banques Populaires et de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la Banque Populaire concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

4. Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Banques Populaires

Natixis et les Banques Populaires sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la date de souscription des CCI Banques Populaires, les relations industrielles et commerciales existantes.

Les prestations de services suivantes actuellement fournies par Natexis Banques Populaires aux Banques Populaires seront notamment maintenues :

- mise à disposition des infrastructures informatiques ;
- fournitures de prestations industrielles (conservation de titres, systèmes de paiement, gestion opérationnelle de la comptabilité devises) ;
- conception et gestion de produits clientèle pour le compte des Banques Populaires (gestion d'actifs, toute la gamme des assurances (vie, prévoyance, IARD), affacturage et crédit-bail, ingénierie financière, capital-développement, ingénierie sociale (et notamment l'Epargne salariale), ingénierie internationale, assurance-crédit et information commerciale (Coface)).

Pendant cette période, Natixis s'est engagé à assurer ses prestations à des prix et des conditions de marché. Si les Banques Populaires estiment que les produits et/ou les services fournis par Natixis ne sont pas compétitifs, la BFBP sera saisie et pourra, si nécessaire, missionner un expert ayant pour mission de porter une appréciation externe et, le cas échéant, de proposer des mesures permettant d'améliorer la compétitivité desdits produits et/ou services.

À l'expiration de la période de 10 ans prévue ci-dessus, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles existantes et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.

B - Description des principales dispositions du protocole d'accord CCI Caisses d'Epargne

Un protocole d'accord relatif aux CCI émis par les Caisses d'Epargne qui ont été apportés à Natexis Banques Populaires a été conclu par chaque Caisse d'Epargne et de Prévoyance, la CNCE, la SNC Champion et Natexis Banques Populaires avant fin octobre 2006 (ci-après le « Protocole CCI Caisses d'Epargne »), après approbation par le conseil d'orientation et de surveillance de chacune des Caisses d'Epargne.

Les principales dispositions du Protocole CCI Caisses d'Epargne sont les suivantes :

1. Restriction à la libre cessibilité des CCI Caisses d'Epargne

Le Protocole CCI Caisses d'Epargne prévoit que le transfert de tout ou partie des CCI Caisses d'Epargne par Natixis sera soumis à l'accord préalable de la CNCE.

En cas d'accord donné par la CNCE au transfert des CCI Caisses d'Epargne, le transfert des CCI Caisses d'Epargne sera soumis à un droit de préemption de premier rang de la CNCE puis des Caisses d'Epargne émettrices (sous réserve de l'autorisation des autorités bancaires) avec faculté de substitution par un tiers agréé par la CNCE.

2. Consolidation de la participation de Natixis dans les Caisses d'Epargne

Natixis, qui exerce une influence notable sur chaque Caisse d'Epargne dans le respect des règles de gouvernance et d'organisation internes au Groupe Caisse d'Epargne et dans le respect des engagements contractuels internes au Groupe Caisse d'Epargne antérieurement conclus ainsi que des principes qui y sont fixés, procède à la consolidation comptable par mise en équivalence des CCI Caisses d'Epargne.

Les CCI Caisses d'Epargne étant dépourvus de droit de vote, l'influence notable de Natixis sur les Caisses d'Epargne est caractérisée **(i)** par une influence « de droit » résultant des moyens d'apprécier et de faire connaître son appréciation des conséquences pour Natixis des décisions de gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Epargne prévus par le Protocole CCI Caisses d'Epargne et **(ii)** par une influence « de fait » découlant de la coopération industrielle et technique des Caisses d'Epargne et de Natixis organisée par le Protocole CCI Caisses d'Epargne.

L'influence notable « de droit » de Natixis sur les Caisses d'Epargne résulte notamment des dispositions suivantes du Protocole CCI Caisses d'Epargne :

(i) l'extension de la mission du censeur représentant la CNCE au sein des conseils d'orientation et de surveillance des Caisses d'Epargne à la prise en compte des intérêts de Natixis en termes de cohérence du développement de chaque Caisse d'Epargne avec les objectifs de Natixis ;

(ii) la représentation de Natixis au sein du Comité des risques groupe (et de ses sous-comités), du Comité ALM groupe et des Comités d'agrément des nouveaux produits clientèle et financiers de la CNCE, placés sous l'autorité du directoire de la CNCE ;

(iii) la consultation préalable de Natixis, en sa qualité de censeur de plein droit au conseil de surveillance de la CNCE, pour toutes décisions du conseil de surveillance qui relèvent de sa mission d'organe central du réseau des Caisses d'Epargne de la CNCE (notamment, la définition de la politique et des orientations stratégiques du réseau des Caisses d'Epargne, la négociation et la conclusion au nom du réseau des Caisses d'Epargne des accords nationaux et internationaux, l'agrément des dirigeants des Caisses d'Epargne, l'approbation des augmentations de capital, des émissions d'emprunts obligataires des prises et cessions de participations, et la centralisation des excédents de trésorerie des Caisses d'Epargne et leur refinancement) ;

(iv) le droit de Natixis de demander une seconde délibération dans l'hypothèse où le conseil de surveillance de la CNCE serait conduit à ne pas suivre l'avis donné par Natixis sur une décision susceptible de porter atteinte à ses intérêts fondamentaux ;

(v) le droit à une information pleine et complète de Natixis sur la gestion opérationnelle et financière des Caisses d'Epargne ;

(vi) les droits de Natixis sur l'audit des Caisses d'Epargne, et notamment de l'association de Natixis, en sa qualité de censeur, aux décisions prises par le conseil d'administration de la CNCE relatives au contrôle administratif, technique et financier de l'organisation de la gestion des Caisses d'Epargne ;

(vii) la délégation de pouvoirs par la CNCE à Natixis en ce qui concerne la définition de normes et méthodes d'évaluation des risques communes à la BFBP, à la CNCE et à Natixis.

3. Coopération technique et industrielle entre Natixis et les Caisses d'Epargne

Les liens économiques existant entre les filiales apportées par la CNCE et les Caisses d'Epargne sont nombreux et ont vocation à perdurer et à se développer avec la création de Natixis.

Les filiales apportées fournissent en particulier au réseau des Caisses d'Epargne les prestations suivantes :

- la conservation de titres ;
- la conception et la gestion des produits clientèle (gestion d'actifs, crédit revolving, assurance caution des emprunteurs, affacturage et crédit-bail mobilier, ingénierie financière et produits de marché, financement des collectivités locales, gestion de dette) ;
- l'intermédiation de titres et de produits dérivés.

Natixis et les Caisses d'Epargne maintiendront et développeront leur étroite coopération en matière industrielle et commerciale.

Dans le cadre du développement de cette coopération industrielle et commerciale, Natixis et les Caisses d'Epargne

sont convenues de maintenir pendant une durée d'au moins 10 ans à compter de la Date de Réalisation, les relations industrielles et commerciales existantes et décrites ci-dessus.

À l'expiration de cette période, chacune des parties pourra mettre fin en tout ou partie aux relations commerciales et industrielles décrites ci-dessus et aux autres relations qui seraient venues s'y ajouter, dans le respect des dispositions contractuelles particulières régissant ces relations et sous réserve d'un délai de préavis d'une durée d'un an.

4. Droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne

Aux termes du Protocole CCI Caisses d'Epargne, Natixis s'engage à céder à la CNCE ou à la Caisse d'Epargne concernée, selon les modalités définies ci-après, les CCI Caisses d'Epargne sans autorisation préalable de l'assemblée spéciale des porteurs de CCI Caisses d'Epargne, dans les hypothèses suivantes :

(i) modification substantielle de l'équilibre des participations respectives de la BFBP et de la CNCE dans Natixis et/ou fin du contrôle conjoint exercé par la CNCE et la BFBP sur Natixis après la réalisation de l'Opération ;

(ii) cession et/ou transfert des CCI Caisses d'Epargne pour quelque raison que ce soit, y compris en cas de fusion ou de scission de Natixis ;

(iii) réforme de la loi de 1947 entraînant une modification substantielle des droits des porteurs de CCI ;

(iv) évolution législative ou réglementaire ou évolution de l'appréciation des régulateurs concernés ou des commissaires aux comptes de Natixis conduisant à la nécessité d'accroître les éléments caractérisant l'influence notable ou de les modifier de manière significative afin de permettre le maintien de la consolidation par Natixis des CCI Caisses d'Epargne, étant précisé que, dans cette hypothèse, Natixis devra soumettre à la CNCE et à la Caisse d'Epargne concernée les termes précis des évolutions qui seraient alors rendues nécessaires afin que celles-ci puissent déterminer si elles intègrent les nouveaux éléments de l'influence notable dans le dispositif ou si elles décident d'exercer leur droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne.

Par ailleurs, sans préjudice du bénéfice du paragraphe **(iii)**, en cas de modification législative conférant un droit de vote aux titulaires de CCI, Natixis s'engage à se concerter, en accord avec la CNCE et les Caisses d'Epargne, à l'effet d'apporter les adaptations nécessaires soit en maintenant les droits et caractéristiques des titres émis, soit en remplaçant les CCI Caisses d'Epargne par des titres présentant les mêmes caractéristiques, notamment l'absence de droit de vote et la capacité pour Natixis de consolider par mise en équivalence le résultat des Caisses d'Epargne à hauteur de sa participation dans le capital.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne dans les hypothèses **(i)**, **(ii)** ou **(iv)** par la CNCE et par la Caisse d'Epargne concernée, la CNCE bénéficie d'un droit de priorité sur la Caisse d'Epargne concernée.

En cas d'exercice du droit au rachat des CCI Caisses d'Epargne dans l'hypothèse visée au **(iii)** ci-dessus par la CNCE et par la Caisse d'Epargne concernée, celle-ci bénéficie d'un droit de priorité sur la CNCE.

La valeur de rachat des CCI Caisses d'Epargne sera calculée sur la base de la méthode de valorisation des CCI employée lors de leur émission et devra tenir compte de la quote-part d'actif net à laquelle donnent droit les CCI. À défaut d'accord entre Natixis et la CNCE ou la Caisse d'Epargne concernée, cette valeur de rachat sera déterminée par expert.

C - Résumé des promesses croisées d'achat et de vente portant sur les actions de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés conclues entre Natixis d'une part, Foncier Participation, Crédit Foncier de France et Banque Palatine, d'autre part

Le 17 novembre 2006, Natixis a conclu avec la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, des promesses d'achat et de vente portant sur les participations détenues par la Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France dans le capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Aux termes de ces promesses, Natixis s'est engagée à acquérir auprès de Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France, 238 480 actions représentant 37,22 % du capital social et des droits de vote de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés. Réciproquement, Banque Palatine, Foncier Participation et Crédit Foncier de France se sont engagés à céder à Natixis leur participation dans Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Le prix d'exercice total des promesses est de 34 448 822 euros susceptible de certains ajustements en cas d'apport en numéraire, de distribution de dividende ou de réduction du capital de la Compagnie 1818 – Banquiers Privés.

Les promesses d'achat seront exerçables entre le 1er juillet et le 31 août 2008. Les promesses de vente seront exerçables entre le 1er septembre 2008 et le 30 novembre 2008.

RENSEIGNEMENTS HISTORIQUES CONCERNANT NATIXIS

Natixis résulte de l'apport des d'actifs de la CNCE (Caisse Nationale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance) et de la SNC Champion (filiale à 100 % de la Banque Fédérale des Banques Populaires) à Natexis Banques Populaires, approuvé par l'Assemblée générale de Natexis Banques Populaires le 17 novembre 2006.

Natexis Banques Populaires résultait lui-même de l'apport des activités opérationnelles de la Caisse Centrale des Banques Populaires (CCBP) à Natexis S.A., approuvé par les Assemblées générales extraordinaires des deux entités, le 27 juillet 1999.

Historique de la CCBP

La CCBP a été créée en 1921 afin de conforter l'essor des Banques Populaires, et pour exercer à la fois des activités institutionnelles pour le compte des Banques Populaires (gestion et suivi des excédents de trésorerie des Banques Populaires, missions spéciales pour le compte de la Chambre Syndicale des Banques Populaires, émissions d'emprunts obligataires ou de titres assimilés) et des activités opérationnelles de banque du secteur concurrentiel.

En octobre 1997, la CCBP est entrée dans le capital de Natexis S.A. à hauteur de 23,35 %. Cette prise de participation a été suivie d'une OPA amicale à l'issue de laquelle, le 2 juin 1998, le Groupe Banque Populaire détenait 71,4 % du capital de Natexis S.A. Ce pourcentage a été porté à 74,36 % à la fin 1998.

Après l'apport en juillet 1999 de ses activités opérationnelles à Natexis S.A., la CCBP est devenue la Banque Fédérale des Banques Populaires (BFBP).

Fin 1999, le Groupe Banque Populaire détenait 88,06 % du capital de la nouvelle entité Natexis Banques Populaires. À la fin 2000, ce pourcentage est revenu à 79,23 %, suite à l'augmentation de capital qui a été très largement placée auprès des particuliers.

À la suite de la loi du 15 mai 2001, la BFBP s'est substituée à la CCBP comme organe central du Groupe Banque Populaire.

Historique des entités constitutives de Natexis S.A.

Créé en 1919, le Crédit National a d'abord développé une activité de prêteur à moyen et long terme, avant de développer des activités complémentaires, afin d'apporter une réponse élargie et globale aux besoins de ses entreprises clientes.

Au cours de 1996, le Crédit National a porté de 10,06 % à 88 %, puis 100 % sa participation au capital de la Banque Française du Commerce Extérieur (BFCE). Créée en 1947, cette dernière exerçait une activité de banque commerciale dont elle avait accentué le développement, parallèlement à la réduction progressive des activités de soutien aux exportations qu'elle exerçait en tant qu'agent de l'État.

En juin 1997, le Crédit National, devenu Natexis S.A., a apporté à la BFCE, devenue Natexis Banque, sa branche complète de banque commerciale. Natexis S.A., devenue société holding, assurait quant à elle la cohérence et le pilotage de toutes les activités du groupe Natexis.

Simplification et unification des structures

L'apport en juillet 1999 des activités opérationnelles de la CCBP à Natexis S.A. a donné naissance à la nouvelle entité Natexis Banques Populaires.

Le 28 juin 2000, les actionnaires de Natexis Banques Populaires, réunis en assemblée générale extraordinaire, ont approuvé la fusion-absorption de Natexis Banque par Natexis Banques Populaires, qui a pris effet au 30 juin 2000. S'agissant d'absorber une filiale détenue à 100 %, cette opération a été placée sous le régime des fusions simplifiées et n'a pas donné lieu à la création d'actions nouvelles.

Entrée de nouveaux actionnaires au capital de Natexis Banques Populaires en 2002

Dans le cadre du partenariat engagé avec le Groupe Banque Populaire, la banque allemande DZ BANK AG a acquis, en mai 2002, des actions Natexis Banques Populaires.

En juillet 2002, un traité d'apport a été signé entre les sociétés Natexis Banques Populaires et Arnhold and S. Bleichroeder Holdings Inc. (« ASB »), aux termes duquel Natexis Banques Populaires a acquis 100 % des titres de la société Arnhold and S. Bleichroeder Inc., société de droit de l'État de New York, pour une valeur de 105 millions de dollars américains, payable en actions Natexis Banques Populaires.

L'Assemblée générale extraordinaire de Natexis Banques Populaires qui s'est tenue le 6 décembre 2002 a approuvé l'apport précité dans toutes ses dispositions, ainsi que la valeur de l'apport effectué par la société ASB. Elle a décidé d'augmenter le capital de Natexis Banques Populaires d'un montant de 22 417 312 euros par création de 1 401 082 actions nouvelles d'une valeur nominale de 16 euros, entièrement libérées, émises en contrepartie de l'apport en nature visé ci-dessus.

RESPONSABLES DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DE L'INFORMATION

Responsable du document de référence

M. Philippe DUPONT

Président du directoire de Natixis

Attestation du responsable du document de référence

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes données dans le présent prospectus ainsi qu'à la lecture d'ensemble du prospectus.

Philippe Dupont

Responsable de l'information

M. Pierre JACOB

Directeur de la communication et des relations investisseurs

Tél. : 01 58 19 90 20
Fax : 01 58 32 15 70

Email : *relinvest@natixis.fr*

Numéro vert : 0800 41 41 41

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents relatifs à Natixis (actes constitutifs, statuts, rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques sociales et consolidées pour chacun des deux exercices précédant la publication du document présent) sont partiellement inclus dans le présent document et peuvent être librement consultés à son siège social, de préférence sur rendez-vous.

Le présent document de référence est disponible sur le site internet de l'Autorité des marchés financiers *(www.amf-france.org)* et dans la rubrique « Actionnaires et investisseurs » du site institutionnel *www.natixis.com.*

Toute personne désireuse d'obtenir des renseignements complémentaires sur Natixis, peut sans engagement et sans frais, demander les documents :

■ par courrier :

Natixis

Direction de la communication

Département Relations Investisseurs
Immeuble Arc-de-Seine
30, avenue Pierre-Mendès-France.
75013 Paris

■ par téléphone :

01 58 19 26 34 ou 01 58 19 26 54.

TABLE DE CONCORDANCE

Rubriques	N° page du document de référence
1. Personnes responsables	**417**
2. Contrôleurs légaux des comptes	**66**
3. Informations financières sélectionnées	
3.1. Informations financières historiques sélectionnées pour l'émetteur pour chaque exercice	6 à 7
3.2. Informations financières sélectionnées pour des périodes intermédiaires	N.A.
4. Facteurs de risque	**126 à 135**
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1. Histoire et évolution de la société	10 ; 415
5.2. Investissements	139 ; 190
6. Aperçu des activités	
6.1. Principales activités	68 à 89
6.2. Principaux marchés	310 à 312
6.3. Événements exceptionnels	N.A.
6.4. Degré de dépendance de l'émetteur à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	179
6.5. Éléments sur lesquels est fondée toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	68 à 89
7. Organigramme	
7.1. Description sommaire du Groupe	1
7.2. Liste des filiales importantes	8
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	263 à 264
8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	119 à 124
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1. Situation financière	180 à 182
9.2. Résultat d'exploitation	138 à 140
10. Trésorerie et capitaux	
10.1. Informations sur les capitaux de l'émetteur	181 ; 194
10.2. Source et montant des flux de trésorerie de l'émetteur	196
10.3. Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	182 à 183
10.4. Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé ou pouvant influer sur les opérations de l'émetteur	N.A.
10.5. Information concernant les sources de financement attendues qui seront nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2 et 8.1	180 à 182
11. Recherche et développement, brevets et licences	**N.A.**
12. Information sur les tendances	**190**
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	**5**
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
14.1. Organes d'administration	20 à 25
14.2. Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale	64
15. Rémunération et avantages	
15.1. Montant de la rémunération versée et les avantages en nature	58 à 63
15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	59

Rubriques	N° page du document de référence
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1. Date d'expiration du mandat actuel	22 à 24
16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration	64
16.3. Information sur le comité d'audit et le comité des rémunérations de l'émetteur	53 à 55
16.4. Déclaration indiquant si l'émetteur se conforme ou non au régime de gouvernement d'entreprise	21 ; 25
17. Salariés	
17.1. Nombre de salariés	92 ; 95 ; 109
17.2. Participations et stock-options des administrateurs	59 ; 318 ; 404
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	397 ; 408
18. Principaux actionnaires	
18.1. Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	407
18.2. Droits de vote différents des actionnaires sus-visés	394
18.3. Contrôle de l'émetteur	409
18.4. Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	409
19. Opérations avec des apparentés	**316 à 319, 346 à 349, 372 à 373**
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1. Informations financières historiques	191 à 321 ; 324 à 369 ; 419
20.2. Informations financières pro forma	247 à 254
20.3. États financiers	191 à 321 ; 324 à 369
20.4. Vérification des informations financières historiques annuelles	322 à 323 ; 370 à 371 ; 382 à 383
20.5. Date des dernières informations financières	191
20.6. Informations financières intermédiaires	N.A.
20.7. Politique de distribution des dividendes	14 ; 410
20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage	179 à 180
20.9. Changement significatif de la situation financière de l'émetteur	187
21. Informations complémentaires	
21.1. Capital social	12 ; 403
21.2. Acte constitutif et statuts	399 à 402
22. Contrats importants	**412 à 415**
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	**N.A.**
24. Documents accessibles au public	**417**
25. Informations sur les participations	**8 ; 209 à 246 ; 346 à 349**

En application de l'article 28 du règlement CE n°809/2004 du 29 avril 2004, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2005 figurant aux pages 102 à 205, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 206 à 207 et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 69 à 95 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 23 mars 2006 sous le numéro D.06-0152,
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 figurant aux pages 108 à 155, le rapport des commissaires aux comptes y afférent, pages 156 à 157 et le rapport de gestion du groupe figurant aux pages 83 à 106 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 25 mars 2005 sous le numéro D.05-0285

Les chapitres des documents de référence n°D.06-0152 et D.05-0285 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence

NOTES

Natixis
BP 4
75060 Paris cedex 02
T : 01 58 32 30 00
www.natixis.com

04/07 - © Image 100 Ltd Labrador 01 53 06 30 80

GROUPE
BANQUE POPULAIRE

Société commune
du Groupe Banque Populaire et du Groupe Caisse d'Epargne

GROUPE
CAISSE D'EPARGNE